



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de la République de Guinée

Rapport ITIE 2018

Décembre 2020



Table des matières

1. RESUME EXECUTIF	10
1.1. Introduction	10
1.2. Chiffres clés du Rapport ITIE 2018	11
1.3. Principaux constats	16
1.4. Recommandations	17
2. APERÇU SUR L'ITIE GUINEE	20
2.1 L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	20
2.2 L'ITIE Guinée	20
2.3 Aperçu sur les activités de l'ITIE Guinée en 2018.....	20
2.4 Politique de données ouvertes.....	20
3. APPROCHE ET RESULTATS DE RAPPROCHEMENT	22
3.1 Approche pour la collecte et le rapprochement des données	22
3.2 Résultats des travaux de rapprochement	24
4 CONTEXTE DU SECTEUR EXTRACTIF EN GUINEE	34
4.1 Aperçu général.....	34
4.2 Cadre légal, institutionnel et régime fiscal.....	41
4.3 Registre des licences.....	53
4.4 Octroi, transfert et renouvellement des licences	56
4.5 Politique sur la divulgation des contrats	63
4.6 Participation de l'État	64
4.7 Propriété réelle.....	80
4.8 Exploration et production	82
4.9 Collecte des revenus extractifs.....	86
4.10 Gestion des revenus extractifs.....	96
4.11 Dépenses sociales et économiques.....	104
5 SECTEUR EXTRACTIF EN CHIFFRES	116
5.1. Recettes budgétaires	116
5.2 Paiements des entreprises.....	117
5.3 Dépenses sociales	119
5.4 Dépenses environnementales	119
6 RECOMMANDATIONS DE L'AI	121
6.1 Recommandations 2018.....	121
6.2 Suivi des recommandations des rapports ITIE antérieurs	133
6.3 Suivi des recommandations du rapport de validation 2018	141
ANNEXES	143
Annexe 1 - Profil des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement	143
Annexe 2 - Sociétés retenues pour une déclaration unilatérale	144
Annexe 3 - Structure de capital et propriété réelle des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement	155
Annexe 4 - Fiabilisation des déclarations	157
Annexe 5 - Effectif des employés	159

Annexe 6 - Paiements sociaux obligatoires	160
Annexe 7 - Paiements sociaux volontaires	162
Annexe 8 - Répertoire des titres miniers.....	215
Annexe 9 - Définition des flux de paiement	237
Annexe 10 - Fiche de conciliation par société	242
Annexe 11 - Détail des revenus budgétaires par société extractive	267
Annexe 12 - Détail des revenus budgétaires par flux de paiement	275
Annexe 13 - Détail des paiements des entreprises par société extractive.....	276
Annexe 14 - Détail des paiements des entreprises par flux de paiement.....	276
Annexe 15 - Détail de la déclaration Unilatérale de l'Etat.....	288
Annexe 16 - Formulaire de déclaration 2018	305
Annexe 17 - Détail des paiements au titre de la redevance superficière par collectivité.....	317
Annexe 18 - Revenus provenant des sous-traitants miniers en 2018	319
Annexe 19 - Etat des permis octroyés et renouvelés en 2018	325
Annexe 20 - Répartition théorique des revenus miniers locaux par collectivités	336
Annexe 21 - Réconciliation des paiements au titre de la redevance superficière.	344
Annexe 22 - Correspondance du MMG relative à la compensation du crédit de TVA de la SMD.....	345
Annexe 23 - Formulaire de demande de titres miniers et autorisations	346

Liste des Abréviations

Désignation	Abréviation
AMR	Société Alliance Minière Responsable SARL
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
APS	Autres Paiements Significatifs
BAS	Budget d'Affectation Spéciale
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BEL AIR MINING	Société Bel Air Mining SA
BNE	Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie de Bauxite de Kindia
CDM	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan Chine SA
CGG	Cassidy Gold Guinée SA
Chalco	Société Chalco Guinea Company SA
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COBAD	Compagnie de bauxites et d'alumine de Dian Dian
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers
DAF	Division des Affaires Financières
DGD	Direction Générale des Douanes
DNB	Direction Nationale du Budget
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNIP	Direction Nationale des Investissements Publics
DNM	Direction Nationale des Mines
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de Comptabilité Publique
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
FD	Formulaire de déclaration
FIM	Fonds d'Investissement Minier
GAC	Guinea Alumina Corporation S.A
GDM	Société la Guinéenne des Mines SARL
GNF	Franc Guinéen
GUINEA EVERGREEN	Société Guinea Evergreen Mining Intelligence Company Ltd
HUAYU	Société de Coopération Economique & Technique Const du Huayu de Chine en Guinée SARL
IS	Impôt sur les sociétés
KUSD	Milliers de dollar américain
MB	Ministère du Budget
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMG	Ministères des Mines et de la Géologie
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
NRGI	Natural Resource Governance Institute
ONFPP	Office National de Formation et de perfectionnement Professionnels
RP	Responsable de Programme
SAF	Société d'Alumine Frigua
SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée SA
SBK	Société Bauxite Kimbo SA. U
SMB	Société Minière de Boké SA
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SMFG	Société des Mines de Fer de Guinée
SMM	Société des Mines de Mandiana SA
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du Patrimoine Minier
SPIC	Société Spic International Investment & Development (guinea) co., ltd
USD	Dollar américain
WAC	West African Cement sa

Liste des tableaux

Tableau 1 : Total des revenus du secteur minier en 2018	11
Tableau 2 : Paiements des sociétés extractives en 2018.....	12
Tableau 3 : Revenus des Entreprises de l’Etat dans le secteur extractif en 2018.....	12
Tableau 4 : Etat des recettes recouvrées sur le compte du Trésor 2017-2018	12
Tableau 5 : Contribution du secteur minier dans le budget de l’Etat.....	13
Tableau 6 : Recettes recouvrées sur le compte du trésor par flux.....	13
Tableau 7 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par substance.....	14
Tableau 8 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par Projet	14
Tableau 9 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par substance	15
Tableau 10 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par projet	15
Tableau 11 : Contribution du secteur extractif à l’économie	16
Tableau 12 : État récapitulatif des écarts de rapprochement des flux de paiement en numéraire	17
Tableau 13 : Analyse des autres paiements significatifs.....	29
Tableau 14 : Résultats de rapprochement des données sur la production	31
Tableau 15 : Résultats de rapprochement des données sur les exportations	32
Tableau 16: Evolution de la production de bauxite sur la période 2014-2018	35
Tableau 17 : Evolution des exportations de l’Or sur la période 2013-2018	37
Tableau 18 : Evolution des exportations du Diamant sur la période 2014-2018.....	38
Tableau 19 : Zones de production d’orpaillage en Guinée	39
Tableau 20 : Seuils de participation de l’Etat dans le secteur minier	65
Tableau 21 : Participations directes de l’Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2018	65
Tableau 22 : Valorisation des actifs de l’ANAIM.....	68
Tableau 23 : Situation du prêt octroyé à l’Etat	70
Tableau 24 : Loyers d’infrastructures minières versés à l’ANAIM au 31 décembre 2018	72
Tableau 25 : Redevances portuaires versées à l’ANAIM au 31 décembre 2018	72
Tableau 26 : Loyer terrain versés à l’ANAIM au 31 décembre 2018.....	73
Tableau 27 : Total revenus de l’ANAIM au 31 décembre 2018	73
Tableau 28 : Participation directe de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2018	74
Tableau 29 : Partenariat de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2018.....	74
Tableau 30 : Portefeuille de participation de l’Etat géré par la SOGUIPAMI	75
Tableau 31 : Revenus de la SOGUIPAMI au 31 décembre 2018.....	77
Tableau 32 : Tableau des ventes de bauxite à DADCO en 2018	77
Tableau 33 : Liste des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement	87
Tableau 34 : Liste des organismes collecteurs retenus dans le périmètre	88
Tableau 35 : Liste des flux de paiement retenus dans le périmètre	89
Tableau 36 : Etat des versements au titre de la réhabilitation de l’environnement et les autres dépenses environnementales	106
Tableau 37 : Prise en charge des frais généraux communautaires par l’ANAIM au 31 décembre 2018	107
Tableau 38 : Indemnités aux occupants des sites de projets miniers au 31 décembre 2018.....	107
Tableau 39 : frais liés à la gratuité de la césarienne et des accouchements au 31 décembre 2018	108
Tableau 40 : Situation globale des dépenses quasi budgétaires de l’ANAIM au 31 décembre 2018	108
Tableau 41 : Répartition des revenus budgétaires de la Guinée (2018).....	109
Tableau 42 : Revenus budgétaires secteur minier de la Guinée	110

Tableau 43 : Contribution des recettes budgétaires du secteur minier dans le PIB.....	110
Tableau 44 : Contribution du secteur minier dans les exportations du pays	110
Tableau 45 : Contribution du secteur minier aux revenus budgétaires	116
Tableau 46 : Etat de suivi de Reporting par projet	118
Tableau 47 : Paiements par projet déclarés par les sociétés minières	119
Tableau 48 : Détail des paiements sociaux par société	119
Tableau 49 : Détail Contribution au développement local (FODEL)	119
Tableau 50 : Détail des dépenses environnementales par société.....	119

Liste des graphiques

Figure 1 : Revenus du secteur extractif	11
Figure 2 : Carte des principaux gisements miniers en Guinée.....	34
Figure 3 : Carte des projets miniers en Guinée (SDIAM 2018).....	35
Figure 4 : Tendances de la production mondiale de la bauxite	35
Figure 5 : Evolution de la production de bauxite sur la période 2014-2018.....	36
Figure 6 : Carte des principaux gisements de fer en Guinée	36
Figure 7 : Titres miniers pour l'Or Nord-Est	37
Figure 8 : Titres miniers pour l'Or Sud-Est.....	37
Figure 9 : Evolution des exportations de l'Or sur la période 2013-2018.....	38
Figure 10 : Titres miniers pour le diamant.....	38
Figure 11 : Evolution des exportations du Diamant sur la période 2014-2018.....	39
Figure 12 : Les blocs pétroliers de l'Onshore et l'offshore Guinéen	40
Figure 13 : Schéma de circulation des flux	103
Figure 14 : Contribution des sociétés minières dans l'emploi désagrégée par genre	110
Figure 15 : Contribution par société aux revenus budgétaires du secteur minier.....	116
Figure 16 : Contribution par flux aux revenus budgétaires du secteur minier	116
Figure 17 : Contribution par organisme collecteur aux revenus budgétaires du secteur minier	117
Figure 18 : Contribution par société dans les paiements des sociétés minières	117
Figure 19 : Contribution par flux dans les paiements des sociétés minières	117
Figure 20 : Contribution par organisme collecteur dans les paiements des sociétés minières.....	118

Comité de pilotage ITIE- Guinée
République de Guinée

30/12/2020

A l'attention de Monsieur le Président du Comité de pilotage ITIE- Guinée

BDO Tunisie Consulting a été nommé par le Comité de pilotage ITIE- Guinée comme Administrateur Indépendant pour l'élaboration du Rapport ITIE 2018 de la Guinée. Les travaux pour l'élaboration du présent rapport ont été réalisés entre le 19 novembre 2019 et le 24 juillet 2020 et ont été conduits conformément aux Termes de Référence (TdR) tels qu'approuvés par le Comité de pilotage ITIE- Guinée.

Notre mission a été effectuée selon la norme internationale de services connexes (International Standard on Related Services, Norme ISRS) relative aux missions de procédures convenues et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ».

Les procédures convenues ne constituent ni un audit ni un examen limité des revenus extractifs selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité. L'audit des données incluses dans le présent rapport n'entre pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations rapprochées dans le présent rapport portent sur des données auditées et/ou attestées par les parties déclarantes.

Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avons réalisé un audit ou un examen limité des états financiers des parties déclarantes selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité, d'autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'Administrateur Indépendant (AI) et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de l'ITIE Guinée.



Adnene Zghidi
Managing Partner

BDO Tunisie Consulting
Immeuble Ennour 3eme Etage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - TUNISIA
Tel +216 71 754 903
Fax +216 71 753 153
Email bdo.consulting@bdo.tn
www.bdo.com.tn



1 Résumé Exécutif

1. Résumé Exécutif

1.1. Introduction

1.1.1 Contexte

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)¹ est un mécanisme volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leurs extractions.

L'ITIE exige la publication annuelle de rapports ITIE, incluant la divulgation des revenus significatifs de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières².

Le Guinée a publié jusque-là treize (13) rapports ITIE couvrant la période 2005 à 2017. BDO a été nommé par le Comité de pilotage ITIE- Guinée en tant qu'Administrateur Indépendant (AI) pour l'élaboration du 14^{ème} rapport ITIE couvrant l'année 2018.

1.1.2 Mandat de l'Administrateur Indépendant (AI)

Le mandat de l'AI couvre principalement :

- l'élaboration d'une étude de cadrage pour éclairer la décision du Comité de pilotage ITIE- Guinée sur le périmètre du Rapport ITIE ;
- la mise en œuvre des procédures convenues avec le Comité de pilotage ITIE- Guinée ;
- la collecte des données contextuelles et des données financières des parties déclarantes ;
- la compilation et le rapprochement des données reportées par les entreprises extractives et par le gouvernement ;
- l'enquête sur les écarts identifiés lors des travaux de rapprochement ; et
- la préparation du Rapport ITIE conformément à la Norme ITIE et aux Termes de Référence.

La collecte des données a été initiée après la validation du rapport de cadrage par le Comité ITIE lors de sa réunion du 19 novembre 2019. Cette réunion a été également l'occasion de convenir des procédures en matière d'assurance des données et de prendre note des aspects nécessitant une attention particulière lors de la conduite des travaux.

1.1.3 Entités déclarantes dans le Rapport ITIE 2018

Les entités gouvernementales recevant des revenus significatifs des sociétés extractives et une sélection des entreprises effectuant ces paiements, ont été sollicitées pour participer au processus de rapprochement des données financières et des données de production et d'exportation et pour fournir des informations contextuelles sur le secteur extractif.

Les entités gouvernementales et les entreprises, ayant participé aux travaux de rapprochement, sont énumérées dans la Section 4.9.3 du présent rapport.

En plus des parties déclarantes, les représentants de la société civile ont été consultés lors de la phase de cadrage afin de prendre en compte leurs points de vue sur les aspects importants devant être traités dans le rapport ITIE.

La mission a été réalisée avec l'appui du Secrétariat Permanent et sous la supervision du Comité de pilotage ITIE- Guinée.

1.1.4 Limitations inhérentes au Rapport ITIE 2018

Les conclusions formulées dans le présent rapport se sont basées sur les données financières se rapportant à l'année 2018 ainsi que les réformes et les faits marquants survenus ultérieurement et jusqu'à la date du présent rapport. Ces conclusions ne peuvent pas donc être extrapolées au-delà de cette période puisque les lois et le contexte régissant le secteur extractif peuvent être sujets à des changements ultérieurs.

¹ <https://eiti.org/fr>

² Exigence 4 de la Norme ITIE (2016)

1.2. Chiffres clés du Rapport ITIE 2018

1.2.1 Revenus du secteur extractif

Sur la base des données déclarées par les Agences Gouvernementales, après travaux de conciliation, le total des revenus générés par le secteur extractif pour l'année 2018 totalise un montant de 4 902,51 milliards GNF contre 4 548,20 milliards GNF en 2017³, soit une augmentation de 7,79%.

Le détail des paiements par nature de contribuable se présente comme suit :

Tableau 1 : Total des revenus du secteur minier en 2018

Secteur	Substance	Paiements des sociétés extractives (*)	Autres revenus provenant du secteur extractif (**)	Total des revenus du secteur extractif	Total des revenus du secteur extractif en %
Paiement des Entreprises privées du secteur minier	Bauxite	2 922,96	193,87	3 116,83	63,58%
	Or	1 052,73	-	1 052,73	21,47%
	Carrière	96,58	-	96,58	1,98%
	Fer	16,42	-	16,42	0,33%
	Diamant	3,62	-	3,62	0,07%
	Autres	5,07	-	5,07	0,10%
Paiement des Entreprises d'Etat		30,37	-	30,37	0,62%
Paiements des Sous-traitants miniers (***)		580,89	-	580,89	11,85%
Total en milliards GNF		4 708,64	193,87	4 902,51	100,00%
Total en millions USD⁴		522,27	21,50	543,78	

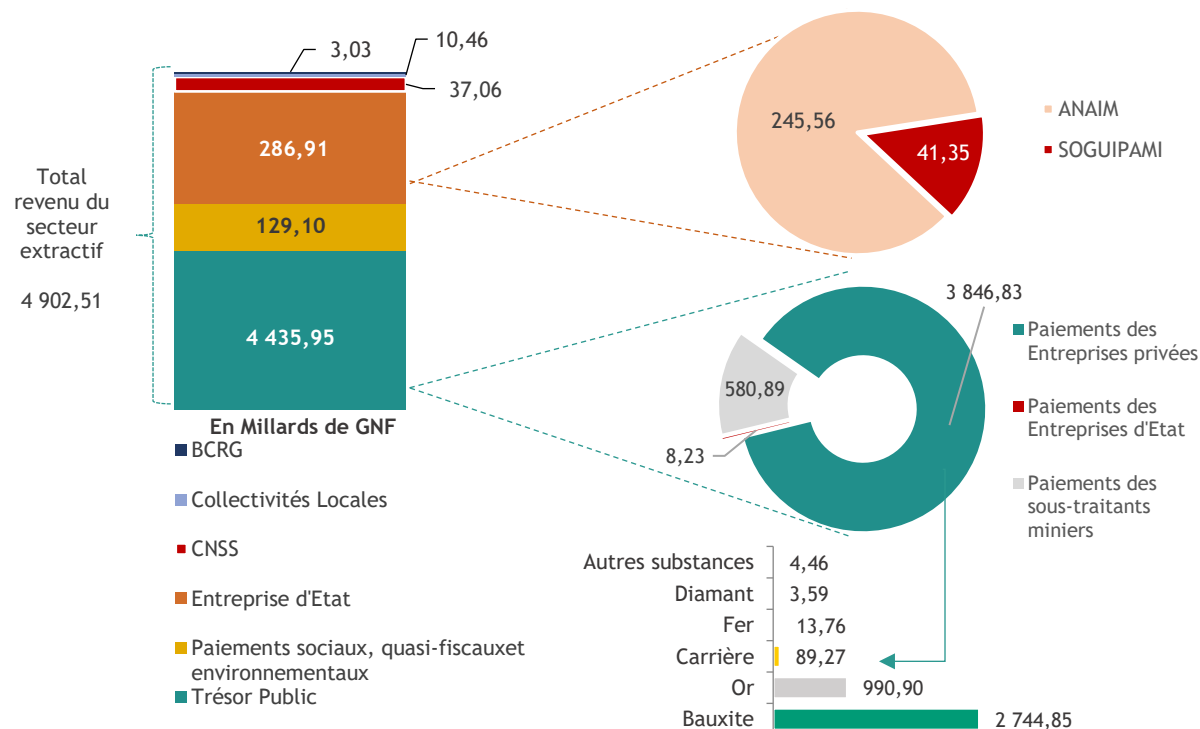
(*) Paiements nets.

(**) Autres revenus encaissés par la SOGUIPAMI et l'ANAIM auprès des sociétés non extractives (voir sous-section 4.6.1.4 tableau N°27 pour l'ANAIM et tableau N°31 pour la SOGUIPAMI).

(***) Le détail des revenus provenant des sous-traitants miniers est présenté en annexe 18 du présent rapport.

Le détail des paiements par entité perceptrice se présente comme suit :

Figure 1 : Revenus du secteur extractif⁵



³ Rapport ITIE 2017 (Mai 2019) Page. 11

⁴ Conversion faite au cours moyen annuel 2018, BCRG (9 015,68) : https://www.bcr-guinee.org/images/Publication_mensuelle/BM%2001-2019.pdf

⁵ Ces revenus incluent la déclaration unilatérale de l'Etat qui s'élève à 631,97 milliards GNF.

Le détail des paiements des sociétés extractives par nature de contribution se présente comme suit :

Tableau 2 : Paiements des sociétés extractives en 2018

Secteur	Substance	Paiements fiscaux	Paiements aux Entreprises de l'Etat dans le secteur extractif	Paiements quasi fiscaux	Paiements Sociaux et environnementaux	Contribution Sociale (CNSS)	Total
Paiement des Entreprises privées du secteur minier	Bauxite	2 750,84	93,04	-	57,99	21,09	2 922,96
	Or	995,17	-	-	44,2	13,36	1 052,73
	Carrière	91,77	-	-	3,65	1,16	96,58
	Fer	13,83	-	-	2,00	0,59	16,42
	Diamant	3,62	-	-	-	-	3,62
	Autres	5,07	-	-	-	-	5,07
Paiement des Entreprises d'Etat		8,25	-	21,26	-	0,86	30,37
Paiement des Sous-traitants miniers		580,89	-	-	-	-	580,89
Total en milliards GNF		4 449,44	93,04	21,26	107,84	37,06	4 708,64
Total en millions USD		493,52	10,32	2,36	11,96	4,11	522,27

1.2.2 Revenus des entreprises d'Etat

Les revenus encaissés par les Entreprises d'Etat se sont élevés en 2018 à 286,91 milliards GNF. Ces revenus ont été encaissés par l'ANAIM à hauteur de 245,56 milliards GNF (dont 90,48 au titre des loyers des infrastructures minières, 151,29 milliards GNF au titre des redevances portuaires et 3,79 milliards GNF des loyers terrain) et par la SOGUIPAMI à hauteur de 41,35 milliards GNF (dont principalement 11,25 milliards GNF de produit de commercialisation de bauxite à la société DADCO et 19,75 milliards GNF de revenus provenant des droits d'acquisitions perçus au titre de la promotion et la cession des titres miniers) :

Tableau 3 : Revenus des Entreprises de l'Etat dans le secteur extractif en 2018

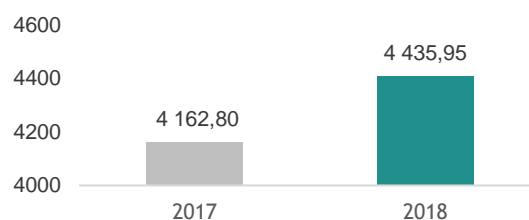
Entreprise d'Etat dans le secteur extractif	Secteur	Revenus des Entreprises de l'Etat ⁶			Total revenus	Total revenus en %
		Paiements reçus des sociétés extractives	Autres revenus provenant du secteur	Subvention de l'Etat et autres recettes		
ANAIM	Infrastructure minière	90,48	155,08	-	245,56	85,59%
SOGUIPAMI	Minier	2,56	38,79	-	41,35	14,41%
Total en milliards GNF		93,04	193,87	-	286,91	100,00%
Total en millions USD		10,32	21,50	-	31,82	

1.2.3 Revenus recouverts sur le compte du trésor

En 2018, les revenus encaissés du secteur extractif sur le compte du Trésor se sont élevés à 4 435,95 milliards GNF (492,03 millions de USD)⁷ représentant 94,72% du total des paiements effectués par les sociétés extractives au cours de la même période. La bauxite représente la part la plus importante dans les revenus budgétaires pour un montant de 2 753,08 milliards GNF représentant 62,06%.

Tableau 4 : Etat des recettes recouvertes sur le compte du Trésor 2017-2018

Recettes	2017 ⁸	2018	Évolution en %
Secteur Minier	4 162,80	4 435,95	6,56%
Total en milliards GNF	4 162,80	4 435,95	6,56%
Total en millions USD	462,20	492,03	6,45%



⁶ Voir sous-section 4.1.6.4

⁷ Conversion faite au cours moyen annuel 2018, BCRG (USD/GNF = 9 015,68) https://www.bcr-guinee.org/images/Publication_mensuelle/BM%2001-2019.pdf

⁸ Rapport ITIE 2017

La contribution détaillée du secteur minier dans la budget de l'Etat se présente comme suit :

Tableau 5 : Contribution du secteur minier dans le budget de l'Etat

Secteur	Substance	Paiements fiscaux des sociétés extractives (i)	Revenus compensés réintégrés	Contribution des Entreprises d'Etat dans le budget de l'Etat	Total contribution dans le budget de l'Etat	Total des revenus du secteur extractif en %
Entreprises du secteur minier	Bauxite	2 689,23	55,62 (ii)	8,23	2 753,08	62,06%
	Or	972,79	18,11 (iii)	-	990,90	22,34%
	Carrière	89,27		-	89,27	2,01%
	Fer	13,76		-	13,76	0,31%
	Diamant	3,59		-	3,59	0,08%
	Autres	4,46		-	4,46	0,10%
Sous-traitants miniers		580,89		-	580,89	13,10%
Total en milliards GNF		4 353,99	73,73	8,23	4 435,95	100,00%
Total en millions USD		482,94	8,18	0,91	492,03	

(i) Paiements nets.

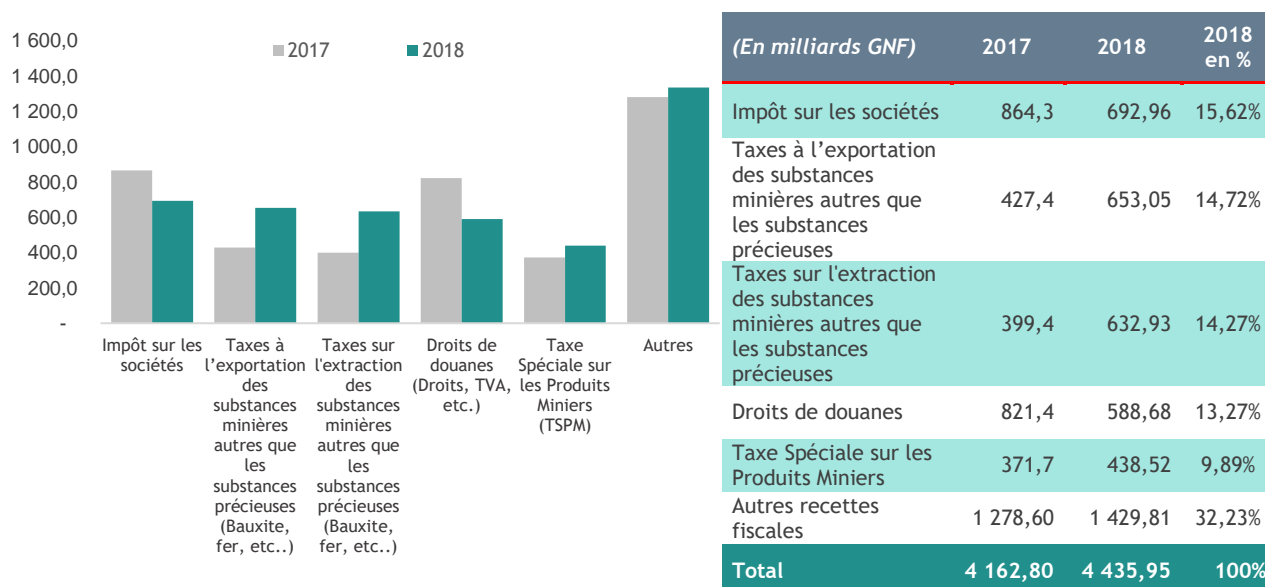
(ii) Il s'agit du montant imputé par la CBG sur l'impôt sur les sociétés dû en 2018 par compensation sur une dette contractée par l'Etat auprès de l'ANAIM devenue au nom de la CBG. Le détail de l'opération et le schéma de remboursement sont décrits au niveau de la Sous-Section 4.6.1.4 du présent rapport.

(iii) Aux termes de l'article XXVIII-A de l'avenant N° 3 à sa convention de base⁹, la SMD s'est engagée à verser à l'Etat Guinéen un bonus à la signature d'un montant de 5 000 000 USD. L'Etat Guinéen et la SMD ont convenu que 40% de ce bonus, soit 2 000 000 USD viendra en compensation du crédit de TVA couvrant la période de janvier 2010 au 31 octobre 2017. Ce montant a été converti en GNF au taux fixing de la BCRG au jour de la compensation effective (soit 1 USD = 9 056 GNF au 18/12/2018), la contrevaletur compensée est de 18 112 000 000 GNF.

Le détail des paiements par société et par flux est présenté dans la Section 5.2 du présent rapport.

En termes de flux, l'impôt sur les sociétés est le premier contributeur à hauteur de 15,62% du total des recettes suivi des taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses et des taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses et des Droits de douanes (Droits, TVA, etc.) qui représentent respectivement 14,72%, 14,27% et 13,27% des recettes extractives.

Tableau 6 : Recettes recouvrées sur le compte du trésor par flux



L'analyse complète des revenus extractifs est présentée dans la Section 5.1 du présent rapport.

⁹ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/search/bonus>

1.2.4 Affectation et transferts des revenus extractifs

Sur la base des déclarations ITIE, les affectations et transferts des revenus extractifs se détaillent comme suit :

Affectations/transferts (En milliards GNF)	Montants alloués en 2018
Revenus alloués aux fonds spéciaux	
Fond d'investissement minier (FIM)	103,71
Revenus alloués aux collectivités locales	
Redevances superficielles	10,46
Contribution au développement local	10,61
Transferts infranationaux	-

Le rapprochement des transferts reportés par rapport à ceux prévus par la réglementation est présenté dans la section 4.10.9 du présent rapport.

1.2.5 Production et exportation

Production

La production du secteur minier en 2018, telle que déclarée par les sociétés minières, se présente comme suit :

Tableau 7 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par substance

Type de minerai	Production industrielle et semi-industrielle (*)	Production artisanale (**)	Unité	Total production	Valeur production Millions GNF	Valeur production Millions USD
Bauxite	76 432 983	-	Tonne	76 432 983	24 269,62	2 691,94
Or	15 095	10 126	Kg	25 221	8 835,53	980,02
Diamant	-	270 157	Carat	270 157	180,64	20,04
Argent	15 000	-	Onces	15 000	2,01	0,22
Alumine	182 382	-	Tonne	182 382	727,04	80,64
Total					34 014,84	3 772,86

(*) Déclarations des sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation 2018.

(**) Quantités et valeurs déclarées à l'exportation en 2018 par le BNE et la BCRG.

Le détail par société et par région est présenté dans la section 4.8.1.2 du présent rapport.

Tableau 8 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par Projet

Société	Projet	Substance	Unité	Total production (*)
SMB	Nc	Bauxite	Tonne	35 213 915
CBG	Nc	Bauxite	Tonne	13 892 447
CDM	Permis d'exploitation de bauxite N° A 2007/1293/MMG/SGG à Boké	Bauxite	Tonne	6 333 885
CBK	Nc	Bauxite	Tonne	3 451 217
COBAD	Projet Dian-Dian (Convention de concession minière du 21 juillet 2001)	Bauxite	Tonne	743 029
Bel Air Mining	Nc	Bauxite	Tonne	1 485 920
AMR	Permis d'exploitation de bauxite N° D/2017/124/PRG/SGG à Boké	Bauxite	Tonne	14 664 968
GDM	Permis d'exploitation de Bauxite N° A2018005-/DIGM/CPDM à Boké	Bauxite	Tonne	647 602
Total bauxite				76 432 983
SMD	Nc	Or	Onces	5 318
SAG	Permis d'exploitation d'Or N° 24 Siguiri	Or	Onces	8 071
CGG	Nc	Or	Onces	1 706
Total Or				15 095
SMD	Nc	Argent	Onces	15 000
Total Argent				15 000
SAF	Nc	Alumine	Tonne	182 382
Total Alumine				182 382

(*) Déclarations des sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation 2018.

Nc : Données par projet non communiquées.

Le détail de la production est présenté dans la section 4.8.1.2.

Exportation

Les exportations du secteur minier en 2018 en quantité et en valeur, telles que déclarées par les sociétés minières et pétrolières, se présentent comme suit :

Tableau 9 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par substance

Type de minerai	Exportation industrielle et semi-industrielle (*)	Exportation artisanale (**)	Unité	Total exportation	Valeur exportation Millions GNF	Valeur exportation Millions USD
Bauxite	62 318 781	-	Tonne	62 318 781	18 894,88	2 095,81
Or	15 148	10 126	kg	25 274	8 832,96	979,73
Diamant	-	270 157	Carat	270 157	180,64	20,04
Argent	15 000	-	Onces	15 000	1,99	0,22
Alumine	168 596	-	Tonne	168 596	363,94	40,37
Total					28 274,41	3 136,17

(*) Déclarations des entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation 2018.

(**) Bulletin de statistiques Minières du Ministère des mines et de la géologie (Version Mars 2019).

Le détail par société, par région, par entité acheteuse et par pays destinataire est présenté dans la section 4.8.1.3 du présent rapport.

Tableau 10 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par projet

Société	Projet	Substance	Unité	Total exportation (*)
SMB	Nc	Bauxite	Tonne	35 213 915
CBG	Nc	Bauxite	Tonne	14 445 210
CDM	Permis d'exploitation de bauxite N° A 2007/1293/MMG/SGG à Boké	Bauxite	Tonne	6 389 617
CBK	Nc	Bauxite	Tonne	3 340 468
COBAD	Projet Dian-Dian (Convention de concession minière du 21 juillet 2001 entre la République de Guinée et la société Rousski Alumini Management)	Bauxite	Tonne	743 029
Bel Air Mining	Nc	Bauxite	Tonne	1 433 864
GDM	Permis d'exploitation de Bauxite N° A2018005-/DIGM/CPDM à Boké	Bauxite	Tonne	752 678
Total bauxite				62 318 781
SMD	Nc	Or	Onces	5 318
SAG	Permis d'exploitation d'Or N° 24 Siguiri	Or	Onces	8 124
CGG	Nc	Or	Onces	1 706
Total Or				15 148
SMD	Nc	Argent	Onces	15 000
Total Argent				15 000
SAF	Nc	Alumine	Tonne	168 596
Total Alumine				168 596

(*) Déclarations des sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation 2018.

Nc : Données par projet non communiquées.

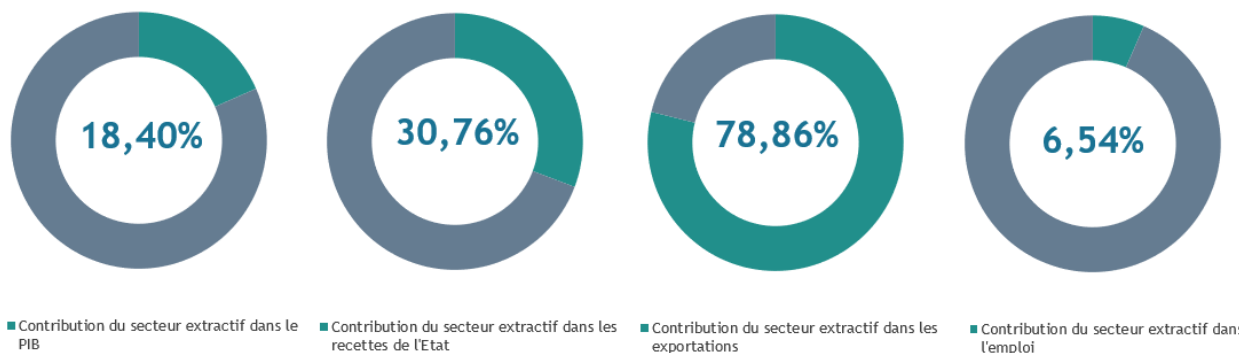
Le détail des exportations est présenté dans la section 4.8.1.3 du présent rapport.

1.2.6 Contribution à l'économie

La contribution du secteur dans son ensemble sur la période 2017-2018 se présente comme suit :

Tableau 11 : Contribution du secteur extractif à l'économie

	2017	2018
	Mines et carrières	Mines et carrières
PIB	16,90 %	18,40 %
Revenus	32,26%	30,76%
Export	78,50%	78,86%
Emploi	6,06% ¹⁰	6,54%



Le détail de calcul des contributions est présenté dans la Section 4.11.3 du présent rapport.

1.3. Principaux constats

1.3.1 Périmètre du rapport

Le présent rapport couvre les revenus provenant du secteur extractif en Guinée pour l'année 2018. Selon le périmètre retenu par le Comité de pilotage ITIE- Guinée, les revenus divulgués dans le présent rapport incluent les revenus provenant de toutes les sociétés détentrices d'un titre actif dans le secteur minier au 31 décembre 2018. Pour le besoin de la détermination du périmètre de rapprochement, le Comité de pilotage ITIE- Guinée a retenu l'approche décrite dans la section 3.1 du présent rapport.

Les flux couverts par le Rapport ITIE 2018 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif en Guinée et avec les définitions présentées dans la Norme ITIE.

1.3.2 Exhaustivité des données

- (i) Toutes les entreprises extractives sélectionnées dans le périmètre de réconciliation ont soumis leurs déclarations.
- (ii) Toutes les entités publiques retenues dans le périmètre ont soumis un formulaire de déclaration à l'exception de l'Office National de Formation et du Perfectionnement Professionnels (ONFPP).

De ce fait, les flux déclarés avoir été payés par les entreprises extractives au profit de l'ONFPP n'a pas pu être rapprochés. Les paiements au profit de l'ONFPP tels que reportés par les entreprises s'élèvent à 1,21 milliards de GNF et ne représentent que 0,03% du total des revenus déclarés. En conséquence, le défaut de déclaration n'est pas de nature à affecter l'exhaustivité des données dans le présent rapport.

1.3.3 Résultats des travaux de rapprochement

Le rapprochement des paiements a été effectué sur la base du périmètre arrêté par le Comité de pilotage ITIE- Guinée tel que détaillé dans la Section 3.1 du présent rapport. L'exercice de rapprochement a permis de couvrir 99,93% du total des revenus extractifs reportés par l'État.

Les écarts n'ayant pas pu être rapprochés s'élèvent à 4,46 milliards de GNF, soit l'équivalent de 0,11% des revenus reportés par l'État. Ces écarts sont inférieurs au seuil d'erreur acceptable fixé à 0,8 % par le Comité de pilotage ITIE- Guinée et par conséquent, ils ne sont pas de nature à impacter la fiabilité des données reportées dans le présent rapport. Le tableau suivant présente un récapitulatif des travaux de rapprochements.

¹⁰ Les chiffres du rapport ITIE 2017 ont été retraités pour prendre en compte l'effectif estimé du secteur artisanal (voir sous-section 4.11.3.4)

Tableau 12 : État récapitulatif des écarts de rapprochement des flux de paiement en numéraire

Déclarations initiales	En milliards de GNF (Déclaration initiale)	Ajustement	En milliards de GNF (Déclaration ajustée)
Entreprises extractives	4 829,45	(903,1)	3 926,35
État	3 822,23	99,7	3 921,89
Écart initial	1 007,22		4,46
% Écart initial	26,35%		0,11%

Le détail des travaux de rapprochement est présenté dans la Section 3.2.1 du présent rapport.

1.3.4 Assurance des données

Les procédures d'assurance convenues par le Comité de pilotage ITIE- Guinée ainsi que l'évaluation du respect de la procédure par entités déclarantes sont détaillés dans la Section 3.1.4 du présent rapport.

(i) Sur les 25 sociétés retenues dans le périmètre de conciliation, 10 sociétés ne se sont pas conformées aux procédures d'assurances convenues par le Comité de pilotage ITIE- Guinée. La liste des sociétés concernées est présentée en Annexe 4. Ces sociétés représentent un total paiement de 375,75 milliards de GNF soit 8,64% du total des paiements rapportés par les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation. Nous comprenons le défaut de conformité est due en grande partie au contexte actuel marqué par la pandémie Covid-19.

(ii) Pour toutes les entités publiques, le niveau d'assurance des données est élevé. Le détail d'évaluation est présenté dans la section 4.9.9.4 du présent rapport.

Sur la base de cette évaluation et compte tenu du caractère non significatif des écarts non rapprochés, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans le présent rapport.

1.4. Recommandations

Sans remettre en cause les données et les conclusions du présent rapport, nous avons formulé des recommandations destinées à améliorer le processus de déclaration ITIE et/ou la gouvernance et la transparence du secteur dont le résumé se présente comme suit :

Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
1 Réponse aux demandes des explications des écarts envoyés par l'A.I.	Sensibiliser les parties déclarantes à s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de justification des écarts.	2	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
2 Équilibre hommes-femmes dans la composition du Comité de pilotage ITIE-Guinée.	Prendre les mesures nécessaires lors du prochain renouvellement du mandat des membres du Comité pour tenir compte de l'exigence 1.4 de la Norme ITIE 2019	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
3 Déclaration des données financières par projet.	Sensibiliser les parties déclarantes à la nécessité de ventiler leurs paiements par projet. Considérer l'opportunité de faire une étude de faisabilité pour le recensement des contraintes à une déclaration systématique des données ITIE par projet.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
4 Attestation et certification des formulaires de déclaration.	Prendre des dispositions pour inciter les entités déclarantes au respect des procédures convenues pour l'attestation et la certification des données. A titre d'exemple, le lancement du rapport ITIE, les calendriers et la procédure d'assurance des données peuvent faire l'objet d'une publication dans un journal de la place ou d'une notification de la part du MMG tout en se référant aux dispositions de l'article 122 du code minier « Respect des engagements internationaux de l'Etat ».	1	Entreprises extractives. Comité de pilotage ITIE-Guinée.
5 Etats financiers certifiés.	Sensibiliser les entreprises déclarantes à communiquer la preuve d'audit de leurs états financiers dans le cadre du processus de déclaration ITIE.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
6 Se conformer à l'exigence de 2.5 de la norme ITIE 2019.	Implémenter les actions présentées dans la section 6.1 (recommandation N°6).	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
7 Amélioration du système d'information du BNE.	Collecter systématiquement les identifiants des comptoirs d'achat lors de la liquidation et du recouvrement des redevances et des taxes sur l'or et le diamant.	2	BNE.
8 Classification des recettes budgétaires provenant du secteur extractif.	Mettre en place une classification spécifique pour les recettes provenant du secteur extractif pour permettre une meilleure analyse sur les perspectives et les risques	2	Ministère du Budget/Ministère de l'Economie

Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée	
	du secteur.		et des Finances.	
9	Ponctualité des rapports de la Cour des Comptes sur l'exécution du budget.	Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue d'accélérer la publication des rapports sur l'exécution du budget.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
10	Conformité aux dispositions du Code minier	Se conformer aux dispositions du code minier en matière de renouvellement des concessions et de prévoir un amendement du code pour intégrer les bonus au titre de la signature ou le renouvellement des permis présentant renfermant un Gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés ainsi que les modalités et les règles de détermination et de partage.	2	Ministère du Budget/MMG.
11	Évolution du Périmètre des prochains Rapports ITIE : flux de paiement	Considérer l'intégration dans le périmètre des prochains rapports les Bonus de signature payés au CPDM.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
12	Publication des rapports sur le développement local.	Publier systématiquement les rapports prévus par les articles 107, 108 et 130 du Code minier et mettre en place des mécanismes de suivi des engagements des entreprises et de l'impact sur le développement local. Inciter les entreprises à publier leurs plans annuels de passation de marchés.	1	MMG.
13	Traçabilité des paiements sociaux.	Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme de suivi des engagements des entreprises extractives en matière sociale, et permettant d'assurer la traçabilité des paiements sociaux dans l'objectif de maximiser leurs impacts sur les populations locales.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
14	Traçabilité des dépenses environnementales.	Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme ayant pour attribution le suivi des engagements des entreprises extractives en matière des obligations environnementales.	1	Comité de pilotage ITIE-Guinée.
15	Publication des accords signés par l'ANAIM dans le cadre d'Opération Multi-utilisateurs.	Publier les accords signés dans le cadre du contrat d'Opération Multi-utilisateurs signé en juin 2015.	2	ANAIM.
16	Publication des statistiques sur l'emploi dans le secteur extractif.	Mettre en place une procédure permettant de publier périodiquement les données sur l'emploi relatives au secteur extractif en Guinée, et qu'elles soient accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.	2	l'Institut National de la Statistique.
17	Etude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers.	Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de procéder à une vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration minier aux lois en vigueur,	3	Comité de pilotage ITIE-Guinée.

Le détail de ces recommandations ainsi que le suivi des recommandations des rapports ITIE précédents sont présentés dans la Section 6.



2 Aperçu sur l'ITIE Guinée

2. Aperçu sur l'ITIE Guinée

2.1 L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'ITIE est une initiative d'envergure mondiale lancée en 2002 visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles. La Norme ITIE exige la publication d'informations sur l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives, depuis le point d'extraction des ressources naturelles jusqu'à la manière dont les revenus parviennent au gouvernement et dont ils profitent à la population.

A l'échelle internationale, la supervision de l'Initiative est assurée par un Conseil d'Administration constitué d'un président élu et de membres représentant les pays en développement riches en ressources naturelles, les donateurs et les pays partenaires, les sociétés internationales et nationales d'exploitation de pétrole, de gaz et de ressources minérales, la société civile et les investisseurs. Le Conseil d'administration international de l'ITIE veille au respect de la Norme ITIE¹¹. Pour en savoir plus sur l'ITIE, son Conseil et son Secrétariat, ainsi que sur la Norme, veuillez consulter le site : <https://eiti.org/fr>

2.2 L'ITIE Guinée

La Guinée a adhéré à cette Initiative en avril 2005 ; il a été déclaré pays Candidat en septembre 2007 puis pays Conforme en juillet 2014. En 2018, la Guinée a fait l'objet d'une validation par rapport à la Norme ITIE 2016. En février 2019, le Conseil d'Administration de l'ITIE avait conclu que la Guinée a accompli des "progrès significatifs" en préconisant 08 mesures correctives¹² à mettre en œuvre pour la prochaine validation prévue pour le 27 août 2020.

La structure institutionnelle de l'ITIE-Guinée est régie par le Décret n° 2012/014/PRG/SGC du 03 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de la République de Guinée.

Ce Décret précise que l'ITIE-Guinée est un organe consultatif autonome, placé sous la tutelle du Ministère en charge des Mines et de la Géologie doté d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière.

L'ITIE-Guinée est gouvernée par trois principaux organes :

- le Conseil de Supervision, instance stratégique présidée par le Premier Ministre ;
- le Comité de pilotage ITIE- Guinée, chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil de Supervision ; et le Secrétariat Exécutif est l'organe d'animation, de coordination et de suivi des activités de l'ITIE-Guinée.

Il est à noter que tout titulaire de titre minier ou d'autorisation, tout intervenant dans la commercialisation des pierres précieuses sont tenus de se conformer aux engagements internationaux pris par l'Etat et applicables à leurs activités pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier notamment celui relatif à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)¹³. Pour plus d'information sur l'ITIE-Guinée, veuillez consulter le site : <https://www.itie-guinee.org/>

2.3 Aperçu sur les activités de l'ITIE Guinée en 2018

En 2018, les activités de l'ITIE Guinée se sont déroulées autour des principaux axes suivants :

- Approbation du plan de travail Budget Annuel (PTBA) 2018 de l'ITIE-Guinée ;
- Mis en place une commission chargée de réfléchir sur le financement pérenne de l'Initiative. ;
- La poursuite des activités de renforcement des capacités des parties prenantes ; et
- La mise en œuvre de la stratégie de communication.

Le détail des activités réalisées et les objectifs atteints au cours de 2018 peuvent être consultés dans le Rapport Annuel d'avancement 2018 de l'ITIE-Guinée ¹⁴.

2.4 Politique de données ouvertes

L'ITIE Guinée a adopté une politique de données ouvertes en décembre 2019¹⁵. Les principes fondamentaux de la politique de l'ITIE Guinée reposent sur l'interopérabilité, les données ouvertes et la fiabilité exhaustive. La politique définit le cadre d'ouverture et de diffusion publique des données relevant du secteur extractif. Elle identifie les responsables des sources de données et délimite leurs responsabilités en matière d'ouverture des données afin de partager avec les citoyens les approches et outils de mise à disposition et d'accès aux données ouvertes sur le secteur extractif.

¹¹ <https://eiti.org/fr/norme/aperçu>

¹² <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/annonce-2-eme-validation-itieg-secretariat-executif-de-litieg-29-juin-2018/>

¹³ Article 122 du Code minier

¹⁴ <https://www.itiedoc-guinee.org/wp-content/uploads/2019/06/191306A.pdf>

¹⁵ Politique de données ouvertes de l'ITIE Guinée (2019) <https://www.itie-guinee.org/rubrique/publications/donnees-ouvertes/>



3 Approche et résultats de rapprochement

3. Approche et résultats de rapprochement

3.1 Approche pour la collecte et le rapprochement des données

Le Périmètre du Rapport ITIE 2018 présenté ci-dessous a été préparé en tenant compte des exigences de la Norme ITIE 2016 et des Termes de Référence de l'AI et a été approuvé par le Comité de pilotage ITIE-Guinée lors de sa réunion du 19 novembre 2019.

3.1.1 Collecte des données

La collecte des données a été effectuée en utilisant un formulaire de déclaration développé par l'AI et approuvé par le Comité de pilotage ITIE-Guinée. En plus des données sur les paiements, le formulaire de déclaration comporte des données contextuelles exigées par la Norme ITIE. Le modèle du formulaire est présenté en annexe 16.

Les directives de rapportage et le formulaire de déclaration tels qu'approuvés par le Comité de pilotage ITIE-Guinée ont fait l'objet d'une présentation aux parties déclarantes lors d'un atelier de formation. Le Comité de pilotage ITIE-Guinée a fixé le 06 décembre 2019 comme date limite pour la soumission des déclarations.

Le modèle du formulaire de déclaration a été adressé par e-mail aux parties déclarantes qui ont été invitées à envoyer directement leurs déclarations à l'AI.

3.1.2 Formulaire de déclaration

Le formulaire de déclaration comporte 18 feuilles dont le détail par entité déclarante se présente comme suit :

Feuille n°	Donnée / Information	Entités déclarantes		
		Entreprises Extractives	Entreprises d'Etat	Régies Financières
1	Fiche signalétique	√	N/A	N/A
2	Formulaire de déclaration	√	√	√
3	Détail des paiements	√	√	√
4	Détail des Exportations/Ventes	√	√	DGD, BCRG, BNE
5	Détail de la Production	√	√	√
6	Structure du Capital	√	N/A	N/A
7	Propriété réelle	√	N/A	N/A
8	Participation Publique	N/A	√	√
9	Détail des Paiements Sociaux volontaires	√	N/A	N/A
10	Détail des Paiements Sociaux obligatoires	√	N/A	Collectivité locales
11	Dépenses quasi fiscales	N/A	√	N/A
12	Transferts Infranationaux	N/A	N/A	DNTCP
13	Transactions de troc/projets intégrés	√	√	DNTCP
14	Prêt & Subvention	CBG	√	DNTCP
15	Déclarations premières ventes	N/A	SOGUIPAMI	N/A
16	Transport	N/A	ANAIM	N/A
17	Sociétés extractives			
18	Définition des flux			

3.1.3 Rapprochement des données

À la suite de la réception des déclarations, nous avons procédé :

- au rapprochement des flux de paiements déclarés par les entreprises extractives avec les recettes déclarées par les régies financières ;
- à l'identification des écarts significatifs et de l'analyse de leurs origines ;
- à la collecte des éléments de réponse des entreprises et des régies financières concernant les écarts et l'examen des pièces justificatives ; et
- à l'identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements ont été opérés sur la base des justifications et/ou confirmations obtenues des parties déclarantes.

Chaque fois que les écarts n'ont pas pu être rapprochés, les parties concernées ont été contactées en vue d'obtenir les documents justificatifs pour procéder aux ajustements. Dans certains cas, ces écarts n'ont pas pu être ajustés. Les résultats des travaux de rapprochement sont présentés dans la Section 3.2 du présent rapport.

Pour les besoins des travaux de rapprochement, le Comité de pilotage ITIE-Guinée a convenu :

- **un seuil d'erreur acceptable cumulé de 0,8%** en-deçà duquel, le Comité de pilotage ITIE- Guinée considère que les écarts présentés dans le Rapport ITIE 2018 ne sont pas significatifs et n'affectent pas la fiabilité des données sur les revenus du secteur ; et
- **un seuil d'erreur non significatifs de 1 000 USD** (environ 9 016 KGNF) en deçà duquel, le Comité de pilotage ITIE- Guinée considère qu'une différence entre les données de l'État et celles de la société pour un flux de paiement est mineure. Ce qui signifie que l'analyse détaillée a été réalisée uniquement pour les écarts initiaux supérieurs à 1 000 USD.

3.1.4 Procédures d'assurance des données

L'ITIE exige une évaluation visant à déterminer si ces paiements et revenus font l'objet « d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit ».

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité des données reportées dans le rapport ITIE 2018, les mesures suivantes ont été convenues avec le Comité de pilotage ITIE- Guinée:

Pour les entreprises extractives

(a) Les entreprises extractives ayant l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes (CAC), le formulaire de déclaration doit :

- porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise, attestant que les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements effectués entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ;
- être accompagné des rapports d'audit des états financiers de l'entreprise pour l'année 2018 ou de tout autre document signé par le Commissaire aux Comptes attestant la certification des états financiers 2018 ;
- être certifié par un auditeur externe (qui peut être le Commissaire aux Comptes) pour les sociétés actives et détentrices de permis d'exploitation minières ; et
- doit être accompagné du détail des paiements (quittance par quittance).

(b) Les autres sociétés de recherche ou encore les sociétés n'ayant pas l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes au sens de l'Article 376 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, le formulaire de déclaration doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise.

Pour les administrations publiques et organismes collecteurs

Le formulaire de déclaration doit :

- porter la signature du haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité attestant que les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ; et
- être certifié par la Cour des Comptes qui devra produire une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus par les régies financières et comptabilisés dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au titre de l'année 2018.

Pour les cas de l'ANAIM et la SOGUIPAMI, la certification du formulaire de déclaration est faite par le Commissaire aux Comptes de ces entités.

La CNSS et l'ONFPP ne sont pas concernés par la certification, ils sont néanmoins tenus uniquement de faire signer leur déclaration par un représentant habilité.

3.1.5 Sauvegarde de la confidentialité des données

BDO a adopté les mesures suivantes pour protéger les informations confidentielles et les données collectées des entités déclarantes :

- Les correspondances électroniques avec les entreprises et les entités gouvernementales ont été réalisées via une adresse électronique créée uniquement pour le projet ITIE-Guinée et la liste des employés ayant accès à ce compte de messagerie a été restreint ;
- Toutes les informations électroniques reçues des entités déclarantes ont été enregistrées dans un dossier avec un accès restreint ;
- La sauvegarde des documents physiques a été assurée en gardant les documents sous clé ;
- Tous les employés impliqués dans le projet ITIE ont été informés de l'importance de la non-divulgence des informations confidentielles ; et

- Les politiques, les devoirs professionnels et l'éthique de BDO exigent de tout son personnel le respect de la confidentialité pour toutes les données des clients.

3.2 Résultats des travaux de rapprochement

Toutes les entités retenues dans le périmètre de rapprochement ont soumis leurs formulaires de déclaration. Nous présentons au niveau de cette section, les résultats des travaux de rapprochement au titre :

- des paiements en numéraire ;
- de la production ; et
- des exportations.

3.2.1 Rapprochement des paiements en numéraire

Les travaux de rapprochement des flux de paiements en numéraire se détaillent par société comme suit :

En GNF

N°	Société	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Déclarations après ajustements		
		Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
1	SOGUIPAMI	5 055 320 080	7 542 608 338	(2 487 288 258)	-	7 818 600	(7 818 600)	5 055 320 080	7 550 426 938	(2 495 106 858)
2	ANAIM	2 475 428 527	1 562 581 476	912 847 051	-	-	-	2 475 428 527	1 562 581 476	912 847 051
3	SMB	2 058 424 457 082	1 172 639 286 439	885 785 170 643	(901 984 043 740)	-	(901 984 043 740)	1 156 440 413 342	1 172 639 286 439	(16 198 873 097)
4	CBG	1 089 014 054 614	1 093 001 508 006	(3 987 453 392)	-	616 074 024	(616 074 024)	1 089 014 054 614	1 093 617 582 030	(4 603 527 416)
5	SAG	676 022 537 397	609 176 404 305	66 846 133 092	-	61 887 452 081	(61 887 452 081)	676 022 537 397	671 063 856 386	4 958 681 011
6	SMD	277 498 788 010	276 719 355 058	779 432 952	-	-	-	277 498 788 010	276 719 355 058	779 432 952
7	Chalco	129 834 223 869	109 394 950 172	20 439 273 697	-	-	-	129 834 223 869	109 394 950 172	20 439 273 697
8	CDM	227 943 959 824	237 554 630 236	(9 610 670 412)	-	-	-	227 943 959 824	237 554 630 236	(9 610 670 412)
9	CBK	70 356 444 683	32 992 426 039	37 364 018 644	-	36 838 535 692	(36 838 535 692)	70 356 444 683	69 830 961 731	525 482 952
10	SPIC	41 362 602 301	40 293 255 289	1 069 347 012	-	-	-	41 362 602 301	40 293 255 289	1 069 347 012
11	WAC	44 001 145 519	43 989 236 790	11 908 729	-	-	-	44 001 145 519	43 989 236 790	11 908 729
12	SBK	39 052 215 061	38 295 474 483	756 740 578	-	-	-	39 052 215 061	38 295 474 483	756 740 578
13	COBAD	26 787 138 111	27 091 801 707	(304 663 596)	-	-	-	26 787 138 111	27 091 801 707	(304 663 596)
14	GAC	20 601 506 302	18 920 367 727	1 681 138 575	-	305 387 560	(305 387 560)	20 601 506 302	19 225 755 287	1 375 751 015
15	SAF	22 036 345 148	20 712 392 157	1 323 952 991	431 928 815	-	431 928 815	22 468 273 963	20 712 392 157	1 755 881 806
16	GUINEA EVERGREEN	7 486 883 863	7 403 883 863	83 000 000	-	-	-	7 486 883 863	7 403 883 863	83 000 000
17	CGG	14 131 871 783	14 131 871 783	-	-	-	-	14 131 871 783	14 131 871 783	-
18	BEL AIR MINING	20 492 692 499	10 222 361 077	10 270 331 422	(1 170 744 794)	-	(1 170 744 794)	19 321 947 705	10 222 361 077	9 099 586 628
19	SMFG	9 219 507 280	9 259 879 871	(40 372 591)	40 372 590	-	40 372 590	9 259 879 870	9 259 879 871	(1)
20	HUAYU	2 214 920 936	1 914 060 961	300 859 975	-	-	-	2 214 920 936	1 914 060 961	300 859 975
21	ALAME	5 198 648 518	7 296 907 567	(2 098 259 049)	-	-	-	5 198 648 518	7 296 907 567	(2 098 259 049)
22	AMR	6 597 592 715	6 593 028 394	4 564 321	-	-	-	6 597 592 715	6 593 028 394	4 564 321
23	GDM	19 984 183 488	26 021 940 306	(6 037 756 818)	-	-	-	19 984 183 488	26 021 940 306	(6 037 756 818)
24	SOMIAG	5 182 499 674	3 760 477 310	1 422 022 364	(422 478 709)	-	(422 478 709)	4 760 020 965	3 760 477 310	999 543 655
25	SMM	8 474 816 570	5 741 467 851	2 733 348 719	-	-	-	8 474 816 570	5 741 467 851	2 733 348 719
	Total	4 829 449 783 854	3 822 232 157 205	1 007 217 626 649	(903 104 965 838)	99 655 267 957	(1 002 760 233 795)	3 926 344 818 016	3 921 887 425 162	4 457 392 854

Source : Déclarations ITIE

Les travaux de rapprochement des flux de paiements en numéraire se détaillent par flux comme suit :

En GNF

Société	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Déclarations après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
Flux de Paiement en numéraire	4 823 811 836 374	3 818 684 186 235	1 005 127 650 139	(903 104 965 838)	99 655 267 957	(1 002 760 233 795)	3 920 706 870 536	3 918 339 454 192	2 367 416 344
Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	5 255 379 524	-	5 255 379 524	-	-	-	5 255 379 524	-	5 255 379 524
Droits fixes (CPDM)	224 294 206 621	199 515 201 881	24 779 004 740	(23 867 469 070)	-	(23 867 469 070)	200 426 737 551	199 515 201 881	911 535 670
Droits fixes (FIM)	16 087 564 599	83 976 775 842	(67 889 211 243)	35 794 829 450	-	35 794 829 450	51 882 394 049	83 976 775 842	(32 094 381 793)
Taxe sur les substances de carrières	3 956 447 803	2 970 664 148	985 783 655	-	-	-	3 956 447 803	2 970 664 148	985 783 655
Taxe sur les substances de carrières	12 349 839 089	858 269 021	11 491 570 068	(12 349 839 089)	-	(12 349 839 089)	-	858 269 021	(858 269 021)
Pénalités liées aux infractions minières	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	304 198 329 077	940 953 914	303 257 375 163	-	187 876 020 256	(187 876 020 256)	304 198 329 077	188 816 974 170	115 381 354 907
Impôt sur les sociétés	657 075 293 015	656 704 760 760	370 532 255	-	-	-	657 075 293 015	656 704 760 760	370 532 255
Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 108 466 508 922	632 927 595 414	475 538 913 508	(495 006 957 150)	-	(495 006 957 150)	613 459 551 772	632 927 595 414	(19 468 043 642)
Retenues à la Source	147 111 150 351	153 215 420 137	(6 104 269 786)	5 186 943 451	473 276 627	4 713 666 824	152 298 093 802	153 688 696 764	(1 390 602 962)
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	12 963 816 900	15 078 005	12 948 738 895	(9 665 415 590)	-	(9 665 415 590)	3 298 401 310	15 078 005	3 283 323 305
Retenues sur les salaires	94 378 182 902	97 343 942 283	(2 965 759 381)	(367 566 171)	(393 866 627)	26 300 456	94 010 616 731	96 950 075 656	(2 939 458 925)
Versement forfaitaire sur les salaires	71 590 350 010	74 019 991 466	(2 429 641 456)	2 332 128 845	-	2 332 128 845	73 922 478 855	74 019 991 466	(97 512 611)
Taxe d'apprentissage	443 700 083	442 466 446	1 233 637	-	-	-	443 700 083	442 466 446	1 233 637
Taxe sur contrat d'assurance	2 257 198 632	-	2 257 198 632	-	2 257 198 632	(2 257 198 632)	2 257 198 632	2 257 198 632	-
Retenue à la source sur les loyers	260 664 792	2 396 959 223	(2 136 294 431)	-	(2 336 608 632)	2 336 608 632	260 664 792	60 350 591	200 314 201
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	95 415 203 378	180 784 835 104	(85 369 631 726)	89 479 610 231	-	89 479 610 231	184 894 813 609	180 784 835 104	4 109 978 505
Contribution Foncière Unique (CFU)	1 410 132 068	-	1 410 132 068	-	402 751 180	(402 751 180)	1 410 132 068	402 751 180	1 007 380 888

Société	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Déclarations après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
Produits d'enregistrement	41 095 586	-	41 095 586	-	-	-	41 095 586	-	41 095 586
Amendes et pénalités fiscales	2 993 077 559	2 425 305 577	567 771 982	-	-	-	2 993 077 559	2 425 305 577	567 771 982
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 140 013 590 346	814 619 949 597	325 393 640 749	(495 006 957 150)	(161 566 401 802)	(333 440 555 348)	645 006 633 196	653 053 547 795	(8 046 914 599)
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	207 292 818 746	322 484 287 064	(115 191 468 318)	472 301 405	-	472 301 405	207 765 120 151	322 484 287 064	(114 719 166 913)
Amendes et pénalités douanières	5 189 970 941	34 037 387 629	(28 847 416 688)	-	-	-	5 189 970 941	34 037 387 629	(28 847 416 688)
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	438 162 076 755	438 519 945 180	(357 868 425)	-	-	-	438 162 076 755	438 519 945 180	(357 868 425)
Dividendes	62 019 242 929	-	62 019 242 929	-	60 855 843 994	(60 855 843 994)	62 019 242 929	60 855 843 994	1 163 398 935
Taxe sur Consommation de bauxite	2 041 050 913	1 127 636 250	913 414 663	-	-	-	2 041 050 913	1 127 636 250	913 414 663
Loyers des infrastructures minières	91 828 449 318	79 976 912 459	11 851 536 859	(1 310 953 068)	10 528 917 238	(11 839 870 306)	90 517 496 250	90 505 829 697	11 666 553
Redevances portuaires	-	1 005 939 889	(1 005 939 889)	1 310 953 068	305 387 560	1 005 565 508	1 310 953 068	1 311 327 449	(374 381)
Droits de suite	11 777 192 573	2 564 450 077	9 212 742 496	-	-	-	11 777 192 573	2 564 450 077	9 212 742 496
Royalties / redevances	45 078 402 958	-	45 078 402 958	-	-	-	45 078 402 958	-	45 078 402 958
Produit de cession des droits miniers (+)	21 637 633 420	-	21 637 633 420	-	-	-	21 637 633 420	-	21 637 633 420
Prestations aéroport Siguiri	646 603 200	-	646 603 200	-	-	-	646 603 200	-	646 603 200
Cotisations sociales	36 344 479 987	35 809 458 869	535 021 118	(87 945 000)	1 252 749 531	(1 340 694 531)	36 256 534 987	37 062 208 400	(805 673 413)
Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	1 231 183 377	-	1 231 183 377	(18 630 000)	-	(18 630 000)	1 212 553 377	-	1 212 553 377
Paiements infranationaux	5 637 947 480	3 547 970 970	2 089 976 510	-	-	-	5 637 947 480	3 547 970 970	2 089 976 510
Redevance superficière	5 637 947 480	3 547 970 970	2 089 976 510	-	-	-	5 637 947 480	3 547 970 970	2 089 976 510
Total Paiements en numéraire	4 829 449 783 854	3 822 232 157 205	1 007 217 626 649	(903 104 965 838)	99 655 267 957	(1 002 760 233 795)	3 926 344 818 016	3 921 887 425 162	4 457 392 854

Source : Déclarations ITIE

3.2.2 Ajustements

a) Pour les sociétés extractives :

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations des Sociétés Extractives	Total GNF
Montant doublement déclaré (i)	(990 013 914 300)
Taxes payées non reportées (ii)	88 511 171 965
Taxes payées hors période de réconciliation (iii)	(1 593 223 503)
Erreur de Reporting	(9 000 000)
Total	(903 104 965 838)

(i) Ajustement de la Taxe sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..) : cette taxe est perçue par la DNI et la DGD à part égal (50% chacune). La société SMB a déclaré doublement la totalité du montant (100% pour le compte de la DNI et 100% pour le compte de la DGD).

(ii) Cet ajustement se détaille par société et par flux comme suit :

Flux	Société			Montant GNF
	SMB	SAF	SMFG	
Taxe sur la valeur ajoutée reversée (a)	88 038 870 560	-	-	88 038 870 560
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.) (b)	-	431 928 815	40 372 590	472 301 405
Total	88 038 870 560	431 928 815	40 372 590	88 511 171 965

(a) quittances reportées par la DNI qui ont été confirmés par les sociétés lors des justification des écarts.

(b) quittances reportées par la DGD qui ont été confirmés par les sociétés lors des justification des écarts.

(iii) Il s'agit des paiements effectués en 2019. Cet ajustement se détaillent par société et par flux comme suit :

Flux	Société		Montant GNF
	Bel Air Mining	SOMIAG	
Retenues sur les salaires	(697 665 448)	-	(697 665 448)
Versement forfaitaire sur les salaires	(366 504 346)	-	(366 504 346)
Cotisations sociales	(106 575 000)	-	(106 575 000)
Taxe sur les substances de carrières	-	(422 478 709)	(422 478 709)
Total	(1 170 744 794)	(422 478 709)	(1 593 223 503)

b) Pour les régies financières :

Les ajustements opérés sur les déclarations des régies financières se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations des régies financières	Total GNF
Taxes non reportés par l'Etat	99 655 267 957
Total	99 655 267 957

Cet ajustement est relatif à des paiements déclarés par les sociétés extractives qui n'ont pas été déclarés par les régies financières initialement. Ce paiements ont été confirmés par les régies financières lors de justification des écarts.

Le détail par régie, par société et par flux se présente comme suit :

Flux	Régie	Société					Montant GNF
		SOGUIPAMI	CBG	SAG	CBK	GAC	
Cotisations sociales	CNSS	7 818 600	616 074 024	628 856 907	-	-	1 252 749 531
Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI	-	-	402 751 180	-	-	402 751 180
Dividendes	DNTCP	-	-	60 855 843 994	-	-	60 855 843 994
Loyers des infrastructures minières	ANAIM	-	-	-	10 528 917 238	-	10 528 917 238
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	DGD	-	-	-	26 309 618 454	-	26 309 618 454
Redevances portuaires	ANAIM	-	-	-	-	305 387 560	305 387 560
Total	Total	7 818 600	616 074 024	61 887 452 081	36 838 535 692	305 387 560	99 655 267 957

3.2.3 Écarts non rapprochés

Après rapprochement des paiements en numéraire déclarés par les entreprises et les entités gouvernementales, certaines différences n'ont pas pu être ajustées. Le montant des écarts non rapprochés s'élève à 4 457 392 854 GNF, l'équivalent de 0,11% des revenus reportés par l'État.

Les écarts non rapprochés se détaillent dans le tableau suivant :

No.	Société	Ecart Résiduel	Différences non réconciliées					
			FD non soumis par l'Etat	Montants non déclarés par la Société Extractive	Montants non déclarés par l'Etat	Taxes non reportées par la Société Extractive	Taxes non reportées par l'Etat	Non significatif < 9 016 KGNF
1	SOGUIPAMI	(2 495 106 858)	-	(4 500 272 843)	-	-	2 000 000 000	5 165 985
2	ANAIM	912 847 051	62 064 000	-	850 783 051	-	-	-
3	SMB	(16 198 873 097)	960 398 477	(50 681 942 012)	11 857 989 976	-	21 664 680 462	-
4	CBG	(4 603 527 416)	-	(4 932 951 514)	329 424 098	-	-	-
5	SAG	4 958 681 011	-	(836 601 065)	5 135 163 076	-	660 118 200	800
6	SMD	779 432 952	-	(86 029 803 867)	93 115 859	(28 665 233 947)	115 381 354 907	-
7	Chalco	20 439 273 697	207 108 337	-	6 719 791	(25 157 237 797)	45 382 683 366	-
8	CDM	(9 610 670 412)	190 090 900	(5 736 179 338)	1 489 656 656	(5 674 238 630)	120 000 000	-
9	CBK	525 482 952	-	(531 711 064)	1 057 094 015	-	-	100 001
10	SPIC	1 069 347 012	-	(23 248 435)	1 023 503 600	-	68 089 984	1 001 863
11	WAC	11 908 729	-	-	14 627 398	-	-	(2 718 669)
12	SBK	756 740 578	-	-	711 733 135	-	45 007 443	-
13	COBAD	(304 663 596)	725 511 314	(1 030 174 910)	-	-	-	-
14	GAC	1 375 751 015	-	(6 505 913 538)	725 382 412	-	7 156 656 522	(374 381)
15	SAF	1 755 881 806	-	-	913 414 663	-	842 467 146	(3)
16	GUINEA EVERGREEN	83 000 000	-	-	-	-	83 000 000	-
17	CGG	-	-	-	-	-	-	-
18	BEL AIR MINING	9 099 586 628	-	(156 150 034)	3 694 321 338	(267 792 239)	5 829 207 563	-
19	SMFG	(1)	-	-	-	-	-	(1)
20	HUAYU	300 859 975	-	-	510 432 354	(209 572 379)	-	-
21	ALAME	(2 098 259 049)	-	(119 008 980)	52 885 203	(2 098 859 049)	75 000 000	(8 276 223)
22	AMR	4 564 321	-	(1 816 607 698)	1 841 704 707	(113 028 859)	92 496 177	(6)
23	GDM	(6 037 756 818)	-	(8 701 032 072)	2 739 855 439	(77 100 000)	-	519 815
24	SOMIAG	999 543 655	-	-	-	-	999 543 655	-
25	SMM	2 733 348 719	-	(203 322 002)	28 398 563	(2 234 298 483)	5 142 570 641	-
Total		4 457 392 854	2 145 173 028	(171 804 919 372)	33 076 205 334	(64 497 361 383)	205 542 876 066	(4 580 819)

3.2.4 Analyse des autres paiements significatifs

Les entités déclarantes ont été sollicitées de reporter tout flux de paiement dont le montant dépasse le seuil de 700 millions GNF et non mentionné dans le formulaire de déclaration. Nous présentons dans les tableaux suivants le détail des autres flux de paiements significatifs déclarés par les sociétés extractives et par les organismes collecteurs compte tenu des ajustements opérés :

Tableau 13 : Analyse des autres paiements significatifs

Société	Montant en GNF	Détail du montant	Nature du paiement	Bénéficiaire	Commentaires
SAG	462 703 399	412 000 000	Paiement pour l'exploitation des VSAT/VHF & HF	Autorité de Régulation des postes et télécom (ARPT)	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)
		32 457 399	Paiement relatif à l'exploitation de l'eau du fleuve Tinkisso	Fond de l'hydraulique logé à la BCRG	

Société	Montant en GNF	Détail du montant	Nature du paiement	Bénéficiaire	Commentaires
		9 996 000	Paielement pour l'exploitation des antennes paraboliques à la Cité Koron.	BGDA	
		8 250 000	Paielement des vignettes des engins roulants	SAG	
		291 201 192 813	Prestation de Services (*)	CBG	
		747 662 165	Permis de travail	AGUIPE	Flux hors champ
		454 202 000	Formation	CFP de Boké	
		256 554 665	Frais d'électricité	Electricité de Guinée	
		167 100 000	Visa de séjour	Receveur central du trésor (immigration)	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)
		165 655 000	Prestation de Services	Institut de Recherche Agronomique	
		126 023 523	Prestation de Services	ENAE de koba	
		75 310 600	Prestation de Services	Direction Préfectorale Urbaine de Boké	
GAC	293 368 798 907	42 160 643	Etude vérification cartographique	Observatoire National de la république	
		36 000 000	Communication	Radiotélévision Guinéenne	
		34 999 998	Publication de communique	Radio Rurale de Boké	
		22 687 500	Permis de Navigation	ANAM	
		12 040 000	Carte grises	Bureau Régional des Transports terrestre	Flux hors champ
		11 010 000	Etude	Bureau Guinéen d'Etude et d'évaluation	
		10 000 000	Redevance Numéro Vert GAC	Autorité de régulation des postes et télécommunications	
		4 000 000	Publication de communique	Radio Environnement	
		2 200 000	Publication Journal, transfert concession minière	Secrétariat Général du Gouvernement	
SAF	1 023 779 752	570 000 000	Nc	PREFECT. DE FRIA	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)
		150 000 000	Nc	COMMUNE URBAINE FRIA	
		46 881 000	Nc	CRD BAGUINET	
		45 298 000	Nc	CRD TORMELIN	
		211 600 752	Nc	DUBREKA	
Bel Air Mining	2 974 626 223	1 350 450 000	Frais d'hôtel	Hôtel Bel air	Flux hors champ
		1 354 000 000	Frais d'hôtel	Hôtel Bel air	
		270 176 223	Frais d'hôtel	Hôtel Bel air	
SMD (**)	45 159 041 776	13 523 520 888	Bonus de signature (1)	CPDM	
		13 523 520 888	Bonus de signature (1)	CPDM	
		18 112 000 000	Bonus de signature compensé (2)	DNI	
Total	342 988 950 057	342 988 950 057			

(*) ce montant se détaille comme suit :

Nature	Détail du montant en GNF	Nature du paiement	Bénéficiaire	Commentaires
	4 386 990 757	Consommation électricité 1an 2016-2017	CBG	Flux hors champ
	900 301 830	Consommation Eau 2007-2017	CBG	Flux hors champ
	96 152 850 000	Utilisation Chemin fer expédition bauxite	CBG	Flux hors champ
Prestation de services	621 684 180	Frais Usage aéroport Sangarédi et Kamsar_CBG inv15	CBG	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)
	150 944 880 756	MUA Contrat multi utilisateur 2eme trimestre	CBG	Flux hors champ
	37 762 412 057	Quote Part Gac MUA 3eme Trimestre 2018	CBG	Flux hors champ
	121 573 233	Frais aéroport Kamsar & Sangarédi Mai-Juin2018	CBG	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)

Nature	Détail du montant en GNF	Nature du paiement	Bénéficiaire	Commentaires
	310 500 000	Frais aéroport Kamsar & Sangarédi Jan-Mai2018	CBG	Non significatif (inférieur au seuil de 700 millions GNF)
Total	291 201 192 813			

(**) Ce paiement n'a pas été reporté par la société SMD, il a été détecté lors de la consultation de l'avenant 3 de la convention de base signée entre la SMD et la République de Guinée en Janvier 2018 (<https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/search/bonus>). La société SMD a confirmé que le paiement a été effectué en 2018. Il se détaille comme suit :

(1) Aux termes de l'article XXVIII - A de l'avenant N°3 de sa Convention de Base, la SMD s'est engagée de verser à l'Etat Guinéen un bonus de cinq (5) millions de Dollars à la signature dudit avenant. La première échéance d'un million cinq cent mille (1.500.000) Dollars devrait être payée au CPDM dans les vingt (20) jours suivant la publication au Journal Officiel de la loi portant ratification de l'Avenant N°3 et la seconde échéance d'un million cinq cent mille (1.500.000) Dollars au CPDM dans les vingt (20) jours suivant la publication au Journal Officiel du Décret portant renouvellement de la Concession. Les règlements des deux échéances de paiement du bonus de signature ont été effectués successivement le 16 Août 2018 et le 13 Septembre 2018.

(2) L'Etat Guinéen et la SMD ont convenu que le solde de deux millions (2.000.000) de Dollars représentant la différence entre le montant total du bonus de signature de l'Avenant N°3 de cinq millions (5.000.000) de Dollars et des deux versements d'un million cinq cent mille (1.500.000) Dollars viendra en diminution du Crédit de TVA couvrant la période de janvier 2010 au 31 octobre 2017. Le montant du Crédit de TVA étant évalué en francs Guinéens, le solde de deux millions (2.000.000) de Dollars a été converti en francs Guinéens au taux du fixing de la BCRG au jour de la compensation effective entre le Crédit de TVA et le solde du bonus de signature (Correspondance MMG présentée en annexe 22) tel que présenté ci-dessus :

Description de la créance de l'Etat	Montant du Bonus (USD) (1)	Fixing BCRG au jour du compensation 18 décembre 2018 (2)	Contrevaleur du Bonus en GNF (3) = (1) * (2)
Bonus de signature par compensation du crédit de TVA	2 000 000	9 056,00	18 112 000 000 GNF

Compensation opérée par la SMD :

Crédit TVA avant la compensation (1)	Montant du Bonus à compenser (GNF) (2)	Date de la transaction	Crédit TVA après la compensation (3) = (1) - (2)
365 871 556 471 GNF	18 112 000 000 GNF	18 décembre 2018	347 759 556 471 GNF

3.2.5 Rapprochement de la production

Le rapprochement des données sur la production des minerais déclarés par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec les données déclarées par le Ministère des Mines et de la Géologie est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Résultats de rapprochement des données sur la production

N°	Société	Substance	Unité	Production déclarée		Ecart
				Société	MMG ¹⁶	
1	SMB	Bauxite	Tonne	35 213 915	34 738 799	475 116
2	CBG	Bauxite	Tonne	13 892 447	13 854 117	38 330
3	CDM	Bauxite	Tonne	6 333 885	6 298 261	35 624
4	CBK	Bauxite	Tonne	3 451 217	3 491 374	(40 157)
5	COBAD	Bauxite	Tonne	743 029	1 191 156	(448 127)
6	Bel Air Mining	Bauxite	Tonne	1 485 920	1 485 920	-
7	AMR	Bauxite	Tonne	14 664 968	Nc	14 664 968
8	GDM	Bauxite	Tonne	647 602	Nc	647 602
	Total Bauxite	Tonne		76 432 983	61 059 627	15 373 356
9	CGG	Or	Kg	1 706	Nc	1 706
10	SAG	Or	Kg	8 071	8 071	-
11	SMD	Or	Kg	5 318	5 339	(21)
	Total Or	Onces		15 095	13 410	1 685
12	SMD	Argent	Onces	15 000	Nc	15 000
	Total Argent	Onces		15 000	Nc	15 000

¹⁶ Bulletin statistiques minières du Ministère des Mines et de la Géologie (publication : Mars 2019)

N°	Société	Substance	Unité	Production déclarée		Ecart
				Société	MMG ¹⁶	
13	SAF	Alumine	Tonne	182 382	Nc	182 382
Total Alumine			Tonne	182 382	Nc	182 382

Nc : données non communiquées.

3.2.6 Rapprochement des exportations

Le rapprochement des données sur les exportations des minerais déclarées par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec celles déclarées par le Ministère des Mines et de la Géologie est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Résultats de rapprochement des données sur les exportations

N°	Société	Substance	Unité	Exportation déclarée		Ecart
				Société	MMG16	
1	SMB	Bauxite	Tonne	35 213 915	34 738 799	475 116
2	CBG	Bauxite	Tonne	14 445 210	12 397 010	2 048 200
3	CDM	Bauxite	Tonne	6 389 617	6 545 227	(155 610)
4	CBK	Bauxite	Tonne	3 340 468	3 523 659	(183 191)
5	COBAD	Bauxite	Tonne	743 029	843 109	(100 080)
6	Bel Air Mining	Bauxite	Tonne	1 433 864	Nc	1 433 864
7	GDM	Bauxite	Tonne	752 678	Nc	752 678
Total Bauxite			Tonne	62 318 781	58 047 804	4 270 977
8	CGG	Or	Kg	1 706	Nc	1 706
9	SAG	Or	Kg	8 124	8 121	3
10	SMD	Or	Kg	5 318	5 319	(1)
Total Or			Onces	15 148	13 440	1 708
11	SMD	Argent	Onces	15 000	Nc	15 000
Total Argent			Onces	15 000	Nc	15 000
12	SAF	Alumine	Tonne	168 596	Nc	168 596
Total Alumine			Tonne	168 596	Nc	168 596

Nc : données non communiquées



4 Contexte du secteur extractif en Guinée

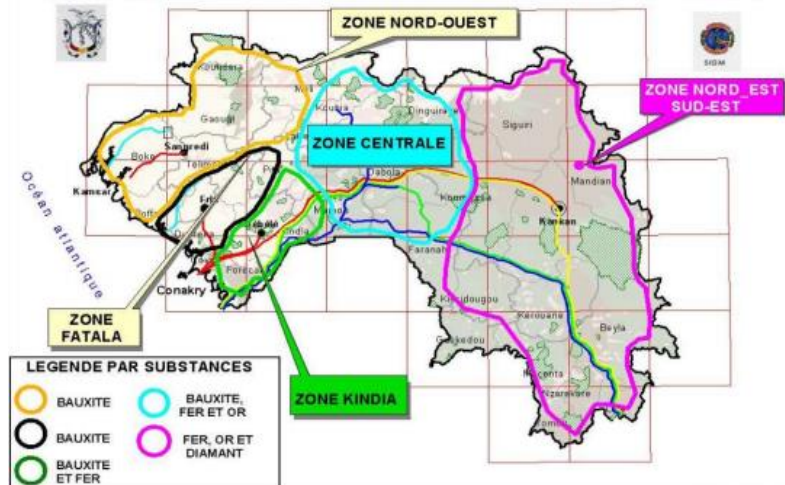
4 Contexte du secteur extractif en Guinée

4.1 Aperçu général

4.1.1 Secteur des Mines et des Carrières

La Guinée est une référence minière mondiale. Le secteur minier en Guinée est caractérisé par l'abondance et la variété des ressources. Il recèle d'un potentiel géologique important avec une grande diversité de substances minérales. Parmi ces immenses potentialités, la bauxite, le fer, l'or et le diamant.

Figure 2 : Carte des principaux gisements miniers en Guinée¹⁷



La bauxite : L'importance de la bauxite Guinéenne, sa qualité, sa facilité d'exploitation dépasse le seul cadre national. La Guinée possède plus d'un tiers des réserves mondiales soit près de 40 milliards de tonnes d'une teneur supérieure à 40% dont 23 milliards de tonnes localisées dans la région de Boké¹⁸.

Le fer : La Guinée détient les plus grands gisements inexploités de fer au monde (20 milliards de tonnes), avec un minerai de première qualité (teneur supérieure à 60%). Simandou est considéré comme le meilleur gisement de minerai de fer du monde¹⁸.

L'or : La Guinée possède d'importantes réserves d'or dans le bassin Birrimien réparties dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye et Kankan. Les réserves dépassent largement les 700 tonnes d'or.

L'or de Guinée est de bonne qualité, titrant entre 850 et 980‰ (soit de 20 à 23,5 carats). Il se présente surtout sous forme de gisements secondaires (alluvions des lits et des terrasses de cours d'eau), mais également primaires (filons, veines de quartz). Ces gisements sont exploités aussi bien de façon artisanale, semi-industrielle qu'industrielle¹⁸.

Le diamant : Le diamant de Guinée est célèbre par sa qualité dite gemme. Les réserves prouvées sont estimées à plus de 30 millions de carats, celles probables sont de plus de 50 millions de carats. Les gisements sont principalement situés dans la zone Banankoro-Sefadou, à l'Est du pays¹⁸.

Autres minéraux : La Guinée dispose d'autres ressources minérales comme les métaux de base tels que le cuivre, le plomb, le zinc et le cobalt, le calcaire et d'autres minéraux tels que le graphite. Il existe également des matériaux de construction tels que les roches ignées (granites, syénites, dolérites, gabbros, etc.) que l'on retrouve un peu partout et les minéraux de sable noir (ilménite, rutile, zircon, etc.)¹⁸.

Selon l'étude réalisée par NRG1 en août 2018, 11 nouveaux projets de bauxite ont vu le jour en Guinée, portant en 2018 le total à 26. Avec 18 millions de tonnes (Mt) produites en 2015, 43 Mt en 2017, Bel-Air Mining et CBG (extension) qui entrent en production, la Guinée pourrait atteindre les 70 Mt en 2019, c'est-à-dire dépasser la Chine (68 Mt en 2017) et devenir le deuxième producteur mondial après l'Australie (83 Mt en 2017).

Depuis 2015, deux ports ont été construits par la SMB au nord-ouest sur le fleuve Rio Nunez à Katougouma sur 70 ha et à Dapillon sur 300 ha. 31 Mt de bauxite y ont été acheminées en 2017, transportées par camions via des pistes minières, puis convoyées aux larges par barges sur 80 km en 10h.

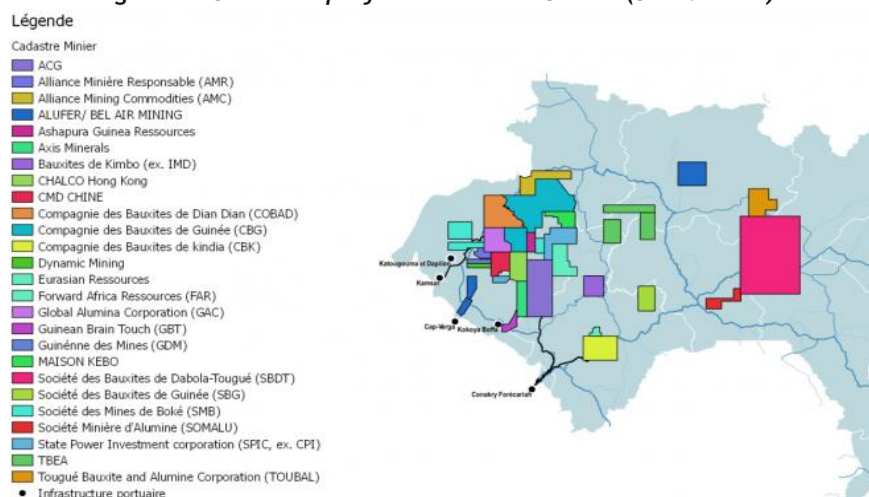
Au regard de ces tracasseries, la SMB imaginerait une voie ferrée de 120 km entre le gisement et ses ports. Plus largement, les entreprises sont ainsi incitées à explorer toutes les opportunités de mutualisation sur les infrastructures publiques ou privées déjà opérationnelles, mais aussi sur de nouvelles dont le port en eaux profondes (corridor nord, région de Boké), là où se concentreront plus de 60% des projets.

C'est l'ambition du schéma directeur d'aménagement des infrastructures minières (SDIAM) actualisé que le Ministère des Mines et de la Géologie a présenté le 31 juillet 2018 à Conakry, prenant une option forte pour la mutualisation, pour réduire les coûts financiers, sociaux et environnementaux des projets miniers.

¹⁷ Source : Ministère des Mines et de la Géologie.

¹⁸ Ministère des Mines et de la Géologie - Bureau de Stratégie et de Développement : « Plan de Développement du Secteur Minier (PDSM 2016-2020) »

Figure 3 : Carte des projets miniers en Guinée (SDIAM 2018)

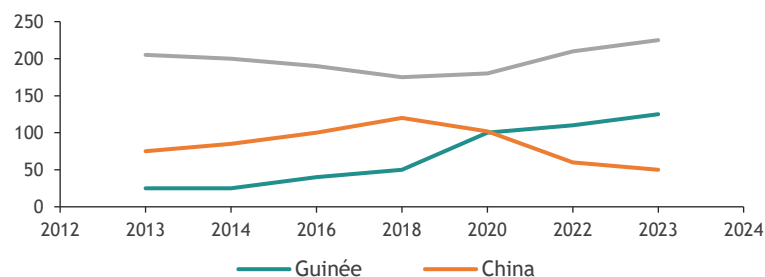


Nous présentons les données sur la production des principaux minerais et les principaux acteurs du secteur minier en République de Guinée :

La Bauxite :

A l'horizon 2023, la Guinée fournira 32% de la production mondiale de bauxite. La région bauxitique du nord-ouest de Boké est dans une dynamique de développement sans précédent de projets miniers. Cette dynamique a permis de mobiliser plus de deux milliards de dollars en termes d'investissements dans le secteur sur la période 2016-2017. A l'horizon 2020, les investissements globaux dans les projets de bauxite, d'alumine et d'or sont estimés à près de 10 milliards de USD. Le nombre de nouveaux emplois attendus dépasserait les 10.000 emplois¹⁹.

Figure 4 : Tendence de la production mondiale de la bauxite²⁰



En effet, la production de Bauxite de la Guinée a augmenté de 11,95% passant de 53,14 millions de tonnes en 2017 à 59,57 tonnes en 2018. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de la production de la Société Minière de Boké (SMB) qui s'est élevée à 34,74 tonnes en 2018 au lieu de 29,56 tonnes en 2017²¹.

La production de bauxite est principalement extraite des sites exploités en Guinée maritime par trois entités : la Société minière de Boké (SMB-Winning), -consortium franco--sino-singapourien représentant plus de 58 % de la production en 2018 ; la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), opérateur historique du gisement de Sangarédi, détenu à 49 % par l'État et à 51 % par un consortium regroupant Rio Tinto Alcan, Alcoa et Dadco (25 % de la production) ; et la Compagnie des bauxites de Kindia (CBK), filiale de Rusal (6 % de la production).

Tableau 16: Evolution de la production de bauxite sur la période 2014-2018

Année	Production de la bauxite en Millions de tonnes ²²	Evolution en %
2014	21,20	
2015	21,05	- 0,73%
2016	33,21	+ 57,77%
2017	53,21	+ 60,22%
2018	59,57	+ 11,95%

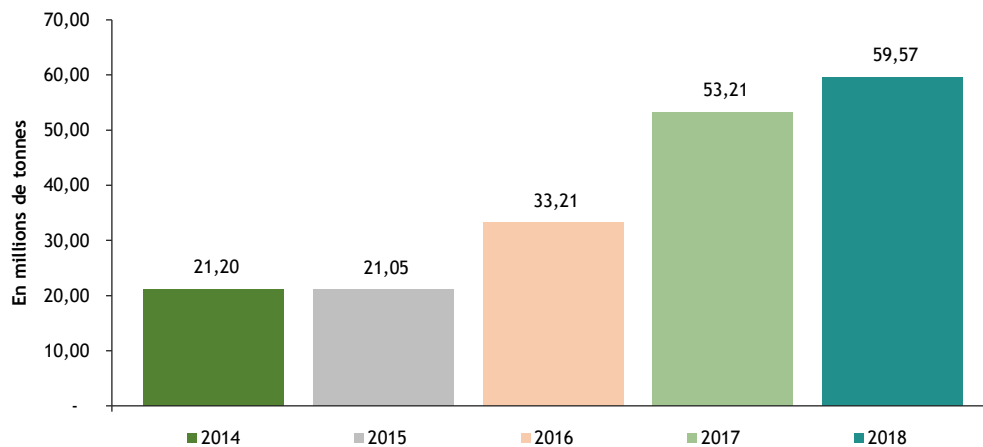
¹⁹ Plan de développement du secteur minier, Novembre 2018 https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

²⁰ Ministère des Mines et de la Géologie - Bureau de Stratégie et de Développement : « Plan de Développement du Secteur Minier (PDSM 2016-2020).

²¹ Bulletin de statistiques minières (MMG-Mars 2019).

²² Bulletin de statistiques minières (MMG).

Figure 5 : Evolution de la production de bauxite sur la période 2014-2018



Le Fer :

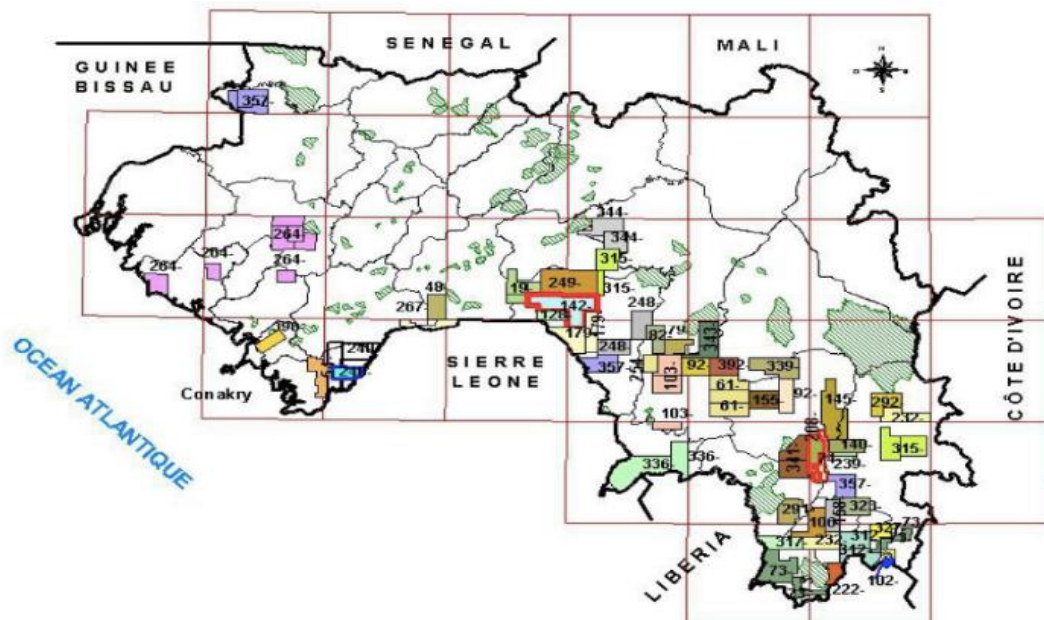
La Guinée possède les plus grandes réserves de minerai de fer inexploitées à l'échelle mondiale. Ce minerai, de qualité exceptionnelle, est d'une teneur en fer souvent supérieure à 65%.

Les gisements sont principalement situés dans la partie méridionale et centrale de la Guinée : région du Mont Simandou et du Mont Nimba (sud-est), région de Zogota (sud-est, préfecture de N'Zérékoré), région de Kalia (centre, préfecture de Faranah).

Parmi ces gisements, le site de Simandou constitue la plus grande réserve inexploitée de minerai de fer de haute qualité au monde, avec plus de 1,8 milliard de tonnes de réserves estimées, d'une teneur en fer supérieure à 65,5%.

En revanche de la bauxite, la production de fer est au point mort, puisque l'exploitation des gisements du mont Simandou, en Guinée forestière (Sud-Est), n'a toujours pas commencé. Le géant anglo-australien Rio Tinto s'est retiré en 2016 du projet Simandou-Sud.

Figure 6 : Carte des principaux gisements de fer en Guinée²³



²³ <https://mines.gov.gn/ressources/fer/>

L'or :

Les gisements d'or en Guinée sont principalement situés dans le bassin du Haut-Niger, dans la région de Siguiri (au nord-est du pays).

Figure 7 : Titres miniers pour l'Or Nord-Est²⁴

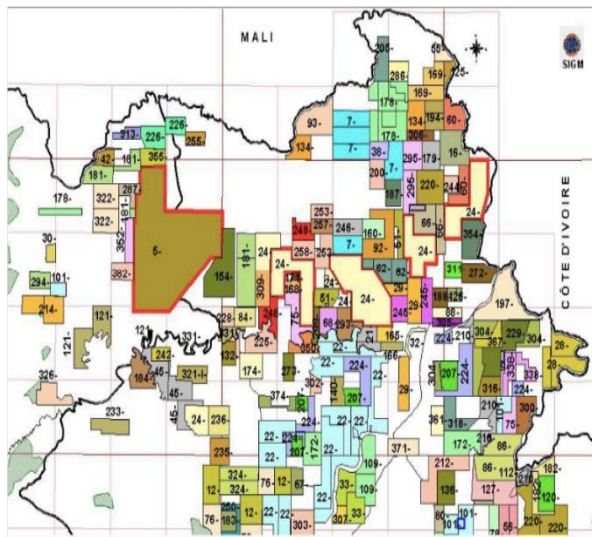
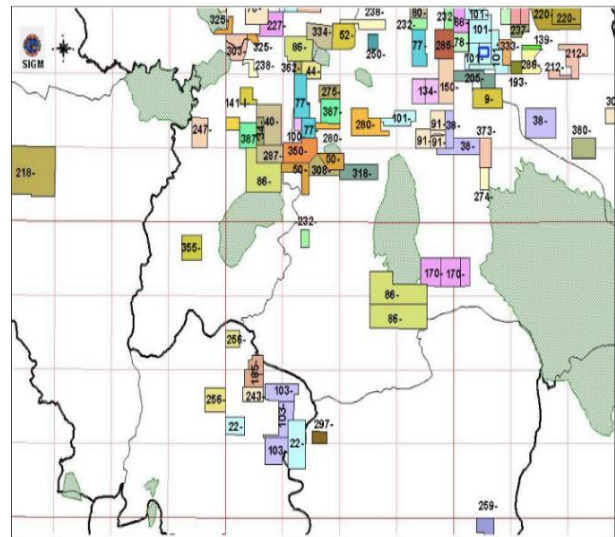


Figure 8 : Titres miniers pour l'Or Sud-Est²⁵



La production industrielle annuelle est entre 15 et 17 tonnes d'or brut. Plusieurs sociétés exploitent l'or Guinéen de façon industrielle. Les deux plus grandes sont :

- La Société aurifère de Guinée (SAG ; filiale d'AngloGold Ashanti) avec une production de 8,07 tonnes en 2018 ; et
- La Société minière de Dinguiraye (SMD) avec une production de 5,34 tonnes en 2018

En ce qui concerne la production artisanale de l'or, les statistiques de la BCRG indiquent que le secteur d'exploitation artisanale de l'or a connu une évolution importante au cours des cinq dernières années avec une production qui est passée de 4 tonnes en 2012 à plus que 16 tonnes en 2017.

Cette progression a été rendue possible grâce à la mécanisation à petite échelle des exploitants artisanaux (utilisation des détecteurs de métaux et des machines-outils plus performants et l'ouverture plus accrue à l'international du réseau de collecte).

En 2016 et pour la première fois, le volume de l'exportation provenant de l'exploitation artisanale a dépassé celui provenant de l'exportation industrielle en raison notamment à la suspension de la taxe sur l'exportation d'or à partir de février 2016 par une décision du Ministère du Budget.

Tableau 17 : Evolution des exportations de l'Or sur la période 2013-2018

Année	Exportation industrielle d'or (Kg)	Exportation artisanale (Kg)	Exportation totale d'or (Kg)	Evolution en %
2013 ²⁶	15 933,00	4 892,00	20 825,00	
2014 ²⁷	17 664,00	7 465,00	25 129,00	+ 20,67%
2015 ²⁸	15 986,00	2 428,00	18 414,00	- 26,72%
2016 ²⁹	16 005,00	19 825,00	35 830,00	+ 94,58%
2017 ³⁰	17 492,00	25 937,00	43 429,00	+ 21,21%
2018 ³¹	15 146,94	10 126,33	23 566,94	- 45,73%

²⁴ <https://mines.gov.gn/ressources/or/>

²⁵ <https://mines.gov.gn/ressources/or/>

²⁶ Rapport ITIE 2017.

²⁷ Ibid.

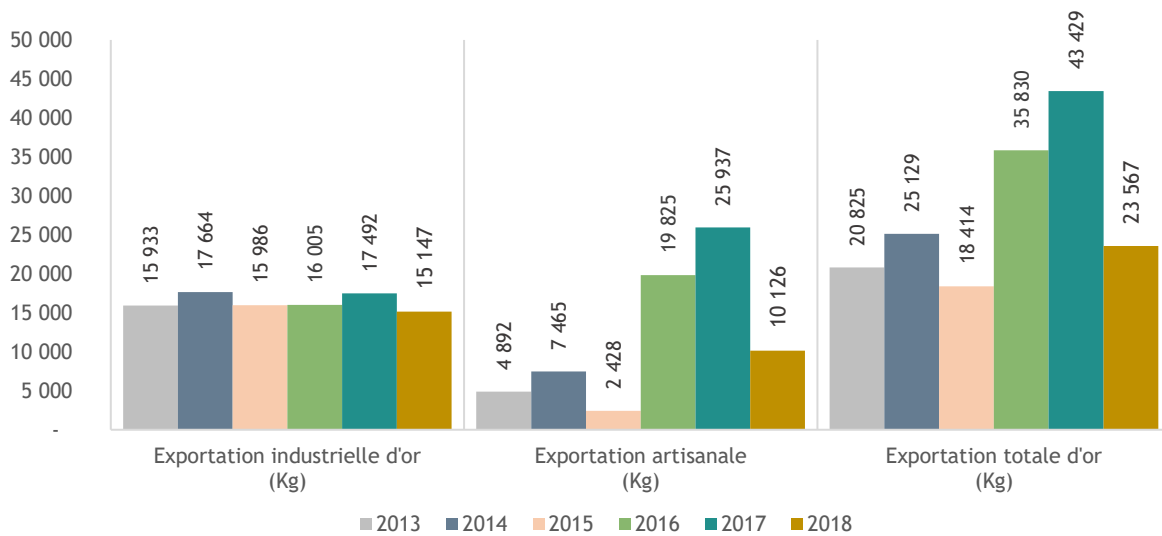
²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Les quantités déclarées à l'exportation en 2018 par la BNE et la BCRG.

Figure 9 : Evolution des exportations de l'Or sur la période 2013-2018



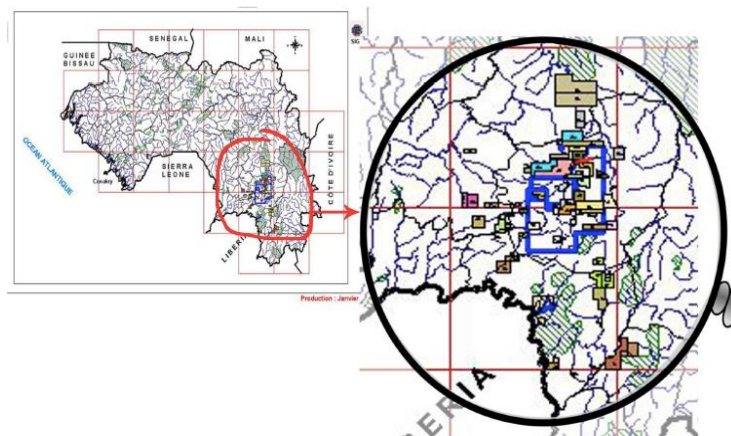
En 2018, les exportations (industrielles et artisanales) de l'or ont subi une baisse de 45,73% par rapport à l'année 2017 qui s'explique par :

- Les multiples suspensions en 2018 des opérations à la mine d'or de Siguiri détenues par la SAG (qui contribue à ≈ 61% de la production industrielle de l'Or de la Guinée) dues à des tensions communautaires.
- Une stagnation dans l'activité artisanale qui a enregistré une baisse de 61% sur la période 2017-2018.

Le Diamant :

Le Diamant a été découvert en Guinée en 1932. Les principaux gisements de diamant connus sont situés dans les préfectures de Kérouané, Kissidougou et Macenta, le long des rivières Baoulé, Milo et Diani.

Figure 10 : Titres miniers pour le diamant³²



Les réserves prouvées sont estimées à plus de 30 000 000 de carats, celles probables sont de plus de 500 000 000 de carats, (selon les missions Guinéo-soviétiques de levée géologique)³³.

La Guinée est membre actif du Processus de Kimberley, initiative internationale de certification des diamants bruts et visant à promouvoir la transparence du secteur.

Selon les données déclarées par le BNE, les exportations du diamant ont atteint 270 157 carats en 2018 contre 179 895 carats en 2017 soit une hausse de 50,17% sur la période.

Ci-dessous, l'exportation du diamant au cours des cinq dernières années :

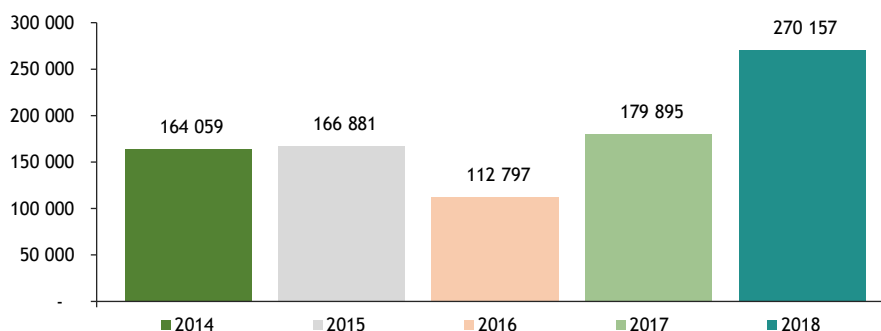
Tableau 18 : Evolution des exportations du Diamant sur la période 2014-2018

Année	Exportation du diamant (carats)	Evolution en %
2014	164 059,00	
2015	166 881,00	+ 1,72%
2016	112 797,00	- 32,41%
2017	179 895,00	+ 59,49%
2018	270 157,00	+ 50,17%

³² <https://mines.gov.gn/ressources/or/>

³³ https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

Figure 11 : Evolution des exportations du Diamant sur la période 2014-2018



Secteur artisanal :

✓ Aperçu sur le secteur

L'activité artisanale constitue le type d'exploitation le plus courant en ce qui concerne les minerais d'or et de diamant. Cette activité est exercée par des artisans ou paysans d'une manière artisanale sans mécanisation.

Or

L'or est exploité intensivement par le secteur artisanal essentiellement en Haute Guinée, mais plusieurs autres zones d'exploitation sont actuellement en activité ailleurs dans le pays.

Tableau 19 : Zones de production d'orpaillage en Guinée³⁴

Nom de la Zone de production	Noms des principaux villages de production
Bouré	Kitignan
Mandiana Siguirina	Niani, Balandougou, Siramana
Sékè	Doko
Mandiana Dougou	Koulibaly

Plusieurs opérateurs du secteur artisanal ou semi industriel sont en phase d'exploration active à la recherche de nouveaux gisements à mettre en valeur. Parmi les principaux on pourra citer Cassidy Gold, Caracal Gold et Mining Guinée. En dehors de ces entreprises de petite taille, les opérateurs s'organisent de façon individuelle, constituant des groupes d'entraide ou d'intérêt sur place en fonction des opportunités locales et ponctuelles³⁵.

Le potentiel global de production artisanale d'or en Guinée est estimé entre 10 à 15 tonnes par an. Entre 33 et 66 % de la valeur des exportations minières artisanales sont des revenus (informels) distribués dans les zones rurales et suburbaines des sites d'exploitation³⁶.

En 2018, les exportations d'or provenant de l'exploitation artisanale à travers le circuit officiel de la BCRG se sont chiffrées à 10,13 tonnes d'or pour une valeur totale de 382,5 millions USD³⁷.

Diamant

Le Diamant a été découvert en Guinée en 1932 par le prospecteur irlandais R. Dermody qui a remonté le cours supérieur de la rivière Makona (région de Macenta), suite aux découvertes de la Sierra Leone en 1930.

Le diamant se trouve en Guinée dans des gisements secondaires (éluvionnaires et alluvionnaires) et primaires (kimberlites), les principaux gisements étant localisés dans la zone dénommée « Triangle BEKIMA » (Beyla-Kissoudougou-Macenta). L'exploitation artisanale a démarré en 1956.

Les réserves prouvées sont estimées à plus de 30 000 000 de carats, celles probables sont de plus de 500 000 000 de carats, (selon les missions Guinéo-soviétiques de levée géologique)³⁸.

Les exportations du diamant ont atteint 270 157 carats en 2018 contre 179 895 carats en 2017 soit une hausse de 50,17% sur la période³⁹.

³⁴ Etude Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) de la réforme du secteur minier en République de Guinée (Banque mondiale)

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

³⁷ Déclaration ITIE BCRG

³⁸ https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

³⁹ Déclaration de la BNE

✓ Projets d'encadrement du secteur artisanal

Diagnostic de l'exploitation artisanale

Deux études pour le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or et du diamant ont été engagées en 2017 par le Ministère des Mines et de la Géologie de la République de Guinée. Le diagnostic vise entre autres à aider le Gouvernement de la République de Guinée à mieux comprendre les caractéristiques clés du secteur minier artisanal de l'or et du diamant dans le pays en vue de son intégration dans le secteur formel⁴⁰.

Ce diagnostic a donné lieu à la publication de deux rapports publiés en septembre 2017 un pour l'or⁴¹ et un pour le diamant⁴². Les rapports abordent les volets techniques, économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance de secteur artisanal. Ils incluent également une estimation de la contribution du secteur dans l'emploi et la production ainsi qu'une estimation du manque à gagner de l'Etat du au caractère informel du secteur. Ces estimations qui sont faites sur la base de l'année 2016 se détaillent comme suit :

Estimation au titre	Or	Diamant
Population minière (personnes)	221 923	44 789
Revenu annuel moyen (par personne)	3 107,75 USD	372 USD
Production estimée	21 tonnes	108 706 carats
Manque à gagner estimé (activité informelle)	27,5 milliards GNF (0,05% du PIB 2016)	2,3 milliards GNF

Construction d'un Laboratoire National de la Géologie

Afin d'obtenir un meilleur inventaire de la qualité et de la quantité de ressources minières et d'autre part, une contre-expertise des analyses effectuées à l'étranger par les sociétés minières, le MMG a lancé depuis 2016 un projet de construction et d'équipement d'un Laboratoire des Mines et de la Géologie de Référence Internationale, ainsi que la formation des cadres concernés.

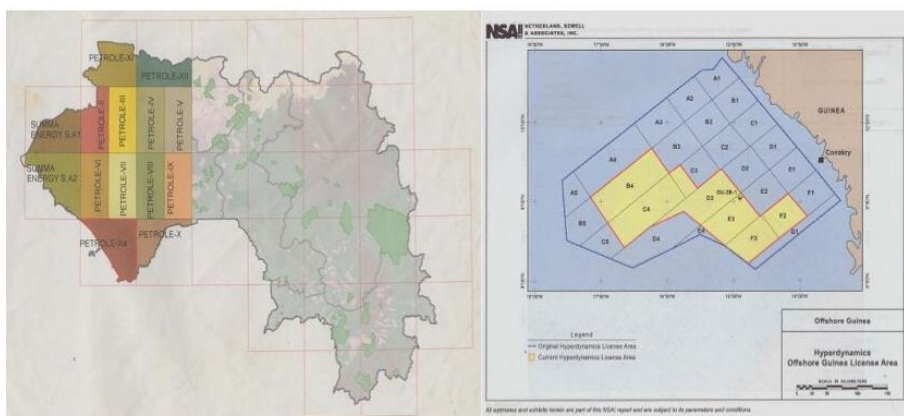
Nous comprenons que le projet est arrivé à un stade très avancé et que la plupart des équipements ont été réceptionnés. Nous comprenons également que les actions de formation du personnel sont en cours et que l'entrée en exploitation du laboratoire était prévue en 2019.

4.1.2 Secteur des Hydrocarbures

La Guinée n'est pas un pays producteur de pétrole. Seules des opérations de recherches sont présentes dans l'offshore du pays. Le potentiel pétrolier Guinéen est de 22 blocs d'exploration, situés dans la région occidentale du pays. Seuls trois forages offshore ont eu lieu dans le pays depuis 1977 avec des résultats mitigés. Selon l'ONAP, le troisième forage en profondeur du puit pétrolier Fatala n'a pas permis d'établir à ce stade la présence d'hydrocarbures dans le réservoir. Les travaux d'études et d'analyses se poursuivront pour une meilleure appréciation des données géologiques.

Selon les données du dernier découpage de WesternGeco en septembre 2010, l'offshore Guinéen contient 22 blocs d'une superficie environ 92 000 Km².

Figure 12 : Les blocs pétroliers de l'Onshore et l'offshore Guinéen⁴³



⁴⁰ Rapport ITIE 2017

⁴¹ Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

⁴² Diagnostic de l'exploitation artisanale de diamants en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

⁴³ <https://mines.gov.gn/ressources/petrole/>

4.2 Cadre légal, institutionnel et régime fiscal

4.2.1 Secteur des Mines et des Carrières

4.2.1.1 Cadre légal

Cadre légal applicable à partir du 9 Septembre 2011

Le secteur minier en république de Guinée est régi par :

- Le décret N° D/2012/014/PRG/SGG, portant création, attributions et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de la république de Guinée ;
- La loi N°L/2011/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, portant Code Minier de la République de Guinée tel que modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier ;
- Le décret D/2011/112/PRG du 11 Avril 2011 portant attributions et organisations du Ministère de Mines et de la Géologie ;
- Le décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier ;
- Le décret D/2014/012/PRG/SGG portant gestion des autorisations et des titres miniers ;
- Le décret D/2014/015/PRG/SGG portant adoption d'un modèle de convention minière type ;
- Le décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 Août 2011 portant création d'une société de patrimoine du secteur minier (SOGUIPAMI) ;
- Le décret D/2016/163/PRG/SGG du 13 juin 2016, portant restructuration de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) et adoption de nouveaux statuts ;
- La loi N°L/2011/005/CNT portant constitution et gestion du patrimoine minier ;
- Le décret D/2012/041/PRG/SGG du 26 Mars 2012, portant création, Attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Mines ;
- L'arrêté A/2016/5002MMG/SGG portant mise en place d'une nouvelle procédure cadastrale ;
- L'arrêté conjoint A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGS portant application de l'article 165 du code minier ;
- L'arrêté conjoint A/2018/6497/MB/MATD/CAB portant application de l'article 6 du décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 Novembre 2017 relatif à la gouvernance de l'ANAFIC ;
- Le décret N°D/2018/009/PRG/SGC portant Nomination de hauts cadres à la direction générale de l'ANAFIC ;
- L'arrêté conjoint N°A/2017/6326/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2017 portant utilisation, contrôle et gestion du FODEL ;
- Arrêté conjoint A/2018/7932/MMG/MATD/SGG portant modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) ;
- Arrêté conjoint AC/2019/089/MMG/MATD/SGG Portant mise en place, attributions et fonctionnement du Comité Conjoint MMG-MATD de supervision et de contrôle du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) ; et
- Arrêté N°A/2005/1571/MMG/SGG portant création du Processus de Kimberley.

Ces textes peuvent être consultés sur le site web du Ministère des Mines et de la Géologie (<https://mines.gov.gn/ministere/cadre-juridique-reglementaire/>).

Le Code Minier constitue le cadre juridique d'intervention de l'Etat dans le domaine minier. Il fixe les conditions d'obtention d'un titre minier ou d'une autorisation. Il définit les divers types de titres miniers et de carrière et leurs caractéristiques. Il décrit les droits et obligations attachés à l'exercice des activités minières ou de carrières par les titulaires des titres miniers, leur relation avec l'Etat et avec les Communautés Locales. Il prévoit également les conditions de participation de l'Etat dans le secteur minier. Le Code Minier constitue également le cadre fiscal de l'exercice de l'activité minière en Guinée.

La réforme du Code minier en 2011 et son amendement en 2013 avaient pour objectif de favoriser l'investissement et d'assurer la transparence et l'équité dans l'exploitation des ressources. Cette réforme vise également à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social de la Guinée, ainsi qu'à promouvoir une gestion systématique et transparente du secteur minier qui garantit des bénéfices économiques et sociaux durables au peuple Guinéen, dans le cadre d'un partenariat réciproquement avantageux avec les investisseurs.

Les principales nouvelles dispositions du Code Minier de 2011(amendé en 2013) par rapport à l'ancien Code de 1995 se rapportent :

- au renforcement de la transparence et de la Bonne Gouvernance par la mise en place de deux nouvelles structures de contrôle : la Commission Nationale des Mines et le Comité Technique des Titres et la publication par voie de presse et Internet de tous les contrats, conventions, décisions administratives et répartition des taxes issues de la gestion de l'activité minière dans le Budget de l'Etat ;
- aux mesures de protection de l'environnement, appuyées par une réglementation par la mise en place dès le début de l'activité minière d'un fonds séquestre pour garantir la remise en état des sites exploités ; et
- aux mesures en faveur du Développement Communautaire.

Le Code Minier est complété par un Décret N°D/2014/015/PRG/SGG portant adoption d'un modèle de convention minière « type »⁴⁴. La convention type est le document de base des négociations entre le demandeur d'un permis d'exploitation ou d'une concession minière et l'Etat. Elle précise les droits et obligations de son titulaire en matière fiscale, douanière, de transport, de commercialisation, d'emploi, d'environnement, de constructions d'infrastructures, ses relations avec les communautés locales, etc.

Une convention minière fixe entre autres les conditions de résiliation, de transfert ou de cession de la convention. Il est à noter que la convention s'ajoute aux dispositions du Code mais n'y déroge pas (article 18 du Code Minier).

En plus du Code Minier 2011 (amendé en 2013), d'autres lois et textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur minier en Guinée, sont disponibles sur le site web du Ministère des Mines et de la Géologie⁴⁵, dont notamment :

- Code Général des Impôts ; et
- Loi L/2015/007/AN du 25 Mai 2015, portant Code des Douanes.

Cas particulier des conventions signées avant le code minier 2011

Le nouveau Code ne remet pas en cause la propriété et la validité des Titres miniers existants avant son adoption. Conformément à son article 217, pour les titulaires des conventions minières signées dans le strict respect de la législation minière en vigueur au moment de leur signature, l'application des dispositions du nouveau code sera faite par amendements à la Convention existante, sous forme d'avenant, qui ne sera valable et n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvé par le Conseil des Ministres, signé par le Ministre en charge des Mines, après avis juridique de la Cour suprême et ratifié par l'Assemblée Nationale. L'avenant comprendra des amendements définissant les modalités concrètes convenues d'accord parties en vue d'assurer la mise en application des dispositions du présent Code. Conformément au même article, ces amendements seront de trois ordres :

- **les amendements entièrement conformes aux dispositions du présent Code et d'application immédiate**, relatifs à la transparence, à la lutte contre la corruption, au transfert des intérêts dans un Titre minier et à l'impôt sur les plus-values, à la protection de l'environnement, aux relations avec les communautés locales, à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ;
- **les amendements entièrement conformes aux dispositions du présent Code et d'application progressive**, sur une période de durée négociée mais ne pouvant excéder huit ans. Ces amendements, relatifs à la formation, l'emploi et la préférence aux entreprises Guinéennes seront entièrement conformes aux dispositions du présent Code au terme de la période transitoire ; et
- **tout autre amendement**, notamment en ce qui concerne le régime fiscal et douanier, la participation de l'État au capital des sociétés minières, le droit de l'État au transport et à la commercialisation, l'obligation de se conformer au Code des assurances et les règles de change, fera l'objet de négociations entre les titulaires de Conventions minières et le Gouvernement.

Les amendements sont applicables à compter de la date de ratification de l'avenant à la Convention minière de base, pour toutes les Activités minières postérieures à cette date. Jusqu'à la date de ratification de chaque avenant, les termes de la Convention minière de base s'appliquent.

En 2012, le gouvernement a entrepris une revue des contrats miniers pour assurer leur conformité avec le nouveau Code. La revue et la négociation des convention sont menées dans le cadre d'un Programme global mis en œuvre par un Comité Technique⁴⁶ et un Comité Stratégique⁴⁷.

Le gouvernement a procédé à la publication des contrats miniers ainsi que les amendements sur le site web du MMG : <https://mines.gov.gn/projets/conventions-minieres/>. Néanmoins, le rapport final indiquant l'inventaire des conventions couvertes par le programme, les résultats atteints et le résumé des dispositions négociées et leurs impacts fiscaux n'a pas été rendu public.

4.2.1.2 Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie est l'entité responsable de la promotion et le contrôle des activités de

⁴⁴ Décret N°D/2014/015/PRG/SGG portant adoption d'un modèle de convention minière « type ».

⁴⁵ mines.gov.gn.

⁴⁶ Décret D/2012/059/PRG/SGG Portant Nomination des Membres du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Miniers
⁴⁷ Décret D/2012/045/PRG/SGG Portant modalités de mise en œuvre d'un Programme de revue des Titres et Conventions miniers de la Commission Nationale des Mines

prospection et d'exploitation minière en Guinée. Le Ministère est également responsable de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur minier.

Les principales structures intervenant dans le secteur minier ainsi que leurs attributions sont résumées dans le tableau suivant :

Structure	Prérogatives
Présidence de la République	<p>La Présidence de la République intervient dans le secteur minier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement des principales structures de gouvernance du secteur minier (par décret) ; - Octroi d'une concession minière, de permis d'exploitation minière, industrielle ou semi-industrielle (par décret)⁴⁸ ; - Décision de modification du périmètre du titre d'exploitation minière ou de suspension des droits de son titulaire (par décret) ; et - Classer certaines zones comme zones fermées et suspendre dans ces zones l'attribution d'Autorisation de reconnaissance ou d'exploitation artisanale, de Permis de recherche ou d'exploitation et de Concessions minières pour certaines ou toutes substances minières ou de carrières⁴⁹.
Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)	<p>Le Ministère des Mines et de la Géologie est le responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la conception, l'élaboration, la mise en œuvre de la politique minière du gouvernement. Il en assure le suivi et l'évaluation à travers ses structures techniques ; - De la signature des arrêtés d'octroi de permis de recherche, après avis favorable du Comité Technique des Titres Miniers ; et - De l'autorisation de transfert, cession ou amodiation d'un permis d'exploitation ou de concession minière.
La Direction Nationale des Mines (DNM)	<p>Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie, les principales attributions de la DNM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle des activités minières ; - L'évaluation technique et environnementale avant toute attribution d'un titre minier ; - L'instruction des demandes de titres miniers et l'évaluation cadastrale ; - L'organisation et contrôle de l'exploitation artisanale ; et - La délivrance des Autorisations d'exploitation des carrières temporaires.
Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)	<p>Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie et travaillant en étroite collaboration avec la DNM. Le CPDM est le guichet unique servant d'interface entre les investisseurs et l'Administration. Ses principales missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer la stratégie d'attraction de l'investissement dans le secteur minier en identifiant les opportunités d'investissement ; - Assister les investisseurs dans l'acquisition des titres miniers en leur fournissant, dans ce cadre, les informations requises sur l'infrastructure géologique et minière, le cadre réglementaire du secteur minier ainsi que la législation générale ; - Assurer l'instruction et l'évaluation cadastrale des demandes de permis ou d'autorisations et donner son avis et ses propositions ; - Identifier et gérer des domaines miniers ; et - Tenir et mettre à jour le Cadastre minier⁵⁰.
Le Bureau National d'Expertise (BNE)	<p>Sous la tutelle du Ministère chargé des Mines dont la mission est l'évaluation de diamants et gemmes destinés à l'exportation et provenant de l'exploitation artisanale, semi-industrielle et des exploitations des sociétés minières. Le BNE est particulièrement chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des propositions au Ministère pour les autorisations d'ouverture des Comptoirs d'achat d'or ou diamant⁵¹ ; - D'expertiser et d'évaluer le diamant et autres gemmes ; - De sceller et conserver ces produits, et d'apporter l'assistance nécessaire à leur exportation ; - De liquider les redevances et les taxes appliquées aux comptoirs d'achats ; - De collecter les données et de suivre l'état du marché pour le compte du Ministère chargé des mines ; - De tenir les statistiques en poids et en valeur ; et - D'assurer la formation des nationaux en évaluation des diamants et autres gemmes⁵².
Le Fonds d'Investissement Minier (FIM)	<p>Sous la tutelle du Ministère chargé des Mines, les principales attributions du FIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supporter les activités de recherches géologiques et minières ;

⁴⁸ Article 1er du Code Minier 2011 amendé.

⁴⁹ Article 110 du Code Minier 2011 amendé.

⁵⁰ Site web du CPDM.

⁵¹ Article 60 du Code Minier amendé.

⁵² Site web du CPDM.

Structure	Prérogatives
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'exploitation minière ; et - Améliorer constamment la performance du secteur minier <p>Les ressources de FIM sont destinées au financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De tout ou partie des projets de promotion et de développement miniers ; - Des études, travaux, prestations et missions fournies ou réalisés dans le secteur minier ; et - De tout ou partie de la participation de l'Etat dans un projet minier⁵³.
<p>La Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI)</p>	<p>La SOGUIPAMI est détenue à 100% par l'Etat, Société anonyme constituée selon les normes OHADA et soumise à une gestion de droit privé, son objet est selon son décret de création qui sera modifié par le décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2015 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des participations de l'Etat dans les sociétés minières ; - La désignation des représentants de l'Etat au sein des organes de gestion ou de surveillance. Elle représente l'Etat aux assemblées d'actionnaires ; - La mise en œuvre des décisions et orientations de l'Etat en ce qui concerne la stratégie de ces sociétés et exerce en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'Etat, la mission de l'Etat actionnaire ; - L'évaluation régulière de la gestion de ces sociétés ; - À la demande du gouvernement, la commercialisation de la part revenant à l'Etat dans la production minière ; - La participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le code minier.
<p>L'Agence Nationale D'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)</p>	<p>Selon le Décret N° D/2016/163/PRG/SGG portant restructuration de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) et adoption des nouveaux statuts, l'ANAIM est une société anonyme avec conseil d'administration, qui a pour rôle principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception, l'étude, le financement, la construction de toutes infrastructures minières en vue de faciliter l'extraction, le traitement, la transformation et le transport et l'évacuation des substances minérales ; et - Charger tout opérateur agréé par son conseil d'administration, de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien, de la réparation et du renouvellement des infrastructures minières faisant partie de son patrimoine.
<p>Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC)</p>	<p>Selon le Décret N° D/2017/298/PRG/SGC portant création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités, l'ANAFIC est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière.</p> <p>L'ANAFIC est placée sous tutelle technique du Ministère en charge des Collectivités Locales. Le Ministre en charge du budget est chargé de la tutelle financière de l'ANAFIC.</p> <p>Elle a pour mission, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de financement du développement local. Elle est chargée en outre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser pour le FNDL les ressources intérieures et extérieures ; - Financier des projets d'investissement des collectivités locales et de coopération inter-collectivités qui sont éligibles au FNDL et assurer leur accompagnement technique ; - Collecter en faveur des collectivités locales, les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées, et veiller à leur inscription effective au FNDL ; - Entreprendre et réaliser toutes études, enquêtes et recherche que l'ANAFIC juge opportunes visant à s'assurer de l'éligibilité des collectivités locales et des structures d'accompagnement de proximité aux conditions du FNDL ; - Réallouer, par arrêté conjoint du Ministre en charge des collectivités locales et du ministre en charge des finances, les ressources FNDL et les autres ressources communes affectées à l'ensemble des collectivités locales, par un système de péréquation défini dans un manuel des procédures et de gestion du FNDL...
<p>Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)</p>	<p>Créé par arrêté conjoint N° A/2017/6326/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2017 ayant pour rôle principal l'utilisation, le contrôle et la gestion du FODEL. Selon le même arrêté, il est stipulé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution d'un CAGF dans chaque préfecture minière. Ce comité multipartite qui comprend, entre autres, des représentants de la société civile, des jeunes et des femmes, est présidé par le représentant du Comité préfectoral de développement (CPD) ; - Les entreprises verseront les paiements chaque année sur un compte ad hoc du CAGF qui se chargera du reversement des quotes-parts revenant aux communes selon la clé de répartition

Il convient de noter qu'il existe deux commissions qui ont été introduites par le Code Minier 2011 amendé, il s'agit de :

⁵³ Décret D/96/015/PRG/SGG fixant l'organisation et le fonctionnement du Fonds de promotion et de développement miniers

Structure	Prérogatives
La Commission Nationale des Mines	Sous tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie, elle est composée des représentants de l'Etat et des autres composantes de la Nation, chargée de participer, sur la base des dispositions du Code Minier, à l'examen des demandes d'octroi, de renouvellement, de transfert, de prorogation et de retrait des Titres miniers. Ses attributions, son organisation, sa composition et son fonctionnement sont fixés par décret du Président de la République ⁵⁴ .
Le Comité Technique des Titres	Comité interne de l'Administration minière chargé d'instruire les dossiers de demande d'octroi, de renouvellement, de prorogation et de prolongation ainsi que les dossiers de retrait des Titres miniers préparés par le CPDM. Ses attributions, son organisation, sa composition et son fonctionnement sont fixés par arrêté du Ministre en charge des Mines ⁵⁵ .

4.2.1.3 Régime fiscal

La fiscalité des activités minières en Guinée se fonde sur plusieurs outils fiscaux dont notamment les redevances (taxe à l'extraction), l'impôt sur les bénéfices, la participation étatique au capital et les retenues fiscales.

Les entreprises minières sont soumises à une fiscalité minière qui est régie par le Code Minier de 2011 amendé et une fiscalité de droit commun qui est régie par le Code Général des Impôts et le Code de la Douane.

Le tableau ci-dessous résume les principaux impôts et taxes spécifiques au secteur minier prévus par le Code Minier applicables aux sociétés et aux personnes physiques détenteurs d'un titre minier qui sont parfois différents de ceux qui sont prévus dans les conventions minières :

Fiscalité minière	Modalités	Référence
I. Droits fixes et redevances		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers et autorisations Entre 500 et 5 000 USD selon le type de permis	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
2	Droits fixes sur les titres miniers et Autorisations minières Droits fixes sur les Titres miniers (Octroi, renouvellement et transfert) : - Permis de recherche (entre 15 et 67 USD selon la substance) - Permis d'exploitation (entre 3 500 et 30 000 USD selon la substance et la nature de l'exploitation (industrielle ou semi-industrielle)) - Concession minière entre 4 000 et 12 500 USD selon la substance. Droits fixes sur les Autorisations minières (Octroi, renouvellement et transfert) : - Autorisation de recherche de carrières 250 USD - Autorisation d'exploitation des carrières entre 2 500 et 6 500 USD	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
3	Redevance superficielle annuelle (Paievements infranationaux) Permis de recherche minière : entre 10 et 20 USD ; Permis d'exploitation industrielle et semi-industrielle : entre 75 et 100 USD ; Concession minière entre 150 et 300 USD ; Autorisation d'exploitation de carrières : 2 000 000 GNF/ha lors de l'octroi et 3 000 000 GNF/ha pour le renouvellement.	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
4	Redevance annuelle pour la commercialisation du Diamant et de l'Or Diamant : - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 USD/an en devises ; - Redevance pour Acheteur - Mandataire : 3 000 \$ US/an en devises ; - Redevance Collecteur 3 000 000 GNF/an ; Or : - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an ; - Redevance acheteur : 5 000 000 GNF/an ; - Redevance Collecteur : 2 500 000 GNF/an.	Article 43 à 48 de la Loi de Finances pour l'année 2011.

⁵⁴ Article 1er du Code Minier 2011 amendé.

⁵⁵ Article 1er du Code Minier 2011 amendé.

Fiscalité minière	Modalités	Référence
II. Taxe à l'extraction et à l'exportation minière		
1	Taxe sur les substances de carrières Entre 0,5 et 2 USD/M ³ selon la substance extraite.	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
2	Taxe sur l'extraction des Substances minières autres que les Substances précieuses Assiette selon l'estimation faite par le Bureau National d'Expertise (BNE) : Diamant brut : - 5% pour la production industrielle ; - 3% pour la production semi-industrielle. Autres pierres précieuses : (Emeraude, Rubis, Saphir, etc.) et autres Pierres Gemmes : - 2% pour la production industrielle ; - 1,5% pour la production semi-industrielle	Article 161 du Code Minier 2011 Amendé.
3	Taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux Le taux de la taxe sur l'extraction des métaux précieux est fixé à cinq pour cent (5%). L'assiette de la taxe est la valeur du lingot telle que déterminée à la pesée à la Banque Centrale de Guinée en tenant compte de la pureté du métal précieux et du cours du métal précieux extrait au Fixing de l'après-midi à Londres.	Article 161-I du Code Minier 2011 Amendé.
4	Taxe à l'exportation sur les Substances minières autres que les Substances précieuses L'assiette de la taxe à l'exportation sur les Substances minières est la valeur qui est déterminée en fonction de la teneur, du poids des Substances minières exportées et de l'indice de prix applicable aux Substances minières exportées, le taux applicable : - Fer : 2% ; - Bauxite : 0,075% ; - Métaux de base (Cuivre, Etain, Nickel, Zinc) : 2%.	Article 163 du Code Minier 2011 Amendé.
5	Taxe à l'exportation sur les Pierres précieuses et autres Pierres Gemmes L'assiette de la taxe à l'exportation sur les Pierres précieuses et Pierres Gemmes est la valeur des Pierres précieuses et Pierres Gemmes exportées. Cette valeur est déterminée par le Bureau National d'Expertise (BNE) en fonction de la qualité des pierres et de leur carat. Le taux applicable est : - Diamant brut : 3% ; - Autres Pierres précieuses (Emeraude, Rubis, Saphir) et autres Pierres Gemmes : 1,5%. Toutefois, le taux de cette taxe à l'exportation est diminué de moitié si les Pierres précieuses ou Pierres Gemmes sont exportées après avoir été taillées en Guinée.	Article 163-II du Code Minier 2011 Amendé.
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de Pierres précieuses et autres Pierres Gemmes Or : Le taux de la taxe est (1%), la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la BCRG ; Diamant : Valeur fixée par les experts de la BNE : - 3% pour une valeur unitaire inférieure à 500 000 USD ; - 5% pour une valeur supérieure à 500 000 USD. Autres pierres précieuses et pierres gemmes : Valeur fixée par les experts du BNE : - 1,5% pour une valeur unitaire inférieure à 500 000 USD ; - 5% pour une valeur supérieure à 500 000 USD.	Article 164 du Code Minier 2011 Amendé.
7	Redevance BCRG sur la commercialisation de l'Or Redevance de la BCRG pour réception, conservation et transport sécurisé jusqu'à l'aéroport de chaque exportation d'Or. Le Tarif est de 500 USD par opération payable en GNF au cours du jour.	Circulaire de la BCT : Conditions de commercialisation et exportations de l'or selon la BCRG ⁵⁶ .
8	Régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or Poursuite en 2018 de la suspension temporaire du régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or avec suppression des commissions/frais perçus par la BCRG qui a été décidée en 2016.	Lettre officielle du 12 février 2016 du Ministre du Budget au Gouverneur de la BCRG.

⁵⁶ <https://www.invest.gov.gn/document/conditions-de-commercialisation-de-l-or>

Fiscalité minière	Modalités	Référence
III. Autres contributions ou paiements		
1	<p>Contribution au développement local (Paiements infranationaux)</p> <p>Contribution fixée par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le titulaire d'un titre minier selon une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Elle est fixée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,5% du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 ; et - (1%) pour les autres substances minières. 	Article 130 du Code Minier 2011 Amendé.
2	<p>Impôt sur la plus-value de cession de titres miniers</p> <p>Toute cession d'un Permis d'exploitation, d'une Concession minière ou d'une Autorisation d'exploitation de substances de carrières est notamment taxée selon le régime des plus-values.</p> <p>L'assiette de cette plus-value est la différence entre le prix de cession du Titre minier ou de l'Autorisation stipulé dans l'acte de cession et la valeur nette comptable de ce Titre minier ou de cette Autorisation.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 92 du CGI, la plus-value ou la moins-value constatée est traitée et taxée comme un résultat ordinaire.</p>	Article 91-II du Code Minier 2011 Amendé. Article 92 du CGI.
3	<p>Cotisations sociales (CNSS)</p> <p>Le taux de cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale actuel est de 23% repartit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18% représentant la part patronale ; - 5% représentant la part ouvrière. 	Code de Sécurité Sociale.

Le tableau ci-dessous résume les principaux impôts et taxes de droit commun applicables aux sociétés minières :

Impôt et taxes de Droit commun	Droit commun	Référence	Particularités pour le secteur minier
Impôt sur les sociétés (IS)	35% du bénéfice imposable pour les personnes morales exerçant des activités en Guinée ou y possédant des biens sans y avoir leur siège social.	Article 228 et 229 du Code Général des Impôt (CGI)	30% pour les sociétés, titulaires d'un Titre d'exploitation minière (article 176 du CGI).
Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	Le bénéfice net est établi sous déduction de tous frais ou charges qui satisfont aux conditions de déductibilité est soumis au barème prévu à l'article 32 du CGI	Article 32 du CGI	30% pour les titulaires d'un Titre d'exploitation minière (article 176 du Code Minier).
Taxe sur les salaires	6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature, après déduction, le cas échéant, des cotisations pour les prestations familiales.	Article 201 du CGI	
Taxe sur la valeur ajoutée	Sont soumises à la TVA de 18% les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services, effectuées sur le territoire de la République de Guinée à titre onéreux. 0% le taux de TVA applicable aux exportations.	Article 373 du CGI.	En phase d'exploitation, les titulaires d'un Titre d'exploitation minière bénéficient de l'exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement figurant sur la liste minière visée par la première catégorie prévue à l'article 167 du Code Minier (article 176 du Code Minier).
Contribution Foncière Unique (CFU)	<p>La Contribution Foncière Unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1er janvier de l'année d'imposition.</p> <p>5% de la valeur locative annuelle pour les immeubles à usage d'habitation occupés par les propriétaires ;</p> <p>10% de la valeur locative pour les immeubles à usage professionnel occupés par les propriétaires ; et</p> <p>15% de la valeur locative annuelle pour les immeubles en location.</p>	Article 265 du CGI (LF 2017, article 13)	Les titulaires d'un Titre d'exploitation minière qui entrent en phase d'exploitation, bénéficient pendant trois (3) ans à compter de la Date de la première production commerciale, de l'exonération (Article 175 du CGI).

4.2.1.4 Réformes

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
I. Appui au développement local		
Arrêté conjoint A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/S GS.	Modalités d'application de l'article 165 du code minier	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités d'affectation et de gestion de la part revenant aux collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - Le versement de la part de 15 % revenant aux collectivités au compte du Fonds National de Développement Local (FNDL) créé par la Loi de Finances pour l'année 2016, ouvert dans les livres du Trésor public ; - La gestion du compte du FNDL est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) qui est un Etablissement Public Administratif (EPA) ; - Les 15% doivent être alloués au développement de l'ensemble des collectivités locales du pays et doivent apparaître dans le budget annuel de chaque collectivité locale ; - L'utilisation et la gestion de la dotation du FNDL reçue doivent être publiés/reflétés dans le compte administratif et dans le compte de gestion, chaque année ; et - La répartition des ressources allouées aux Collectivités locales sera définie dans un manuel de procédures qui sera établi par Arrêté conjoint des Ministres en charge des Collectivités locales, du Budget et des Mines, conformément aux dispositions du Code des Collectivités Locales. • Modalités d'affectation de la part revenant aux FIM : <p>Le versement de la part de 5% revenant au Fonds d'Investissement Minier à un compte ouvert à la Banque Centrale, sous le numéro 00118902011000134.</p> • Reporting : <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un rapport d'activité et d'un rapport financier annuel relatifs à la gestion des ressources du FNDL qui sont présentés au Conseil d'Administration de l'ANAFIC puis adressés au Ministre en charge des Collectivités locales, du Budget, de l'Economie et des Finances et des Mines ; et - L'élaboration d'un rapport d'activité et d'un rapport financier annuel relatifs à la gestion des ressources du FIM qui sont présentés au Conseil d'Administration du fonds puis adressés au Ministre en charge des Collectivités locales, du Budget, de l'Economie et des Finances et des Mines. • Divuligation : <p>Les montants correspondants font l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur les sites officiels des Ministères en charge des Mines, de la Décentralisation et des Finances.</p>
Décret N° D/2017/298/PRG/SGC	Création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités « ANAFIC »	Voir sous-section 4.2.1.2
Arrêté conjoint N° A/2017/6326/MMG/MA TD/SGG du 22 novembre 2017	Utilisation, contrôle gestion du FODEL	<ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté prévoit entre autres la clé de répartition du FODEL : <ul style="list-style-type: none"> - 35 % aux collectivités abritant les mines en exploitation dans le périmètre du titre d'exploitation, au prorata des superficies occupées (la moitié étant allouée aux districts abritant les mines) ; - 25 % aux collectivités hors exploitation situées au sein du périmètre, au prorata de la population ; - 20 % aux collectivités impactées, selon l'étude d'impact environnemental et social, dans le périmètre du titre, au prorata de la population ; - 15 % aux autres collectivités de la ou des préfecture(s) abritant le titre, au prorata de la population ; - 5 % à différents services préfectoraux et régionaux (le CAGF, 1% ; le Secrétariat Permanent 1% ; l'Administration Régionale, 0,5% ; l'Administration Préfectorale, 0,75% ; l'Administration Minière Déconcentrée, 0,75% ; l'Administration Déconcentrée en charge de l'environnement, 0,50% ; l'Administration Sous-préfectorale, 0,5%). • L'arrêté prévoit l'élaboration d'un manuel des procédures définissant les modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle des ressources du FODEL qui sera adopté par un Arrêté Conjoint des Ministres en charge des Mines, des Collectivités Locales, des Finances et du Budget non encore publié fin 2018. • Institution d'un Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF) dans chaque préfecture minière. Ce comité multipartite qui comprend, entre autres, des représentants de la société civile, des jeunes et des femmes, est présidé par le représentant du Comité préfectoral de développement (CPD).

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
III. Contrôle du secteur des carrières		
Manuel de procédures opérationnelle, administratives comptables et financiers (Septembre 2018)	Sécurisation des taxes d'exploitation de carrière	<ul style="list-style-type: none"> Le manuel prévoit des procédures de sécurisation des taxes d'exploitation des carrières qui reviennent désormais au FIM incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> Le suivi des permis/autorisations de carrières ; La veille des conventions d'investissement signées ; La gestion de la plateforme CAPEC dédiée aux carrières ; Les modalités de répartition de Quote part de la taxe sur les substances de carrières revenant au FIM : <ul style="list-style-type: none"> 2% pour la direction préfectorale ; 1% pour la direction régionale des mines ; et 2% pour les contrôleurs de carrières Contrôle des carrières ; Contrôle des recettes ; Mission d'investigation sur le terrain ; et Identification des carrières clandestines.
Réformes FIM	Suivi de secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un contrat programme triennal 2018-2020 pour le FIM. Mise en place d'une plateforme d'enquête des carrières de matériaux de construction pour le FIM. Mise en place de l'application ACIM : pour la collecte des informations minières pour le ministre des Mines et de la Géologie (MMG).
IV. Gouvernance et développement secteur minier		
Politique minière	Déclaration de Politique (DPM) ⁵⁷ de Minière	<ul style="list-style-type: none"> Une Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée a été publiée en mars 2019 par le MMG. La nouvelle politique, issue du PNDES, se base sur quatre piliers : <ol style="list-style-type: none"> Amélioration de la gouvernance minière ; Faire du secteur minier un catalyseur de la transformation structurelle de l'économie nationale ; Valorisation et renforcement du capital humain du secteur ; Préservation du capital naturel impacté par le secteur.
Plan de développement	Plan de développement du secteur Minier (PDSM) ⁵⁸	<ul style="list-style-type: none"> Un PDSM couvrant la période 2016-2025 a été publié en novembre 2018 par le MMG. Le PDSM inclut la déclinaison des piliers de la politique minière en orientations stratégiques, axes d'intervention et actions prioritaires, indicateurs, activités et structures en charge.

4.2.1.5 Faits marquants de l'exercice 2018

N°	Titre	Faits marquants
Sectoriels		
1	Annulation de l'accord de vente de la participation de Rio Tinto dans le projet à Chinalco ⁵⁹	Les accords non contraignants, initialement signés le 28 octobre 2016, pour que Chinalco acquière la totalité de la participation de Rio Tinto dans le projet de minerai de fer de Simandou en Guinée, sont expirés sans la réalisation de la transaction. Le gouvernement de Guinée détient une participation de 15% dans le projet alors que Rio Tinto et Chinalco détiennent respectivement 45,05% et 39,95%
2	Maintien de la suspension temporaire du régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or en 2018. ⁶⁰	La suspension temporaire du régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or avec suppression des commissions/frais perçus par la BCRG qui a été décidée en 2016, s'est poursuivie en 2018.
Appui au développement local		
3	Application de l'article 165 du code minier ⁶¹	La mise en vigueur et la publication de l'Arrêté conjoint A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGS portant modalités d'application de l'article 165 du code minier relatif Modalités à l'affectation et de gestion de la part revenant aux collectivités.
4	Gouvernance de l'ANAFIC ⁶²	La mise en vigueur et la publication de l'Arrêté conjoint A/2018/6497/MB/MATD/CAB portant application de l'article 6 du décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 Novembre 2017 portant création de l'ANAFIC.

⁵⁷ <https://mines.gov.gn/declaration-de-politique-mini%C3%A9re/#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20D%C3%A9claration%20de%20Politique,la%20croissance%20%C3%A9conomique%20du%20pays.>

⁵⁸ https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

⁵⁹ Communiqué de la société Rio Tinto (28 octobre 2018) : <https://www.riotinto.com/news/releases/update-on-simandou>

⁶⁰ Confirmation BCRG : lettre officiel adressée 12 février 2016 par le Ministre du Budget au Gouverneur de la BCRG

⁶¹ https://mines.gov.gn/docs/PDF/arretes/Arrete_2018_application-Art165_Code-Minier_Transfert-Infranat.pdf

⁶² Information et décret obtenus auprès de l'ANAFIC

N°	Titre	Faits marquants
5	Nomination de hauts cadres à la direction générale de l'ANAFIC ⁶³	La mise en vigueur et la publication du décret N°D/2018/009/PRG/SGC portant nomination de hauts cadres à la direction générale de l'ANAFIC.
Contrôle du secteur des carrières		
6	Sécurisation des taxes d'exploitation de carrière revenant au FIM.	L'élaboration du manuel des procédures opérationnelle, administratives comptables et financiers en septembre 2018 qui prévoit des procédures de sécurisation des taxes d'exploitation des carrières qui reviennent désormais au FIM.
Gouvernance et développement secteur minier		
7	Déclaration de Politique Minière (DPM) ⁶⁴ (*)	Une Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée a été publiée en novembre 2018 par MMG. La nouvelle politique, issue du PNDES, se base sur quatre piliers : - Amélioration de la gouvernance minière ; - Faire du secteur minier un catalyseur de la transformation structurelle de l'économie nationale ; - Valorisation et renforcement du capital humain du secteur ; et - Préservation du capital naturel impacté par le secteur.
8	Plan de développement du secteur Minier (PDSM) ⁶⁵ (**)	Un PDSM couvrant la période 2016-2025 a été publié en novembre 2018 par le MMG. Le PDSM inclut la déclinaison des piliers de la politique minière en orientations stratégiques, axes d'intervention et actions prioritaires, indicateurs, activités et structures et charge.

(*) Une Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée a été publiée en novembre 2018 par le MMG, cette déclaration s'articule autour des quatre axes suivants :

- **Le contexte et fondements de la politique minière** : Modernisation de la gouvernance et Amélioration de la gestion macroéconomique ;
- **Présentation du secteur minier Guinéen** : Importance des ressources, Rôle de l'État dans le secteur des ressources minérales et Diagnostic du secteur des ressources minérales ;
- **Cadre stratégique** : Perspectives de développement, mission, vision, principes directeurs, but, objectifs et résultat (orientations stratégiques et axes d'intervention) ; et
- **Dispositif institutionnel de pilotage et de suivi-évaluation.**

Le tableau suivant présente les résultats de développement attendus de la Politique minière.

Résultat final	La transformation durable de l'économie Guinéenne est amorcée			
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
Orientations stratégiques (impact)	La gouvernance minière est améliorée	Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie Guinéenne	Le capital humain du secteur minier est valorisé et renforcé	Le capital naturel touché par le secteur minier est préservé
Axes d'intervention (effet)	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance géologique accrue - Cadre légal et réglementaire adopté - Capacités de l'administration nationale chargée de la gestion du secteur minier renforcées - Contrôle et suivi des activités minières améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du secteur minier sur l'économie nationale accru - Cadre d'investissement dans le secteur minier adapté et compétitif - Technologies propres dans l'industrie minière implantées 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins en compétences de l'industrie des ressources minérales comblés - Insertion des femmes et des jeunes dans toutes les sphères de l'activité minière effective 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la diversité biologique dans les zones minières accrue - Évaluation /gestion de risques de catastrophes systématisée

(**) Un Plan de Développement du Secteur Minier (PDSM)⁶⁶ couvrant la période 2016-2025 a été publié en novembre 2018 par le MMG. Ce plan s'inscrit dans la foulée du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020), et en cohérence avec la nouvelle Politique sectorielle formulée dans la Déclaration de Politique Minière (DPM). En cohérence avec le PNDES, le PDSM couvre la période 2016-2025. Il développe de façon séquentielle les activités qui seront mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs/résultats attendus du MMG conformément à la mission qui lui est assignée.

Le PDSM s'articule autour des axes suivants :

⁶³ <https://www.anafic-gn.org/presentation-agence-nationale-financement-collectivites-anafic/>

⁶⁴ Déclaration de politique Minière (Novembre 201_) : https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/DPM-MMG_VF.pdf

⁶⁵ PDSM (Novembre 2018) : https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

⁶⁶ https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

- **La Structure du modèle logique** : définissant les piliers, Orientation stratégique (impact), axes d'interventions (effets) et actions prioritaires (extrants) ;
- **La matrice des extrants et des activités (MEA)** : définissant les actions prioritaires (extrants), les indicateurs, les activités et l'entité responsable ; et
- **Le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation** : définissant les principaux acteurs et les outils de suivi-évaluation.

4.2.2 Secteur des Hydrocarbures

4.2.2.1 Cadre légal

Le secteur des hydrocarbures est régi par :

- la Loi n° L/2014/034/AN portant Code Pétrolier ;
- le Décret n° D/2015/165/PRG/SGG portant création, statuts, missions, attributions et organisation de l'Office National des Pétoles (ONAP) ; et
- le décret n° D/2018/325/PRG/SGG portant modalités d'application de la loi L/2014/034/AN du 23 décembre 2014, portant code pétrolier de la République de Guinée.

En vertu du Code Pétrolier de 2014, l'État peut conclure un contrat pétrolier avec un demandeur lui conférant le droit exclusif d'exercer dans le périmètre défini par ledit contrat, indéfiniment en profondeur, des activités de recherche, ainsi que des activités d'exploitation en cas de découverte déclarée commerciale et après approbation par le Ministre en charge des Hydrocarbures du plan de développement relatif à ladite découverte.

Selon l'article 22 du Code Pétrolier 2014, il existe un seul type de Contrat Pétrolier qui est celui du contrat d'exploration et de partage de production (CEPP) tel qu'en usage dans l'industrie pétrolière internationale. Un contrat pétrolier ne peut couvrir qu'un seul bloc, Tout appel d'offres et toute négociation directe s'effectuent sur la base d'un « Contrat Pétrolier type » approuvé au préalable par décret du Président de la République.

Le Contrat pétrolier comprend une période de recherche qui, sous réserve des extensions ne peut dépasser huit (8) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat Pétrolier.

Le contractant peut prétendre à une extension exceptionnelle de la période de recherche d'une durée maximale de six (6) mois pour lui permettre d'achever un forage en cours dans les conditions précisées dans le Contrat Pétrolier' (article 24 du Code pétrolier 2014).

4.2.2.2 Cadre institutionnel

Les instances exécutives suivantes composent le cadre institutionnel du secteur d'hydrocarbures en Guinée selon le Code pétrolier 2014 :

Structure	Prérogatives
Ministère des Hydrocarbures	<p>Le Ministre en charge des Hydrocarbures conçoit, élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine des Hydrocarbures.</p> <p>A ce titre, il est particulièrement chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la politique nationale de mise en œuvre de ressources en Hydrocarbures ; - assurer la supervision de l'Administration Pétrolière ; - présenter, sur proposition de l'Administration Pétrolière, les projets de décrets d'application du code pétrolier au Président de la République pour promulgation ; - prendre les décisions et émettre les instructions relatives aux procédures d'attribution de Droits Pétroliers conformément aux dispositions du code pétrolier ; - signer, conjointement avec le Ministre en charge des Finances, les Contrats Pétroliers au nom de l'Etat ; - délivrer les approbations et autorisations dont la responsabilité lui incombe en vertu du code pétrolier et des dispositions particulières des Contrats Pétroliers ; - s'assurer que les approbations et autorisations requises de ministères et services de l'Etat autres que ceux mentionnés au présent Chapitre en relation avec les Opérations Pétrolières soient délivrées avec toute la diligence nécessaire de manière à ne pas retarder les Opérations Pétrolières ; - promouvoir la bonne gouvernance et la transparence du secteur des Hydrocarbures ; - et plus généralement, entreprendre toutes actions qui lui sont expressément confiées par le code pétrolier.
L'Administration Pétrolière	<p>Elle a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement dans le domaine des Hydrocarbures, sous la direction et le contrôle du Ministre en charge des Hydrocarbures. A ce titre, elle est particulièrement chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement des activités de recherche et d'exploitation des Hydrocarbures ;

Structure	Prérogatives
	<ul style="list-style-type: none"> - gérer les appels d'offres et les négociations directes relatifs aux Contrats Pétroliers, et conseiller le Ministre en charge des Hydrocarbures, conformément aux articles 19 et 20 du code pétrolier ; - instruire les demandes d'attribution d'Autorisation de Reconnaissance et d'Autorisation de Transport ; - instruire les demandes de renouvellement des autorisations soumises par les détenteurs de Droits Pétroliers et conseiller le Ministre en charge des Hydrocarbures au sujet de leur approbation, attribution ou rejet ; - gérer les Droits Pétroliers en s'assurant du respect des dispositions du code pétrolier, de ses textes d'applications et des dispositions contractuelles ; - représenter l'Etat dans les comités de coordination prévus par les Contrats Pétroliers, etc....
Office National des Pétroles (ONAP)	<p>Rattaché directement à la Présidence de la République. Il est chargé selon l'article 10 du Code Pétrolier, l'Office Nationale (ONAP) est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine des Hydrocarbures et la promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur ; - enlever et de commercialiser pour le compte de l'Etat la part de production d'Hydrocarbures de celui-ci au titre (i) du partage de production prévu au Contrat Pétrolier au cas où cette part est perçue en nature conformément à l'article 40 du Code Pétrolier 2014 ; - gérer la participation de l'Etat dans les droits et obligations du Contractant résultant des Contrats Pétroliers conformément aux articles 46 à 48 du Code Pétrolier au cas où l'Etat exerce l'option de participation prévue auxdits articles ; et - réaliser tous travaux géologiques, géophysiques pour le compte de l'Etat.

4.2.2.3 Régime fiscal

Outre les paiements des taxes et impôts relevant du droit commun, les sociétés titulaires d'un contrat pétrolier sont soumises aux paiements des droits et taxes sectoriels prévus par le Code Pétrolier 2014, notamment :

Droits et taxes	Modalités
Redevances superficielles	<p>Les Contractants doivent s'acquitter des redevances superficielles annuelles, calculées sur la base de la superficie du périmètre contractuel à la date d'échéance de chaque paiement. La redevance superficielle ne constitue ni une charge déductible pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 77 du Code pétrolier, ni un coût pétrolier recouvrable.</p> <p>Le Contrat Pétrolier précise le taux, l'assiette et les modalités de paiement des redevances superficielles⁶⁷.</p>
Bonus de signature et de production	<p>Le Contrat Pétrolier peut prévoir le paiement par le Contractant d'un bonus de signature à la date d'entrée en vigueur du contrat pétrolier.</p> <p>Les Contractants sont redevables de bonus de production lorsque la quantité d'Hydrocarbures produite atteint certains seuils fixés dans le Contrat Pétrolier.</p> <p>Les bonus de signature et de production ne constituent ni une charge déductible pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés visé à l'article 77 du Code Pétrolier, ni des coûts pétroliers recouvrables⁶⁸.</p>
Contribution annuelle pour la formation du personnel de l'Etat et la promotion du secteur pétrolier	<p>Les Contractants sont redevables d'une contribution annuelle destinée à la formation et au perfectionnement du personnel de l'Etat, et à la promotion du secteur pétrolier.</p> <p>Le montant de la contribution et les règles relatives à son recouvrement sont fixés par le Contrat Pétrolier.</p> <p>La contribution constitue une charge déductible pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés visée à l'article 77 du code pétrolier, et constitue un coût pétrolier recouvrable⁶⁹.</p>

4.2.2.4 Réformes

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
Gouvernance		
Décret N° D/2019/139/PRG/SGG	Changement de la tutelle administrative de l'ONAP.	L'ONAP créé en 2015 sous la tutelle directe de la Présidence de la République a été transférée en 2018 sous la tutelle administrative du Ministère des Hydrocarbures.

⁶⁷ Article 100 du Code pétrolier 2014

⁶⁸ Article 101 du Code pétrolier 2014

⁶⁹ Article 102 du Code pétrolier 2014

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en république de Guinée	Changement du statut de l'ONAP d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à une Société Anonyme (SA).	<p>Selon l'Article 2 de la loi précitée « délimitation du champ des organismes publics », les organismes publiques créés en application de l'article 1^{er} de la présente loi peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des établissements publics administratifs (EPA), lorsque leur activité est principalement administrative et leurs ressources proviennent majoritairement du budget de l'Etat (le droit applicable et le droit administratif) ; ou - des sociétés anonymes (SA) : lorsque leur activité principale est de nature industrielle et commerciale et leurs ressources majoritairement de la vente de biens et services (le droit applicable est le droit des sociétés).

4.2.2.5 Faits marquants de l'exercice 2018

N°	Titre	Faits marquants
Gouvernance		
1	Changement de la tutelle administrative de l'ONAP.	L'ONAP créé en 2015 sous la tutelle directe de la Présidence de la République de Guinée a été transféré en 2018 sous la tutelle administrative du Ministère des Hydrocarbures.
2	Changement du statut de l'ONAP d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à une Société Anonyme (SA).	Avec la mise en vigueur et la publication de la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée, L'ONAP est désormais une société Anonyme (SA) et non plus d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)

4.3 Registre des licences

4.3.1 Secteur des Mines et des Carrières

4.3.1.1 Titres miniers

Les dispositions du Code Minier exigent l'obtention au préalable d'un titre minier avant l'exercice de toute activité minière.

La Concession minière et le Permis d'exploitation minière sont assortis d'une Convention minière dont le modèle est défini par décret⁷⁰. La convention fixe les conditions de réalisation des opérations minières et garantit au titulaire du titre minier la stabilité des conditions qui lui sont accordées, notamment au titre de la fiscalité, des conditions économiques et de la réglementation des changes.

Le CPDM est la structure chargée de la gestion et de la conservation du Cadastre Minier. Il est responsable de la tenue des registres spéciaux des titres miniers comportant :

- ✓ les mentions de l'attribution, du renouvellement, de la prorogation ou de toute autre forme de mouvements des titres miniers ; et
- ✓ les mentions de tous changements, tels que transmissions, fusions ou amodiations survenus concernant ces titres miniers.

4.3.1.2 Types des titres miniers

Le Code minier présente une gamme variée de titres conférant des droits et des obligations qui leur sont spécifiques et dont la liste est ci-après :

Titres	Durée	Droits conférés
Carte individuelle de prospecteur	Est accordée pour une durée de six (6) mois au plus. Elle est renouvelable une fois, suivant les mêmes modalités que pour son attribution, pour une durée de six (6) mois au plus.	La Carte individuelle de prospecteur est délivrée à toute personne physique de nationalité Guinéenne désirant prospecter des substances minérales de façon artisanale à l'intérieur d'une préfecture déterminée. Cette carte vaut une autorisation de reconnaissance artisanale ⁷¹ .
Autorisation de reconnaissance	Est accordée pour une durée de six (6) mois au plus. Elle est renouvelable une fois, suivant les mêmes modalités que	L'Autorisation de reconnaissance confère à son titulaire, dans les zones classées comme zones non fermées ou ne faisant pas l'objet d'un autre Titre minier pour la même substance, le droit

⁷⁰ Décret N°D/2014/015/PRG/SGG portant adoption d'un modèle de convention minière « type ».

⁷¹ Article 43 du Code Minier 2011 amendé.

Titres	Durée	Droits conférés
	pour son attribution, pour une durée de six (6) mois au plus.	d'effectuer des travaux de reconnaissance d'indices d'une ou de plusieurs Substances minières. En ce qui concerne l'exploitation artisanale, une carte individuelle de Prospecteur est délivrée à toute personne physique de nationalité Guinéenne désirant prospecter des substances minérales de façon artisanale à l'intérieur d'une préfecture déterminée. Cette carte vaut une autorisation de reconnaissance artisanale ⁷² .
Autorisation de recherche de carrières	Est délivrée pour un an, renouvelable deux (2) fois au plus par période ne dépassant pas un an, suivant les mêmes modalités que pour son attribution.	L'Autorisation de recherche de carrières confère à son titulaire, le droit de rechercher toutes les substances de carrières sur la superficie pour laquelle elle est délivrée qui ne pourra excéder les limites de la préfecture considérée.
Autorisation d'exploitation artisanale	Est délivrée pour une durée de validité maximale d'une année. Elle peut être renouvelée à plusieurs reprises, chaque fois pour une durée d'une année au plus, lorsque le titulaire a respecté la réglementation en vigueur.	L'Autorisation d'exploitation artisanale confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et jusqu'à une profondeur de 30 mètres en cas d'exploitation par gradins et de 15 mètres en cas d'exploitation par fouilles, les droits de prospecter et d'exploiter les substances pour lesquelles elle est délivrée. La superficie de chaque terrain pour lequel est délivrée une Autorisation d'exploitation artisanale ne peut excéder un (1) hectare pour le diamant et un demi (½) hectare pour l'or. Aucun postulant ne peut obtenir plus de trois (3) Autorisations pour le diamant et deux (2) Autorisations pour l'or.
Autorisation d'exploitation de carrières	L'Autorisation d'exploitation de carrières permanentes est valable pour deux (2) ans et peut être renouvelée plusieurs fois dans les mêmes conditions que pour l'octroi par période de deux (2) ans. L'Autorisation d'exploitation des carrières temporaires est valable pour six (6) mois au maximum et ne peut être renouvelée qu'une seule fois. Cependant si la poursuite de l'exploitation est justifiée, la carrière devient permanente et se trouve alors soumise, à compter de sa date d'ouverture, aux dispositions relatives aux carrières permanentes ⁷³ .	L'Autorisation d'exploitation des carrières confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre tous travaux de recherche et d'exploitation des substances qui y sont visées ⁷⁴ .
Permis de recherche	Le Permis de recherche industrielle est accordé pour une période initiale maximale de trois (3) ans. Le Permis de recherche semi-industrielle est accordé pour une période initiale maximale de deux (2) ans.	Confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et sans limitation de profondeur, le droit exclusif de Recherche du type de la substance minière pour lequel le Permis est délivré. Pendant la période de validité du Permis de recherche, seul son titulaire a droit à un Permis d'exploitation ou une Concession minière pour les gisements mis en évidence à l'intérieur du périmètre du Permis de recherche. La superficie pour laquelle le Permis de recherche est accordé est définie dans l'arrêté institutif. Elle ne peut excéder cinq cents (500) km ² pour les Permis de recherche industrielle visant la bauxite et le fer, cent (100) km ² pour les Permis de recherche visant l'Exploitation industrielle des autres substances et seize (16) km ² pour les Permis de recherche visant l'Exploitation semi-industrielle de ces substances.
Permis d'exploitation	Le Permis d'exploitation industrielle est accordé pour une durée de quinze (15) ans au plus. Le Permis d'exploitation semi-industrielle est accordé pour une durée de cinq (5) ans au plus.	Confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré. La superficie pour laquelle le Permis d'exploitation est accordé est définie dans le décret institutif. Le périmètre du Permis d'exploitation doit être entièrement situé à l'intérieur du Permis de recherche dont il dérive.
Concession minière	La Concession minière est accordée pour une durée de vingt-cinq (25) ans au plus.	Confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux d'exploitation de Gisements des substances minières pour lesquelles la Concession est délivrée. La délivrance de la Concession vaut le retrait de tout Permis de recherche ou

⁷² Article 43 du Code Minier 2011 amendé.

⁷³ Article 70 du Code Minier 2011 Amendé.

⁷⁴ Article 67 du Code Minier 2011 Amendé.

Titres	Durée	Droits conférés
		d'exploitation préalable pour la superficie couverte par la Concession. La superficie pour laquelle la Concession est accordée est définie dans le décret institutif. Elle doit correspondre, autant que possible, aux limites du/des Gisement(s) tel(s) que défini(s) dans l'étude de faisabilité.

Selon les données communiquées par le CPDM, la Guinée comptait 496 titres miniers valides au 31 décembre 2018, contre 420 au 31 décembre 2017, répartis comme suit :

Type	2017	2018
Permis de recherche industrielle	299	342
Permis d'exploitation industrielle	26	32
Concession minière	22	27
Permis d'exploitation semi-industrielle	21	24
Autorisation de recherche	9	1
Autorisation d'exploitation des carrières permanente	43	68
Autorisation d'exploitation des carrières temporaire	2	2
Total	422	496

Le détail des titres par titulaire est présenté en annexe 8.

4.3.1.3 Le Cadastre Minier

Le CPDM est la structure en charge de la gestion du cadastre minier.

Pour la mise en place de la politique de l'Etat favorisant le développement du secteur minier, le Ministère des Mines et de la Géologie à travers le Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) a été doté en 1999, d'un Système d'Information dans le but de promouvoir les investissements privés en facilitant aux investisseurs l'accès aux informations fiables sur le potentiel et le cadastre miniers de la République de Guinée.

Faute de maintenance et d'évolution depuis 2002, ce système ne permet plus aux investisseurs d'accéder à des données nécessaires à la facilitation de l'investissement d'une part, mais également à l'Administration minière de gérer adéquatement la propriété minière.

Face à ce constat, le Gouvernement Guinéen, avec l'appui de la Banque Mondiale, a entrepris dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et de la promotion du secteur minier, la mise en place d'un cadastre moderne pour une gestion efficace et transparente des Titres Miniers et Autorisations diverses. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle procédure cadastrale a été mise en place le 1er septembre 2016, par Arrêté du Ministre des Mines et de la Géologie.

Cette nouvelle procédure cadastrale a été conçue pour que les décisions prises dans le cadre du traitement des dossiers de demandes de titres miniers soient transparentes, objectives et non discrétionnaires. En effet, le Cadastre minier a été modernisé autour des principes suivants :

- La transparence et l'équité afin que les mêmes règles préétablies s'appliquent à tous;
- « Premier venu, premier servi » de façon qu'un permis de recherche ne soit octroyé qu'au premier demandeur disposant de la capacité technique ou financière nécessaire pour réaliser adéquatement les travaux d'exploration ;
- La sécurité des Titres miniers et Autorisations pour que les droits miniers et de carrières ne puissent être suspendus ou révoqués que pour des raisons objectives, clairement spécifiées dans le régime juridique.

Les principales nouveautés de cette procédure sont :

- La possibilité offerte au requérant de consulter systématiquement le plan cadastral actualisé dans une salle dédiée à cet effet au CPDM ou via le portail web (<http://guinee.cadastreminier.org>), pour vérifier la disponibilité des zones d'intérêt avant de soumettre la demande ;
- Une évaluation plus exigeante de la capacité technique et financière du requérant ainsi que de la documentation relative au programme des travaux assorti du budget pour lequel, le montant minimum des dépenses à engager pour les travaux est fixé à 2000 US\$ par kilomètre carré par année. Il est à noter que le sous-sol de la République de Guinée reste encore très peu connu, malgré les immenses efforts fournis depuis l'époque coloniale à nos jours, à travers les différentes coopérations (Française, Russe, Japonaise, etc.) et tout récemment, l'obtention par la Guinée des données de la géophysique aéroportées (AMTEC). Le niveau d'information du sous-sol varie de l'échelle 1/200 000ème à 1/100 000ème, donc pas très précis, c'est pourquoi, lors de l'élaboration de la procédure cadastrale, le législateur a insisté sur l'aspect capacité technique et financier lors de l'examen des demandes portant sur les zones peu connues, surtout la capacité financière car avec une capacité financière, tu peux acquérir la capacité technique.

Ainsi, la mise en œuvre des principes de la modernisation du cadastre minier et des mesures pour l'administration des titres miniers ont permis d'accélérer le traitement des dossiers de demande de titres miniers à la satisfaction des requérants. Pour preuve, les délais de traitement des demandes de permis de recherche qui sont passés de trois mois à moins de deux semaines en moyenne.

La modernisation du cadastre minier, y compris l'application de la procédure cadastrale, a rendu la gestion du cadastre efficace, transparent, ce qui a fortement contribué à l'obtention de six (06) concessions minières, d'une dizaine de permis d'exploitation industrielle et semi industrielle de bauxite, d'or et de diamant en quatre ans.

4.3.2 Secteur des hydrocarbures

Le Code Pétrolier prévoit l'obligation d'un registre des Droits Pétroliers contenant, au regard de chaque Droit Pétrolier, le nom et l'adresse des Contractants et autres détenteurs de Droits Pétroliers, la durée du Droit Pétrolier, la zone couverte par le Droit Pétrolier et les informations sur l'identité des titulaires. Ce registre peut être consulté par toute personne qui en fait la demande⁷⁵.

Dans la pratique les données susmentionnées sont disponibles au niveau du MMG ou de l'ONAP.

La carte des blocs pétroliers onshore et offshore est publiée sur le site web de MMG⁷⁶.

4.4 Octroi, transfert et renouvellement des licences

4.4.1 Secteur des Mines et des Carrières

L'évolution de situation des titres miniers sur la période 2017-2018 se présente comme suit :

	31/12/2017	2018				31/12/2018
		Octroi	Transfert	Retrait	Renouvellement	
Permis de recherche industrielle	299	84	0	54	13	342
Permis d'exploitation industrielle	26	5	0	0	1	32
Concession minière	22	5	0	0	0	27
Permis d'exploitation semi-industrielle	21	4	0	1	0	24
Autorisation de recherche	9	0	0	0	0	1
Autorisation d'exploitation des carrières permanente	43	25	0	0	0	68
Autorisation d'exploitation des carrières temporaire	2	0	0	0	0	2
Total	422	123	0	55	14	496

4.4.1.1 Procédure d'octroi

Cadre juridique

L'octroi des permis et des autorisations a été régi par la loi N°L/2011/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, portant Code Minier de la République de Guinée tel que modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier⁷⁷.

À partir du 1^{er} septembre 2016, une nouvelle procédure cadastrale a été mise en place par l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG. Cette nouvelle procédure définit les modalités d'examen des demandes formulées par les personnes physiques et morales en vue de l'obtention d'un titre minier.

Modalités d'octroi

Le Code minier prévoit deux modalités d'attribution⁷⁸ :

- Pour les périmètres sans informations géologiques ou avec des informations géologiques ne permettant pas d'identifier un Gisement : « le premier demandeur bénéficie du titre » ;
- Pour les périmètres déjà prospectés, renfermant un Gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés, la procédure d'attribution est faite par appel à la concurrence compétitif et transparent selon des règles à définir dans les textes règlementaires, et approuvé par la Commission Nationale des Mines. L'appel d'offre est conclu dans un délai maximum d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Ministre portant réservation du Gisement à soumettre à l'appel d'offre. La procédure d'appel d'offres est

⁷⁵ Article 119 du Code pétrolier 2014

⁷⁶ <http://mines.gov.gn/ressources/petrole/>

⁷⁷ Rapport ITIE 2017.

⁷⁸ Article 22 du Code Minier 2011 Amendé.

ouverte par décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge des Mines et la mise sur le marché des Périmètres déjà prospectés, en vue de l'octroi d'un Permis de recherche doit faire l'objet d'une publication dans au moins deux journaux de large diffusion, et cela au moins 45 jours avant la date limite de dépôt des offres.

Les modalités d'octroi par nature de permis se résument comme suit :

Titres	Acte d'octroi	Modalités d'octroi
Autorisation de Reconnaissance / Carte de prospecteur	Décision du Directeur National des Mines	Sur proposition du CPDM à la suite d'une demande de reconnaissance adressée au Directeur National des Mines ⁷⁹ .
Autorisation de recherche des carrières	Décision du Directeur National des Mines	Sur proposition du CPDM à la suite d'une demande de reconnaissance adressée au Directeur National des Mines et après un avis favorable du Comité Technique des Titres ⁸⁰ .
Autorisation d'exploitation artisanale	Par arrêté du Ministre en charge des Mines	Sur demande adressée au Ministre en Charge des Mines et déposée à la Direction Nationale des Mines qui assure l'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale ⁸¹ .
Autorisation d'exploitation des carrières	Par arrêté du Ministre en charge des Mines pour l'autorisation d'exploitation permanente des carrières.	Après Avis de la Commission Nationale des Mines et des collectivités locales concernées à la suite d'une demande d'autorisation d'exploitation de carrières adressée à la Direction Nationale des Mines qui se charge de l'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale, comprenant une évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines en rapport avec le Comité Technique des Titres ⁸² .
	Décision du Directeur National des Mines pour l'autorisation d'exploitation temporaire des carrières	Sur proposition du Directeur Préfectoral des Mines à la suite d'une demande d'autorisation d'exploitation des carrières adressée à la Direction Nationale des Mines qui se charge de l'instruction et l'évaluation cadastrale, comprenant entre autres une étude d'impact environnemental et social en rapport avec le Comité Technique des Titres ⁸³ .
Permis de recherche	Par arrêté du Ministre en charge des Mines	Octroi sur recommandation du CPDM et après avis favorable du Comité Technique des Titres, au demandeur ayant présenté une demande conforme aux exigences du Code Minier et possédant les capacités techniques et financières suffisantes, ainsi que des engagements de travaux et de dépenses jugées acceptables ⁸⁴ .
Permis d'exploitation	Par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge des Mines.	Le Permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle est accordé de droit, à une société de droit Guinéen, après avis favorable de la Commission Nationale des Mines, au titulaire du Permis de recherche ayant respecté les obligations qui lui incombent en vertu du Code Minier et présenté une demande conforme à la réglementation, au moins trois mois avant l'expiration de la période de validité du Permis de recherche en vertu duquel elle est formulée. L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM. L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres et la Commission Nationale des Mines ⁸⁵ .
Concession minière	Par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge des Mines.	La Concession minière est accordée de droit, à une société de droit Guinéen après avis favorable de la Commission Nationale des Mines, au titulaire du Permis de recherche ayant respecté les obligations qui lui incombent en vertu du Code Minier. Cette demande doit être présentée au moins trois mois avant l'expiration de la période de validité du Permis de recherche en vertu duquel elle est formulée. L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM. L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres et la Commission Nationale des Mines ⁸⁶ .

⁷⁹ Article 43 du Code Minier 2011 Amendé

⁸⁰ Article 47 du Code Minier 2011 Amendé.

⁸¹ Article 54 du Code Minier 2011 Amendé.

⁸² Article 69 du Code Minier 2011 Amendé.

⁸³ Article 69 du Code Minier 2011 Amendé.

⁸⁴ Article 22 du Code Minier 2011 Amendé

⁸⁵ Article 30 du Code Minier 2011 Amendé

⁸⁶ Article 37 du Code Minier 2011 Amendé.

Conformément aux clarifications du CPDM, nous comprenons qu'en 2018, qu'aucune procédure d'appel d'offres n'a été lancée pour l'attribution d'un titre minier. Tous les titres miniers accordés en 2018, ont été octroyés à travers la procédure «premier demandeur bénéficiaire du titre ».

Critères techniques et financiers

Il y a lieu de noter que les dispositions du Code minier ne détaillent pas les critères pour l'évaluation de la capacité technique et financière des demandeurs. Néanmoins, l'analyse du modèle de fiche d'évaluation utilisée par le Comité Technique des Titres fait ressortir les critères utilisés pour l'évaluation des dossiers, aussi, l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016 apporte des précisions quant aux critères techniques et financiers pour l'octroi des permis de recherche. Les critères se présentent comme suit :

Permis de recherche minière	Octroi
	Constitution du dossier
	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de paiement des frais d'instruction ; - Demande adressée à Monsieur le Ministre des Mines comportant les coordonnées géographiques du polygone sollicité ; - Statut de la personne physique ou morale ; et - Enregistrement au registre de commerce / Carte d'identité / Passeport.
	Critères de demandes techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques disponibles ; - Capacités propres ou dans le cadre d'un partenariat ; - Diplômes professionnels des experts le cas échéant ; et - Expériences en projets de recherche ou d'exploitation.
	Critères de demandes financiers
Permis d'exploitation minière	Octroi
	Constitution du dossier
	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de paiement des frais d'instruction ; - Demande adressée à Monsieur le Ministre des Mines avec une copie du permis de recherche en cours de validité ; - Statut de la personne physique et morale ; - Enregistrement au registre du commerce (RCCM) ; - Etude de faisabilité du projet d'exploitation incluant tous les paramètres ; - Etude d'impact environnemental et social ; - Procédure et Plans de remise en état des sites d'exploitation ; et - Plans et fiches de délimitation cadastrale.
	Critères de demandes Techniques
	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques disponibles ; - Diplômes professionnels des experts le cas échéant ; et - Expériences en projets de recherche ou d'exploitation.
	Critères de demande financiers
	<ul style="list-style-type: none"> - Attestations bancaires ; - Etats financiers au moins du dernier exercice comptable ; - Preuve de financement mobilisé sur des projets antérieurs ou en cours ; et - Programme des travaux et engagements financiers.

Le Permis de recherche est accordé par arrêté du Ministre, sur recommandation du CPDM, après avis favorable du Comité Technique des Titres, au demandeur ayant présenté une demande conforme aux exigences du code minier et de ses textes d'application et possédant les capacités techniques et financières suffisantes, ainsi que des engagements des travaux et des dépenses jugés acceptables. L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM.

L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres. La décision d'approbation ou de refus du Titre minier, sa notification et sa publication relèvent du Ministre en charge des Mines.

En dehors des permis de recherche et d'exploitation minières s'il n'y a pas d'autres critères prévus.

L'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016 a mis en place une procédure cadastrale dans le cadre du traitement des dossiers de demande d'octroi des Titres miniers. Cette nouvelle procédure cadastrale définit les nouvelles modalités d'examen des demandes formulées par les personnes physiques et morales en vue de l'obtention d'un titre minier.

En effet, le demandeur a la possibilité désormais, avant la soumission de sa demande, de vérifier la disponibilité des zones d'intérêt par voie de consultation de la carte cadastrale sur un système informatisé, où sont représentés les titres en cours de validité et les demandes en cours d'instruction (y compris les carrières), les zones réservées pour l'activité artisanale et les zones interdites pour l'activité minière.

Dès l'enregistrement de la demande du titre minier au comptoir du cadastre minier (après le dépôt d'un dossier complet), le responsable saisit les données dans le système informatique. La carte cadastrale est automatiquement mise à jour et le nouveau polygone enregistré est montré à l'écran comme demande en cours d'instruction.

Après vérification du dossier par le CPDM, le dossier est transmis au Comité Technique des Titres Miniers (CTTM) pour avis. Le comité est composé des représentants :

- du CPDM,
- de la Direction Nationale des Mines,
- de la Direction Nationale de la Géologie,
- du Bureau de Stratégie et de Développement ; et
- de l'Inspection Générale des Mines et du Service des Affaires Juridiques,

L'évaluation des dossiers de demandes de titres miniers consiste principalement à faire l'examen de la nature et de la consistance des programmes des travaux de recherche et l'analyse du budget. Seuls les requérants ayant fourni les documents justificatifs démontrant effectivement leurs capacités techniques et financières (propres ou par partenariat) à réaliser les programmes des travaux proposés et à effectuer les dépenses afférentes sur la durée du titre minier peuvent bénéficier d'un avis favorable du CTTM. En effet, avec une bonne capacité financière, un requérant de titre minier peut acquérir les capacités techniques et expertises requises pour la réalisation le programme des travaux.

Le formulaire de demande de titres miniers et autorisations utilisés par le CPDM sont présentés en annexe 23 du présent rapport.

En cas d'avis favorable, le CPDM prépare les documents correspondants à l'octroi du titre, accompagnés de l'avis et du dossier, et les soumettra au Ministre des Mines et de la Géologie pour signature, après avis favorable de la Commission Nationale des Mines (CNM), le cas échéant.

Le CPDM transmet le nouveau titre (un exemplaire original de l'arrêté) et met à jour la base de données. Ainsi, sur la carte cadastrale, le polygone est modifié, et au lieu de « demande en instance » devra apparaître comme « titre octroyé en cours de validité ».

4.4.1.2 Procédure de transfert

Cadre juridique

Les transferts des titres miniers sont régis par loi N°L/2011/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, portant Code Minier de la République de Guinée tel que modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier.

Modalités de transferts

Les modalités des transferts se présentent comme suit :

	Transfert
Permis de recherche minière	Constitution du dossier
	Non applicable : Conformément à l'article 19 du Code Minier 2011 amendé, le Permis de recherche confère à son titulaire un droit mobilier, indivisible, non cessible et non susceptible de gage et d'hypothèque.
	Critères de demandes techniques
	N/A
	Critères de demandes financiers
	N/A
Permis d'exploitation minière	Constitution du dossier
	- Autorisation du Ministère chargé des Mines ; - Un avis favorable ou d'une validation de la Commission Nationale des Mines avant d'être soumise à l'approbation du Ministre en charge des Mines ; - Paiement des taxes applicables conformément aux dispositions de l'article 91 du code minier.
	Critères de demandes Techniques & financiers

	Transfert
	Conformément l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016, pour les demandes de transfert, le demandeur ne sera pas requis de démontrer ses capacités techniques et financières, sous réserve du respect par le demandeur des obligations qui lui incombent.
Concession minière	Constitution du dossier
	- Autorisation du Ministère chargé des Mines ;
	Critères de demandes Techniques & financiers
	N/A
Autorisation d'exploitation artisanale	Constitution du dossier
	Non applicable : Conformément à l'acte 58 du Code Minier, l'autorisation d'exploitation artisanale constitue un droit mobilier indivisible, non susceptible d'hypothèque, incessible et non amodiable.
	Critères de demandes Techniques & financiers
	N/A
Autorisation d'exploitation des carrières	Constitution du dossier
	l'approbation du Ministre en charge des Mines qui statue en la matière par arrêté ⁸⁷
	Critères de demandes Techniques & financiers
	N/A
Actions ou de parts sociales d'une personne morale titulaire d'un Titre minier ou d'une Autorisation ⁸⁸	Constitution du dossier
	Toute acquisition directe ou indirecte, partielle ou cumulée égale ou supérieure à cinq pour cent (5%) du capital de la société détentrice du Titre minier doit être soumise au Ministre en charge des Mines pour sa validation. La cession est taxée selon le régime des plus-values. Tout changement dans l'actionariat direct d'une société titulaire d'un Titre minier doit faire l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.
	Critères de demandes Techniques & financiers
	N/A

Selon les informations communiquées par le CPDM, aucun transfert n'a été effectué en 2018.

4.4.1.3 Procédure de renouvellement

Modalités de renouvellement

Les modalités de renouvellement se présentent comme suit :

Type de Titre	Modalités de renouvellement
Permis de recherche	Les permis industriels sont renouvelables deux fois pour des durées maximales de 2 ans et les permis semi-industriels sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale d'une année. Le renouvellement est de droit si le titulaire du Permis a satisfait à toutes les obligations contenues dans l'arrêté institutif et dans le Code et s'il propose, dans sa demande de renouvellement, un programme minimal de travaux adapté aux résultats de la période précédente et représentant un effort financier au moins égal à celui fixé dans l'arrêté institutif. Lors de chaque renouvellement, la superficie du Permis couverte par les recherches est réduite de la moitié de son étendue précédente. Le dossier du renouvellement doit inclure une liste des documents détaillés dans l'article 24 du Code minier.
Permis d'exploitation ⁸⁹	La validité du Permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle est, sur la demande de son titulaire et sous les mêmes conditions que pour l'octroi du Permis, renouvelée à plusieurs reprises, chaque fois pour des périodes de cinq (5) ans au plus, lorsque le titulaire a exécuté les obligations mises à sa charge lors de la délivrance ou du renouvellement du Titre et celles résultant du code minier, de ses textes d'application et du cahier des charges ou de la Convention minière.
Concession ⁹⁰	La validité de la Concession peut, sur la demande de son titulaire et sous les mêmes conditions que pour l'octroi de la Concession, notamment par le dépôt d'une nouvelle étude de faisabilité, être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque reprise pour une période maximale de dix (10) ans, lorsque le titulaire a exécuté les obligations mises à sa charge par le décret institutif, les actes de renouvellement, la Convention minière, le code minier et ses textes d'application.

⁸⁷ Article 144 du décret D/2014/012/PRG/SGG portant gestion des autorisations et des titres miniers.

⁸⁸ Article 90 du Code Minier 2011 Amendé

⁸⁹ Article 33 du Code Minier 2011 Amendé.

⁹⁰ Article 40 du Code Minier 2011 Amendé

4.4.1.4 Procédures d’approbation et de ratification des conventions minières

Les conventions minières rattachées aux permis d’exploitation et aux concessions minières sont signées par le Ministre en charge des Mines après avis favorable de la Commission Nationale des Mines et autorisation du Conseil des ministres.

La Convention est ensuite soumise dans un délai n’excédant pas sept (7) jours ouvrables à compter de la date de sa signature à l’avis juridique de la Cour Suprême.

Après l’émission d’un avis favorable par la Cour Suprême, la Convention minière est transmise pour ratification à l’Assemblée Nationale.

Une fois signée, la Convention minière est publiée sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines. Une fois ratifiée, la convention est promulguée par décret du Chef de l’Etat, ensuite publiée au Journal Officiel République de Guinée.

4.4.1.5 Octrois et renouvellement en 2018

Selon le Cadastre Minier mis à notre disposition, 123 titres ont été octroyés en 2018 et aucun transfert n’a eu lieu au cours de la même période.

Le détail des octrois par type de permis se présente comme suit :

Type	Nombre
Permis de recherche industrielle	84
Permis d’exploitation industrielle	5
Concession minière	5
Permis d’exploitation semi-industrielle	4
Autorisation de recherche	0
Autorisation d’exploitation des carrières permanente	25
Autorisation d’exploitation des carrières temporaire	0
Total	123

Le détail des renouvellements par type de permis se présente comme suit :

Type	Nombre
Permis de recherche industrielle	10
Permis d’exploitation industrielle	1
Autorisation d’exploitation des carrières permanente	3
Total	14

Il est à noter que nous n’avons pas pu obtenir la confirmation du CPDM au titre de la conformité de tous les octrois et renouvellement réalisés en 2018 avec les dispositions du code minier complétés par l’arrêté A/2016/5002/MMG/SGG.

Toutefois, et conformément à la lettre N° 82331/MMG/CAB/CEF/2020 du MMG, en réponse à la demande d’informations sur l’accord-cadre sur la Mise en Œuvre de la Coopération « Ressources minières contre prêts », nous comprenons que les titres miniers accordés en 2018 aux sociétés SPIC (ex CPI), CDM Henan de Chine et Chalco Guinea, ont été accordés conformément aux dispositions du code minier.

L’état des permis octroyés et renouvelés en 2018 est présenté en annexe 19 du présent rapport.

4.4.2 Secteur des hydrocarbures

4.4.2.1 Cadre juridique

Les procédures d'octroi et de gestion des contrats pétroliers sont décrites par l'article 18 et 19 du code pétrolier.

L'article 12 du décret n° D/2018/325/PRG/SGG portant modalités d'application de la loi L/2014/034/AN du 23 décembre 2014, portant code pétrolier de la République de Guinée relatif à la qualification du soumissionnaire indique que les critères relatifs aux qualifications requises selon l'article 18 du Code pétrolier seront précisés dans le cahier des charges.

4.4.2.2 Procédure d'octroi

i. L'attribution des Contrats Pétroliers

Un Contrat Pétrolier est attribué et conclu sur la base d'une procédure d'appel d'offres international menée conformément aux dispositions de l'article 19 du code pétrolier.

Dans des circonstances exceptionnelles basées sur l'intérêt national, il peut être dérogé à la procédure d'appel d'offres international et un Contrat Pétrolier peut être attribué et conclu selon une procédure de négociation directe. La décision de dérogation est prise par décret du Président de la République, sur proposition motivée et circonstanciée du Ministre en charge des Hydrocarbures sur recommandation de l'Administration Pétrolière. Le décret précise les blocs concernés, l'identité des demandeurs et les raisons pour lesquelles une procédure d'appel d'offres internationale ne peut être suivie. Le décret est publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière et dans deux (2) journaux nationaux avant le début des négociations. La procédure de négociation directe doit être menée conformément aux dispositions de l'article 20 du Code pétrolier.

Un Contrat Pétrolier ne peut couvrir qu'un seul bloc.

Tout appel d'offre et toute négociation directe s'effectuent sur la base d'un Contrat Pétrolier type approuvé au préalable par décret du Président de la République et publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière.

ii. La qualification des demandeurs

Conformément à l'article 18 du code pétrolier, toute société désirant solliciter un Contrat Pétrolier dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ou par négociation directe doit remplir les conditions de qualification prévues dans des directives de qualification élaborées par l'Administration Pétrolière et approuvées par arrêté du Ministre en charge des Hydrocarbures.

Les directives de qualification spécifient les critères de qualification à remplir par les demandeurs et la documentation à fournir à l'appui, pour chacun des aspects suivants :

- a) la qualification technique ;
- b) la qualification financière ;
- c) la qualification qualité-hygiène-santé-sécurité-environnement ; et
- d) La qualification juridique portant sur l'organisation de la société et l'identité de ses administrateurs, directeurs et actionnaires.

En revanche, les critères détaillés pour chaque qualification ne sont pas spécifiés.

Les directives de qualification préciseront les niveaux de compétences, d'expérience et autres facteurs requis des sociétés devant assumer le rôle d'Opérateur et ceux requis des sociétés partenaires sans rôle technique. Ils devront être établis en tenant compte de la localisation et des conditions particulières de chaque bloc.

La procédure de qualification dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres est soit intégrée, soit préalable, à la procédure d'appel d'offres. Les directives peuvent prévoir le paiement de droits dont les demandeurs sont redevables en cas de procédure de qualification séparée de la procédure d'appel d'offres.

(i) La procédure d'appel d'offres⁹¹

Toute procédure d'appel d'offres est ouverte sur proposition du Ministre en charge des Hydrocarbures par décret du Président de la République publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière, précisant le ou les blocs couverts par l'appel d'offres.

L'Administration Pétrolière élabore et soumet à l'approbation du Ministre en charge des Hydrocarbures un cahier des charges établissant les procédures, l'échéancier et les autres conditions relatives à l'appel d'offres, y compris les critères de qualification, les procédures de soumission et d'évaluation des offres, les éléments pouvant faire l'objet d'offres et leur pondération respective, les critères de sélection des offres et le Contrat Pétrolier type approuvé conformément à l'article 17 du code pétrolier que l'adjudicataire sera requis de signer.

Pour l'élaboration du cahier des charges, l'Administration Pétrolière sollicite l'avis du Ministère en charge des Finances, du Ministère en charge de l'Environnement et de tout autre ministère pour tous sujets faisant partie des attributions du ministère en question.

⁹¹ Article 19 du code pétrolier 2019

Une fois approuvé, le cahier des charges, y compris ses annexes, est publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière, ainsi que dans des médias nationaux et internationaux.

Le Ministre en charge des Hydrocarbures doit nommer, en relation avec chaque appel d'offres, sur proposition de l'Administration Pétrolière, une commission d'évaluation des offres composée de cinq (5) à sept (7) membres dont (i) au moins deux (2) fonctionnaires dont un représentant de l'Administration Pétrolière et un représentant du Ministère en charge des Finances, et (ii) un représentant de l'ITIE-Guinée. Suivant la réception du rapport, le Ministre en charge des Hydrocarbures invite l'adjudicataire à conclure le Contrat Pétrolier.

(ii) Les négociations directes⁹²

En cas de négociation directe telle que prévue par l'article 17 du code pétrolier, le Ministre en charge des Hydrocarbures doit, sur proposition de l'Administration Pétrolière, nommer une équipe de négociation composée de trois (3) à cinq (5) membres dont un représentant de l'Administration Pétrolière, un fonctionnaire du Ministère en charge des Finances et un fonctionnaire du Ministère de la Justice. Chacun des membres de l'équipe de négociation sera désigné par le ministre en charge du ministère auquel appartient le membre en question. Les négociations sont menées par l'équipe de négociations sous la supervision de l'Administration Pétrolière sur la base de la version en vigueur du contrat type. Elles ne peuvent porter que sur un seul bloc à la fois.

A l'issue des négociations, l'Administration Pétrolière doit soumettre au Ministre en charge des Hydrocarbures le projet de Contrat Pétrolier, accompagné d'un rapport détaillé comprenant sa recommandation, identifiant les différences entre les termes du projet et ceux du contrat type et précisant les raisons de ces différences. Le rapport doit être publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière au moins trente (30) jours avant la signature du Contrat Pétrolier.

Selon les clarifications de l'ONAP, nous comprenons qu'aucun contrat pétrolier n'a été signé en 2018.

4.4.2.3 Procédure de transfert

Les intérêts, droits et obligations au titre d'un Contrat Pétrolier sont cessibles et transmissibles, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable du Ministre en charge des Hydrocarbures.

Le cessionnaire doit satisfaire aux conditions prévues pour l'octroi du titre objet de la cession.

Le projet d'accord de cession est soumis à l'Administration pétrolière pour approbation par le Ministre en charge des Hydrocarbures. Par exception à ce qui précède, les cessions d'intérêts par une société constituant le Contractant à une société affiliée et celles entre sociétés constituant le Contractant sont soumises à l'Administration Pétrolière pour simple information selon les modalités prévues au Contrat pétrolier.

4.4.2.4 Octrois, renouvellement et transferts en 2016

En 2018, nous comprenons qu'il n'y avait pas d'activité pétrolière en Guinée (Aucun contrat pétrolier n'a été signé, renouvelé ou transféré).

4.5 Politique sur la divulgation des contrats

4.5.1 Secteur des Mines et des Carrières

Le Code Minier 2011 amendé stipule dans son article 30-IV que les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation à un Permis d'exploitation doivent faire l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 18 du Code minier, la Concession minière et le Permis d'exploitation minière sont assortis d'une Convention minière dont le modèle est fixé par le décret 2014-015 portant adoption d'un modèle de convention minière type⁹³.

La décret précise néanmoins que pour le cas de la concession, une convention devra être signée dans les deux ans à compter de sa date de signature alors que pour le cas du permis d'exploitation la signature de la convention est laissée à la volonté de l'entreprise et/ou de l'Etat.

Toujours selon l'article 18, les Conventions minières signées sont publiées sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) de la République de Guinée a mis en ligne un portail modernisé pour la publication des contrats miniers. Le portail est accessible directement via le site web de Ministère des Mines et de la Géologie⁹⁴ ou via le site web de l'ITIE-Guinée⁹⁵.

⁹² Article 20 du code pétrolier 2014

⁹³ <https://mines.gov.gn/docs/PDF/Decret-Portant-Adoption-D-Un-Modele-De.pdf>

⁹⁴ <https://mines.gov.gn/projets/conventions-minieres/>

⁹⁵ <https://www.itie-guinee.org/#>

Au total 120 contrats sont publiés y compris les annexes et les amendements. La répartition des contrats par type de ressources se présente comme suit % :

Ressources	Nombre des contrats publiés
Bauxite	56
Alumina	26
Fer	13
Or	11
Argent	10
Aluminium	3
Bauxite-Aluminium	1
Total	120

Il est à noter qu'au 31 décembre 2018, la Guinée comptait 27 Concessions minières et 56 permis d'exploitation. L'absence d'une base de données indiquant la liste des conventions signées ou en cours de négociation pour les concessions et les permis actifs ne permet pas de s'assurer facilement de l'exhaustivité des conventions publiées.

4.5.2 Secteur des Hydrocarbures

Le Contrat Pétrolier est signé au nom et pour le compte de l'Etat conjointement par le Ministre en charge des Hydrocarbures et le Ministre en charge des Finances.

Les dispositions du Contrat Pétrolier ne peuvent en aucun cas être contraires aux dispositions du Code. Le Contrat est soumis à la Cour Suprême pour se prononcer sur sa conformité avec le droit en vigueur puis transmis à l'Assemblée Nationale pour ratification.

La ratification fait l'objet d'un acte promulgué par décret du Président de la République et publié au Journal Officiel de la République.

Selon les dispositions de l'article 21 du Code Pétrolier, tout Contrat Pétrolier, y compris ses annexes, doit en outre être publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière dans les dix (10) jours suivant sa date de prise d'effet. Ces dispositions s'appliquent également à tout avenant ou amendement au Contrat Pétrolier.

Dans la pratique, les contrats pétroliers signés sont publiés sur le site web de l'ONAP et sont accessibles sur le lien suivant : <http://onapguinee.com/documentation/>.

Par ailleurs, le Code Pétrolier va au-delà des contrats pétroliers en prévoyant la publication :

- des amendements, accords de cession, avis de renouvellement, de retrait ou de résiliation de tout Droit Pétrolier, ainsi que tout décret ou arrêté portant attribution, renouvellement, extension ou prorogation d'une Autorisation ;
- des études d'impact environnemental et social et les plans de gestion environnementale et sociale, ainsi que tous avenants à ces études et plans ; et
- des contrats d'association auxquels fait partie l'Etat ou l'ONAP ainsi que tout contrat de développement conjoint.

4.6 Participation de l'État

4.6.1 Secteur des Mines et des Carrières

4.6.1.1 Cadre juridique

La participation de l'Etat Guinéen dans les entreprises minières est régie par les dispositions de l'Article 150 du Code Minier 2011 amendé, qui donnent à l'Etat le droit de participer à titre gratuit dans le capital des entreprises minières, lors de l'octroi de titre d'exploitation minière, à hauteur de 15% au maximum. Cette participation est libre de toutes charges et aucune contribution financière ne peut, en contrepartie, être demandée à l'Etat. Elle ne peut être ni vendue, ni faire l'objet de nantissement ou d'hypothèque et elle offre à l'Etat tous les autres droits dévolus aux actionnaires. Cette participation est acquise dès la signature du Titre d'exploitation minière.

Néanmoins, les dispositions de l'article susmentionné ne s'appliquent pas d'office aux Conventions minières signées et ratifiées avant l'entrée en vigueur du Code Minier 2011.

Par ailleurs, les dispositions du Code minier donnent à l'Etat la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire, en numéraire, selon des modalités définies avec chaque société minière concernée dans le cadre de la Convention minière. Cette option d'acquisition peut être échelonnée dans le temps, mais ne peut être exercée

⁹⁶ <https://www.contratsminiersguinee.org/resources>

qu'une seule fois. Dans l'exercice de ce droit, la participation totale de l'Etat, y compris celle acquise gratuitement, ne peut excéder 35%. Cette participation supplémentaire est cessible.

L'article 150-I du Code minier a fixé, par substance minière et dans la limite de base de 35%, les taux de participation de l'Etat dans le capital des sociétés détentrices d'un Titre d'exploitation minière dont le détail se présente comme suit :

Tableau 20 : Seuils de participation de l'Etat dans le secteur minier

Société minière	Droit de participation non dilutive (%)	Participation supplémentaire en numéraire (%)
Bauxite	15%	20%
Projet intégré Bauxite-Alumine	5%	30%
Alumine	7,5%	27,5%
Aluminium	2,5%	32,5%
Minerai de fer	15%	20%
Acier	5%	30%
Or et diamant	15%	20%
Substance radioactive	15%	20%
Autres Substances minières	15%	20%

Ces participations étant minoritaires ne permettent pas à l'Etat de disposer d'un pouvoir suffisant pour influencer la politique de l'entreprise en matière d'investissement ou de distribution de dividendes. Néanmoins, elles confèrent à l'Etat :

- Une part dans les bénéfices Celle-ci est versée sous la forme d'un dividende, après proposition du Conseil d'Administration et vote des actionnaires réunis en Assemblée Générale. Généralement, si l'entreprise n'a pas réalisé de bénéfices, aucun dividende n'est versé.
- Le droit de blocage matérialisé par l'obligation pour les actionnaires de la société titulaire du Titre d'exploitation minière de signer un pacte d'actionnaire qui définit, entre autres, les décisions qui ne sont pas prises sans la concertation préalable de l'Etat (article 150-I).
- Le droit d'acheter et de commercialiser une quantité de la production du titulaire d'un Titre d'exploitation minière à hauteur de sa participation, pour toute offre de prix supérieure au prix FOB en cours. Ce droit est exercé dans des conditions au moins équivalentes à celles offertes par les autres acheteurs. Il ne peut remettre en cause les dispositions des contrats de vente du minerai en cours de validité et ne peut porter sur une quantité supérieure à la part correspondant à la participation de l'Etat dans la société titulaire du Titre d'exploitation minière⁹⁷.

4.6.1.2 Participations directes de l'Etat dans le capital des entreprises extractives

Selon la déclaration 2018 de la SOGUIPAMI, qui assure entre autres le mandat de gestion des participations pour le compte de l'Etat, la situation des participations directes de l'Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Tableau 21 : Participations directes de l'Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2018⁹⁸

N°	Entreprises Extractives	Activités	% Participation au 31/12/2017	% Participation au 31/12/2018	Dividendes encaissés en 2018
1	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) ⁹⁹	Concession bauxite	49,00%	49,00%	-
2	Société Ashanti Goldfield (SAG)	Concession Or	15,00%	15,00%	-
3	Bel Air Mining	Exploitation bauxite	15,00%	15,00%	-
4	Forward Africa Ressources	Exploitation bauxite	15,00%	15,00%	-
5	Société Minière de Mandiana (SMM)	Exploitation Or	15,00%	15,00%	-
6	Alliance Minière responsable (AMR)	Exploitation bauxite	15,00%	15,00%	-
7	Chalco Guinea (i)	Concession bauxite	-	15,00%	-
8	Société Minière de Boké (SMB)	Exploitation bauxite	10,00%	10,00%	-
9	Alliance Mining Commodities (AMC)	Concession bauxite	10,00%	10,00%	-
10	Société Minière de Dinguiraye (SMD) (ii)	Exploitation Or	-	7,50%	-
11	Société de Bauxite de Guinée SA	Concession bauxite	5,00%	5,00%	-

⁹⁷ Article 138-I du Code minier amendé

⁹⁸ Rapport d'activité de l'exercice 2018 de la SOGUIPAMI.

⁹⁹ Voir section 4.1.6.3

N°	Entreprises Extractives	Activités	% Participation au 31/12/2017	% Participation au 31/12/2018	Dividendes encaissés en 2018
12	Guinea evergreen mining (TBEA) (iii)	Concession bauxite	-	5,00%	-
13	Société de bauxite de Kimbo (iv)	Concession bauxite	-	5,00%	-
14	SPIC International Investment & development (v)	Concession bauxite	-	5,00%	-

(i) Conformément à l'article 20.1 de la convention de base signée en 08 juin 2018¹⁰⁰, c'est une participation acquise par l'Etat dans la société CHALCO lors de l'octroi du titre minier conformément à l'article 150 du code minier amendé.

(ii) La convention de base signée avec la SMD en 21 mars 1994 a été modifiée par un avenant N°2 en date du 29 Juin 2006¹⁰¹ afin de prendre en compte les modifications apportées à l'actionnariat de la SMD à la suite de signature d'un contrat de cession d'actions en date du 29 juin 2006 par lequel l'Etat a cédé la totalité de sa participation dans la SMD à la société Delta Gold Mining. A la suite d'adoption du nouveau code minier, le Comité Technique de Revue des Titres et des Conventions Miniers a recommandé que la convention de base soit modifiée conformément aux dispositions de l'article 217-1 du nouveau code.

Le 22 janvier 2018, l'Etat, DGM et SMD ont signé un avenant N°3 à la convention de base¹⁰² ayant pour objet entre autres, de ramener la participation de l'Etat à 7,5% afin de s'aligner aux dispositions de l'article 150 du code.

(iii) Conformément à l'article 18.1 de la convention de base signée en 30 décembre 2017 et entrant en vigueur en janvier 2018¹⁰³, c'est une participation acquise par l'Etat dans le capital de la société Guinea evergreen mining (TBEA) lors de l'octroi du titre minier conformément à l'article 150 du code minier amendé.

(iv) Conformément à l'article 20.1 de la convention de base signée en 17 décembre 2018¹⁰⁴, c'est une participation acquise par l'Etat dans la société de bauxite de kimbo lors de l'octroi du titre minier conformément à l'article 150 du code minier amendé.

(v) Conformément à l'article 13.1 de la convention de base signée en 17 décembre 2018¹⁰⁵, c'est une participation acquise par l'Etat dans la société SPIC lors de l'octroi du titre minier conformément à l'article 150 du code minier amendé.

Ces participations sont pour la totalité acquises par l'Etat à titre gratuit dans le cadre des dispositions de l'article 150 du Code minier à l'exception de la participation dans la CBG dont les caractéristiques sont détaillées dans la section suivante.

4.6.1.3 Participation de l'Etat dans la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG)

(a) Participation de l'Etat et relation financière

La Compagnie de Bauxite de Guinée a été créée en 1963 sous la forme d'une société d'économie mixte par une convention (appelée convention de base)¹⁰⁶ entre la République de Guinée et la société HALCO Mining Inc société organisée d'après les lois de l'Etat de Delaware des Etats-Unis d'Amérique (appelée HARVEY Aluminium lors de la conclusion de la convention) pour l'exploitation des gisements de bauxite dans la région de Boké.

La CBG a été transformée en société anonyme telle que définie par le code des activités économiques de la République de Guinée et par le traité de l'OHADA et ce par l'amendement n°1 de la convention de base entre le gouvernement et Halco (Mining) INC du 19 avril 2001.

L'Etat Guinéen détient 49% des actions contre 51% pour la société HALCO :

- La participation de 49% a été acquise par l'Etat en contrepartie de la délivrance des titres miniers à l'intérieur du périmètre mentionné dans l'article 3 de la convention de base. Au terme de l'accord, l'Etat doit percevoir un impôt global représentant 65% des "bénéfices nets taxables" sans perception de dividendes.
- La participation de la société HALCO a été libérée en espèce.

En vertu de l'accord conclu en octobre 1963, le gouvernement de la Guinée s'est engagé à financer et diriger les travaux de construction de la voie ferrée, du port minier et de la Cité minière nécessaires à l'opération. En contrepartie, la CBG s'est engagée au versement d'un loyer annuel à des taux qui seront déterminés par les deux parties. En effet, les infrastructures financées par l'Etat ont été concédées à titre prioritaire à la CBG à travers l'OFAB (L'office d'Aménagement de Boké), l'ancêtre de l'ANAIM. Cet accord confèrait à l'OFAB le droit de refacturer à la CBG les coûts opérationnels, l'entretien, l'amortissement correspondant à l'utilisation par la CBG des différentes infrastructures. Ainsi, l'Etat est parvenu depuis 1992 à rembourser l'intégralité des dettes qu'elle a dû contracter pour le financement des infrastructures.

Il est à noter que la CBG n'a pas été considérée par le Comité de pilotage ITIE- Guinée comme une entreprise d'Etat au sens de l'exigence 2.6 de la Norme ITIE 2019. Cette décision a été motivée par le fait que la CBG n'est pas

¹⁰⁰ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-5699672631/view#/pdf>

¹⁰¹ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-7040396335/view#/pdf>

¹⁰² <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/pdf>

¹⁰³ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-0842187625/view#/pdf>

¹⁰⁴ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-3622819596/view#/pdf>

¹⁰⁵ <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2771733988/view#/pdf>

¹⁰⁶ <http://www.documentcloud.org/documents/527599-cbg-convention.html>

détenue majoritairement par l'Etat et n'est pas régie par la loi N°L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.

(b) Gouvernance de la CBG

Selon l'article 2 de la convention de base, le Directeur Général de la CBG est désigné par les membres des actionnaires de la société HALCO Mining Inc. Il est assisté par un Directeur Général Adjoint Désigné par le gouvernement. Le Président du Conseil d'Administration est choisi parmi les administrateurs représentant et a pour prérogative de diriger toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration.

(c) Fiscalité

Fiscalement, la CBG est soumise au régime de droit commun à l'exception de l'IS. Selon l'article 6 de la convention, la CBG est soumise à :

- ✓ Un impôt sur les bénéfices calculé en additionnant les deux pourcentages définis ci-après :
 - 30% des bénéfices nets taxables (ou revenu imposable) ; et
 - 50% de ce qui restera de ces bénéfices nets taxables après paiement des 30% au gouvernement.

Ce qui porte la part de l'Etat à 65% des bénéfices nets taxables de la CBG. Le paiement de l'impôt est mensuel et ce par l'estimation de 1/12 des bénéfices nets taxables de la société.

- ✓ Des Droits de douanes à l'importation : 5,6% de la valeur FOB de tous les biens matériels, matériaux, équipements de remplacement, matières premières, pièces de rechange et produits assimilés et tous les biens de consommation importées par la société pendant de la période de l'exploitation.
- ✓ Une exonération totale des Droits de douanes à l'export.

(d) Dépenses sociales

Les dépenses sociales engagées par la CBG sont de deux types : des dépenses contractuelles et des dépenses volontaires.

En ce qui concerne les dépenses contractuelles, l'article 40.2 de l'accord de concession des infrastructures minières à la CBG signé avec l'ANAIM en date du 15 janvier 2015 prévoit que la CBG s'engage à subventionner l'exploitation de l'Hôpital construit par l'ANAIM dans la région de Boké à hauteur de la différence entre les coûts d'exploitation prévus au budget tel qu'établi au début de chaque année civile et les revenus de toutes sources de l'hôpital au cours de la même année.

Après échange avec les différents services de l'ANAIM, nous comprenons que la subvention de la CBG à l'hôpital est plafonnée à 3,5 millions US et ne couvre pas l'écart entre les revenus et les coûts d'une année civile. Nous comprenons également que le reliquat est financé par l'ANAIM.

Les dépenses sociales contractuelles engagées par la CBG en 2018 sont élevés à 12 325 000 000 GNF. le détail de ces dépenses est présenté en annexe 6 du présent rapport.

En ce qui concerne les dépenses volontaires, la CBG a décaissé un montant de 17 210 631 746 GNF au titre de 2018. Le détail et les bénéficiaires de ces dépenses sont présentés dans l'Annexe 7 du présent rapport.

(e) Autres paiements à l'Etat

Le périmètre d'exploitation de la CBG se situe dans la région de Boké. Lors de la signature de la convention de base, le gouvernement Guinéen s'est engagé à construire toute l'infrastructure ferroviaire reliant le bassin minier dans la zone de Boké au port de Kamsar où le gouvernement s'est engagé également à construire l'infrastructure portuaire.

En contrepartie de la mise à disposition des infrastructures minières, la CBG paye un loyer dont le montant est fonction des volumes transportés. En 2018, le montant de loyer versé par la CBG à l'ANAIM, propriétaire des infrastructures minières, se détaille comme suit :

Volume transporté (en tonne)	Taux/Tarif unitaire (USD)	Loyer (USD)	Versement net en 2018 (USD) (*)
13 200 000	0,75 USD par tonne	9 900 000	8 870 868

(*) Il s'agit du montant net versé à l'ANAIM après déduction de charges encourues par la CBG pour le compte de l'ANAIM.

4.6.1.4 Entreprises d'Etat et transactions liées

(a) Entreprises d'Etats

Les Entreprises de l'Etat en Guinée sont régies par la Loi N°L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée. Elle définit les conditions de leur création, les modalités de leur gouvernance, de leur ministère de tutelle et de leurs relations financières avec l'Etat.

En application de ce qui précède, deux entreprises d'Etat opéraient dans le secteur minier en Guinée au cours de 2018. Il s'agit de :

- ✓ L'Agence Nationale de l'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) ; et
- ✓ La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI).

(b) L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

i. Contexte juridique et institutionnel

L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières a été créée par Décret N° D/95/169/PRG/SGG le 05 juin 1995, sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et commercial (EPIC), dotée de la Responsabilité civile et de l'Autonomie Financière.

Par le Décret N° D/2016/163/PRG/SGG du 13 juin 2016, elle a été restructurée et transformée en société anonyme unipersonnelle et dotée de nouveaux statuts. Depuis, elle est administrée par un Conseil d'Administration et dirigée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint.

L'ANAIM est détenue à 100% par l'Etat et elle est placée sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie.

ii. Mission, structure et gouvernance :

Mission de l'ANAIM

L'ANAIM a pour vocation essentielle la conception, l'étude, le financement, la construction de toute infrastructure minière en vue de faciliter l'extraction, le traitement, la transformation, la manutention, le transport et l'évacuation des substances minérales. De telles infrastructures sont mises à la disposition des entreprises minières qui les utilisent, les exploitent, les gèrent et les rémunèrent à des termes et conditions à convenir d'accord parties. L'ANAIM peut également charger tout opérateur compétent agréé par son Conseil d'Administration, de l'entretien, la réparation et du renouvellement des infrastructures minières faisant partie de son patrimoine.

L'ANAIM a pour rôle :

- ✓ d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tout projet d'aménagement, de construction et d'extension d'infrastructures minières ;
- ✓ d'assurer en rapport avec les services ou organismes compétents de l'Etat, la mobilisation de financements, la négociation des accords y relatifs et la réalisation des investissements ;
- ✓ d'assurer le contrôle d'exécution des conventions de concessions ou d'affermage, des contrats et accords ainsi que des conventions de cessions de patrimoine, des cahiers de charges conclus avec les concessionnaires ou utilisateurs du secteur minier d'une part, et les bailleurs de fonds d'autre part ; et
- ✓ de réaliser, de faire réaliser ou de contrôler toutes les études techniques, économiques et financières relatives au projet d'infrastructures minières et d'assurer tout acte de gestion ou d'administration y afférents.

L'ANAIM peut, à la demande des sociétés minières, réaliser dans les limites de son objet social, des prestations en faveur de ces dernières à des termes et conditions à convenir d'accord parties.

Structure et gouvernance de l'ANAIM

L'ANAIM comprend une Direction Générale et trois (03) Cellules de coordination, chargées du contrôle des infrastructures minières. Elle est dirigée par un Directeur Général et un Directeur Général Adjoint tous nommés par décret du Président de la République. Le Conseil d'Administration est l'organe de gouvernance de l'ANAIM. Il est constitué de 11 membres nommés par le décret D/2016/169/PRG/SGG du 14 juin 2016.

Le budget de l'ANAIM est préparé par la Direction Générale et présenté au Conseil d'Administration (CA) qui délibère, l'approuve et le rend exécutoire.

iii. Participation et intérêts dans le secteur minier

Actifs de l'ANAIM

Les actifs de l'ANAIM sont constitués par des infrastructures utilisées dans le cadre du transport des minerais. Il s'agit notamment d'infrastructures ferroviaires, des actifs portuaires et des actifs de la Cité portuaire de Kamsar et la Cité minière de Sangarédi concédés à l'ANAIM en vertu de l'accord de concession du 13 juin 1996. Cet accord a été renouvelé par l'accord de concession du 15 janvier 2015 pour une durée de 22 ans renouvelable. La valorisation de ces actifs se présente comme suit :

Tableau 22 : Valorisation des actifs de l'ANAIM

Infrastructures minières	Coût de l'année de l'acquisition en USD ¹⁰⁷	Rapport d'évaluation septembre 2015 en USD ¹⁰⁸
Coûts des actifs portuaires concédés en 1996 et les investissements ultérieurs	37 392 106	57 000 000

¹⁰⁷ Rapport PAGSEM sur l'amélioration de l'efficacité de l'ANAIM et de ses relations avec ses concessionnaires - septembre 2015

¹⁰⁸ Ibid.

Infrastructures minières	Coût de l'année de l'acquisition en USD ¹⁰⁷	Rapport d'évaluation septembre 2015 en USD ¹⁰⁸
Coût des actifs ferroviaires concédés en 1996	58 360 623	209 400 000
Coût des actifs de la Cité concédés en 1996	5 835 481	49 200 000
Total	101 588 210	315 600 000

L'ANAIM supporte les budgets de fonctionnement et d'investissement au port de Kamsar (renouvellement des installations portuaires, dragage, l'entretien ou maintenance des installations et équipements, les frais du personnel etc.). Par ailleurs, selon le titre II de l'accord de concession du 15 janvier 2015, la CBG supporte les coûts d'entretien, de renouvellement, de remplacement, de modification ou d'extension des installations concédées à l'exception des installations portuaires, et ce après accord préalable de l'ANAIM. Selon à la déclaration de la CBG, ces coûts s'élèvent à 4 095 KUSD au titre de l'exercice 2018.

Lorsqu'il s'agit d'opération de dragage d'entretien ou de structure, de renouvellement ou de remplacement des installations portuaires., les coûts sont financés par les droits de port payés par les navires transportant la bauxite utilisant les installations portuaires du port de Kamsar (Droits de Quai Maxima, Redevance supplémentaire pour l'entretien du Chenal, Side Wharfage et autres droits et redevances du port).

Accords conclus avec les sociétés minières

Dans le but de soutenir l'implantation de nouvelles sociétés dans la Région de Boké, un contrat d'Opération Multi-utilisateurs du Chemin de Fer de Boké a été signé en 24 juin 2015 entre l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières « ANAIM », la Compagnie des Bauxites de Guinée « CBG », la société Guinée Alumina Corporation « CAG » et la Compagnie de Bauxites de Dian Dian « COBAD ». Suite à la signature dudit contrat, plusieurs accords ont été signés par l'ANAIM, Dont entre autres¹⁰⁹ :

- ✓ le contrat d'infrastructure ETAT/ANAIM/GAC, qui permet à GAC d'utiliser les infrastructures minières de Kamsar ;
- ✓ le contrat d'opérations portuaires ANAIM/CBG/GAC qui permet l'utilisation en commun des infrastructures portuaires de Kamsar ;
- ✓ le contrat d'accès aux infrastructures de l'ANAIM qui offre le droit à COBAD (Dian/Dian/Rusal) d'utiliser les infrastructures concédées à la CBG ;
- ✓ le Contrat de matériaux en vrac Etat/ANAIM/GAC, qui permet à GAC de construire et d'exploiter les installations portuaires et équipements industriels à Kamsar ;
- ✓ le renouvellement de l'Accord de Concession avec la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), contrat par lequel l'Etat, à travers l'ANAIM, concède à la CBG les infrastructures ferroviaires, portuaires et la ville portuaire de Kamsar, sur une période de 20 ans. Ce contrat a été signé le 15 janvier 2015 avec une redevance indexée sur le tonnage de bauxite exportée.

Les paiements effectués au titre de ces contrat sont détaillés après (Recettes provenant des Loyers des infrastructures minières & Recettes provenant des redevances portuaires)). Toutefois, les contrats signés ainsi que ses rapports d'activités ne sont pas rendus publics.

iv. Contrôle des comptes

Conformément à l'article 10 du décret D/2016/163/PRG/SGG DU 13 JUIN 2016, portant restructuration de l'ANAIM, Les comptes de l'agence sont arrêtés annuellement et approuvés par le Ministre des Mines et de la Géologie sur proposition du Conseil d'Administration, après certification par le Commissaire aux Comptes.

Nous comprenons que les états financiers et les rapports d'activité sont publiés sur le site web de l'ANAIM (<https://www.anaim-gn.com/#>). Le site n'étant pas accessible à la date de publication du présent rapport, les états financiers certifiés peuvent être consultés sur le site web de l'ITIE - Guinée¹¹⁰.

La gestion et les comptes de l'ANAIM sont soumis également au contrôle de la Cour des comptes, qui est habilitée à mettre en œuvre la procédure de discipline budgétaire à l'encontre de ses dirigeants.

Les politiques et règles de la relation avec l'Etat

Les politiques et règlements gouvernant les transferts et la rétention des revenus de l'ANAIM sont régies par le décret D/2016/163/PRG/SGG du 13 juin 2016 portant restructuration de l'ANAIM et approbation des nouveaux statuts.

Conformément à l'article 11 du même décret, Les comptes de l'agence, Les prix et tarifs des biens et services fournis par l'ANAIM sont soumis à l'approbation du Ministre des Mines et de la Géologie, sur proposition de son Conseil

¹⁰⁹ Rapport d'activité 2017 de l'ANAIM : <https://www.itiedoc-guinee.org/wp-content/uploads/2018/10/181910B.pdf> / <https://mines.gov.gn/priorites/infrastructures/>

¹¹⁰ <https://www.itie-guinee.org/extrait-etats-financiers-de-lagence-nationale-damenagement-des-infrastructures-minières/>

d'Administration. L'examen de ces propositions de fixation des prix et tarifs est coordonné par le Ministre chargé des Finances. Le Ministre des Mines et de la Géologie ne peut donner son accord sur ces prix et tarifs que s'ils garantissent l'équilibre financier de la société et assurent son développement.

Selon le même article, toute fourniture de biens et services de l'ANAIM à l'Etat doit être facturée au prix normalement pratiqué pour la même catégorie de client ou d'usager.

Selon l'article 12 de même décret, toute proposition de fusion, de transformation, de scission ou de dissolution de l'établissement est présentée au Gouvernement par le Ministre des Mines et de la Géologie, sur rapport du Conseil d'Administration. Il en est de même des propositions relatives aux dotations de l'organisme en subvention par l'Etat, des propositions d'endettement auprès des tiers pour la construction, l'entretien, la réhabilitation, le renouvellement et le développement des infrastructures minières et sociales et de tous équipements.

Paiements et transferts à l'Etat

- **Impôts et taxes versés :**

Selon la déclaration ITIE communiquée par l'ANAIM, l'agence a effectué les paiements suivants au budget de l'Etat au cours de l'année 2018 :

Flux	Montant GNF
Retenues sur les salaires	335 102 717
Versement forfaitaire sur les salaires	463 193 744
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	853 938 064
Cotisations sociales	761 130 002
Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	62 064 000
Total	2 475 428 527

- **Dividendes versées :**

Selon la déclaration ITIE communiquée par l'ANAIM, l'agence n'a procédé à aucun versement des dividendes à l'Etat au titre de l'année 2018.

- **Prêts octroyés**

Nous comprenons qu'en septembre 2015, un prêt de 25 millions USD a été accordé par l'ANAIM à l'Etat sur le fonds du port. Nous comprenons également que le prêt a été accordé sans rémunération pour le financement du budget de l'Etat.

Une Commission mixte fiscale s'est tenue le 20 mai 2016 constituée par l'Etat, l'ANAIM et la CBG pour décider du schéma de remboursement suivant¹¹¹ :

- ✓ la CBG s'engage à rembourser les 25 millions USD à l'ANAIM en lieu et place de l'Etat ;
- ✓ en contrepartie, la CBG bénéficie de l'imputation du montant des remboursements sur son impôt sur les sociétés dû.

Ces imputations se sont étalées entre 2016 et 2018, comme le montre le tableau suivant¹¹² :

Imputation sur l'impôt sur les sociétés dû	Montant USD
Retenue sur l'impôt sur les sociétés dû en 2016	11 427 776
Retenue sur l'impôt sur les sociétés dû en 2017	7 403 034
Retenue sur l'impôt sur les sociétés dû en 2018	6 169 193
Total	25 000 003

Le restant dû au 31/12/2018 s'élève à 11 427 776 USD. La situation du prêt au 31/12/2018 se présente comme suit¹¹³ :

Tableau 23 : Situation du prêt octroyé à l'Etat

Date	Avance à l'Etat à partir du Fonds du Port en USD	Remboursement de l'ANAIM par la CBG en USD	Montant restant dû en USD
Septembre-15	25 000 000	-	-
Juillet-17	-	1 233 839	23 766 161
Août-17	-	1 233 839	22 532 323

¹¹¹ Rapport ITIE 2017

¹¹² Ibid.

¹¹³ Déclaration de l'ANAIM

Date	Avance à l'Etat à partir du Fonds du Port en USD	Remboursement de l'ANAIM par la CBG en USD	Montant restant dû en USD
Septembre-17	-	1 233 839	21 298 484
Octobre-17	-	1 233 839	20 064 646
Novembre-17	-	1 233 839	18 830 807
Décembre-17	-	1 233 839	17 596 969
Janvier-18	-	-	17 596 969
Février 2018	-	-	17 596 969
Mars-18	-	-	17 596 969
Avril-18	-	-	17 596 969
Mai-18	-	6 169 193	11 427 776
Juin-18	-	-	11 427 776
Juillet-18	-	-	11 427 776
Août-18	-	-	11 427 776
Septembre-18	-	-	11 427 776
Octobre-18	-	-	11 427 776
Novembre-18	-	-	11 427 776
Décembre-18	-	-	11 427 776
	25 000 000	13 572 224	11 427 776

- **Garantie et financements reçus de l'Etat :**

Selon la déclaration de l'ANAIM, nous comprenons qu'aucune subvention n'a été reçue de l'Etat au titre de 2018. De même, l'ANAIM n'a bénéficié d'aucun financement ou de garanties de la part de l'Etat en 2018

Transactions avec les entreprises extractives

Les transferts à l'ANAIM impliquant des entreprises extractives proviennent essentiellement de :

- ✓ **Recettes provenant des Loyers des infrastructures minières :**

Les actifs de l'ANAIM sont principalement constitués d'infrastructures minières qui sont mises à la disposition des opérateurs miniers en contrepartie de versement de loyers, qui constituent la principale source de revenus de l'Agence.

Les recettes de l'ANAIM proviennent donc de la concession des infrastructures minières aux sociétés minières. Les accords conclus par l'ANAIM dans le cadre de son mandat sont disponibles sur le lien suivant <https://www.anaim-gn.com/#> relatif au site officiel de l'agence qui n'est pas accessible actuellement suite à un problème technique qui n'est pas encore résolu.

Nous comprenons qu'en 2018 les principaux utilisateurs des infrastructures de l'ANAIM sont la CBG, la CBK et la COBAD :

- ✓ **Pour la CBG :** le protocole de concession d'infrastructures minière prévoit un loyer fixé au taux de 0,75 USD par tonne de bauxite exporté. La CBG a versé à l'ANAIM en 2018, au titre du loyer des infrastructures ferroviaires (chemin de fer de la région de Boké) et portuaires (port de Kamsar), un montant total de 10 040 007 USD après déduction des avances et des charges engagées par la CBG au nom de l'ANAIM.
- ✓ **Pour la COBAD :** un contrat d'accès aux infrastructures de l'ANAIM a été signé avec la COBAD lui offrant le droit à COBAD d'utiliser les infrastructures concédées à la CBG. Les loyers au titre des exercices 2018 n'a été payé qu'en 2019. Selon les clarifications de la direction financière de l'ANAIM, 2018 était la première année de production de la COBAD, et la signature du protocole relatif au paiement du loyer des d'infrastructures minières a accusé un peu de retard et n'a été signé qu'en début de 2019. Après la signature du protocole, le loyer est payé mensuellement par la COBAD, le premier paiement a eu lieu en 27 février 2019 pour un montant de 525 000 USD.
- ✓ **Pour la CBK :** la signature du protocole de concession d'infrastructures minières a accusé un retard avec, selon le protocole de concession d'infrastructures minière concédées à la CBK, le loyer est fixé au taux de 0,40 USD par tonne de bauxite exportée, le loyer au titre des années 2015 et 2016, n'a été versé qu'en 2017¹¹⁴, ainsi le loyer de 2017 et 2018 n'ont été versés qu'en 2018 et 2019 pour respectivement 1 169 139 USD (en décembre 2018) et 1 336 187,39 USD (en avril 2019). Selon les clarifications de la direction financière de l'ANAIM, les dispositions du protocole stipulent que le loyer est payé annuellement par la CBK, ce qui explique le chevauchement décrit ci-avant.

¹¹⁴ Rapport ITIE 2017.

Tableau 24 : Loyers d'infrastructures minières versés à l'ANAIM au 31 décembre 2018

Date / Mois	Transporteur	Volume transporté (en tonne)	taux/Tarif unitaire (en USD)	Charge supporté par la CBG (*)	Versement net en USD	Versement net en GNF
févr.-18	CBG	1 166 667	0,75	155 539	719 461	6 478 745 855
févr.-18	CBG	1 166 667	0,75	126 693	748 307	6 735 944 407
mars-18	CBG	1 166 667	0,75	208 053	666 948	5 999 264 779
avr.-18	CBG	1 166 667	0,75	140 773	734 227	6 609 109 085
mai-18	CBG	1 166 667	0,75	57 810	817 190	7 355 347 724
juil.-18	CBG	1 166 667	0,75	88 598	786 402	7 079 979 727
juil.-18	CBG	1 166 667	0,75	26 915	848 085	7 641 249 634
août-18	CBG	1 166 667	0,75	85 423	789 577	7 109 350 588
sept.-18	CBG	1 166 666	0,75	25 000	850 000	7 654 250 000
oct.-18	CBG	900 000	0,75	87 346	587 654	5 307 429 518
nov.-18	CBG	900 000	0,75	26 982	648 018	5 863 918 773
déc.-18	CBG	900 000	0,75	-	675 000	6 112 255 073
déc.-17	CBK	2 922 848	0,40	-	1 169 139	10 528 917 238
déc.-18	CBK	3 340 467	0,40	-	-	-
déc.-18	COBAD	700 000	0,75	-	-	-
Total		20 163 317		1 029 132	10 040 007	90 475 762 401

(*) Dépenses effectuées par la CBG au compte de l'ANAIM (ravitaillement des employés, les produits d'entretien et autres dépenses & Frais de transport et réservations d'hôtel des agents de l'ANAIM et des autres ministères).

✓ **Recettes provenant des redevances portuaires :**

L'ANAIM collecte également les redevances portuaires ou Droits de Port payés par les navires transporteurs de bauxite faisant escale dans le port de Kamsar et utilisant les installations portuaires, les Installations du Bassin et les divers services connexes.

Les Droits de Port sont perçus par le Directeur du Port, qui rendra compte mensuellement à l'ANAIM sur la base de pièces justificatives correspondantes. Ces Droits de Port, sont obligatoirement payés en USD et sont recouvrés dans le « Fonds du Port » qui correspond à un compte bancaire domicilié dans la banque BNY MELLON dans la ville de San Francisco aux Etats-Unis. Une partie de ces Droits de Port, appelée « Shipping royalties » calculées au taux de 0,15 USD par tonne de bauxite transportée est débitée du fonds du port pour alimenter le compte de l'ANAIM à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et servir aux dépenses courantes de l'ANAIM.

Le détail des revenus provenant des Droits de Port au titre de l'année 2018 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 25 : Redevances portuaires versées à l'ANAIM au 31 décembre 2018

Date	Redevances encaissées (en GNF)	Redevances encaissées (en USD)	Transporteur
31/01/2018	12 752 042 396	1 416 419	Navires affrétés par la CBG
26/02/2018	18 236 422 617	2 026 488	Navires affrétés par la CBG
29/03/2018	16 993 234 879	1 889 160	Navires affrétés par la CBG
26/04/2018	8 922 739 682	991 291	Navires affrétés par la CBG
30/05/2018	17 083 482 744	1 898 906	Navires affrétés par la CBG
29/06/2018	9 954 187 387	1 105 652	Navires affrétés par la CBG
31/07/2018	13 050 516 480	1 448 448	Navires affrétés par la CBG
31/08/2018	6 574 820 204	730 211	Navires affrétés par la CBG
28/09/2018	8 223 198 957	913 181	Navires affrétés par la CBG
31/10/2018	8 914 278 053	987 015	Navires affrétés par la CBG
30/11/2018	13 948 832 250	1 541 478	Navires affrétés par la CBG
31/12/2018	15 628 509 997	1 720 292	Navires affrétés par la CBG

Date	Redevances encaissées (en GNF)	Redevances encaissées (en USD)	Transporteur
21/06/2018	1 005 939 889	111 744	Navires affrétés par la GAC
Total	151 288 205 535	16 780 285	

✓ **Recettes provenant du Loyer Terrain :**

En plus des loyers des infrastructures minières et les redevances portuaires, l'ANAIM collecte des loyers principalement dans le cadre d'un bail de terrain à construction dans la zone de Kamsar. Ce bail a été conclu avec la société Winning Guinée pour la construction d'une base logistique et centre de formation pour les marins. Conclu le 24 juillet 2017, le bail prévoit un loyer mensuel de 140 000 000 GNF et le versement à la signature du contrat une avance de 3 années de loyers, soit 5 040 000 000 GNF.

Le détail des revenus provenant du loyer terrain tel que déclaré par l'ANAIM titre de l'année 2018 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Loyer terrain versés à l'ANAIM au 31 décembre 2018

Date	Loyer encaissé	Client
31/01/2018	3 518 191 883	Winning Guinée (*)
10/05/2018	276 000 000	Divers (**)
Total en GNF	3 794 191 883	
Total en USD	420 844¹¹⁵	

(*) Loyer sur bail à construction.

(**) Prestation diverses Port Fori.

Tableau 27 : Total revenus de l'ANAIM au 31 décembre 2018

Revenus	Montant en GNF	Montant en USD
Loyers des infrastructures minières	90 475 762 401	10 040 007
Redevances portuaires	151 288 205 535	16 780 284
Loyer Terrain	3 794 191 883	420 844
Total en GNF	245 558 159 819	27 241 135

✓ **Participations environnementales**

Non applicable.

(c) La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)

a) Contexte juridique et institutionnel :

La SOGUIPAMI a été créée par Décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, en application des dispositions de l'article 29 et suivant la loi n° L/2011/005/CNT du 11 août 2011 portant constitution et gestion du patrimoine minier Guinéen. La SOGUIPAMI est une société anonyme détenue à 100% par l'Etat et constituée selon les normes OHADA. Le Décret lui confère la personnalité juridique et l'autonomie financière et de gestion.

Il est à noter que la SOGUIPAMI initialement placée sous la tutelle du Ministre en charge des Mines, a été rattachée à partir d'avril 2019 à la Présidence de la République

b) Missions, structure et organisation :

i. Mission de la SOGUIPAMI

La SOGUIPAMI a pour missions et attributions selon son décret de création tel que modifié par le décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2015 :

- ✓ la gestion des participations de l'Etat et pour le compte de celui-ci dans les sociétés minières, les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services dans lesquelles l'Etat est actionnaire en conformité avec les dispositions de l'article 150-II du Code Minier ;
- ✓ la participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le Code Minier de la République de Guinée ;
- ✓ la commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat dans le cadre de l'exercice des droits de commercialisation de l'Etat ; et

¹¹⁵ Conversion au cours moyen USD/GNF : https://www.bcr-guinee.org/images/Publication_mensuelle/BM%2001-2019.pdf

- ✓ la participation aux négociations du gouvernement sur la base des contrats entre l'Etat et les sociétés dans lesquelles elle gère les participations de l'Etat, ainsi que sur le développement des infrastructures minières.

Dans la pratique, la SOGUIPAMI offre des services d'accompagnement aux investisseurs dans le secteur minier, comprenant notamment :

- ✓ l'obtention des différentes autorisations administratives ;
- ✓ la levée de fonds ;
- ✓ l'obtention des permis ; et
- ✓ le suivi des dossiers.

La liste complète des prestations est disponible sur le site web de la société (<https://soguipami.info/presentation-soguipami/#>).

ii. Structure et gouvernance de la SOGUIPAMI¹¹⁶

La SOGUIPAMI est dotée d'un conseil d'administration conformément aux dispositions du décret modifiant les statuts de la société. Les membres des organes de gouvernance de la société ainsi que ses rapports de gestion sont publiés sur son site web : (<https://soguipami.info/gouvernance/>)

iii. Participation et intérêts dans le secteur minier

Participations détenues par la SOGUIPAMI dans le capital des sociétés minières

La SOGUIPAMI détient directement des participations dans des sociétés minières en phase de prospection qui se présentaient comme suit au 31 décembre 2018 :

Tableau 28 : Participation directe de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2018¹¹⁷

Sociétés extractives	% Participation au 31/12/2017	% Participation au 31/12/2018
Camen Ressources	15%	15%
Guinean Brain TOUCH	15%	15%
ASHAPURA (*)	-	20%

(*) Nouvelle participation détenue en 2018, dans le cadre de partenariat pour le développement du bloc de bauxite de Houda appartenant à la SOGUIPAMI.

Les actifs de la SOGUIPAMI lui confèrent un droit de vote sur les décisions collectives et une participation financière au bénéfice distribuable proportionnels aux pourcentages d'intérêts détenus. Les dividendes découlant de ces participations reviennent à la SOGUIPAMI et sont comptabilisés en tant que revenus de la société. Au cours de 2018, les participations de la SOGUIPAMI n'ont pas donné lieu à la perception de dividendes¹¹⁸.

Accords conclus avec les sociétés minières

La SOGUIPAMI développe des partenariats avec des sociétés désireuses d'investir dans le secteur minier en Guinée. Ces partenariats se font avec les sociétés en phase de recherche avant l'obtention des titres d'exploitation et donnent lieu à la perception par la SOGUIPAMI de « royalties » ou « droits de suite », dont les taux sont négociés et fixés dans les contrats de partenariat.

La contribution de la SOGUIPAMI se limite aux démarches administratives, au suivi des relations avec les communautés et à l'accompagnement sur le terrain pendant l'exploration minière. En contrepartie de cette assistance de la SOGUIPAMI le partenaire minier lui accorde un pourcentage du capital social qui pourrait être transformé en droits de suite à la phase d'exploitation, assurant ainsi des revenus stables à la SOGUIPAMI¹¹⁹.

Tableau 29 : Partenariat de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2018¹²⁰

Société	Sigle	Part de la SOGUIPAMI dans le capital	Ressources Minérales	Localisation	Type de permis	Phase
Nature de l'accompagnement : Accompagnement technique et administratif						
Eurasian Resources SARL	EAR	1%	Bauxite	Téléélé	Recherche	Faisabilité
Axis Mineral Resources	AXIS	1%	Bauxite	Boffa	Recherche	Faisabilité
Société Minière d'Alumine	SAMALU	1%	Bauxite	Mamou	Recherche	Prospection
Tougué Bauxite and Alumina Corp	TOUBAL	1%	Bauxite	Togué	Recherche	Prospection

¹¹⁶ Rapport d'activité de l'exercice 2018 de la SOGUIPAMI

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Etats financiers certifiés de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2018

¹¹⁹ Rapport d'activité de l'exercice 2018 de la SOGUIPAMI

¹²⁰ Ibid.

Société	Sigle	Part de la SOGUIPAMI dans le capital	Ressources Minérales	Localisation	Type de permis	Phase
Mineral Sand Consultants SARL	MSC	3%	Sable Noir	Boké, Boffa, Forécariah	Recherche	Prospection

iv. Relation avec l'Etat

Les politiques et règles gouvernant la relation avec l'Etat

Les règles régissant les mandats assurés pour le compte de l'Etat se présentent comme suit :

✓ Mandat de gestion des participations

La SOGUIPAMI, sous la tutelle du Ministre en charge des Mines, est chargée de la gestion du portefeuille minier de l'Etat, qui demeure la propriété du Trésor Public, en liaison avec le Ministère en charge des Finances.

A ce titre, la SOGUIPAMI gère les participations de l'Etat dans les sociétés minières et les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services. Dans ces sociétés, la SOGUIPAMI dispose des prérogatives pour :

- désigner les représentants de l'Etat au sein des organes de gestion ou de surveillance et s'assure de la cohérence de leurs positions. Elle représente l'Etat aux assemblées d'actionnaires ;
- mettre en œuvre les décisions et orientations de l'Etat en ce qui concerne la stratégie de ces sociétés et exerce en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'Etat, la mission de l'Etat actionnaire ;
- examiner la stratégie, la situation économique et financière des sociétés concernées, les principaux programmes d'investissement et de financement. les projets d'acquisition ou de cession et toute question soumise aux organes de gestion et de surveillance de ces sociétés. Elle propose au Ministre en charge des Mines la position de l'Etat actionnaire sur ces sujets ;
- Evaluer régulièrement la gestion de ces sociétés.

Il est à noter que ce mandat ne donne pas lieu à une rémunération au profit de la SOGUIPAMI. La liste des sociétés concernées par ce mandat est publiée sur le site web de la SOGUIPAMI¹²¹. Elle se détaille comme suit :

Tableau 30 : Portefeuille de participation de l'Etat géré par la SOGUIPAMI¹²²

N°	Société	Part Etat	Ressources minérales	Location	Type de permis
1	Société Ashanti Goldfield	15%	Or	Siguiri	Concession
2	Société Minière de Boké	10%	Bauxite	Boké	Exploitation
3	Compagnie des bauxite de Guinée	49%	Bauxite	Boké	Concession
4	Bel air mining	15%	Bauxite	Boffa	Exploitation
5	Société des Mines de Mandiana	15%	Or	Mandiana	Exploitation
6	Alliance Minière Responsable	15%	Bauxite	Boké	Exploitation
7	Guinéenne Des Mines	En cours	Bauxite	Boké	Exploitation
8	CHALCO	15%	Bauxite	Téléélé/Boffa	Concession
9	Guinea Evergreen mining	5%	Bauxite-Alumine	Téléélé	Concession
10	Société des bauxites de Guinée	5%	Bauxite	Kindia	Concession
11	Alliance Mining Commodities	10%	Bauxite	Gaoual	Concession
12	Forward Africa Resources	15%	Bauxite	Kindia/Dubreka	Exploitation
13	Dynamic mining	En cours	Bauxite	Boké	Exploitation
14	Société Minière de Dinguiraye	7,5%	Or	Dinguiraye/ Siguiri	Exploitation

✓ Mandat de commercialisation

A la demande du gouvernement, la SOGUIPAMI intervient pour le compte de l'Etat dans l'exercice du droit que lui confère l'article 138 du Code minier pour la commercialisation d'une part (à hauteur de la participation de l'Etat) de production des sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation¹²³.

En 2018, la SOGUIPAMI a procédé à la commercialisation d'un volume de 311,3 mille tonnes de bauxite produit par la CBG. La vente a été effectuée à DADCO et a généré une commission nette de 11,24 milliards GNF¹²⁴ perçue en numéraire par la SOGUIPAMI. Le produit de la vente en question (hors commission de la SOGUIPAMI) revient à la CBG qui reste propriétaire de la production commercialisée.

¹²¹ <https://soguipami.info/?s=Partenariat>

¹²² https://soguipami.info/wp-content/uploads/2018/12/Partenariat_SOGUIPAMI_FY17-2.pdf

¹²³ Article 138-I du code minier

¹²⁴ Rapport d'activités au 31 Décembre 2018, p18, SOGUIPAMI (Octobre 2019)

A part le contrat DADCO, les négociations sont en cours avec les sociétés SMB, AMR, HENAN CHINE, BEL AIR MINING, GDM et autres pour l'exercice du droit de commercialisation de la part de l'Etat dans la production minière de ces sociétés en phase d'exploitation.

✓ **Mandat de promotion**

Dans le cadre de ses activités la SOGUIPAMI participe à la promotion du secteur minier Guinéen en relation avec l'administration minière. Les coûts liés à ces activités sont supportés en partie par la SOGUIPAMI. La réalisation de ces actions de promotion en relation avec l'administration minière a permis à la SOGUIPAMI de nouer des partenariats sur des permis miniers entraînant des droits d'acquisition pour un montant total de 19,75 milliards de GNF qui compensent les coûts engagés.

Au 31 décembre 2018, 4 permis de recherche sont détenus par la SOGUIPAMI à des fins promotionnelles dont le détail se présente comme suit :¹²⁵

N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie	Référence Cartographique
A2017/6658/ MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	90.0318 km2	Guinée, Kankan, Siguiiri, Niagassola
A2017/6659/ MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	90.7197 km2	Guinée, Kankan, Siguiiri, Franwalia, Niagassola
A2018/1843/ MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	23/03/2018	22/03/2021	40.9455 km2	Guinée, Faranah, Kissidougo, Banama, Bardou, Kondiadou, Kankan, Kerouane, Soromaya
A2018/7600/ MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Nickel	19/10/2018	18/10/2021	91.4159 km2	Guinée, N'Zerekore, Lola, Kokota, Lola-centre

✓ **Mandat de commercialisation des données géologiques - Accord d'avance SMB :**

Pour le renforcement du partenariat avec la SMB, un protocole d'accord a été signé permettant à la SOGUIPAMI d'assurer le suivi des opérations de recherche et de production sur le permis de bauxite de Malapouya (Ex-BHP), le suivi des opérations de transport et d'évacuation du minerai et le suivi du volume et de la qualité des exportations. En contrepartie, la SOGUIPAMI bénéficie d'un droit de suite de 0,5 USD/Tonne. Cette rémunération est versée en contre partie du transfert du permis de recherche sur le bloc Malapouya par la SOGUIPAMI à la SMB.

En vertu d'un accord conclu en novembre 2016 avec le consortium SMB-WAP, l'Etat a obtenu un financement à hauteur 5 millions USD pour appuyer le projet de recherche géophysique et géologique entamé depuis les années 80, mais par manque de financement et de suivi d'exécution, les activités ont accusé du retard. Ce financement est destiné à la finalisation du Programme de Levée Géophysique Aéroportée, de topographie et de Banque de données à l'échelle 1/100,000ième. Ces données conforteront les infrastructures géologiques, qui font partie du Patrimoine minier tel que défini par la Loi 005/CNT/ d'août 2011 : une véritable opportunité pour raccourcir la période de recherche.

Le montant de 5 millions de dollars a été versé en 2017 par la SMB pour faire face aux frais de levée géophysique de AMTEC sous forme d'avance¹²⁶ :

Date	Versement des avances de SMB à AMTEC en USD
14/04/2017	2 000 000
19/09/2017	3 000 000
Total	5 000 000

Les avances sont remboursées par prélèvement de 0,30 USD par tonne extraite sur le bloc de Malapouya cédé par la SOGUIPAMI à SMB. En contrepartie, les résultats de la levée feront partie des infrastructures géologiques que la SOGUIPAMI doit commercialiser conformément aux dispositions de la loi 006 de 2011.

✓ **Impôts et taxes versés**

Selon, les informations communiquées par la SOGUIPAMI, les paiements effectués au budget de l'Etat au cours de l'année 2018 se détaillent comme suit :

Flux	Montant GNF
Impôt sur les sociétés	2 583 260 000
Dividendes	2 000 000 000

¹²⁵ Cadastre Minier 2018

¹²⁶ Rapport ITIE 2017.

Flux	Montant GNF
Retenues sur les salaires	191 253 750
Retenues à la Source	144 805 400
Cotisations sociales	97 316 200
Redevances superficiaires	26 413 888
Droits fixes	7 383 842
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	4 887 000
Total	5 055 320 080

✓ **Dividendes versées**

Les capitaux propres de la société sont essentiellement constitués du capital social pour un montant de 5 816 927 284 GNF entièrement libéré par l'Etat qui est l'actionnaire unique. Selon les états financiers et le rapport d'activité de la SOGUIPAMI au titre de l'exercice 2018, la société a affiché un résultat net bénéficiaire de 5 849 110 790 GNF.

La SOGUIPAMI a procédé au cours du même exercice à une distribution de dividendes au profit de Trésor Public pour un montant de 2 000 000 000 GNF¹²⁷.

✓ **Garanties et financements reçus de l'Etat**

Il ressort du rapport de gestion au titre de 2018 qu'aucune subvention n'a été versée par l'Etat au profit de la société. Le reliquat de la subvention accordée en 2015 figurant au bilan du 31 décembre 2017 pour un montant de 816 927 284 GNF été incorporé dans le capital de la société au 31 décembre 2018¹²⁸. En dehors de ladite subvention, la SOGUIPAMI n'a bénéficié d'aucun financement ou de garanties de la part de l'Etat en 2018.

v. **Transactions avec les entreprises extractives**

Les revenus de la SOGUIPAMI au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 41 353 316 667 GNF et se détaillent comme suit :

Tableau 31 : Revenus de la SOGUIPAMI au 31 décembre 2018

Désignation de l'activité	Chiffre d'affaires HT en GNF
Revenus droits d'acquisition (i)	19 756 945 192
Commission ventes bauxite (ii)	11 248 217 316
Revenus ASHAPURA (iii)	7 783 000 000
Droit de suite SMB (iv)	2 565 154 159
Total	41 353 316 667

(i) Il s'agit des droits d'acquisitions perçus au titre de la promotion et la cession des titres miniers dont le détail se présente comme suit :

N°	Objet	Description de transaction	Revenus droits d'acquisition miniers ¹²⁹
1	Contrat de partenariat technique entre la SOGUIPAMI et CHINALCO.	Cession de deux titres miniers détenus par la SOGUIPAMI à des fins promotionnelles (Ex-BHP) sur les deux blocks Boffa sud et Boffa nord à la société CHINALCO.	Cette session a généré des produits d'un montant de 8,41 milliards GNF au profit de la SOGUIPAMI.
2	Convention de base entre la SOGUIPAMI et la société TBEA.	Cession d'un titre miniers détenus par la SOGUIPAMI à des fins promotionnelles (Ex-BHP) sur le bloc de SANTOU 1 à la société TBEA.	Cette session a généré des produits d'un montant de 11,35 milliards GNF au profit de la SOGUIPAMI.

(ii) Il s'agit principalement des commissions perçus au titre de la commercialisation d'un volume de 311,3 mille tonnes de bauxite produit par la CBG. Le détail des volumes commercialisés et des commissions encaissées se présente comme suit :

Tableau 32 : Tableau des ventes de bauxite à DADCO en 2018¹³⁰

Date virement	10-avr	04-mai	24-oct	24-déc	31-déc	Totaux
Montant USD	243 948	255 612	247 620	260 880	237 068	1 245 128
Quantités vendues et payées à la CBG	60 987	63 903	61 905	65 220	59 267	311 282
Vessel	ICARUS	NINGBO SEAL	JIN LU HAI	YANGTZE XING HONG	BLACK PEARL	

¹²⁷ Tableau des flux de trésorerie-Rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2018.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Rapport d'activité de l'exercice 2018 de la SOGUIPAMI.

¹³⁰ Ibid.

Date virement	10-avr	04-mai	24-oct	24-déc	31-déc	Totaux
Cours GNF à la BCRG	9 001,00	9 000,00	9 015,22	9 066,68	9 084,80	
Montant GNF	2 195 775 948	2 300 500 000	2 232 348 504	2 365 316 078	2 153 716 125	11 247 656 655
Commission BCRG	10 978 880	11 502 540	11 161 743	11 826 580	10 760 581	56 230 324

(iii) Il s'agit de l'avance perçue par la SOGUIPAMI en 2017 de la société ASHAPURA sur le permis HOUDA, dont l'acquisition n'a été effective qu'en 2018. Le montant était considéré en 2017 comme des produits perçus d'avance et comptabilisé en chiffre d'affaires en 2018.

(iv) il s'agit des droits de suite afférents au permis de Malapouya (Ex-BHP) cédé par la SOGUIPAMI à la SMB. Au 31 décembre 2018, les droits de suite dus et du remboursement de l'avance se présente comme suit¹³¹ :

Date	Projet/permis de provenance	Quantité de bauxite déclarés (en tonne)	Droit de suite dû (0,5 USD/tonne)	Remboursement Avance SMB (0,3 USD/tonne)	Reliquat droit de suite dû au 31/12/2018
13/04/2018	Malapouya (Ex-BHP)	1 175 268	587 634	352 580	235 054
04/09/2018	Malapouya (Ex-BHP)	249 822	124 911	74 947	49 917
Total en USD			712 545	427 527	284 971
Total en GNF					2 565 154 159

Dépenses sociales et environnementale

✓ Dépenses sociales

Pour l'année 2018, aucune dépense sociale n'a été reportée par la SOGUIPAMI.

✓ Dépenses environnementales

Selon la déclaration ITIE de la SOGUIPAMI, aucun versement au titre de la réhabilitation de l'environnement au sens de l'article 144 du Code Minier n'a été effectué au titre de 2018.

4.6.2 Secteur des Hydrocarbures

Les gisements ou accumulations naturelles d'Hydrocarbures existant dans le sous-sol du Territoire National sont la propriété de l'État et ne sont susceptibles d'aucune forme d'appropriation privée.

4.6.2.1 Cadre juridique

Selon l'article 46 à 48 du Code pétrolier 2014, chaque Contrat Pétrolier contient une clause conférant à l'Etat une option de participer, soit directement, soit par une Société Nationale, aux droits et obligations du contractant dans tout périmètre d'exploitation. Le Contrat Pétrolier prévoit les modalités d'exercice de cette option et précise le pourcentage de la participation que l'Etat peut ainsi acquérir, lequel sera au moins égale à dix pour cent (10%).

Lors de toute prise de participation visée ci-dessus, l'Etat ou la Société Nationale et les autres sociétés constituant le Contractant doivent conclure un accord d'association qui définira leurs droits et obligations respectifs et les règles de conduite et de supervision des opérations conjointes, en prévoyant en particulier l'établissement d'un comité de direction et la désignation d'un Opérateur.

En l'absence d'un titre d'exploitation des hydrocarbures actif en Guinée en 2018, l'Etat ne dispose d'aucune participation dans le secteur des hydrocarbures.

4.6.2.2 Entreprises d'État

L'Office National des Pétroles (ONAP)

a) Contexte juridique et institutionnel :

L'ONAP¹³² a été créé par le décret D/2015/165/PRG/SGG en remplacement des structures suivantes :

- Direction Nationale des Produits Pétroliers et Dérivés (DNPP)/Ministère du Commerce ;
- L'office Guinéen de la Recherche et de la Promotion Pétrolière (OGRPP)/ Ministère des Mines et de la Géologie ; et
- Direction Nationale des Hydrocarbure (DNH)/Ministère des Mines et de la Géologie.

En 2018, L'Office National des Pétroles (ONAP) est désormais une Société Anonyme (SA) placée sous la tutelle administrative du Ministère des Hydrocarbures au sens de la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en république de Guinée. Son capital est constitué à 100% de la dotation de l'Etat.

¹³¹ Etat financiers de l'exercice 2018 de la SOGUIPAMI & son formulaire de déclaration.

¹³² <http://onapguinee.com/>

b) Missions, structure et organisation :

i. Mission de l'ONAP

Selon les dispositions des articles 6 et 7 du décret de création, l'ONAP a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine des Produits Pétroliers et Dérivés.

Ses attributions couvrent plusieurs volets dans le secteur en amont dont essentiellement :

- la définition de la politique nationale dans le secteur y compris celle relative à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance ;
- la gestion des appels d'offres et des négociations directs relatifs aux contrats pétroliers ;
- la gestion pour le compte de l'Etat les droits pétroliers y compris la représentation dans la gestion des contrats pétroliers ;
- le contrôle des opérations pétrolières et du respect des dispositions du code pétrolier ; et
- la réalisation et la promotion des travaux géologiques et géophysiques.

ii. Structure et organisation de l'ONAP

Conformément à l'Article 24 du décret de création, l'Office est administré par un Conseil d'Administration et géré par :

- un Directeur Général ;
- un Directeur Général Adjoint ;
- des Directeurs techniques ;
- les bureaux régionaux de l'ONAP ayant rang de division de l'Administration centrale ;
- les sections préfectorales des produits pétroliers et dérivés ayant rang de section de l'Administration Centrale.

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 11 membres. Sur proposition de ce conseil ce nombre peut augmenter lorsque le capital sera ouvert à des privés, tel que prévu par l'article 18 du décret de création.

Le capital de l'ONAP est constitué à 100% de la dotation de l'Etat.

c) Rôle et Mandat :

L'ONAP a également pour rôle de :

- superviser les activités en aval dont notamment les activités de commercialisation et d'importation des produits pétroliers ainsi que les activités de raffinage et d'élaboration de la structure de prix des carburants ;
- enlever et commercialiser pour le compte de l'Etat la part de production d'Hydrocarbure de celui-ci au titre du partage de production prévu au Contrat Pétrolier au cas où cette part est perçue en nature et, le cas échéant, de la participation de l'Etat ;
- gérer la participation de l'Etat dans les droits et obligations du Contractant résultant des Contrats Pétroliers ; et
- réaliser tous travaux géologiques, géophysiques pour le compte de l'Etat et plus généralement fournir à l'administration Pétrolière toute assistance technique que cette dernière pourrait requérir.

d) Performances et résultat :

Les états financiers et le rapport d'activité de l'exercice 2018 de l'ONAP sont disponibles via le lien <http://onap.agencetalisman.com/wp-content/uploads/2019/12/Etat-financier.pdf>. Les états financiers certifiés par le Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2018, affichent un résultat net de 8 403 774 729 GNF.

i. Revenus de l'ONAP

Le chiffre d'affaires de l'ONAP au titre de l'exercice 2018, s'élève à 41 834 145 838 GNF constitué des revenus tirés des activités réalisées par l'Office sur l'aval pétrolier (distribution des produits pétroliers raffinés : essence, pétrole, jet, gaz butane, gasoil et fuel oil).

ii. Actifs de l'ONAP

L'actif immobilisé de l'ONAP représente 73% du total bilan au 31/12/2018, il est constitué principalement des immobilisations corporelles pour une valeur nette comptable de 14 132 652 290 GNF dont 50% sont relatifs à des bâtiments.

iii. Subventions, Prêts et garanties octroyées

Conformément aux clarifications de la direction financière et aux états financiers certifiés de l'exercice 2018¹³³, l'ONAP n'a bénéficié d'aucune subvention, d'aucun prêt ou de garanties de la part de l'Etat en 2018.

¹³³ <http://onap.agencetalisman.com/wp-content/uploads/2019/12/Etat-financier.pdf>

iv. Contrôle des comptes de l'ONAP

Le contrôle des comptes de l'ONAP est effectué par un Commissaire aux Comptes Agréé, suppléé par un Commissaire aux Comptes suppléant dans les conditions fixées par l'Acte uniforme OHADA. Le rapport général 2018 est disponible sur le site internet de l'ONAP¹³⁴.

e) Transferts impliquant l'Etat/les entités étatiques infranationales :

Les relations entre les entreprises d'État sont régies par Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée. Cette loi définit deux types d'entreprises dans du secteur public :

- des établissements publics administratifs (EPA), lorsque leur activité est principalement administrative et leurs ressources proviennent majoritairement du budget de l'Etat (le droit applicable et le droit administratif) ; ou
- des sociétés anonymes (SA) : lorsque leur activité principale est de nature industrielle et commerciale et leurs ressources majoritairement de la vente de biens et services (le droit applicable est le droit des sociétés).

i. Les politiques et règlements gouvernant les transferts et la rétention des revenus

Il est indiqué dans les articles 14 à 16 du décret de création de l'ONAP que les revenus perçus au titre des partages (en nature ou sous forme de dividende) sont encaissables au compte unique du trésor public. Toujours selon les dispositions susvisées, les revenus générés feront l'objet d'une publicité sans que le support de publicité ne soit spécifié. Il est également indiqué que les parts revenant à l'ONAP pour son fonctionnement seront fixées par arrêté du ministre en charge des finances.

Les rémunérations des services rendus par l'ONAP sont fixées dans des conventions entre l'ONAP et l'Etat signées au nom de ce dernier par le Ministre en charge des Hydrocarbures et le Ministre en charge des Finances¹³⁵.

Nous comprenons que dans la pratique, l'arrêté fixant les revenus de l'ONAP n'a pas encore été publié.

Il convient de noter que l'ONAP encaisse un prélèvement forfaitaire de 20 GNF/litre sur la structure de prix de carburant conformément aux dispositions de l'arrêté conjoint 6130/MEF/MB/SGG/2016. Ces prélèvements sont destinés au financement des activités de l'ONAP sont encaissés directement auprès des sociétés de distribution des produits pétroliers. Le montant des prélèvements au titre de l'année 2018 n'a pas été communiqué par l'Office.

ii. Les transferts à destination du trésor public et autres

L'ONAP a été retenu dans le périmètre de conciliation 2017. Toutefois, au cours de 2018 l'ONAP ne semble pas réaliser des activités en rapport avec le secteur amont. De ce fait, elle n'a pas été retenu dans le périmètre de conciliation de l'exercice 2018.

f) Participations sociales et environnementales :

i. Participations sociales/dépenses quasi fiscales

Pour l'année 2018, aucune participation sociale ou dépenses quasi fiscales n'a été portée à notre connaissance par l'ONAP.

ii. Participations environnementales

Pour l'année 2018, aucune participation environnementale n'a été portée à notre connaissance par l'ONAP.

4.7 Propriété réelle

4.7.1 Mise en œuvre de la feuille de route

Conformément à l'Exigence 2.5 (b) et (c) de la norme ITIE 2016, la Guinée a publié en décembre 2016¹³⁶, sa feuille de route pour la divulgation relative à la propriété réelle à compter du 1er janvier 2020. Le Comité a mis en place un groupe de travail composé de ses membres ainsi que ceux du Secrétariat Technique qui a été chargé de l'établissement de la matrice chronologique des actions contenues dans ladite feuille de route et d'une note de présentation.

Les objectifs de cette feuille de route sont de :

¹³⁴ <http://onap.gov.gn/documentation/>

¹³⁵ Article 10 du Code Pétrolier

¹³⁶ <https://eiti.org/fr/document/feuille-route-pour-publication-propriete-reelle-guinee>

- convenir d'une définition adéquate du terme « propriétaire réel », qui tient compte de normes internationales et législations nationales pertinentes, qui comportera les seuils pour le degré de participation au capital des entreprises concernées ;
- convenir d'une définition d'une personne politiquement exposée, une liste ainsi que l'obligation de déclaration ;
- définir les actions et les démarches à poursuivre et les réformes à mettre en œuvre pour la tenue d'un registre public des propriétaires réels des entreprises qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s), leur degré de participation et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises, qui devient une exigence à compter du 1er janvier 2020.

Un avant-projet de loi portant règles d'identification des propriétaires réels et de divulgation des informations sur la propriété réelle des entreprises a été élaboré 2019. Il est attendu que ce projet soit soumis au Comité pour discussion et validation avant transmission au Conseil des Ministres et à l'Assemblée Nationale.

Un avant-projet de loi couvre toutes les entreprises qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des actifs extractifs et propose la mise en place d'un registre national de la propriété effective ouvert au CPDM. L'avant-projet inclut également une définition du bénéficiaire effectif et des personnes politiquement exposées.

Dans l'attente de la promulgation du texte, les données sur la propriété réelle et la propriété légale sont collectées dans le cadre du rapport ITIE selon les modalités définies dans la section suivante.

4.7.2 Données collectées sur la propriété réelle

4.7.2.1 Définitions retenues

Pour la collecte des données dans le cadre du présent rapport, le Comité de pilotage ITIE- Guinée a reconduit les mêmes définitions tenues dans les rapports ITIE précédents pour le bénéficiaire effectif et les personnes politiquement exposées : Bénéficiaire effectif signifie toute personne qui, en dernier lieu, possède ou contrôle une activité ou une entité juridique, la personne physique pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité est réalisée.

Les bénéficiaires effectifs comprennent au moins : (a) dans le cas de sociétés : (i) la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une entité juridique, de par la possession ou le contrôle direct ou indirect d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur, autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité conformes à la législation en vigueur ou à des normes internationales équivalentes. Un pourcentage de 5% ou plus des actions ou de droits de vote est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ; (ii) s'il n'est pas certain que les personnes visées au point (i) soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens.

Les PPE (Personnes Politiquement Exposées) sont "Les personnes de nationalité Guinéenne ou étrangère qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays, par exemple, les chefs d'État ou de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques".

Les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement ont été sollicitées pour reporter les données sur la propriété juridique et sur la propriété réelle sur la base de ces définitions et du modèle de déclaration en annexe 16. Les sociétés ont été sollicitées de faire signer leurs déclarations par leurs représentants légaux.

4.7.2.2 Résultat de l'analyse des données collectées :

Les données sur la structure du capital et sur la propriété réelle collectées sont présentées en annexe 3 du présent rapport. Le tableau ci-après récapitule le résultat de la collecte.

Informations sur la propriété réelle		Nombre
Sociétés tenues de communiquer les informations sur la propriété réelle	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information exhaustive sur la propriété réelle	9
	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information incomplète sur la propriété réelle	0
	Nombre de sociétés qui n'ont pas communiqué les informations sur la propriété réelle	14
Sociétés ne sont pas tenues de communiquer les informations sur la propriété réelle	Entreprise d'Etat dans le secteur extractif	2
	Sociétés cotées en bourse	0
Total		25

4.7.3 Propriété légale

Les registres utilisés pour l'enregistrement et la publication des données sur les entreprises en Guinée est le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM). À l'exception de la société en participation, toute société doit être immatriculée au registre du commerce¹³⁷.

L'objet principal du registre de commerce et de crédit mobilier est de mettre à la disposition du public les informations figurant dans les formulaires servant à recueillir les éléments d'identification de la société et des actionnaires prévus aux articles 39 et 40.

Les fondateurs et les premiers membres des organes de gestion, d'administration et de direction doivent déposer au RCCM une déclaration dans laquelle ils indiquent toutes opérations effectuées en vue de constituer régulièrement la société et par laquelle ils attestent que cette constitution a été réalisée en conformité avec l'Acte Uniforme¹³⁸.

Le portail web, dénommé « Portail RCCM de l'OHADA »¹³⁹, fédère les informations sur les entreprises et commerçants immatriculés dans les tribunaux de commerce des dix-sept Etats membres de l'OHADA ainsi qu'auprès des Guichets Uniques de Formalités des Entreprises ou l'organe compétent. Il est mis à jour toutes les 24h grâce à un système de remontée des données des fichiers locaux (RCCM) vers le fichier national de chaque Etat et des fichiers nationaux vers le fichier régional basé à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Les informations suivantes sont accessibles via le portail moyennant le paiement des frais :

- L'historique des entreprises et commerçants ;
- Les informations légales inscrites au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier dans l'espace OHADA ; et
- les statuts et les bilans des entreprises opérant dans l'espace OHADA.

Pour le secteur minier, l'obligation d'immatriculation au RCCM est prévue par le code minier qui dispose dans son article 92 que : « Aucune personne morale ne peut obtenir un titre d'exploitation minière ou une Autorisation d'exploitation de carrières si elle n'est pas constituée conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Commerciales et du GIE.

Toutefois, la consultation du Portail RCCM de l'OHADA pour la Guinée ne permet pas d'avoir une information exhaustive sur toutes les sociétés minières.

En résumé, le diagnostic et les analyses réalisées ci-dessus sur le cadre juridique et règlementaire conduit à dire que le droit OHADA permet d'obtenir des informations sur les actionnaires et les détenteurs de titres nominatifs ou au porteurs lors des procédures d'immatriculation. Les instances nationales en charge de la gestion des RCCM peuvent demander en sus des informations obligatoires énoncées par l'acte uniforme, des éléments d'information complémentaire notamment sur les PR et les PPE. Des actions sont toutefois à prévoir pour permettre une consultation en ligne des données exhaustives sur les propriétaires légaux des entreprises extractives.

Les données collectées sur la propriété légale des entreprises retenues dans le périmètre de réconciliation sont présentées en annexe 3.

4.8 Exploration et production

4.8.1 Activités minières

4.8.1.1 Principaux projets en exploitation et en développement

En 2018, la Guinée comptait plusieurs projets industriels d'extraction et d'extension minières dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Projets/entreprises en exploitation		
Plan d'extension et d'augmentation de la capacité de la production et des installations dans le gisement de Sangarédi dans la région de Boké	La Compagnie des bauxites de Guinée (CBG) est contrôlée par le consortium Halco mining qui compte Rio Tinto, Alcoa et Dadco à hauteur de 51%, contre 49% pour l'Etat Guinéen.	La production actuelle de la CBG avoisine 16 millions de tonnes de bauxite. Le nouveau plan d'extension va porter cette production à 19,5 millions de tonnes par an à partir de 2018. Elle devrait atteindre 24,5 millions de tonnes en 2022, puis 28 millions de tonnes à partir de 2027. Pour atteindre cet objectif, la CBG investira 1 milliard de dollars pour l'extension de l'usine et du port de Kamsar ¹⁴⁰ .

¹³⁷ Acte Uniforme Révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, adopté le 30/01/2014 à Ouagadougou, article 97.

¹³⁸ Article 73 du l'Act Uniforme.

¹³⁹ <https://rccm.ohada.org/>

¹⁴⁰ Site web du Ministère des Mines et de la Géologie.

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Reprise d'activité de l'usine de Russal Fria	Russal Fria	Après 6 ans de fermeture, l'usine dont la capacité annuelle est de 650 000 tonnes, a repris ses activités de production en juin 2018 à la suite d'importants travaux de réhabilitation financés par Russki Alumini Company, propriétaire de l'usine
Gisements de bauxite de Kindia	La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) est détenue à 100% par Russky Aluminy	La CBK exploite les gisements de bauxite de Kindia. Elle produit autour de 3 Mt de bauxite par an
Gisements de bauxite de Boké -SMB	La Société Minière de Boké (SMB) est détenue à 10% par l'Etat et 90% par les partenaires : Winning Alliance Ports, UMS International et Shandong Weiqiao	La SMB a commencé la production commerciale en juillet 2015 et a produit près de 35Mt en 2018.
Démarrage de la production de la compagnie des bauxites de Dian Dian (COBAD SA).	Compagnie des bauxites de Dian Dian (COBAD SA) filiale de Russky Aluminy	La Compagnie de bauxite et d'alumine de Dian Dian qui a obtenu sa convention de base depuis 2001, a officiellement démarré l'exportation de la bauxite de Dian Dian en juin 2018. La COBAD a mis en évidence des réserves estimées à 564 millions de tonnes pour une production prévisionnelle de 3Mt extensible à 6 Mt. En 2018, la société a produit 1,2 Mt ¹⁴¹ .
Démarrage de la production Bel Air Mining SA	Bel Air Mining SA est détenu à hauteur de 15% par l'Etat et à hauteur de 85% par le groupe britannique Alufer Mining Limited	La société a mis en évidence des plateaux bauxitiques localisés à 15 km de la côte (Cap Verga), dans la préfecture de Boffa pour des réserves de 146 Mt de bauxite. La société a démarré sa production prévisionnelle de 5,5 Mt par an en août 2018.
Gisement de bauxite de Boké - AMR	Alliance Minière Responsable (AMR) détenue à hauteur de 15% par l'Etat. Le reste du capital est détenu par des actionnaires français	La société a lancé sa production en 2017 à la suite d'un contrat d'amodiation conclut avec la SMB pour l'exploitation de son gisement de Boké. La capacité de production est estimée à 6 Mt par an extensible à 10 Mt.
Gisement de bauxite de Boké - GDM	Guinée des Mines (GDM) est détenue à 100% par des actionnaires Guinéens	La société a lancé la production de son gisement de Boké en février 2018 à la suite d'un accord de partenariat conclu avec la SMB. La capacité de production prévue est de 3 Mt par an extensible à 6Mt.
Gisement de bauxite de Boke-Telimele - CDM	CDM-Henan Chine	La société est entrée en production en août 2017. En 2018, la société a produit 6,3 Mt et compte produire 10 Mt en 2019.
Mine d'or de Siguiri (SAG)	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) est détenue à hauteur de 15% par l'Etat et à hauteur de 85% par la société sud-africaine AngloGold-Ashanti	La société est en production depuis 1995 dans la préfecture de Siguiri. La moyenne de production sur les 5 dernières années a dépassé les 9 tonnes.
Société Minière de Dinguiraye	la Société Minière de Dinguiraye (SMD) est filiale du groupe Nordgold	La SMD est la deuxième société d'exploitation d'Or après la SAG avec une production annuelle de 6 tonnes. En 2018, la société conclut en janvier 2018 un avenant n°3 de sa convention de base afin de prendre en compte certaines modifications apportées par le Code Minier de 2011 et préciser les conditions de renouvellement de la Concession. Le renouvellement a été octroyé pour une période de 15 ans à compter du 20 mars 2019 ¹⁴² .
Projets en développement		
Projet de développement d'une mine de bauxite avec une raffinerie d'alumine à Sangarédi	Guinea Alumina Corporation (GAC) est une filiale à 100% d'Emirats Global Aluminium (EGA), société du gouvernement des Emirats Arabes Unis (EAU).	La GAC a signé une convention minière avec l'Etat Guinéen pour le développement du projet d'alumine de Sangarédi d'une production de 2,8 Mt d'alumine pour un investissement de 5 Milliards d'USD. GAC compte augmenter sa production à 12 Mt par an. En 2018, la société a conclu un accord transactionnel avec l'Etat pour mettre fin à un différend lié à l'imposition de la société aux redevances minières non prévues initialement dans sa convention de base ¹⁴³ .

¹⁴¹ Source : Base de données BSD/MMG, mars 2019

¹⁴² Avenant n° 3 de la convention de base SMD (22 janvier 2018) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/text>

¹⁴³ Accord Transactionnel (10 Aut 2018) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-0628604071>

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Démarrage la construction du projet minier de la société CHALCO Guinée à Boffa ¹⁴⁴	CHALCO est une société détenue par Chalco Hong Kong pour 85% et l'Etat Guinéen 15 % en phase d'exploitation de la bauxite. A la phase transformation de la bauxite en alumine, la part de l'Etat dans le capital sera réduite à 5%	La société a signé une convention avec l'Etat en juin 2018 ¹⁴⁵ portant sur la construction d'une chaîne de production intégrée de bauxite, d'alumine et d'infrastructures permettant l'évacuation des ressources des blocs bauxitiques de Boffa Nord et Sud. Le projet se réalisera en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> • Une première phase d'exploitation au cours de laquelle Chalco procédera à la construction et à l'exploitation d'une mine de bauxite d'une capacité de bauxite de 12 Mt par an. Les travaux de construction ont débuté en novembre 2018 pour un investissement estimé à 0,585 milliards d'USD. Le début de production est prévu en 2021. • La deuxième phase porte sur la réalisation d'une raffinerie d'alumine pour la transformation d'une partie des ressources de bauxite.
Développement du projet Tri-K de Mandiana	Société des Mines de Mandiana (SMM) détenue à 85% par Managold et 15% par l'Etat Guinéen	La société a signé en décembre 2016 un accord ¹⁴⁶ avec l'Etat pour le développement et l'exploitation aurifère du projet Tri-K à Mandiana pour un investissement estimé à 100 millions USD pour une production de 100 000 onces d'or par an pendant la durée du projet.
Projet de Mines de bauxite de Boké-Dynamic Mining	Dynamic Mining est filiale du groupe indien Jaguar Overseas	la société a signé en juin 2018 une convention minière avec l'Etat portant sur l'exploitation du bauxite dans la zone de Boké. Le début de la production est prévu pour 2020 avec une capacité de 3 Mt par an et un investissement estimé à 138 millions USD.
Raffinerie d'Alumine de Debele et la Mine de Bauxite de Garafiri	Société des Bauxites de Guinée	La société a signé en mai 2018 une convention minière ¹⁴⁷ avec l'Etat portant sur un projet intégré pour : <ul style="list-style-type: none"> • la construction et l'exploitation d'une raffinerie d'alumine, d'une capacité initiale de 1,6 Mt par an ; et • la construction et l'exploitation d'une mine de bauxite d'une capacité de production de 8Mt par an dont 5 Mt seront transformées par la raffinerie. Le total investissement prévu est de 1,4 Millard USD.
Projet de bauxite de Santou	Tbea Group Co., Ltd	La société a signé en décembre 2017 une convention de base ¹⁴⁸ portant sur la réalisation d'une mine de bauxite d'une capacité initiale de 10 Mt par an qui sera portée ensuite à 30 Mt, d'une raffinerie d'alumine d'une capacité de 200 000 tonnes/an, des routes, d'un chemin de fer, d'un port en eau profonde et d'une centrale hydroélectrique de 75 mégawatts. L'investissement global est estimé à 10 milliards USD. L'entrée en production est prévue pour 2018 et celle de l'alumine pour 2021.
Projet de Mines de bauxite de Gaoual	Alliance Mining Commodities Limited (AMC)	Le projet propose le développement d'une mine de bauxite d'une superficie de 728km ² située à Koumbia (préfecture de Gaoual), dans la région de Boké. Les réserves sont estimées à 400 Mt. Les coûts du projet sont estimés à 700 millions USD pour une production de 11 Mt par an à l'horizon 2020 et 20 Mt en 2025. Le projet comprend la construction d'un chemin de fer de 120 km pour relier la mine au port de Kamsar, sur l'embouchure du Rio Nunez.
Gisements de Fer de Kalia	Bellzone Holding SA	La société a mis en évidence des ressources de plus de 3 milliards de tonnes de fer. Ce site est situé à 300 km du site portuaire en eau profonde de Matakang. En 2018, la société a signé une annexe à la convention de base pour la transformation du ferronickel sur place.
Exploitation de gisements de bauxite dans la préfecture de Fria	Bauxite Kimbo S.A. U	Le Projet comprend, entre autres, une ou plusieurs mines de bauxite une raffinerie d'alumine d'une capacité de production minimale de 1,5 Mt /an extensible à 3 Mt. Le total investissement est estimé à 3 milliards USD.

¹⁴⁴ Rapport d'activité de l'exercice 2018 de la SOGUPAMI

¹⁴⁵ Convention Minière Chalco (8 juin 2018) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-5699672631/view#/pdf>

¹⁴⁶ Convention de base SMM (19 décembre 2016) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-1880406409/view#/text>

¹⁴⁷ Convention de base SBG (2018) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-7227443979/view#/text>

¹⁴⁸ Convention de base TBEA (Décembre 2017) : <https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-0842187625/view#/text>

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Complexe Bauxite-Alumine Boffa - Télémélé	Société SPIC International Investment (Ex CPI) est une entreprise appartenant à l'Etat chinois ¹⁴⁹	La société compte développer deux concessions obtenues en aout 2018. Le montant de l'investissement est estimé à 5 milliards USD pour une production annuelle de 27 Mt par an. La société prévoit également la construction d'un port à Bel Air (Boffa) pour l'exportation de sa production.

4.8.1.2 Production

La production telle que déclarée par les sociétés minières en 2018 par substance, par région et par opérateur se présente comme suit :

Substance	Région	Société	Unité	Quantité	Valeur en Millions USD	Valeur en Milliards de GNF
Bauxite	Boké	SMB	Tonne	35 213 915	1 184,26	10 676,89
	Boké	CBG	Tonne	13 892 447	588,67	5 307,28
	Boké	CDM	Tonne	6 333 885	213,01	1 920,44
	Kindia	CBK	Tonne	3 451 217	116,07	1 046,41
	Boké	COBAD	Tonne	743 029	24,99	225,29
	Boké	Bel Air Mining	Tonne	1 485 920	49,97	450,53
	Boké	AMR	Tonne	14 664 968	493,19	4 446,43
	Boké	GDM	Tonne	647 602	21,78	196,35
Total bauxite				76 432 983	2 691,94	24 269,62
Or (Industriel)	Kankan	SAG	Kg	8 071	363,44	3 276,63
	Faranah	SMD	Kg	5 318	240,61	2 169,27
	Kankan	CGG	Kg	1 706	2,09	18,82
Or (Artisanal)	D.I	D.I	Kg	10 126	373,88	3 370,81
Total Or				25 221	980,02	8 835,53
Argent	Faranah	SMD	Onces	15 000	0,22	2,01
Total Argent				15 000	0,22	2,01
Alumine	Kindia	SAF	Tonne	182 382	80,64	727,04
Total Alumine				182 382	80,64	727,04
Diamant	D.I	D.I	Carat	270 157	20,04	180,64
Total Diamant				270 157	20,04	180,64
Total général					3 772,86	30 014,84

NC : Non communiqué.
D.I : Données indisponibles.

4.8.1.3 Exportation

Les exportations telles que déclarées par les sociétés minières en 2018 par substance, par région et par opérateur se présentent comme suit :

Substance	Région	Société	Unité	Quantité	Valeur en Millions USD	Valeur en Milliards de GNF	Entité acheteuse	Pays destinataire
Bauxite	Boké	SMB	Tonne	35 213 915	1 184,26	10 676,77	ABM	Chine
	Boké	CBG	Tonne	14 445 210	485,8	4 379,75	Nc	Nc
	Boké	CDM	Tonne	6 389 617	214,89	1 937,31	ABM	Singapour
	Kindia	CBK	Tonne	3 340 468	112,34	1 012,82	Nc	Nc
	Boké	COBAD	Tonne	743 029	24,99	225,28	RTI LIMITED	Russie
	Boké	Bel Air	Tonne	1 433 864	48,22	434,74	AML	Chine
	Boké	GDM	Tonne	752 678	25,31	228,21	GTS	Chine

¹⁴⁹ Source : <https://www.hydropower.org/companies/state-power-investment-corporation-spic>

Substance	Région	Société	Unité	Quantité	Valeur en Millions USD	Valeur en Milliards de GNF	Entité acheteuse	Pays destinataire
Total bauxite				62 318 781	2 095,81	18 894,88		
Or (Industriel)	Kankan	SAG	Kg	8 124	364,98	3 290,57	Rand Refinery	Afrique du Sud
	Faranah	SMD	Kg	5 318	238,78	2 152,76	MKS Switzerland	Suisse
	Kankan	CGG	Kg	1 706	2,09	18,82	MKS Switzerland	Suisse
Or (Artisanal)	D.I	D.I	Kg	10 126	373,88	3 370,81	D.I	D.I
Total Or				25 274	979,73	8 832,96		
Argent	Faranah	SMD	Onces	15 000	0,22	1,99	MKS Switzerland	Suisse
Total Argent				15 000	0,22	1,99		
Alumine	Kindia	SAF	Tonne	168 596	40,37	363,94	RTI LIMITED	Russie
Total Alumine				168 596	40,37	363,94		
Diamant	D.I	D.I	Carat	270 157	20,04	180,64	D.I	D.I
Total Diamant				270 157	20,04	180,64		
Total général					3 136,17	28 274,41		

NC : Non communiqué.
D.I : Données Indisponibles.

4.8.2 Activités pétrolières et gazières

Nous comprenons qu'il n'existe pas de production pétrolière ou gazière en Guinée en 2018. Les opérations d'exploration dans l'offshore Guinéen qui ont été menées par le seul opérateur Hyperdynamics ont été arrêtées au troisième trimestre 2017 suite à l'expiration de son permis de recherche. Nous comprenons également que l'ONAP s'active à promouvoir et dynamiser le domaine de recherche des hydrocarbures en Guinée.

4.9 Collecte des revenus extractifs

4.9.1 Période couverte

Le Rapport ITIE 2018 couvre les flux des paiements réalisés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

4.9.2 Secteurs couverts

Le Rapport ITIE 2018 couvre seulement le secteur des mines et des carrières.

Concernant le secteur des hydrocarbures, Aucune société pétrolière ou gazière n'a été retenue dans le périmètre de conciliation 2018. En effet, la seule société de recherche des hydrocarbures qui était présente dans le secteur en Guinée, à savoir la société HYPERDYNAMICS, a cessé son activité en septembre 2017 à la suite d'une lettre adressée par l'ONAP lui notifiant l'expiration de son contrat d'exploration et de partage de production d'hydrocarbures.

L'entreprise de l'Etat dans le secteur extractif l'ONAP a été retenue dans le périmètre de conciliation 2017. Toutefois, au cours de 2018 l'ONAP n'a pas réalisé des activités en rapport avec le secteur en amont. De ce fait, elle n'est pas incluse dans le périmètre du rapport 2018.

4.9.3 Périmètre de rapprochement

4.9.3.1 Périmètre des entreprises

Critères de matérialité retenus par le Comité de pilotage ITIE- Guinée¹⁵⁰

Secteur des mines et des carrières	
Critères de Matérialité pour la sélection dans le périmètre de rapprochement	Sélection des sociétés ayant effectué des paiements > 5 milliards GNF en 2018
Nombre initiale de sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement	28
Ajustement du périmètre (*)	- 3
Nombre final de sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement (**)	25

¹⁵⁰ Décisions du Comité de pilotage ITIE du 18 décembre 2018

Secteur des mines et des carrières	
Critères de matérialité pour la déclaration unilatérale de l'État	Sélection de toutes les sociétés hormis celles qui sont retenues dans le périmètre de rapprochement
Nombre de sociétés retenues pour la déclaration unilatérale de l'État (***)	505
Taux global de couverture par l'exercice de rapprochement	99,39%

(*) *l'analyse initiale du cadrage pour délimitation du périmètre de rapprochement a fait ressortir 28 sociétés. Durant la phase de réconciliation, 3 sociétés ont été exclues du périmètre¹⁵¹, pour les raisons suivantes :*

- ✓ **Société Alufer** : Société en veillesse en 2018.
- ✓ **CHINALCO** : Société créée en 2019 dans le cadre de l'exploitation du Minerai de fer.
- ✓ **ASHAPURA** : non-matérialité des paiements perçus par l'Etat au titre de l'exercice 2018.

(**) Entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement

Tableau 33 : Liste des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement

Secteur des Mines et des Carrières			
A. Secteur des Mines (Entreprises d'Etat)			
1	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	2	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)
B. Secteur des Mines (Entreprises privées)			
3	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	12	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)
4	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	13	GUINEA ALUMINA CORPORATION S.A
5	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU
6	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	15	CASSIDY GOLD GUINEE SA
7	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	16	SOCIETE BEL AIR MINING SA
8	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE
9	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	18	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL
10	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	19	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL
11	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	20	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA
C. Secteurs des Carrières (Entreprises privées)			
21	WEST AFRICAN CEMENT SA	24	ALAME
22	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	25	SOMIAG
23	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL		

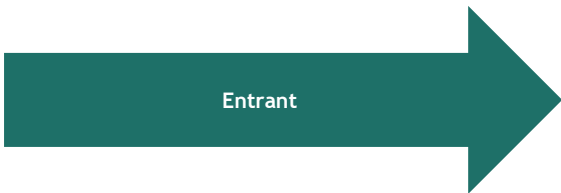
(***) Entreprises retenues pour une déclaration unilatérale de l'Etat

Le Comité de pilotage ITIE-Guinée a convenu de retenir pour une déclaration unilatérale par les organismes collecteurs des revenus :

- Des sous-traitants ; et
- Des autres sociétés minières, de carrières, des comptoirs d'Or et des comptoirs de Diamant, dont le total de paiement se trouve inférieur au seuil de matérialité.

La liste des entreprises retenues pour la déclaration unilatérale de l'État est présentée en annexe 2.

Mouvement du périmètre 2018-2017 :

Entrant		N°	Société
		1	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA
		2	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U
		3	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU
		4	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL
		5	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL
		6	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA

¹⁵¹ Procès-verbal de la réunion du comité de pilotage de l'ITIE Guinée du 25 Juin 2020. <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-25-juin-2020/>

N°	Société
1	SOCIETE HUAYA SARL
2	SIMFER S.A.
3	AMG SARL
4	GUI-CO-PRES BTP SA
5	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS
6	FORWARD AFRICA RESOURCES SA
7	ETABLISSEMENTS SO SIM
8	Alufer
9	Chinalco
10	Ashapura



4.9.3.2 Périmètre des organismes collecteurs

Sur la base du périmètre convenu par le Comité de pilotage ITIE-Guinée pour les sociétés extractives et les flux de paiements pour l'année 2018, quinze (15) organismes collecteurs ont été retenus pour la déclaration, pour le compte de l'État, des paiements reçus des sociétés extractives.

Tableau 34 : Liste des organismes collecteurs retenus dans le périmètre

Organismes Collecteurs	
A.	Régies financières
1	Direction Nationale des Impôts (DNI)
2	Direction Générale des Douanes (DGD)
3	Direction Nationale du Trésor et de Comptabilité Publique (DNTCP)
B.	Entreprise d'État
4	Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI)
5	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)
C.	Entités publiques
6	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)
7	Bureau National d'Expertise (BNE)
8	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
9	Fonds d'Investissement Minier (FIM)
10	Office National de Formation et du Perfectionnement Professionnels (ONFPP)
11	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
12	Collectivités locales / Préfectures
C.	Données contextuelles
13	Ministères des Mines et de la Géologie (MMG)
14	Direction Nationale du Développement Local (DNDL)
15	Bureau de stratégie et de développement (BSD/MMG)

4.9.4 Revenus en numéraire

Critères de matérialité retenus par le Comité de pilotage ITIE- Guinée¹⁵²

Le Comité de pilotage ITIE-Guinée a choisi de maintenir, dans le Rapport ITIE 2018 :

- Tous les flux retenus dans les périmètres des exercices précédents (55 flux) sans le recours au calcul de la matérialité ;
- D'inclure trois (3) nouveaux flux identifiés dans le périmètre 2018 :
 - ✓ Taxe sur Consommation de bauxite (DNTCP) ;
 - ✓ Contribution à la formation professionnelle et apprentissage (ONFPP) ; et
 - ✓ Produit de cession des droits miniers (SOGUIPAMI) ;
- Les dépenses environnementales à travers une déclaration unilatérale des entreprises.

Par ailleurs et afin d'assurer la couverture par le Rapport ITIE 2018 de tous les paiements significatifs du secteur extractif, le Comité de pilotage ITIE- Guinée a préservé le principe de déclaration additionnelle de tout « autre

¹⁵² Décisions du Comité de pilotage ITIE-Guinée du 19 novembre 2019

paiement significatif » qui se trouverait au-dessus du seuil de 700 Millions GNF (environ 77 KUSD).

Périmètre des flux

Les cinquante-huit (58) flux retenus dans le périmètre de conciliation 2018 se détaillent comme suit :

Tableau 35 : Liste des flux de paiement retenus dans le périmètre

N°	Nomenclature des flux	Organisme collecteur	N°	Nomenclature des flux	Organisme collecteur
Flux de paiements en numéraire					
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM	32	Impôt sur la plus-value sur cession	DNTCP
2	Droits fixes	CPDM	33	Taxe sur Consommation de bauxite (+)	DNTCP
3	Droits fixes	FIM	34	Loyers des infrastructures minières	ANAIM
4	Taxe sur les substances de carrières	DNM / DPM	35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	ANAIM
5	Taxe sur les substances de carrières	FIM	36	Redevances portuaires	ANAIM
6	Pénalités liées aux infractions minières	DNM	37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	SOGUIPAMI
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	BCRG	38	Droits de suite	SOGUIPAMI
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	BCRG / DGD	39	Royalties / redevances	SOGUIPAMI
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux	BCRG / DGD	40	Produit de cession des droits miniers (+)	SOGUIPAMI
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE	41	Prestations aéroport Siguiri	DGD
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE	42	Cotisations sociales	CNSS
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	BNE	43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	ONFPP
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	BNE	44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	Toutes
14	Impôt sur les sociétés	DNI	Paiements infranationaux		
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses	DNI	45	Redevance superficière	Collectivités
16	Retenues à la Source	DNI	46	Autres paiements infranationaux	Collectivités
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	DNI	Paiements sociaux		
18	Retenues sur les salaires	DNI	47	Contribution au développement local	Collectivités
19	Versement forfaitaire sur les salaires	DNI	48	Contribution FODEL	CAGF
20	Taxe d'apprentissage	DNI	49	Paiements sociaux volontaires	N/A
21	Taxe sur contrat d'assurance	DNI	50	Autres paiements sociaux obligatoires	N/A
22	Retenue à la source sur les loyers	DNI	Dépenses des entreprises d'Etat		
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	DNI	51	Dépenses quasi fiscales	N/A
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI	Dépenses environnementales		
25	Produits d'enregistrement	DNI	52	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	Ministère de l'environnement
26	Amendes et pénalités fiscales	DNI	53	Autres dépenses environnementales (dépenses de défrichement...)	N/A
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	DGD	Transferts		
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	DGD	54	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	DNTCP/ANAFIC/Collectivités locales
29	Amendes et pénalités douanières	DGD	55	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) « Article 165 du Code Minier »	DNTCP/FMI
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	DNTCP	56	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	N/A
31	Dividendes	DNTCP	57	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004)	ANAIM/FMI
			58	Autres transferts	Autres

La définition des flux est présentée en annexe 9.

4.9.5 Revenus en nature

Tous les revenus issus du secteur minier sont collectés par l'Etat et les entreprises d'Etat en numéraire. Le droit de commercialisation prévu par l'article 138-I du Code minier et exercé dans le cas de la CBG ne constitue pas un revenu en nature puisque la production commercialisée demeure la propriété de la société productrice qui encaisse les recettes de la vente. En effet, l'intervention de l'Etat à travers la SOGUIPAMI se limite à l'activité de négoce.

En conclusion, l'Exigence 4.2 de la Norme ITIE est non applicable pour le secteur minier en Guinée.

4.9.6 Fournitures d'infrastructures et accords de troc

4.9.6.1 Secteur des Mines et des Carrières

✓ Cadre juridique

Selon les dispositions du Code minier, la réalisation des infrastructures de transport (chemin de fer, routes, ponts), portuaires et aéroportuaires nécessaires à l'activité minière en Guinée se fait par l'Etat ou dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP). Les projets d'infrastructure sont soumis à un appel d'offres international compétitif¹⁵³.

Quel que soit le mode de financement, les infrastructures de transport à l'exception de l'outil de production, développées dans le cadre de la mise en valeur d'un Titre minier doivent être transférées à l'Etat gratuitement après la durée nécessaire à un juste retour sur investissement, à laquelle s'ajoute une période de cinq ans. La société minière conservera un droit prioritaire sur l'utilisation des infrastructures en question¹⁵⁴.

En ce qui concerne l'utilisation des infrastructures de transport de l'Etat, le code minier garantit l'accès aux entreprises minières aux mêmes tarifs que ceux appliqués aux citoyens Guinéens et autres personnes étrangères. En contrepartie, les sociétés minières devront prendre en charge toute réparation ou frais de remise en état des infrastructures résultant d'une utilisation excédant l'usure normale de ces installations.

✓ Accords portant sur les infrastructures minières

Les seuls accords identifiés se rapportent à des projets d'infrastructures relatifs au transport dans le secteur minier. Ces projets sont généralement réalisés par les sociétés pour leurs besoins d'exploitation ou bien réalisés par l'Etat à travers l'ANAIM et mis à disposition des sociétés contre une rémunération fixée dans les conventions minières ou dans des accords spécifiques.

D'importants accords concernant l'utilisation partagée des infrastructures de l'ANAIM ont été signés en 2015. Les infrastructures concernées sont le chemin de fer Kamsar-Sangarédi et le port de Kamsar dans la région de Boké.

Leurs utilisations seront désormais partagées par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), la Compagnie de Bauxite et d'Alumine de Dian Dian (COBAD) contrôlée par Rusal et Guinea Alumina Corporation S.A. (GAC), contrôlée par Emirates Global Aluminium (EGA). Par conséquent, GAC et COBAD deviennent des nouveaux utilisateurs des infrastructures minières de l'ANAIM. Nous comprenons que le versement des premiers loyers est prévu en 2019 qui seront collectés par la CBG et versés à l'ANAIM.

Les accords signés sont les suivants :

- le contrat multi-utilisateur sur le chemin de fer, dont les cosignataires sont l'Etat Guinéen, l'ANAIM, la CBG (à la fois concessionnaire et utilisateur), GAC et COBAD et qui définit les règles d'utilisation en commun du chemin de fer de Boké ;
- le contrat des opérations portuaires liant l'Etat Guinéen, l'ANAIM, GAC et la CBG (en qualité de concessionnaire), qui traite des modalités d'utilisation par GAC du Port de Kamsar¹⁵⁵ ;
- l'accord portuaire liant l'Etat Guinéen, l'ANAIM et GAC, qui confirme et détaille les droits conférés à GAC au niveau du Port de Kamsar en ce qui concerne plus spécifiquement les modalités de conception, de financement, de construction et d'exploitation du nouveau quai minéralier que GAC doit construire au port de Kamsar ; et
- le contrat d'infrastructures liant l'Etat Guinéen, l'ANAIM et GAC et qui concerne les droits et obligations de GAC relatifs à l'accès aux infrastructures existantes, à leur utilisation et leur extension¹⁵⁶.

Afin de permettre une utilisation partagée des infrastructures minières, les multi-utilisateurs à savoir la CBG, GAC et COBAD se sont engagés au financement de l'augmentation de la capacité de ces infrastructures qui resteront la propriété de l'ANAIM. Selon la déclaration de la CBG, qui a la charge de diriger cette opération, le coût de ce projet s'élève à 200 millions USD et sera financé par les trois utilisateurs au prorata de la capacité demandée de chacun

¹⁵³ Article 121 du Code minier amendé

¹⁵⁴ Article 121 du Code minier amendé

¹⁵⁵ https://gacguinee.com/wp-content/uploads/2019/08/2015-06-24_amended-and-restated-port-operations-agreement_fr.pdf

¹⁵⁶ https://gacguinee.com/wp-content/uploads/2019/08/2015-06-24_amended-and-restated-infrastructure-agreement_fr.pdf

de ces utilisateurs. Les coûts des travaux encourus en 2018 pour l'augmentation de la capacité des infrastructures existantes ne sont pas toutefois déclarés par l'ANAIM ni par les utilisateurs à savoir la CBG, GAC et COBAD.

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble des infrastructures sont mises à la disposition par l'ANAIM aux sociétés extractives pour répondre à leurs besoins d'exploitation. Elles donnent lieu au profit de l'ANAIM à une rémunération dont le détail est présenté dans la section 4.1.6.4 (b). Dans tous les cas, les accords signés ne comprennent pas des ressources naturelles promises par le gouvernement, y compris les licences accordées par l'État pour la prospection et l'exploitation, les exemptions fiscales, les programmes de remboursement et les garanties des emprunts.

Il est à noter que l'ANAIM n'a pas confirmé l'existence de ressources naturelles promises ou de licences accordées en contre partie de ces accords. De même, ces accords n'accordent pas d'exemptions fiscales et n'incluent pas des programmes de remboursement ou des garanties d'emprunts et ne sont pas de ce fait assimilés à des accords de troc au sens de l'exigence 4.3 de la Norme ITIE.

✓ **Accord Cadre sur la Mise en Œuvre de la Coopération « Ressources minières contre prêts »**

Portée de l'accord

En septembre 2017, la Chine et la Guinée ont signé un accord dénommé « Accord Cadre sur la Mise en Œuvre de la Coopération « Ressources minières contre prêts » en vertu duquel la Guinée accordera aux entreprises chinoises des droits d'exploitation de la bauxite, du minerai de fer, des ressources pétrolières, gazières et autres en contre partie de la fourniture par les institutions financières chinoises des prêts pour soutenir ces projets en Guinée concernant :

- la construction d'infrastructures,
- le développement de capacités de production,
- la construction de parcs industriels ;
- la réalisation de projets visant à améliorer les moyens d'existence de base des citoyens.

Objectif

Selon les termes de l'accord, les autorités visent à accélérer le développement économique et social à travers la construction de projets d'infrastructure tout en profitant de l'expérience technique et des moyens financiers de la Chine.

Durée et enveloppe financière

L'accord porte sur une durée de 20 ans (2017-2036) pour une enveloppe financière de 20 Milliards d'USD.

Projets concernés

L'accord inclut en annexe une liste de projets qui sera ajustée d'un commun accord pour tenir compte des besoins des deux parties.

Projets prioritaires de la première phase

- Projets de Développement de Ressources Minérales :
 - ✓ Projet d'exploitation de bauxites de Chalco à Boffa
 - ✓ Projet d'exploitation de bauxites de SPIC (Ex-CPI)
 - ✓ Projet d'exploitation de bauxites de CDM-Henan Chine
- Projets de construction des infrastructures et de coopération en matière de capacités de production :
 - ✓ Projet d'Extension du Port de Conakry
 - ✓ Projet de Réhabilitation de la Route Nationale No 1 : Tronçon Coyah-Mamou-Dabola
 - ✓ Projet de Reconstruction et de Réhabilitation de la Voirie Urbaine de Conakry
 - ✓ Projet de Construction de la Ligne Electrique d'Interconnexion de 225kV - section Linsan-Foumi
 - ✓ Réhabilitation et Extension d'une Université Régionale

Projets prioritaires de la deuxième phase :

- Projet d'Aménagement Hydroagricole
- Projet d'Habitat Social
- Réhabilitation et Extension de Trois Universités Régionales

Conditions et termes

Selon les termes de l'accord, les droits miniers seront accordés aux entreprises chinoises en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Conformément à la lettre N° 82331/MMG/CAB/CEF/2020 du MMG, en réponse à la demande d'informations sur l'accord-cadre, il a été clarifié que « cet accord n'est pas un accord commercial entre deux parties mais plutôt un cadre général de coopération entre les deux Etats. Il vise un investissement réalisé dans le cadre d'un mécanisme de prêts faisant l'objet d'accords particuliers contraignants. Il est basé sur le financement des infrastructures

socioéconomiques prioritaires (transport, énergie, éducation, etc..) dont le remboursement est assuré par des revenus miniers. Le montant de l'accord n'est pas un prêt contracté par la Guinée à la signature de l'accord, ni un troc ou la mise en garantie des gisements miniers. Il s'agit d'une série de prêts qui sont individuellement contractés sur une période indicative de 20 ans conformément aux procédures en vigueur, y compris la soumission au parlement. Ces prêts sont remboursés par les revenus de projets miniers qui sont mis en œuvre conformément au code minier avec des conventions négociées et soumis individuellement au parlement Guinéen ».

Le remboursement des financements pour la réalisation des infrastructures de la voirie de Conakry et la route nationale N°1 Coyah-Dabola est assuré par les taxes minières sur l'extraction et la taxe à l'exportation des sociétés suivantes :

- SPIC (Ex CPI) ;
- CDM Henan Chine ; et
- Chalco Guinea Company.

Selon la même lettre, il a été stipulé que le présent accord-cadre ne consiste pas en l'octroi de concessions minières en contrepartie de ressources financières. Les sociétés chinoises qui développent les projets miniers susvisés ont bénéficié des titres miniers conformément aux dispositions du code minier.

Garanties

Selon les termes de l'accord, le remboursement des prêts consentis dans le cadre de l'accord sera garanti par les ressources minérales et autres revenus se rapportant aux droits miniers accordés aux entreprises chinoises.

Accords de prêts conclus en 2018

Conformément aux informations communiquées par la Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement du Ministère de l'Economie et des Finances, l'état des prêts accordés en 2018 et leurs conditions se présente comme suit :

Montant	Date d'octroi	Projet financé	Conditions	Entité chargée de remboursement	Garanties	Remboursement 2018
328,927 millions d'euros	05/09/2018	Projet de route Coyah-Mamou-Dabola	<p>Durée : 15 ans (4 ans délai de grâce)</p> <p>Taux d'intérêt : 2.5%</p> <p>Frais de gestion : 0.5%¹⁵⁷</p> <p>Mode de remboursement : Compte d'engagement qui reçoit les recettes minières destiné au remboursement de la dette</p>	C'est la BCRG qui donne l'ordre à la banque domiciliaire du compte, La banque publique chinoise Industrial and Commercial Bank of China (ICBC) de payer l'échéance	Recettes minières de la société CHALCO, HENAN DE CHINE, SPIC	Aucun (décaissement n'avait pas encore eu lieu)
186,118 millions d'euros	05/09/2018	Projet de voirie urbaine de Conakry	<p>Durée : 15 ans (4 ans délai de grâce)</p> <p>Taux d'intérêt : 2.5%</p> <p>Frais de gestion : 0.5%¹⁵⁷</p> <p>Mode de remboursement : Compte d'engagement qui reçoit les recettes minières destiné au remboursement de la dette</p>	C'est la BCRG qui donne l'ordre à la banque domiciliaire du compte, ICBC de payer l'échéance	Recettes minières de la société CHALCO, HENAN DE CHINE, SPIC	Aucun (décaissement n'avait pas encore eu lieu)

4.9.6.2 Secteur des Hydrocarbures

Sur la base des discussions menées avec l'ONAP, nous comprenons qu'il n'existe aucun accords d'infrastructure ou de troc en 2018, au sens de l'Exigence 4.3 de la Norme ITIE 2019.

4.9.7 Revenus provenant du transport

4.9.7.1 Secteur des Mines et des Carrières

Le transport dans le secteur minier est assuré soit par les moyens propres des entreprises soit en recourant aux infrastructures de l'ANAIM.

Dans le premier cas, l'activité de transport est donc imposée dans le cadre des activités desdites sociétés et la fiscalité s'y rattachant est implicitement prise en compte dans les revenus collectés par l'État du secteur minier.

Dans le deuxième cas, les infrastructures pour le transport et l'acheminement des minerais des sites miniers vers les ports sont mises à la disposition par l'ANAIM propriétaire et gestionnaire de ces infrastructures. Le détail des

¹⁵⁷ les frais de gestion de 0,5% sont payés en une seule fois sur le montant prédéfini du prêt.

accords conclus dans ce sens ainsi que les revenus collectés par l'ANAIM sont détaillés dans la section 4.1.6.4 (b) du présent rapport.

Par ailleurs, le Code minier confère à l'Etat dans son article 137 le droit de transport maritime de 50% de la production destinée à l'exportation. Ce droit n'est exercé qu'à des conditions de prix, de délai de livraison, de sécurité et d'assurance équivalentes à celles qu'offriraient d'autres prestataires sous réserve de notifier par écrit la société au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année en cours, pour la production de l'exercice suivant. Nous comprenons que ce droit n'a pas été exercé au cours de 2018.

4.9.7.2 Secteur des Hydrocarbures

Sur la base des discussions menées avec l'ONAP, nous comprenons qu'il n'existe pas de revenus provenant du transport des hydrocarbures en 2018, au sens de l'Exigence 4.4 de la Norme ITIE 2019.

4.9.8 Niveau de désagrégation des données

Le Comité de pilotage ITIE-Guinée a convenu de collecter et de présenter les données, dans le rapport ITIE 2018, désagrégées par organisme collecteur, par entreprise, par flux et par projet. La notion de projet retenue par le Comité est définie dans la section 5.2.4 du présent rapport.

Par ailleurs, les organismes collecteurs et les sociétés extractives retenus dans le périmètre ont été sollicités pour déclarer les revenus et paiements sur une base désagrégée, paiement par paiement, date par date.

4.9.9 Qualité et assurance des données

4.9.9.1 Pratique d'audit

Cadre comptable et pratiques d'audit en Guinée

La Guinée fait partie des 17 États membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui vise à promouvoir l'émergence d'une communauté économique africaine et à renforcer la sécurité juridique des opérateurs économiques.

L'OHADA établit des règles de droit des affaires communes pour ses États membres, y compris les normes comptables, adopte des lois commerciales unifiées et d'autres normes législatives qui, une fois adoptées, deviennent des lois nationales dans ses États membres.

Secteur privé

L'Acte Uniforme de l'OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique 4/1997 (révisé en janvier 2014) et l'acte uniforme OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises 2/2000 définissent les obligations en matière d'information comptable pour ses membres. En 2001, l'OHADA a imposé l'utilisation du système comptable OHADA, qui n'est pas similaire aux IFRS. Le système comptable OHADA est un système à trois niveaux qui oblige les entreprises à préparer des états financiers complets ou abrégés en fonction de leur taille et fournit le cadre juridique de base pour la comptabilité.

Secteur public

La première juridiction des comptes de la Guinée fut créée en 1989 par l'ordonnance N° 110/PRG/SGG/89 du 30 mai 1989 portant composition et fonctionnement de la Cour des Comptes. Cette ordonnance fut abrogée par la loi organique N° 91/08/CTR/N portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cour suprême. Aux termes de l'ancienne Constitution en l'occurrence la Loi Fondamentale du 23 décembre 1990, la Cour des comptes avait pour mission le contrôle a posteriori des finances publiques et faire rapport à l'Assemblée Nationale¹⁵⁸.

4.9.9.2 Audit et contrôle des comptes pour les sociétés extractives

Selon l'article 187 du Code Minier 2011 amendé, le titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation d'exploitation industrielle et semi-industrielle de Substances de carrières, doit tenir, en République de Guinée, une comptabilité conformément au SYSCOHADA, faire certifier, pour chaque exercice, par un Commissaire aux comptes agréé en Guinée son bilan et ses comptes d'exploitation et communiquer ses états financiers à chaque fin d'exercice au Ministre en charge des Mines et au Ministre en charge des Finances au plus tard le 30 avril de l'exercice suivant. Nous comprenons que les obligations visées à l'article 187 du Code Minier amendé ne sont pas applicables aux exploitations artisanales.

En application des dispositions du Code des Douanes du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales ou de tout autre texte applicable, il doit conserver pendant la durée de droit commun l'ensemble des documents comptables et pièces justificatives en Guinée et en donner accès, sur demande, au personnel de l'État autorisé aux fins de vérification ou de contrôle. Il doit faciliter le travail de vérification et de contrôle de ce personnel autorisé par l'État.

¹⁵⁸ Article 116 de la Constitution de 2010

Selon l'Article 702 de l'Acte Uniforme du Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA, les sociétés anonymes ne faisant pas publiquement appel à l'épargne sont tenues de désigner un Commissaire aux Comptes et un suppléant. Les sociétés anonymes faisant publiquement appel à l'épargne sont tenues de désigner au moins deux Commissaires aux Comptes et deux suppléants.

Pour les sociétés à responsabilité limitée, selon l'Article 376 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, la désignation d'un Commissaire aux Comptes est obligatoire si l'un des trois seuils suivants est respecté :

- capital social supérieur à 10 millions FCFA (soit à peu près de 160 millions GNF) ;
- chiffre d'affaires supérieur à 250 millions FCFA (soit à peu près de 4 000 millions GNF) ; et
- l'effectif permanent est supérieur à 50 personnes.

Suite à la publication du Règlement n° 1/2017/CM/OHADA¹⁵⁹ portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, les professionnels réalisant un audit légal ou contractuel en Guinée devront appliquer à partir du 1er janvier 2018 les normes internationales d'audit (ISA) publiées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

4.9.9.3 Audit et contrôle des comptes dans le secteur public

En matière de contrôle des comptes de l'Etat, la Cour des Comptes est la structure chargée de statuer sur les comptes des comptables publics de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, des établissements publics, des entreprises publiques et parapubliques et de tout organisme et institution bénéficiant de concours financiers de l'Etat. La Cour des Comptes vérifie également le bon emploi des crédits et la gestion de l'ensemble des organismes soumis à son contrôle.

La Cour des Comptes est une juridiction indépendante du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Elle jouit de l'autonomie budgétaire et de gestion. La Cour décide également seule de la publication de ses avis, décisions et des rapports y compris ceux se rapportant aux comptes de l'Etat. Par ailleurs, les rapports de la Cour sont adressés au Président de la République et au Président de l'Assemblée Nationale (Article 116 de la constitution).

La Cour est membre de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Elle conduit ses travaux sur le fondement des procédures édictées par ses textes organiques, des pratiques internationales et sur la base des normes internationales de l'INTOSAI¹⁶⁰.

L'actuelle Cour des comptes (CC) a démarré ses activités en février 2016, succédant à la Chambre des comptes de la Cour suprême (CCCS). Depuis sa mise en place, la Cour des Comptes a délivré une déclaration générale de conformité pour les exercices budgétaires 2014, 2015, 2016 et 2017¹⁶¹. Le premier rapport d'activité de la Cour portant sur l'exercice 2016 a été remis au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale et au parlement en janvier 2018 et concerne principalement la mise en place de la Cour des comptes. Nous comprenons que les rapports d'activités de 2017, 2018 et 2019 sont disponibles et attendent d'être remis au Président de la République (suivant la disponibilité de celui-ci) avant d'être rendus publics.

4.9.9.4 Exhaustivité et fiabilité des données reportées

BDO a mis en œuvre des procédures pour évaluer la fiabilité des données. Ces procédures sont détaillées dans la Section 3.1.4 du présent rapport.

Les résultats de ces procédures se détaillent comme suit :

- Le niveau d'assurance de chaque entité sélectionnée a été noté comme suit :

Niveau d'assurance	Déclaration signée par un représentant habilité	Déclaration certifiée par un auditeur externe	Les comptes de 2018 ont fait l'objet d'un audit
Faible	Non	Non	Non
Moyen	Oui	Non	Oui
Élevé	Oui	Oui	Non
Très élevé	Oui	Oui	Oui

- L'évaluation de l'assurance pour 2018 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Assurances fournies par les entreprises

¹⁵⁹ <http://www.ohada.com/content/newsletters/3573/Reglement-n-012017CMOHADA-fr.pdf>

¹⁶⁰ <http://www.intosai.org/fr/sur-lintosai.html>

¹⁶¹ <http://www.ccomptes.org.gn/institutions-associees/declaration-generale-de-conformite/>

Déclaration ITIE signée	Déclaration ITIE certifiée	Comptes 2018 certifiés	Nombre	Total paiements (en milliards de GNF)	Contribution dans les paiements (en %)	Niveau d'assurance
Non	Non	Non	10	375,75	8,64%	Faible
Oui	Non	Oui	1	129,94	2,99%	Moyen
Oui	Oui	Non	5	1 627,04	37,43%	Élevé
Oui	Oui	Oui	9	2 214,10	50,94%	Très élevé
Évaluation global			25	4 346,83	100,00%	Élevé

Le détail des envois des entreprises est présenté en annexe 4.

Assurances fournies par les régies financières

	Nombre	Total paiements (en milliards de GNF)	Contribution dans les paiements (en %)	Niveau d'assurance
(1). Déclaration non signée et non attestée (*)	2	47,51	1,06%	Faible
(2). Déclaration signée mais non attestés (**)	1	3,03	0,07%	Moyen
(3). Déclaration faisant l'objet de certification (***)	6	4 415,15	98,87%	Élevé
Evaluation global = (1)+(2)+(3)	8	4 465,69	100%	Élevé

(*) Déclaration des collectivités locales.

Déclaration de la CNSS non signé par un représentant habilité : Selon la procédure d'assurance des données convenue avec le Comité de pilotage ITIE- Guinée, la CNSS n'est pas concernée par la certification, elle est tenue seulement de faire signer sa déclaration par un représentant habilité.

(**) la BCRG a fourni ses formulaires de déclaration signés et certifiés seulement par son Auditeur Général.

(***) Conformément à l'acte N° 001/2020/CHCE/CC du 30 juin 2020 portant certification des formulaires de déclaration des recettes minières des entités publiques de l'exercice 2018 dans le cadre du rapport ITIE, les formulaires des régies financières suivantes ont fait l'objet de certification :

- Direction Nationale des Impôts (DNI)
- Direction Générale des Douanes (DGD)
- Direction Nationale du Trésor et de Comptabilité Publique (DNTCP)
- Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)
- Bureau National d'Expertise (BNE)
- Fonds d'Investissement Minier (FIM)

Nous comprenons que la certification a porté sur les déclarations initiales avant les ajustements de l'administrateur indépendant. Un écart global de 20,80 milliards de GNF (2,31 millions USD) est relevé entre les formulaires de déclaration communiqués initialement à l'administrateur indépendant et ceux certifiés par la Cour des comptes. Cet écart se détaille par organisme collecteur comme suit :

Régie	Déclaration ITIE après ajustement	Déclaration ITIE soumise pour certification	Ecart en Milliards de GNF	Ecart en Millions USD
DNI	2 135,97	2 104,50	31,47	3,49
DGD	1 460,19	1 449,99	10,20	1,13
DNTCP	500,51	499,40	1,11	0,12
CPDM	227,59	248,41	(20,82)	(2,31)
FIM	103,71	103,86	(0,15)	(0,02)
BNE	7,98	8,99	(1,01)	(0,11)
Total	4 435,95	4 415,15	20,80	2,31

Conformément au tableau ci-dessus, les déclarations soumises à la cour des comptes pour certification totalisent 4 415,15 milliards de GNF. Toutes les déclarations ont été et certifiées sans réserve.

4.10 Gestion des revenus extractifs

4.10.1 Cadre légal régissant la gestion des finances publiques

La loi organique relative aux lois de finances (LORF)¹⁶², promulguée le 6 août 2012, aligne le cadre de gestion des finances publiques sur les standards internationaux. Les principaux textes d'application de la LORF ont été adoptés entre 2013 et 2015 : comprenant le décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP), le Décret D/2014/222/PRG/SGG du 31 octobre 2014 portant cadre de gouvernance des finances publiques, l'Arrêté A/2015/965/MEF/SGG du 2 Avril 2015 portant plan comptable de l'État (PCE), et l'Arrêté A/2014/5262/MEF/SGG du 9 octobre 2014 portant Nomenclature budgétaire de l'État (NBE).

4.10.2 Les acteurs de la gestion des finances publiques

Les règles constitutionnelles régissent le rôle de chacun des acteurs de la gestion des finances publiques. Le gouvernement prépare le projet de loi de finances et l'exécute. Le Parlement débat du projet de loi de finances (PLF) et exerce une fonction de contrôle.

Les trois principaux Ministères qui interviennent dans l'élaboration et l'exécution du budget sont :

- Le Ministère du Plan et du développement Economique qui élabore les prévisions macroéconomiques
- Le Ministère du Budget (MB) établit la programmation et les prévisions budgétaires sur la base des prévisions macroéconomiques, prépare le budget et coordonne l'élaboration des documents de cadrage budgétaire.
- Le Ministère de l'Economie et de Finances (MEF), ordonnateur unique des recettes budgétaires, assure la gestion de la dette et l'exécution des lois de finances

4.10.3 Les acteurs de contrôle des finances publiques

Deux entités interviennent par ailleurs dans le cadre de l'audit interne, l'Inspection générale de l'État (IGE) et l'Inspection générale des finances (IGF).

L'IGE est actuellement régie par le décret N°D/2012/124/PRG/SGG du 08 novembre 2012, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale d'État et statut de ses membres. Sous l'autorité du Président de la République, l'IGE a pour mission le contrôle et l'inspection de la gestion de l'ensemble des services publics, des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics et des programmes et projets de développement publics.

L'IGF est régi par le décret D/2013/N°007/PRG/SGG du 13 janvier 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des finances et statut de ses membres. Sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, elle est chargée notamment du contrôle des ordonnateurs et des comptables publics

4.10.4 Rapports financiers

En République de Guinée, les rapports financiers annuels sont les comptes administratifs, les comptes de gestion ainsi que le compte général de l'État :

- Le compte administratif comprend, pour un exercice donné, les résultats de la comptabilité budgétaire présenté, par section et par titre ;
- Le compte de gestion sur chiffre comprend notamment, pour un exercice donné, la balance générale des comptes ; l'état de ventilation des recettes, par section et par titre ; l'état récapitulatif des recettes, par section, titre et chapitre ; l'état des recettes par titres ; la ventilation budgétaire des recettes ; l'état de ventilation des dépenses, par titre ; l'état récapitulatif des dépenses, par titre et la situation des décaissements ; et
- Le compte général de l'État comprend, pour un exercice donné, la balance générale des comptes de l'exercice ; la situation des dépenses par titre, détaillée en prévisions, ordonnancements, paiements et restes à payer ainsi que la situation des recettes, par section et par titre, détaillée en crédits initiaux, émissions, recouvrements et restes à recouvrer.

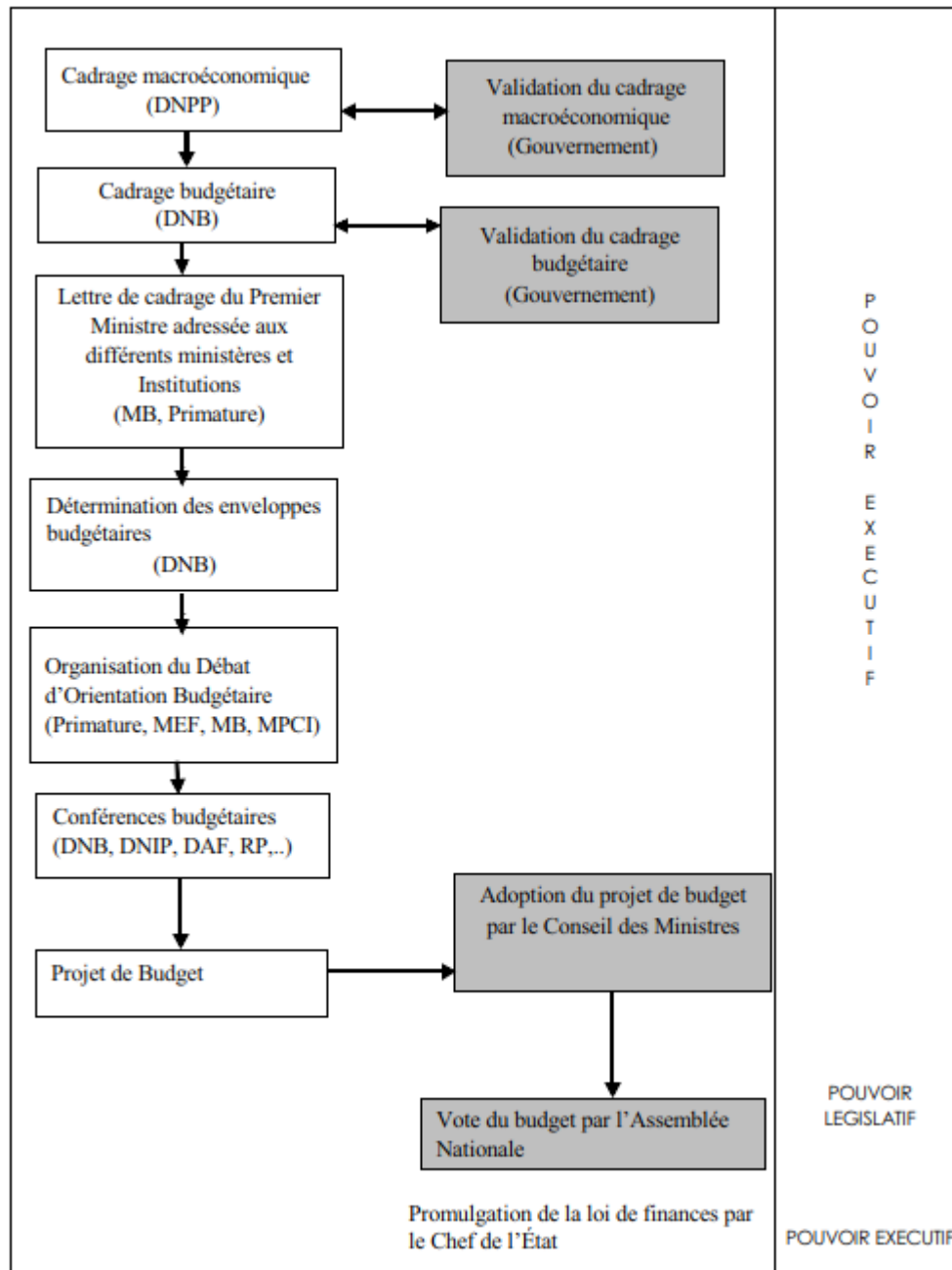
4.10.5 Processus d'élaboration du budget national

En République de Guinée, le processus budgétaire est généralement régi par un calendrier qui permet à l'État de fonctionner conformément à un cycle budgétaire qui se décompose en quatre étapes à savoir : la préparation par le Gouvernement, l'adoption par l'Assemblée Nationale, l'exécution par le Gouvernement et l'audit et le contrôle par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale.

Le processus d'élaboration et d'adoption du budget peut être schématisé comme suit¹⁶³:

¹⁶² Loi L/2012/No 012/CNT du 6 août 2012

¹⁶³ Source: Direction Nationale du Budget



La participation des citoyens dans ce processus constitue une contribution majeure dans le choix des programmes et projets de développement socioéconomique. A ce titre, les citoyens peuvent :

- assister aux audiences sur le budget ou les suivre tant au niveau national qu'au niveau de leurs localités respectives;
- participer à tout événement qui peut leur donner l'occasion de rencontrer leurs responsables lors des travaux communautaires ;
- visiter les bureaux des services administratifs les plus proches, par exemple, ceux du quartier ou du District et rencontrer les dirigeants pour recueillir des informations sur les ressources publiques qui leur sont affectées et discuter de leurs préoccupations.

4.10.6 Publication des données budgétaires

L'accès du public aux rapports budgétaires a été rendu possible, avec la mise en place de sites internet permettant la diffusion des données budgétaires sur la préparation et l'exécution budgétaire. Ces informations ont été vulgarisées et il a été préparé un budget citoyen, en langue officielle et en deux langues nationales. Ce budget citoyen est disponible sur le site web du ministère du budget(<https://mbudget.gov.gn/>) mais aussi dans les mairies de la République de Guinée.

4.10.7 Décentralisation fiscale

Cadre légal

Le cadre juridique de la décentralisation est déterminé par la loi fondamentale en ses articles 88-90 et par le code des collectivités locales adopté en mai 2006.

Financement du développement local

Les collectivités locales disposent en Guinée de trois sources principales de financement : les ressources propres mobilisées localement sur le territoire de la Collectivité, les transferts de l'Etat et les autres ressources provenant de l'extérieur.

Les recettes propres que les collectivités locales mobilisent sur leur territoire sont constituées des produits de la fiscalité locale, des produits du patrimoine, des revenus du domaine et des recettes de prestation. L'essentiel des ressources propres provenant du secteur extractif se rapporte à la Contribution au développement local et à la redevance superficielle.

Le code des collectivités fixe le principe d'un transfert financier entre l'Etat et les collectivités locales reposant principalement sur une dotation globale couvrant les dépenses de fonctionnement. Pour ce qui est du secteur minier, le transfert concerne également une Quote part des droits fixes et des redevances minières recouverts au niveau central. Par ailleurs, les collectivités peuvent percevoir d'autres contributions en numéraire ou en nature de la part des sociétés minières dans le cadre de la politique RSE de ces dernières.

La liste des collectivités/préfectures locales ainsi que les ressources perçues sont publiées sur le site web de Budget Ouvert Guinée (<https://budgetouvertgn.org/>). Toutefois, les données publiées ne semblent pas inclure les revenus non budgétaires provenant notamment des paiements sociaux des entreprises minières.

Gestion du développement par les collectivités locales

Selon le code des collectivités, chaque collectivité est tenue de se doter d'un plan de développement local (PDL) et d'un programme annuel d'investissement (PAI).

Le PDL constitue le cadre de référence pour toutes interventions en matière de développement local. Il présente en un document unique l'ensemble des actions de développement socio-économique que l'administration locale entend mener ou appuyer pour une période donnée, généralement de 3 à 5 ans. L'élaboration du PDL est conduite sur la base d'un diagnostic socio-économique local, qui porte sur l'analyse des questions ci-après : l'état de la situation socio-économique de la collectivité, les tendances démographiques et socio-économiques locales, les besoins prioritaires de la population, y compris sur le plan économique, et les potentialités et contraintes du développement socio-économique de la collectivité.

Le PAI constitue la tranche annuelle du plan de développement local. Il présente toutes les informations essentielles sur : i) les travaux d'investissement prévus au cours de l'année ; ii) les coûts des investissements avec leurs sources de financement, iii) les coûts récurrents engendrés ainsi que leurs moyens de financement.

4.10.8 Gestion des revenus du secteur extractif

4.10.8.1 Collecte des revenus

Les paiements des entreprises extractives sont effectués auprès de plusieurs régies financières ou directement aux communes dont principalement :

- la DNTCP pour les dividendes provenant des participations de l'Etat et la taxe spéciale sur les produits miniers ;
- la DNI pour les impôts et taxes régis par le Code Général des Impôts et par le Code Minier ;
- le CPDM pour le recouvrement des droits fixes ; et
- les Communes pour la redevance superficielle et la contribution au développement local.

Il existe toutefois quatre exceptions au principe de l'Unité du Compte du Trésor :

- les loyers des infrastructures minières qui sont versés directement dans le compte de l'ANAIM ouvert auprès de la BCRG ;
- la part du FIM dans les droits fixes (30%) payée directement par les sociétés minières au FIM (Chèque au profit du FIM) ;
- la part du FIM dans la taxe sur les substances de carrière (15%) payée directement au FIM (Chèque au profit du FIM) ; et
- la redevance de la BCRG pour l'exportation de l'OR qui est recouvrée par celle-ci.

4.10.8.2 Affectation des revenus

Tous les revenus extractifs liquidés ou recouverts par les administrations publiques sont déposés dans le compte unique du Trésor. Par conséquent, les revenus provenant du secteur extractif perdent leurs identités dès qu'ils sont crédités sur le compte unique du Trésor.

L'ensemble des ressources de chaque organisme public est affecté au financement de l'ensemble de ses dépenses. Il est fait recette du montant intégral des produits, sans contraction entre les ressources et les dépenses. Les dépenses sont autorisées en fonction de leur nature économique et, le cas échéant, en fonction des finalités qu'elles poursuivent.

Les revenus miniers sont donc affectés dans le cadre du processus budgétaire global où le gouvernement élabore le budget en tenant compte de plusieurs paramètres liés à la politique sectorielle, aux priorités de développement, au déficit budgétaire et aux restrictions sur les dépenses de l'État. L'affectation des dépenses se fait dans le cadre d'une Loi de Finances et elle est détaillée par secteur, par institution, par communes et par préfecture. L'analyse de cette affectation est consultable sur le site web « Budget ouvert Guinée <https://budgetouvertgn.org/analysis/> ».

Ce principe connaît les exceptions suivantes où les revenus miniers sont affectés à des programmes ou à des régions géographiques spécifique:

i. Revenus affectés au Fonds d'investissement minier

Le Fonds d'Investissement Minier a pour objet le Financement de la Recherche minière, de la formation ainsi que des actions concourant à la promotion du secteur minier à travers l'entité de Gestion du Patrimoine Minier.

Les revenus affectés au Fonds d'Investissement Minier sont inscrits chaque année en recettes et en dépenses dans la Loi de Finances.

Les ressources allouées au Fonds sont prévues par l'article 165 du Code minier et par son arrêté d'application n° A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGG du 13 juillet 2018. Elles correspondent à 5% et droits et taxes suivantes payés par les titulaires des titres miniers et autorisation :

- Les droits fixes ;
- la taxe sur l'extraction des substances minières autres que les métaux précieux ;
- la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des métaux précieux ;
- la taxe sur les substances de carrières ;
- la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que les substances précieuses ; et
- la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, payés au Budget national par les titulaires des titres miniers ou d'autorisations.

Selon l'article 3 de l'arrêté, la part de 5 % revenant au Fonds est versée directement sur le compte du Fonds d'Investissement Minier, ouvert dans les livres de la Banque Centrale de la République de Guinée, sous le numéro 00118902011000134.

Les ressources du fonds sont exclusivement utilisées pour :

- le financement de tout ou partie des projets de recherches géologiques et des contrats de prestations des géo services ;
- le financement des activités de renforcement des capacités du personnel relatives au développement du secteur minier ;
- le financement de tout ou partie des prises de participations de l'Etat dans le secteur minier ;
- le financement du contrôle de l'Activité minière particulièrement du Cadastre et le contrôle quantitatif et qualitatif des produits miniers et pétroliers, exercés par les directions nationales des Mines, de la Géologie, par l'Inspection Générale des Mines et de la Géologie et par la Brigade antifraude ; et
- le financement des actions de promotion du secteur.

La situation des recettes et des dépenses du fonds ainsi que le rapport d'activité ne sont pas rendues publiques.

ii. Revenus recouverts par les collectivités territoriales

La redevance superficielle prévue l'article 160 du code minier est versée aux collectivités au prorata des superficies occupées par le titre minier et selon les taux fixés dans le même article.

Les modalités de répartition de la redevance ont été précisées dans la décision de 2013 du ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) portant modification de la décision de 2011 relative aux modalités provisoires de gestion de la redevance superficielle allouée aux collectivités locales. Cette décision fixe les taux applicables selon la nature du titre minier, ainsi que pour l'octroi du titre et les deux renouvellement.¹⁶⁴¹⁶⁵

¹⁶⁴ Décision n° 001/MATD/CAB/2011

¹⁶⁵ Décision n° 0021/MATD/CAB/DNDL/SGG/2013 du 30 avril 2013

La décision de 2013 indique également la répartition de la taxe entre la commune et la préfecture :

- 85 % de la redevance doivent être alloués aux investissements de la commune, en priorité dans les zones d'exploitation ;
- 5% de la redevance est affecté aux dépenses de fonctionnement de la commune ; et
- 10 % sont versés à la préfecture, dont 4 % à son fonctionnement, 3 % au service des études techniques et de suivi des marchés et 3 % au service préfectoral des mines.

La commune rend compte de l'utilisation de cette redevance dans son compte administratif et dans son compte de gestion. Néanmoins, le suivi de l'affectation et des investissements reste très difficile en l'absence d'une traçabilité spécifique de la redevance superficielle dans les comptes annuels de la commune.

iii. Contribution Fonds de Développement Economique Local (FODEL)

Le FODEL est alimenté par la Contribution au développement local destinée au financement des projets communautaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Développement Local.

Chaque société minière en phase d'exploitation et chaque titulaire d'une autorisation d'exploitation de carrière permanente est tenu, à compter de la date de la première production, d'ouvrir un compte FODEL dans un établissement de crédit au nom des collectivités concernées de la préfecture. Le paiement de la contribution doit être effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'exercice budgétaire au titre duquel elle est due et doit être rendu public par voie de communiqué de presse dans un délai de 5 jours à compter du versement.

Le montant de chaque versement doit être prélevé sur le chiffre d'affaires annuel hors taxe de la période précédente. Il est appliqué un taux de 0,5% sur la bauxite et le Fer et un taux de 1% sur les autres substances.

Le décret de 2017¹⁶⁶ définit les modalités de constitution et de gestion du FODEL. Selon l'article 1 du décret, les ressources du fonds sont destinées à promouvoir le développement des collectivités locales abritant les sites d'exploitation minières et les collectivités voisines. Il est destiné à soutenir la réalisation des infrastructures de base, des activités génératrices d'emplois et de revenus ainsi que d'autres activités de développement qui sont prévues dans les Plans de Développement Local des Collectivités locales concernées.

Selon l'article 13 de ce décret, les projets éligibles au financement par le FODEL doivent obéir aux critères suivants :

- inscrits dans le plan de développement local (PDL) et le Plan annuel d'investissement (PAI) comme prévu dans le code des collectivités locales ;
- ayant un effet d'entraînement sur d'autres activités économiques menées dans les collectivités pendant et après l'exploitation de la mine ;
- ayant la caution morale de la collectivité locale.

Le décret a été complété par l'arrêté de 2018¹⁶⁷, qui précise les modalités d'utilisation, de contrôle et de gestion du FODEL, ainsi que par un Manuel de procédures en novembre 2018, qui doit faire l'objet d'un autre arrêté conjoint (cf. l'article 17 de l'arrêté FODEL).

D'après l'article 12 de l'arrêté, le FODEL est réparti au niveau local de la manière suivante :

- 35 % aux collectivités abritant les mines en exploitation dans le périmètre du titre d'exploitation, au prorata des superficies occupées (la moitié étant allouée aux districts abritant les mines) ;
- 25 % aux collectivités hors exploitation situées au sein du périmètre, au prorata de la population
- 20 % aux collectivités impactées, selon l'étude d'impact environnemental et social, dans le périmètre du titre, au prorata de la population ;
- 15 % aux autres collectivités de la ou des préfecture(s) abritant le titre, au prorata de la population ;
- 5% à différents services préfectoraux et régionaux.

L'arrêté a institué un Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF) dans chaque préfecture minière qui a la charge d'examiner les projets proposés par les communes et de répartir les montants alloués au FODEL selon les quoteparts indiqués ci-haut.

iv. Transferts infranationaux :

L'article 165 du Code Minier 2011 Amendé prévoit un appui direct au profit de l'ensemble des Collectivités locales du pays égal à 15% des droits et taxes suivants :

- les droits fixes ;
- la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux ;
- la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux ;
- la taxe sur les substances de carrières ;
- la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses ; et

¹⁶⁶ Décret D/2017/285/PRG/SGG portant modalités de constitution et de gestion du Fonds de développement économique local (FODEL). <http://mines.gov.gn/docs/PDF/decrets/Decret-285- FODEL.pdf>

¹⁶⁷ Arrêté conjoint A/2018/7932/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2018

- la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or.

L'arrêté conjoint A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGS portant application de l'article 165 du code minier prévoit les modalités suivantes :

- Le versement de la quote part de 15 % revenant aux collectivités dans un compte au Trésor Public dénommé « Fonds National de Développement Local (FNDL) » créé par la Loi de Finances pour l'année 2016¹⁶⁸.
- La gestion du compte du FNDL est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) créée par décret¹⁶⁹.
- Les 15% doivent être alloués au développement de l'ensemble des collectivités locales du pays et doivent apparaître dans le budget annuel de chaque collectivité locale.
- Les montants alloués doivent être publiés au Journal officiel ainsi que sur les sites internet des ministères en charge des mines, de la décentralisation et des finances.
- L'utilisation et la gestion de la dotation du FNDL reçue doivent être publiés/reflétés dans le compte administratif et dans le compte de gestion, chaque année.
- La répartition des ressources allouées aux Collectivités locales sera définie dans un manuel de procédures qui sera établi par Arrêté conjoint des Ministres en charge des Collectivités locales, du Budget et des Mines, conformément aux dispositions du Code des Collectivités Locales.

Aux termes de l'article 2 du décret de 2014¹⁷⁰, le Trésor public transfère au FNDL les 15 % destinés aux collectivités dans le mois qui suit la perception des taxes minières concernées.

v. Autres transferts

L'article 165 du code minier prévoit l'affectation de 21% de la taxe à l'exportation sur la production artisanale, industrielle et semi-industrielle de Pierres précieuses et Pierres Gemmes au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) et 12% au profit de l'expert évaluateur.

4.10.9 Affectation et transferts des revenus extractifs

Sur la base des déclarations ITIE, les affectations et transferts des revenus extractifs selon les modalités décrites dans la section précédente se détaillent comme suit :

Affectations/transferts (En milliards GNF)	Montant théorique	Déclaration ITIE	Ecart	Commentaire
Revenus alloués aux fonds spéciaux				
Fond d'investissement minier (FIM) (i)	88,95	103,71	(14,76)	
Revenus alloués aux collectivités locales				
Redevances superficielles (ii)	N/A	10,46	N/A	
Contribution au développement local (iii)	N/A	10,61	N/A	
Transferts infranationaux (iv)	266,86	-	266,86	Le mécanisme de transfert n'a pas été activé en 2018
Autres transferts				
Transferts BNE	0,87	-	0,87	Transfert non déclaré
Expert évaluateur	0,50	-	0,50	Transfert non déclaré

(i) Affectation au FIM

Selon les données ITIE, le FIM a reporté des recettes de 103 706 116 995 GNF au titre 2018. La Quote part de 5% revenant au FIM aurait dû être de 88 952 391 449 GNF soit un écart de 12 526 319 079 GNF. Le détail du calcul des montants se présente comme suit :

Taxes	Taux d'affectation	Total recouvré en 2018 (Milliards GNF)
Droits fixes		298,78
La taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux		188,82
La taxe à l'exportation sur les substances minières		653,05
La taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux		632,93
La taxe sur les Substances de carrières		5,47
Total à répartir		1 779,05

¹⁶⁸ Article 20 de la loi de finances 2016/001/AN de la République de Guinée : www.droit-afrique.com/uploads/Guinee-LF-2016.pdf

¹⁶⁹ Décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 novembre 2017

¹⁷⁰ Décret D/2014/013/PRG/SGG du 17 janvier 2014 portant application des dispositions financières du code minier : <http://mines.gov.gn/docs/PDF/Decret-Relatif-a-L-Application-Des-Dispositions.pdf>

Taxes	Taux d'affectation	Total recouvré en 2018 (Milliards GNF)
Quote part théorique du Fonds d'Investissement Minier	5%	88,95
Total recouvré par le FIM		103,71
Ecart		(14,76)

(ii) Redevances superficielles (paiements infranationaux)

La redevance superficielle instituée par l'article 160 du code minier est recouvrée annuellement par la collectivité au prorata de la superficie occupée par le titre¹⁷¹. Le paiement de la redevance à la commune se fait annuellement, de manière solennelle, en présence des populations. Il est effectué par l'entreprise sur la base de l'avis de recouvrement émis par l'administration minière.

Pour 2018, les redevances superficielles reportées par les collectivités ont totalisé un montant de 10 464 862 924 GNF¹⁷². Le détail par société et par collectivité est présenté en annexe 17.

(iii) Contribution au développement local

Selon les données ITIE, les contributions au développement local déclarées par les entreprises ont totalisé un montant de 10 606 767 487 GNF. Le détail des contributions par collectivité et par société se présente comme suit :

Collectivité bénéficiaire	Société	Montant en GNF
Dinguiraye	SMD	6 847 996 394
Kindia	CBK	2 868 546 093
Boké	CBG	890 225 000
Total		10 606 767 487

(iv) Transferts infranationaux

L'article 165 du Code minier a prévu le transfert de 15% des droits fixes, de la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or au profit du budget local de l'ensemble des Collectivités locales du pays.

L'arrêté conjoint portant application de l'article 165 du Code minier a été publié en juillet 2018. Le mécanisme de transfert infranational (15 % des revenus de six taxes minières) n'a pas été activé en 2018. Le transfert infranational étant l'unique revenu à répartir entre toutes les communes de Guinée, les communes non minières n'ont pas pu bénéficier des revenus miniers au titre de 2018.

Si le transfert infranational avait été mis en œuvre, les revenus miniers locaux auraient été de 266,86 milliards de GNF (29,60 millions d'USD), soit 6,05% des recettes budgétaires du secteur extractif.

La loi de finances 2019¹⁷³ a prévu l'abonnement d'un Budget d'Affectation Spéciale (BAS) pour le « Fonds National de Développement Local (FNDL) » pour un montant prévisionnel de 517 815 000 000 GNF. La formule d'affectation du BAS sur les 337 collectivités adoptée en 2019 se présente comme suit :

$$\text{Dotation de l'année}_{(t)} = 1.000.000.000 \text{ GNF} + [95\% \text{ BAS}_{(t)} - 337.000.000.000 \text{ GNF}] * \text{Pop. en année}_{(t)}$$

Les 5% restants sont alloués aux dépenses d'accompagnement et de fonctionnement.

En adoptant la même formule pour 2018, la répartition par collectivité est présentée en annexe 20. La formule a été appliquée en utilisant les données sur la population de 2019 et sans prise en compte de l'affectation de base de 1 000 000 000 GNF/collectivité vu que la dotation globale est inférieure à 337 milliards GNF.

¹⁷¹ Décret D/2014/013/PRG/SGG du 17 janvier 2014 : <https://mines.gov.gn/docs/PDF/Decret-Relatif-a-L-Application-Des-Dispositions.pdf>

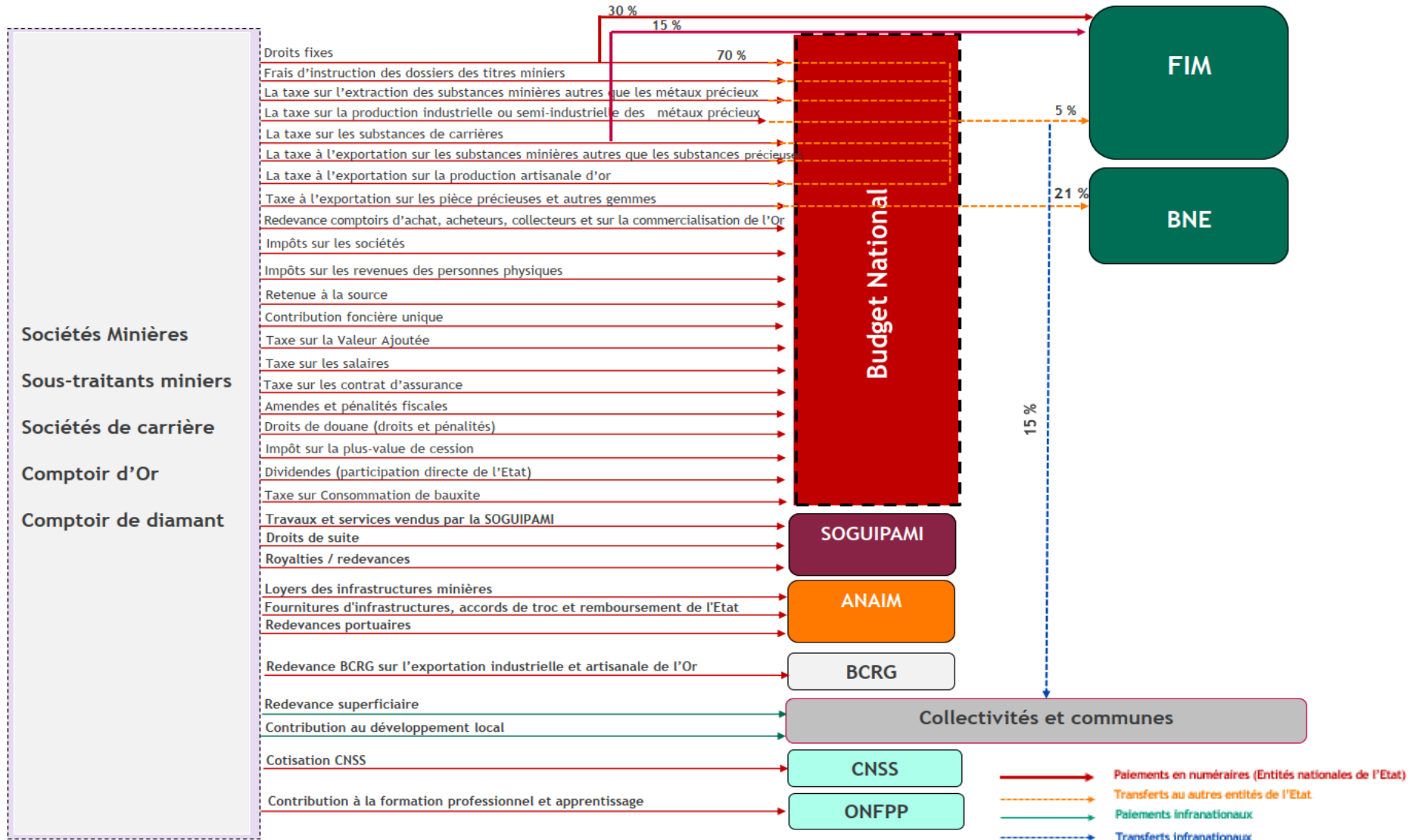
¹⁷² Déclaration ITIE des collectivités locales.

¹⁷³ <http://www.droit-afrique.com/uploads/Guinee-LF-2019.pdf>

4.10.10 Schéma de circulation des flux

Nous vous présentons ci-dessous le schéma de circulation des flux du secteur minier :

Figure 13 : Schéma de circulation des flux



4.11 Dépenses sociales et économiques

4.11.1 Secteur des Mines et des Carrières

4.11.1.1 Dépenses sociales

- *Dépenses sociales obligatoires*

Le Code minier a institué au niveau de son article 130 une Contribution au Développement Local (CDL) pour les titulaires de titres d'exploitation minière égal à 0,5% du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 et à 1% pour les autres substances minières. Cette contribution est versée dans un Fonds de développement économique local (FODEL).

Bien que cette contribution ait été introduite par le code minier de 2011, quatre entreprises dont les projets sont entrés en production avant la réforme du code minier avaient déjà convenu du versement de la CDL dans leurs conventions de base. Il s'agit principalement de la CBG, la SMD, la CBK et la SAG. Les modalités de calcul de ces contributions se présente comme suit :

Société	Montant de la contribution	Bénéficiaire	Source
CBG	Fixé initialement à 500 000 USD, a été relevée à 2,5 millions USD		Décision du Conseil d'administration de la CBG en date de janvier 2017
CBK	Taux forfaitaire de 0,1 USD/tonne nette de bauxite exportée au cours du trimestre payé	Compte budgétaire de la préfecture de Kindia ouvert à la BCRG	Annexe C (2006) de la Convention de base, article 3 ¹⁷⁴
SMD	Taux forfaitaire maximum de 0,4 % du chiffre d'affaires (jusqu'au 20 mars 2019) Taux forfaitaire de 1 % du chiffre d'affaires (à partir du 21 mars 2019)		Avenant 1 (1993), art. 18-2 h) ¹⁷⁵ Avenant 3 (2018), art. XIX.2 f) ¹⁷⁶
SAG	0,4 % des recettes de l'Or et de l'argent jusqu'au 31 décembre 2027 0,6 % des recettes de l'Or et de l'argent à partir de du 1er janvier 2028 Sous condition de la constitution de l'Entité de Gestion et la signature du Contrat de Développement par Communauté bénéficiaire	La contribution sera versée sur un compte bancaire (en Guinée ou à l'étranger) dédié spécialement à cet effet et ouvert au nom de la Société, auprès d'une banque commerciale de premier rang.	Convention de base (1993), art. 13.19 Avenant (2016), art. 19.928/art 14.5 ¹⁷⁷

Toutes les sociétés citées ci-dessus ont reporté des paiements au titre de la FODEL à l'exception de la société SAG qui n'a rien reporté au titre de l'exercice 2018. Selon les données déclarées par ces entreprises, le total des versements effectués par lesdites entreprises a atteint un montant de 10 606 767 487 GNF.

En outre les sociétés les sociétés peuvent être amenées à effectuer des dépenses sociales en vertu de leurs conventions. Seule la CBG a rapporté un montant correspondant à des subventions, pour un montant de 12 325 000 000 GNF accordés à l'hôpital ANIM en vertu des dispositions inscrites dans son accord de concession.

Le détail des contributions par société est présenté dans la section 5.3 du présent rapport.

- *Dépenses sociales volontaires*

Les sociétés contribuent dans le financement de programmes sociaux ou des travaux d'infrastructures à titre volontaire dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

En 2018, les entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement ont reporté des dépenses sociales volontaires pour un total montant de 78 891 655 563GNF. Le détail des paiements par société et par bénéficiaire est présenté en section 5.3.

4.11.1.2 Contenu local

En 2017, le ministère des Mines et de la Géologie a adopté une politique de promotion du contenu local dans le secteur minier prescrivant la définition de politiques sectorielles¹⁷⁸. Cette politique vise à promouvoir un cadre de partenariat "gagnant gagnant" où tous les intervenants impliqués [...] collaborent et joignent leurs efforts afin

¹⁷⁴ Annexe C de la Convention de CBK (3 novembre 2000) : <https://www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds-591adf-2458536233>

¹⁷⁵ Avenant n°1 de la convention de base SMB : <https://www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds-591adf-9201648630/view#/pdf>

¹⁷⁶ Avenant n°3 de la convention de base SMB : <https://www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/pdf>

¹⁷⁷ Avenant 2016 à la convention de base : <https://www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds-591adf-2707180369/view#/pdf>

¹⁷⁸ Lettre de politique de promotion du contenu local dans le secteur minier (Avril 2017) : https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/DPM-MMG_VF.pdf

d'assurer le succès de tout projet minier, y compris la maximisation des impacts économiques en Guinée » en se reposant sur « le partage des gains dans le secteur des ressources minières pour une meilleure intégration des projets dans l'environnement social du pays afin de sauvegarder et rendre durable leurs activités ».

Pour l'atteinte de cette vision, la politique énonce deux mécanismes qui sont dans les articles 107, 108 et 109 du Code minier :

- Le développement des entreprises locales à travers notamment la création et le développement d'un réseau d'approvisionnement local ; et
- La formation et la création d'emplois locaux à travers notamment la mise en place d'un cadre de collaboration entre les entreprises minières, les autorités et les communautés locales.

La lettre de politique prévoit également la mise en place d'un Comité de pilotage qui a pour objectif de veiller à la coordination et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique de promotion du contenu local. Alors que la composition du Comité est fixée dans la lettre de politique, l'organisation et le fonctionnement dudit comité seront précisés par un texte réglementaire qui n'est pas encore publié.

- **Préférence aux Entreprises Guinéennes**

Le code minier prévoit dans son article 107 que le titulaire d'un Titre minier ou d'une Autorisation ainsi que les entreprises travaillant pour son compte doit accorder la préférence aux entreprises Guinéennes de son choix pour tout contrat, à condition qu'elles offrent des prix, quantités, qualités et délais de livraison comparables. Les entreprises devront à cet effet respecter un minimum de 10% lors de la phase de recherche, 20% lors de la phase de développement, 15% lors des 5 premières années d'exploitation, 25% à partir de la sixième année et 30% à partir de la 11ème année.

Chaque titulaire de Titre minier est tenu de soumettre annuellement un rapport sur son recours aux PME, PMI et entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens. Ce rapport est censé être publié au Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines. Dans la pratique, les rapports n'ont pas été rendus publics.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif de contenu local, une Bourse de sous-traitance et de partenariats (BSTP)¹⁷⁹ a été mise en place en 2018. La BSTP est une association multipartite à but non lucratif qui se matérialise par une plateforme en ligne créée pour rassembler les entreprises et faciliter la création de partenariats entre entreprises et fournisseurs locaux opérant dans différents secteurs.

- **Préférence aux travailleurs Guinéens**

L'article 108 du Code minier prévoit l'obligation d'employer en priorité des cadres Guinéens ayant les compétences requises et de présenter, lors de la phase de développement, au Ministère en charge de la Formation Professionnelle et à l'Administration minière un plan de formation des cadres Guinéens pour leur permettre d'acquérir les compétences exigées par le management de l'entreprise afin d'occuper des postes d'encadrement dans les cinq premières années à compter de la date du démarrage de la production commerciale.

Les entreprises extractives ont également l'obligation d'employer exclusivement des Guinéens pour tous les emplois ne nécessitant pas de qualification et de se conformer à un quota minimal applicable en fonction de la catégorie de travailleurs et la phase d'activité.

Les titulaires de droits miniers sont tenus de soumettre annuellement au Ministère en charge de l'Emploi et au Ministère en charge des Mines un rapport sur leurs recours à l'emploi des Guinéens, qui détaillera les progrès pour parvenir aux quotas définis à l'article 108 du Code. Toujours selon les dispositions du Code, ces rapports devront normalement être publiés au Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines. Dans la pratique, les rapports déposés par les entreprises minières n'ont pas été rendus publics.

- **Convention de Développement Local**

Aux termes de l'article 130 du Code minier, le titulaire d'un titre d'exploitation minière doit contracter une Convention de Développement Local avec la communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate et accompagner cette convention d'une Contribution en ressources financières permettant de participer au Développement Économique Local. Cette convention vise à créer les conditions favorisant une gestion efficace et transparente de la contribution au développement prévue par le même article.

La Convention de Développement Local doit inclure, entre autres, les dispositions relatives à la formation de la Communauté locale et plus généralement des Guinéens, les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la Communauté locale, et les processus pour le développement de projets à vocation sociale. Les principes de transparence et de consultation seront appliqués à la gestion du Fonds de Développement Economique Local ainsi qu'à toute Convention de Développement Local qui sera publiée et rendue accessible à la Communauté locale.

¹⁷⁹ Bourse de sous-traitance et de partenariats (BSTP) de la Guinée : http://www.sous-traitancegn.org/who_we_are/

Toutes les conventions signées en 2018 reprennent les dispositions du Code minier en matière de signature de la convention de développement local. A titre d'exemple, les deux conventions minières signées par Chalco¹⁸⁰ et de la SBG¹⁸¹ se réfèrent respectivement dans leurs articles 25.2 et 20 à l'obligation de signer une convention de développement local. La convention de Chalco fixe néanmoins un délai de 12 mois à partir de son entrée en vigueur pour la signature de ladite convention. Dans les deux cas, les conventions éventuellement signées n'ont pas été rendues publics.

4.11.1.3 Dépenses environnementales

En plus des obligations sociales liées au développement local et obligations économiques liées au contenu local, le Code minier prévoit également des obligations environnementales destinées à traiter les impacts négatifs des activités minières. Ces dernières se réfèrent au plan de gestion environnementale et à la réhabilitation des sites miniers.

i. Plan de gestion environnementale

Les demandeurs de titres minières sont tenus de présenter une Etude d'impact environnemental et social détaillée assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Le Plan de gestion environnementale comporte les engagements du titulaire du titre minier en matière de protection de l'environnement sur l'ensemble de l'assiette foncière du gîte minier et visant à prévenir, réduire, supprimer ou compenser les effets néfastes de ses Activités minières sur l'environnement et sur la santé de la Communauté locale.

ii. Réhabilitation des sites miniers

Tout titulaire d'un permis d'exploitation de mine, carrière ou d'une concession minière est tenu d'ouvrir et d'alimenter en concordance avec le PGES un compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement afin de garantir la réhabilitation et la fermeture de son site d'exploitation¹⁸². Ce compte est institué par décret et les modalités de son fonctionnement sont fixées par un arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines, de l'Environnement et des Finances.

La réhabilitation et la fermeture des sites d'exploitation impliquent notamment l'enlèvement par le titulaire de toutes les installations y compris toute usine d'exploitation se trouvant sur le terrain. Autant que possible, les anciens sites d'exploitation doivent retrouver des conditions stables de sécurité, de productivité agricole et sylvicole, et d'aspect visuel proches de leur état d'origine, de façon durable et d'une manière jugée adéquate et acceptable par les administrations chargées des Mines et de l'Environnement.

En 2018, seule 4 sociétés sur les 25 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement ont déclaré des dépenses environnementales dont le détail se présente comme suit :

Tableau 36 : Etat des versements au titre de la réhabilitation de l'environnement et les autres dépenses environnementales

Société	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement	Autres dépenses environnementales (*)	Total
SMB	-	4 339 560 000	4 339 560 000
CBK	108 632 500	-	108 632 500
COBAD	-	1 544 000 000	1 544 000 000
ALAME	23 500 000	-	23 500 000
Total	132 132 500	5 883 560 000	6 015 692 500

(*) Redevance de défrichement sur le plateau de DIAN-DIAN pour la période 2018 payé au profit du Fonds Forestier National.

4.11.1.4 Dépenses quasi budgétaires

Conformément à l'exigence 6.2 de la Norme, les dépenses quasi budgétaire incluent les dépenses engagées par les sociétés d'Etat ou les établissements publics ou leurs filiales pour le financement de services non commerciaux (sociaux par exemple), d'infrastructures publiques, de subventions sur les combustibles ou de la dette nationale, y compris la bonification des intérêts, en marge du processus budgétaire national.

Dans le contexte du secteur extractif guinéen, les dépenses quasi budgétaire se rapportent à des opérations commerciales ou non commerciales qui peuvent être réalisées par les sociétés d'Etat pour le compte de l'Etat impliquant l'augmentation du coût des activités de ces sociétés et se traduisant in fine par une baisse des dividendes et des impôts payés par ces sociétés. Il s'agit notamment de :

- Prestation de services non commerciaux (services sociaux) ;
- Financement d'infrastructures publiques ;
- Services de la dette publique et bonification d'intérêt ; et
- Subventions sous forme de vente des produits à perte ou à des prix inférieurs aux prix de marché.

¹⁸⁰ Convention de Chalco (8 juin 2018) : www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds-591adf-5699672631/view#/pdf

¹⁸¹ Convention de la SBG (14 mai 2018) : www.contratsminiersguinee.org/contract/ocds591adf-7227443979/view#/pdf

¹⁸² Article 144 du Code minier

Les sociétés d'Etat (l'ANAIM et la SOGUIPAMI) ont été sollicitées de reporter toute dépense quasi budgétaire réalisée en 2018 au titre des catégories ci-dessus mentionnées.

- **L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM):**

L'ANAIM participe dans le financement de projets d'infrastructures suivants :

- ✓ le financement de projets communautaires dans la zone de Boké (projets d'électrification, sanitaires...) dont elle assure la gestion. Les dépenses au titre de l'année 2018 se présentent comme suit :

Tableau 37 : Prise en charge des frais généraux communautaires par l'ANAIM au 31 décembre 2018

Bénéficiaire	Région	Date	Montant en GNF	Description
CRD de Kolaboui	Boké	05/01/2018	300 000 000	Frais de gestions logistique GE (Carburant période de fête)
CRD de Kolaboui	Boké	31/01/2018	439 435 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	26/02/2018	439 435 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	29/03/2018	449 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	26/04/2018	477 835 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	30/05/2018	449 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	15/06/2018	223 490 000	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	29/06/2018	394 800 000	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	31/07/2018	533 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	31/08/2018	521 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	28/09/2018	521 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	31/10/2018	533 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	30/11/2018	533 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
CRD de Kolaboui	Boké	31/12/2018	533 035 167	Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien)
Total			6 347 276 837	

Nc : non communiqué

- ✓ le financement de projets communautaires par l'indemnisation des populations riveraines occupant les espaces destinés au projet d'extension de la CBG. Les indemnités de délocalisation des occupants des sites des projets miniers dans la région de Boké au titre de l'année 2018, sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 38 : Indemnités aux occupants des sites de projets miniers au 31 décembre 2018

Bénéficiaires	Région	Date	Montane en GNF	Description
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	31/01/2018	300 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	26/02/2018	250 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	29/03/2018	400 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	26/04/2018	500 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	30/05/2018	500 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	29/06/2018	(1 189 143 000)	Remboursement charges déguerpissement par la CBG (*)
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	31/07/2018	562 800 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	31/08/2018	562 900 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	28/09/2018	1 000 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	31/10/2018	200 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	30/11/2018	150 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Occupants site devant servir pour la construction	Boké	31/12/2018	66 000 000	Prise en charge des frais indemnité déguerpissement
Total			3 302 557 000	

(*) Conformément aux clarifications de l'ANAIM, c'est un paiement de trop que l'ANAIM a effectué par avance à la CBG. Le principe de ce paiement est que l'ANAIM a payé par avance à la CBG le montant prévisionnel des indemnités de déguerpissement à verser

aux ayants droits. Par la suite, la CBG a procédé au remboursement du montant relatif au site dont le processus n'a pas été bouclé au cours de l'année.

Nc : non communiqué

- ✓ L'ANAIM supporte les frais liés à la gratuité de la césarienne et des accouchements ainsi que leurs complications de l'Hôpital propriété de l'ANAIM dénommé « Hôpital ANAIM » dans la région de Boké. Les dépenses au titre de l'année 2018 se présentent comme suit :

Tableau 39 : frais liés à la gratuité de la césarienne et des accouchements au 31 décembre 2018

Date	Prise en charge des césariennes en GNF	Prise en charge des Coûts des Accouchements en GNF	Total en GNF
31/01/2018	192 000 000	224 700 000	416 700 000
26/02/2018	168 000 000	155 400 000	323 400 000
29/03/2018	264 000 000	181 300 000	445 300 000
26/04/2018	192 000 000	190 400 000	382 400 000
30/05/2018	264 000 000	194 600 000	458 600 000
29/06/2018	168 000 000	179 900 000	347 900 000
31/07/2018	232 000 000	188 300 000	420 300 000
31/08/2018	288 000 000	128 100 000	416 100 000
28/09/2018	268 000 000	200 200 000	468 200 000
31/10/2018	308 000 000	247 100 000	555 100 000
30/11/2018	276 000 000	260 400 000	536 400 000
31/12/2018	188 000 000	264 600 000	452 600 000
Total	2 808 000 000	2 415 000 000	5 223 000 000

- ✓ la construction de l'Hôpital Communautaire dans la région de Boké (Acompte sur les travaux de construction de 1 928 000 000 GNF) payé le 31 juillet 2018.
- ✓ la construction d'une Gendarmerie dans la région de Boké (Acompte sur les travaux de construction de 4 464 000 000 GNF) payé le 31 juillet 2018.

Tableau 40 : Situation globale des dépenses quasi budgétaires de l'ANAIM au 31 décembre 2018

Nature	Montant en GNF
Prise en charge des frais généraux communautaires	6 347 276 837
Indemnités aux occupants des sites de projets miniers	3 302 557 000
Prise en charge des césariennes « Hôpital ANAIM »	2 808 000 000
Prise en charge des Coûts des Accouchements	2 415 000 000
Acompte sur les travaux de construction de l'Hôpital Communautaire à la région de Boké	1 928 000 000
Acompte sur les travaux de construction d'une Gendarmerie à la région de Boké	4 464 000 000
Total	21 264 833 837

- **La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) :**

La SOGUIPAMI n'a rapporté aucune dépense quasi fiscale au titre de 2018.

Le détail sur la relation financière de ces entités avec l'Etat est présenté dans la section 4.6.1.4 du présent rapport.

4.11.2 Secteur des Hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures ne compte pas d'opérateurs actifs en 2018. Les mécanismes régissant les dépenses sociales, le contenu local et les dépenses environnementales sont présentés dans les sections qui suivent :

4.11.2.1 Dépenses sociales

Le Code pétrolier ne prévoit pas des contributions obligatoires au profit du développement local.

4.11.2.2 Contenu local

Au même titre que le Code minier, le Code pétrolier prévoit des dispositions en matière de contenu local à travers notamment :

- l'octroi d'une préférence aux entreprises Guinéennes¹⁸³ ;
- l'octroi d'une préférence aux employés et cadres Guinéens ayant les compétences requises ¹⁸⁴; et
- l'obligation de formation des employés Guinéens suivant un plan quinquennal¹⁸⁵.

4.11.2.3 Dépenses environnementales

En plus des obligations économiques liées au contenu local, le Code pétrolier prévoit également des obligations environnementales destinées à traiter les impacts négatifs des activités pétrolières.

Conformément à l'article 59 du code pétrolier, les Contractants doivent mener les Opérations Pétrolières avec précaution afin de prévenir tous dommages à l'environnement. A cet effet, ils sont tenus de:

- se conformer aux normes établies par le Code de l'Environnement, ses textes d'application ainsi que les conventions internationales portant prévention et répression de la pollution marine, et, en tout état de cause, aux normes requises par les meilleures pratiques utilisées dans l'industrie pétrolière internationale, afin de prévenir toute pollution de l'environnement ;
- concevoir, mettre en place et maintenir à jour conformément aux développements technologiques des systèmes de gestion destinés à assurer une telle conformité ;
- mettre en place des mesures conformes à celles pratiquées dans l'industrie pétrolière internationale pour traiter et minimiser les effets de toute pollution éventuelle; et
- s'assurer que ses sous-traitants gèrent les risques environnementaux selon les normes et avec les systèmes mentionnés ci-dessus.

Les obligations environnementales se réfèrent au plan de gestion environnementale et à la réhabilitation des sites miniers.

i. Plan de gestion environnementale¹⁸⁶

Conformément au Code de l'Environnement, les Opérations Pétrolières font l'objet d'études d'impact environnemental et social ("EIES") et de plans de gestion environnementale et sociale ("PGES") qui sont élaborés, approuvés et mis en œuvre dans les conditions prévues ci-après, telles que complétées par les textes d'application du Code de l'Environnement, ainsi que les guides et directives publiés par les services du Ministère en charge de l'Environnement.

ii. Réhabilitation des sites pétroliers¹⁸⁷

Tout Contrat Pétrolier doit prévoir qu'avant l'épuisement des réserves d'un gisement, le Contractant doit soumettre au Ministre en charge des Hydrocarbures pour approbation un plan de réhabilitation des sites, ainsi que le budget correspondant.

Le Contrat Pétrolier établit les termes et conditions selon lesquels le Contractant doit verser chaque année, sur la base du budget de réhabilitation ainsi approuvé, une provision dans un compte séquestre. Ce montant, destiné au financement du plan de réhabilitation, est récupérable en tant que coût pétrolier, mais non déductible pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

4.11.2.4 Dépenses quasi budgétaires

En l'absence d'activité en 2018, les dépenses quasi budgétaires ne s'appliquent dans le contexte du secteur des hydrocarbures.

4.11.3 Contribution dans l'économie

4.11.3.1 Contribution au budget de l'État

La répartition des revenus de l'Etat Guinéen en 2018 selon le Tableau des Opérations Financières de l'Etat se présente comme suit :

Tableau 41 : Répartition des revenus budgétaires de la Guinée (2018)¹⁸⁸

Indicateurs (En Milliards GNF)	2018	Contribution en %
Recettes totales	16 091,00	
Recettes budgétaires	14 420,01	89,62%
Dont secteur minier	2 800,29	19,42%
Dont secteurs non miniers	11 619,72	80,58%
Dons	1 670,98	10,38%

¹⁸³ Article 54 du Code pétrolier (2014)

¹⁸⁴ Article 55 du Code pétrolier (2014)

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Article 60 du code pétrolier (2014).

¹⁸⁷ Article 43 du code pétrolier (2014).

¹⁸⁸ Direction Nationale du Budget/TOFE

Selon le TOFE, les revenus budgétaires provenant du secteur minier ont totalisé un montant de 2 800,29 milliards GNF représentant 19,42% des recettes budgétaires de l'Etat. Selon les données ITIE, la contribution du secteur extractif est de 30,76% (incluant les sous-traitants miniers) comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 42 : Revenus budgétaires secteur minier de la Guinée

Indicateurs (En Milliards GNF)	TOFE	Données ITIE	Ecart
Recettes budgétaires secteur minier	2 800,29	4 435,95	(1 635,66)
Recettes totales	14 420,02	14 420,02	
Contribution Secteur minier	19,42%	30,76%	

4.11.3.2 Contribution au PIB

La contribution du secteur minier au PIB se présente comme suit :

Tableau 43 : Contribution des recettes budgétaires du secteur minier dans le PIB

Indicateurs (En Milliards GNF)	2017 ¹⁸⁹	2018 ¹⁹⁰	Variation
PIB	98 430,00	109 838,00	11 408,00
Valeur ajoutée des industries extractives	16 634,60	20 210,20	3 575,60
Contribution	16,90%	18,40%	1,50%
PIB par habitant en USD	962,90	1 048,30	85,40
PIB par habitant en GNF	8 681 198,84	9 451 137,96	769 939,12

4.11.3.3 Contribution aux exportations

La contribution des industries extractives dans les exportations de la Guinée en 2018 est de 78,84% contre 78,50% en 2017 et se présente comme suit :

Tableau 44 : Contribution du secteur minier dans les exportations du pays

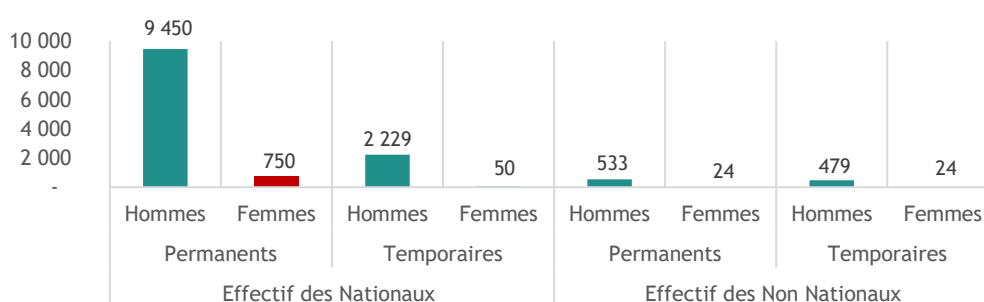
Indicateurs (En Milliards GNF)	2017 ¹⁹¹	Contribution 2017 en %	2018 ¹⁹²	Contribution 2018 en %
Exportation des produits miniers	32 478,30	78,50%	28 274,41	78,84%
Total des exportations pays	41 375,70	100,00%	35 864,74	100,00%

4.11.3.4 Contribution à l'emploi

Les 25 entreprises minières retenues dans le périmètre de réconciliation emploi 13 539 personnes¹⁹³ en 2018 contre 18 843 en 2017, soit une baisse de 28,15%. D'après l'analyse des données ITIE reportées, cette baisse provient principalement de la variation importante de l'effectif déclaré par la société CBG qui a connu une baisse de 68,65% en passant de 7 082¹⁹⁴ employés en 2017 à 2 220 en 2018.

La majorité des effectifs, soit 92,17 %, sont des nationaux. Les femmes ne représentent que 6,26% des effectifs. Les chiffres collectés se répartissent comme suit :

Figure 14 : Contribution des sociétés minières dans l'emploi désagrégée par genre



¹⁸⁹ PIB et répartition sectorielle de la BCRG (<https://www.bcr-guinee.org/satistiques/>)

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Rapport ITIE 2017.

¹⁹² Rapport annuel BCRG : https://www.bcr-guinee.org/wp-content/uploads/2020/02/Rapport_annuel_BCRG_2018_Valid%C3%A9_le_06112019.pdf

¹⁹³ Déclarations ITIE 2018

¹⁹⁴ <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/bulletin-statistiques-miniers-ministere-des-mines-et-de-la-geologie12-decembre-2018/>

Sur les 25 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement de 2018, 6 n'ont pas communiqué le détail de leur effectif. Le détail des effectifs par société et par genre est présenté en Annexe 5 du présent rapport.

A défaut de statistiques nationales sur la contribution du secteur extractif dans l'emploi, la contribution a été estimée sur la base des données ITIE pour le secteur industriel et des résultats des études de diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or et du diamant¹⁹⁵¹⁹⁶. Sur cette base, la contribution est estimée à 6,54% détaillée comme suit :

Indicateurs	2018
Secteur Industriel (Données ITIE)	13 539
Secteur artisanal	266 712
Total secteur extractif	280 251
Total population active 2018 ¹⁹⁷	4 285 745
% de contribution du secteur extractif	6,54%

4.11.3.5 Contribution du secteur informel

Un diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or et du diamant été engagé en 2017 par le Ministère des Mines et de la Géologie de la République de Guinée . Le diagnostic vise entre autres à aider le Gouvernement de la République de Guinée à mieux comprendre les caractéristiques clés du secteur minier artisanal de l'or et du diamant dans le pays en vue de leur intégration dans le secteur formel.

Ce diagnostic a donné lieu à la publication de deux rapports publiés en septembre 2017 un pour l'or et un pour le diamant. Les rapports abordent les volets techniques, économiques, sociale, environnementales et de gouvernance.

Les rapports incluent également une estimation de la contribution du secteur artisanale pour l'année 2016 qui peut se résumer à travers les indicateurs suivants :

Indicateurs	Or ¹⁹⁸	Diamant ¹⁹⁹
Population minière (personnes)	221 923	44 789
Revenu annuel moyen (par personne)	3 107,75 USD	372 USD
Production estimée	21 tonnes	108 706 carats
Manque à gagner estimé (activité informelle)	27,5 milliards GNF (0,05% du PIB 2016)	2,3 milliards GNF

4.11.4 Impact environnemental des activités extractives

4.11.4.1 Contexte général

La protection de l'environnement est une priorité du Gouvernement guinéen. Elle fait partie intégrante de la stratégie de développement économique, social et culturel ; et se reflète dans les différents textes juridiques qui règlementent le secteur de l'environnement en l'occurrence le Code de la Protection et de la Mise en Valeur de l'Environnement, mais aussi les législations sectorielles, telles que le Code minier, le Code foncier et domanial, le Code forestier, le Code de protection de la faune sauvage, la réglementation de la chasse et le Code de l'eau.

L'objectif de ces textes consiste à prévenir ou à lutter contre toute atteinte dommageable à l'environnement, qu'elle soit la pollution de l'atmosphère, la dégradation des eaux ou des sols, la protection du bien-être et de la vie humaine, ainsi que les ressources animales ou végétales.

4.11.4.2 Cadre légal et institutionnel de la gestion de l'environnement

Constitution de la République de Guinée

La protection de l'environnement est garantie par l'article 16 de la Constitution de 2010. Cet article dispose que : « Toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

Conventions et accords régionaux

La Guinée est signataire de plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs aux questions environnementales, qui contribuent à modeler et à influencer l'élaboration de politiques, directives et réglementations applicables à l'environnement guinéen. Ces principales conventions sont :

- La Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Guinée en mai 1993.
- Le Protocole de Kyoto ratifié par la Guinée en septembre 2000.

¹⁹⁵ Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

¹⁹⁶ Diagnostic de l'exploitation artisanale de diamants en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

¹⁹⁷ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN?end=2018&locations=GN&start=1990>

¹⁹⁸ Source: Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or en Guinée, PAGSEM, Septembre 2017.

¹⁹⁹ Source: Diagnostic de l'exploitation artisanale de Diamants en Guinée, PAGSEM, Septembre 2017.

- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ratifiée par la Guinée en juin 1992.
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ratifié par la Guinée en juin 1992.
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est entrée en vigueur en août 1993.
- La Convention sur la diversité biologique, ratifiée en mai 1993.
- La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, entrée en vigueur le 18 mars 1993.
- La Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, entrée en vigueur en août 1984.
- La Convention sur la lutte contre la désertification, entrée en vigueur en septembre 1997.
- La Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO), ratifiée par la Guinée en 1979.

Le Code de l'environnement

Le Code de l'environnement promulgué par Ordonnance n° 045/PRG/87 du 28 mai 1987, modifié par l'Ordonnance N°022/PRG/89 du 10 mars 1989 établit le cadre administratif et juridique guinéen dans lequel l'État guinéen doit remplir son obligation constitutionnelle de garantir un environnement propre et sain à ses citoyens.

Il définit l'environnement à son article 2 comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

Ce Code caractérise l'environnement guinéen comme étant un patrimoine national, une partie intégrante du patrimoine universel et les questions liées à sa conservation, au maintien des ressources qu'il offre à l'Homme et à la prévention de sa dégradation sont d'intérêt général. Il contient les principes juridiques fondamentaux devant être respectés en vue de garantir la protection des ressources environnementales et de l'environnement humain.

- **Des principes généraux et structures administratives :**

Le Code définit les principes généraux applicables à la protection de l'environnement en Guinée ainsi que les structures administratives chargées de gérer les activités de protection de l'environnement.

En la matière, ce sont les Ministères chargés des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement qui sont les institutions administratives clés de la protection et de la gestion des ressources environnementales de la Guinée. Il prévoit également la création d'un Conseil national de l'environnement qui aura pour mission entre autres d'assister le ministère chargé de l'environnement dans sa préparation de la politique nationale de protection de l'environnement.

- **De la lutte contre les nuisances :**

Le code traite de la nuisance et couvre de nombreux sujets tels que la gestion des déchets, les installations et établissements classés, les substances chimiques nocives ou dangereuses, les bruits et les odeurs.

- **Des procédures administratives, incitations et dispositions financières :**

Le Code précise les dispositions relatives aux procédures administratives et aux dispositions financières applicables en Guinée :

- ✓ **La procédure d'étude d'impact environnemental :** Tout promoteur ou maître d'ouvrage doit soumettre une étude d'impact environnemental à l'autorité réglementaire compétente pour les projets, les ouvrages ou les installations qui risquent, en raison de leur dimension ou de la nature de leurs activités, de porter atteinte à l'environnement.

La liste des activités pouvant exiger une étude d'impact environnemental est fixé par décret et un arrêté ministériel règlemente le contenu, la méthodologie et la procédure à suivre concernant cette dernière. Les rapports d'étude soumis à l'administration doivent inclure :

- une évaluation initiale du site et de l'environnement dans lequel l'aménagement proposé sera situé ;
- une évaluation des conséquences prévisibles de la mise en œuvre du projet/aménagement sur son environnement naturel et humain ;
- un énoncé des mesures d'atténuation proposées par le promoteur pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet ainsi qu'une estimation des dépenses associées à ces mesures ;
- une description des alternatives possibles et des raisons pour lesquelles, du point de vue de la protection de l'environnement, le projet présenté a été retenu.

- ✓ **Les plans d'urgences :** Ils sont préparés par le Ministère de l'environnement pour faire face aux situations critiques génératrices de pollution grave de l'environnement. Il en est de même pour les exploitants des installations classées 1ère classes qui doivent établir un plan d'urgence propre à assurer l'alerte des autorités compétentes et les populations avoisinantes en cas de sinistre ou de menace de sinistre.

- ✓ **Du régime juridique des infractions :** Le Code traite de la responsabilité civile et pénale des personnes qui causent dommages à autrui en transportant ou utilisant des hydrocarbures ou des substances chimiques,

nocives et dangereuses, ou en exploitant un établissement classé, ont causé un dommage corporel ou matériel se rattachant directement ou indirectement à l'exercice de leurs activités.

- **De la protection et mise en valeur des milieux récepteurs :**

Le code porte sur la protection de ressources spécifiques telles que le sol et le sous-sol ; les eaux continentales ; les eaux maritimes et leurs ressources et l'air. Il institue l'autorisation préalable pour l'usage des feux de brousse à usage agricole ou pastoral et l'aménagement du sol à des fins agricoles, industrielles, urbaines ou autres, ainsi que les travaux de recherches ou d'exploitation des ressources du sous-sol susceptibles de porter atteinte à l'environnement guinéen. Il institue de même des mesures de protection afin de lutter contre la désertification, l'érosion, les pertes de terres arables et la pollution du sol et de ses ressources, notamment par les produits chimiques, les pesticides et les engrais.

Le Code Minier

Le Code minier et ses amendements consacrent ses chapitres VII et VIII à la protection de l'environnement, à la santé et à la sécurité des travailleurs. Son article 142 oblige les sociétés minières à faire le nécessaire afin de préserver l'environnement et c'est pourquoi, toute demande d'autorisation ou de titre d'exploitation minière doit comporter une étude d'impact environnemental et social conformément au Code de l'Environnement et ses textes d'application.

L'étude d'impact exigé est fonction de l'ampleur des travaux prévus. Pour un permis de recherche, une simple Notice d'Impact Environnemental pourrait être acceptée par l'administration tandis que pour un permis d'exploitation ou une concession minière de recherches, il faut :

- Une étude d'impact environnemental et social détaillée ;
- un plan de gestion environnementale et sociale ;
- une étude de dangers ;
- un plan d'hygiène santé et sécurité ; et
- un plan de réinstallation des populations déplacées.

Le code traite en outre, dans son article 143 la protection de l'environnement, la prévention ou la minimisation de tout effet négatif dus à leurs activités sur la santé de l'homme.

Par ailleurs, l'article 144 prévoit, la mise en place dès le début de l'activité minière d'un fonds séquestre pour garantir la remise en état des sites exploités.

Le Décret D/2014/014/PRG/SGC Portant adoption d'une directive de réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières²⁰⁰

La directive s'adresse aux entreprises, organismes ou personnes qui détiennent ou souhaitent obtenir un titre minier et de carrière. En tant que telle, elle indique au promoteur la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement que les investisseurs doivent réaliser. Elle détermine les principes d'une démarche explicite et uniforme qui fournit les informations techniques relatives à la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des projets miniers jusqu'à l'octroi par le Ministre en charge de l'environnement de l'autorisation environnementale nécessaire.

Le Code pétrolier

L'article 59 du code pétrolier dispose que, les Contractants doivent mener les Opérations Pétrolières avec précaution afin de prévenir tous dommages à l'environnement. A cet effet, ils sont tenus de:

- se conformer aux normes établies par le Code de l'Environnement, ses textes d'application ainsi que les conventions internationales portant prévention et répression de la pollution marine, et, en tout état de cause, aux normes requises par les meilleures pratiques utilisées dans l'industrie pétrolière internationale, afin de prévenir toute pollution de l'environnement ;
- concevoir, mettre en place et maintenir à jour conformément aux développements technologiques des systèmes de gestion destinés à assurer une telle conformité ;
- mettre en place des mesures conformes à celles pratiquées dans l'industrie pétrolière internationale pour traiter et minimiser les effets de toute pollution éventuelle; et
- s'assurer que ses sous-traitants gèrent les risques environnementaux selon les normes et avec les systèmes mentionnés ci-dessus.

Conformément au Code de l'Environnement, les Opérations Pétrolières font l'objet d'études d'impact environnemental et social ("EIES") et de plans de gestion environnementale et sociale ("PGES") qui sont élaborés, approuvés et mis en œuvre dans les conditions prévues ci-après, telles que complétées par les textes d'application du Code de l'Environnement, ainsi que les guides et directives publiés par les services du Ministère en charge de l'Environnement²⁰¹ :

²⁰⁰ <https://mines.gov.gn/docs/PDF/Decret-Portant-Adoption-d-une-Directive-de.pdf>

²⁰¹ Article 60 du code pétrolier.

- Sont assujettis à l'obligation de mettre en œuvre une EIES et un PGES (i) les programmes de travaux de recherche comportant des opérations de forage ou des opérations d'acquisition de lignes sismiques ; (ii) les plans de développement et leurs révisions éventuelles, et (iii) les plans de réhabilitation des sites.
- Les études et plans visés au point a) (i) du présent article sont élaborés et approuvés au début de chaque phase de la période de recherche d'un Contrat Pétrolier prévoyant un programme de travaux comprenant une ou plusieurs des opérations en question. Ceux visés aux points a) (ii) et (iii) sont élaborés et approuvés dans le cadre de l'élaboration et de l'approbation des plans (et leurs révisions) en question, tel que prévu aux Contrats Pétroliers.
- La responsabilité de l'élaboration de l'EIES et du PGES incombe au Contractant. Pour les blocs situés en zone terrestre, et pour tout projet de construction d'infrastructure de stockage, de traitement ou de transport en zone terrestre, quelle que soit la localisation du bloc concerné, le Contractant doit mener un processus d'information et de consultation des populations susceptibles d'être affectées par les Opérations Pétrolières selon des modalités raisonnablement adaptées aux impacts potentiels de ces opérations et avec l'assistance d'agents du Ministère en charge de l'Environnement.
- En relation avec chaque projet visé au paragraphe a) du présent Article, le Contractant élabore et transmet au Ministre en charge de l'Environnement par l'intermédiaire de l'Administration Pétrolière un avis de projet décrivant le programme de travaux, la zone concernée et les principaux enjeux environnementaux et sociaux éventuels, ainsi que les termes de référence d'une EIES pour examen et approbation par les services compétents du Ministère en charge de l'Environnement dans les dix-huit (18) jours ouvrables à compter du dépôt dudit avis. Au cas où des réserves seraient exprimées par les services compétents dans le délai en question, le processus de réexamen et de validation ne devra en aucun cas excéder douze (12) jours ouvrables à compter du dépôt à nouveau.
- Les EIES et PGES approuvés sont publiés sur le site internet de l'Administration Pétrolière dans les dix (10) jours suivant leur approbation
- Le Contractant doit se conformer strictement aux dispositions des EIES et PGES approuvés.
- A compter de la délivrance d'une autorisation d'exploitation, le Contractant est tenu de conduire chaque année un audit environnemental par un cabinet indépendant pour s'assurer du respect des dispositions de l'EIES et du PGES et des normes visées à l'article 59 a) du présent Code, et de communiquer le rapport d'audit au Ministère en charge de l'Environnement. Ce dernier pourra, après examen du rapport d'audit et son évaluation sur les sites concernés, notifier au Contractant des recommandations destinées à assurer la conformité du projet aux prescriptions environnementales et sociales applicables.



5 Secteur Extractif en Chiffres

5 Secteur Extractif en chiffres

5.1. Recettes budgétaires²⁰²

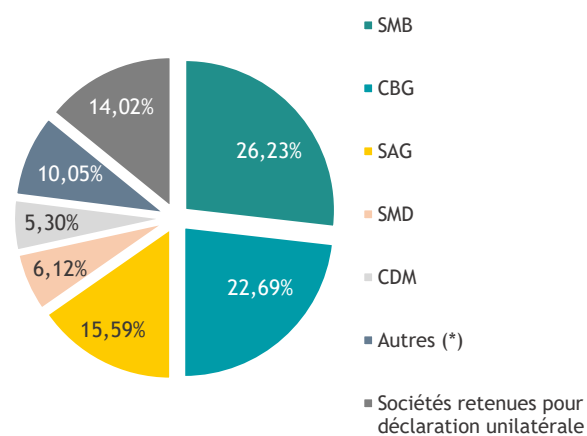
5.1.1 Revenus par secteur

Tableau 45 : Contribution du secteur minier aux revenus budgétaires

Secteurs	Revenus (en milliards de GNF)	%
Secteur Minier	4 435,95	100,00%
Dont : sociétés retenues dans le périmètre de conciliation	3 813,93	85,98%
Dont : déclaration unilatérale de l'Etat	622,02	14,02%

5.1.2 Revenus par société

Figure 15 : Contribution par société aux revenus budgétaires du secteur minier



Société (*)	Montant en milliards GNF	En %
SMB	1 163,38	26,23%
CBG	1 006,57	22,69%
SAG	691,49	15,59%
SMD	271,63	6,12%
CDM	235,14	5,30%
Autres sociétés	445,72	10,05%
Sociétés retenues pour déclaration unilatérale	622,02	14,02%
Total	4 435,95	100,00%

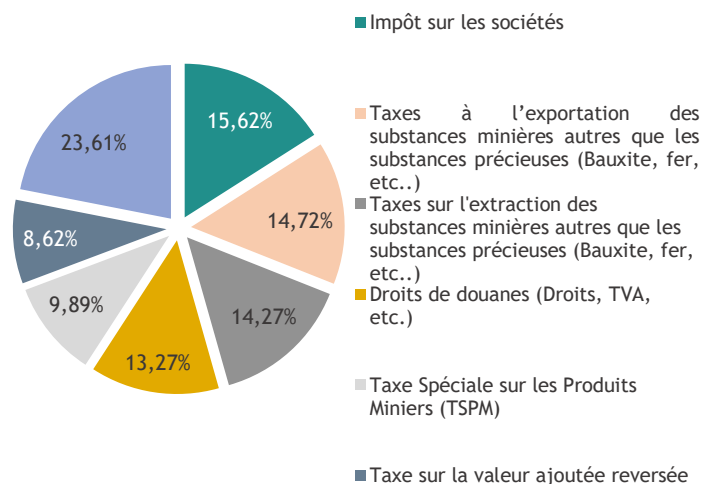
(*) Détail par société est présenté en annexe 11.

5.1.3 Revenus par flux

Flux (*)	Montant en milliards GNF	En %
Impôt sur les sociétés	692,96	15,62%
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses	653,05	14,72%
Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses	632,93	14,27%
Droits de douanes	588,68	13,27%
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers	438,52	9,89%
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	382,28	8,62%
Autres flux	1 047,53	23,61%
Total	4 435,95	100,00%

(*) Détail par flux est présenté en annexe 12.

Figure 16 : Contribution par flux aux revenus budgétaires du secteur minier

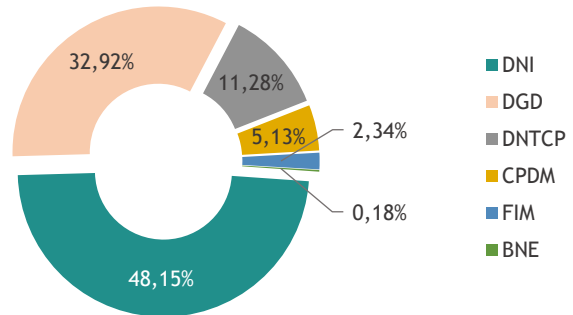


²⁰² Les recettes analysées dans cette section prennent en considération la déclaration unilatérale de l'Etat.

5.1.4 Revenus par organisme collecteur

Entités de l'État	Montant en milliards GNF	En %
DNI	2 135,97	48,15%
DGD	1 460,19	32,92%
DNTCP	500,51	11,28%
CPDM	227,59	5,13%
FIM	103,71	2,34%
BNE	7,98	0,18%
Total	4 435,95	100,00%

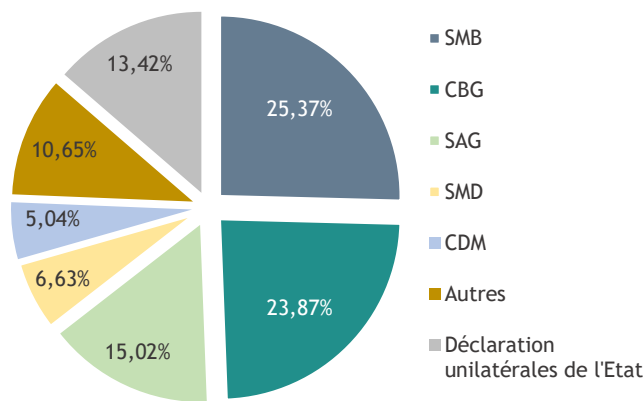
Figure 17 : Contribution par organisme collecteur aux revenus budgétaires du secteur minier



5.2 Paiements des entreprises

5.2.1 Paiements par société

Figure 18 : Contribution par société dans les paiements des sociétés minières



Société (*)	Montant en milliards GNF	En %
SMB	1 194,46	25,37%
CBG	1 124,04	23,87%
SAG	707,07	15,02%
SMD	311,98	6,63%
CDM	237,55	5,04%
Autres	499,57	10,65%
Déclaration unilatérales de l'Etat	631,97	13,42%
Total	4 708,64	100,00%

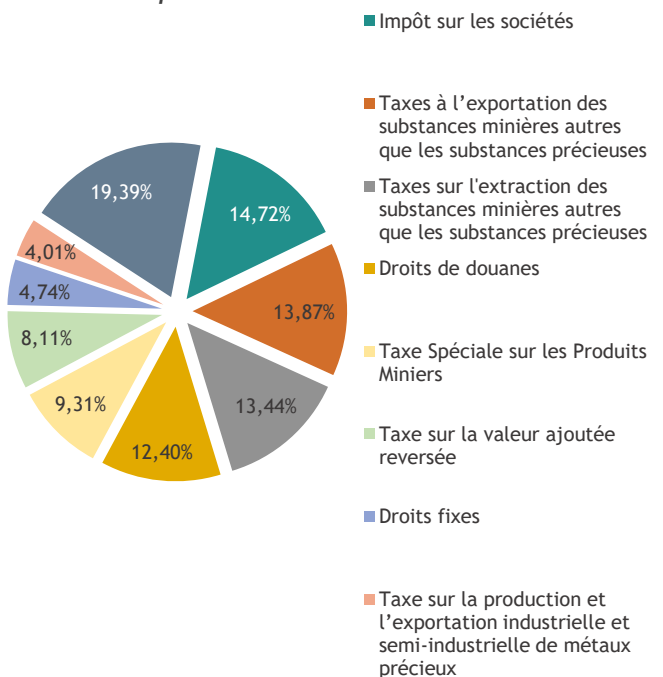
(*) détail par société est présenté en annexe 13.

5.2.2 Paiements par flux

Flux (*)	Montant en milliards GNF	En %
Impôt sur les sociétés	692,88	14,72%
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses	653,05	13,87%
Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses	632,93	13,44%
Droits de douanes	583,93	12,40%
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers	438,52	9,31%
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	381,91	8,11%
Droits fixes	223,38	4,74%
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux	188,82	4,01%
Autres	913,22	19,39%
Total	4 708,64	100,00%

(*) Détail par flux est présenté en annexe 14.

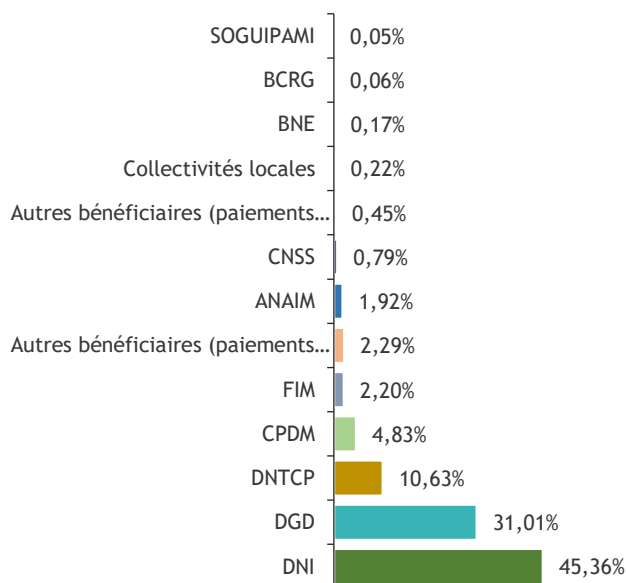
Figure 19 : Contribution par flux dans les paiements des sociétés minières



5.2.3 Paiements par organisme collecteur

Entités de l'État	Montant en milliards GNF	En %
DNI	2 135,97	45,36%
DGD	1 460,19	31,01%
DNTCP	500,51	10,63%
CPDM	227,59	4,83%
FIM	103,71	2,20%
Autres bénéficiaires (paiements sociaux et environnementaux)	107,84	2,29%
ANAIM	90,48	1,92%
CNSS	37,06	0,79%
Autres bénéficiaires (paiements quasi fiscaux)	21,26	0,45%
Collectivités locales	10,45	0,22%
BNE	7,98	0,17%
BCRG	3,04	0,06%
SOGUIPAMI	2,56	0,05%
Total	4 708,64	100,00%

Figure 20 : Contribution par organisme collecteur dans les paiements des sociétés minières



5.2.4 Paiements par projet

Intégration de la plateforme (données par projet) :

NRGI a développé en 2017 de nouvelles plateformes de données d'extraction dédiées spécifiquement aux informations financières publiées par les sociétés minières et pétrolières cotées en bourse dans le cadre d'une directive européenne. Pour la Guinée, les informations financières²⁰³ du secteur minier divulguées couvrent jusqu'à présent les paiements de la Société Minière de Dinguiraye « SMD », la Compagnie des Bauxite de Kindia « CBK » et Wega Mining Guinea. Toutes ces informations permettent aux députés et aux acteurs de la société civile de déterminer, par exemple, si les dispositions fiscales des contrats aboutissent effectivement à des versements au trésor public de la part des entreprises.

Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a décidé lors de sa réunion du 10 septembre 2019 que les sociétés extractives retenues dans le périmètre de rapprochement 2018 devraient détailler leurs déclarations ITIE par projet. Ainsi, tous les paiements devront être désagrégés par projet qui correspond à un permis ou à une concession minière.

Sur les 25 sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration, seules 5 sociétés ont fourni le détail des paiements par projet :

Tableau 46 : Etat de suivi de Reporting par projet

No	Société	Déclaration paiements par Projet (Oui/Non)	No	Société	Déclaration paiements par Projet (Oui/Non)
1	SOGUIPAMI	Non	14	GAC	Non
2	ANAIM	N/A	15	SAF	Non
3	SMB	Non	16	GUINEA EVERGREEN	Non
4	CBG	Non	17	CGG	Non
5	SAG	Oui	18	BEL AIR MINING	Non
6	SMD	Non	19	SMFG	Non
7	Chalco	Non	20	HUAYU	Non
8	CDM	Oui	21	ALAME	Non
9	CBK	Non	22	AMR	Oui
10	SPIC	Non	23	GDM	Oui
11	WAC	Non	24	SOMIAG	Non
12	SBK	Non	25	SMM	Non
13	COBAD	Oui			

N/A : Entreprise d'Etat ne détenant pas de titre miniers.

²⁰³ <http://resourceprojects.org/projects?tab=0&>

Les paiements par projet tels que déclarés par les sociétés minières en 2018, ne représentent que 20,47% du total des paiements, et se présentent comme suit :

Tableau 47 : Paiements par projet déclarés par les sociétés minières

Société	Montant En GNF	Projet/Permis
SAG	676 022 537 397	Permis d'exploitation d'Or N° 24 Siguiri
CDM	227 943 959 824	Permis d'exploitation de bauxite N° A 2007/1293/MMG/SGG à Boké
COBAD	26 787 138 111	Projet Dian-Dian (Convention de concession minière du 21 juillet 2001 entre la République de Guinée et la société Rousski Alumini Management)
AMR	12 924 402 231	Permis d'exploitation de bauxite N° D/2017/124/PRG/SGG à Boké
GDM	19 984 183 488	Permis d'exploitation de Bauxite N° A2018005-/DIGM/CPDM à Boké
Total	963 662 221 051	

5.3 Dépenses sociales

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses sociales au titre de 2018 ont atteint un montant de 123 088 256 887 GNF. Le détail de ces dépenses par société est présenté dans les deux tableaux suivants :

Tableau 48 : Détail des paiements sociaux par société

Société	Paiements sociaux volontaires	Autres paiements sociaux obligatoires	Dépenses quasi fiscales	Total
ANAIM	-	-	21 264 833 837	21 264 833 837
SMB	17 501 705 901	-	-	17 501 705 901
CBG	17 210 631 476	12 325 000 000	-	29 535 631 476
SAG	36 007 972 869	-	-	36 007 972 869
SMD	1 346 597 600	-	-	1 346 597 600
Chalco	108 000 000	-	-	108 000 000
CBK	918 769 121	-	-	918 769 121
Bel Air Mining	3 631 124 159	-	-	3 631 124 159
SMFG	1 995 654 437	-	-	1 995 654 437
GDM	171 200 000	-	-	171 200 000
Total	78 891 655 563	12 325 000 000	21 264 833 837	112 481 489 400

Tableau 49 : Détail Contribution au développement local (FODEL)

Société	Contribution au développement local (FODEL)
CBG	890 225 000
SMD	6 847 996 394
CBK	2 868 546 093
Total	10 606 767 487

5.4 Dépenses environnementales

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses environnementales au titre de 2018 ont atteint un montant de 6 015 692 500 GNF. Le détail de ces dépenses par société est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 50 : Détail des dépenses environnementales par société

Société	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement	Autres dépenses environnementales (*)	Total
SMB	-	4 339 560 000	4 339 560 000
CBK	108 632 500	-	108 632 500
COBAD	-	1 544 000 000	1 544 000 000
ALAME	23 500 000	-	23 500 000
Total	132 132 500	5 883 560 000	6 015 692 500

(*) Dépenses de défrichement pour la période 2018 payées au profit du Fonds Forestier National.



6 Recommandations de l'AI

6 Recommandations de l'AI

6.1 Recommandations 2018

Nous présentons dans cette section les constatations issues de notre vérification ainsi que les recommandations y afférentes :

Niveaux de priorité à utiliser pour classer les recommandations

Priorité 1 - Une mesure corrective est requise d'urgence

Priorité 2 - Une mesure particulière est requise rapidement

Priorité 3 - Une mesure corrective particulière est souhaitable

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
	Réponse aux demandes des explications des écarts envoyés par l'AI :			
	Certaines sociétés n'ont pas donné suite aux demandes de justification des écarts ou ont répondu avec un retard considérable. Cette situation a engendré l'existence de plusieurs écarts non rapprochés à la fin de nos travaux de conciliation.			
	<i>Il est recommandé d'inciter toutes les parties prenantes à s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de justification des écarts. Cette implication peut se réaliser à travers les actions suivantes :</i>			
1	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la préparation d'un dossier ITIE au sein de chaque entité comportant tous les détails des montants déclarés, pièces justificatives et toute autre information utile aux travaux de réconciliation ; - Prévoir des actions de sensibilisations pour les entreprises sur les problématiques soulevées par les rapports ITIE ; et - prévoir, le cas échéant des sanctions à l'encontre des entités défailtantes. 	Comité de pilotage ITIE-Guinée	2	
	Équilibre hommes-femmes dans la composition du Comité de pilotage ITIE-Guinée :			
2	<p>Conformément à l'exigence 1.4 de la Norme ITIE 2019, le groupe multipartite et chaque collège doivent tenir compte de l'équilibre hommes-femmes dans leur composition afin de progresser vers la parité.</p> <p><i>Il est recommandé de prendre les mesures nécessaires lors du prochain renouvellement du mandat des membres du Comité pour tenir compte de l'exigence 1.4.</i></p>	Comité de pilotage ITIE-Guinée	2	

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
3	<p>Déclaration des données financières par projet :</p> <p>Selon l'Exigence 4.7 de la norme ITIE 2019, il est nécessaire que les données ITIE soient ventilées par projet individuel. Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a décidé dans sa réunion du 10 septembre 2019 que les sociétés extractives devraient détailler leurs déclarations ITIE par projet. Ainsi, tous les paiements devront être désagrégés par permis minier ou concession minière.</p> <p>Sur les 25 sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration, seules 5 sociétés ont fourni le détail des paiements par projet.</p> <p><i>Il est recommandé de prévoir des actions de sensibilisation pour les entités déclarantes sur la nécessité de ventiler leurs paiements par projet.</i></p> <p><i>Il est également recommandé de faire une étude de faisabilité pour le recensement des contraintes à une déclaration systématique des données ITIE par projet au niveau des entreprises et des régies financières.</i></p>	Comité de pilotage ITIE- Guinée	1	
4	<p>Attestation et certification des formulaires de déclaration :</p> <p>Selon les procédures convenues pour assurer la crédibilité des données déclarées, les entités déclarantes (Entreprises extractives et régies financières) ont été sollicitées pour soumettre un formulaire de déclaration signé par une personne habilitée à représenter l'entité pour les entreprises et par un officiel habilité pour les régies financières et faire certifier les déclarations par un auditeur externe pour les entreprises extractives, par la Cour des Comptes pour les régies financières et par le commissaire aux comptes pour l'ANAIM et la SOGUIPAMI.</p> <p>Toutefois, nous avons relevé que sur un total de 25 sociétés, 10 n'ont pas soumis une déclaration signée et certifiée (détail présenté dans la section 4.9.9.4 du présent rapport).</p> <p><i>Afin d'améliorer la crédibilité des données divulguées dans les rapports ITIE, Il est recommandé de prendre des dispositions pour inciter les entités déclarantes au respect des procédures convenues pour l'attestation et la certification des données. A titre d'exemple, le lancement du rapport ITIE, les calendriers et la procédure d'assurance des données peuvent faire l'objet d'une publication dans un journal de la place ou d'une notification de la part du MMG tout en se référant aux dispositions de l'article 122 du code minier « Respect des engagements internationaux de l'Etat ».</i></p>	Entreprises extractives Comité de pilotage ITIE- Guinée	1	
5	<p>Etats financiers certifiés :</p> <p>Selon les instructions de Reporting, les entreprises extractives ayant l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes (CAC) ont été sollicitées d'envoyer leurs rapports d'audit des états financiers pour l'année 2018 ou de tout autre document</p>	Comité de pilotage ITIE- Guinée	1	

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
	<p>signé par le Commissaire aux Comptes attestant la certification des états financiers 2018.</p> <p>Toutefois, nous avons constaté que seules 7 sociétés ont communiqué leurs états financiers. Ce qui ne nous a pas permis d'apprécier si les états financiers des entités déclarantes ont été audités comme préconisé par l'Exigence 4.1 (e).</p> <p><i>Afin d'améliorer la crédibilité des données divulguées dans les rapports ITIE, nous recommandons que des dispositions soient prises par le Comité de pilotage ITIE-Guinée afin d'inciter les entreprises déclarantes à communiquer leurs états financiers audités ou de communiquer les raisons de l'absence d'audit des états financiers.</i></p>			
6	<p>Se conformer à l'exigence de 2.5 de la norme ITIE 2019 :</p> <p>Selon le document du Conseil d'administration ITIE 43-5-B²⁰⁴, la conformité à l'exigence 2.5 se fera sur la base d'une évaluation technique de la conformité et d'une évaluation d'efficacité.</p> <p>L'évaluation technique nécessite notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La documentation de la politique du gouvernement et des discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation relative aux bénéficiaires effectifs avec notamment des informations détaillées sur les dispositions légales pertinentes, les pratiques de divulgation réelles et toute réforme prévue ou en cours ; • Demander la divulgation publique des informations relatives aux bénéficiaires effectifs par les entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe ; • L'évaluation des éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs et la mise en place d'un plan visant à surmonter les difficultés identifiées ; et • La garantie de l'accessibilité des informations sur les propriétaires légaux et leur participation au capital des entreprises. <p>Par ailleurs, l'évaluation d'efficacité nécessite notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de garantir la fiabilité des données provenant des entreprises à haut risque, telles que celles des entreprises appartenant à des personnes politiquement exposées ; 	Comité de pilotage ITIE-Guinée	1	

²⁰⁴ https://eiti.org/files/documents/fr_board_paper_43-5-b_assessing_progress_in_meeting_requirement_2.5_on_beneficial_ownership.pdf

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée				
	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation par le Groupe multipartite des raisons qui expliquent les lacunes et les faiblesses des données ; • La divulgation des informations complètes sur les bénéficiaires effectifs pour les entreprises qui versent des paiements significatifs au gouvernement, détiennent des concessions importantes ou ont récemment obtenu des licences ; • L'adéquation du seuil retenu dans la définition des PR ; • La mise en place de procédures permettant une vérification indépendante des informations sur la propriété effective ; et • La divulgation des données dans un format accessible et utilisable. <p>En plus des actions déjà entreprises par le Comité, nous recommandons l'implémentation des actions suivantes pour la prochaine validation :</p>							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="264 619 674 659">Exigence 2.5</th> <th data-bbox="674 619 1167 659">Recommandations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="264 659 674 1184"> <p>L'évaluation technique</p> <p>La documentation de la politique du gouvernement et des discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation relative aux bénéficiaires effectifs avec notamment des informations détaillées sur les dispositions légales pertinentes, les pratiques de divulgation réelles et toute réforme prévue ou en cours</p> <p>L'évaluation des éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs et la mise en place d'un plan visant à surmonter les difficultés identifiées</p> </td> <td data-bbox="674 659 1167 1184"> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prévoir un document de référence récapitulatif des conclusions et des recommandations issues des réunions portant sur le projet de loi sur la mise en place d'un registre sur les bénéficiaires effectifs</i> • <i>Actualiser la feuille de route sur la propriété légale</i> • <i>Discussion du Comité des lacunes identifiées dans le rapport ITIE 2018 et notamment celles relatives au défaut de déclaration</i> • <i>Les actions pour surmonter les difficultés identifiées devront être incluses dans le plan d'action du Comité</i> </td> </tr> </tbody> </table>	Exigence 2.5	Recommandations	<p>L'évaluation technique</p> <p>La documentation de la politique du gouvernement et des discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation relative aux bénéficiaires effectifs avec notamment des informations détaillées sur les dispositions légales pertinentes, les pratiques de divulgation réelles et toute réforme prévue ou en cours</p> <p>L'évaluation des éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs et la mise en place d'un plan visant à surmonter les difficultés identifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Prévoir un document de référence récapitulatif des conclusions et des recommandations issues des réunions portant sur le projet de loi sur la mise en place d'un registre sur les bénéficiaires effectifs</i> • <i>Actualiser la feuille de route sur la propriété légale</i> • <i>Discussion du Comité des lacunes identifiées dans le rapport ITIE 2018 et notamment celles relatives au défaut de déclaration</i> • <i>Les actions pour surmonter les difficultés identifiées devront être incluses dans le plan d'action du Comité</i> 			
Exigence 2.5	Recommandations							
<p>L'évaluation technique</p> <p>La documentation de la politique du gouvernement et des discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation relative aux bénéficiaires effectifs avec notamment des informations détaillées sur les dispositions légales pertinentes, les pratiques de divulgation réelles et toute réforme prévue ou en cours</p> <p>L'évaluation des éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs et la mise en place d'un plan visant à surmonter les difficultés identifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Prévoir un document de référence récapitulatif des conclusions et des recommandations issues des réunions portant sur le projet de loi sur la mise en place d'un registre sur les bénéficiaires effectifs</i> • <i>Actualiser la feuille de route sur la propriété légale</i> • <i>Discussion du Comité des lacunes identifiées dans le rapport ITIE 2018 et notamment celles relatives au défaut de déclaration</i> • <i>Les actions pour surmonter les difficultés identifiées devront être incluses dans le plan d'action du Comité</i> 							

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
	<p>La garantie de l'accessibilité des informations sur les propriétaires légaux et leur participation au capital des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prévoir une réunion avec le RCCM pour étudier la faisabilité et les modalités de la mise en ligne des données sur la propriété légale à travers le site du Tribunal de Commerce ou le site web de l'ITIE-Guinée</i> • <i>Publier un guide d'accès des données sur les propriétaires légaux sur le site web de l'ITIE-Guinée.</i> 			
	Evaluation d'efficacité			
	<p>Garantir la fiabilité des données provenant des entreprises à haut risque, telles que celles des entreprises appartenant à des personnes politiquement exposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Documenter les critères de sélection des entreprises pour le rapportage des données sur la PR</i> • <i>Prévoir des actions complémentaires pour les entreprises jugées à risque</i> 		
	<p>L'évaluation par le Groupe multipartite des raisons qui expliquent les lacunes et les faiblesses des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Faire un état des lieux des entreprises défailtantes ou des entreprises ayant déposées des informations manquantes</i> • <i>Envoyer des questionnaires à ces entreprises sur les raisons qui ne leur ont pas permis de divulguer des données complètes sur leurs PR</i> • <i>Prévoir une action de sensibilisation pour les entreprises ne faisant pas partie du périmètre de rapprochement</i> 		
	Amélioration du système d'information du BNE :			
	<p>Lors de nos entretiens avec les points focaux du BNE dans le cadre des travaux de cadrage et de collecte des données, nous avons noté que les bases de données sur les redevances et taxes sur l'Or et le Diamant n'incluent pas l'identifiant fiscal des comptoirs d'achat.</p>			
7	<p>Cette situation ne permet pas de recouper les données du BNE avec les données des impôts et de la douane et ne permet pas d'assurer la traçabilité des paiements des contribuables.</p> <p><i>Il est recommandé que le BNE collecte systématiquement les identifiants des comptoirs d'achat lors de la liquidation et du recouvrement des redevances et des taxes sur l'or et le diamant.</i></p>	BNE	2	

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
	<p>Classification des recettes budgétaires provenant du secteur extractif :</p> <p>Les recettes minières représentent plus de 30% des recettes budgétaires de l'Etat. Les lois de finances et le TOFE présentent quelques lignes budgétaires pour les recettes minières, comme les impôts sur les sociétés minières ou bien les taxes sur les produits miniers.</p>			
8	<p>Ces postes spécifiques ne couvrent pas l'ensemble des recettes de l'État liées au secteur extractif en Guinée et ne permettent pas de ce fait de connaître aisément les ressources budgétaires provenant du secteur minier.</p> <p><i>Il est recommandé de mettre en place une classification spécifique pour les recettes provenant du secteur extractif pour permettre une meilleure analyse sur les perspectives et les risques du secteur.</i></p>	Ministère du Budget/Ministère de l'Economie et des Finances	2	
	<p>Ponctualité des rapports de la Cour des Comptes sur l'exécution du budget :</p> <p>La ponctualité de l'élaboration et de la publication des rapports d'audit de la Cour constitue l'un des principaux éléments permettant de s'assurer que le pouvoir exécutif rend compte en temps voulu au pouvoir législatif et au public y compris concernant les recettes du secteur extractif.</p>			
9	<p>Depuis sa mise en place, la Cour des Comptes a délivré une déclaration générale de conformité pour les exercices budgétaires 2014, 2015, 2016 et 2017. Le premier rapport d'activité de la Cour portant sur l'exercice 2016 a été remis au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale et au parlement en janvier 2018 et concerne principalement la mise en place de la Cour des comptes. Nous comprenons que les rapports d'activités de 2017, 2018 et 2019 sont disponibles et attendent d'être remis au Président de la République (suivant la disponibilité de celui-ci) avant d'être rendus publics.</p> <p><i>Nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue d'accélérer la publication des rapports sur l'exécution du budget.</i></p>	Comité de pilotage ITIE- Guinée	1	
	<p>Conformité aux dispositions du Code minier :</p>			
10	<p>La consultation de l'avenant 3 de la convention de base signée entre la SMD et la République de Guinée en Janvier 2018 (https://resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-2768083178/view#/search/bonus) a fait ressortir un paiement d'un bonus de signature de 5 000 000 USD en 2018. Ce paiement n'a pas été reporté ni dans le formulaire de déclaration de la société ni dans celui de l'Etat.</p>	Ministère du Budget/MMG	1	<p>La durée du renouvellement n'est pas conforme aux dispositions de l'article 18 du Code minier qui stipule que les concessions minières sont renouvelables par période de dix (10) ans:</p> <p>Le Gouvernement, pour maintenir la rentabilité économique de l'exploitation minière tout en préservant les intérêts de</p>

N° Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
<p>Ce bonus a été négocié dans le cadre de l'avenant n°3 à la convention de base de la Société Minière de Dinguiraye signé en janvier 2018 à la suite de l'adoption d'un nouveau code minier par la loi n° L/2011/06/CNT du 9 septembre 2011 portant code minier sur recommandation du Comité Technique de Revue des Titres et des Conventions Miniers.</p> <p>L'avenant a porté également sur le renouvellement de la concession minière dont la fin de validité était initialement prévue pour mars 2019. Selon les dispositions de l'avenant, le renouvellement a été effectué pour une durée de 15 ans à partir du mars 2019 en contrepartie d'un bonus de 5 millions d'USD payable selon l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,5 millions USD payé sur le compte bancaire du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) ouvert dans les livres de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), dans les vingt (20) jours à compter de la publication au Journal Officiel de la loi portant ratification de l'Avenant N°3 ; - 1,5 millions USD payé sur le compte bancaire du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) dans les vingt (20) jours suivant la publication au Journal Officiel du décret portant renouvellement de la Concession ; et - 2 millions USD viendront automatiquement en diminution du Crédit de TVA défini de la SMD dès le second versement du bonus de signature visé ci-dessus. Le montant du Crédit de TVA étant évalué en francs Guinéens en utilisant le taux du fixing de la BCRG au jour de la compensation effective entre le Crédit de TVA et le solde du bonus de signature. <p>Il est constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La durée du renouvellement n'est pas conforme aux dispositions de l'article 18 du Code minier qui stipule que les concessions minières sont renouvelables par période de dix (10) ans ; et • Le bonus convenu dans la convention n'est pas mentionné parmi les catégories de paiements du code minier. <p><i>Il est recommandé de se conformer aux dispositions du code minier en matière de renouvellement des concessions et de prévoir un amendement du code pour intégrer les bonus au titre de la signature ou le renouvellement des permis présentant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés ainsi que les modalités et les règles de détermination et de partage.</i></p>			<p>l'Etat, a renouvelé la Convention et la Concession de la Société pour une durée de 15 ans en considérant le temps requis pour l'amortissement des investissements sur la base du modèle financier.</p> <p>Cette dérogation sur la durée de renouvellement de la Convention et de la Concession de la SMD se fonde ainsi sur l'économie particulière du projet minier en tenant en compte des aspects techniques, financiers et juridiques qui lui sont propres. Il ne s'agit donc pas d'un renouvellement classique d'un titre minier ; c'est également la prise en compte par l'Etat à travers le Ministère des Mines qui en a la mission, des contraintes requises pour rendre possible un nouvel investissement important pour le pays.</p> <p>Le bonus convenu dans la convention n'est pas mentionné parmi les catégories de paiements du code minier :</p> <p>S'agissant des primes (signature, de découverte ou de production), ce sont des versements forfaitaires, uniques ou parfois échelonnés déclenchés par certains événements, ils peuvent être prévus par la législation ou négociés. Or, l'Etat et la société ont abouti à l'Avenant N°3 de la Convention de Base dans le strict respect de normes et principes communément admis de négociation en visant le règlement des questions sur le fond plutôt que sur des positions précises, à l'aide de critères objectifs et dans le but d'obtenir des avantages réciproques.</p> <p>Ainsi, le paiement par la SMD d'un bonus de signature de 5 000 000 USD convenu lors du renouvellement de la Convention ne revêt donc pas un caractère illicite ou</p>

N° Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
			<p>illégal. En effet, l'entrée en vigueur de cet Avenant No3 qui a force de Loi a respecté toutes les étapes requises, particulièrement l'avis juridique de la Cour Constitutionnelle, la ratification par l'Assemblée Nationale et la publication au Journal Officiel.</p> <p>En définitive, il est judicieux de rappeler que les rares dérogations accordées en Guinée depuis 2011 aux sociétés minières, dont la SMD, ont été faites de manière pragmatique dans le strict respect de l'équilibre global entre la rentabilité de l'investissement pour le promoteur minier et sa portée économique pour l'Etat, notamment en termes de contribution financière et au développement socio-économique. Les Conventions minières accordant ces dérogations (généralement en faveur de l'Etat) ont toutes été approuvées par le Parlement guinéen, ce qui leur confère force de loi. Elles ont également toutes obtenu l'avis juridique favorable de la Cour Constitutionnelle visant à s'assurer de leur légalité, notamment leur conformité à l'ensemble des règles constitutives du bloc de constitutionnalité. Enfin, elles ont non seulement été toutes publiées au Journal officiel mais également en ligne contribuant significativement à la transparence dans l'industrie minière.</p> <p>Au regard de tout ce qui précède, notamment les précautions légales et de transparence, il ne nous paraît pas opportun et prioritaire en l'état actuel de procéder à un amendement du Code minier pour intégrer les bonus de la signature ou le renouvellement des permis</p>

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
				présentant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés.
	Évolution du Périmètre des prochains Rapports ITIE : flux de paiement			
11	<i>Au regard de la recommandation N°11, Il est recommandé de considérer l'intégration dans le périmètre de rapprochement des prochains rapports les Bonus de signature payés au CPDM.</i>	Comité de pilotage ITIE-Guinée	1	
	Publication des rapports sur le développement local :			
	Le code minier a prévu des dispositions qui visent à suivre à renforcer la contribution du secteur minier dans le développement local. Parmi ces dispositions, on trouve l'obligation pour les sociétés de :			
	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre annuellement un rapport sur leurs recours aux PME, PMI et entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens incluant notamment le progrès pour parvenir à la part minimale définie dans l'article 108, ainsi que les activités en faveur de la création ou du renforcement des capacités Guinéennes (Article 108) ; et • Signer une Convention de Développement Local incluant, entre autres, les dispositions relatives à la formation de la Communauté locale et plus généralement des Guinéens, les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la Communauté locale, et les processus pour le développement de projets à vocation sociale (Article 130) 			
12	<p>Bien que le code prévoit la publication de ces rapports, ceux-ci n'ont pas été rendus publics.</p> <p>Cette situation ne permet pas d'assurer une transparence de la contribution du secteur au développement local et d'identifier les écarts éventuels entre la règle de droit et la pratique.</p> <p><i>Il est recommandé de publier systématiquement ces rapports sur le site web du ministère et de l'ITIE Guinée. Il est également recommandé au Comité de débattre et de proposer des mécanismes de suivi des engagements des entreprises et de l'impact sur le développement local.</i></p> <p><i>Afin d'améliorer l'efficacité des dispositions visant à maximiser le recours aux sous-traitants locaux et notamment la mise en place récente de la Bourse de sous-traitance et de partenariats (BSTP)²⁰⁵, il est recommandé d'inciter les entreprises minières à publier leurs plans annuels de passation des marchés.</i></p>	MMG	1	

²⁰⁵ Bourse de sous-traitance et de partenariats (BSTP) de la Guinée : http://www.sous-traitancegn.org/who_we_are/

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
<p>Traçabilité des paiements sociaux :</p> <p>L'analyse de l'évolution des paiements sociaux sur la période 2017-2018 a fait ressortir les préoccupations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une baisse de 59,87% des paiements sociaux obligatoires ; et - 87,88% des paiements sociaux en 2018 sont afférents à des paiements volontaires. <p>13 Nous comprenons, qu'il n'existe pas actuellement un mécanisme de suivi des engagements légaux ou contractuels des entreprises en matière des paiements sociaux.</p> <p>Cette situation ne permet pas d'assurer la traçabilité des paiements sociaux et peut être de nature à limiter l'impact de ces paiements sur les populations locales.</p> <p><i>Nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme de suivi des engagements des entreprises extractives en matière sociale permettant d'assurer la traçabilité des paiements sociaux et de maximiser leurs impacts sur les populations locales.</i></p>	<p>Comité de pilotage ITIE- Guinée</p>	<p>2</p>		
<p>Traçabilité des dépenses environnementales :</p> <p>Durant la phase de conciliation, nous avons noté que sur les 25 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, seule 4 sociétés ont déclaré avoir effectué des dépenses environnementales.</p> <p>Nous comprenons, qu'il n'existe pas actuellement un mécanisme du suivi des engagements environnementaux des entreprises extractives notamment ceux se rapportant à l'alimentation de comptes fiduciaires pour la réhabilitation des sites miniers.</p> <p>14 <i>Il est recommandé que le Comité de pilotage ITIE- Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme ayant pour attribution le suivi des engagements des entreprises extractives en matière environnementale.</i></p> <p><i>Il est également recommandé de procéder à la publication des Etudes d'impact environnemental et social et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale sur la même plateforme utilisée pour la publication des contrats miniers.</i></p>	<p>Comité de pilotage ITIE- Guinée</p>	<p>1</p>		

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
15	<p>Publication des accords signés par l'ANAIM dans le cadre d'Opération Multi-utilisateurs :</p> <p>Un contrat d'Opération Multi-utilisateurs du Chemin de Fer de Boké a été signé au 24 juin 2015 entre l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières « ANAIM », la Compagnie des Bauxites de Guinée « CBG », la société Guinée Alumina Corporation « CAG » et la Compagnie de Bauxites de Dian Dian « COBAD ». Suite à la signature dudit contrat, plusieurs accords ont été signés par l'ANAIM, Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le contrat d'infrastructure ETAT/ANAIM/GAC, qui permet à GAC d'utiliser les infrastructures minières de Kamsar ; ✓ le contrat d'opérations portuaires ANAIM/CBG/GAC qui permet l'utilisation en commun des infrastructures portuaires de Kamsar ; ✓ le contrat d'accès aux infrastructures de l'ANAIM qui offre le droit à COBAD (Dian/Dian/Rusal) d'utiliser les infrastructures concédées à la CBG ; ✓ le Contrat de matériaux en vrac Etat/ANAIM/GAC, qui permet à GAC de construire et d'exploiter les installations portuaires et équipements industriels à Kamsar ; ✓ le renouvellement de l'Accord de Concession avec la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), contrat par lequel l'Etat, à travers l'ANAIM, concède à la CBG les infrastructures ferroviaires, portuaires et la ville portuaire de Kamsar, sur une période de 20 ans. Ce contrat a été signé le 15 janvier 2015 avec une redevance indexée sur le tonnage de bauxite exportée. <p>Toutefois, les contrats signés ainsi que ses rapports d'activités ne sont pas rendus publics.</p> <p><i>Il est recommandé que tous les accords signés dans le cadre du contrat d'Opération Multi-utilisateurs soient accessibles au public.</i></p>	ANAIM	2	
16	<p>Publication des statistiques sur l'emploi dans le secteur extractif :</p> <p>L'INS ne publie pas des rapports périodiques contenant des données désagrégées sur le secteur extractif.</p> <p>Cette situation ne permet pas de rapprocher les données du l'INS avec les données collectées dans le cadre du processus ITIE et ne permet au grand public de disposer d'informations en temps utile sur la contribution du secteur extractif dans l'emploi.</p> <p><i>Nous recommandons de mettre en place une procédure permettant l'exploitation des rapports soumis par les sociétés minières sur leurs recours à l'emploi des Guinéens pour la publication périodique des données sur l'emploi relatives au secteur extractif en Guinée. Il est également recommandé que ces données soient</i></p>	l'Institut National de la Statistique (INS)	2	

N°	Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaire de l'entité concernée
	<p><i>accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.</i></p>			
	<p>Etude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers:</p> <p>L'ITIE exige que les pays, mettant en œuvre la Norme ITIE, divulguent les informations sur l'octroi et le transfert de licences liées aux entreprises mentionnées dans le rapport ITIE. Ces informations devront inclure une description du processus d'octroi des licences, les critères utilisées, et les infractions commises dans l'application des politiques en matière d'octroi de licences. Les pays sont aussi encouragés à inclure des informations supplémentaires relatives au processus d'octroi des licences, et d'émettre un commentaire sur l'efficacité et l'efficience de ces systèmes</p> <p><i>Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE-Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de procéder à une vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration minier aux lois en vigueur²⁰⁶. Une telle vérification pourra inclure notamment :</i></p>			
17	<ul style="list-style-type: none"> • <i>la collecte auprès des structures concernées des conventions, contrats, licences et permis existants et toute la documentation relative à l'instruction des demandes d'octroi de titres miniers ;</i> • <i>l'élaboration d'un programme de travail permettant la conduite d'une mission de vérification/enquête sur le processus d'attribution de chaque concession, contrat, licence, permis et tout autre titre pertinent, afin de voir si les processus aboutissant à leurs octrois étaient conformes aux lois en vigueur au moment de l'attribution ;</i> • <i>l'élaboration d'une grille d'évaluation prenant en compte les lois/procédures pertinentes applicables au secteur au moment de l'attribution. Une telle grille devra servir de guide au Comité de Pilotage ITIE dans l'évaluation du processus d'attribution des titres miniers ;</i> • <i>une revue détaillée de la documentation communiquée par les administrations concernées par le processus d'attribution ; et</i> • <i>l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'étude réalisée.</i> 	Comité de pilotage ITIE-Guinée.	3	

²⁰⁶ la loi N° L/2011/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, portant Code Minier de la République de Guinée tel que modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier / Arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016.

6.2 Suivi des recommandations des rapports ITIE antérieurs

Recommandation	Implémentation	Commentaires																																																																																																																			
Recommandations du rapport 2017																																																																																																																					
<p>Fiabilisation des données sur la production et les exportations :</p> <p>Le rapprochement des données des entreprises avec celles du MMG concernant les volumes de production font ressortir des écarts significatifs. Les volumes reportés par l'administration sont inférieurs à ceux reportés par les entreprises, notamment pour la bauxite. Les résultats du rapprochement se détaillent comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société minière</th> <th>Substance</th> <th>Unité</th> <th>Données production société extractive</th> <th>Données production MMG</th> <th>Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CBG</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>17 504 168</td> <td>17 504 168</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>SMB</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>29 765 359</td> <td>29 564 113</td> <td>201 246</td> </tr> <tr> <td>CBK</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>3 124 264</td> <td>3 124 264</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>CDM HENAN CHINE</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>2 751 626</td> <td>1 509 019</td> <td>1 242 607</td> </tr> <tr> <td>SAG</td> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>417 210</td> <td>380 269</td> <td>36 941</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">SMD</td> <td>Argent</td> <td>Onces</td> <td>17 795</td> <td>Nc</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>208 963</td> <td>208 882</td> <td>81</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">CASSIDY</td> <td>Argent</td> <td>Onces</td> <td>13 842</td> <td>Nc</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>Nc</td> <td>2 076</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>De même le rapprochement des données sur les volumes d'exportations fait ressortir des écarts dont le détail se présente comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société minière</th> <th>Substance</th> <th>Unité</th> <th>Données production société extractive</th> <th>Données exportation MMG</th> <th>Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CBG</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>14 445 210</td> <td>14 505 210</td> <td>(60 000)</td> </tr> <tr> <td>SMB</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>29 765 359</td> <td>29 564 113</td> <td>201 246</td> </tr> <tr> <td>CBK</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>2 922 849</td> <td>3 069 675</td> <td>(146 826)</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">CDM HENAN CHINE</td> <td>Bauxite</td> <td>Tonne</td> <td>1 998 521</td> <td>1 499 019</td> <td>499 502</td> </tr> <tr> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>408 512</td> <td>372 341</td> <td>36 171</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">SAG</td> <td>Argent</td> <td>Onces</td> <td>15 074</td> <td>Nc</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>208 502</td> <td>208 616</td> <td>(114)</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">SMD</td> <td>Argent</td> <td>Onces</td> <td>13 842</td> <td>Nc</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Or</td> <td>Onces</td> <td>Nc</td> <td>2 076</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette situation présente le risque que les droits proportionnels, tels que les taxes sur l'extraction, soient minorés générant un manque à gagner pour l'Etat.</p> <p>Nous recommandons d'engager des travaux de fiabilisation des données sur la production et l'exportation afin d'identifier la source des écarts et de s'assurer que les taxes sur l'extraction ont été liquidées et perçues sur la base des volumes et valeurs réels de la production et/ou des exportations.</p>	Société minière	Substance	Unité	Données production société extractive	Données production MMG	Ecart	CBG	Bauxite	Tonne	17 504 168	17 504 168	-	SMB	Bauxite	Tonne	29 765 359	29 564 113	201 246	CBK	Bauxite	Tonne	3 124 264	3 124 264	-	CDM HENAN CHINE	Bauxite	Tonne	2 751 626	1 509 019	1 242 607	SAG	Or	Onces	417 210	380 269	36 941	SMD	Argent	Onces	17 795	Nc		Or	Onces	208 963	208 882	81	CASSIDY	Argent	Onces	13 842	Nc		Or	Onces	Nc	2 076		Société minière	Substance	Unité	Données production société extractive	Données exportation MMG	Ecart	CBG	Bauxite	Tonne	14 445 210	14 505 210	(60 000)	SMB	Bauxite	Tonne	29 765 359	29 564 113	201 246	CBK	Bauxite	Tonne	2 922 849	3 069 675	(146 826)	CDM HENAN CHINE	Bauxite	Tonne	1 998 521	1 499 019	499 502	Or	Onces	408 512	372 341	36 171	SAG	Argent	Onces	15 074	Nc		Or	Onces	208 502	208 616	(114)	SMD	Argent	Onces	13 842	Nc		Or	Onces	Nc	2 076		En cours	<p>Des actions ont été entreprises par le BSD/MMG pour connaître la source et résoudre ces écarts.</p> <p>Pour les sociétés dont les statistiques n'ont pas été publiées dans les bulletins antérieures, le BSD/MMG va étudier la possibilité de les ressortir dans les bulletins dans les prochaines parutions.</p>
Société minière	Substance	Unité	Données production société extractive	Données production MMG	Ecart																																																																																																																
CBG	Bauxite	Tonne	17 504 168	17 504 168	-																																																																																																																
SMB	Bauxite	Tonne	29 765 359	29 564 113	201 246																																																																																																																
CBK	Bauxite	Tonne	3 124 264	3 124 264	-																																																																																																																
CDM HENAN CHINE	Bauxite	Tonne	2 751 626	1 509 019	1 242 607																																																																																																																
SAG	Or	Onces	417 210	380 269	36 941																																																																																																																
SMD	Argent	Onces	17 795	Nc																																																																																																																	
	Or	Onces	208 963	208 882	81																																																																																																																
CASSIDY	Argent	Onces	13 842	Nc																																																																																																																	
	Or	Onces	Nc	2 076																																																																																																																	
Société minière	Substance	Unité	Données production société extractive	Données exportation MMG	Ecart																																																																																																																
CBG	Bauxite	Tonne	14 445 210	14 505 210	(60 000)																																																																																																																
SMB	Bauxite	Tonne	29 765 359	29 564 113	201 246																																																																																																																
CBK	Bauxite	Tonne	2 922 849	3 069 675	(146 826)																																																																																																																
CDM HENAN CHINE	Bauxite	Tonne	1 998 521	1 499 019	499 502																																																																																																																
	Or	Onces	408 512	372 341	36 171																																																																																																																
SAG	Argent	Onces	15 074	Nc																																																																																																																	
	Or	Onces	208 502	208 616	(114)																																																																																																																
SMD	Argent	Onces	13 842	Nc																																																																																																																	
	Or	Onces	Nc	2 076																																																																																																																	

Recommandation	Implémentation	Commentaires
<p>Utilisation des matricules des sociétés minières par les sous-traitants pour les opérations de dédouanement :</p> <p>Lors des travaux de rapprochement à la douane, il a été constaté que les sous-traitants miniers utilisent pour leurs opérations de dédouanement les matricules fiscales des entreprises minières en vue de bénéficier du régime de faveur sous le Code Minier.</p> <p>2 Cette situation a relevé des écarts importants entre les déclarations de la DGD et les paiements des entreprises minières qui ne reportent que leurs propres paiements. L'écart résultant de cette situation a représenté plus de 80% du total d'écart.</p> <p>Nous recommandons de revoir le processus de opérations de dédouanement opérées par les sous-traitants miniers en leur permettant d'utiliser leurs propres matricules tout en bénéficiant des avantages du Code Minier.</p>	En cours	
Recommandations du rapport 2016		
<p>Veiller à accélérer la publication des textes d'application relatifs aux Transferts Infranationaux :</p> <p>L'article 165 du Code Minier prévoit qu'une partie des recettes fiscales provenant des opérations minières soit transférée aux collectivités locales. Cela concerne notamment les transferts aux communes (1) 15% de la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les métaux précieux et (2) 15% de la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses.</p> <p>1 Nous comprenons qu'en l'absence de texte d'application, ces transferts infranationaux ne sont pas réalisés au regard de cet article. Nous comprenons toutefois que les autorités se sont engagées à doter les collectivités locales, à travers l'article 165 du Code Minier, de moyens financiers pour réaliser le plan de développement.</p> <p>A cet effet, nous recommandons d'accélérer la publication des textes d'application relatifs à l'article 165 du Code Minier.</p>	Oui	<p>Un arrêté conjoint a été publié le 13 juillet 2018 du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Mines et de la Géologie, du Ministère du Budget et du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation n°A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGG portant application de l'article 165 du Code Minier l'arrêté et fixant les modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle des ressources allouées aux Collectivités locales.</p> <p>Le décret prévoit que la part 15% revenant aux collectivités locales est versée directement au compte du Fonds National de Développement Local (FNDL) créée par la Loi de Finances initiale pour l'année 2016, ouvert dans les livres du Trésor public et que la gestion du Fonds est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) qui est un établissement Public Administratif (EPA).</p> <p>L'article 5 du décret conjoint prévoit que le montant alloué à chaque collectivité locale doit apparaître dans son budget annuel et que chaque Collectivité Locale rend compte de l'utilisation et de la gestion de la dotation FNDL reçue, dans le compte administratif et dans le compte de gestion chaque année.</p>
<p>Veiller à collecter l'ensemble des déclarations ITIE des collectivités locales :</p> <p>La législation en vigueur en Guinée prévoit un paiement direct de certains revenus du secteur minier au profit des collectivités locales et les populations riveraines au sens de l'Exigence n° 4.6 de la Norme ITIE (2016). Il s'agit notamment de la taxe superficielle et la contribution au développement local.</p> <p>2 Dans le cadre de l'élaboration du présent Rapport ITIE, les collectivités locales ont été sollicitées pour transmettre une déclaration simplifiée indiquant les recettes collectées pour chacune des entreprises retenues dans le périmètre.</p> <p>Nous avons constaté que toutes les collectivités locales n'ont pas été en mesure de transmettre leurs déclarations. Ceci est dû entre autres au traitement manuel des données au niveau des</p>	Oui	

Recommandation	Implémentation	Commentaires																																																																																									
<p>collectivités et l'absence d'un dispositif de compilation et de centralisation systématique des données sur les paiements et transferts provenant du secteur extractif au profit des collectivités locales.</p> <p>Nous recommandons de veiller à collecter l'ensemble des déclarations ITIE des collectivités locales lors des prochains exercices de réconciliation.</p>																																																																																											
<p>Fiabilisation du cadastre minier :</p> <p>Lors de la phase de cadrage, nous avons procédé au rapprochement entre les données de paiement des sociétés minières au niveau des régies financières avec les données du cadastre minier. Ce rapprochement a permis de relever deux constats :</p> <p>Six (6) sociétés ayant effectué des paiements au titre de droits et redevances prévus par le Code Minier, ne figurant pas parmi les titulaires d'un titre minier valide au 31 décembre 2016 au niveau du Cadastre Minier mis à notre disposition. La liste de ces sociétés est présentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société</th> <th>Type activité selon le rapport de cadrage du Consultant National</th> <th>Cadastre minier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COBAD</td> <td>Exploitation Bauxite</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> <tr> <td>GAC</td> <td>Exploration Bauxite</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> <tr> <td>SCETHCG</td> <td>Exploitation Carrière</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> <tr> <td>SOCIETE HUAYA SARLU</td> <td>Exploration</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> <tr> <td>SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA</td> <td>Exploitation Bauxite</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> <tr> <td>SOCIETE RIO TINTO GUINEE SA</td> <td>Exploitation Fer</td> <td>Absence de Titre minier.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Afin d'éviter tout impact sur l'exhaustivité des données dans le cadre du Rapport ITIE, ces sociétés ont été prises en compte dans l'analyse de la matérialité des paiements et ont été prises en compte dans le périmètre du présent rapport.</p> <p>17 sociétés ayant obtenu des titres miniers au cours de de l'année 2016 selon le Cadastre minier mis à notre disposition, mais qui ne figurent pas parmi les sociétés ayant effectuées des paiements au titre des droits fixes en 2016 au niveau des recettes du CPDM comme prévu par le Code Minier. La liste de ces sociétés est présentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société</th> <th>Type</th> <th>Société</th> <th>Type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AL IMAN</td> <td>AECPM Granite</td> <td>MAG SARL</td> <td>AECT Granite</td> </tr> <tr> <td>ALCOM SAVANE GROUP</td> <td>AECT Granite</td> <td>ORDIM MINING SARL</td> <td>PR-I (Or)</td> </tr> <tr> <td>BIAYE GROUPE</td> <td>AECT Sable</td> <td>SB GUINEE</td> <td>AECT Granite</td> </tr> <tr> <td>BEL AIR MINING SA</td> <td>AECPM Dolomite</td> <td>SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL</td> <td>ARC Granite</td> </tr> <tr> <td>BRACERO CONSTRUCTION</td> <td>AECPM Granite</td> <td>SOCIETE COMANA MINING SARLU</td> <td>PR-I (Or)</td> </tr> <tr> <td>CIMENTS DE GUINEE</td> <td>AECPM et AECT Calcaire et Pouzzolane</td> <td>SOCIETE G & P SARLU</td> <td>PR-I (Or)</td> </tr> <tr> <td>GOLDEN VALLEY MINING SA.</td> <td>PR-I (Or)</td> <td>SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL</td> <td>PR-I (Or)</td> </tr> </tbody> </table>	Société	Type activité selon le rapport de cadrage du Consultant National	Cadastre minier	COBAD	Exploitation Bauxite	Absence de Titre minier.	GAC	Exploration Bauxite	Absence de Titre minier.	SCETHCG	Exploitation Carrière	Absence de Titre minier.	SOCIETE HUAYA SARLU	Exploration	Absence de Titre minier.	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Exploitation Bauxite	Absence de Titre minier.	SOCIETE RIO TINTO GUINEE SA	Exploitation Fer	Absence de Titre minier.	Société	Type	Société	Type	AL IMAN	AECPM Granite	MAG SARL	AECT Granite	ALCOM SAVANE GROUP	AECT Granite	ORDIM MINING SARL	PR-I (Or)	BIAYE GROUPE	AECT Sable	SB GUINEE	AECT Granite	BEL AIR MINING SA	AECPM Dolomite	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	ARC Granite	BRACERO CONSTRUCTION	AECPM Granite	SOCIETE COMANA MINING SARLU	PR-I (Or)	CIMENTS DE GUINEE	AECPM et AECT Calcaire et Pouzzolane	SOCIETE G & P SARLU	PR-I (Or)	GOLDEN VALLEY MINING SA.	PR-I (Or)	SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL	PR-I (Or)	Oui	<p>6 sociétés ayant effectué des paiements au titre de droits et redevances prévus par le Code minier et ne figurant pas parmi les titulaires d'un titre minier valide au 31 décembre 2016 au niveau du Cadastre minier mis à notre disposition :</p> <p>Sur les 6 sociétés, 3 sont titulaires d'Autorisations d'exploitation de Carrières Permanentes ou Temporaires, octroyées avant la modernisation du Cadastre Minier.</p> <p>Or, avant la modernisation, les Autorisations d'exploitation de carrières étaient gérées par la Direction Nationale des Mines.</p> <p>Par contre, les trois sociétés titulaires de Titres Miniers sont effectivement au niveau du Cadastre Minier.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société</th> <th>Substance</th> <th>N° de l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GAC</td> <td>Bauxite</td> <td>A/2006/6361/MMG/CAB</td> </tr> <tr> <td>SIMFER SA (Rio Tinto)</td> <td>Fer</td> <td>D/2011/134/PRG/SGG</td> </tr> <tr> <td>Aluminium Company of Guinea (FRIGUIA)</td> <td>Bauxite</td> <td>D/1973/164/PRG</td> </tr> </tbody> </table> <p>17 sociétés ayant obtenu des titres miniers au cours de 2016 selon le Cadastre minier mais qui ne figurent pas parmi les sociétés ayant effectuées des paiements au titre des droits fixes en 2016 au niveau des recettes du CPDM comme prévu par le Code minier. La liste de ces sociétés est présentée dans le tableau suivant :</p> <p>Sur les 17 sociétés, 10 sont titulaires d'Autorisations d'exploitation de Carrières Permanentes ou Temporaires octroyées avant la modernisation du Cadastre Minier.</p> <p>Or, avant la modernisation, les Autorisations d'exploitation de carrières étaient gérées par la Direction Nationale des Mines.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Société</th> <th>Substance</th> <th>Date d'octroi</th> <th>Date fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Car BRACERO CONSTRUCT ION</td> <td>Granite</td> <td>21/04/2016</td> <td>20/04/2018</td> </tr> <tr> <td>Car BEL AIR MINING SA</td> <td>Dolérite</td> <td>25/04/2016</td> <td>24/04/2018</td> </tr> <tr> <td>CIMENTS DE GUINEE</td> <td>Calcaire</td> <td>15/01/2016</td> <td>14/01/2018</td> </tr> <tr> <td>BIAYE GROUPE</td> <td>Sable</td> <td>29/06/2016</td> <td>28/12/2016</td> </tr> <tr> <td>AL IMAN</td> <td>Granite</td> <td>20/04/2016</td> <td>19/04/2018</td> </tr> </tbody> </table>	Société	Substance	N° de l'acte	GAC	Bauxite	A/2006/6361/MMG/CAB	SIMFER SA (Rio Tinto)	Fer	D/2011/134/PRG/SGG	Aluminium Company of Guinea (FRIGUIA)	Bauxite	D/1973/164/PRG	Société	Substance	Date d'octroi	Date fin	Car BRACERO CONSTRUCT ION	Granite	21/04/2016	20/04/2018	Car BEL AIR MINING SA	Dolérite	25/04/2016	24/04/2018	CIMENTS DE GUINEE	Calcaire	15/01/2016	14/01/2018	BIAYE GROUPE	Sable	29/06/2016	28/12/2016	AL IMAN	Granite	20/04/2016	19/04/2018
Société	Type activité selon le rapport de cadrage du Consultant National	Cadastre minier																																																																																									
COBAD	Exploitation Bauxite	Absence de Titre minier.																																																																																									
GAC	Exploration Bauxite	Absence de Titre minier.																																																																																									
SCETHCG	Exploitation Carrière	Absence de Titre minier.																																																																																									
SOCIETE HUAYA SARLU	Exploration	Absence de Titre minier.																																																																																									
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Exploitation Bauxite	Absence de Titre minier.																																																																																									
SOCIETE RIO TINTO GUINEE SA	Exploitation Fer	Absence de Titre minier.																																																																																									
Société	Type	Société	Type																																																																																								
AL IMAN	AECPM Granite	MAG SARL	AECT Granite																																																																																								
ALCOM SAVANE GROUP	AECT Granite	ORDIM MINING SARL	PR-I (Or)																																																																																								
BIAYE GROUPE	AECT Sable	SB GUINEE	AECT Granite																																																																																								
BEL AIR MINING SA	AECPM Dolomite	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	ARC Granite																																																																																								
BRACERO CONSTRUCTION	AECPM Granite	SOCIETE COMANA MINING SARLU	PR-I (Or)																																																																																								
CIMENTS DE GUINEE	AECPM et AECT Calcaire et Pouzzolane	SOCIETE G & P SARLU	PR-I (Or)																																																																																								
GOLDEN VALLEY MINING SA.	PR-I (Or)	SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL	PR-I (Or)																																																																																								
Société	Substance	N° de l'acte																																																																																									
GAC	Bauxite	A/2006/6361/MMG/CAB																																																																																									
SIMFER SA (Rio Tinto)	Fer	D/2011/134/PRG/SGG																																																																																									
Aluminium Company of Guinea (FRIGUIA)	Bauxite	D/1973/164/PRG																																																																																									
Société	Substance	Date d'octroi	Date fin																																																																																								
Car BRACERO CONSTRUCT ION	Granite	21/04/2016	20/04/2018																																																																																								
Car BEL AIR MINING SA	Dolérite	25/04/2016	24/04/2018																																																																																								
CIMENTS DE GUINEE	Calcaire	15/01/2016	14/01/2018																																																																																								
BIAYE GROUPE	Sable	29/06/2016	28/12/2016																																																																																								
AL IMAN	Granite	20/04/2016	19/04/2018																																																																																								

Recommandation				Implémentation	Commentaires																											
GUIER SA	AECT Calcaire	SOCIETE WEST AFRICA EXPLORATION (WAE)	PR-I (Fer)	Non identifié	MAG SARL Granite 13/05/2016 12/12/2016 GUIER S,A Calcaire 09/08/2016 08/02/2017																											
SIEC					Non identifié	INTER, D EXPLOI, CARRIERE (S,I,E,C) Granite 03/05/2016 02/05/2018 ALCOM SAVANE GROUP Granite 24/03/2016 23/09/2016 CAMEN RESOURCES Dolérite 15/04/2016 14/04/2016																										
Compte tenu du faible montant des droits fixes dus au titre de l'octroi des permis, ce constat n'est pas de nature à impacter l'exhaustivité du présent rapport. Nous comprenons que ces anomalies dataient de la période avant la modernisation du cadastre minier où une partie des permis dont ceux se rapportant aux autorisations d'exploitation de carrières qui étaient gérées par la Direction Nationale des Mines. Bien que cette situation ne soit pas de nature à impacter l'exhaustivité du présent rapport, nous recommandons de s'assurer que ces anomalies sont régularisées et que le nouveau système cadastral inclut tous les titres et autorisations actifs.					<p>Avec la mise en place de la nouvelle procédure cadastrale (Arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er Septembre 2016), les Titres Miniers et Autorisations diverses sont désormais enregistrés au niveau du Cadastre Minier via le CPDM qui est le garant de la fiabilité des données cadastrales.</p> <p>Par contre, 8 sociétés ayant obtenu leurs Titres Miniers en 2016 ont payé les droits fixes y afférents au cours de l'année 2017.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Société</th> <th>N° de l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>SB GUINEE SA</td> <td>A/2016/001/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>MGWA GOLDEN FRANK SARL</td> <td>A/2016/036/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>COMANA MINING SARLU</td> <td>A/2016/155/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>COMANA MINING SARLU</td> <td>A/2016/156/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>GOLDEN VALLEY MINING SA</td> <td>A/2016/159/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>WEST AFIRCA EXPLORATION</td> <td>A/2016/097/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>G&P SARLU</td> <td>A/2016/102/DIGM/CPDM</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>ORDIM MINING SARL</td> <td>A/2016/115/DIGM/CPDM</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au regard des constats effectués, il ressort que les anomalies dataient de la période avant la modernisation du cadastre en 2016. Cette modernisation garantit désormais la fiabilité des données cadastrales.</p>	N°	Société	N° de l'acte	1	SB GUINEE SA	A/2016/001/DIGM/CPDM	2	MGWA GOLDEN FRANK SARL	A/2016/036/DIGM/CPDM	3	COMANA MINING SARLU	A/2016/155/DIGM/CPDM	4	COMANA MINING SARLU	A/2016/156/DIGM/CPDM	5	GOLDEN VALLEY MINING SA	A/2016/159/DIGM/CPDM	6	WEST AFIRCA EXPLORATION	A/2016/097/DIGM/CPDM	7	G&P SARLU	A/2016/102/DIGM/CPDM	8	ORDIM MINING SARL	A/2016/115/DIGM/CPDM
N°	Société	N° de l'acte																														
1	SB GUINEE SA	A/2016/001/DIGM/CPDM																														
2	MGWA GOLDEN FRANK SARL	A/2016/036/DIGM/CPDM																														
3	COMANA MINING SARLU	A/2016/155/DIGM/CPDM																														
4	COMANA MINING SARLU	A/2016/156/DIGM/CPDM																														
5	GOLDEN VALLEY MINING SA	A/2016/159/DIGM/CPDM																														
6	WEST AFIRCA EXPLORATION	A/2016/097/DIGM/CPDM																														
7	G&P SARLU	A/2016/102/DIGM/CPDM																														
8	ORDIM MINING SARL	A/2016/115/DIGM/CPDM																														
4	Publication des états financiers audités et des rapports sur la gestion de l'ANAIM : Nous comprenons que les états financiers certifiés ainsi que les rapports d'activité de l'ANAIM ne sont pas publiés sur son site web. Afin de renforcer la transparence autour du rôle de l'ANAIM et sa gestion des infrastructures minières, nous recommandons à l'ANAIM de publier de façon régulière sur son site web ses états financiers certifiés et ses rapports de gestion.			Oui	Les états financiers certifiés de l'ANAIM sont publiés sur le site web de l'ITIE-Guinée (https://www.itie-guinee.org/rubrique/publications/)																											
5	Veiller à rendre public la version synthétique des rapports d'activités et financiers du Fonds d'Investissement Minier (FIM) :			En cours																												

Recommandation	Implémentation	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Selon le Décret D/96/015/PRG/SGG fixant l'organisation et le fonctionnement du Fonds de promotion et de développement miniers. Les principales attributions du FIM sont : supporter les activités de recherches géologiques et minières ; • favoriser le développement de l'exploitation minière ; • améliorer constamment la performance du secteur minier ; • financer tout ou partie des projets de promotion et de développement miniers ; • financer des études, travaux, prestations et missions fournies ou réalisés dans le secteur minier ; et • financer tout ou partie de la participation de l'Etat dans un projet minier. <p>Nous comprenons que le FIM établit des rapports d'activités et des rapports financiers. Ces documents sont rédigés dans une version détaillée puis synthétisé. Ils ne sont en revanche pas rendus publics.</p> <p>Si les rapports détaillés ne peuvent pas être publiés pour des raisons de confidentialité, nous recommandons de veiller à rendre public dans la version synthétique des rapports d'activités et financiers du FIM.</p>		
<p>Veiller à renforcer la sensibilisation des nouvelles parties déclarantes :</p> <p>Malgré une volonté affichée des parties déclarantes de participer au processus de validation de la Guinée, la collecte des données a dû, à plusieurs reprises, être prolongée dans l'attente des déclarations de certaines entreprises.</p> <p>6 Cela concerne principalement les nouvelles entités entrées pour la première fois dans le périmètre ITIE et dont la contribution est limitée.</p> <p>Aussi, afin de réduire les délais d'établissement des rapports ITIE, nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée de veiller à mettre en place un dispositif de veille permettant l'identification des nouvelles entrées potentielles dans le périmètre ITIE afin de multiplier les ateliers de vulgarisation et les actions de sensibilisation à l'ITIE pour les nouvelles entités.</p>	En cours	
<p>Veiller à continuer de renforcer la production de données fiables du secteur extractif :</p> <p>L'ITIE prévoit la divulgation d'informations financières et non financières relatives au secteur extractif, notamment le cadre légal, le régime fiscal, les pratiques d'octroi de licences, la situation des entreprises d'État, les paiements, la production, les exportations et les contrats. L'ITIE encourage également la publication systématique de ces données en utilisant les mécanismes en place ou à défaut en mettant en place les outils adéquats.</p> <p>Nous comprenons à ce titre que la Guinée a réalisé des avancées significatives en matière d'intégration des données avec notamment :</p> <p>7</p> <ul style="list-style-type: none"> • la publication des conventions minières signées depuis 2013 en ligne www.contratsminiersguinee.com. • la modernisation du site du Ministère des Mines et de la Géologie (www.mines.gov.gn) qui inclut notamment les données sur le cadre juridique, sur les projets miniers, sur la contribution du secteur dans le PIB et sur le processus ITIE ; • la mise en place à partir de septembre 2016 par le CPDM d'un nouveau système de gestion du cadastre minier, qui inclue un portail sur les titres miniers accessibles au public La mise en ligne du cadastre minier (http://guinee.cadastreminier.org/fr/) ; • la modernisation du site web de la SOGUIPAMI avec la mise en ligne des états financiers, des rapports d'audit, des rapports de gestion de la société ainsi que d'autres données sur ses partenaires. (https://soguipami-gn.com/) ; 	En cours	

Recommandation	Implémentation	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> la mise en ligne à partir d'octobre 2017 des contrats pétroliers historiques par l'Office national des Pétroles (http://onap.gov.gn/) ; et la mise en ligne de l'analyse de la loi de finances par affectation : infrastructures, investissement, dépenses, budgets alloués aux préfectures et communes (http://www.budgetouvertgn.org/). <p>Toutefois, lors de la collecte des données nous avons rencontré des difficultés pour disposer de données concordantes sur la production et les exportations.</p> <p>Nous avons également noté l'absence de publication de certaines données financières sur les revenus du secteur ou encore sur les contributions des entreprises au développement local. Certaines données publiées ne sont pas mises à jour en temps réel et dans certains cas elles présentent des divergences entre les différentes sources.</p> <p>Cette situation ne permet pas de faciliter la comparaison des données avec d'autres données publiques ou avec des données historiques.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons de veiller à continuer de renforcer la production de données fiables du secteur extractif.</p>		
<p>Veiller à renforcer la fiabilisation des données sur la production :</p> <p>Certaines sociétés retenues dans le périmètre n'ont communiqué que les données sur les volumes sans reporter la valeur de la production.</p> <p>Par ailleurs, l'analyse de l'annuaire statistique 2016 fait ressortir les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les données sur la production se limitent aux volumes sans indiquer la valorisation en raison, notamment pour la bauxite de l'inexistence d'un marché mondial de la bauxite, les prix étant fixés au cas par cas et pouvant être considérés comme ayant un caractère commercial ; les données sur la production ne semblent pas exhaustives au niveau du tableau 20.17 où les volumes ne sont pas renseignés pour la production artisanale de l'or et du diamant ; et les données sur la production de bauxite au niveau des tableaux 20.17 et 20.18 ne semblent pas cohérentes. <p>Nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée de veiller à prévoir des actions de sensibilisation auprès des sociétés sur l'importance de la divulgation des données sur la valeur et les volumes de production.</p> <p>Nous recommandons également au Comité de pilotage ITIE- Guinée de procéder à l'analyse des données non cohérentes relevées au niveau des données sur la production.</p>	En cours	
<p>Publication du rapport d'Audit des titres et conventions minières octroyés avant 2010 :</p> <p>Le Gouvernement a lancé depuis 2012 une revue de la légalité et de l'équité des titres miniers attribués avant les élections présidentielles de fin 2010. À cette fin, un Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Minières (« CTRTCM ») a été mis en place pour donner un avis sur la conformité de l'octroi des titres miniers aux normes internationales et aux dispositions légales en vigueur au moment de leur octroi et aux principes du Code Minier.</p> <p>Nous comprenons que le CTRTCM a complété son évaluation de l'ensemble des 19 projets miniers, titres et accords en avril 2016 et que le gouvernement s'est engagé depuis à publier le rapport final du processus et l'ensemble des accords révisés avec les entreprises sur le site internet du MMG.</p> <p>Toutefois nous avons noté que seules certaines recommandations faites par le CTRTCM ont été rendues publiques notamment en ce qui concerne celles relatives au retrait des titres et de résilier</p>	Oui	<p>Rapport du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Minières (CTRTCM) a été publié dans sur le site web du Secrétariat Technique de l'ITIE Guinée sur ce lien : https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/rapport-du-comite-technique-de-revue-des-titres-et-conventions-miniers-ctrbcm-19-avril-2016/</p> <p>Dernière consultation : 15 avril 2019.</p>

Recommandation	Implémentation	Commentaires
<p>les conventions détenues par VBG sur les gisements de Simandou (blocs 1 et 2) et de Zogota. Le rapport en question n'a toujours pas été mis en ligne à la date du présent rapport.</p> <p>Dans le cadre du renforcement de la transparence par rapport aux décisions prises dans le cadre de cet audit, nous recommandons de publier le rapport de l'évaluation ou une synthèse du rapport. Nous recommandons également que les constats et les conclusions du rapport fassent l'objet d'une dissémination auprès des parties prenantes de l'administration et de la société civile pour les sensibiliser sur le sujet et partager avec eux les enseignements tirés de cet exercice.</p>		
<p>Recommandations du rapport 2015, 2014 et 2013</p>		
<p>Renforcer la mobilisation des entreprises extractives :</p> <p>Nous avons pu constater une implication limitée des entreprises extractives dans le cadre du processus de déclaration ITIE. Ainsi, seulement 78% des entreprises (35 entreprises sur 45) nous ont fourni des déclarations ITIE et seulement 63% des déclarations fournies (22 sur 35) étaient signées par un haut responsable habilité et attestées par un auditeur externe. Cette situation est en nette régression par rapport à l'exercice ITIE 2013. Si cette situation devait perdurer, d'un exercice ITIE sur l'autre, cela pourrait conduire à générer des doutes quant au niveau de fiabilité des déclarations ITIE des entreprises.</p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage ITIE Guinée.</p>	<p>En cours</p>	<p>Le Comité de pilotage ITIE- Guinée organise régulièrement des séries d'ateliers de sensibilisation, d'informations et de formation des parties prenantes, administrations et sociétés minières élargie aux sociétés de sous-traitances minières sur le processus ITIE, la Norme et le mécanisme de remplissage des formulaires de déclaration proposés par l'Administrateur Indépendant et adoptés par ledit Comité.</p>
<p>Appuyez l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée :</p> <p>Le Secrétariat Exécutif, en charge d'assurer la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage ITIE-Guinée, nous a fait part de ses difficultés à respecter le cahier des charges auquel il est soumis, faute de moyens, tant financiers que techniques.</p> <p>Nous avons ainsi identifié plusieurs activités prioritaires qu'il pourrait être utile d'engager rapidement, afin de consolider la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement, dès début 2017, de l'élaboration du Rapport ITIE 2016, afin d'éviter les délais dans le recrutement de l'Administrateur indépendant et le processus de collecte des informations, délai qui, s'il devait perdurer dans les prochains exercices ITIE, pourrait nuire à la bonne conduite de l'ITIE en Guinée. • Constitution d'une base de données documentaire, qui permettrait au Secrétariat Exécutif de disposer de toute l'information actualisée sur le secteur extractif, alors que très peu de documents sont aujourd'hui disponibles. Cette base de données permettrait aussi à l'ITIE-Guinée de se conformer aux préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE. • Mise en place d'un Répertoire complet des contacts des entreprises titulaires de permis miniers couvertes par le Périmètre de l'ITIE-Guinée, qui est aujourd'hui partiel, ce qui pénalise les phases de collecte et de rapprochements des données. Ce Répertoire pourra être abondé, en temps réel, par le CPDM, qui doit disposer de toutes les informations nécessaires à sa constitution, conformément à son mandat. • Animation régulière et ciblée du réseau des points focaux de l'ITIE, tant au sein des organismes collecteurs que, surtout, des entreprises extractives, afin de les familiariser au processus ITIE. L'organisation d'actions de sensibilisation et de programmes de renforcement des capacités nous paraît nécessaire pour renforcer l'exercice déclaratif et consolider l'élaboration des Rapports ITIE en Guinée. 	<p>En cours</p>	<p>Le Premier Ministre Chef du Gouvernement et le Ministre des Mines et de la Géologie, tous membre du Conseil de Supervision de l'ITIE-Guinée, s'impliquent effectivement à la facilitation de décaissement des subventions allouées au Secrétariat pour son fonctionnement, mais invitent aussi les partenaires Techniques et Financiers à soutenir le processus. C'est dans cette dynamique que la Banque Mondiale a pris en charge le financement des rapports ITIE-Guinée 2016 et 2017. La Base de données documentaire est en constitution au S.E, le répertoire des contrats est régulièrement mis à jour. Les points focaux de l'ITIE-Guinée en plus des formations sur le remplissage de formulaires de déclaration, prennent part aux Ateliers de formation des parties prenantes sur tous les thèmes.</p>

Recommandation	Implémentation	Commentaires
<p>Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.</p>		
<p>Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs :</p> <p>Nous comprenons que certains organismes collecteurs (DNTCP, DGD, BNE) sont équipés de systèmes d'information qui ne leur permettent pas d'effectuer, en temps réel, un suivi des recettes minières collectées. C'est notamment le cas de la DGD, qui ne dispose pas d'une base de centralisation régulière des données collectées aux postes frontaliers, limitant d'autant le suivi et le contrôle des rentrées fiscales pour ce secteur. Nous notons également qu'une panne du système informatique de la DNI a perturbé, pour l'année 2015, l'exercice de collecte de données et de déclaration de cet organisme collecteur.</p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État et le renforcement des capacités des organismes collecteurs en cas de panne des systèmes existants.</p>	<p>En cours</p>	<p>La mise en place d'un logiciel performant, fiable et sécurisé est en cours d'implantation, ayant la capacité d'interconnecter toutes les régies financières de l'Etat (Impôt, Trésor, Douanes, CPDM, etc.) et tous les organismes collecteurs concernés par le système d'information, de suivi et de traitement en temps réel des recettes minières de l'Etat. Les personnes responsables chargées d'animer et gérer le serveur et les postes terminaux seront opérationnelles dès que la base de données est disponible.</p>
<p>Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre des flux : <p>Le Comité de Pilotage ITIE-Guinée pourrait intégrer dans les formulaires de déclaration la possibilité pour les entreprises extractives ou les organismes collecteurs de déclarer des paiements en nature.</p> <p>Par ailleurs, il pourrait être opportun d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer des transferts infranationaux (flux n°30 à 33) pour lesquels aucun montant n'a été déclaré pour le Rapport ITIE 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de l'exercice ITIE : <p>Le versement éventuel de bonus (bonus de signature, ...) ou d'autres contributions de la part des entreprises extractives du secteur des hydrocarbures pourrait être pris en compte en étendant le périmètre des prochains Rapports ITIE-Guinée au secteur des hydrocarbures.</p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de considérer d'ajouter la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures.</p> <p>Par ailleurs, nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer les paiements infranationaux (flux n°30 à 33).</p> <p>Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive Guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.</p>	<p>Oui</p>	<p>Il est prévu dans les prochains formulaires de déclaration un espace pour renseigner les paiements en nature s'il y a lieu. Le secteur pétrolier précisément à travers l'ONAP (Office National du Pétrole) est désormais dans le périmètre ITIE pour l'élaboration des prochains rapports ITIE-Guinée.</p> <p>Les paiements infranationaux existent dans les formulaires de déclaration soumis aux régies financières compétentes. Au-delà, il est mis en place un système de répartition des revenus minier à l'ensemble des Communes rurales du pays (non pas celles qui sont impactées par l'exploitation minière), par péréquation. Un service est créé pour gérer les fonds alloués à ces Communautés. Ce service est l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC).</p> <p>Lors de la dernière formation sur remplissage des formulaires de déclaration à l'intention des Points focaux, des questions ont été posées sur les flux portant sur « Autres paiements ». Des éclaircissements ont été faits à cet effet par le formateur représentant le Cabinet Indépendant.</p>

6.3 Suivi des recommandations du rapport de validation 2018

N°	Exigence	Recommandation	Implémentation	Actions proposées
1	Exigence 1.2 Engagement des entreprises.	- Participation dans le processus ITIE. - Divulgateion d'un plan d'action.	En cours	- La Chambre des Mines de Guinée a élaboré les TDR sur l'implication des Entreprises Minières dans le processus ITIE en Guinée. Elle a également élaboré une feuille de route pour s'assurer que les Entreprises participent pleinement et activement au processus ITIE. Les propositions relatives à la nomination des Membres de leur Collège est en cours ²⁰⁷ . - La liste nominative des Membres du Collège des Entreprises Minières est en cours de préparation.
2	Exigence 1.4 Le Groupe multipartite.	- Mise à jour du décret et de l'arrêté ministériel de 2012 sur la composition du Groupe multipartite.	Oui	- Société Civile a communiqué la liste nominative de ses représentants. - Un projet d'Arrêté de composition et de nomination des Membres du nouveau Comité de pilotage ITIE- Guinée est soumis au Ministre des Mines et de la Géologie pour signature.
3	Exigence 2.2 Octroi des licences.	- Publication les critères techniques et financiers	Oui	- Voir lien suivant : https://mines.gov.gn/assets/uploads/2016/09/Communique_nouvelle_procedure_cadastrale.pdf - Voir section 4.4.1.1 du présent rapport.
4	Exigence 4.3 Fournitures d'infrastructures et accords de troc.	- Evaluation d'existence d'accords de troc ou de dispositions d'infrastructures lors de la phase de cadrage.	Oui	- Le cadre juridique et les accord identifiés sont décrits dans la section 4.9.6 du présent rapport. - La compréhension des conditions des contrats et des accords identifiés, l'identité des parties intéressées, les ressources qui ont été promises par l'État, la valeur de la contrepartie en termes de flux financiers et économiques sont expliqués dans la section 4.9.6.1 du présent rapport.
5	Exigence 4.6 Paieiments infranationaux.	- Divulgateion et réconciliation des paieiments infranationaux significatifs	Oui	- Les Collectivités locales ont été sollicitées de soumettre une déclaration ITIE au titre des paieiments infranationaux 2018 (redevance superficielle) reçus des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement. Ces paieiments ont fait l'objet d'une réconciliation avec les paieiments déclarés par les sociétés extractives. Le détail de réconciliation au titre des paieiments infranationaux est présenté en annexe 21 du présent rapport.
6	Exigence 6.2 Dépenses quasi fiscales.	- Revue exhaustif de toutes les dépenses engagées par les entreprises d'État. - Déclaration des dépenses quasi fiscales	Oui	- Les entreprises d'Etat ont été sollicitées de déclarer toutes les dépenses quasi fiscales conformément à un modèle conçu au niveau du formulaire de déclaration 2018 (voir annexe 16). - Les dépenses quasi fiscales ont été exhaustivement déclarées par l'ANAIM. Le détail de ces dépenses et les analyses y afférentes sont présentées dans la sous-section 4.11.1.4 du présent rapport.
7	Exigence 7.3 Recommandations des Rapports ITIE.	- Suivi des recommandations	En cours	- Voir suivi des recommandations dans la section 6.2
8	Exigence 7.4 Impact de la mise en œuvre de l'ITIE	- Evaluation de l'impact ITIE	Oui	- Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a intégré dans son Rapport Annuel d'Avancement 2019 une section relative à l'évaluation de l'impact de mise en œuvre de l'ITIE dans la vie économique et sociale tant sur le plan National que sur le plan communautaire.

²⁰⁷ <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/rapport-annuel-2019-davancement-itie-guineemai-2020/>



Annexes

Annexes

Annexe 1 - Profil des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement

N°	Société	Date de création	Identifiant Fiscal	Montant du Capital Social	Adresse de contact
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	24/10/2014	840333827-4M	140 000 000 GNF	Immeuble WAZNI TOMBO 1, CORNICHE EST
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	01/10/1963	000415L-1J	2 000 000 USD	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE. B.P 523 Conakry B.P 100 Kamsar
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	01/12/2005	7356913057R	20 506 670 GNF	2ème étage Immeuble Boké, Cité ex Chemin de Fer B.P. 1006, Conakry, Guinée. RCCM/GC-KAL/010.260A/2005
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	02/12/1992	000042B-6T	60 568 382 934 GNF	4ème étage - Immeuble Moussodougou - Résidence 2000 Corniche Coléah Sud - Commune de Matam
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	05/13/2018	210625166 5K	180 000 000 GNF	Résidence Dolphine 2, quartier Coléah, Conakry, Guinée,
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDM)	18/05/2008	349895870	4 400 000 000 GNF	Imm Zein 4ème Etage Rue KA 021 Almamy, Kaloum / Conakry
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	01/11/2000	872381785 8J	50000000 GNF	SYMBAYA COMMUNE MATOTO CONAKRY, cité SIMBAYA
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	06/10/2010	007775A /163384514	1 000 000 000 GNF	Corniche Coléah C / Matam
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	14/09/2011	3961812659Q	68 000 000 000 GNF	KAGBELEN C/DUBREKA
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	11/05/2017	041085Z	140 000 000 GNF	Téminetaye, commune de Kaloum, Conakry
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	24/10/2003	882595283/2L	500 000 000 GNF	B.P.6506, Cité des Nations, Villa 27, Conakry, République de Guinée
12	Guinea Alumina Corporation S.A	01/01/2004	000181L1Y	200 000 000 GNF	Quartier Taouyah, Commune de Ratoma, Conakry, République de Guinée. PO Box 5090
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	01/01/1958	213160583-8Z	158 852 741 USD	B.P.197, KIMBO, Préfecture de Fria, République de Guinée
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	04/09/2017	042616H	1 000 000 USD	Conakry
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Nc	006193H	Nc	Tombo, commune de Kaloum - Conakry
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	02/12/2014	158086728-1K	Nc	LANDREAH-DIXINN
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	30/10/2003	000292U TVA 4U/854011368-TVA 1F	99 999 920 USD	Immeuble -Résidence Jeannine 3e étage Camayenne Commune de Dixinn BP 2046 Conakry Guinée
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Nc	000548Y	Nc	Nc
19	ALAME	10/02/1999	629157322 8B	20 000 000 GNF	Nc
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	21/10/2015	415146935 9T	36 812 682 000 GNF	Immeuble BOUSSIRYA - Camayenne, Commune de Dixinn - Conakry, Rép. Guinée - PO Box : 2564P
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	16/10/2016	433202298	10.000.000 GNF	Conakry/Kipe/Centre Emetteur/Plaza Diamant
22	SOMIAG	Nc	000113K	Nc	CONAKRY
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	01/01/2011	985117811	5 000 000 000 GNF	BP :931 CONAKRY, immeuble Friguia
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	1996	002822 V	5 000 000 000 GNF	Kaloum - BP 4596 Conakry - Guinée, quartier Manquepas, face Eglise Toussaint
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	28/07/2015	731241238 5D	140 000 000 GNF	Kankan avec antenne à Conakry

Nc : Non communiquée

Annexe 2 - Sociétés retenues pour une déclaration unilatérale

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
1	ALLIANCE MINING COMMODITIES GUINEE - SA	Société Minière	007342T
2	SOCIETE HUAYA SARL	Société Minière	008584G
3	SIMFER S.A.	Société Minière	000071D
4	SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	Société Minière	001196Y
5	RUSSKY ALUMINY LTD	Société Minière	000037L
6	SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S. A	Société Minière	000249E
7	SOCIETE EGEC MINING SARL	Société Minière	038852A
8	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA (S B G)	Société Minière	009029Q
9	SOCIETE SODEXO FACILITY MANAGEMENT SERVICES SA	Société Minière	734723596
10	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS	Société Minière	015501F
11	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES DE BAUXITE SARL UNIPERS	Société Minière	472845874
12	STE SOGEA SATOM	Société Minière	Non identifié
13	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	Société Minière	000775H
14	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP	Société Minière	012612F
15	SOCIETE ARANDA RESOURCES - SA	Société Minière	036986P
16	SOCIETE GUITER MINING-SA	Société Minière	013556Q
17	SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD	Société Minière	003690Z
18	SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	Société Minière	011792Q
19	SOCIETE ALCOA-GUINEE	Société Minière	000026D
20	STE COLAS AFRIQUE	Société Minière	Non identifié
21	SOCIETE GUITER CARRIERE SARL	Société Minière	018090Z
22	SOCIETE B M E - GUINEE - SARL	Société Minière	978901684
23	AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL	Société Minière	009001L
24	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	Société Minière	039384W
25	SOCIETE SHANGAI PU ZEN SARLU	Société Minière	Non identifié
26	SOCIETE WAD SARL	Société Minière	Non identifié
27	SOCIETE WEILY MINING - SA	Société Minière	005426Y
28	SOCIETE SAMA RESOURCES	Société Minière	007680J
29	FORTUNE CONCESSION	Société Minière	Non identifié
30	SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	Société Minière	020327V
31	SOCIETE XIANJIANG TBEA GROUP CO.LTD	Société Minière	Non identifié
32	SOCIETE NOUGA -SARL	Société Minière	926321886
33	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU	Société Minière	012613U
34	SOCIETE SAHELIENNE D'ELECTRICITE & TRAVAUX SARL	Société Minière	005511F
35	WEST AFRICA EXPLORATION-SA	Société Minière	008181Z
36	SOCIETE CASPIAN OIL & GAS/BURNEY GOLD GUINEE SARL	Société Minière	Non identifié
37	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT	Société Minière	000019L
38	SOCIETE ORBEX BULLION SA	Société Minière	039540J
39	DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GUINEA	Société Minière	047377K
40	VEP GROUPE SARL	Société Minière	009594W
41	KEBO TECNOVIA GUINEE-SA	Société Minière	332867613
42	SOCIETE DJOMA GROUP - SA	Société Minière	036978L
43	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	Société Minière	030709H
44	SOCIETE WASSOLON MINING SARL	Société Minière	Non identifié
45	SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE & SERVICES EN GUINEE SARLU	Société Minière	025213U
46	SOCIETE PHOENIX GBT	Société Minière	020667J

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
47	SOCIETE SUND AND SAND MINING AND METALS GUINEA SA	Société Minière	Non identifié
48	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	Société Minière	007923J
49	SOCIETE G ET P	Société Minière	033121L
50	SOCIETE TORO GOLD LIMITED	Société Minière	Non identifié
51	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	Société Minière	010823V
52	SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS	Société Minière	007890C
53	SOCIETE ZUNGPU (DOLORITE)	Société Minière	Non identifié
54	SOCIETE AWAL GUINEE SARL	Société Minière	024676G
55	SOCIETE KANFING MINING SAS	Société Minière	Non identifié
56	SOCIETE GLOBAL MINING SERVICE	Société Minière	004058Y
57	SOCIETE SOREX SA	Société Minière	Non identifié
58	CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	Société Minière	424958296
59	SOCIETE TELIMELE BAUXITE RESSOURCES SARL	Société Minière	Non identifié
60	SOCIETE FINIYAH RESSOURCES SAU	Société Minière	Non identifié
61	SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	Société Minière	Non identifié
62	SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	Société Minière	Non identifié
63	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	Société Minière	015449X
64	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	Société Minière	007560Z
65	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC)	Société Minière	004141L
66	ASP ENERGY AND MINING GUINEE SARL	Société Minière	009027Z
67	SOCIETE HYDROMIN INTL	Société Minière	Non identifié
68	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	Société Minière	001617E
69	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	Société Minière	006428Q
70	SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA	Société Minière	001040K
71	GENTA GUINEA RESSOURCES SA	Société Minière	029669P
72	DRAGON CITY INTERNATIONAL INVESTMENT	Société Minière	047769L
73	SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS	Société Minière	003541U
74	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL	Société Minière	004395J
75	STE MAG SARL	Société Minière	Non identifié
76	SOCIETE SARMIN BAUXITE GUINEE SARLU	Société Minière	024679K
77	SOCIETE JAVALON GUINEE SARL	Société Minière	Non identifié
78	SOCIETE ZHEN GYUAN INTERNATIONAL SARL	Société Minière	Non identifié
79	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	Société Minière	169013117
80	SOCIETE NEW JAPAN MINING SARL	Société Minière	006407Y
81	SOCIETE KING FISHER RESSOURCES SARLUNIPERS	Société Minière	375803004
82	SOCIETE ESSENTIAL RESSOURCES SARLU	Société Minière	028344J
83	SOCIETE FUBU MINING SARL	Société Minière	Non identifié
84	SOCIETE MAVCARD BAUXITE-SA	Société Minière	032447Q
85	SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU	Société Minière	016086J
86	SOCIETE TMK MINING SA	Société Minière	Non identifié
87	SOCIETE 2CE CONSTRUCTION SARL	Société Minière	029023T
88	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA	Société Minière	007403V
89	SOCIETE KINDIA MINING COMPAGNY SARL	Société Minière	Non identifié
90	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	Société Minière	012910U
91	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA (SOGEM SA)	Société Minière	135336121
92	SOCIETE NIMBA GOLD SARL	Société Minière	020425U
93	SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCES SA	Société Minière	022526Y
94	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	Société Minière	034324T

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
95	SOCIETE VETRO GUINEA RESOURCES SA	Société Minière	029671G
96	SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL	Société Minière	198763278
97	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	Société Minière	Non identifié
98	SOCIETE CISSE HASSAWIE SARL	Société Minière	019821J
99	SOCIETE MACI MANING SARL	Société Minière	025156H
100	PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE A BUTS MULTIPLES DE FOMI	Société Minière	049237G
101	SOCIETE MANAGUINEE SA	Société Minière	030181U
102	SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA	Société Minière	Non identifié
103	SOCIETE COMPAGNIE FRANCE GUINEE SARLU	Société Minière	026785K
104	SOCIETE SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	Société Minière	042684C
105	UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL	Société Minière	016354H
106	SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	Société Minière	012482Y
107	SOCIETE GROUPEMENT BEGEC-TRAVAUX-GIE	Société Minière	Non identifié
108	SOCIETE GRANITOR SARL	Société Minière	Non identifié
109	SOCIETE PIG MINING GUINEE SARL	Société Minière	012483Z
110	SOCIETE GEOLOGIE MINIERE SARL UNIP	Société Minière	592906333
111	SOCIETE SALAMI GROUP SARL	Société Minière	Non identifié
112	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	Société Minière	Non identifié
113	GROUPEMENT LES PRESTATIONS GIE	Société Minière	952534956
114	SOCIETE AG MINING - SARL	Société Minière	006834J
115	SOCIETE BARRY ET SONS COMPANY SARL	Société Minière	Non identifié
116	SOCIETE KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENT ET TP	Société Minière	007903H
117	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	Société Minière	015956A
118	FORWARD AFRICA RESOURCES SA	Société Minière	016088X
119	SOCIETE NB MINING GUINEE SARL	Société Minière	031996K
120	SOCIETE WOULA NATURAL RESSOURCES	Société Minière	029449K
121	SOCIETE C C ENERGY MINERALS SARLU	Société Minière	Non identifié
122	SOCIETE MINIERE DE DRAGAGE-SOMIDRA SARL	Société Minière	Non identifié
123	SOCIETE ALJAN GUINEE SARL	Société Minière	Non identifié
124	SOCIETE WARABA GOLD GUINEE SAUNIPERS	Société Minière	530439553
125	STE SABLE WASSOU	Société Minière	Non identifié
126	SOCIETE MINIRE NAFADJI SMN SARL	Société Minière	Non identifié
127	SOCIETE DAVID DIAMANTS SARL	Société Minière	Non identifié
128	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	Société Minière	961652708
129	SOCIETE KEBO ENERGY SA	Société Minière	011740U
130	SOCIETE FAKO RESOURCES SAR	Société Minière	003595M
131	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	Société Minière	002633V
132	SOCIETE BRIGHTSTONES MINING GUINEA SARL	Société Minière	028163Q
133	SOCIETE COMANA MINIG SARLU	Société Minière	023313F
134	SOCIETE ENTREPRISE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	Société Minière	011149T
135	SOCIETE VETRO GOLD SARL	Société Minière	Non identifié
136	SOCIETELY BAILA SARL	Société Minière	009415H
137	SOCIETE SAFF NATURAL RESOURCES SARL	Société Minière	Non identifié
138	SOCIETE ENACOF MINING SARLU	Société Minière	Non identifié
139	SOCIETE TAHE GOLD-SARL	Société Minière	Non identifié
140	SOCIETE MDS SARL	Société Minière	020586J
141	SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	Société Minière	678174459
142	SOCIETE METALS AND MINERALS TRADING SARL	Société Minière	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
143	SOCIETE HORIZON ROYAL GOLD SA	Société Minière	044426Q
144	SOCIETE SELLA MINING SARL	Société Minière	Non identifié
145	SOCIETE KABALABA MINING SARL	Société Minière	015077Q
146	SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL	Société Minière	014391Z
147	SOCIETE SOLID ROCK MINING AND EXPLORATION GUINEA SARL	Société Minière	Non identifié
148	SOCIETE BASE METAL GUINEA SARLU	Société Minière	046066M
149	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE ET DES METAUX SARL	Société Minière	Non identifié
150	SOCIETE ABK VENTURES SARL	Société Minière	044015V
151	SOCIETE FIRST GOLD - SA	Société Minière	417699824
152	SOCIETE HGMC	Société Minière	Non identifié
153	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	Société Minière	020340P
154	SOCIETE GUINEE MINING & TP SARL	Société Minière	042374Q
155	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	Société Minière	Non identifié
156	SOCIETE SPECTRUM HOLDING LIMITE	Société Minière	Non identifié
157	SOCIETE HORIZON ROYAL MINING SA	Société Minière	044425H
158	SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARLU	Société Minière	Non identifié
159	SOCIETE ETABLISSEMENTS CONDE KARIFA SARLU	Société Minière	Non identifié
160	SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	Société Minière	890992795
161	SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUYOU SARL	Société Minière	Non identifié
162	SOCIETE ID GOLD MINING SA	Société Minière	Non identifié
163	SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	Société Minière	Non identifié
164	SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	Société Minière	025445Q
165	SOCIETE DALABA MINING COMPANY SARL	Société Minière	Non identifié
166	SOCIETE AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU	Société Minière	Non identifié
167	SOCIETE SAGAR GOLD MINING SAL	Société Minière	Non identifié
168	SOCIETE AFRIC INVESTMENT GUINEE SARLU	Société Minière	039368B
169	SOCIETE ZHONG JIANG SARL	Société Minière	Non identifié
170	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET D'EXP MINIERE	Société Minière	Non identifié
171	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	Société Minière	Non identifié
172	SOCIETE T.CONNECT GROUP SARL	Société Minière	Non identifié
173	SOCIETE RRMS MINING Ltd	Société Minière	Non identifié
174	SOCIETE GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	Société Minière	024856G
175	SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	Société Minière	Non identifié
176	SOCIETE TIFAMA COORPORATION SARL	Société Minière	256648031
177	SOCIETE AFRIKANESS-SARL	Société Minière	012845Q
178	SOCIETE ENMAA INVESTMENT & TRADE SA	Société Minière	042875A
179	WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	Société Minière	012527Y
180	ENTREPRISE ADELE CAMARA & FRERES	Société Minière	033489W
181	SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA MINING CORPORATION - SA	Société Minière	965666209
182	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	Société Minière	921084323
183	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE -BOURE- SARLU	Société Minière	274383645
184	SOCIETE YELLOW GROUND INTERNATIONAL SA	Société Minière	024660Z
185	SOCIETE CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA-SARL	Société Minière	026950M
186	SOCIETE ETECO MINING SARL	Société Minière	Non identifié
187	SOCIETE ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	Société Minière	Non identifié
188	SOCIETE GR RESSOURCES	Société Minière	044989R
189	SOCIETE KAKANDE ALUMINA GUINEE SAU	Société Minière	Non identifié
190	SOCIETE HONGXING MINING GUINEE SARL	Société Minière	038387B

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
191	SOCIETE VENUS SARL	Société Minière	Non identifié
192	ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO	Société Minière	578069999
193	SOCIETE AFRICANESS SARL	Société Minière	Non identifié
194	SOCIETE ORGUI SARLU	Société Minière	014574J
195	SOCIETE TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	Société Minière	023845M
196	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	Société Minière	016565X
197	SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA	Société Minière	017426Q
198	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	Société Minière	015732Z
199	SOCIETE UNIVERSAL MINING	Société Minière	Non identifié
200	SOCIETE ARGO MINING SARLU	Société Minière	Non identifié
201	SOCIETE GROUP D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SINO-G	Société Minière	Non identifié
202	SOCIETE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES CARRIERES-SA	Société Minière	013764J
203	SOCIETE HOPEWELL RESOURCES SA	Société Minière	Non identifié
204	SOCIETE MARLEX-SARLUNIP	Société Minière	007730Y
205	SOCIETE DYNAMIC MINING CORPORATION - SARL	Société Minière	036740Q
206	SOCIETE TRUSTACO GOLD SARLU	Société Minière	Non identifié
207	SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	Société Minière	Non identifié
208	SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL	Société Minière	009131V
209	SOCIETE FTA GUINEE SARLU	Société Minière	Non identifié
210	SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE	Société Minière	Non identifié
211	SOCIETE IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL	Société Minière	056543X
212	SOCIETE DARMIL GUINEE SARLU	Société Minière	Non identifié
213	SOCIETE VICTORIA RESSOURCES SAU	Société Minière	Non identifié
214	SOCIETE PAN AFRICAN DIAMONDS GUINEE SARLU	Société Minière	Non identifié
215	SOCIETE KAKANDE MINING COMPANY (KMC)SAU	Société Minière	Non identifié
216	SOCIETE GOLDEN SUN SIGUIRI SA	Société Minière	Non identifié
217	SOCIETE ECIJKD	Société Minière	Non identifié
218	SOCIETE PINNACLE MINING SA	Société Minière	012160L
219	SOCIETE GROUP GUINEA INVESTMENT SA	Société Minière	Non identifié
220	SOCIETE GUIMAB SERVICE SARL	Société Minière	Non identifié
221	SOCIETE NESI DAN'S SARL	Société Minière	013618H
222	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	Société Minière	030497X
223	SOCIETE MAKONGO & AFRICAN PARTNERS SARL	Société Minière	Non identifié
224	SOCIETE RAMA HOLDING SARL	Société Minière	Non identifié
225	SOCIETE SUPER MAN BUSINESS COMPANY SARLU	Société Minière	Non identifié
226	STE NOUR EZZEDINE	Société Minière	Non identifié
227	SOCIETE CHINA GEO ENGINEERING CORPORATION GUINEE SA	Société Minière	Non identifié
228	SOCIETE BATAGON MINNING GUINEA SA	Société Minière	020788G
229	SOCIETE ZHONG CHUAN SARLU	Société Minière	Non identifié
230	SOCIETE G & P SARLU	Société Minière	Non identifié
231	SOCIETE TRUE CORPORATION CO.LTD SARL	Société Minière	Non identifié
232	SOCIETE MINIERE DE KANTOUMANA SARL	Société Minière	Non identifié
233	SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA	Société Minière	030498C
234	STE SOFAMAG SARL	Société Minière	Non identifié
235	SOCIETE GOLDEN GUINEA RESOURCES	Société Minière	038204Y
236	SOCIETE INTERNATIONAL MINING SARL	Société Minière	Non identifié
237	SOCIETE JIANGYAN_MINE SARLU	Société Minière	Non identifié
238	SOCIETE GUINEA BAUXITE MINING AND TRADING COMPANY	Société Minière	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
239	SOCIETE VENTURES SARL	Société Minière	Non identifié
240	SOCIETE AOW GUINEE SARL	Société Minière	025668W
241	SOCIETE ORDINAIRE SARL	Société Minière	Non identifié
242	SOCIETE PROJEO SARL UNIPERS	Société Minière	285150801
243	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE DES MINES SARL	Société Minière	Non identifié
244	SOCIETE AFRICAN RESSOURCES GROUP LIMITED SARL	Société Minière	Non identifié
245	SOCIETE D'INNOVATION MINIERE DE GUINEE SARL (SIMGUI-SRAL)	Société Minière	021355T
246	SOCIETE BERETE INERNATIONAL COMMERCE	Société Minière	Non identifié
247	SOCIETE QXING GUINEE SA	Société Minière	023293H
248	SOCIETE DAUMINE -SARL	Société Minière	004127V
249	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	Société Minière	Non identifié
250	SOCIETE AFRICA DIAMOND & MINING SARLU	Société Minière	Non identifié
251	SOCIETE MBS GOLD GUINEE SUCC	Société Minière	042097M
252	SOCIETE KEDALA MINING EXPLORATION SARLU	Société Minière	Non identifié
253	SOCIETE GROUP DURAC SARL	Société Minière	Non identifié
254	SOCIETE DNIPRO SARL	Société Minière	015722Y
255	SOCIETE GUINNERA SARL	Société Minière	000029R
256	SOCIETE PLAN AFRICA HOLDING GUINEA SARL	Société Minière	006278X
257	SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	Société Minière	014975A
258	SOCIETE RESSOURCES MANDALA	Société Minière	005044U
259	STE ROSSMO SARL	Société Minière	Non identifié
260	SOCIETE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION BATIMENT & TP -SA	Société Minière	001256V
261	E/SE CONSTRUCTION DEVELOP. GUINEE	Société Minière	Non identifié
262	SOCIETE DE FABRICATION DE GRAVIER SARLU	Société Minière	Non identifié
263	STE GUINEENNE DE CONSTRUCTION B R NTLE	Société Minière	Non identifié
264	SOCIETE DOKO GOLD MINING	Société Minière	015822Z
265	SOCIETE GBMTC	Société Minière	Non identifié
266	SOCIETE ABRO CONSULTANT MINING ASSOCIATION SARLU	Société Minière	Non identifié
267	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS	Société Minière	000553U
268	SOCIETE EVEREST CONSULTING GROUP	Société Minière	031136V
269	SOCIETE DIAOUNE ET FRERE SARL	Société Minière	001879G
270	SOCIETE IKATA INDUSTRIES SARL	Société Minière	022912T
271	SOCIETE LARIAND MINING	Société Minière	038918B
272	SOCIETE ACI SARL	Société Minière	008155H
273	SOCIETE WAMA SARL	Société Minière	Non identifié
274	SOCIETE GUINEA SARL	Société Minière	Non identifié
275	AMG SARL	Société de carrière	010981H
276	GUI-CO-PRES BTP SA	Société de carrière	000566Y
277	SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	Société de carrière	011313P
278	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	Société de carrière	010635E
279	SOCIETE TAIBA GRANULATS SARL	Société de carrière	009970G
280	SOCIETE EURASIENNE DE COMMERCE SARL	Société de carrière	Non identifié
281	SOCIETE CWF SARL	Société de carrière	Non identifié
282	SOCIETE AMINE MINING SARL	Société de carrière	030543E
283	SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	Société de carrière	Non identifié
284	SOCIETE DIA CARRIERE-SODIA-CAR (SARLU)	Société de carrière	Non identifié
285	SOCIETE FEBI ITC SARL	Société de carrière	014920T
286	SOCIETE ETABLISSEMENT COS- SARL	Société de carrière	015691M

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
287	SOGEC	Société de carrière	Non identifié
288	SOCIETE HANN ET COMPAGNIE SA	Société de carrière	002213D
289	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION	Société de carrière	Non identifié
290	SOCIETE CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	Société de carrière	Non identifié
291	JAMIL EZZEDINE SARL	Société de carrière	020291V
292	UNITED MINING SUPPLY	Sous-traitant minier	000043N
293	MOOLMAN MINING GUINEA	Sous-traitant minier	000044D
294	ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL (OSDG)	Sous-traitant minier	000046L
295	NITROKEMINE GUINEE	Sous-traitant minier	000051B
296	NITROKEMFOR GUINEE	Sous-traitant minier	000052N
297	TOUMNYNE SARL	Sous-traitant minier	000091L
298	MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (MES)	Sous-traitant minier	000102A
299	HYSPEC AFRICA LIMITED GUINEE SARL UNIPERSONNELLE	Sous-traitant minier	000167V
300	GEOPROSPECTS LIMITED SUCCURSALE GUINEE	Sous-traitant minier	000189Z
301	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)	Sous-traitant minier	000263R
302	SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	Sous-traitant minier	000301W
303	SOCIETE AECI GUINEE	Sous-traitant minier	002794M
304	SOCIETE SODEXO GUINEE SA	Sous-traitant minier	004796A
305	ETABLISSEMENTS MARIAMA DALANDA BARRY	Sous-traitant minier	008272H
306	SOCIETE BLY GUINEA SA	Sous-traitant minier	010337V
307	SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL (AMS)	Sous-traitant minier	015108E
308	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	Sous-traitant minier	019750M
309	SOCIETE FLUOR GUINEA.INC SUCC	Sous-traitant minier	020511P
310	SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	Sous-traitant minier	026526J
311	SOCIETE TM HOLDING SA	Sous-traitant minier	377429535
312	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION & DE DEVELOPPEMENT SA	Sous-traitant minier	458184819
313	RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	Sous-traitant minier	463344705
314	SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	Sous-traitant minier	465643138
315	SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	Sous-traitant minier	572454346
316	SOCIETE HARMONY SERVICES GUINEE - SARL	Sous-traitant minier	686265893
317	CRCC WEST AFRICA LTD SARL	Sous-traitant minier	722433547
318	SOCITE GUINEENE DE TRANSPORT ET TERRASSEMENT MINIER-SARLU	Sous-traitant minier	735483679
319	GUINEE OR	Comptoir d'Or	Non identifié
320	LB	Comptoir d'Or	Non identifié
321	ETABLISSEMENTS KOITA TIDIANE ET FRERES	Comptoir d'Or	012727H
322	KT&F	Comptoir d'Or	Non identifié
323	ETS SOSIM	Comptoir d'Or	Non identifié
324	PHOENIX	Comptoir d'Or	Non identifié
325	FAON GOLD STRANDING	Comptoir d'Or	Non identifié
326	GROUP	Comptoir d'Or	Non identifié
327	SOCIETE PCJL SARL	Comptoir d'Or	017107T
328	FABOU	Comptoir d'Or	Non identifié
329	GUINEE RESSOURCE	Comptoir d'Or	Non identifié
330	JAUNE PUR SARLU	Comptoir d'Or	Non identifié
331	FELLA SANDANFARA	Comptoir d'Or	Non identifié
332	SISAG SARL	Comptoir d'Or	Non identifié
333	BARAMA NEGOCE	Comptoir d'Or	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
334	SOCIETE SMIAGT	Comptoir d'Or	Non identifié
335	NEFIGUI	Comptoir d'Or	Non identifié
336	SOCAMI SA	Comptoir d'Or	Non identifié
337	ROYAL CUT DIAMOND	Comptoir d'Or	Non identifié
338	GMEX SARL	Comptoir d'Or	Non identifié
339	GLOBAL METAL TRADIN	Comptoir d'Or	Non identifié
340	ROYAL GOLD	Comptoir d'Or	Non identifié
341	SABAYIKS SA	Comptoir d'Or	Non identifié
342	WILBEN TRADE	Comptoir d'Or	Non identifié
343	VP TRADING SARL	Comptoir d'Or	Non identifié
344	PRATICE GUINEE	Comptoir d'Or	Non identifié
345	AGRO	Comptoir d'Or	Non identifié
346	CAURIS PRECIOUS	Comptoir d'Or	Non identifié
347	HANUL SARLU	Comptoir d'Or	Non identifié
348	DOUKOURE TRUST	Comptoir d'Or	Non identifié
349	AFRICA GOLD	Comptoir d'Or	Non identifié
350	CLASSIC WINNER	Comptoir d'Or	Non identifié
351	TABARA GOLD	Comptoir d'Or	Non identifié
352	AFRICA NAURUM	Comptoir d'Or	Non identifié
353	LY BAILA	Comptoir d'Or	Non identifié
354	HFGLOBAL	Comptoir d'Or	Non identifié
355	MAURICE KARAM	Comptoir d'Or	Non identifié
356	KLIGERBZ	Comptoir d'Or	Non identifié
357	SANTORO DONATO	Comptoir d'Or	Non identifié
358	FRASCEIAVITO	Comptoir d'Or	Non identifié
359	KABA ISMAEL	Comptoir d'Or	Non identifié
360	ORDIAMEX	Comptoir d'Or	Non identifié
361	ALTAMA GUINEE	Comptoir d'Or	Non identifié
362	MAZERCO SARL	Comptoir d'Or	Non identifié
363	GUINEE MINING	Comptoir d'Or	Non identifié
364	NKMINING	Comptoir d'Or	Non identifié
365	ALPHA GOLD CORPORAT	Comptoir d'Or	Non identifié
366	GUINEA MINING	Comptoir d'Or	Non identifié
367	SENDOUGOU	Comptoir d'Or	Non identifié
368	ETS TEBER	Comptoir d'Or	Non identifié
369	AOW	Comptoir d'Or	Non identifié
370	FIRST GROUP	Comptoir d'Or	Non identifié
371	DJIKINE GOLD	Comptoir d'Or	Non identifié
372	AMADIX GUINEA	Comptoir d'Or	Non identifié
373	INVESTNERE	Comptoir d'Or	Non identifié
374	STEINVERSIONNES	Comptoir d'Or	Non identifié
375	GROUP INTERNATIONA	Comptoir d'Or	Non identifié
376	CLASSIC WINNER	Comptoir d'Or	Non identifié
377	STESENDOUGOU	Comptoir d'Or	Non identifié
378	ETABLISSEMENTS SO SIM	Comptoir d'Or	Non identifié
379	DAHAB GUINEE	Comptoir d'Or	Non identifié
380	DAOUDA CISSE FELLA	Comptoir d'Or	Non identifié
381	HAMID BERETE	Comptoir d'Or	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
382	MELISDIONISIUS	Comptoir d'Or	Non identifié
383	SHADYWAGEN	Comptoir d'Or	Non identifié
384	MORO SANGARE	Comptoir d'Or	Non identifié
385	DERAIYAABDULISABH	Comptoir d'Or	Non identifié
386	DIALLO ABDOURAMANE	Comptoir d'Or	Non identifié
387	HADARA MOHAMED	Comptoir d'Or	Non identifié
388	GOLDEN GOLD GUINEA	Comptoir d'Or	Non identifié
389	XCELL SECURITY	Comptoir d'Or	Non identifié
390	PPPL GOLD	Comptoir d'Or	Non identifié
391	MAMADI CONDE	Comptoir d'Or	Non identifié
392	M BUSINESS	Comptoir d'Or	Non identifié
393	AKAR ALY	Comptoir d'Or	Non identifié
394	MOHAMED L DIALLO	Comptoir d'Or	Non identifié
395	GAGANSRIVASTAVA	Comptoir d'Or	Non identifié
396	EVENSSTCLAIR	Comptoir d'Or	Non identifié
397	ISSIAGA SACKO	Comptoir d'Or	Non identifié
398	MALKAHALON	Comptoir d'Or	Non identifié
399	DIALLO OUSMANE	Comptoir d'Or	Non identifié
400	MOHAMED DOUKOURE	Comptoir d'Or	Non identifié
401	JEAN LOZACHMEUR	Comptoir d'Or	Non identifié
402	AMARA CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié
403	SERVAL JEROME	Comptoir d'Or	Non identifié
404	HABIB TOURE	Comptoir d'Or	Non identifié
405	CHALIYAKADAVATYMA	Comptoir d'Or	Non identifié
406	HIDEHARUASHIMOTO	Comptoir d'Or	Non identifié
407	FINDICKDARMUS	Comptoir d'Or	Non identifié
408	HADARA	Comptoir d'Or	Non identifié
409	MAZERBOURG	Comptoir d'Or	Non identifié
410	SANGARE MORO	Comptoir d'Or	Non identifié
411	HENRI QUEFELIX	Comptoir d'Or	Non identifié
412	CHARLES OTASOWIE	Comptoir d'Or	Non identifié
413	GEORGE VALERA	Comptoir d'Or	Non identifié
414	ARSENIADISCHARALA	Comptoir d'Or	Non identifié
415	PEREZRAFAEL	Comptoir d'Or	Non identifié
416	SEKOU TOURE	Comptoir d'Or	Non identifié
417	MOHAMED DJIKINE	Comptoir d'Or	Non identifié
418	HABIB SYLLA	Comptoir d'Or	Non identifié
419	PERZANDRES	Comptoir d'Or	Non identifié
420	AMADOU CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié
421	BEMBA KABINET	Comptoir d'Or	Non identifié
422	MANUELURTADO	Comptoir d'Or	Non identifié
423	AMADOU DIOUM	Comptoir d'Or	Non identifié
424	ALY BADRA	Comptoir d'Or	Non identifié
425	MOHAMED DIABY	Comptoir d'Or	Non identifié
426	AHMAD DAOUDA WEHBI	Comptoir d'Or	Non identifié
427	MOHAMED MUNIR	Comptoir d'Or	Non identifié
428	MAZERBOURG JACQUE	Comptoir d'Or	Non identifié
429	MOHAMED CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
430	ATOUMANESY	Comptoir d'Or	Non identifié
431	VALIYAKATUASHAR	Comptoir d'Or	Non identifié
432	FUKUDAKOTARO	Comptoir d'Or	Non identifié
433	HAMJUNGHO	Comptoir d'Or	Non identifié
434	DAOUDA CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié
435	RITESHVADUVENDU	Comptoir d'Or	Non identifié
436	TASSY FOFANA	Comptoir d'Or	Non identifié
437	MARIAMA SANGUIANA	Comptoir d'Or	Non identifié
438	TIMOTHIMCLAREN	Comptoir d'Or	Non identifié
439	SIDIKI CONDE	Comptoir d'Or	Non identifié
440	KOUROUMA MORY	Comptoir d'Or	Non identifié
441	TOURE OUMAR BABARA	Comptoir d'Or	Non identifié
442	IBRAHIMA SANTIA	Comptoir d'Or	Non identifié
443	FODE MADOU CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié
444	MOUSSA KOUROUMA	Comptoir d'Or	Non identifié
445	GOURESSY MOHAMED	Comptoir d'Or	Non identifié
446	DIABATE LAMINE	Comptoir d'Or	Non identifié
447	ETS DIAKITE &FOFANA	Comptoir d'Or	Non identifié
448	ALPHA YAYA DIALLO	Comptoir d'Or	Non identifié
449	CORRECTION	Comptoir d'Or	Non identifié
450	GUINEENNE DE NEGOCE	Comptoir d'Or	Non identifié
451	AFRICAN LAND RESSOURCES	Comptoir d'Or	Non identifié
452	LANCINE CAMARA	Comptoir d'Or	Non identifié
453	MORIBA CONDE	Comptoir d'Or	Non identifié
454	KADE SANOH INTER BUSINESS	Comptoir d'Or	Non identifié
455	SANO FATOUMATA	Comptoir d'Or	Non identifié
456	SOW HABIB	Comptoir d'Or	Non identifié
457	SOW SANOU	Comptoir d'Or	Non identifié
458	ALPHA PROJECT	Comptoir de diamant	Non identifié
459	MARKET	Comptoir de diamant	Non identifié
460	FELLA	Comptoir de diamant	Non identifié
461	LION	Comptoir de diamant	Non identifié
462	COMPTOIR KENANE VICTOR	Comptoir de diamant	014341U
463	MARKET BIS	Comptoir de diamant	Non identifié
464	BZDIAMOND	Comptoir de diamant	Non identifié
465	MKD	Comptoir de diamant	Non identifié
466	ELITEGROUP	Comptoir de diamant	Non identifié
467	VIANIX	Comptoir de diamant	Non identifié
468	IDC	Comptoir de diamant	Non identifié
469	LIONSTAR	Comptoir de diamant	Non identifié
470	IJ	Comptoir de diamant	Non identifié
471	ALPHA2 SYLLA	Comptoir de diamant	Non identifié
472	ABOUBACAR ALIMOU	Comptoir de diamant	Non identifié
473	RUIPEDROTORRINHAS	Comptoir de diamant	Non identifié
474	MUSTAFA SYLLA	Comptoir de diamant	Non identifié
475	YOUSSOUPHA NDAW	Comptoir de diamant	Non identifié
476	DOUSSOU CAMARA	Comptoir de diamant	Non identifié
477	MOHAMED SALIM	Comptoir de diamant	Non identifié

N°	Sociétés	Nature d'activité	NIF
478	IBRAHIMA DIALLO	Comptoir de diamant	Non identifié
479	MOUSTAPHA KEMO	Comptoir de diamant	Non identifié
480	AMARA SOUMAORO	Comptoir de diamant	Non identifié
481	BOUBACAR DIALLO	Comptoir de diamant	Non identifié
482	FACELY KEITA	Comptoir de diamant	Non identifié
483	ABDALLAH MOHAMED	Comptoir de diamant	Non identifié
484	CELLA GUIRASSY	Comptoir de diamant	Non identifié
485	HOUSSEINATOU CONDE	Comptoir de diamant	Non identifié
486	MOUSSA TOUNKARA	Comptoir de diamant	Non identifié
487	MOHAME D SAVANE	Comptoir de diamant	Non identifié
488	MAMOUDOU TRAORE	Comptoir de diamant	Non identifié
489	SOW ABOUBACAR	Comptoir de diamant	Non identifié
490	MAMOUDOU SANOH	Comptoir de diamant	Non identifié
491	HADARA MOULAYE	Comptoir de diamant	Non identifié
492	HASSAN DAYE K	Comptoir de diamant	Non identifié
493	ALPHA DIABY	Comptoir de diamant	Non identifié
494	LAMINE DIABATE	Comptoir de diamant	Non identifié
495	IBRAHIMA CAMARA	Comptoir de diamant	Non identifié
496	ELH MOHAMED CISSE	Comptoir de diamant	Non identifié
497	MOHAMED CISSE	Comptoir de diamant	Non identifié
498	HAWA DIARE	Comptoir de diamant	Non identifié
499	ELHADJ SEKOU FOFANA	Comptoir de diamant	Non identifié
500	KALLO AHMADOU	Comptoir de diamant	Non identifié
501	CONDE SORY	Comptoir de diamant	Non identifié
502	ALIOU DIALLO	Comptoir de diamant	Non identifié
503	MAMADOU TRAORE	Comptoir de diamant	Non identifié
504	AMADOU SYLLA	Comptoir de diamant	Non identifié
505	SIDIKSGROUPE	Comptoir de diamant	Non identifié

Annexe 3 - Structure de capital et propriété réelle des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement

N°	Société	Actionnaire	% Participation	Information sur la propriété réelle
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	SOGUIPAMI	10,00%	EP
		WINNING LOGISTIC AFRICA COMPANY LIMITED	40,50%	SUN XIUSHUN PASSPORT N° E3755994D Nationalité : SINGAPOURE Date de naissance : 14-10-1964
		UNITED MINING SUPPLIERS INTERNATIONAL LTD	27,00%	FADI YOUSSEF WAZNI Pays de résidence : GUINEE Immeuble Wanzi, corniche Est, Tombo
		SHANDONG WEIQIAO ALUMINUM & ELETRICITY	22,50%	Société cotée / CSE
		Participation publique (Etat -Puissance publique)	49%	N/A
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	ALCOA	23%	Nc
		RIO TINTO ALCAN	23%	Nc
		DADCO	5%	Nc
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Participation publique (Etat -Puissance publique)	15,00%	N/A
		AngloGold Ashanti Ltd	85,00%	Afrique du Sud (société cotée à JSE (Johannesburg Stock Exchange))
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	DELTA GOLD MINING LTD	92,50%	Nc
		GUINEE	7,50%	République de Guinée
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	SOGUIPAMI	15,00%	N/A
		CHALCO HONGKONG LIMITED	85,00%	Société chinoise cotée (Shanghai Stock exchange)
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (*)	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE	100%	Jihu SHENG Nationalité : chinoise Numéro d'identité nationale : G57031222
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	RUSSKY ALUMINY LTD	100%	Société chinoise cotée (Hong Kong Stock exchange)
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	SPIC/API	100%	Filiale de SPIC State Power Investment Corporation (SPIC), cotée (Hong Kong Stock Exchange) ²⁰⁸
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	Nc	Nc	Nc
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	Nc	Nc	Nc
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	United Company Rusal Plc	100%	Cotée (Bourse de Hong Kong Limited (code boursier 486) & bourse de Moscou(code boursier RUSAL))
12	GUINEA ALUMINA CORPORATION S.A	EGA « Emirate Global Alumina	100%	Cotée (https://www.zonebourse.com/cours/action/GLOBAL-ALUMINA-CORPORATIO-140727/)
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	RUSSKY ALUMINY LTD	100%	Société chinoise cotée (Hong Kong Stock exchange)
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	Nc	Nc	Nc

²⁰⁸ <https://www.hydropower.org/companies/state-power-investment-corporation-spic>

N°	Société	Actionnaire	% Participation	Information sur la propriété réelle
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Nc	Nc	Nc
		Participation publique (Etat -Puissance publique)	15,00%	N/A
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Alufer Guinea Ltd	65,00%	Nc
		Alufer Base Metals	20,00%	Nc
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	MIFERGUI	5,00%	ETAT GUINEEN & D'autres partenaires
		EURONIMBA	95,00%	Nc
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQUE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Nc	Nc	Nc
19	ALAME	Nc	Nc	Nc
		Participation publique (Etat -Puissance publique)	15,00%	Etat Guinéen
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	AMR SARL	84,98%	Nc
		Mamady Camara	0,02%	N/A
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	MORI DIANE	50,00%	PP : N° CIN : 000211915/ Nationalité : GUINEENNE
		JEAN CLAUDE LAURANT BANGOURA	50,00%	PP : N° CIN : 000429955/ Nationalité : GUINEENNE
22	SOMIAG	MIFERGUI	5,00%	Nc
		EURONIMBA	95,00%	Nc
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	Participation publique (Etat -Puissance publique)	100,00%	N/A
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	Participation publique (Etat -Puissance publique)	100,00%	N/A
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	Nc	Nc	Nc

Nc : Non communiqué

(*) Source : rapport ITIE 2018 (informations 2018 non communiquées)

Annexe 4 - Fiabilisation des déclarations

N°	Société	Formulaires de Déclaration			Informations Contextuelles			Etats Financiers			Fiabilité globale
		Signé par le Management	Certifié par un auditeur	Electronique / Physique	signé par le Management	certifié par un auditeur	Electronique / Physique	EF 2018 certifiés par un CAC	Rapport d'audit ou Lettre d'affirmation du CAC envoyé	Electronique / Physique	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Oui	Oui	P	Oui	Oui	P	Non	n/a	n/a	Élevé
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Lettre d'affirmation	P	Très élevé
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Oui	Non	E	Oui	Non	E	Oui	Rapport d'audit	E	Moyen
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	Non	Non	E	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Non	n/a	n/a	Élevé
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	Non	Non	n/a	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	Non	Non	E	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	Oui	Oui	P	Oui	Oui	P	Non	n/a	n/a	Élevé
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
12	GUINEA ALUMINA CORPORATION	Oui	Oui	P	Oui	Oui	P	Non	n/a	n/a	Élevé
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	Non	Non	n/a	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Non	Non	E	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Oui	Oui	P	Oui	Oui	P	Non	n/a	n/a	Élevé
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Liasse fiscal	E	Très élevé

N°	Société	Formulaires de Déclaration			Informations Contextuelles			Etats Financiers			Fiabilité globale
		Signé par le Management	Certifié par un auditeur	Electronique / Physique	signé par le Management	certifié par un auditeur	Electronique / Physique	EF 2018 certifiés par un CAC	Rapport d'audit ou Lettre d'affirmation du CAC envoyé	Electronique / Physique	
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Non	Non	n/a	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
19	ALAME	Non	Non	E	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	Non	Non	E	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
22	SOMIAG	Non	Non	n/a	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	Oui	Oui	E	Oui	Oui	E	Oui	Rapport d'audit	E	Très élevé
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	Non	Non	n/a	Non	Non	n/a	Non	n/a	n/a	Faible

Nc : Non communiquée

Annexe 5 - Effectif des employés

N°	Société	Effectif des Nationaux				Effectif des Non Nationaux			
		Permanents		Temporaires		Permanents		Temporaires	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	1 185	40	221	12	168	9	0	0
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	1 965	210	0	0	0	0	36	9
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	1 695	153	1 163	0	52	1	376	0
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	1 076	40	0	0	64	6	0	0
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	4	0	0	0	15	1	0	0
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	935	0	0	0	96	0	0	0
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	949	49	233	14	0	0	25	8
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	35	1	250	0	45	0	0	0
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	15	5	0	0	0	0	42	7
12	GUINEA ALUMINA CORPORATION	195	31	0	0	67	7	0	0
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	825	79	0	0	2	0	0	0
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	168	0	0	0	0	0	0	0
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	147	8	0	0	0	0	0	0
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
19	ALAME	0	0	83	7	7	0	0	0
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	7	1	7	1	4	0	0	0
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	0	0	100	16	0	0	0	0
22	SOMIAG	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	21	5	0	0	0	0	0	0
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	205	128	171	0	8	0	0	0
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	23	0	1	0	5	0	0	0
	Total	9 450	750	2 229	50	533	24	479	24

Annexe 6 - Paiements sociaux obligatoires

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	Ref juridique / contractuelle
						Montant	Coût du Projet encouru durant 2018	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
		Hôpital ANAIM	Boké	01/01/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 200 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/02/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 200 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/03/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 200 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/04/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 000 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/05/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 000 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Hôpital ANAIM	Boké	01/06/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 000 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/07/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 000 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/08/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 112 250 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/09/2018	Subvention Hôpital ANAIM	1 000 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/10/2018	Subvention Hôpital ANAIM	970 850 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/11/2018	Subvention Hôpital ANAIM	841 900 000	N/A	Accord de Concession 2015
		Hôpital ANAIM	Boké	01/12/2018	Subvention Hôpital ANAIM	800 000 000	N/A	Accord de Concession 2015
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA. U	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
12	GUINEA ALUMINA CORPORATION	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	Ref juridique / contractuelle
						Montant	Coût du Projet encouru durant 2018	
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
19	ALAME	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
22	SOMIAG	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						12 325 000 000		

Annexe 7 - Paiements sociaux volontaires

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/01/2018	268CB 1801011 SACRIFICE AU CENTRE CONTROL BARGES W. CONSORTIU	6 340 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/01/2018	268CB 1801024 SACRIFICE VILLAGE KAMBIA	7 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/02/2018	SMB 31-02/18 UMS FONDATION SMB PR1888	25 186 076	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	14/02/2018	SMB 35-02/18 UMS SUPPORT OF ONG EVOLUTION PR1889	9 999 913	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/02/2018	SMB 38-02/18 UMS EXPENSIVES MILITARY & FAMILLY PR1900	45 025 358	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805006 pay for the sacrifice of cattle and sheep	4 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805011 gift for visit	100 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805026 Pay for donation ceremony of AGREM	3 967 500	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805045 compensation for medical expenses of local vi	350 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	étude diagnostic potentiel halieutique et agro Silvio.	742 046 670	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/08/2018	268CB1808047 PAY EQUIPMENT AND FOR REFORESTATION DAPILON	60 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/08/2018	268CB1808047 PAY EQUIPMENT AND FOR REFORESTATION DAPILON	2 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/09/2018	SMB 180-09/18 UMS CONSORTIUM REBOISEMENT 23KM PR2181	12 997 032	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/01/2018	002SMB/WA2017 WEWACO 40% CONTRAT FIN FORMATION	147 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/01/2018	003 SMB/WA2018 70% REALISATION 8eme FORRAGES/COMMUNAUTE	49 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/01/2018	BG 1801006 HUA LIAN FRESH CHQ 1037138	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/01/2018	BG 1801006 HUA LIAN FRESH CHQ 1037139	6 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	09/01/2018	BG 1801020 HUA LIAN FRESH CHQ 1037147 DENREE POUR VILLAGE	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	09/01/2018	BG 1801020 HUA LIAN FRESH CHQ 1037146 DENREE POUR VILLAGE	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	09/01/2018	BG 1801020 HUA LIAN FRESH CHQ 1037145 DENREE POUR VILLAGE	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	09/01/2018	BG 1801020 HUA LIAN FRESH CHQ 1037144 DENREE POUR VILLAGE	43 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/01/2018	BG 1801022 I.S.A-TRADING 50% CHQ 1010362 RIS POUR VILLAGES	400 000 000	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/01/2018	BG 1801022 I.S.A-TRADING 50% CHQ 1010363 RIS POUR VILLAGES	126 700 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/01/2018	BG 1801027 REALISATION FORAG A BOKE CHQ 1010370	468 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/01/2018	PAYMENT BARQUE VILLAGE	5 050 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/01/2018	268CB 1801018 ASSISTANCE FINANCIERE A MANSALIA ET RIVERAINES	300 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/01/2018	268CB 1801031 PAYMENT FOOTBALL N1 ET N2 VOIR FINAL	8 480 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/01/2018	268CB 1801032 BOISSONS POUR TOURNOI DU FOOTBALL	2 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/01/2018	268CB 1801034 CEREMONIE DE RECEPTION INAUGURATION DE DAPILON	13 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/01/2018	VISITE AUX DEUX VILLAGES ZONE DE CHENAL	603 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/01/2018	SMB 11-01/18 UMS LOCATION 1 GROUPE ELECTROGENE PR1833	30 011 109	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/01/2018	SMB 12-01/18 UMS IMPRESSION /MAILLOT RECTO VERSO PR1843	4 002 346	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/01/2018	SMB 12-01/18 UMS ASSIST/D Nile DES ROUTES P ET C PR1852	30 020 203	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/01/2018	SMB 17-01/18 UMS BUDGET PRIX LITTERAIRE W SASSINE PR1855	100 059 179	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/01/2018	SMB 17-01/18 UMS ASSISTANCE FINANCIERE PR1856	5 004 688	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/01/2018	SMB 22-01/18 UMS ASSISTANCE FINANCIERE PR1864	3 002 614	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/01/2018	SMB 26-01/18 UMS LOCATION GROUPE ELECTROGENE PR1791	540 001 128	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/01/2018	SMB 26-01/18 UMS LOCATION GROUPE ELECTROGENE PR1792	540 001 128	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/01/2018	SMB 26-01/18 UMS LOCATION GROUPE ELECTROGENE PR1793	540 001 128	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/02/2018	BG1802042 AVANCE 4 FORAGES MINE DABIS CHQ 1107616	99 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/02/2018	AVANCE INNOVATI BATIMENT GENDARMERIE BOKE CHQ 1037051	40 213 250	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/02/2018	268CB 1802017 DRY FRUIT/CHEF UNIFORMS INV31	4 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-001 BEING PEACE REWARD TO VILLAGE 10-12-2018	76 024 960	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-002 ORGANISATION TOURNOI DE FOOTBALL	7 799 985	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-002 TGM ASSIST RENOVATION MOSQUEE	7 999 966	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-003 TGM OPNING SACREFICIAL CEREMONY BLOCK 159	15 929 494	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-003 TGM OPNING SACREFICIAL CEREMONY BLOCK 159	23 010 969	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/02/2018	DN201802-003 TGM ROAD CONSTRUCTION SACRIFICIAL CEREMONY	10 714 960	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	01/03/2018	BG1803032 SPONSORING POUR EMISSION DE MANNEQUIN CHQ 1107623	25 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/03/2018	BG1803067 PMT 2 PUITES AMELIORES KATOUGOUMA CHQ 1107714	20 740 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/03/2018	BG1803069 AVANCE 40%FORAGE AMR 041 DAPILON CHQ 1107715	196 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/03/2018	268CB1803035 TOURNOI FOOTBALL ORGANISE PAR RELATION COMMUNAU	2 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/03/2018	268CB1803046 PMT 50% AVANCE CONSTRUCTION BARQUE 14M INV17	6 150 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/03/2018	268CB1803049 HEURES SUPPLEM AU PREFET GREVE KATOUGOUMA	1 400 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/03/2018	268CB1803055 AVANCE 50% 14M BARQUE DE PECHE	6 150 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/03/2018	268CB1803059 FRAIS SACRIFICE DEUX VILLAGES P5 P6 AMR	6 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/03/2018	268CB1803061 FRAIS TRSPORT RECHERCHE LIEU POUR PUIT	240 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	15/03/2018	FRAIS DE COMPTE VIP OVITALMAP	5 100 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/03/2018	SMB 53-03/18 UMS LOCATION GROUPE ELECTROGENE PR1884	155 999 663	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/03/2018	SMB 64-03/18 UMS AVANCE REPARAT 4 PONTS M TANENE PR1946	377 755 689	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	25/04/2018	29MARS2018 SCETVHCG-SA 4000 SAC DU RIZ	896 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/04/2018	0021/ECOFOR/04/18 CONTRAT REALISATION 7 FORAGES D'EAU	490 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/04/2018	2 FORAGE AVEC INSTALLATION POMPE DANS LES VILLAGES	140 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/04/2018	268CB1804004 20% POUR 80% DE LA CONSTRUCT BARQUE 14M	2 460 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	06/04/2018	268CB1804007 20% POUR 80% DE LA CONSTRUCT BARQUE 14M	2 460 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/04/2018	268CB1804011 ASSISTANCE TOURNOI FOOTBALL MEN A	5 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/04/2018	268CB1804014 FRAIS DE 18BAGS CIMENT INV33	1 224 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/04/2018	268CB1804019 ASSISTANCE DECES CHEF DE VILLAGE KANDJONGO	300 000	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/04/2018	268CB1804036 ACHAT CADEAU CONSORTIUM SMB-WINNING-WAP VILLAGE	100 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	18/04/2018	268CB1804037 -RENOVAT-POINT DEAU POUR LES VILLAGES INV067	1 620 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	24/04/2018	268CB18046 ASSISTANCE DG/SMB AU MARIAGE DOUMBOUYA UMS	1 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/04/2018	BG18040014 90%REALISATION FORAGE 19E DISPOSITIF CHQ 1107707	58 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	01/05/2018	BG1805001 REPARATION FORAGE VILLAGES CHQ 1126957	12 400 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	02/05/2018	BG1805007 FIN INSTALLAT 7 FORAGES 002SMB/WA/2017 CHQ 1126960	49 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/05/2018	BG1805017 FRAIS PERMIS DE CONSTRUC/CONDUIRE CHQ 1126965	10 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/05/2018	BG1805034 DL. CISRIF SABLE SU DAN CHQ 1126986	2 380 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/05/2018	BG1805050 GROUP DJOLIBA INT INV002/GID/18 PIECES CHQ 1126999	206 650 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	BG1805106 FORAGES IN78 CQ01176892	15 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	BG1805107 30%PAYMENT ONG IN 015 CQ01176893	86 192 985	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805004 fishing license and practicing license	390 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805004 fishing license and practicing license	390 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805019 Buy one sheep	560 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805020 Sacrificial goods	7 690 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	268CB1805023 20 per cent of the construction of the third fi	2 460 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805024 20 per cent of the construction of the fourth f	2 460 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	1 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	190 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	340 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	480 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	50 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	240 000	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	80 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805025 Donation of port tax of two fishing boats and	30 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805040 511 kg cashew nuts (for mine reclamation)	5 621 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/05/2018	268CB1805048 514 kg cashew nuts	5 654 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	268CB1805064 Pay Community villages consolation money	100 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	268CB1805065 Pay 10% quality retention money 1th fish boat	1 230 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	268CB1805066 Pay 10% quality retention money 2th fish boat	1 230 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/05/2018	268CB1805067 Two tons of cement for donation	3 244 800	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/05/2018	SMB 91-05/18 UMS FETE 1ER MAI-18 CONSORTIUM SMB PR 1999	11 000 662	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/05/2018	SMB 92-05/18 UMS APPUI TOURNOI FOOT A BOKE PR 1996	19 996 740	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/05/2018	SMB 92-05/18 UMS ASSIST AU GOUVERNEUR BOKE 1ER MAI PR 2005	5 000 040	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	09/05/2018	SMB 93-05/18 UMS PREST / STEND SMB-WINNING PR 2007	15 003 613	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	15/05/2018	SMB 96-05/18 UMS AMENAGEMENT PROJET AGRICOL PR2021	10 988 959	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	15/05/2018	SMB 96-05/18 UMS APPEL REPRISE ACTIVITES JEUNES PR 2022	12 986 976	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	15/05/2018	SMB 96-05/18 UMS CIMENT PORTLAN-45,5 N PR 2024	34 465 548	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/05/2018	REPARATION DES 4 PONTS METALIQUES DE TANENE PR2040	1 210 953 135	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	DONATION FOR BOKE GENDAMERIE	37 801 472	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	VILLAGE 6 WELL ADVANCE PAY 40% CHECK:01176899	12 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	VILLAGE 6 WELL ADVANCE PAY 40% CHECK:01176899	13 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	VILLAGE 6 WELL ADVANCE PAY 40% CHECK:01176899	12 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	PAY THE MONEY FOR USED BUILDING HOUSE CHE01176914	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/06/2018	PAY CORRERA AVANCVE 40 RENO SCKOOL CHECK ;01176937	34 400 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/06/2018	DONATION CONSTRUC HANGAR SAVONNERIE 10/SMB/6-18	46 826 440	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/06/2018	DONNATION WOMEN AN D GIRLS RATOMA CHEQ 01176974	52 367 900	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/06/2018	268CB1806060 - MATCH FOOTBALL KATOUGOUMA	2 160 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	25/06/2018	268CB1806062 - ACHAT 2 BOEUFs	8 223 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/06/2018	RC PURCHASE 115 CATTLE FEE	172 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/06/2018	RC PURCHASE 115 CATTLE FEE	300 277 777	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/06/2018	PAY LOCATION CAR FOR TRANSPORT CATTLE	1 700 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/06/2018	BONUS FOR VILLAGE	1 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/06/2018	DN201806-001 DEPENSE ENGAGEES/PLAN COMMUNAUTAIRE 041	225 865 504	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/06/2018	DN201806-001 DEPENSE ENGAGEES AU PLAN COMMUNAUTAIRE 159-6	609 493 402	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/06/2018	DN201806-001 DEPENSE ENGAGEES AU PLAN COMMUNAUTAIRE 159-P4	199 101 094	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/06/2018	SMB 108-06/18 UMS 21/05/18, DON A CONAKAY	149 229 875	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/06/2018	SMB 115-06/18 UMS DON 140 SACS RIZ A LA DOUANE PR 2070	31 516 560	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/06/2018	SMB 115-06/18 UMS INSTALLATION GROUP ELECTROGENE PR 2066	7 997 310	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/06/2018	SMB 118-06/18 UMS DON VACHE FETE RAMADAN PR 2069	15 994 710	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/06/2018	SMB 121-06/18 UMS LOCATION GROUP ELECTROGENE PR 2087	186 015 031	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/06/2018	SMB 123-06/18 UMS BAG OF RICE PR 2085	158 751 937	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/06/2018	SMB 123-06/18 UMS ACHAT 567 SAC DU RIZ PR 2086	125 355 904	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/06/2018	SMB 123-06/18 UMS REMISE DES BARQUES MONOTORISEES PR 2095	11 000 598	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/06/2018	SMB 98-05/18' UMS LOCATION G ELECTROGENE APRIL18 PR 2008	180 303 086	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/07/2018	BG1807002 50% AVANCE POUR 6 FORAGE VILLAGE N91 CHEQ 01205542	15 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/07/2018	BG1807002 40% AVANCE POUR 6 FORAGE VILLAGE N92 CHEQ 01205542	6 400 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/07/2018	BG1807005 DONATION FOR VILLAGE RAMADAN CHQ 01205544	45 180 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/07/2018	BG1807006 FORAGE AU VILLAGE DE SEGUEYITE CHQ 01205545	38 888 888	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/07/2018	BG1807046 FIN CONTRAT POUR INSTALLATION FORAGE CHQ 01205576	147 000 000	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/07/2018	BG1807053 DONNATION ONE HOUSE FOR CRD BOKE CHQ 01205587	100 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	27/07/2018	BG 1807059 REPARATION FORAGES MOSQUEE KATOUGOUMA/LIMANAYA CO	8 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	14/07/2018	041CB 1807003 FRAIS DE CADEAU	900 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/07/2018	DN201807-001 TGM PEACE REWARD FOR 1Q2018 & 2Q2018	224 742 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/07/2018	SMB 130-07/18 UMS ASSISTANCE 2 GENERAUX GENDARMES PR 2108	30 012 334	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/07/2018	SMB 131-07/18 UMS LOCATION GROUP 06/18 PR 2118	179 988 281	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/07/2018	SMB-147-07/18 UMS ASSIST FUNERAILLES GENDARMES PR 2133	19 977 818	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/07/2018	SMB 148-07/18 UMS ASSISTANCE 2 GENDARMES PR 2142	29 999 966	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/08/2018	10AOUT2018 SCETCHCG-SA DON MATERIELS AU CRD	21 800 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	02/08/2018	268CB 1808004 PAY ANACARDE ET REBOISEMENT VILLAGE	5 165 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/08/2018	268CB 1808007 PRIME MILITAIRES	1 200 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/08/2018	268CB1808035 BUY GRAVEL WITH UMS INV01	10 340 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/08/2018	PURCHASE 165 SHEPHERDS FOR TABASKI FESTIVAL	201 666 666	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	27/08/2018	268CB1808048 BONUS MILITARY FROM 3 TO 4 GASOLINE	680 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	27/08/2018	268CB1808049 BONUS 27 BIDONS AGENT SURETE	540 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	12/08/2018	041CB1808002 BUY SEEDS MAHOGANY INV11	3 850 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/08/2018	BG1808041 REPAIR 5 DRILLINGS VILLAGES INV95 CHQ 01223517	10 128 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	14/08/2018	FINANCIAL PARTICIPAT ON THE DAY FRENCH VOLUNTERISM 1223529	20 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/08/2018	BG1808063 30% ONG INV015 CHQ 01223534	86 192 985	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	24/08/2018	BG1808073 PALLOTTE EN FILET ET CORDE CHQ 01223545	101 933 216	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/08/2018	BG1808089 ONG RENTAL CAR AUGU CHQ 01223608	15 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/08/2018	SMB 169-08/18 UMS SOUTIEN FONDATION SMB/COUPE Nile PR 2158	50 060 562	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/08/2018	SMB 169-08/18 UMS ASSIST 211 CONSORTIUM AUX Catés PR 2169	13 014 885	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/08/2018	SMB 169-08/18 UMS ASSIST CONSORTIUM/CLUB WAC BKE PR 2170	13 014 885	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/08/2018	SMB 178-08/18 UMS ASSIST FEMME TOMBODEYA PR 2179	12 998 985	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/08/2018	DONATION FOR AUG'18	43 252 291	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	02/09/2018	BUYING CEMENT	168 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/09/2018	PAY 50% OF REFORESTATION LONG ROAD DAPILON	75 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/09/2018	BUY 2 SEA OF RICE	600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	05/09/2018	PAY PEPINIERE OF REFORESTATION LONG ROAD DAPILON	64 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	05/09/2018	PAY SALARIE AU EXPERT POUR LA PLAINE VEGETALE	125 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	06/09/2018	PAY 90% OF REFORESTATION LONG ROAD DAPILON	43 200 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/09/2018	BUY 10 BAGS OF RICE COMMUNITY	2 995 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/09/2018	268CB1809049 ONG BLOUSONS RC INV5	51 200 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/09/2018	LETTER OF SUPPORT FOR THE PARTY INDEPENDENCE 60E	90 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	01/09/2018	BG1809006 PAID FISHING SUPPLIES FEES CHECK 01223610	33 868 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	14/09/2018	BG1809050 50% CONSTRUCTION OF SOAP INV01EETFC 14/SMB/9-18	58 533 050	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	17/09/2018	BG1809055 A DINING TABLE FOR CRD INV41 01223572	3 300 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/09/2018	REIMB GENERATOR PR1884 SMB53-02/18 TMH AP175-16 CH01223588	87 840 967	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/09/2018	BG1809088 RENTAL CAR SEP ONG CHQ 01249968	15 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/09/2018	ADVCE FOLLOZING SMB -AGEK PARTNERSHIP CHQ 01249970	360 058 160	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	21/09/2018	PAY FOOTBALL MACH GALA EMOLUMENT OF THE PLAYERS	2 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/09/2018	SMB 180-09/18 UMS ASSIST 2 GENERAUX GENDARMES PR 2183	30 003 303	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/09/2018	SMB 182-09/18 UMS LOCATION GROUP ELECTROGENE PR 2190	186 067 799	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/09/2018	DONATION FOR SEP'18	43 212 708	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/09/2018	018 ONG EVOLUTION FRAIS FONCTIONNEMENT SEPT 18	43 224 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/10/2018	SPONSOR EQUIPMENT FOR FOOTBALL TEAM	467 985 700	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	05/10/2018	0268CB-1810012 BANNERS INV18100110104	8 950 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/10/2018	68CB-1810019 BUY CEMENT INV08	2 550 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	08/10/2018	68CB-1810020 REFORESTATION LONG ROAD	19 800 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/10/2018	268CB-1810043 40% ADVANCED BUYING CLAMP TABLE	19 520 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/10/2018	268CB-1810046 PURCHASE SIGN	1 244 320	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/10/2018	268CB-1810052 FOOD OF VISITOR VILLAGE	3 953 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/10/2018	FRAIS JOURNALISTE RC ACTIVITE CONSORTIUM	1 800 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/10/2018	268CB-1810067 MATERIEL FOR CEREMONIE 1ST MINISTRE	1 100 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	28/10/2018	268CB-1810071 PAY THREAD INV47	2 352 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/10/2018	BG1810040 REPAIR DRILLING FOR 3 VILLAGES 11/SMB/10-18	6 400 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/10/2018	BG1810046 SAND PURCHASE INV07 12/SMB/10-18	3 500 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/10/2018	BG1810056 40% ONG EVOLUTION INV019 CHQ 01250022	22 000 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/10/2018	BG1810092 EN OF TERMINAL WORKER 16/SMB/10-18	8 000 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/10/2018	BG1810098 6 DRILLING INSTALLATION CHQ 01267806	168 000 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/10/2018	SMB 200-10/18 UMS PARTICIPATION FETE 2 OCT18 PR 2219	12 997 508	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/10/2018	SMB 201-10/18 UMS ASSIST 2 GENDARMES PR 2228	29 996 563	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/10/2018	SMB 221-10/18 DENREES ALIMENTAIRES COMMUNAUTE PR 2254	12 991 295	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/10/2018	SMB 221-10/18 ACHAT CIMENT PORTLAND COMPOSE PR 2267	22 982 106	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/11/2018	BG1811093 30% 6FORAGE INV0017/ECOFOR/11/18 CHQ 01267924	420 000 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	06/11/2018	40% STARTING WELL WORK PUIITS INV04/EET 5/SMB/11-18	14 000 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/11/2018	BG18110015 SALOUM DECOR INV047 CHQ 01267874	19 500 000	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/11/2018	BG1811069 FINITION DES TRAVAUX VILLA A BOKE CHQ 01267917	15 818 340	Néant	Néant	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	16/11/2018	20% ORGANISTIO 2 CEREMONIES ROAD-HOUS CHQ 01267907	149 396 427	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	22/11/2018	50% RENOUELEMENT COLLEGE KORRERA BAYO CHQ 01267918	43 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/11/2018	BG1811076 PAY 1500 CASQUETTES ET 35% FRAIS DE CHQ 01267925	10 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/11/2018	BG1811091 FRAIS PROMOTIE KOGIA 18081910003GUI 19/SMB/11-18	2 889 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	07/11/2018	BG1811101 40% REALISATIO PUIITS VILLAGES KAKE 005 6/SMB/11-18	16 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/11/2018	041CB1811005 ASSIANISSEMENT EAU POUR LA COMMUNAUTE	200 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	02/11/2018	268CB1811-04 BUYING DRINK COCA AND FANTA	1 230 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	06/11/2018	268CB1811-10 FRECH OF COMMUNUCATION INV01	900 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/11/2018	268CB1811-25 GASOIL PICK-UP ZONE DAPILON	100 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/11/2018	268CB1811-26 50% FRAIS CALIGRAPHE SYLLA SEIDOUBA	1 555 400	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	11/11/2018	268CB1811-28 FRAIS FACTURES	15 538 300	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	15/11/2018	268CB1811-34 SACREFICE DEPENSES	12 855 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/11/2018	268CB1811-46 SACREFICE IN THE VILLAGE KARFAYA	710 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/11/2018	268CB1811-50 MILITARY EXPENSE CONCERT	7 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/11/2018	268CB1811-57 PRIME PARTICIPANTS MINI-MARATHON	15 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	24/11/2018	268CB1811-60 FRAIS 2 JOURNALISTES POUR MARATHON	600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	25/11/2018	268CB1811-61 FRAIS 2 JOURNALISTES ET INSTALLAT ORDINATEUR	880 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	29/11/2018	268CB1811-66 PAY AUTORITE POUR PORT NENE RECU13	1 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	30/11/2018	268CB1811-30 ADVANCED CONSTRUCTION BARQUES 14M	18 664 500	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/11/2018	SMB ND 01-11/18-UMS-PR 2303-PROJET FOOT FONDATION SMB	7 197 083	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/11/2018	SMB 237-11/18-/UMS-PR 2297-GENERATOR PURCHASE FOR KISSIDOUGO	143 076 513	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/11/2018	SMB 239-11/18-/UMS-PR 2300-LOCATION GENERATOR	186 909 692	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	23/11/2018	SMB ND 04-11/18-/UMS-PR 2324-REHABILITATION ROUTE	12 991 254	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/12/2018	BG1812004 PAY 40% KAKE N°06 TABLE FOR CRD 3/SMB/12-18	21 960 000	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/12/2018	BG1812022 INAUGURATION ROUTE INV01181102 CHQ 01267962	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/12/2018	BG1812022 INAUGURATION ROUTE INV01181102 CHQ 01267961	150 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/12/2018	BG1812022 INAUGURATION ROUTE INV01181102 CHQ 01267963	100 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	10/12/2018	BG1812022 INAUGURATION ROUTE INV01181102 CHQ 01267960	107 827 136	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	14/12/2018	BG1812031 DONATION THEATER COMPANY BOUCHE D'AIR CHQ 01267984	92 500 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/12/2018	BG1812037 MINI MARATHON 1ERE EDITION N124 CHQ 01267975	61 111 111	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	13/12/2018	BG1812040 ANAM PERMIS DE CONDUIRE BARQUES5.6.7 CHQ 01305393	15 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	26/12/2018	BG1812076 PSG DONATION LAUREATE AWARD SPORT CHQ 01305395	30 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-02 MATERIEL POUR SAVONNERIE KABOE INV03-12-02	15 720 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-11 20% PAY 80% CONSTRUCT 3 BARQUES DE 14M	7 465 800	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-32 BOEUF AND RICE INV49	5 956 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-53 PERMI PECHE BARGUES N 5-6-7	1 170 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-80 CALLIGRAPHIE TOIS BARQUES 14M	300 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-81 ASSISTANCE FETE FIN D'ANNEE 2018 GOURVERNORAT	5 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-83 CEREMONIE DISTRIBUTION PANNEAUX SOLAIRES CRD	4 700 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-85 PRIME NOUVEL AN AUTORITES	18 000 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-86 20% PAYE CONSTRUCT TOIS 14M BARQUES	7 465 800	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	268CB1812-96 ACHAT THE INV36 V1346-96	3 822 221	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	BG1810094 PAY RECONDUIT ONG RENTAL CAR CHQ 01267801	15 600 000	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/12/2018	SMB ND 08-12/18-/UMS-PR 2333-DON	13 997 164	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	03/12/2018	SMB ND 08-12/18-/UMS-PR 2337-DON	31 642 604	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	05/12/2018	SMB ND 10-12/18-/UMS-PR 2341-MARCHE DE NOEL	50 001 273	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/12/2018	SMB ND 09-12/18-/UMS-PR 2335-DON	40 792 530	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	04/12/2018	SMB ND 09-12/18-/UMS-PR 2336-FOOT	38 753 971	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	19/12/2018	SMB DN 14-12/18-/UMS-PR 2369-DON	13 000 121	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	20/12/2018	SMB ND 15-12/18-/UMS-PR 2371-DON	1 499 902	Néant	Néant
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	Communauté	Boké	31/12/2018	PROVISION SMB ND 01-01/19 UMS VARIOUS ASSISTANCE PR 2250	38 863 386	Néant	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Boké	Boké	12/07/2018	Projet d'appui aux activités génératrices de Revenus	9 907 545 338	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Kolaboui	Boké	18/07/2018	Travaux de construction et équipement d'une école primaire de 3 salles de classes, un bureau, un magasin, deux blocs, d'un puits amélioré à kansitaye, S/R de Kolaboui, Préfecture de Boké	425 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Secteur Lambanyi N'dantary	Boké	18/07/2018	Réalisation d'un forage à la mosquée de N'Dantary, quartier lambanyi, Préfecture de Boké	100 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Bimtimodia	Boké	20/07/2018	Travaux de construction et équipement d'un poste de santé rural et la rénovation du logement du chef de poste à kolia sanamato, CR de Bimtimodia, préfecture de Boké	400 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR de Daramagnaki	Boké	26/07/2018	Réalisation de quatre puits améliorés dans le district de Dian-Dian secteur de Gaidhé djily, secteur de karé Dabhél, secteur de sitako et de péton gnalby CR Daramagnaki.	179 500 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Sangarédi	Boké	26/07/2018	Réalisation d'un forage à motrice humaine dans le district de silidara secteur cogon linguéhi CR de Sangarédi Préfecture de Boké	99 150 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR Sangarédi	Boké	26/07/2018	Réalisation d'un forage à motrice humaine dans le district de wossou secteur kagnaka CR de Sangarédi Préfecture de Boké	99 150 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Corréah	Boké	27/07/2018	Travaux de rénovation du centre de santé de corréah, commune urbaine de Boké, Préfecture de Boké	210 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Tanéne	Boké	27/07/2018	Travaux de rénovation et équipement du centre de santé du blocs latrine à 3 cabine et la construction d'une clôture semi grille, à hamdallaye sous-préfecture de tanéné Préfecture de Boké	450 000 000,00	N/A	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Sangarédi	Boké	31/07/2018	Rénovation-extension et équipement du siège Bâtiment principal, annexe, clôture et aménagement de la cour, dans la commune de Sangarédi préfecture de Boké	514 807 950,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR de Kamsar	Boké	06/08/2018	travaux de rénovation de trois blocs de classe à l'école primaire de Boiro à Kamsar, dans la Préfecture de Boké	360 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR de Kamsar	Boké	06/08/2018	Travaux de construction d'une clôture à l'école primaire Boiro dans la CR Kamsar Préfecture de Boké	340 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR Sangarédi	Boké	11/08/2018	travaux d'achèvement du centre culturel de 30m*15m de la CR de Sangarédi Préfecture de Boké	135 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Commune urbaine de Gaoual	Gaoual	04/10/2018	Travaux de construction et Equipement d'un Centre de lecture et d'animation culturelle un bloc de latrine et la construction d'une clôture de 100ml dans la Commune Urbaine de Gaoual et préfecture de Gaoual.	330 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	secteur Fofodoro	Téléélé	05/10/2018	Travaux de construction et équipement d'une école primaire 3 salle de classe + un bureau, magasin, 2 bloc de latrine séparée 1 puit dans le secteur de fofodoro, Préfecture de Téléélé.	449 547 625,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR Gaoual	Boké	05/10/2018	Travaux de construction et équipement d'un poste de santé rural, un bloc de latrine, 2 cabine, d'une fosse d'incinération de réalisation d'un puit amélioré à hounssiré dans la Préfecture de Gaoual.	400 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	CR Kamsar	Boké	08/10/2018	Paiement de la quote-part de 50% du Budget de construction de l'hôpital communautaire.	1 530 930 563	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	C.R Koumbia	Boké	11/10/2018	Construction et équipement d'un poste de santé rural, 1 bloc de latrine, 2 cabines, d'une fosse d'incinération et la réalisation d'un puit amélioré à Pety, CR de koumbia Préfecture de Gaoual.	400 000 000,00	N/A	Néant
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	C.R Missira	Boké	02/11/2018	Projet de construction et équipement de l'école primaire de 3 salles de classes, une direction, 2 blocs de latrine 3 cabine, un puit amélioré à Boummany dans la CR de Missira Préfecture de Téléélé.	450 000 000,00	N/A	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	Secteur Ley-wendou	Boké	05/11/2018	Projet de construction d'une clôture de 770ml et latrine de 3 cabines au lycée de ley-wendou dans la commune urbaine de Téléélé au titre du projet	430 000 000,00	N/A	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Kamagan-Tinkisso	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District :	11/01/2018	Clôture de la Ferme aquacole de Bouré	22 914 000	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de DIDI	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : DIDI	05/12/2017	Construction double appartement 3 chambres & toilette à Didi	88 285 292,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Boukaria	14/12/2017	Construction de deux doubles appartement de 2 chambres à Boukaria	136 595 093,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	23/03/2018	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT pour les enseignants	218 618 336,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Village de Fenserekole	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Fenserekole	05/09/2018	Forage de diamètre 140mm équipée de pompe manuelle avec Margelle	90 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Saraya	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Maleah ; District : Saraya	06/09/2018	Forage de diamètre 140mm équipée de pompe manuelle avec Margelle	120 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Aéroport de Siguiiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ;	10/09/2018	Réalisation du forage de l'aéroport de S	60 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	20/08/2018	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT KINTINIAN pour le logement des enseignants	218 618 336,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Balato	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Balato	08/08/2018	Construction double appartement 3 chambres & toilette à Balato	147 024 267,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	12/11/2018	First payment of contract ACDI VOCA for Agricultural technical assistance (Paddy rice, cashew and Mango)	360 396 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture :	19/11/2018	Construction du mur du collège de Boukaria	179 550 960,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
			Kintinian : District : Boukaria					
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Districts de : Biling, Lekenkoro, Sehela	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	12/12/2018	Réalisation de 4 forages de diamètre 140mm équipée de pompe manuelle & Solaire	490 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	19/12/2018	Construction de 3 blocs de trois salles de classes, Toilettes, Bureaux et Bibliothèques	1 292 044 041,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Boukaria	31/12/2018	Construction d'un mur a boukaria	102 600 549,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/12/2018	Construction d'un pont à Kintinian	146 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/12/2018	Travaux de construction pont à Kintinian	348 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Fatoya	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian, District : Fatoya	31/12/2018	Construction 3 chambres à Fatoya	341 751 483,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/12/2018	Construction d'un pont en béton	365 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/12/2018	Construct.Toilettes&Clotures Ecole Professionnel	303 533 877,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/12/2018	Construct.Bloc 3 ateliers Ecole Professionnel	568 698 693,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Setiguiya	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian: District :	31/12/2018	Construction Lycée Setiguiya	1 256 015 372,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Fensorekolen	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	31/12/2018	Construct.3 salles de classe_Fensorekolen	192 210 046,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Districts de : Tinti sabani, Fatoya,Boukaria, Kamagan & Kintinia	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian:District:	31/12/2018	Réalisation 5 Forages & 2Pompes Elect.	510 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	12/02/2018	Construction d'un dépôt à Boukaria	345 144 600,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Kamagan-Tinkisso	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District : Kamagan	22/03/2018	Ferme piscicole pour les communautés	137 072 087,15	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	28/12/2017	Location de Bulldozer & Excavateur pour ouverture d'un grand canal d'évacuation des eaux	203 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Camp Militaire de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	13/11/2018	7T Crane truck hiring	12 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Foulata	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Maleah ; District : Foulata	05/03/2018	Realization of 2 boreholes, Foulata	240 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Saraya	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Maleah ; District : Saraya	05/03/2018	Realization of 2 boreholes, Saraya	240 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Foulata	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Maleah ; District : Foulata	18/10/2018	Realisation de deux forages	240 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ville de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	17/01/2018	Open road on Nanko river at Siguiri town	600 604 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Aéroport de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	19/11/2018	RENTAL OF EQUIPMENT,ROAD MAINTENANCE	129 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ville de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	19/12/2018	Construction d'un pont en béton armé ds le quartier Madina Koura (Bar Coyah)	1 006 037 263,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	31/12/2018	Travaux Construct.Route Sig-Kintinian	13 790 499 800,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Kamagan-Tinkisso	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District :	20/12/2017	FREIGHT KI/COLIS BUC S/N011096 MODEL/ Pisciculture	81 612 811,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	3 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	18 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	240 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	900 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	3 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	16 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	3 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	2 160 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	925 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	22/03/2018	Matériel électrique, pompes et accessoires	1 675 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	29 280 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	12 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	27 750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	21 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	12 825 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	16 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	9 737 500,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	216 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	6 750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	21 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	224 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	10/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	126 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	19/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	448 000 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	19/09/2018	Produits Phytosanitaires, Moto pompes, Tricycles, semences Motoculteurs	480 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	14/06/2018	REV-INSTALLATION DE 20 BORNES FONTAINES	- 252 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sous-préfecture de KINTINIAN	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian	31/01/2018	INSTALLATION DE 20 BORNES FONTAINES	174 007 250,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Kamaran-Tinkisso	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Kamagan	20/12/2017	FREIGHT KI/COLIS BUC S/N011096 MODEL/ Pisciculture	120 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2747 BINTOU FISSIROU - Chq01224521	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	04/10/2018	perdiem Mission Direction préfectorale de l'environnement des eaux & Forêts	1 020 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3289-ABOUBAKAR SIDIKI KEITA - Chq1254066	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	05/12/2018	perdiem Mission Direction préfectorale de l'environnement des eaux & Forêts	400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3290 BINTOU FISSIROU - Chq 1254067	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	05/12/2018	perdiem Mission constat incident environnemental	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Siguiro Ville	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	18/07/2018	PAYM ASIST.EQUIPE PREFECTORALE DE FOOT BALL MANDEN	20 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1108 I. KALIL KEITA PERDIEM-01110173	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	5 360 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1109 DENKA CAMARA PERDIEM-01110174	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	4 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1110 DYEBORY KOUROUMA PERDIEM-01110175	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	4 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1111 NOUHAN DIOP PERDIEM-01110176	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	2 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1403 M. SALIOU DIALLO-01110362	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1404 DR YAYA BARRY-01110363	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour atelier sur la Pulvérisation Intra domiciliaire du Programme de lutte contre la malaria	3 350 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1004 ABOUBACAR KAGBE TOURE-01110158	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour 9 jours d'audit sur l'électrification de Siguiro & Bouré	6 030 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1005 IBRAHIMA DIALLO-01110159	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour 9 jours d'audit sur l'électrification de Siguiri & Bouré	6 030 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1006 ALSENY KOULILY - 01110160	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	20/04/2018	Perdiem pour 9 jours d'audit sur l'électrification de Siguiri & Bouré	6 030 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1554 NAMAKAN CRA F.PELERINAGE CHQ 01110396	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	04/07/2018	NAMAKAN CAMARA FRAIS.PELERINAGE CHQ 01110396	40 992 200,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1555 SINE BERETE F. PELERINAGE CHQ 01110397	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	04/07/2018	SINE BERETE FRAIS.PELERINAGE 2018 CHQ 01110397	40 992 200,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SAP1556 BANGALY MAGASS F. PELERINAGE CHQ 01110398	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	04/07/2018	BANGALY MAGASSOUBA FRAIS.PELERINAGE 2018 CHQ 01110398	40 992 200,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SAP1557 MME.BAYA CAMARA F. PELERINAGE CHQ 01110399	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	04/07/2018	MME.BAYA CAMARA FRAIS.PELERINAGE 2018 CHQ 01110399	40 992 200,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1738 BAKARY MAGASSOUBA-01110567	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	10/07/2018	BAKARY MAGASSOUBA FRAIS PELERINAGE 2018-01110567	10 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	A BAYA CAMARA SIGUIRI	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	17/07/2018	Perdiem PELERINAGE à la Mecque 2018	4 504 508,50	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	BANGALY. MAGASSOUBA SIGUIRI	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	17/07/2018	Perdiem PELERINAGE à la Mecque 2018	4 504 508,50	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SINE BERETE	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	17/07/2018	Perdiem PELERINAGE à la Mecque 2018	4 504 508,50	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	NAMAKAN CAMARA	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	17/07/2018	Perdiem PELERINAGE à la Mecque 2018	4 504 508,50	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	KEITA NANKOSSA	Région : CONAKRY	14/12/2018	SGBG-SAP3372 ASSIST. DECES SOEUR AINEE DU PRG.	100 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Aéroport de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	30/04/2018	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'AEROPORT DE SIG.	51 589 950,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2539 DOUSSOU KEITA CHQNO-01111173	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District : Boukaria	04/09/2018	Location Bureau relai APC	4 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Adama Magassouba	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District :	24/09/2018	ACTIVITE LANCEMENT PROJET PALU	2 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Adama Magassouba	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian ; District :	24/09/2018	ACTIVITE LANCEMENT PROJET PALU	12 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	03/01/2018	SGBG-SAP03 ASHANTI GOLDEN BOYS SAG	163 150 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP09 NENE MOUSSA MALEYA CRA - 01024470	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ;	04/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	5 600 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
			Sous-Préfecture : Kintinian : District :					
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP10 MOUSSA TENIN CRA - 01024471	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	04/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	4 690 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP11 SEKOU KOUROUMA - 01024472	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	04/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	1 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	23/01/2018	TRANSPORT DES FOOTBALLEURS N11	58 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI	23/01/2018	TRANSPORT DES FOOTBALLEURS N12	40 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP166 Mohamed GHARE-01024581	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	3 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP167 Laville SAGNO-01024582	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	2 010 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP168 Ibrahima Kalil KEITA-01024583	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local, SE Fodel & CCLM	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP169 Sine Magassouba-01024584	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	2 680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP171 Lancei KEITA-01024586	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP172 Amadou Kain CAMARA-01024587	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous-Préfecture : Kintinian : District :	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP173 Mabala DIALLO-01024588	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP174 Mamadi KABA-01024589	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP175 Siaka CAMARA-01024590	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP176 Fodé BEMBELE-01024591	Région : KANKAN ; Préfecture : SIGUIRI ; Sous Préfecture : Kintinian: District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP177 Aloiu GUISSÉ-01024592	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 020 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP178 Amadou Kain CRA-01024593	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 020 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP179 Billy TRAORE-01024594	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP170 Aboubacar CONDE-01024585	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/01/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP305 Abdoulaye MGSBA - 01024661	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	2 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP306 Ismael KABA-01024662	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	760 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP307 Mory DIABY-01024663	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 900 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP308 Lancine MGSBA-01024664	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	10 640 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP309 Bakary KMISOKO-01024665	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	6 800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP310 Abou BERETE - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP312 Fanta Mady CRA - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP313 Mory Moussa KOUYATE - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP314 Nanfadima KOULIBALY - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP315 Sayon CRA - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP316 SEKOU FATOUMA CRA - 01024672	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP317 MAMADOU FENDA CRA - 01024673	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP318 SEKOU CRA - 01024674	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP319 ALY CRA - 01024675	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP320 SORY SAKO - 01024676	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP321 LANCINE KOUYATE - 01024677	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP322 IBRAHIMA KALIL DIALLO - 01024678	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 360 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP323 YAKOUBA DJANTOUN CRA- 01024679	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	750 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP324 ABOUBACAR CRA-01024680	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP325 SEKOU CRA-01024681	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP326 SINE CRA-01024682	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP311 Douba Ami CRA - 3.400.000 FG	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	07/02/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	3 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	23/02/2018	SGBG-SAP425 ASHANTI GOLDEN BOYS	155 670 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP447 SEKOU FATOUMA CRA - 01024691	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP448 MAMADOU FENDA CRA - 01024692	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP449 SEKOU CRA - 01024693	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP450 YAKOUBA DJANTOUN CRA - 01024694	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP451 ABOUBACAR CRA - 01024695	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP452 SEKOU CRA - 01024696	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP453 SINE CRA - 01024697	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	01/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	1 500 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP884 Kassim SYLLA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP885 Amara SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP886 Yakouba Djantoun CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP887 Sekou SAKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP888 Oumar CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP889 Sory SAKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP890 Elhadj Namory SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP891 Mamadi SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP892 Daouda SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP893 Mamadou CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP894 Fousseny CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP895 Ibrahima Kalil DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP896 Lancine MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP897 Abdoulaye MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP898 Mory DIABY	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP899 Sory SAKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP900 Mamadi SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP901 Lancine KOUYATE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP902 Aly CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP903 ELHADJ Namory SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP904 Komagan HAIDARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP905 Adama CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP906 Daouda SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP907 Ibrahim Kalil DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP908 Ibrahima Kalil KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP909 Abdoulaye MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP910 Ismael KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP911 Lancine MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP912 Mory DIABY	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP913 Ibrahima Kalil DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP914 Kabine BERETE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP915 Baya SAMOURA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP916 Abdoulaye CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP917 Madou II CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP918 Aly Badra TRAORE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP919 Falaye Setiguia CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP920 Ansoumane CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP921 Bere Kain CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP922 Mamby CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP923 Mamady CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP924 Sine KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP925 Sako CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP926 Laye KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP927 Aliou GUISSE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP928 Lancei KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP929 Sine MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	670 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP930 Filamoro KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP931 Sékou KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la mediation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP935 ALY CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP936 Souleymane KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP937 MADOU CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP938 Elhadj NAMORY SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP939 SORY SAKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP940 DJIGUI M'ballou CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP941 AMARA SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP942 KASSIM SYLLA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP943 YAKOUBA Djantoun CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP944 MAMADI SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP945 DAOUDA SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	250 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP946 IBRAHIMA KALIL DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP947 LANCINE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP948 ISMAEL KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP949 IBRAHIMA KALIL KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP950 SINE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	670 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP951 NAMORY DOUMBOUYA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	670 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP952 ABOUBACAR CONDE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP953 ABDOULAYE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP954 ALIOU GUISSÉ	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAPSAP955 FILAMORO KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP956 IBRAHIMA KALIL KEITA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP957 SINE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	670 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP958 NAMORY DOUMBOUYA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	670 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP959 ALIOU GUISSÉ	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP960 ISMAEL KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP961 LANSINE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP962 AHMED TIDIANE SEKOU KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP963 MOUMINATOU DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP964 MAMADI TOUURE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes dans la médiation Contenu Local,RSE Fodel & CCLM	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP965 ABDOULAYE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités d'accès au Bloc 2	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP966 ISMAEL KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités de compensation de Silakoro	2 040 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP967 MORY DIABY	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités de compensation de Silakoro	2 040 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP968 LANCINE MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités de compensation de Silakoro	7 820 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP969 IBRAHIMA SORY CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités de compensation de Silakoro	7 820 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP932 Ismael KABA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités d'accès au Bloc 2	340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP933 Lancine MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités d'accès au Bloc 2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP934 Ibrahima Kalil DIALLO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/03/2018	Perdiem Parties Prenantes Mise en Oeuvre des activités d'accès au Bloc 2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ismael CONDE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	06/03/2018	FUNERALRITES OF THEJ LATE LAHAYE KEITA DEPUTY SUB	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Marie Rose Williams	Région: KANKAN	09/03/2018	ASSIST. DECES FLIS GOUVRNEOR KANKAN	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Marie Rose Williams	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Foulata	19/03/2018	CONDOLEANCE DECES DOYEN FOULATA KAMISSA BEMBA CRA	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	21/03/2018	SGBG-SAP987 ASHANTI GOLDEN BOYS	144 875 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	EMMANUEL BAIDOU	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	04/04/2018	DONATION	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	09/04/2018	SGBG-SAP1069 ASHANTI GOLDEN BOYS	170 150 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	25/04/2018	Dust suppression community road	504 144 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Boukaria	25/04/2018	Dust suppression Siguiri-Heapleach road	672 192 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	25/04/2018	Dust suppression community road	504 144 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Boukaria	25/04/2018	Dust suppression Siguiri-Heapleach road	99 428 400,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Boukaria	25/04/2018	Dust suppression Siguiri-Heapleach road	666 590 400,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	25/04/2018	Dust suppression community road	470 534 400,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	District de Boukaria	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Boukaria	25/04/2018	Dust suppression Siguiri-Heapleach road	604 972 800,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	25/04/2018	Dust suppression community road	4 991 539,10	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	25/04/2018	Dust suppression community road	6 599 909,93	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	CONDE ISMAEL	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	25/04/2018	ASSIST. DU PATRIARCHE DE SIGUIRI	2 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	03/05/2018	SGBG-SAP1172 ASHANTI GOLDEN BOYS	183 635 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1137 Ibrahima K. KEITA - Perdiem Comp. Blo	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1138 Sine MGSBA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	2 680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1139 Abdoulaye MGSBA - Perdiem Comp. Block	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1140 Ismael KABA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1141 Mory DIABY - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1142 Lancine MGSBA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	1 700 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1143 Lancei KEITA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	1 020 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1144 Aboubacar CONDE - Perdiem Comp. Bloc	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1145 Ibrahima K. DIALLO - Perdiem Comp. Bl	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	1 020 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1146 Mamady TOURE - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	200 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1147 Morifode CONDE - Perdiem Comp. Block	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1148 Seydou CONDE - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	1 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1149 Elhadji A. GUISSSE - Perdiem Comp. Blo	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1150 Aly CRA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	500 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1151 Elhadj N. SACKO - Perdiem Comp. Block	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	500 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1152 Souleymane KEITA - Perdiem Comp. Bloc	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1153 Fode 1 CRA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1154 Kain CRA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1155 Laye K. SACKO - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1156 Sory SAKO - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1157 Amara SACKO - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1158 Lancine KOUYATE - Perdiem Comp. Block	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1159 Gnome CRA - Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1160 Mamadi SACKO Perdiem Comp. Block 2	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Doko	02/05/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2	250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Prefecture : Kintinian:District:	23/05/2018	SGBG-SAP1399 ASHANTI GOLDEN BOYS-SAG	148 131 500,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ets Bamba Services	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	31/05/2018	Achat d'un boeuf pour les ceremonies funeraires	9 350 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	31/05/2018	Dust suppression of Community road	565 761 600,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Facture d'arrosage ADB	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/05/2018	Facture d'arrosage ADB	516 747 600,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ets Elhadj Bakary Sacko & Fils	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/05/2018	Dons de Vivres aux autorités administratives et religieuses (Kankan& Siguiri) à l'occasion du Ramadan	94 740 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Facture d'arrosage ADB Mois d'Avril 2018	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/05/2018	Facture d'arrosage ADB Mois d'Avril 2018	487 339 200,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	31/05/2018	Dust suppression of Community road	551 757 600,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Marie Rose Williams	Région: KANKAN	07/06/2018	CONTRIBUTION CEREMONIE FUNEBRE MERE MOHAMED DIANE	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1530 MOH. GHARE GRNR KANKAN-01110376	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	2 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1531 IBRAH.MARENA C.P.G.K CHQ 01110377	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1532 IB KALIL KEITA PREFET SIG-01110378	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1533 SINE MAGASSOUBA (SGCD) CHQ 01110379	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1534 NAMORY BANGOURA (SGAA) CHQ 01110380	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1535 ALMAMY TOUNKARA (SG.CUS) CHQ 01110394	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1536 LANCEI KEITA - 0111382	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1537 MAMADI CONDE (OF.ARMEE) CHQ 01110383	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	680 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SAP1539 PEPE KPOGOMOU (COM.CENTRAL) CHQ 01110385	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1540 PIERRE MARA (OFFI.ARMEE) CHQ 01110386	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	PEPE SIDANFIN LAMAH (OFFIC.ARMEE) CHQ 01110387	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	MICHEL DIAWARA (COMMANDANT CMIS) CHQ 01110388	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1543 AMARA DAMARO CAMARA CHQ 01110389	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	680 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1544 SIDIKI KOUROUMA (DPJ) CHQ 01110390	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	800 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SAP1545 OUSMANE CRA (CARDE DU CORPS) CHQ 01110391	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	JULES DINAH SOUMAH (GARDE DU CORPS) CHQ 01110392	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1547 ABDOUL KARIM BAGA CAMARA CHQ 01110393	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1758 MORY CAMARA CHQ-01110569	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	11/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 750 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1759 MAMADOU BINTOU DIALLO CHQ-01110570	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	11/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	5 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1760 PEPE SERAPHIN LAMAH CHQ-CHQ-01110571	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	11/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	6 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SAP1538 LAMOUSA TRAORE (GENDARMERIE) - 01110606	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	03/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1845 ANSOUMANE DIAKITE PECHEURS - 01110630	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI;	19/06/2018	Paiement des primes des pêcheurs pour le projet pisciculture	26 865 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sine MAGASSOUBA - 01110612	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian;District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO & Bloc2	2 100 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Mamadou Lamine Bhouria DIALLO - 01110613	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian;District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO & Bloc2	340 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en nature (sous forme de projet)		
						Coût du Projet encouru durant 2018		
						Paiements en numéraires	Description	
						Montant		
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sandaly MANSARE - 01110614	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Lancei KEITA - 01110615	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Elhadj Aliou GUISSÉ - 01110616	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	800 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ibrahima Kalil DIALLO - 01110617	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ibrahima Sory CAMARA - 01110618	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	750 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Waliba CAMARA - 01110619	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Fanta Mady TRAORE - 01110620	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sidiki DIALLO - 01110621	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	2 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Amadou Kain CAMARA - 01110622	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Nouhan CONDE - 01110623	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Drissa CAMARA - 01110624	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Fanta Mady CAMARA - 01110625	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO &Bloc2	600 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Oumar MAGASSOUBA - 01110626	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO & Bloc2	600 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Mamady CAMARA - 01110627	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	18/07/2018	Perdiem accès SILAKORO & Bloc2	600 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	11/07/2018	SGBG-SAP1766 ASHANTI GOLDEN BOYS	169 200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1761 MAMADI CONDE CHQ-01110572	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	12/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	3 888 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1762 LANSANA DOUKOURE CHQ-01110573	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	12/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	1 750 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1763 ABDOUL KARIM DIALLO CHQ-01110574	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	11/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	9 800 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP1764 IBRAHIMA BANGOURA CHQ-01110575	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	11/07/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées delestage de L'electricité a Siguiri	6 250 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2016 LAMINE CAMARA - 01111150	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/08/2018	Donations aux Communautés pour la fête de Tabaski	44 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAMINE CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/08/2018	SALUTATIONS FEU DOYEN ADJOINT DE BOURE	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	27/08/2018	SGBG-SAP2514 ASHANTI GOLDEN BOYS	88 520 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	31/08/2018	Facture d'arrosage ADB Mois de Mai 2018	512 546 400,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Balato-Boukaria-Fatoya-Kintinian-Setiguiya	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	31/08/2018	ENV, WATER, GEOCHEMISTRY, HOUR RATE	499 942 800,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAMINE CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous	24/09/2018	ASSIT. DECES DOYEN KOUROUDA	1 000 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAMINE CAMARA	Prefecture : Kintinian; District: Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District:	24/09/2018	SALUTATION DECES 1 SAGE BOURE (BERETE)	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	MOHAMED KOUYATE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	18/09/2018	Soutien à l'organisation de la compétition sportive de la jeunesse de Bouré	25 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2540 FRICKY SACKO	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District:	04/09/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	1 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2532 BAKARY CAMARA-01111167	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District:	30/09/2018	Appui à l'association des jeunes de Koron pour le tournoi de Football	10 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	NAMAN MAGASSOUBA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian	30/09/2018	PRIX DE COLAS SALUTATION DES SAGES DE SIGUIRI & BOURE	2 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2669 KARIFA CAMARA CHQN001224485	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District:	30/09/2018	Prime pour le groupement pour le groupement piscicole de Tinkisso	19 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2831 SINE MAGASSOUBA - 01224537	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	1 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2832 NAMORY DOUMBOUYA - 01224538	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	700 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2830 IBRAH. KALIL K - 01224536	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2833 ALIOU GUISSSE - 01224539	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	1 200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2834 LACINE MAGASSOUBA - 01224540	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2836 LANCI KEITA - 01224542	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian; District: Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	340 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2839 DOUBA AMI CRA - 01224545	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/10/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2840YAKOUBA DJANTOUN CRA - 01224546	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/10/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2841 BAGARY CRA - 01224547	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/10/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2842 MORY MOUSSA KOUYATE - 01224548	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/10/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2843 SEKOU FATOUMA CRA - 01224549	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/10/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2844 SEKOU CRA - 01224550	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture :Maleya:District: Saraya	17/08/2018	Perdiem Compensation Accès au Block 2 à Saraya	5 100 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2846 BOUKARY CRA - 01224552	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:Boukaria	17/08/2018	Perdiem versement des parties prenantes impliquées dans l'accès foncier pour le projet Tinkisso pipe de Boukaria	600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2850 IBRAH. SORY CRA - 01224556	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:Boukaria	17/08/2018	Appui à l'association des jeunes de Koron pour la clôture du tournoi de Football	10 000 000	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2835 SEYDOU CONDE - 01224541	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2837 ABOUBACAR CONDE - 01224543	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	340 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP2838 ALMAMY TOUNKARA - 01224544	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:Boukaria	17/10/2018	Perdiem versement des parties prenantes de la reunion pour l'accès au TSF	700 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	24/10/2018	SGBG-SAP2964 ASHANTI GOLDEN BOYS	98 000 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SALUTATION USAGE CONDELEANCE DR BANGOURA KALIFA KA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	16/10/2018	SALUTATION USAGE CONDELEANCE DR BANGOURA KALIFA KA	1 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sinè Magassouba - Hotel Djoma	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/10/2018	Hebergement du Gouverneur et sa suite pour la resolution du conflit lié à la desserte électrique de Siguiiri	11 600 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	19/09/2018	Transport de l'équipe de Basket Ball	1 188 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Maleha:District: Saraya & Foulata	13/11/2018	Transport des communautés Saraya Foulata	9 504 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/11/2018	Transport des communautés 2 Octobre Sigu	22 120 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/11/2018	Transport des communautés Fête Kk	31 616 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Maleha:District: Saraya & Foulata	13/11/2018	Transport des communautés Saraya flta Kk	20 296 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/11/2018	Transport des communautés 2 Octobre Sigu	6 164 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Doko	13/11/2018	Transport des jeunes de Doko	11 000 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3123 SINE MGSBA - 01224667	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	1 400 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3124 SIDIKI SANOH - 01224668	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3125 LANCEI CRA - 01224669	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3126 BAKARY SACKO - 01224670	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3127 ABOU CRA - 01224671	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3128 MOUSSA MGSBA - 01224672	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3129 BAGA MADY DIOUBATE - 01224673	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3130 IBRAHIMA DRAME - 01224674	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3131 MORY TRAORE - 01224675	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3132 KARAMOKO CONDE - 01224676	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3133 ABOUBACAR CONDE - 01254046	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	05/11/2018	Perdiem pour les parties prenantes participants aux reunions de gestion du courent électrique	200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	PROSPER MAOMY LAKPO	Région: KANKAN ; Préfecture: KANKAN	06/11/2018	FUNERAL OF KANKAN REGIONAL UNION CHAIRMAN	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	IBRAH. SORY CRA PERDIEM DEDMGMT- 01254060	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Balato	22/11/2018	Perdiem pr les parties prenantes pour le dedomagement des champs à proximité de Koron	500 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SIDIKI SANE DRAME PERDIEM DEDMGMT- 01254061	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District: Balato	22/11/2018	Perdiem pr les parties prenantes pour le dedomagement des champs à proximité de Koron	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAYALY CAMARA -CHQ 01254068	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	4 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAYALY CAMARA -CHQ 01254068	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	4 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3356 Ibrahima K.KEITA - 01284466	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	1 000 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3357 Sine MGSSBA - 01284467	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	1 400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3358 Namory DOUMBOUYA - 01284468	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	700 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3359 Lancei KEITA - 01284469	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	680 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	ALY MALAMOU	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	12/12/2018	COMPLEMENT CARBURANT VA 4379A ALY MALAMOU	747 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	MOH. CONDE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	12/12/2018	COMPLEMENT CARBURANT VA 5859 MOH. CONDE	616 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Ismael CONDE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	CEREMONIE FUNEBRE CMDT ADJOINT GENDERMERIE BOUKARI	1 000 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	LAYALY CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	4 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	COLONEL MAMADI MARENA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	4 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	KABA CAMARA	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	4 020 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	ALY MALAMOU	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	1 200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	MOHAMED CONDE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	11/12/2018	perdiem pour la mission du comité de suivi des actions de la SAG	1 200 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3360 Seydou CONDE - 01284470	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3361 Aboubacar CONDE - 01284471	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3362 Bangaly Fodé OULARE - 01284472	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3363 Ibrahima Kalil DIALLO - 01284473	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	800 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3364 Gnome CRA - 01284474	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	340 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3365 Abdoul Karim SYLLA - 01284475	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	100 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3366 Sidiki CRA - 01284476	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	100 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3367 Sekou Fatouma CRA - 01284477	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	400 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	SGBG-SAP3368 Yakouba Djantoun CRA - 01284478	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	13/12/2018	Perdiem aux parties prenantes impliquées dans les accès Fonciers en Nov 18	600 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	KEITA AHMED FESTRAGUI	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	24/12/2018	SPONSORING/FESTIVAL DES ARTS DE GUINEE	34 875 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	MAMADI CISSE	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Achat de Boeufs	17 500 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)		Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/12/2018		18 622 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Menerga	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Don de deux climatiseurs	13 500 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Fasso la Sabati	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Don de materiel (Ventilateurs, chaises plastiques et Groupe Electrogène 5kva)	1 120 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Fasso la Sabati	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/12/2018	Don de materiel (Ventilateurs, chaises plastiques et Groupe Electrogène 5kva)	10 332 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Fasso la Sabati	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI; Sous Préfecture : Kintinian:District:	31/12/2018	Don de materiel (Ventilateurs, chaises plastiques et Groupe Electrogène 5kva)	6 174 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Adama Magassouba	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Confection éventail pour les 60ans d'indépendance (Montage tirage et Impression)	5 785 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Mamadi KEITA - FLAS Service	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Festivités de Lancement officiel du pont bar coyah	9 869 280,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Etablissement O.K	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Transport des communautés pour la reception du chef de l'état	6 100 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Paroisse St Alexis	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Transport des chrétiens a kankan pour l'ordination presbyterale de l'abbé Augustin TRAORE	9 904 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Prov.Salaires Equipe de Foot_Oct.2018	98 765 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Prov.Salaires Equipe de Foot_Nov.2018	90 625 000,00	Néant	Néant	
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	Sponsoring Equipe de Football de Siguiri	Région: KANKAN ; Préfecture: SIGUIRI	31/12/2018	Prov.Salaires Equipe de Foot_Dec.2018	173 740 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	EQUIPE DE VOLLEY BALL	DINGUIRAYE	22/02/2018	ASSISTANCE A L'EQUIPE DE VOLEYBALL DE DINGUIRAYE	1 000 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	KAIRA BARRY	LERO	27/02/2018	ASSISTANCE A LA FAMILLE DES BEBES TRIPLES A LERO	5 200 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ECOLIERS	LERO	20/03/2018	DON D'EQUIPMENTS AUX ECOLIERS DU COLLEGE DE LERO	12 730 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE BARAKA	CR SIGUIRINI	26/03/2018	CEREMONIE DE REMISE DES ATTESTATIONS DE FORMATION DES JEUNES DE BARAKA	18 940 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE BARAKA	CR SIGUIRINI	28/03/2018	RELIQUAT DE LA PRISE EN CHARGE POUR LA FORMATION DES JEUNES BARAKA	32 950 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	28/03/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS DE JANVIER	27 800 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	28/03/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS DE FEVRIER	27 800 000,00	Néant	Néant	
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ECOLIERS	LERO	09/04/2018	ASSISTANCE AUX ENFANTS ECOLIERS DE LERO	1 300 000,00	Néant	Néant	

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	EQUIPE DE VOLLEY BALL	LERO	13/04/2018	ASSISTANCE A L'EQUIPE VOLEYBALL	5 500 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	EQUIPES SCOLAIRES	G KANKAN	10/04/2018	EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX EQUIPES DU GOUVERNORAT DE KANKAN POUR LES COMPETITIONS SCOLAIRES NATIONALES	22 590 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	SINISTRES DE L'INCENDIE	DINGUIRAYE	20/04/2018	ASSISTANCE AUX SINISTRES DE L'INCENDIE DE TINKISSO A DINGUIRAYE	85 250 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	12/05/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS DE MARS	27 800 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	12/05/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS D'AVRIL	27 800 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMUNAUTE MUSULMANE	CR SIGUIRINI	12/05/2018	ASSISTANCE AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DE SIGUIRINI POUR RAMADAN	28 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMUNAUTE DE SIGUIRINI	CR SIGUIRINI	23/05/2018	REPARATION DES FORAGES DE LA COMMUNAUTE	89 583 400,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMUNAUTE DE SIGUIRINI	CR SIGUIRINI	29/05/2018	ASSISTANCE A LA COMMUNAUTE DE SIGUIRINI POUR LA CONFECTION DE TABLE-BANCS	37 800 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	20/06/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS DE MAI	27 800 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI ET BANORA	20/06/2018	PRIMES ACCORDEES AUX ENSEIGNANTS DE SIGUIRINI ET BANORA POUR LE MOIS DE JUIN	27 800 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	PELERINS DE LA COMMUNAUTE	CR SIGUIRINI	26/06/2018	LES FRAIS DE PELERINAGE DE 3 PERSONNES DE LA COMMUNAUTE POUR LE HADJ	150 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	GROUPEMENT DE CARREFOUR	CARREFOUR	20/07/2018	APPUI AUX GROUPEMENT VIVRIER DE CARREFOUR POUR LA REALISATION D'UN CHAMP RIZICOLE	25 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE SIGUIRINI	CR SIGUIRINI	13/08/2018	ASSISTANT A LA JEUNESSE SIGUIRINI POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FOOTBALL	5 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	ELEVES DE LA CONCESSION MINIERE	12 VILLAGES DE LA CONCESSION M	01/09/2018	ASSISTANCE ACHAT KITS SCOLAIRES POUR LES COMMUNAUTES AVOISINANTES DE LA MINE	209 455 200,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE LERO/SIGUIRINI	CR SIGUIRINI	06/09/2018	ASSISTANCE AUX JEUNES DE LERO ET SIGUIRINI POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES JUVENILLES	15 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMISSARIAT/ GENDARMERIE LERO	LERO	18/09/2018	ASSISTANCE POUR LE MEUBLAGE DU COMMISSARIAT ET GENDARMERIE DE LERO	16 650 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	LE OMMISSAIRE	LERO	18/09/2018	ASSISTANCE LOGEMENT COMMISSARIAT LERO	6 000 000,00	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMISSARIAT / GENDARMERIE LERO	LERO	18/09/2018	ASSISTANCE POUR LA RENOVATION DU COMMISSARIAT ET GENDARMERIE DE LERO	13 459 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMUNAUTES SIGUIRINI ET BANORA	SIGUIRINI/BANORA	01/10/2018	FRAIS ORGANISATION DE LA CEREMONIE DE REMISE DES KITS SCOLAIRES	4 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	COMMUNAUTES SIGUIRINI	CR SIGUIRINI	05/10/2018	ASSISTANCE AUX COMMUNAUTES LOCALES DE SIGUIRINI	35 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	POPULATION D'AMINA	AMINA	02/11/2018	PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'AMINA - CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE 3 SALLES	68 500 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	POPULATION D'AMINA	AMINA	13/11/2018	PROJET DE RENOVATION DU POSTE DE SANTE D'AMINA	38 605 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE LERO	LERO	13/11/2018	PROJET D'APPUI AU GROUPEMENT MARAICHER DE LERO	4 990 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	CFP KANKAN ET BORDO	KANKAN	13/11/2018	ASSISTANCE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION DE LA MATIERE D'OEUVRE ET FOURNITURES	20 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	CONSEIL DE MOSQUE	LERO 2 KOKOMA	13/11/2018	ASSISTANCE FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MOSQUEE DE MISSIRA	5 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	SECRETAIRE GENERAL	DINGUIRAYE	23/11/2018	ASSISTANCE LEAGUE AFFAIRES RELIGIEUSE DE DINGUIRAY	10 000 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	JEUNESSE DE BARAKA	CR SIGUIRINI	08/12/2018	PRIME DES JEUNES DE BARAKA EN FORMATION DANS LES CFP DE KANKAN ET BORDO POUR LE MOIS DE DECEMBRE	4 600 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	POPULATION D'AMINA	AMINA	08/12/2018	PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'AMINA - CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE 3 SALLES	44 550 000,00	Néant	Néant
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	POPULATION D'AMINA	AMINA	24/12/2018	PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'AMINA - CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE 3 SALLES	163 145 000,00	Néant	Néant
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Boffa province	Boffa province	01/08/2018	Eid al-adha buys supplies to comfort villagers in Boffa province	100 000 000,00	Néant	Néant
5	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Boffa province	Boffa province	01/10/2018	Buy t-shirts and donate some cash	8 000 000,00	Néant	Néant
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Ecole primaire de Balaya	Kindia	15/02/2018		-	Equipement en mobilier de bureau et table banc	20 883 712
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Mosquée CBK cité Simbaya	Conakry	26/06/2018		-	Don de ciments et granites	5 590 000

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Eglise Sainte Odile de Simbaya	Conakry	27/06/2018		-	Don de 120 chaises plastiques	10 200 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Centre de santé Gbinkily S/P Mambia	Kindia	14/06/2018		-	Equipements medicaux	68 685 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Mosquées	Kindia / Conakry	21/06/2018		6 000 000	Assistances à l'occasion de la fete Ramadan 2018	-
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Colleges Mambia & Debele	Kindia	21/06/2018		6 000 000	Aide financiere pr les casses routes des candidats et	-
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Groupements Feminins de Mambia & Frguiagbe	Kindia	10/08/2018		60 000 000	Assistances pr le developpement de la production	-
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Mosquées	Kindia / Conakry	27/08/2018		6 000 000	Assistance a l'occasion de la fete de Tabaski 2018	-
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	S/P Mambia & Friguiagbe	Kindia	06/09/2018		-	Réalisation de six forages pr collectivités locales 50%	264 000 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Ecoles de Mambia	Kindia	18/09/2018		-	Achat des fournitures et matériels de bureau	40 000 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Ecoles de Mambia & Friguiagbe	Kindia	18/09/2018		-	Achat des fournitures et matériels de bureau	15 000 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Prefecture de Kindia	Kindia	27/09/2018		10 000 000	Assistance à la cérémonie de remise de la CDL.	-
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	S/P Mambia & Friguiagbe	Kindia	15/10/2018		-	Réalisation de six forages paiement définitif 50%	254 000 000
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	S/P Mambia centre	Kindia	15/10/2018		-	Construction et équipement d'une école primaire 30%	87 214 563
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	District de Gnegneya	Kindia	14/11/2018		-	Construction d'une école primaire avance /20%	59 195 846

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
7	COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	Mosquées	Kindia / Conakry	27/11/2018		6 000 000	Assistance a l'occasion de la fete de Maouloud 2018	-
8	SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
9	WEST AFRICAN CEMENT SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
10	SOCIETE BAUXITE KIMBO SA.U	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
11	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
12	GUINEA ALUMINA CORPORATION	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
13	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
14	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
15	CASSIDY GOLD GUINEE SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	APEK	BOFFA	Nc	Nc	562 383 300	Néant	Néant
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Sylla Consulting	BOFFA	Nc	Nc	173 789 000	Néant	Néant
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Direction Préfectorale de l'agriculture de Boffa	BOFFA	Nc	Nc	58 500 000	Néant	Néant
16	SOCIETE BEL AIR MINING SA	AGREM/UNDP	BOFFA	Nc	Nc	2 836 451 859	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Environnemental, Technique et Éditorial	8 010 973	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Déplacement & hébergement-Activité Intl	20 015	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Déplacement & hébergement-Activité Intl	20 015	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Déplacement & hébergement-Activité Intl	4 869 730	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Déplacement & hébergement-Activité Intl	5 435 644	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	SCOTCH NOIR	15 056	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	ROULEAUX DE CABLE 2X1.5mm2	1 001 552	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	PRISE DE COURANT 2P	300 493	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	PAQUET DE VIS NOIR N8	100 164	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	PAQUET DE CHEVILLE A VIS N8	30 022	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	PAQUET D'ATTACHE N10	75 101	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	DOUILLE A VIS	45 078	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	BOITE DE DERIVATION 13X13	175 265	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	AMPOULE ECO A VIS 12V	375 593	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Rouleau de ficelle	701 330	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois August 18	2 503 294	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	ASSUANCE STAGIAIRE	26 192 716	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Sept/18	1 051 409	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois October 18	2 497 794	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Support the maintenance of Déré Forest	7 473 819	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Oct/18	1 049 065	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois October 18	2 490 762	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Nov/18	1 046 089	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Dec/18	1 045 098	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat bidon huile vegetale	259 742	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat carton de jus melange	719 091	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat carton tomate grand	464 848	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat sac oignon	287 690	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat sac riz	1 459 999	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Jan.17	2 505 458	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	CEGENS Frais de participation	4 755 591	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Déplacement & hébergement-Activité Intl	3 869 801	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Inscription 6 tableaux affichage	1 801 874	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Feb.17	2 503 294	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	GOGOTA SCHOOL PROJECT	143 837 611	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat jus canettes	465 570	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat eay away	335 383	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Fev/18	1 051 950	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Feb.17	2 508 523	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Facture proforma NO. 38	8 088 418	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Fature proforma NO. 37	23 867 752	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Fev/18	1 053 572	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	SEL POUR PORTS	1 404 733	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	FISH POWDER	4 916 701	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Sac de ciment 32.5	6 464 784	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Inscription Plaques/panneaux affichage	1 503 094	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat eau away*6	1 223 788	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Frais de restauration SMFG Lola-NZoo	4 941 404	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Avril.17	2 503 925	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Avril/18	1 051 679	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire May/18	1 057 449	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Sac de tourteau de palmiste 100kg	14 909 321	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Daily News Annual Subscription	3 003 754	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Marqueur 130 permanent Bleu	3 090 846	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	GOGOTA SCHOOL PROJECT	35 967 787	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Mandays-CEGENS	3 519 722	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Mandays-CEGENS	3 519 722	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Pharmacy & Medical Costs	2 394 294	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat brouettes	3 157 111	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat materiaux electriques	2 165 837	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Juin.17	2 503 114	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Mandays-CEGENS	3 519 722	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Mandays-CEGENS	2 699 655	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Confection de Drapeau	250 185	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire May/18	1 051 319	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Jul/18	1 050 687	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat eau	660 489	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat eau	1 321 068	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Ballon	2 431 890	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Carton de sardine	1 751 386	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Carton de savon BF	1 000 831	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Douzaine de maillot	8 106 449	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Paquet de savon toilette	216 196	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Sifflet	40 030	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Trophee	667 521	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Road repairs Gbenemou-Thuo	960 196 128	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois Juillet 18	2 502 753	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Botte en plastiques	3 318 672	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Brouette	1 351 451	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Houe	630 737	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Limes	60 044	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Machettes	630 737	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Marteau	100 074	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Paire de gants	5 255 781	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Paire de lunettes	612 706	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Pelles	300 312	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Pioche	175 175	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Tridents	125 138	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	paquet de cache nez	1 601 726	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Frais Pharmaceutiques et Médicaux	9 566 268	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat carton de jus	2 681 714	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat sachet d'eau	1 120 739	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Road repairs Gbenemou-Thuo	576 517 432	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Alphabetisation villageois August 18	2 503 655	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Contractants-Restauration-Résident Snr	3 322 639	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Barre à mine	6 913 224	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Brouette	6 762 932	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Daba	2 630 054	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Machettes	2 630 054	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Marteau lourd 5 kg	6 913 224	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Paire de gant	1 352 623	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Pelle	2 254 281	Néant	Néant

N°	Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Description	Paiements en numéraires	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Pioches	2 630 054	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	prestation suivi veterinaire Aug/18	1 051 499	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat 1 carton de tomate petite boîte	139 202	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat 1 sac oignon	317 442	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat de bidons huiles vegetales	512 722	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat de sacs de riz 50 kgs	1 466 130	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	ACHAT DE MAILLOT DE CORPS 02	1 923 676	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	ACHAT DE MAILLOT DE CORPS 01	1 923 676	Néant	Néant
17	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Prefecture de LOLA-CRD & Villages	LOLA	2018	Achat de ballons Pele	270 470	Néant	Néant
18	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
19	ALAME	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
20	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
21	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	Localité			KIT SCOLAIRE	171 200 000,0	KIT SCOLAIRE	
22	SOMIAG	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
23	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
24	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
25	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						78 066 886 442		824 769 121

Annexe 8 - Répertoire des titres miniers

Permis de recherche minier

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
8060	SOCIETE CASPIAN OIL ET GAS/ BUREY GOLD GUINEE SARL	A/2018/8345/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/09/2013	30/04/2019	144.9194 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Banfelé, Baro, Kiniéro
8331	SOCIETE DJOMA MINING	A2017/6723/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	2/09/2013	19/12/2019	113.2547 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Kintinian, Norassoba
8873	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINA CORP. (TOUBAL)	A2016/3898/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	5/08/2016	4/08/2017	750.0775 km ²	Guinee,Labe,Tougue,Kansangui, Kollet, Tougué-centre
11066	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE SA	A2017/3604/MMG/SGG	PR-I (Fer)	Fer	20/05/2013	22/08/2018	181.5506 km ²	Guinee,N'Zerekore,Yomou,Bignamou, Diécké
11126	SOCIETE QUANTICA MINNING CORPORATION SA	A2008/4774/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	20/11/2008	19/11/2010	37.4422 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Sibiribaro; N'Zerekore,Macenta,Binikala
11852	SOCIETE GUIORD SA	A2016/6287/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/04/2013	19/10/2018	252.9042 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou, Moribayah, Tinti-Oulen; Kerouane,Komodou
11853	SOCIETE GUIORD SA	A2016/6288/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/04/2013	19/10/2018	253.7500 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou, Moribayah; Kerouane,Komodou
11883	SOCIETE GUIORD SA	A2010/2661/MMG/SGG	PR-I (Fer)	Fer	2/07/2010	1/01/2011	108.4358 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Gama-Béréma, Tounkarata
12261	SOCIETE GUINEE MINERAL HOLDINGS SA.	A2017/6663/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2019	26.3569 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana; Kouroussa,Baro
13851	SOCIETE MINIERE DE NAFADJI (SMN)	A2018/7599/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/05/2015	19/10/2020	70.1449 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialogoro, Sansando
14257	SOCIETE HYDROMIN INTL	A2018/7864/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/10/2016	16/11/2020	78.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Niagassola
14527	SOCIETE SAMA RESOURCES	A2018/5349/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Graphite	2/09/2013	9/08/2020	94.3812 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Kokota, Lola-centre; N'Zerekore,Soulouta, Yalenzou
14786	SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-	A2018/4180/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/02/2017	15/05/2020	19.0145 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Kintinian, Norassoba
14997	SOCIETE ATLANTIC OIL CORPORATION SA.	A2017/1234/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	31/03/2017	30/03/2018	47.3610 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre, Komodou, Soromaya
15030	SOCIETE CONABRAS MINING INCORPORATION	A2017/1235/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	31/03/2017	30/03/2018	27.7823 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Sibiribaro
15196	I&J DIAMONDS SARL	A2013/2649/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	15/07/2013	14/07/2015	8.1125 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Kondiadou; N'Zerekore,Macenta,Binikala
15387	ORDIM MINING SARL	A2010/2475/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	25/06/2010	24/06/2012	80.3542 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Komodou, Soromaya
15396	SOCIETE GUITER SA	A2013/6614/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	30/12/2013	29/12/2018	173.3084 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro, Kérouané-centre, Soromaya
16222	WEST AFRICA EXPLORATION S.A	A2016/6366/MMG/SGG	PR-I (Fer)	Fer	25/10/2016	24/10/2018	31.0219 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,N'Zoo

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
16337	CONSOLIDATED MINING CORPORATION	A/2018/8352/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	31/12/2020	370.3622 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Boke,Malapouyah
16358	SOCIETE WASSOLON MINING SARL	A2015/4174/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	17/09/2018	36.3973 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
16704	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	A2013/6645/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	29/11/2016	11.4707 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Manfran
16762	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	A2016/7611/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/12/2013	21/12/2018	229.7344 km ²	Guinee,Mamou,Pita,Ley-Miro, Sangaréah
17494	SOCIETE SVOTRAL SARL	A/2018/8340/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	26/03/2013	31/12/2020	49.9230 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguirini
17598	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	A2016/4060/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/07/2013	29/08/2018	30.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura; Siguiiri,Norassoba
17780	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	A2013/2577/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2013	3/08/2016	55.2047 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Manfran
17783	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	A2013/6646/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	29/11/2016	11.6582 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Manfran
17901	SOCIETE TMK MINING SA.	A2017/3284/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/11/2013	25/07/2019	38.9528 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Siguiiri-centre
18031	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	A2013/6643/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/12/2013	29/12/2016	288.9484 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Gougoudjé; Mamou,Pita,Donghol-Touma, Ley-Miro, Sangaréah
18073	SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU	A2017/4897/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/12/2013	20/09/2019	348.5671 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Dounet, Kégnéko, Soyah
18104	SOCIETE ORGUI SARLU	A2015/5740/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/10/2015	26/10/2018	12.2754 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana
18105	SOCIETE ORGUI SARLU	A2015/5741/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/10/2015	26/10/2018	33.4076 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana, Tinti-Oulen
18264	SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA.	A2016/4063/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/08/2016	28/08/2018	427.9917 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Lisso, Tamita; Fria,Fria, Tormélin; Kindia,Dubreka,Tanéné
18284	SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	A2015/6305/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2015	10/12/2018	38.3444 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Banfelé, Kiniéro
18357	SOCIETE TAHE GOLD-SARL	A2015/3704/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	23/06/2018	138.1810 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Balato, Doura, Koumana
18609	SOCIETE PINNACLE MINING SA.	A2017/6636/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/11/2016	17/11/2018	61.2214 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura; Siguiiri,Norassoba
18610	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	A2018/5335/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	29/08/2013	10/08/2020	70.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
18821	SOCIETE CAMEN RESOURCES SARL	A2017/6662/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	11/12/2017	10/08/2019	125.0608 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Koba, Missira
18828	SOCIETE CAMEN RESOURCES SARL	A2017/1239/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	30/03/2019	41.9133 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Norassoba
18829	SOCIETE CAMEN RESOURCES SARL	A2017/1210/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	30/03/2019	34.1362 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa
18840	SOREX SA	A2018/8313/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	19/10/2016	14/12/2020	35.4168 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Kindia-centre, Madina-Oula
18846	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2016/7419/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	29/11/2017	45.2619 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
18847	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2016/7418/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	9/11/2017	94.0000 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Morodou, Niantanina
18866	SOCIETE ALCOM TRADING COMPANY LIMITED	A2013/6615/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	29/11/2016	94.4589 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou, Missamana; Mandiana,Kantoumanina, Mandiana-centre
18870	GOLDEN VALLEY MINING SA.	A2016/7613/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2016	20/12/2018	36.4527 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
18885	WEILY MINING SA	A2016/6611/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/12/2013	16/11/2018	99.8494 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Naboun, Niagassola
18927	SOCIETE EGEK MINING SARL.	A2018/6503/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2016	1/10/2020	71.0782 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundianakoro, Morodou
18969	SOCIETE EGEK MINING SARL.	A2016/6289/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2016	19/10/2018	98.7548 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Siguiiri,Niandankoro, Norassoba
18975	SOCIETE EGEK MINING SARL.	A2018/6504/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2016	1/10/2020	99.7113 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Kouroussa,Doura; Siguiiri,Norassoba
19033	Sté NEW JAPAN MINING COMPAGNY SARL	A2018/7866/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	15/03/2019	75.9915 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba, Dialokoro, Koundianakoro
19034	Sté NEW JAPAN MINING COMPAGNY SARL	A2018/7865/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	15/03/2019	50.5677 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba, Koundianakoro
19085	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	A2015/6672/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	28/12/2015	27/12/2018	132.7968 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa
19268	SOCIETE ALUFER GUINEE SA	A2017/3402/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	4/08/2017	3/08/2018	218.4139 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia, Mankountan, Tougnifily; Boke,Bintimodia, Malapouyah
19324	SOCIETE RRMS MINING Ltd	A2016/6609/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/11/2013	16/11/2018	48.5624 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
19443	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	A2017/6307/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/11/2017	21/11/2018	25.3651 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
19445	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	A2017/6308/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/11/2017	21/11/2018	10.1500 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
19446	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	A2017/6305/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2015	2/11/2018	15.7724 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Kintinian, Maléa
19487	SOCIETE WASSOLON MINING SARL	A2015/3707/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	23/06/2018	73.3554 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Mandiana-centre
19499	SOCIETE TMK MINING SA.	A2017/3284/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/11/2013	25/07/2019	14.3248 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Siguiiri-centre
19517	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2015/6517/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	16/12/2018	292.1153 km ²	Guinee,Boke,Fria,Baguinet, Banguigny; Kindia,Telimele,Kollet, Thionthian
19560	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES	A2015/1552/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	11/05/2015	10/05/2017	74.5602 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Faléssadé, Khorira
19561	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES	A2015/1553/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	11/05/2015	10/05/2015	94.8480 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Samaya
19565	SOCIETE MINING AND GEOLOGY CONSULT (MGC) SARL	A2015/5878/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2015	2/11/2017	97.9221 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Saladou
19583	SOCIETE MINING AND GEOLOGY CONSULT (MGC) SARL	2015/5880/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/12/2015	2/12/2017	25.2105 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Saladou
19626	SOCIETE ALUFER - PITA -LABE SA	A2017/3403/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	24/09/2010	3/08/2018	802.4853 km ²	Guinee,Labe,Koubia,Matakaou, Pilimini; Labe,Dalein; Mali,Donghol-sigon, Téliré, Yimbéring

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
19672	SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL	A2015/4177/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	17/09/2018	100.0621 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura, Sanguiana
19673	SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL	A2015/4178/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	17/09/2018	102.4304 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura, Koumana, Sanguiana
19701	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	A2019/191/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	5/02/2021	6.4479 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Kouroussa-centre
19722	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A2017/1774/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/05/2015	18/05/2019	25.5255 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kiniéran
19723	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A2015/1549/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/05/2015	10/08/2020	11.3191 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
19724	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A/2017/1775/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/05/2015	19/05/2019	11.8388 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
19725	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A2018/5346/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	9/08/2020	29.6508 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kiniéran, Koundianakoro, Morodou
19726	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A2018/5348/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	23/06/2020	8.2814 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
19727	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	A2018/5347/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	9/08/2020	8.7970 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
19748	SOCIETE CORE MINING INTERNATIONAL MINING SARL	A/2017/6722/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	19/12/2019	17.1791 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
19749	SOCIETE LIONS HEAD RESOURCES SARL	A2015/3717/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/06/2015	23/06/2018	62.8962 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Diatiféré, Gagnakaly
19757	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	A2019/192/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	5/02/2021	15.7429 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Kouroussa-centre, Sanguiana
19761	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION SOCIETE	A2015/5742/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/10/2015	26/10/2018	51.5545 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana
19833	ATLANTIQUE GOLD MINING GUINEA SARL	A2018/8212/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	14/12/2020	130.2583 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Koumbia
19893	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2016/217/MMG/SGG	PR-I (Fer)	Fer	11/03/2016	10/03/2019	325.2605 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian, Tiro; Kankan,Kouroussa,Douako
19928	SOCIETE BERMIC	A/2016/220/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/03/2016	10/03/2019	81.2000 km ²	Guinee,N'Zerekore,Beyla,Moussadou
20053	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA SOCIETE	A2015/5737/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	27/10/2015	26/10/2018	236.8333 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Boke,Bintimodia, Kolaboui, Malapouyah
20062	BRIGHTSTONES MINING GUINEA SARL	A2019/093/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	31/01/2021	368.6480 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia, Tounnifily
20089	SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	A2019/1560/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	21/12/2015	29/04/2021	78.7729 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss
20090	SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	A2019/3285/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	11/03/2016	23/05/2021	83.6735 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Wendou M'bour
20126	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2015/6347/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2015	10/12/2018	78.9444 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Morodou
20127	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2015/6348/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2015	10/12/2018	90.2222 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Mandiana-centre, Morodou

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
20129	SOCIETE DOLPHIN RESOURCES SARL	A2018/8279/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/12/2015	24/12/2020	37.9220 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialogoro
20190	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	A/2018/8350/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	18/09/2015	31/12/2020	38.7294 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Bardou, Kondiadou
20191	SOCIETE COMPAGNIE FRANCE GUINEE SARLU	A2018/5334/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/09/2015	10/08/2020	71.8484 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialogoro, Sansando
20205	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2015/6346/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	11/12/2015	10/12/2018	176.8703 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Lisso, Tamita; Kindia,Dubreka,Tanéé
20268	SOCIETE SIMGUI SARL	A2015/6670/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	28/12/2015	27/12/2018	33.0815 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Banfelé, Kiniéro
20282	SELLA MINING SARL	A2018/8351/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	31/12/2020	449.9833 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Kanfarandé, Tanéné
20380	SOCIETE GUIMAB SERVICE SARL	A2018/7630/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	17/12/2015	24/10/2020	14.1872 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Sibiribaro, Soromaya
20386	BATAX-BOUNA INTERNATIONAL MINING CORP. SARL	A2015/6525/MMG/SG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	17/12/2015	16/12/2018	108.2667 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou; Kerouane,Komodou, Soromaya
20401	BATAX-BOUNA INTERNATIONAL MINING CORP. SARL	A2015/6469/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	17/12/2015	16/12/2018	99.0405 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
20403	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	A2016/215/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	11/03/2016	10/03/2019	109.6834 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Boffa, Douprou
20404	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	A2016/214/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	11/03/2016	10/03/2019	140.5813 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Boffa, Douprou
20405	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	A2016/216/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	11/03/2016	10/03/2019	212.1989 km ²	Guinee,Boke,Boke,Kanfarandé
20437	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	A2015/6667/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	28/12/2015	27/12/2018	756.9281 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Souguéta; Mamou,Dalaba,Koba; Pita,Gongoret (P), Maci, Sangaréah
20619	SOCIETE XIN HONG SARL	A2016/1412/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/05/2016	8/05/2019	13.5333 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Norassoba
20620	SOCIETE HONG YUAN SARL	A2016/1410/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/05/2016	8/05/2019	33.9189 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Balato, Koumana
20655	SOCIETE GUINEA MINERALS RESSOURCES SARL	A2016/0268/MM/SG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	16/03/2016	15/03/2019	221.2700 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Tanéné
20721	SOCIETE HONG YUAN SARL	A2016/1411/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/05/2016	8/05/2019	18.6816 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
20788	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	A2019/1149/MMG	PR-I (Or)	Or	9/05/2016	9/04/2021	52.6270 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana; Kouroussa,Baro
20790	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	A2019/1159/MMG	PR-I (Or)	Or	9/05/2016	9/04/2021	37.4382 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba, Koundianakoro
21081	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2017/5329/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	10/08/2020	46.3959 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Niagassola
21082	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2017/5332/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	10/08/2020	38.8931 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
21083	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2018/5333/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	10/08/2020	90.5657 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
21085	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2016/7417//MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	29/11/2017	45.0000 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou, Niantanina
21087	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	A2016/7420/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	29/11/2017	61.2085 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
21153	SOCIETE TMK MINING SA.	A2018/5350/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/08/2016	9/08/2019	50.6074 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguiiri-centre
21155	SOCIETE ORGUI SARLU	A2016/3892/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/08/2016	4/08/2018	53.5206 km ²	Guinee,Kankan,Kankan, Missamana, Tinti-Oulen
21996	MAVCARD BAUXITE-SA	A2016/4018/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	5/09/2016	4/09/2019	352.1072 km ²	Guinee,Labe,Tougue,Kollet, Konah, Tangali, Tougué-centre
21997	MAVCARD BAUXITE-SA	A2016/4018/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	5/09/2016	4/09/2019	467.6857 km ²	Guinee,Labe,Koubia,Koubia-centre, Missira, Pilimini; Tougue,Konah, Tangali
21998	MAVCARD IRON SARL	A2016/4017/MMG/SGG	PR-I (Fer)	Fer	5/09/2016	4/09/2019	221.2967 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Douako
22001	ASHAPURA GUINEA RESOURCES	A2016/6363	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	402.0000 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Tamita; Kindia,Dubreka,Badi, Ouassou, Tanéné
22002	CIM YUKUANG GUINEE	A2016/6342/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	64.0000 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina
22003	CIM YUKUANG GUINEE	A2016/6348/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	64.0000 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina
22004	NIMBA GOLD SARL	A2016/6338/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	82.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguirini
22005	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	A2016/6341/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	25/10/2016	24/10/2019	74.0000 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Kondiadou; N'Zerekore,Gueckedou,Guendembou
22006	KEBO ENERGY SA	A2016/6349/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	47.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana, Koumban
22007	JAVALON GUINEA SARL	A2016/6359/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	475.0000 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Bangouya, Kindia-centre, Kolenté, Samaya, Souguéta
22008	I&J DIAMONDS SARL	A2016/6345/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	25/10/2016	24/10/2019	70.0000 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Kondiadou; N'Zerekore,Macenta,Binikala, Watanka
22009	I&J DIAMONDS SARL	A2016/6346/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	25/10/2016	24/10/2019	30.0000 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Banama, Bardou, Kondiadou
22010	TRUSTACO GOLD SARLU	A2016/6364/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	12.4469 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22011	KEBO ENERGY SA	A2016/6339/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	403.0000 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony, Koumbia; Kindia,Telimele,Koba, Missira
22012	SO-SIM MINING SARL	A2016/6353/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	89.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa, Naboun
22013	GUINEE MINING HOLDING SA	A2016/6352/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	216.0000 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sansalé
22014	GUINEE MINING HOLDING SA	A2016/6343/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	398.0000 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sansalé
22015	AFRICAN RESOURCES GROUP LIMITED SARLU	A2016/7425/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	8/12/2019	49.1584 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
22016	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	A2016/6347/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	99.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Niandankoro
22017	VEP GROUPE SARL	A2016/6344/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	422.0000 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Gougoudjé, Sinta; Mamou,Pita,Ley-Miro, Sangaréah

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22018	VEP GROUPE SARL	A2016/6340/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	25/10/2016	24/10/2019	22.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
22019	SOCIETE G & P SARLU	A2016/6356/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/10/2016	24/10/2019	71.0000 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialogoro, Kiniéran, Sansando
22021	SOCIETE WOULA NATURAL RESSOURCES PLAN AFRICA HOLDING GUINEA SARL	A2016/6357/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/10/2016	24/10/2019	357.0000 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sansalé
22022	ZHONG JIANG SARL	A2013/6639/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/11/2016	17/11/2019	27.4979 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Sansando
22023	ZHONG JIANG SARL	A2016/6599/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	95.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou, Baté-Nafadji
22024	ZHONG JIANG SARL	A2016/6600/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	99.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou, Baté-Nafadji; Mandiana,Koundian
22025	VEP GROUPE SARL	A2016/6602/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	98.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Norassoba
22026	SOCIETE PIG MINING GUINEE SARL	A2016/6604/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	16/11/2016	15/11/2019	491.0000 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Faléssadé, Tondon; Kindia,Bangouya, Samaya; Telimele,Kollet
22027	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	A2016/6601MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	16/11/2016	15/11/2019	44.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Sibiribarou, Soromaya
22028	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2016/6605/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	16/11/2016	15/11/2019	13.0000 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Lisso
22029	SOCIETE DARMIL GUINEE SARLU	A2016/6603/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	97.2112 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Dinguiraye-cent
22030	SOCIETE TRUSTACO GOLD	A2016/6638/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/11/2016	17/11/2019	98.0000 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Maléa
22031	SOCIETE RUNJIN SARLU	A2016/6606/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	43.0000 km ²	Guinee,Faranah,Dabola,N'Dema
22032	SOCIETE RUNJIN SARLU	A2016/6607/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2016	15/11/2019	67.0000 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji, Karifamoriah
22033	SOCIETE ESSENTIAL RESOURCES SARLU	A2016/6641/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	18/11/2016	17/11/2019	93.3522 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou
22035	LA GUINÉENNE DES MINES SARL	A2016/6637/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	18/11/2016	17/11/2019	124.4100 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre, Kolaboui, Malapouyah, Tanéné
22036	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	A2016/7428/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	8/12/2019	95.8239 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura, Koumana
22037	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	A2016/7427/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	9/12/2016	8/12/2019	86.5320 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura, Koumana
22038	SOCIETE SELOUS CAPITAL GUINEE SARLU	A2013/7607/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2016	20/12/2019	67.5632 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa, Naboun
22039	SOCIETE GUINEA BAUXITE MINING AND TRADING COMPANY	A2016/7426/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	9/12/2016	8/12/2019	67.1844 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Kindia,Telimele,Daramagnak
22043	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	A2016/7608/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2016	20/12/2019	77.1035 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22044	SOCIETE COMANA MINING SARLU	A2013/7610/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2016	20/12/2019	16.0660 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Maléa
22045	SOCIETE COMANA MINING SARLU	A2013/7609/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2016	20/12/2019	39.7873 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Maléa
22054	SOCIETE TIGER RESOURCES SARL	A2017/011/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	43.9282 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22055	SOCIETE KANGUELA MINING COMPANY SARL	A2017/012/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	52.1215 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Niantanina
22058	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	A2017/017/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	13/01/2017	12/01/2020	28.0477 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro, Soromaya
22059	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	A2017/018/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	13/01/2017	12/01/2020	31.8467 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Kouankan
22062	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	A2017/021/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	83.3322 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
22066	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	A2017/0361/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	autres gemmes	13/01/2017	12/01/2020	73.9743 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Kondiadou; N'Zerekore,Gueckedou,Guendembou
22067	SOCIETE HOPEWELL RESOURCES SA	A2017/034/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	56.3850 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian, Sansando
22068	SOCIETE HOPEWELL RESOURCES SA	A2017/035/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	55.2104 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian
22069	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	A2017/038/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	46.4087 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Niagassola
22070	SOCIETE FAKO RESOURCES SARL	A2017/031/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	80.8335 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba
22071	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	A2017/030/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	96.8287 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana, Koumban; Kouroussa,Baro, Kiniéro
22072	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	A2017/029/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	99.3392 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba, Koundianakoro
22073	ZHONG CHUAN SARLU	A2017/037/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	45.2443 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Norassoba
22074	SOCIETE GROUPE NORD SUD SARL	A2013/039/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	96.9936 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Norassoba
22075	SOCIETE FAKO RESOURCES SARL	A2019/730/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	13/01/2017	11/03/2021	241.0301 km ²	Guinee,Kindia,Forecariah,Sikhourou; Kindia,Friguiagbé, Mambia, Molota
22077	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	A2017/028/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	13/01/2017	12/01/2020	77.5178 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Kantoumanina
22079	SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	A2017/628/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/02/2017	16/02/2020	43.8681 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Diatiféré, Gagnakaly
22080	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	A2017/626/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/02/2017	16/02/2020	88.5166 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina
22081	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	A2017/630/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/02/2017	16/02/2020	28.3852 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina
22082	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	A2017/629/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/02/2017	16/02/2020	61.5583 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Mandiana-centre
22084	SOCIETE GEFEKO SARL	A2017/967/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/02/2017	26/02/2020	81.2712 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22086	SOCIETE DJOMA HOLDING MINING GUINEE SARL	A2017/966/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/02/2017	26/02/2020	60.3318 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Siguiiri-centre
22087	SOCIETE JEIN TRADING COMPANY SARL	A2017/968/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	27/02/2017	26/02/2020	88.3402 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Sansando
22089	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	A2017/1237/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	31/03/2017	30/03/2020	96.7452 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana, Sabadou-Baranam; Mandiana,Kantoumanina
22090	SOCIETE ORDINAIRE SARL	A2017/1273/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/04/2017	3/04/2020	57.4794 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22108	SOCIETE COMANA MINING SARLU IAMGOLD	A2017/1238/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	31/03/2017	30/03/2020	44.6386 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Norassoba
22111	EXPLORATION MALI SARL	A2017/1211/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/03/2017	29/03/2020	99.8534 km ²	Guinee,Labe,Mali,Balaki
22113	SOCIETE PAN AFRICAN DIAMONDS GUINEE SARLU	A2017/1312/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	7/04/2017	6/04/2020	95.4927 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
22114	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	A2017/1270/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/04/2017	3/04/2020	99.3543 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Franwalia, Kintinian, Niagassola
22115	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	A2017/1271/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/04/2017	3/04/2020	95.2749 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Niagassola
22116	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	A2017/1272/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/04/2017	3/04/2020	99.2372 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Kintinian, Niagassola
22117	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	A2017/1269/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/04/2017	3/04/2020	72.1358 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
22121	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	A2017/2179/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	3/08/2017	2/08/2020	477.1764 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Souguéta; Mamou,Dalaba,Koba; Mamou,Bouliwel, Kounkouré
22122	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	A2017/3601/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/04/2017	10/04/2020	80.0054 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa
22123	GOLDEN GUINEA RESOURCES	A2017/1777/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/05/2017	18/05/2020	64.2140 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22130	ABRO CONSULTANT MINING ASSOCIATION SARLU	A2017/2177/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	3/07/2017	2/07/2020	85.4097 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Bardou, Kondiadou; N'Zerekore,Macenta,Watanka
22131	ORIXADEX AND MATTER SA	A2017/1778/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/05/2017	18/05/2020	51.5469 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22132	SOCIETE RAMA HOLDING SARL	A2017/2176/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/07/2017	2/07/2020	74.8175 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Mandiana,Sansando
22135	EVMAS MINING CORPORATION SARLU	A2017/3286/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/07/2017	24/07/2020	90.8359 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora, Diatiféré
22155	SOUTH MINING OF GUINEA SARL	A2017/2178/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	3/07/2017	2/07/2020	15.4794 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Kouankan
22156	SPECTRUM HOLDING LIMITED	A2017/3200/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	30.7521 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura; Siguiiri,Norassoba
22159	KAKANDE MINING COMPANY (KMC)SAU	A2017/3184/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	95.8858 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Babila, Koumana, Kouroussa-centre
22161	KAKANDE ALUMINA GUINEE SAU	A2017/3186/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	74.9234 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Gagnakaly, Lansanaya
22163	SOCIETE JIANGXAN MINE	A2017/3283/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/07/2017	24/07/2020	85.2966 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Siguiiri-centre

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22164	KEDALA MINING EXPLORATION SARLU	A2017/3192/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	39.3722 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Niagassola
22165	IKATA INDUSTRIES SARL	A2017/3195/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	10.2823 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Gagnakaly
22166	AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU	A2017/3191/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	99.2363 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Diatiféré, Dinguiraye-cent, Gagnakaly, Lansanaya
22167	SOCIETE MAKONGO & AFRICAN PARTNERS SARL	A2017/3194/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	48.4661 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Kiniebakoura
22168	SOCIETE MAKONGO & AFRICAN PARTNERS SARL	A2016/3196/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	44.7782 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Siguiri-centre
22169	GOLD MINING EXPLORATION SARL	A2017/3189/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/07/2017	18/07/2020	99.5435 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian, Sansando
22170	SOCIETE ESSENTIAL RESOURCES SARLU	A2017/3187/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/08/2017	18/08/2020	47.7278 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Niandankoro, Norassoba
22171	SUPER MAN BUSINESS COMPANY SARLU	A2017/3285/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/07/2017	24/07/2020	73.9125 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora
22173	QIXING GUINEE SA	A2017/3288/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	25/07/2017	24/07/2020	108.9259 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sansalé; Gaoual,Wendou M'bour
22174	ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	A/2017/3287/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	25/07/2017	24/07/2020	61.9070 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Niagassola
22179	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	A2017/3394/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	79.7061 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian
22180	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	A2017/3396/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	98.3895 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou; Mandiana,Mandiana-centre
22181	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	A2017/3395/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	92.9111 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian, Mandiana-centre
22182	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	A2017/3397/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	86.5680 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou; Mandiana,Mandiana-centre
22183	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	A/2017/3398/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	99.4162 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Mandiana-centre
22185	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL	A2017/3399/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	60.2707 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Koumana, Kouroussa-centre
22186	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL	A2017/3405/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	22.1702 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
22187	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL	A2017/3404/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	4/08/2017	3/08/2020	80.6462 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Babila, Baro, Kiniéro
22192	SOCIETE LA GUINEENNE DE LOGISTIQUE ET DES MINES SARL	A2017/6563/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	6/12/2017	5/12/2020	13.4917 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22195	SOCIETE GUINEA MINING COMPANY SA	A2017/3599/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	23/08/2017	22/08/2020	75.6808 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Binikala, Sengbédou, Vassérédou
22196	GROUP GUINEA INVESTMENT SA	A2017/059/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/08/2017	22/08/2020	97.8308 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Bankon, Doko
22199	M.G.C MINERAL RESOURCES SARL	A2017/3598/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/08/2017	22/08/2020	85.4807 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Mandiana,Koundian, Sansando
22203	NABGUL & UNIVERSAL SARL	A2016/4896/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/09/2017	19/09/2020	90.1609 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Morodou, Niantanina
22209	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	A2017/4894/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/09/2017	19/09/2020	71.0323 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Kantoumanina, Mandiana-centre
22213	IMPACT AFRICA SARL	A2017/4895/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/09/2017	19/09/2020	62.2386 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,MISSAMANA
22215	CASSIDY GOLD GUINEE SA	A2018/6498/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	1/10/2018	30/09/2021	99.9004 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura, Koumana, Kouroussa-centre, Sanguiana
22218	SOCIETE MINIERE KEITA & FRERES	A2017/3601/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/09/2017	20/09/2020	64.4098 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niandankoro, Norassoba
22219	DAUMINE -SARL.	A2017/5739/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	19/10/2017	18/10/2020	15.5351 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Kouankan
22222	SARMIN BAUXITE GUINEE SARLU	A2017/4994/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	21/09/2017	20/09/2020	499.6845 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony, Malanta, Touba (5); Labe,Lelouma,Balaya
22223	LARIAND MINING SARL	A2017/5742/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/09/2017	20/09/2020	99.6572 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Konsankoro; N'Zerekore,Beyla,Nionsomoridou
22224	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER SA	A2017/3597/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	22/08/2017	21/08/2020	100.0002 km ²	Guinee,Boke,Boke,Sangaredi; Kindia,Telimele,Daramagnak, Missira
22227	SOCIETE MINIERE DE KANTOUMANA SARL	A2017/5741/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2017	18/10/2020	33.2678 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Kantoumanina, Saladou
22228	SAFF NATURAL RESSOURCES	A2017/5737/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Calcaire	19/10/2017	18/10/2020	99.7043 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Madina-Oula
22229	SAFF NATURAL RESSOURCES	A2017/5738/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Calcaire	19/10/2017	18/10/2020	99.8363 km ²	Guinee,Labe,Mali,Lébékéren
22230	MADAROM GOLD GUINEE SARL	A2017/5740/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2017	18/10/2020	10.5264 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Babila
22235	SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	A2017/5977/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	81.1307 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
22236	MBS GOLD GUINEE SUCC	A2017/5976/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	20.3401 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22237	GUINNERA SARL	A2017/5978/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	28.2236 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kiniéran, Koundianakoro
22239	GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	A2017/5973/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	98.4350 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22240	GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	A2017/5974/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	75.4481 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22243	GURUM SARL	A2017/5975/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	3/11/2017	2/11/2020	90.5399 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
22257	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	A2017/6562/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	6/12/2017	5/12/2020	50.6760 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22258	SOCIETE COMANA MINING SARLU	A2017/6561/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	6/12/2017	5/12/2020	99.9788 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura; Siguiiri,Norassoba
22262	GUINEE MINING & TP SARL	A2017/3256/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/04/2018	10/04/2021	71.1152 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana
22263	GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	A2017/6656/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	99.2980 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura, Sanguiana
22266	METAL CONAKRY SARL	A2017/6655/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	37.8312 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana
22268	MERCANTILE RESOURCES GUINEA SA	A2017/6657/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	70.8591 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian
22269	MERCANTILE RESOURCES GUINEA SA	A2017/6717/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/12/2017	18/12/2020	53.9134 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian, Morodou
22270	SOGUIPAMI SA	A2017/6658/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	90.0318 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22271	SOGUIPAMI SA	A2017/6659/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	90.7197 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Niagassola
22272	TORO GOLD LTD	A2017/6661/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	99.2021 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niandankoro, Norassoba
22273	TORO GOLD LTD	A2017/6716/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/12/2017	18/12/2020	75.1748 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Niagassola
22274	TORO GOLD LTD	A2017/6660/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	11/12/2017	10/12/2020	93.2179 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Niagassola
22276	COMPAGNIE INTERNATIONALE DES GRANDS TRAVAUX SARL	A2017/6718/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/12/2017	18/12/2020	97.8088 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Bankon, Doko, Siguiiri-centre
22278	VETRO GUINEA RESOURCES SA	A2017/6720/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/12/2017	18/12/2020	95.6484 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niandankoro, Norassoba
22280	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	A2017/6721/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	19/12/2017	18/12/2020	486.8918 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony; Kindia,Telimele,Bourouwal, Gougoudjé, Santou, Sarékali; Labe,Lelouma,Hérico; Mamou,Pita,Donghol-Touma, Ley-Miro
22282	GUILOM SARL	A2017/6793/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/12/2017	28/12/2020	119.0562 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Koba, Missira
22283	SOCIETE AFRICA DIAMOND & MINING SARLU	A2017/6792/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	29/12/2017	28/12/2020	6.7482 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Kouankan
22284	HORIZON ROYAL GOLD SA	A2018/1846/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/03/2018	22/03/2021	80.1275 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura; Siguiiri,Norassoba
22285	HORIZON ROYAL MINING SA	A2018/1845/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/03/2018	22/03/2021	84.3614 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia
22286	ETECO MINING SARL	A2018/004/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	8/01/2018	7/01/2021	91.3936 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22287	ETECO MINING SARL	A2018/005/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	8/01/2018	7/01/2021	90.9873 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
22288	SOCIETE MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA	A2018/1098/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/10/2017	29/10/2020	262.4991 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Faléssadé; Kindia,Samaya
22289	SOCIETE TELEMELE BAUXITE RESSOURCE SARL	A2018/007/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	28/11/2018	27/11/2021	499.8973 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Konsotami, Sinta, Sogolon, Tarihoie, Télimélé, Thionthian
22292	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	A2018/084/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/01/2018	22/01/2021	99.2258 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22293	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	A2018/083/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	23/01/2018	22/01/2021	476.5613 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony; Labe,Labe,Diari; Lelouma,Balaya, Parawol, Sagalé; Mamou,Pita,Timbi-Madina

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22294	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	A2018/085/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	23/01/2018	22/01/2021	478.0135 km ²	Guinee,Labe,Labe,Diari, Hafia; Lelouma,Parawol; Mamou,Pita,Donghol-Touma, Ninguélandé, Timbi-Madina, Timbi-Touni
22297	ABK VENTURES SARL	A2018/1832/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/03/2018	22/03/2021	96.5037 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Mandiana,Sansando; Siguiiri,Niandankoro
22299	NESI DAN'S SARL	A2018/1097/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/03/2018	13/03/2021	28.6014 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba, Dialokoro, Koundianakoro
22302	ID GOLD MINING SA	A2018/1358/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	15/03/2018	14/03/2021	99.7617 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou, Missamana
22305	SEKE GOLD MINING SA	A2018/1834/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/03/2018	22/03/2021	54.0451 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22307	SOGUIPAMI SA	A2018/1843/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	23/03/2018	22/03/2021	40.9455 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Banama, Bardou, Kondiadou; Kankan,Kerouane,Soromaya
22309	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	A2018/3442/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/04/2018	22/04/2021	73.0273 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Naboun, Niagassola
22310	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	A2018/3441/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/04/2018	22/04/2021	90.4111 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina
22325	SOCIETE MINIERE DE DIOMA SARLU	A2018/6501/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	1/10/2018	30/09/2021	95.5994 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Gbérédou-Barana, Koumban; Kouroussa,Banfelé, Baro, Kiniéro
22326	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	A2018/1839/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	23/03/2018	22/03/2021	161.1401 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Daramagnak, Konsotami, Missira
22335	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	A2018/3440/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/04/2018	22/04/2021	23.1798 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Niandankoro, Siguiiri-centre
22336	SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	A2018/4178/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	15/05/2018	14/05/2021	65.0132 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Bankon, Doko
22337	SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	A2018/4589/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	7/06/2018	6/06/2021	496.0562 km ²	Guinee,Labe,Tougue,Fatako, Kansangui, Kolangui, Ko'n; Mamou,Dalaba,Kankalabé
22342	VETRO GOLD SARL	A2018/5343/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/08/2018	9/08/2021	99.9998 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niandankoro, Norassoba
22343	TRUE CORPORATION CO.LTD-SARL	A2018/3479/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/04/2018	23/04/2021	23.3090 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22346	BERETE INTERNATIONAL COMMERCE & INDUSTRIE SARLU	A2018/4392/MMG/SGG	PR-I (Or)	Diamant	5/06/2018	4/06/2021	24.3462 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Kondiadou; N'Zerekore,Macenta,Watanka
22352	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	A2018/4900/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/06/2018	21/06/2021	92.3306 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian, Mandiana-centre, Morodou
22353	SOCIETE MANAGUINEE SA	A2018/4397/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	70.1308 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian
22354	SOCIETE MANAGUINEE SA	A2018/4396/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	76.9002 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Mandiana-centre
22355	SOCIETE MANAGUINEE SA	A2018/4398/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	40.5810 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou
22356	FINIYA RESSOURCES - SAU	A2018/5254/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	24/07/2018	23/07/2021	499.2406 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Koumbia
22364	FTA GUINEE SARLU	A2018/5398/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/08/2018	13/08/2021	50.7723 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22366	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	A2017/4395/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	99.7220 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
22367	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	A2018/4395/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	99.7194 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura, Sanguiana

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22368	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET D'EXPLOITATION MINIERE SARL	A/2018/4393/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/06/2018	4/06/2021	91.9048 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22369	SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	A2018/4590/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	7/06/2018	6/06/2021	495.7659 km ²	Guinee,Boke,Fria,Fria; Kindia,Dubreka,Faléssadé, Tondon; Kindia,Bangouya; Telimele,Kollet
22370	SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUGOU SARL	A2018/4901/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/06/2018	21/06/2021	99.8545 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Albadariah; Kankan,Kouroussa,Douako
22371	GUITER MINING -SA	A2018/8089/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/11/2018	29/11/2021	52.7342 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana, Tinti-Oulen
22372	FUBU MINING SARL	A2018/7596/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/10/2018	18/10/2021	78.9676 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kiniéran, Koundian, Sansando
22374	ALJAN GUINEE SARL	A2018/5250/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/07/2018	23/07/2021	30.6186 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Baro, Kiniéro
22382	SOCIETE AFRIC INVESTMENT GUINEE SARLU	A2018/4899/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/06/2018	21/06/2021	97.8667 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Konsankoro; N'Zerekore,Beyla,Nionsomoridou
22383	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	A2018/4871/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	14/06/2018	13/06/2021	99.5814 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Daramagnak, Missira
22396	SOREX SA	A2018/5247/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	24/07/2018	23/07/2021	498.7757 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony; Labe,Lelouma,Hérico, Parawol, Sagalé; Mamou,Pita,Ninguélandé, Timbi-Madina
22398	VENUS SARL	A2018/5344/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/08/2018	13/08/2021	66.6158 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro; Siguiiri,Siguiiri-centre
22401	SOCIETE KANFING MINING SAS	A2018/5337/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/08/2018	9/08/2021	40.5483 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22405	JAVALON GUINEA SARL	A/2018/5399/MMG	PR-I (Or)	Or	14/08/2018	13/08/2021	93.7703 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandomougou, Missamana, Tinti-Oulen
22408	T CONNET GROUP SARL	A/2018/5400/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/08/2017	13/08/2020	99.8419 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro, Kiniéran
22415	SPECTRUM HOLDING LIMITED	A2018/5336/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/08/2018	9/08/2021	64.8240 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Maléa
22418	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	A2018/5396/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/08/2018	13/08/2021	20.0443 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
22419	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	A2018/5397/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/08/2018	13/08/2021	68.7726 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Kintinian
22421	ALJAN GUINEE SARL	A/2018/6500/MMG	PR-I (Or)	Or	1/10/2018	30/09/2021	99.8727 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
22442	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	A2018/5734/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	12/09/2018	11/09/2021	99.9732 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
22443	ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	A2018/5740/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	5/01/2018	4/01/2021	75.4473 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
22446	SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	A2018/5739/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	12/09/2018	11/09/2021	220.5418 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Konsotami, Santou, Tarihoeye, Thionthian
22450	SOCIETE BAUXITE ANGOLA GUINEE S.A	A2018/5737/MMG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	12/09/2018	11/09/2021	184.4789 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss; Gaoual,Wendou M'bour
22451	SOCIETE KANFING MINING SAS	A2018/5738/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	12/09/2018	11/09/2021	491.4092 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory, Koumbia; Koundara,Sarébo'do
22452	SOCIETE DNIPRO SARL	A2018/6499/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	1/10/2018	30/09/2021	10.7022 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Maléa

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22453	SOLID ROCK MINING & EXPLORATION GUINEA SARL	A2018/6495/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	28/09/2018	27/09/2021	89.5900 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Norassoba
22456	FUBU MINING SARL	A2018/7597	PR-I (Bauxite)	Bauxite	19/10/2018	18/10/2021	440.3708 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Gaoual-centre, Koumbia, Kounsite
22460	SOGUIPAMI SA	A2018/7600/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Nickel	19/10/2018	18/10/2021	91.4159 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Kokota, Lola-centre
22471	ARGO MINING SARLU	A2018/7628/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/10/2018	23/10/2021	57.5422 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Kouroussa-centre, Sanguiana
22472	KABALABA MINING SARL	A2018/7857/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2018	15/11/2021	42.2029 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Kintinian, Maléa
22476	ETS.C.K.SARLU	A/2018/7856/MMG	PR-I (Or)	Or	16/11/2018	15/11/2021	99.8046 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Moribayah
22484	GOLDEN SUN SIGUIRI SA	A2018/7843/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/11/2018	13/11/2021	46.8620 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Bankon
22491	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL GROUPE	A2018/7851/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/11/2018	13/11/2021	99.9586 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla; Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
22492	INTERNATIONAL SARLU	A2018/7850/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	15/11/2018	14/11/2021	99.9912 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
22493	BASE METAL GUINEA SARLU	A2018/7963/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Titane	23/11/2018	22/11/2021	100.0000 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla, Passaya
22494	BASE METAL GUINEA SARLU	A2018/7964/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Nickel	23/11/2018	22/11/2021	98.7860 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla; Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
22495	BASE METAL GUINEA SARLU	A2018/7965/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Vanadium	23/11/2018	22/11/2021	59.4287 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
22502	DALABA MINING COMPANY SARL	A2018/8090/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/11/2018	29/11/2021	98.3814 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla; Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
22503	SOLID ROCK MINING & EXPLORATION GUINEA	A/2018/8247/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/12/2018	19/12/2021	43.6960 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Niantanina
22504	METALS & MINERAL TRADING SARL	A/2018/8248/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/12/2018	19/12/2021	99.5556 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Doko, Niagassola
22505	SAGAR GOLD MINING SARL	A2018/8043/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	29/11/2018	28/11/2021	95.5044 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Niagassola
22510	SAFF NATURAL RESSOURCES	A2018/8088/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/12/2018	29/12/2021	216.6229 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory, Koumbia
22516	ENACOF MINING SARLU	A2018/8153/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	7/12/2018	6/12/2021	215.2898 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory, Koumbia
22518	ASHAPURA GUINEA RESOURCES	A2018/8131	PR-I (Bauxite)	Bauxite	4/12/2018	3/12/2021	432.3426 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Kindia-centre, Kolenté, Madina-Oula, Molota
22519	DIAOUNE & FRERES SARL	A2018/8152/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	7/12/2018	6/12/2021	7.2841 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Bankon
22520	KINDIA MINING COMPANY SARL	A2018/8151/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	7/12/2018	6/12/2021	498.4808 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Madina-Oula, Souguéta; Mamou,Mamou,Soyah
22522	CC ENERGY MINERALS SARLU	A2018/8208/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Graphite	14/12/2018	13/12/2021	98.4495 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Kokota, Lainé; N'Zerekore,Soulouta
22523	CC ENERGY MINERALS SARLU	A2018/8209/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Graphite	14/12/2018	13/12/2021	95.9478 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Bossou, Lola-centre; N'Zerekore,Yalenzou
22524	CC ENERGY MINERALS SARLU	A2018/8210/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Nickel	14/12/2018	13/12/2021	99.8380 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Gama-Béréma, N'Zoo, Tounkarata
22525	CC ENERGY MINERALS SARLU	A2018/8211/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Nickel	14/12/2018	13/12/2021	99.9816 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Tounkarata
22530	ETS.EGUICOM SARL	A/2018/8281/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/12/2018	23/12/2021	98.6530 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Saladou

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22531	METALS & MINERAL TRADING SARL	A/2018/8317/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	28/12/2018	27/12/2021	44.7850 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
22532	SOCIETE ATLANTIS MINING SARLU	A2018/8342/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	31/12/2018	30/12/2021	426.5722 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Malanta; Labe,Labe,Diari; Lelouma,Balaya, Diontou, Korbé, Lélouma-centre, Manda, Parawol, Tianguel-Bori
22533	SOCIETE GROUPE DURAC SARL	A/2018/8280/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/12/2018	19/12/2021	18.0171 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola

Permis d'exploitation minier

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
634	SOCIETE WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE	A2006/7449/MMG/SGG	PE-ID	Diamant alluvionnaire	15/05/2001	14/05/2006	1.0767 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro, Sibiribaro
897	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	A2013/4264/MMG/SGG	PE-I	Bauxite	13/08/2013	12/08/2014	346.1639 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Damakania, Friguagbé, Kindia-centre, Mambia, Samaya
8730	SOCIETE RESSOURCE ORION GUINEE SARL	A2005/6072/MMG/SGG	PE-ID	Diamant	27/12/2005	26/12/2010	3.2785 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Binikala, Bofossou
12031	SOCIETE RESSOURCECSTASSILIMAN BAOULE SA	A2015/5736//MMG/SGG	PE-I	Diamant	27/10/2015	26/10/2020	0.9924 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro
13154	SOCIETE CASSIDY GOLD GUINEE SARL	A2009/2697/PR/MMEH/SGG	PE-I	Or	14/10/2009	13/10/2019	13.8153 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Kouroussa-centre
13155	SOCIETE CASSIDY GOLD GUINEE SARL	A2009/2697/PR/MMEH/SGG	PE-I	Or	14/10/2009	13/10/2019	2.3495 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Kouroussa-centre
14871	SOCIETE BASSAD GUINEE	A2010/2408/MMG/SGG	PE-I	Diamant	23/09/2010	22/09/2020	2.3683 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
15355	SOCIETE GLOBAL METAL & GEM'S STONE	A2013/544/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	18/03/2013	17/03/2018	55.4453 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro, Sibiribaro
15356	SOCIETE GLOBAL METAL & GEM'S STONE	A2013/544/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	18/03/2013	17/03/2018	73.0800 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou
15850	SOCIETE GUITER SA	A2011/1032/MMG/SGG	PE-I	Diamant	11/03/2011	10/03/2021	1.0911 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre
15851	SOCIETE GUITER SA	A2011/1032/MMG/SGG	PE-I	Diamant	11/03/2011	10/03/2021	0.3421 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre
15852	SOCIETE GUITER SA	A2011/1032/MMG/SGG	PE-I	Diamant	11/03/2011	10/03/2021	0.2556 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
15853	SOCIETE GUITER SA	A2011/1032/MMG/SGG	PE-I	Diamant	11/03/2011	10/03/2021	0.9567 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre
15854	SOCIETE GUITER SA	A2011/1032/MMG/SGG	PE-I	Diamant	11/03/2011	10/03/2021	0.3007 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre
17921	SOCIETE GUITER SA	A2013/5017/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	18/10/2013	17/10/2018	0.7894 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Kérouané-centre
17922	SOCIETE GUITER SA	A2013/5017/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	18/10/2013	17/10/2018	0.1203 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Banankoro, Kérouané-centre
17932	SOCIETE WEST AFRICAN CEMENT SA	A2013/686/MMG/SGG	PE-I	Calcaire	26/03/2013	25/03/2023	121.8000 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Madina-Oula, Souguéta
18468	SOCIETE BEL AIR MINING SA.	D2013/146/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	5/09/2013	4/09/2028	146.5947 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Douprou, Mankountan, Tougnifily
18658	WEST AFRICA EXPLORATION S.A	D2013/150/PRG/SGG	PE-I	Fer	25/09/2013	24/09/2028	22.8384 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,N'Zoo
19183	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	D2015/135/MMG/SGG	PE-I	Bauxite	17/07/2015	16/07/2030	304.5000 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre, Kanfarandé, Tanéné
19659	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A	D2015/042/PRG/SGG	PE-I	Or	27/03/2015	26/03/2030	15.1235 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Mandiana-centre

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
19660	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A	D2015/042/PRG/SGG	PE-I	Or	27/03/2015	26/03/2030	12.1067 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundian
19815	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	D2016/100/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	1.0235 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
19816	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	D2016/105/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	0.9990 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
19817	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	D2016/102/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	1.0178 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Morodou
19961	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	A2016/107/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	26/03/2021	1.2095 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguiiri-centre
19962	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	D2016/106/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	2.7912 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguiiri-centre
19963	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	A2016/105/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	1.9793 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
19964	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	D/2016/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	0.9924 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba
19965	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	A2016/100/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	1.1456 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba
19966	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	A2016/099/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	29/03/2021	0.9924 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba
20283	WEILY MINING SA	D2016/050/PRG/SGG	PE-I	Or	12/03/2016	11/03/2031	115.1386 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Naboun, Niagassola
20720	VEP GROUPE SARL	D2016/108/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/12/2016	29/12/2021	7.4433 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia
21172	DOKO GOLD MINING S.A	D2016/235/PRG/SGG	PE-SI	Or	21/07/2016	20/07/2021	9.7271 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22040	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	D2016/370/MMG/SGG	PE-I	Bauxite	2/12/2016	1/12/2031	495.3680 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Kanfarandé, Tanéné
22041	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	D2016/371/MMG/SGG	PE-I	Bauxite	2/12/2016	1/12/2031	399.1338 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Tanéné
22048	WEST AFRICAN DEVELOPMENT	D2018/245/PRG/SGG	PE-ID	Or	10/10/2018	9/10/2023	2.9161 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Niandankoro, Norassoba
22049	WEST AFRICAN DEVELOPMENT	D2018/244/PRG/SGG	PE-ID	Or	10/10/2018	9/10/2023	1.7932 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Norassoba
22051	SOCIETE PINNACLE MINING SA.	D2017/084/PRG/SGG	PE-SI	Or	21/04/2017	20/04/2022	14.3410 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Doura; Siguiiri,Norassoba
22052	SOCIETE DYNAMIC MINING SARLU	D2017/125/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	7/06/2017	6/06/2032	123.8015 km ²	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah, Tanéné
22053	SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	D2017/124/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	7/06/2017	6/06/2032	146.7687 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre, Malapouyah, Tanéné
22063	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES	D2017/085/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	21/04/2017	20/04/2032	74.2032 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Faléssadé, Khorira
22064	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES	D2017/086/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	21/04/2017	20/04/2032	94.4264 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Samaya
22152	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	D2017/328/PRG/SGG	PE-SI	Diamant	7/12/2017	6/12/2022	15.0057 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Bardou, Kondiadou
22176	SOCIETE XIN HONG SARL	D2017/329/PRG/SGG	PE-SI	Or	7/12/2017	6/12/2022	3.9842 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22194	EURASIAN RESSOURCES SARL	D2017/327/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	7/12/2017	6/12/2032	697.6312 km ²	Guinee,Boke,Fria,Baguinet, Banguigny; Kindia,Telimele,Konsotami, Sogolon, Tarihoeye, Thionthian

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22259	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	D2017/064/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	13/03/2017	12/03/2032	146.2414 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre, Kolaboui, Malapouyah, Tanéné
22267	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	D2016/366/PRG/SGG	PE-SI	Or	26/11/2016	25/11/2021	2.5141 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kiniéran
22281	SOCIETE GUINEENNE DES MINES	D2018/002/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	8/01/2018	7/01/2033	124.4100 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre, Kolaboui, Malapouyah, Tanéné
22319	I&J DIAMONDS SARL	D/2016/365/PRG/SGG	PE-SI	Diamant alluvionnaire	26/11/2016	25/11/2021	4.6155 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougo,Banama, Kondiadou; Kankan,Kerouane,Soromaya
22324	HONG XING MINING GUINEE SARL	D/2018/286/PRG/SGG	PE-SI	Or	4/12/2018	3/12/2023	15.9956 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro, Kiniéran
22345	MACI MINING SARL	D/2018/268/PRG/SGG	PE-SI	Or	2/11/2018	1/11/2023	1.3520 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Niagassola
22348	MGWA-GOLDEN FRANK SARL	D/2018/269/PRG/SGG	PE-SI	Or	2/11/2018	1/11/2023	7.5177 km ²	Guinee,Kankan,Siguiri,Niagassola
22349	PHOENIX GBT SARL	D/2018/287/PRG/SGG	PE-SI	Or	4/12/2018	3/12/2023	0.5281 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Mandiana-centre, Morodou
22387	CHALCO GUINEA COMPANY SA	D/2018/105/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	9/07/2018	8/07/2033	594.6099 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia, Lisso; Boke,Sangaredi; Kindia,Telimele,Daramagnak
22388	CHALCO GUINEA COMPANY SA	D/2018/106/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	9/07/2018	8/07/2033	653.5551 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Boffa, Kolia, Lisso

Autorisation d'exploitation carrière

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
20945	SOCIETE BRACERO CONSTRUCTION	Nc	AECPM	Granite	21/04/2016	20/04/2018	5.1322 km ²	Guinee,N'Zerekore,N'Zerekore, Yalenzou
20949	Car BEL AIR MINING SA	A2016/1336/MMG/CAB	AECPM	Dolorite	25/04/2016	24/04/2018	0.0930 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Douprou
20951	Car GRANITE D INDUSTRIE ET DE COMMERCE	Nc	AECPM	Granite	3/06/2015	2/06/2017	0.0371 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
20952	Car SOUMCORP	Nc	AECPM	Granite	16/12/2015	15/12/2017	0.0376 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
20954	Car TAIBA GRANULAT SARL	A2015/1118/MMG/CAB	AECPM	Granite	10/04/2015	9/04/2017	7.8109 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
20955	Car INTERNATIONALE D'EXPLOITATION	A2013/4528/MMG/CAB	AECPM	Dolorite	4/09/2013	2/05/2018	0.0028 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Bouliwel
20957	GUITER SA	Nc	AECPM	Granite	8/04/2015	7/04/2017	0.1804 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Sanguiana
20958	SIMFER S.A.	A2015/5560/MMG/CAB	AECPM	Granite	8/10/2015	7/10/2017	0.2937 km ²	Guinee,N'Zerekore,Beyla,Boola
20959	Ciments de Guinée S.A	Nc	AECPM	Calcaire	15/01/2016	14/01/2018	62.1316 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Kindia-centre, Molota
21074	DEMANDE Car ALAME	Nc	AECPM	Granite	17/03/2015	16/03/2017	3.9316 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrèka, Khorira
21075	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	Nc	AECPM	Granite	2/05/2015	24/07/2020	5.8358 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrèka
21076	DEMANDE Car SOGEC	Nc	AECPM	Granite	20/08/2015	19/08/2017	1.3103 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21077	DEMANDE Car SOUMAORO CONSTRUCTION	Nc	AECPM	Dolorite	21/04/2015	4/08/2019	0.0401 km ²	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
21080	AMG SARL	Nc	AECPM	Granite	16/04/2015	12/09/2020	10.0249 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrèka, Khorira
21084	DEMANDE Car SCETCHCG 02	Nc	AECPM	Dolorite	15/12/2015	24/04/2020	3.6954 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21089	ARRETE Car SOMIAG	Nc	AECPM	Granite	7/03/1987	6/03/1989	0.4441 km ²	Guinee,Kindia,Coyah,Manéah
21092	JAMIL EZZEDINE SARL	Nc	AECPM	Granite	12/11/2013	11/11/2014	0.5616 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
21093	DEMANDE Car SCETCHCG 02	Nc	AECPM	Granite	17/03/2015	16/03/2017	2.2928 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21094	ETABLISSEMENT COS	Nc	AECPM	Granite	30/10/2015	7/01/2020	0.0338 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Kolenté
21137	FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM S,A	Nc	AECPM	Dolorite	22/11/2017	21/11/2019	9.9989 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
21148	EMPORIUM INVESTMENTS S,A	Nc	AECPM	Granite	17/12/2015	16/12/2017	0.0498 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21157	SCETCHCG	Nc	AECPM	Dolorite	15/12/2015	14/12/2017	2.0621 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
21168	GUITER SA	Nc	AECT	Calcaire	9/08/2016	8/02/2017	23.6594 km ²	Guinee,Labe,Tougue,Kansangui, Ko'n, Tougué-centre
21175	KEBO TECNOVIA	Nc	AECPM	Granite	24/12/2015	23/12/2017	36.7824 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21176	INTER, D EXPLOI, CARRIERE (S,I,E,C)	Nc	AECPM	Granite	3/05/2016	2/05/2018	0.0395 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Bouliwel
21180	ARRETE Car BOUGOURAYA1	Nc	AECPM	Granite	29/12/2015	28/12/2017	2.9315 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
21183	ALCOM SAVANE GROUP	Nc	AECT	Granite	24/03/2016	23/09/2016	13.5333 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Tamita
21970	DEMANDE Car ALAME	A/2018/5399/MMG	AECPM	Granite	17/03/2015	31/12/2020	8.5479 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrèka, Khorira
21995	FRIGUIA SA	A2017/3198/MMG/SGG	AECPM	Granite	19/07/2017	18/07/2019	8.0408 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22050	KOON INDUSTRIE GUINEE SARL	A2017/429/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	14/02/2017	13/02/2019	1.9690 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22076	SOCIETE LES CARRIERES DE L'EMERGENCE SA	A2017/027/MMG/SGG	AECPM	Granite	13/01/2017	12/01/2019	2.0004 Ha	Guinee,Labe,Labe,Kaalan
22078	SOCIETE HUMMINGRIRD GUINEA CORPORATION	A2017/040/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	13/01/2017	12/01/2019	5.0557 Ha	Guinee,Boke,Boke,Dabiss
22085	SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	A2017/3197/MMG/SGG	AECPM	Granite	19/07/2017	18/07/2019	2.0093 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22093	SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	A2017/1240/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	31/03/2017	30/03/2019	12.0085 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22098	SOCIETE GROUPE GUICOPRESS SA	A2017/1241/MMG/SGG	AECPM	Granite	31/03/2017	30/03/2019	5.1262 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Wonkifong
22106	SOCIETE ICONEX GUINEE SA	A2017/1275/MMG/SGG	AECPM	Granite	4/04/2017	3/04/2019	4.0605 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrèka
22109	SOCIETE S.I.E.C-SA	A2018/1844/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/03/2018	22/03/2020	0.1322 Ha	Guinee,Mamou,Mamou,Bouliwel
22120	2CE CONSTRUCTION SARL	A2017/2180/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	3/07/2017	2/07/2019	1.5076 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22151	WEST AFRICAN MINING CONSULTANT GUINEE-SARL	A2017/2175/MMG/SGG	AECPM	Granite	3/07/2017	2/07/2019	0.9279 Ha	Guinee,Boke,Boke,Tané
22175	DEMANDE Car SOUMAORO CONSTRUCTION	A/2017/3392/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	4/08/2017	3/08/2019	1.5075 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22178	JAMIL EZZEDINE SARL	A2017/3391/MMG/SGG	AECPM	Granite	4/08/2017	3/08/2019	1.8743 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
22193	HUAYU SARLU	A2018/3603/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	3/05/2018	2/05/2020	5.0213 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22202	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	A/2017/5980/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	3/11/2017	2/11/2019	3.1588 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22206	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	A/2017/5981/MMG/SGG	AECPM	Granite	3/11/2017	2/11/2019	5.4720 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Wonkifong
22244	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION SARL	A2017/6310/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	22/11/2017	21/11/2019	4.3409 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22277	SOCIETE DE FABRICATION DE GRANITE-SARLU	A2017/6715/MMG/SGG	AECPM	Granite	19/12/2017	18/12/2019	1.0047 Ha	Guinee,N'Zerekore,N'Zerekore,Yalenzou
22303	BEGEC TRAVAUX GIE	A2018/1840/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/03/2018	22/03/2020	2.0137 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22304	HANN & COMPAGNIE SA	A2018/3258/MMG/SGG	AECPM	Granite	11/04/2018	10/04/2020	4.7399 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrêka
22306	SOCIETE CWF -SARL	A2018/1842/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/03/2018	22/03/2020	4.4148 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22308	ZCE CONSTRUCTION SARL	A2018/1841/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/03/2018	22/03/2020	3.0031 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22322	SODIA -CAR-SARL	A2018/3257/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	11/04/2018	10/04/2020	7.4724 Ha	Guinee,Boke,Gaoual,Kounitel
22334	SOCIETE FEBI ITC SARL	A2018/3444/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/04/2018	22/04/2020	5.7692 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrêka
22340	BARRY & SONS COMPANY SARL	A2018/3443/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/04/2018	22/04/2020	1.7737 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
22347	AMINE MINING SARL	A/2018/3602/MMG/SGG	AECPM	Granite	3/05/2018	2/05/2020	7.8620 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22350	KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENTS & TRAVAUX PUBLICS SA	A2018/4177/MMG/SGG	AECPM	Granite	15/05/2018	14/05/2020	1.7580 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Dubrêka
22361	SOCIETE CISSE - HASSAWIE - SARL	A2018/4399/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	5/06/2018	4/06/2020	1.8181 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
22373	ZHENGYUAN INTERNATIONAL SARL	A2017/4902/MMG/SGG	AECPM	Granite	22/06/2018	21/06/2020	3.5200 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22389	SALAMI GROUP-SARL	A2018/5249/MMG/SGG	AECPM	Granite	24/07/2018	23/07/2020	1.9159 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22393	SOCIETE CWF -SARL	A2018/5248/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	24/07/2018	23/07/2020	1.1042 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22397	EURASIENNE DE COMMERCE SARL	A2018/5253/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	24/07/2018	23/07/2020	11.2807 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22406	CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	A2018/5252/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	24/07/2018	23/07/2020	3.9291 Ha	Guinee,Boke,Boffa,Tougnifily
22407	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	A2017/1776/MMG/SGG	AECPM	Granite	19/05/2017	18/05/2019	1.1932 Ha	Guinee,Boke,Boffa,Tamita
22440	DOUM SARLU	A2018/5736/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	12/09/2018	11/09/2020	2.0009 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22441	GRANITOR SARL	A2018/5735/MMG/SGG	AECPM	Granite	12/09/2018	11/09/2020	2.0016 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Wonkifong
22447	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION & DE GESTION IMMOBILIERE JKD/MULTIPRESTATIONS SARL	A2018/5668/MMG/SGG	AECPM	Granite	11/09/2018	10/09/2020	4.1817 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22457	SOCIETE CWF -SARL	A2018/7598/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	19/10/2018	18/10/2020	4.8855 Ha	Guinee,Boke,Boffa,Tamita
22461	HUNG SHENG FEI GROUP SA	A2018/7966/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/11/2018	22/11/2020	6.8480 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Manéah
22477	GRANUM MINING SARL	A2018/7629/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	24/10/2018	23/10/2020	2.0036 Ha	Guinee,Kindia,Kindia,Kolenté
22488	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL	A2018/7860/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	16/11/2018	15/11/2020	5.0497 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah
22489	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL	A2018/7859/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	16/11/2018	15/11/2020	4.9495 Ha	Guinee,Boke,Boke,Malapouyah

Concession Minière

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
292	Aluminium Company of Guinea	D1973/164/PRG	CM	Bauxite	13/08/1964	28/02/2025	1776.2500 km²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia, Lisso; Fria,Baguinet, Banguigny, Fria, Tormétin; Kindia,Dubreka,Badi, Ouassou, Tanéné, Tondon; Telimele,Daramagnak, Konsotami
294	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	D2018/184/PRG/SGG	CM	Or	21/03/1994	22/08/2028	1105.0035 km²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora; Kankan,Siguiiri,Maléa, Siguirini

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
305	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	D/252/PRG	CM	Bauxite	23/06/1964	22/06/2039	578.5500 km ²	Guinee,Boke,Boke,Sangaredi; Kindia,Telimele,Daramagnak, Missira
585	SOCIETE DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE	D98/050/PRG/SGG	CM	Bauxite	25/03/1998	24/03/2023	5684.0000 km ²	Guinee,Faranah,Dabola,Arfamoussaya, Dabola-centre, Dogomet, Kankama, Kindoye, N'Dema; Dinguiraye,Dialakoro, Kalinko; Faranah,Passaya; Labe,Tougue,Kansangui, Kolangui, Kollet, Ko'n, Tougué-centre; Mamou,Mamou,Kégnéko, Nyagara, Saramoussayah, Téguréyah
724	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	A2001/5008/MMGE/SGG	CM	Bauxite	14/11/2001	13/11/2011	1015.0000 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Damakania, Friguigbé, Kindia-centre, Mambia, Molota, Samaya
725	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	D2002/082/PRG/SGG"	CM	Bauxite	25/10/2002	24/10/2027	378.4442 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sangaredi, Tanéné
792	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	D2002/082 /PRG/SGG	CM	Bauxite	25/10/2002	24/10/2027	293.3486 km ²	Guinee,Boke,Boke,Sangaredi, Tanéné; Kindia,Telimele,MISSIRA
802	SOCIETE EURONIMBA	D/2003/068/PRG/SGG	CM	Fer	29/07/2003	28/07/2028	5.5599 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,N'Zoo
877	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	D2002/082/PRG/SGG	CM	Bauxite	25/10/2002	24/10/2027	202.3731 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sangaredi, Tanéné
7913	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	D/2002/082/PRG/SGG	CM	Bauxite	25/10/2002	24/10/2027	1138.9249 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sangaredi, Tanéné; Kindia,Telimele,MISSIRA
8540	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	N° D/2005/052/PRG/SGG	CM	Bauxite	22/11/2005	21/11/2040	2410.6691 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Sangaredi; Gaoual,Kakony, Koumbia, Wendou M'bour; Kindia,Telimele,Koba, Missira
9682	SOCIETE HENAN-CHINE	A2010/245/PRG/CNDD /SGG	CM	Bauxite	25/10/2010	24/10/2035	490.0735 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Boke,Malapouyah, Sangaredi, Tanéné; Kindia,Telimele,Daramagnak
10917	SOCIETE ALLIANCE MINING COMMODITIES	D2010/274/PRG/SGG	CM	Bauxite	12/11/2010	11/11/2035	727.9970 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Koumbia, Wendou M'bour
15540	SIMFER S.A.	D/2011/134/PRG/SGG	CM	Fer	22/04/2011	21/04/2036	369.9111 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Konsankoro; N'Zerekore,Beyla,Boola, Nionsomoridou; Macenta,Kouankan
16315	GUINEA ALUMINA CORPORATION	A2006/636/MMG/CAB	CM	Bauxite	22/11/2005	21/11/2030	690.2000 km ²	Guinee,Boke,Boke,Sangaredi, Tanéné
17334	SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	D2012/100/PRG/SGG	CM	Fer	24/08/2012	23/08/2037	1381.7364 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Faranah-centre, Heremakono, Maréla, Passaya, Sandenia
18861	SOCIETE GENIE CIVIL GUINEE SARL	A2013/084/PRG/SGG	CM	Fer	2/05/2013	1/04/2038	500.2738 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Konsankoro, Sibiribaro; N'Zerekore,Beyla,Nionsomoridou; Macenta,Kouankan, Vassérédou
19272	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE S.A	D2016/043/MMG/SGG	CM	Bauxite	22/02/2016	21/02/2041	501.5735 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Bangouya, Souguéta; Mamou,Dalaba,Koba; Pita,Gongoret (P), Sangaréah
20777	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	Nc	CM	Or	4/08/1997	3/08/2022	544.7167 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Kintinian, Siguiiri-centre
20778	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	Nc	CM	Or	4/08/1997	3/08/2022	378.9333 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian, Maléa
20779	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	Nc	CM	Or	4/08/1997	3/08/2022	257.1333 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko, Niagassola
20780	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	Nc	CM	Or	4/08/1997	3/08/2022	326.1745 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
22290	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	D2018/010/PRG/SGG	CM	Bauxite	19/01/2018	18/01/2043	159.0445 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,MISSIRA
22416	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	A2018/150/MMG/SGG	CM	Bauxite	10/08/2018	9/08/2043	124.8749 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Kindia,Telimele,Daramagnak
22417	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	A2018/149/MMG/SGG	CM	Bauxite	10/08/2018	9/08/2043	757.7357 km ²	Guinee,Kindia,Telimele,Koba, Konsotami, Missira, Tarihoeye

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22448	BAUXITE KIMBO SAU	D2018/280/PRG/SGG	CM	Bauxite	19/11/2018	18/11/2043	347.2040 km ²	Guinee,Boke,Fria,Baguinet, Banguigny; Kindia,Dubreka,Tondon; Telimele,Sogolon
22449	BAUXITE KIMBO SAU	D2018/281/PRG/SGG	CM	Bauxite	19/11/2018	18/11/2043	491.4332 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Bangouya; Telimele,Kollet, Sinta, Sogolon

Autorisation de recherche

Code	Parties	N° SGG	Type	Substances	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22107	SOCIETE BDD MINES SARL	A2017/061/MMG/DNM	AR	Diamant	28/09/2017	27/03/2018	69.8536 km ²	Guinee,N'Zerekore,Macenta,Sengbédou, Vassérédou

Annexe 9 - Définition des flux de paiement

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers : La délivrance d'un titre minier est faite contre paiement des frais d'instruction au CPDM. Le montant en fonction du type du titre minier. Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.	X		CPDM
2	Droits fixes : La délivrance d'un titre minier est faite contre paiement des droits fixes au CPDM. Le montant en fonction du type du titre minier. Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations. Le tarif est selon la substance extraite. Article A/2016/6074/MEF/MMG/SGG.	X		CPDM
3	Droits fixes : La délivrance d'un titre minier est faite contre paiement des droits fixes au FIM. Le montant en fonction du type du titre minier. Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations. Le tarif est selon la substance extraite. Article A/2016/6074/MEF/MMG/SGG. la part du FIM dans les droits fixes (30%) payée directement par les sociétés minières au FIM (Chèque au profit du FIM).	X		FIM
4	Taxe sur les substances de carrières : L'exploitation et le ramassage des Substances de carrières sont soumis au paiement d'une taxe dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministre en charge des Mines et de la Géologie et du Ministre en charge des Finances.	X		DNM /DPM
5	Taxe sur les substances de carrières : L'exploitation et le ramassage des Substances de carrières sont soumis au paiement d'une taxe dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministre en charge des Mines et de la Géologie et du Ministre en charge des Finances.	X		FIM
6	Pénalités liées aux infractions minières : il est institué des pénalités lors de la constatation des infractions aux prescriptions du présent Code Minier et des textes pris pour son application sont constatées par les Officiers de Police Judiciaire, les Agents assermentés de la Direction Nationale des Mines et tous autres Agents spécialement commis à cet effet selon l'article 204 du Code Minier 2011 amendé.	X		DNM
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or : Toute exportation d'Or est soumise à une redevance de la BCRG. Elle couvre la réception, conservation et transport sécurisé jusqu'à l'aéroport de chaque exportation d'Or. Le Tarif est de 300 GNF par Gramme.	X		BCRG
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi- industrielle de métaux précieux (OR et autres) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction de Métaux précieux est redevable d'une taxe d'extraction sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux et d'une taxe à l'exportation lorsque cette production est destinée à l'exportation selon l'article 161-I du Code Minier et l'article 7 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BCRG / DGD
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres) : L'or extrait en Guinée par les titulaires d'une Autorisation d'exploitation artisanale sont soumis à une taxe à l'exportation pour l'or, le taux de cette taxe est de un pour cent (1%), la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la BCRG selon l'article 164 du Code Minier 2011 et l'article 8 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BCRG / DGD
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction des pierres précieuses est redevable d'une taxe sur l'extraction et à une e à l'exportation pour celles qui sont exportées à l'état brut ou taillé selon l'article et 161 et 163-II du Code Minier 2011 et l'article 9 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BNE / DGD/BCRG
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes) : les pierres précieuses et pierres Gemmes extraits en Guinée par les titulaires d'une Autorisation d'exploitation artisanale sont soumis à une taxe à l'exportation aux taux suivants : (3%) pour une valeur unitaire inférieur à 500 000 USD, telle que fixée par les experts BNE et 5% pour une valeur supérieur à 500 000 USD et ce selon les dispositions de l'article 164 du Code Minier et l'article 10 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BNE / DGD / BCRG

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes : l'obtention de licence de comptoirs de diamant et autres gemmes est soumise au paiement d'une redevance annuelle selon l'article 43 de la Loi de Finances 2011.	X		BNE
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or : l'obtention de licence de comptoirs d'Or est soumise au paiement d'une redevance annuelle selon l'article 45 de la Loi de Finances 2011.	X		BNE
14	Impôt sur les sociétés (IS) : Les personnes morales exerçant des activités en Guinée ou y possédant des biens sans y avoir leur siège social sont soumises au paiement de l'impôt sur les sociétés au taux de 35% imposable pour selon les articles 228 et 229 du Code Général des Impôts (CGI). 30% pour les sociétés, titulaires d'un Titre d'exploitation minière selon article 176 du CGI.	X	X	DNI
15	Taxe à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction de Substances minières, autres que les substances redevable d'une taxe sur précieuses, est l'extraction de ces Substances minières selon l'article 161 du Code Minier et l'article 4 u décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		DNI
16	Retenues à la Source : Les entreprises doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre : Des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée. Des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée. Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur (Article 187 du Code Général des Impôts).	X	X	DNI
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire) : composé du prélèvement sur le BIC, du prélèvement sur les bénéficiaires non commerciaux, du précompte de 10%, et du précompte de 50% de TVA.	X	X	DNI
18	Retenues et taxes sur les salaires : Retenues : Les traitements salaires, indemnités, émoluments et rémunérations assimilées y compris les primes de toute nature sont imposables. Le montant de la retenue est calculé par application au revenu mensuel imposable au barème par tranche de revenus. Article 51 et 63 du CGI. Taxe : Taxe due par les employeurs, au taux de 3% sur la base des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions, y compris les avantages en espèces ou en nature, dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise (Article 204 du CGI).	X	X	DNI
19	Versement forfaitaire sur les salaires : Versement mensuel ou trimestriel par les employeurs, au profit du budget national, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature (Article 201 du Code Général des Impôts).	X	X	DNI
20	Taxe d'apprentissage : Il est perçu au profit du Budget National une taxe dite d'apprentissage. Cette taxe est due par les personnes physiques Le taux de la taxe est fixé à 3%. Art.204 du CGI.	X	X	DNI
21	Taxe sur les contrats d'assurance : La taxe est assise sur le montant des sommes stipulées au profit de l'assureur et de tous accessoires dont celui-ci accessoires dont celui-ci bénéficie directement ou indirectement du fait de l'assuré. Le Taux est fixé comme suit : 20% pour les risques de toute nature de navigation maritime, 8% pour les autres sur la vie et rentes viagères : 5%, 12% pour les assurances contre risques, Assurances les risques de toutes natures non visés ci-dessus : (LF1996, art.97).	X	X	DNI
22	Retenue à la source sur les loyers : le montant de la retenue est égal à 15% du montant du loyer brut qui doit être reversé à la caisse du Receveur des Impôts dans les 15 jours du mois suivant le paiement du loyer. La retenue est déduite du loyer versé au propriétaire. Art.270 du CGI.	X	X	DNI
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée : Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services effectuée sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18% Article 373 du CGI.	X	X	DNI
24	Contribution Foncière Unique (CFU) : La Contribution Foncière Unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1er Janvier de l'année d'imposition. 10% de la valeur locative annuelle pour les immeubles occupés par les propriétaires ; 15% de la valeur locative annuelle pour les immeubles à location. Article 265 du CGI (LF1998, art 21).	X	X	DNI
25	Produits d'enregistrement : Il s'agit des Droits de mutation des biens meubles, droits sur les sociétés, droits sur les marchés, des droits de timbres	X	X	DNI

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	à l'import véhicule et tout autre droit de mutation (Chapitre 1 du titre IV du CGI).			
26	Amendes et pénalités fiscales : Amendes et pénalités pour non-respect de la législation fiscale (CGI).	X	X	DNI
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.) : Selon l'article 163 du Code Minier 2011 Amendé l'exportation des Substances minières est soumise à une taxe dont l'assiette est déterminée en fonction de la teneur, du poids des Substances minières exportées et de l'indice de prix applicable aux Substances minières exportées, le taux applicable : - Fer : 2% - Bauxite : 0,075% - Métaux de base (Cuivre, Etain, Nickel, Zinc) : 2%	X		DGD
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.) : Le Tarif Douanier est composé d'un droit à l'entrée dit Droit Fiscal d'Importation (DFI) et d'un droit à la sortie, ou Droit Fiscal d'Exportation (DFE). Inclut également les Taxes d'enregistrement sur les importations (ces taxes sont définies selon les conventions - taux moyen de 0,5% de la valeur en douane) ainsi que les Redressements douaniers (pénalités) (il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers).	X	X	DGD
29	Amendes et pénalités douanières : Amendes et pénalités pour non-respect de la législation douanière (Code des douanes).	X	X	DGD
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM) : l'extraction des substances minières est soumise au paiement de la Taxe Spéciale sur les Produits Miniers au profit de la DNTCP dont le montant est fixé conventionnellement.	X		DNTCP
31	Dividendes : Les dividendes sont les revenus que l'État perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières. Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'État d'un permis d'exploitation ou d'une concession minière donne droit à l'État à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation.	X		DNTCP
32	Impôt sur la plus-value sur cession : Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	X		DNTCP
34	Loyers de Infrastructures minières : l'ANAIM reçoit directement les loyers des infrastructures minières (ports, chemin de fer, etc.), ces loyers sont déterminés avec la société d'exploitation minière de façon conventionnelle.	X		ANAIM
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat : toute convention de prise en charge par une société minière la fourniture d'infrastructures minières (chemin de fer, ports, etc.) et la contrepartie de l'Etat.	X		ANAIM
36	Redevances portuaires : En plus des revenus des loyers des infrastructures minières, l'ANAIM collecte également les redevances portuaires ou Droits de Port payés par les navires transporteurs de bauxite faisant escale dans le port de Kamsar et utilisant les installations portuaires, Les Installations du Bassin et les divers services connexes.	X		ANAIM
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI : il s'agit des commissions ou de royalties que le SOGUIPAMI collecte en contre partie des prestations effectuées pour l'Etat ou pour les sociétés minières	X		SOGUIPAMI
38	Droits de suite : la SOGUIPAMI a conclu des accords de partenariat avec des sociétés extractives. Ces accords donnent lieu à la perception par la SOGUIPAMI de royalties ou droits de suite, dont le taux est fixé dans les contrats de partenariats, la SOGUIPAMI a commencé à percevoir des royalties (ou droits de suite) sur certains projets à partir de 2017.	X		SOGUIPAMI
39	Royalties / redevances : Les royalties sont négociées avec les sociétés minières en contrepartie de l'appui technique et administratif de la SOGUIPAMI et sont généralement fixées en pourcentage de la valeur de production ou par un montant fixe pour chaque tonne produite.	X		SOGUIPAMI
40	Produit de cession des droits miniers : Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	X		SOGUIPAMI
42	Cotisations sociales : La cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction. Le taux de cette cotisation est de 23% sur le salaire de base, dont 18% supporté par l'employeur et 5% par l'employé.	X	X	CNSS
43	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage : la taxe d'apprentissage permet de faire financer par les personnes assujetties, les dépenses de l'apprentissage et des formations professionnelles. Elle est un impôt assis sur la masse salariale et à la charge des employeurs. Personnes assujetties : - Les personnes physiques ; - Les sociétés et associations en participation passibles de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et de l'Impôt sur les Sociétés.	X	X	ONFPP

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	Exonérations : Les employeurs qui contribuent à L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) au taux de 1,5% de la masse salariale. Taux : il est de 3% du montant total des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions versés.			
44	Autres paiements significatifs : (>80 KUSD/700 millions de GNF) tout paiement dépassant 700 millions de GNF / 100 KUSD qui n'a pas été couvert par l'étude de cadrage.	X	X	Toutes
45	Redevance superficielle : Tout titulaire d'un Titre minier ou d'une Autorisation d'exploitation de Substances de carrières qui lui donne le droit de se livrer à des Activités minières ou de carrières, est soumis au paiement annuel d'une redevance superficielle, conformément au tableau ci-après pour les Substances minières, et à un arrêté conjoint du Ministre en charge des Mines et du Ministre en charge des Finances pour les Substances de carrières. Cette redevance superficielle est proportionnelle à la superficie décrite dans le Titre minier ou dans l'Autorisation.	X		Collectivités
46	Autres paiements infranationaux : tout autre paiement infranational prévu la législation en vigueur et non couvert par l'étude de cadrage.	X		Collectivités
47	Contribution au développement local : Contribution fixée par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le titulaire d'un titre minier selon une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Elle est fixée à : - 0,5% du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie ; - (1%) pour les autres substances minières. Article 130 du Code Minier 2011 Amendé	X		Collectivités
48	Contribution FODEL : Aux termes de l'article 130 du Code minier, le titulaire d'un titre d'exploitation minière doit contracter une Convention de Développement Local avec la communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate et accompagner cette convention d'une Contribution en ressources financières permettant de participer au Développement Économique Local.			CAGF
49	Païements sociaux volontaires : Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local.	X	X	N/A
50	Autres Paiements sociaux obligatoires : Les versements effectués par les sociétés extractives pour le financement de projets d'infrastructures sanitaires, scolaires, routiers, maraîchages et prévus dans la convention minière signé avec l'Etat.	X	X	N/A
51	Dépenses quasi fiscales : incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale, etc.	X	X	N/A
52	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière ou d'une Autorisation d'exploitation de carrières est tenu d'ouvrir et d'alimenter, en concordance avec son Plan de Gestion Environnementale et Sociale, un compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement afin de garantir la réhabilitation et la fermeture de son site d'exploitation. Ce compte est institué par décret et les modalités de son fonctionnement sont fixées par un arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines, de l'Environnement et des Finances.			N/A
53	Autres dépenses environnementales (dépenses de défrichement...) : Le Décret N° 200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant régime juridique des installations classées. Les établissements et installations classés sont à la base de plusieurs types de pollution. Ils sont donc soumis à certaines obligations environnementales : - régime d'autorisation ; - paiement de taxes et redevances ; - respect de normes ; - restauration de sites ; - inspections périodiques.	X	X	N/A
54	Transferts aux Collectivités locales : transferts au titre droits fixes, la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or conformément à l'article 165 du Code Minier 2011.	X		DNTCP/ANAFIC/ Collectivités locales
55	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FIM) : transferts au titre droits fixes, la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances	X		DNTCP/FIM

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or conformément à l'article 165 du Code Minier 2011.			
56	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) au titre de la taxe à l'exportation sur la production artisanale, industrielle et semi-industrielle de Pierres précieuses et Pierres Gemmes conformément à l'article 165 du Code Minier.	X		N/A
57	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004) : Loyers des infrastructures minières : Les actifs de l'ANAIM sont principalement constitués d'infrastructures minières qui sont mises à la disposition des opérateurs miniers en contrepartie de versement de loyers, qui constituent la principale source de revenus de l'Agence. Les principaux utilisateurs des infrastructures de l'ANAIM sont la CBG et la CBK.	X		ANAIM/FIM
58	Autres transferts : tout autre transfert non couvert par l'étude	X		N/A

Annexe 10 - Fiche de conciliation par société

		SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)		NIF 009120F		Année 2018		
						1 USD	9 015,68	GNF
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
	Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	5 028 906 192	-	5 028 906 192	7 516 194 450	7 818 600	7 524 013 050	(2 495 106 858)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	5 165 985	-	5 165 985		-	-	5 165 985
3	Droits fixes (FIM)	2 217 857	-	2 217 857	4 502 490 700	-	4 502 490 700	(4 500 272 843)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-		-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	2 583 260 000	-	2 583 260 000	2 583 260 000	-	2 583 260 000	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
16	Retenues à la Source	144 805 400	-	144 805 400	144 805 400	-	144 805 400	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-
18	Retenues sur les salaires	191 253 750	-	191 253 750	191 253 750	-	191 253 750	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		-	-	-
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	4 887 000	-	4 887 000	4 887 000	-	4 887 000	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		-	-	-
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-
31	Dividendes	2 000 000 000	-	2 000 000 000		-	-	2 000 000 000
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-
36	Redevances portuaires		-	-		-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-
38	Droits de suite		-	-		-	-	-
39	Royalties / redevances		-	-		-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-
42	Cotisations sociales	97 316 200	-	97 316 200	89 497 600	7 818 600	97 316 200	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-		-	-	-
	Paievements infranationaux	26 413 888	-	26 413 888	26 413 888	-	26 413 888	-
45	Redevance superficière	26 413 888	-	26 413 888	26 413 888	-	26 413 888	-
46	Autres paievements infranationaux		-	-		-	-	-
	Total des paievements	5 055 320 080,00	-	5 055 320 080,00	7 542 608 338,00	7 818 600,00	7 550 426 938,00	-2 495 106 858,00

Nom de la société		AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)			Année			2018	
		NIF			0				
		1 USD			9 015,68 GNF				
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale	
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat									
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	2 475 428 527	-	2 475 428 527	1 562 581 476	-	1 562 581 476	912 847 051	
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-	
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM/DPM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	335 102 717	-	335 102 717	335 102 717	-	335 102 717	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	463 193 744	-	463 193 744	463 193 744	-	463 193 744	-	
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	853 938 064	-	853 938 064	3 155 013	-	3 155 013	850 783 051	
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-	
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-	
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-	
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	761 130 002	-	761 130 002	761 130 002	-	761 130 002	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	62 064 000	-	62 064 000	-	-	-	62 064 000	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-	
Paiements infranationaux									
45	Redevance superficière	-	-	-	-	-	-	-	
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Total des paiements		2 475 428 527,00	-	2 475 428 527,00	1 562 581 476,00	-	1 562 581 476,00	912 847 051,00	

Nom de la société		SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)			NIF 021425V			Année 2018	
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale	
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		2 057 370 496 974	(901 984 043 740)	1 155 386 453 234	1 171 668 058 437	-	1 171 668 058 437	(16 281 605 203)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	27 047 042	-	27 047 042	-	-	-	27 047 042	
2	Droits fixes (CPDM)	24 684 933	-	24 684 933	24 684 933	-	24 684 933	-	
3	Droits fixes (FIM)	10 575 393	-	10 575 393	10 575 393	-	10 575 393	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	990 013 914 299	(495 006 957 150)	495 006 957 149	514 573 025 698	-	514 573 025 698	(19 566 068 549)	
16	Retenues à la Source	1 858 059	6 627 683 122	6 629 541 181	6 629 541 181	-	6 629 541 181	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	6 627 683 122	(6 627 683 122)	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	2 663 896 538	(9 000 000)	2 654 896 538	2 654 896 538	-	2 654 896 538	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	3 752 206 174	-	3 752 206 174	3 752 206 174	-	3 752 206 174	-	
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	88 038 870 560	88 038 870 560	88 509 286 843	-	88 509 286 843	(470 416 283)	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	990 013 914 299	(495 006 957 150)	495 006 957 149	492 444 441 775	-	492 444 441 775	2 562 515 374	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	24 148 295 983	-	24 148 295 983	54 793 753 163	-	54 793 753 163	(30 645 457 180)	
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-	
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite	11 777 192 573	-	11 777 192 573	2 564 450 077	-	2 564 450 077	9 212 742 496	
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)	21 637 633 420	-	21 637 633 420	-	-	-	21 637 633 420	
41	Prestations aéroport Siguir	-	-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	5 711 196 662	-	5 711 196 662	5 711 196 662	-	5 711 196 662	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	960 398 477	-	960 398 477	-	-	-	960 398 477	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	4 339 560 000	-	4 339 560 000	-	-	-	4 339 560 000	
Paievements infranationaux		1 053 960 108	-	1 053 960 108	971 228 002	-	971 228 002	82 732 106	
45	Redevance superficière	1 053 960 108	-	1 053 960 108	971 228 002	-	971 228 002	82 732 106	
46	Autres paievements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Total des paievements		2 058 424 457 082,00	- 901 984 043 740,00	1 156 440 413 342,00	1 172 639 286 439,00	-	1 172 639 286 439,00	-16 198 873 097,00	

Nom de la société		COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)		NIF 000415L		Année		2018	
						1 USD		9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale	
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		1 089 014 054 614	-	1 089 014 054 614	1 093 001 508 006	616 074 024	1 093 617 582 030	(4 603 527 416)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-	
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-	
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés	340 021 824 746	-	340 021 824 746	339 866 635 849	-	339 866 635 849	155 188 897	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
16	Retenues à la Source	89 051 000 283	-	89 051 000 283	89 051 000 283	-	89 051 000 283	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	14 525 980 246	-	14 525 980 246	14 525 980 246	-	14 525 980 246	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	18 871 736 383	-	18 871 736 383	18 871 736 383	-	18 871 736 383	-	
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance	2 257 198 632	-	2 257 198 632	-	2 257 198 632	2 257 198 632	-	
22	Retenue à la source sur les loyers	178 960 201	-	178 960 201	2 261 923 632	(2 257 198 632)	4 725 000	174 235 201	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	98 901 562 017	-	98 901 562 017	103 476 645 106	-	103 476 645 106	(4 575 083 089)	
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	438 162 076 755	-	438 162 076 755	438 519 945 180	-	438 519 945 180	(357 868 425)	
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières	79 976 912 459	-	79 976 912 459	79 976 912 459	-	79 976 912 459	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-	
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-	
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	7 066 802 892	-	7 066 802 892	6 450 728 868	616 074 024	7 066 802 892	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-	
Paievements infranationaux		-	-	-	-	-	-	-	
45	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-	-	
46	Autres paievements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Total des paievements		1 089 014 054 614,00	-	1 089 014 054 614,00	1 093 001 508 006,00	616 074 024,00	1 093 617 582 030,00	(4 603 527 416,00)	

		SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)		NIF 00002G		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		676 003 536 749	-	676 003 536 749	609 157 404 457	61 887 452 081	671 044 856 538	4 958 680 211
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	13 515 000	-	13 515 000	-	-	-	13 515 000
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	187 876 020 256	-	187 876 020 256	-	187 876 020 256	187 876 020 256	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	313 423 830 952	-	313 423 830 952	313 423 830 952	-	313 423 830 952	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	17 614 364 271	-	17 614 364 271	17 614 364 271	-	17 614 364 271	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	46 494 643 351	-	46 494 643 351	46 494 643 351	-	46 494 643 351	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	27 733 731 067	-	27 733 731 067	27 733 731 067	-	27 733 731 067	-
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	402 751 180	-	402 751 180	-	402 751 180	402 751 180	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	187 876 020 256	(187 876 020 256)	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	15 172 435 486	-	15 172 435 486	10 037 272 410	-	10 037 272 410	5 135 163 076
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	60 019 242 929	-	60 019 242 929	-	60 855 843 994	60 855 843 994	(836 601 065)
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	646 603 200	-	646 603 200	-	-	-	646 603 200
42	Cotisations sociales	6 606 399 057	-	6 606 399 057	5 977 542 150	628 856 907	6 606 399 057	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	462 703 399	-	462 703 399	-	-	-	462 703 399
Paievements infranationaux		19 000 648	-	19 000 648	18 999 848	-	18 999 848	800
45	Redevance superficielle	19 000 648	-	19 000 648	18 999 848	-	18 999 848	800
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paievements		676 022 537 397,00	-	676 022 537 397,00	609 176 404 305,00	61 887 452 081,00	671 063 856 386,00	4 958 681 011,00

		SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)			NIF 000042B			Année 2018	
		1 USD			9 015,68 GNF				
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale	
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		277 303 288 010	-	277 303 288 010	276 574 855 058	-	276 574 855 058	728 432 952	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-	-	-	-	-	
2	Droits fixes (CPDM)	79 698 616 430	(23 867 469 070)	55 831 147 360	55 789 031 501	-	55 789 031 501	42 115 859	
3	Droits fixes (FIM)		23 867 469 070	23 867 469 070	23 867 469 070	-	23 867 469 070	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux	115 381 354 907		115 381 354 907				115 381 354 907	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres genres)		-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés		-	-	-	-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)		-	-	-	-	-	-	
16	Retenues à la Source	6 295 723 487	-	6 295 723 487	6 295 723 489	-	6 295 723 489	(2)	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	15 489 318 291	(2 698 633 191)	12 790 685 100	12 790 685 100	-	12 790 685 100	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	13 846 056 980	2 698 633 191	16 544 690 171	16 544 690 169	-	16 544 690 169	2	
20	Taxe d'apprentissage		-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-	-	-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-	-	-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	24 444 310 105	-	24 444 310 105	24 444 310 105	-	24 444 310 105	-	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement		-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)		-	-	-	-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	17 200 091 294	-	17 200 091 294	103 229 895 161	-	103 229 895 161	(86 029 803 867)	
29	Amendes et pénalités douanières		-	-	28 665 233 947	-	28 665 233 947	(28 665 233 947)	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-	-	-	-	-	
31	Dividendes		-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-	-	-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières		-	-	-	-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires		-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite		-	-	-	-	-	-	
39	Royalties / redevances		-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-	-	-	-	-	
41	Prestations aéroport Siguri		-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	4 947 816 516	-	4 947 816 516	4 947 816 516	-	4 947 816 516	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-	-	-	-	-	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-	-	-	-	-	
Paievements infranationaux		195 500 000	-	195 500 000	144 500 000	-	144 500 000	51 000 000	
45	Redevance superficielle	195 500 000	-	195 500 000	144 500 000	-	144 500 000	51 000 000	
46	Autres paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-	
Total des paievements		277 498 788 010,00	-	277 498 788 010,00	276 719 355 058,00	-	276 719 355 058,00	779 432 952,00	

		SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA		NIF 051586G		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		129 834 223 869	-	129 834 223 869	109 394 950 172	-	109 394 950 172	20 439 273 697
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	84 442 667 558	-	84 442 667 558	84 235 559 221	-	84 235 559 221	207 108 337
3	Droits fixes (FIM)		-	-	25 157 237 797	-	25 157 237 797	(25 157 237 797)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-		-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-	-
14	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
16	Retenues à la Source		-	-		-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	63 406 264	-	63 406 264		-	-	63 406 264
18	Retenues sur les salaires		-	-		-	-	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	43 208 666	-	43 208 666		-	-	43 208 666
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	197 665 478	-	197 665 478		-	-	197 665 478
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		-	-	-
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-
31	Dividendes		-	-		-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-
36	Redevances portuaires		-	-		-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI		-	-		-	-	-
38	Droits de suite		-	-		-	-	-
39	Royalties / redevances	45 078 402 958	-	45 078 402 958		-	-	45 078 402 958
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-
42	Cotisations sociales	8 872 945	-	8 872 945	2 153 154	-	2 153 154	6 719 791
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-	-
44	Autres paievements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-		-	-	-
Paievements infranationaux		-	-	-	-	-	-	-
45	Redevance superficielle		-	-		-	-	-
46	Autres paievements infranationaux		-	-		-	-	-
Total des paievements		129 834 223 869,00	-	129 834 223 869,00	109 394 950 172,00	-	109 394 950 172,00	20 439 273 697,00

		COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA		NIF 008713H		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements Final	Initial	Gouvernement Ajustements Final	Différence Finale		
	Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	227 943 959 824	- 227 943 959 824	237 252 545 288	- 237 252 545 288	(9 308 585 464)		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-		-			
2	Droits fixes (CPDM)		-		-			
3	Droits fixes (FIM)		-		-			
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-		-			
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-		-			
6	Pénalités liées aux infractions minières		-		-			
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-		-			
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-		-			
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-		-			
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-		-			
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-		-			
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-		-			
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-		-			
14	Impôt sur les sociétés		-		-			
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	109 763 487 629	- 109 763 487 629	112 326 222 540	- 112 326 222 540	(2 562 734 911)		
16	Retenues à la Source		-		-			
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-		-			
18	Retenues sur les salaires	474 174 631	- 474 174 631	989 061 410	- 989 061 410	(514 886 779)		
19	Versement forfaitaire sur les salaires	743 194 815	- 743 194 815	743 194 815	- 743 194 815			
20	Taxe d'apprentissage		-		-			
21	Taxe sur contrat d'assurance		-		-			
22	Retenue à la source sur les loyers	45 000 000	- 45 000 000		-	45 000 000		
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	73 964 283	- 73 964 283	73 964 283	- 73 964 283			
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	75 000 000	- 75 000 000		-	75 000 000		
25	Produits d'enregistrement		-		-			
26	Amendes et pénalités fiscales	1 029 773 558	- 1 029 773 558	514 886 779	- 514 886 779	514 886 779		
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	109 763 487 629	- 109 763 487 629	112 326 222 533	- 112 326 222 533	(2 562 734 904)		
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	3 766 740 790	- 3 766 740 790	2 791 970 913	- 2 791 970 913	974 769 877		
29	Amendes et pénalités douanières		-	5 372 153 682	- 5 372 153 682	(5 372 153 682)		
30	Taxe Spéciale sur les Produits Minières (TSPM)		-		-			
31	Dividendes		-		-			
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-		-			
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-		-			
34	Loyers des infrastructures minières		-		-			
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-		-			
36	Redevances portuaires		-		-			
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI		-		-			
38	Droits de suite		-		-			
39	Royalties / redevances		-		-			
40	Produit de cession des droits minières (+)		-		-			
41	Prestations aéroport Siguri		-		-			
42	Cotisations sociales	2 019 045 589	- 2 019 045 589	2 114 868 333	- 2 114 868 333	(95 822 744)		
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	190 090 900	- 190 090 900		-	190 090 900		
44	Autres paievements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-		-			
	Paievements infranationaux	-	-	302 084 948	- 302 084 948	(302 084 948)		
45	Redevance superficière		-	302 084 948	- 302 084 948	(302 084 948)		
46	Autres paievements infranationaux		-		-			
	Total des paievements	227 943 959 824,00	- 227 943 959 824,00	237 554 630 236,00	- 237 554 630 236,00	-9 610 670 412,00		

Nom de la société		COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)			NIF 000126P			Année 2018		
		1 USD			9 015,68 GNF					
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale		
	Paielements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	70 046 782 763	-	70 046 782 763	32 349 375 914	36 838 535 692	69 187 911 606	858 871 157		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-		
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-		
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-		
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-		
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-		
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-		
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-		
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-		
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-		
16	Retenues à la Source	2 513 679 832	-	2 513 679 832	2 119 713 203	393 866 627	2 513 579 830	100 002		
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-		
18	Retenues sur les salaires	3 349 884 551	-	3 349 884 551	3 743 751 178	(393 866 627)	3 349 884 551	-		
19	Versement forfaitaire sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-		
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-		
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-		
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-		
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	13 894 794 987	-	13 894 794 987	12 891 222 073	-	12 891 222 073	1 003 572 914		
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-		
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-		
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-		
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	26 351 473 002	-	26 351 473 002	-	26 309 618 454	26 309 618 454	41 854 548		
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	8 830 462 187	-	8 830 462 187	9 028 785 046	-	9 028 785 046	(198 322 859)		
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-		
30	Taxe Spéciale sur les Produits Minières (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-		
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-		
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-		
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-		
34	Loyers des infrastructures minières	10 540 583 791	-	10 540 583 791	-	10 528 917 238	10 528 917 238	11 666 553		
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-		
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-		
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-		
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-		
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-		
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-		
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-		
42	Cotisations sociales	4 565 904 413	-	4 565 904 413	4 565 904 414	-	4 565 904 414	(1)		
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-		
44	Autres paielements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-		
	Paielements infranationaux	309 661 920	-	309 661 920	643 050 125	-	643 050 125	(333 388 205)		
45	Redevance superficière	309 661 920	-	309 661 920	643 050 125	-	643 050 125	(333 388 205)		
46	Autres paielements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-		
	Total des paielements	70 356 444 683,00	-	70 356 444 683,00	32 992 426 039,00	36 838 535 692,00	69 830 961 731,00	525 482 952,00		

		SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD		NIF 007577A		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		40 011 424 701	-	40 011 424 701	39 965 581 289	-	39 965 581 289	45 843 412
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	26 994 398	-	26 994 398	-	-	-	26 994 398
2	Droits fixes (CPDM)	27 862 960 869	-	27 862 960 869	27 862 960 869	-	27 862 960 869	-
3	Droits fixes (FIM)	-	11 927 360 380	11 927 360 380	11 927 360 380	-	11 927 360 380	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	11 927 360 380	(11 927 360 380)	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	75 287 032	-	75 287 032	88 090 364	-	88 090 364	(12 803 332)
19	Versement forfaitaire sur les salaires	58 094 573	-	58 094 573	68 539 676	-	68 539 676	(10 445 103)
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	41 095 586	-	41 095 586	-	-	-	41 095 586
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	1 863	18 630 000	18 631 863	18 630 000	-	18 630 000	1 863
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	18 630 000	(18 630 000)	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Paievements infranationaux		1 351 177 600	-	1 351 177 600	327 674 000	-	327 674 000	1 023 503 600
45	Redevance superficielle	1 351 177 600	-	1 351 177 600	327 674 000	-	327 674 000	1 023 503 600
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paievements		41 362 602 301,00	-	41 362 602 301,00	40 293 255 289,00	-	40 293 255 289,00	1 069 347 012,00

		WEST AFRICAN CEMENT SA		NIF 009101R		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paielements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	43 870 207 506	-	43 870 207 506	43 872 926 175	-	43 872 926 175	(2 718 669)
2	Droits fixes (CPDM)		-	-		-	-	-
3	Droits fixes (FIM)		-	-	2 718 669	-	2 718 669	(2 718 669)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNN / DPM)		-	-		-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-	-
14	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
16	Retenues à la Source	97 649 999	-	97 649 999	97 649 999	-	97 649 999	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-
18	Retenues sur les salaires	30 768 487	-	30 768 487	30 768 487	-	30 768 487	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	8 609 350	-	8 609 350	8 609 350	-	8 609 350	-
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	18 933 422 928	-	18 933 422 928	18 933 422 928	-	18 933 422 928	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	24 643 393 145	-	24 643 393 145	24 643 393 145	-	24 643 393 145	-
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-
31	Dividendes		-	-		-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-
36	Redevances portuaires		-	-		-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-
38	Droits de suite		-	-		-	-	-
39	Royalties / redevances		-	-		-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-
42	Cotisations sociales	156 363 597	-	156 363 597	156 363 597	-	156 363 597	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-		-	-	-
Paielements infranationaux		130 938 013	-	130 938 013	116 310 615	-	116 310 615	14 627 398
45	Redevance superficielle	130 938 013	-	130 938 013	116 310 615	-	116 310 615	14 627 398
46	Autres paiements infranationaux		-	-		-	-	-
Total des paielements		44 001 145 519,00	-	44 001 145 519,00	43 989 236 790,00	-	43 989 236 790,00	11 908 729,00

		SOCIETE BAUXITE KIMBO SA.U			NIF 041085Z			Année 2018	
					1 USD	9 015,68 GNF			
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale	
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		38 018 591 061	-	38 018 591 061	37 840 385 483	-	37 840 385 483	178 205 578	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	45 007 443	-	45 007 443	-	-	-	45 007 443	
2	Droits fixes (CPDM)	26 581 508 533	-	26 581 508 533	26 448 310 398	-	26 448 310 398	133 198 135	
3	Droits fixes (FIM)	11 392 075 085	-	11 392 075 085	11 392 075 085	-	11 392 075 085	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNN / DPM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-	
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-	
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-	
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-	
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-	
Paiements infranationaux		1 033 624 000	-	1 033 624 000	455 089 000	-	455 089 000	578 535 000	
45	Redevance superfiçiaire	1 033 624 000	-	1 033 624 000	455 089 000	-	455 089 000	578 535 000	
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Total des paiements		39 052 215 061,00	-	39 052 215 061,00	38 295 474 483,00	-	38 295 474 483,00	756 740 578,00	

		COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN- DIAN (COBAD)		NIF 000706U		Année 2018			
						1 USD		9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale	
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		26 787 138 111	-	26 787 138 111	27 091 801 707	-	27 091 801 707	(304 663 596)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-		-
2	Droits fixes (CPDM)		-	-		-	-		-
3	Droits fixes (FIM)		-	-		-	-		-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-		-	-		-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-		-
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-		-
7	Redevance de la BORG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-		-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-		-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-		-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-		-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-		-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-		-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-		-
14	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-		-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-		-
16	Retenues à la Source	10 976 072 881	-	10 976 072 881	10 976 072 881	-	10 976 072 881		-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-		-
18	Retenues sur les salaires	188 163 282	-	188 163 282	188 163 282	-	188 163 282		-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	75 381 456	-	75 381 456	75 381 456	-	75 381 456		-
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-		-
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-		-
22	Retenue à la source sur les loyers	36 704 591	-	36 704 591	36 704 591	-	36 704 591		-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	7 839 925 191	-	7 839 925 191	7 876 522 400	-	7 876 522 400		(36 597 209)
24	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-		-
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-		-
26	Amendes et pénalités fiscales	74 907 252	-	74 907 252	74 907 252	-	74 907 252		-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	5 195 608 422	-	5 195 608 422	4 470 097 108	-	4 470 097 108		725 511 314
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	2 320 122 608	-	2 320 122 608	2 633 917 737	-	2 633 917 737		(313 795 129)
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-		-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-		-
31	Dividendes		-	-		-	-		-
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-		-
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-		-
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-		-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-		-
36	Redevances portuaires		-	-		-	-		-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-		-
38	Droits de suite		-	-		-	-		-
39	Royalties / redevances		-	-		-	-		-
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-		-
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-		-
42	Cotisations sociales	80 252 428	-	80 252 428	760 035 000	-	760 035 000		(679 782 572)
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-		-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-		-	-		-
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-	-	
45	Redevance superficielle		-	-		-	-		-
46	Autres paiements infranationaux		-	-		-	-		-
Total des paiements		26 787 138 111,00	-	26 787 138 111,00	27 091 801 707,00	-	27 091 801 707,00	-304 663 596,00	

		SOCIETE GLOBAL ALUMINA		NIF 000181L		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
	Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	20 601 506 302	-	20 601 506 302	18 920 367 727	305 387 560	19 225 755 287	1 375 751 015
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	4 460 140 098	(329 669 759)	4 130 470 339	3 484 092 927	-	3 484 092 927	646 377 412
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	4 456 119 816	(3 037 732 468)	1 418 387 348	-	-	-	1 418 387 348
18	Retenues sur les salaires	2 644 024 153	3 037 732 468	5 681 756 621	7 920 373 008	-	7 920 373 008	(2 238 616 387)
19	Versement forfaitaire sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	329 669 759	329 669 759	329 669 759	-	329 669 759	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	548 298 233	-	548 298 233	-	-	-	548 298 233
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	1 152 959 993	-	1 152 959 993	5 420 257 144	-	5 420 257 144	(4 267 297 151)
29	Amendes et pénalités douanières	5 189 970 941	-	5 189 970 941	-	-	-	5 189 970 941
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	1 310 953 068	(1 310 953 068)	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	1 310 953 068	1 310 953 068	1 005 939 889	305 387 560	1 311 327 449	(374 381)
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	839 040 000	-	839 040 000	760 035 000	-	760 035 000	79 005 000
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	293 368 798 907	-	293 368 798 907	-	-	-	293 368 798 907
	Paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
45	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-	-
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
	Total des paiements	20 601 506 302,00	-	20 601 506 302,00	18 920 367 727,00	305 387 560,00	19 225 755 287,00	1 375 751 015,00

Nom de la société		SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA			NIF 002680T			Année 2018	
					1 USD	9 015,68 GNF			
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale	
Paielements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		21 193 878 002	431 928 815	21 625 806 817	20 712 392 157	-	20 712 392 157	913 414 660	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-	
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-	
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-	
16	Retenues à la Source	3 240 272 095	830 568 093	4 070 840 188	4 070 840 188	-	4 070 840 188	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	101 791 928	-	101 791 928	101 791 930	-	101 791 930	(2)	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	737 662 815	-	737 662 815	737 662 816	-	737 662 816	(1)	
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	15 073 100 251	(830 568 093)	14 242 532 158	14 242 532 158	-	14 242 532 158	-	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-	
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	-	-	-	-	-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	431 928 815	431 928 815	431 928 815	-	431 928 815	-	
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Minières (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-	
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite	2 041 050 913	-	2 041 050 913	1 127 636 250	-	1 127 636 250	913 414 663	
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-	
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-	
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-	
41	Prestations aéroport Sigiri	-	-	-	-	-	-	-	
42	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	1 023 779 752	-	1 023 779 752	-	-	-	1 023 779 752	
Paielements infranationaux		842 467 146	-	842 467 146	-	-	-	842 467 146	
45	Redevance superficière	842 467 146	-	842 467 146	-	-	-	842 467 146	
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Total des paielements		22 036 345 148,00	431 928 815,00	22 468 273 963,00	20 712 392 157,00	-	20 712 392 157,00	1 755 881 806,00	

		SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU			NIF 042616H			Année 2018		
		1 USD			9 015,68 GNF					
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale		
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final			
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		7 270 300 567	-	7 270 300 567	7 187 300 567	-	7 187 300 567	83 000 000		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-		
2	Droits fixes (CPDM)	5 031 110 397	-	5 031 110 397	5 031 110 397	-	5 031 110 397	-		
3	Droits fixes (FIM)	2 156 190 170	-	2 156 190 170	2 156 190 170	-	2 156 190 170	-		
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-		
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-		
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-		
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-		
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
14	Impôt sur les sociétés	75 000 000	-	75 000 000	-	-	-	75 000 000		
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-		
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-		
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-		
18	Retenues sur les salaires	1 925 326	-	1 925 326	-	-	-	1 925 326		
19	Versement forfaitaire sur les salaires	5 493 774	-	5 493 774	-	-	-	5 493 774		
20	Taxe d'apprentissage	580 900	-	580 900	-	-	-	580 900		
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-		
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-		
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-		
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-		
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-		
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-		
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-		
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-		
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-		
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-		
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-		
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-		
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-		
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-		
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-		
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-		
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-		
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-		
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-		
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-		
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-		
42	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-		
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-		
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-		
Paiements infranationaux		216 583 296	-	216 583 296	216 583 296	-	216 583 296	-		
45	Redevance superficière	216 583 296	-	216 583 296	216 583 296	-	216 583 296	-		
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-		
Total des paiements		7 486 883 863,00	-	7 486 883 863,00	7 403 883 863,00	-	7 403 883 863,00	83 000 000,00		

		CASSIDY GOLD GUINEE SA		NIF 006193H		Année 2018		
						1 USD 9 015,68 GNF		
N°	Nomenclature des flux	Société			Gouvernement			Différence Finale
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Paielements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	14 112 035 297	-	14 112 035 297	14 112 035 297	-	14 112 035 297	-
2	Droits fixes (CPDM)	12 651 691	-	12 651 691	12 651 691	-	12 651 691	-
3	Droits fixes (FIM)	5 418 273	-	5 418 273	5 418 273	-	5 418 273	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	940 953 914	-	940 953 914	940 953 914	-	940 953 914	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	4 335 379 440	-	4 335 379 440	4 335 379 440	-	4 335 379 440	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	993 429 594	-	993 429 594	993 429 594	-	993 429 594	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	1 070 456 262	-	1 070 456 262	1 070 456 262	-	1 070 456 262	-
20	Taxe d'apprentissage	277 100 511	-	277 100 511	277 100 511	-	277 100 511	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	1 730 610 466	-	1 730 610 466	1 730 610 466	-	1 730 610 466	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	1 802 022 105	-	1 802 022 105	1 802 022 105	-	1 802 022 105	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	1 272 606 176	-	1 272 606 176	1 272 606 176	-	1 272 606 176	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	1 671 406 865	-	1 671 406 865	1 671 406 865	-	1 671 406 865	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Paielements infranationaux								
45	Redevance superficière	19 836 486	-	19 836 486	19 836 486	-	19 836 486	-
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paielements		14 131 871 783,00	-	14 131 871 783,00	14 131 871 783,00	-	14 131 871 783,00	-

		SOCIETE BEL AIR MINING SA		NIF 019405H		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
	Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	20 361 476 663	(1 170 744 794)	19 190 731 869	10 120 316 771	-	10 120 316 771	9 070 415 098
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)		-	-		-	-	-
3	Droits fixes (FIM)		-	-		-	-	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-		-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	251 120 177	-	251 120 177		-	-	251 120 177
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
16	Retenues à la Source		-	-	248 871 239	-	248 871 239	(248 871 239)
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-
18	Retenues sur les salaires	4 056 282 423	(697 665 448)	3 358 616 975	3 436 947 059	-	3 436 947 059	(78 330 084)
19	Versement forfaitaire sur les salaires	2 230 745 271	(366 504 346)	1 864 240 925	1 916 500 875	-	1 916 500 875	(52 259 950)
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-	18 921 000	-	18 921 000	(18 921 000)
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	7 531 106 060	-	7 531 106 060	3 865 956 252	-	3 865 956 252	3 665 149 808
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	18 921 000	-	18 921 000		-	-	18 921 000
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	5 559 166 386	-	5 559 166 386		-	-	5 559 166 386
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-
31	Dividendes		-	-		-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-
36	Redevances portuaires		-	-		-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-
38	Droits de suite		-	-		-	-	-
39	Royalties / redevances		-	-		-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-
42	Cotisations sociales	714 135 346	(106 575 000)	607 560 346	633 120 346	-	633 120 346	(25 560 000)
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	2 974 626 223	-	2 974 626 223		-	-	2 974 626 223
	Paiements infranationaux	131 215 836	-	131 215 836	102 044 306	-	102 044 306	29 171 530
45	Redevance superficielle	131 215 836	-	131 215 836	102 044 306	-	102 044 306	29 171 530
46	Autres paiements infranationaux		-	-		-	-	-
	Total des paiements	20 492 692 499,00	-1 170 744 794,00	19 321 947 705,00	10 222 361 077,00	-	10 222 361 077,00	9 099 586 628,00

		SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE			NIF 000292U			Année 2018	
					1 USD		9 015,68 GNF		
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale	
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		9 151 617 242	40 372 590	9 191 989 832	9 191 989 833	-	9 191 989 833	(1)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-	
2	Droits fixes (CPDM)		-	-		-	-	-	
3	Droits fixes (FIM)		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)		-	-		-	-	-	
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)		-	-		-	-	-	
6	Pénalités liées aux infractions minières		-	-		-	-	-	
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or		-	-		-	-	-	
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-	
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)		-	-		-	-	-	
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-	
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)		-	-		-	-	-	
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes		-	-		-	-	-	
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or		-	-		-	-	-	
14	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-	
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-	
16	Retenues à la Source	5 291 851 687	(1 928 954 246)	3 362 897 441	3 362 897 441	-	3 362 897 441	-	
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-	
18	Retenues sur les salaires	1 864 834 174	-	1 864 834 174	1 864 834 174	-	1 864 834 174	-	
19	Versement forfaitaire sur les salaires	1 408 316 128	-	1 408 316 128	1 408 316 128	-	1 408 316 128	-	
20	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	
21	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	
22	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		1 928 954 246	1 928 954 246	1 928 954 247	-	1 928 954 247	(1)	
24	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	
25	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	
26	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)		-	-		-	-	-	
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		40 372 590	40 372 590	40 372 590	-	40 372 590	-	
29	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-	
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	
31	Dividendes		-	-		-	-	-	
32	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	
33	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	
34	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	
36	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	
38	Droits de suite		-	-		-	-	-	
39	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	
40	Produit de cession des droits miniers (+)		-	-		-	-	-	
41	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	
42	Cotisations sociales	586 615 253	-	586 615 253	586 615 253	-	586 615 253	-	
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)		-	-		-	-	-	
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)		-	-		-	-	-	
Paievements infranationaux		67 890 038	-	67 890 038	67 890 038	-	67 890 038	-	
45	Redevance superficielle	67 890 038	-	67 890 038	67 890 038	-	67 890 038	-	
46	Autres paiements infranationaux		-	-		-	-	-	
Total des paievements		9 219 507 280,00	40 372 590,00	9 259 879 870,00	9 259 879 871,00	-	9 259 879 871,00	- 1,00	

		SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQUE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL		NIF 000548Y		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		2 198 767 136	-	2 198 767 136	1 897 907 161	-	1 897 907 161	300 859 975
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	621 325 225	-	621 325 225	110 892 871	-	110 892 871	510 432 354
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	209 572 379	-	209 572 379	(209 572 379)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	75 000 000	-	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	4 521 600	-	4 521 600	4 521 600	-	4 521 600	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	8 985 600	-	8 985 600	8 985 600	-	8 985 600	-
20	Taxe d'apprentissage	4 492 800	-	4 492 800	4 492 800	-	4 492 800	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	433 523 732	-	433 523 732	433 523 732	-	433 523 732	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	1 050 918 179	-	1 050 918 179	1 050 918 179	-	1 050 918 179	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-
43	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paievements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Paievements infranationaux		16 153 800	-	16 153 800	16 153 800	-	16 153 800	-
45	Redevance superficielle	16 153 800	-	16 153 800	16 153 800	-	16 153 800	-
46	Autres paievements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paievements		2 214 920 936,00	-	2 214 920 936,00	1 914 060 961,00	-	1 914 060 961,00	300 859 975,00

Nom de la société		ALAME	NIF 000155R	Année 2018				
		1 USD			9 015,68 GNF			
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Païements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		5 198 648 518	-	5 198 648 518	7 284 907 567	-	7 284 907 567	(2 086 259 049)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	19 300 000	-	19 300 000	(19 300 000)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	2 970 664 148	-	2 970 664 148	2 970 664 148	-	2 970 664 148	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	858 269 021	-	858 269 021	(858 269 021)
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	456 982 706	-	456 982 706	552 759 525	-	552 759 525	(95 776 819)
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	3 858 552	-	3 858 552	(3 858 552)
18	Retenues sur les salaires	7 318 036	-	7 318 036	9 643 126	-	9 643 126	(2 325 090)
19	Versement forfaitaire sur les salaires	51 768 040	-	51 768 040	54 513 358	-	54 513 358	(2 745 318)
20	Taxe d'apprentissage	18 134 052	-	18 134 052	17 481 315	-	17 481 315	652 737
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	1 264 138 178	-	1 264 138 178	1 287 370 339	-	1 287 370 339	(23 232 161)
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	75 000 000	-	75 000 000	-	-	-	75 000 000
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	86 374 644	-	86 374 644	33 489 441	-	33 489 441	52 885 203
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	1 209 290 028	-	1 209 290 028	(1 209 290 028)
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	268 268 714	-	268 268 714	268 268 714	-	268 268 714	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Païements infranationaux		-	-	-	12 000 000	-	12 000 000	(12 000 000)
45	Redevance superficielle	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000	(12 000 000)
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements		5 198 648 518,00	-	5 198 648 518,00	7 296 907 567,00	-	7 296 907 567,00	-2 098 259 049,00

		SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL			NIF 024192Z			Année 2018		
		1 USD			9 015,68 GNF					
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale		
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat										
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	6 498 500 559	-	6 498 500 559	6 530 252 700	-	6 530 252 700	(31 752 141)		
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-		
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-		
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-		
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-		
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-		
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-		
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-		
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-		
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-		
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-		
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-		
16	Retenues à la Source	283 466 958	(12 683 759)	270 783 199	2 087 390 897	-	2 087 390 897	(1 816 607 698)		
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	1 816 607 698	-	1 816 607 698	11 219 453	-	11 219 453	1 805 388 245		
18	Retenues sur les salaires	510 479 868	-	510 479 868	510 479 868	-	510 479 868	-		
19	Versement forfaitaire sur les salaires	309 876 512	-	309 876 512	309 876 518	-	309 876 518	(6)		
20	Taxe d'apprentissage	143 391 820	-	143 391 820	143 391 820	-	143 391 820	-		
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-		
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-		
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	3 309 751 526	12 683 759	3 322 435 285	3 322 435 285	-	3 322 435 285	-		
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	92 496 177	-	92 496 177	-	-	-	92 496 177		
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-		
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-		
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	113 028 859	-	113 028 859	(113 028 859)		
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-		
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-		
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-		
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-		
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-		
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-		
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-		
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-		
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-		
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-		
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-		
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-		
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-		
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-		
42	Cotisations sociales	32 430 000	-	32 430 000	32 430 000	-	32 430 000	-		
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-		
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-		
Paiements infranationaux										
45	Redevance superficielle	99 092 156	-	99 092 156	62 775 694	-	62 775 694	36 316 462		
46	Autres paiements infranationaux	99 092 156	-	99 092 156	62 775 694	-	62 775 694	36 316 462		
Total des paiements		6 597 592 715,00	-	6 597 592 715,00	6 593 028 394,00	-	6 593 028 394,00	4 564 321,00		

		SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL		NIF 035333Y		Année 2018		
						1 USD	9 015,68 GNF	
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
	Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat	19 899 301 809	-	19 899 301 809	26 016 154 248	-	26 016 154 248	(6 116 852 439)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-	-	-	-	-
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-
3	Droits fixes (FIM)	2 521 087 821	-	2 521 087 821	2 520 568 006	-	2 520 568 006	519 815
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000	(15 000 000)
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	8 689 106 994	-	8 689 106 994	6 028 347 176	-	6 028 347 176	2 660 759 818
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	-	-	-	-	-	-	-
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	-	-	-	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	8 689 106 994	-	8 689 106 994	17 390 139 066	-	17 390 139 066	(8 701 032 072)
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	-	-	-	62 100 000	-	62 100 000	(62 100 000)
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
	Paiements infranationaux	84 881 679	-	84 881 679	5 786 058	-	5 786 058	79 095 621
45	Redevance superficière	84 881 679	-	84 881 679	5 786 058	-	5 786 058	79 095 621
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
	Total des paiements	19 984 183 488,00	-	19 984 183 488,00	26 021 940 306,00	-	26 021 940 306,00	-6 037 756 818,00

Nom de la société		SOMIAG	NIF 000113K		Année		2018	
		1 USD			9 015,68 GNF			
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paiements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		5 161 199 674	(422 478 709)	4 738 720 965	3 739 177 310	-	3 739 177 310	999 543 655
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	13 760 000	-	13 760 000	-	-	-	13 760 000
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	985 783 655	-	985 783 655	-	-	-	985 783 655
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	422 478 709	(422 478 709)	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	188 274 434	-	188 274 434	188 274 434	-	188 274 434	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	-	-	-	-	-	-	-
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	69 965 016	-	69 965 016	69 965 016	-	69 965 016	-
19	Versement forfaitaire sur les salaires	73 231 106	-	73 231 106	73 231 106	-	73 231 106	-
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	-	-	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	881 668 671	-	881 668 671	881 668 671	-	881 668 671	-
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	2 420 126 438	-	2 420 126 438	2 420 126 438	-	2 420 126 438	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	105 911 645	-	105 911 645	105 911 645	-	105 911 645	-
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Paiements infranationaux		21 300 000	-	21 300 000	21 300 000	-	21 300 000	-
45	Redevance superficielle	21 300 000	-	21 300 000	21 300 000	-	21 300 000	-
46	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements		5 182 499 674,00	-422 478 709,00	4 760 020 965,00	3 760 477 310,00	-	3 760 477 310,00	999 543 655,00

		SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA		NIF 026100P		Année 2018		
						1 USD = 9 015,68 GNF		
N°	Nomenclature des flux	Initial	Société Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	Différence Finale
Paievements en numéraire des sociétés extractives à l'Etat		8 456 565 704	-	8 456 565 704	5 723 216 985	-	5 723 216 985	2 733 348 719
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	5 142 570 641	-	5 142 570 641	-	-	-	5 142 570 641
2	Droits fixes (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-
3	Droits fixes (FIM)	-	-	-	2 205 799 920	-	2 205 799 920	(2 205 799 920)
4	Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	-	-	-	-	-	-	-
5	Taxe sur les substances de carrières (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
6	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
14	Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
16	Retenues à la Source	2 804 885 861	-	2 804 885 861	2 697 077 298	79 410 000	2 776 487 298	28 398 563
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	-	-	-	-	-	-	-
18	Retenues sur les salaires	305 137 908	-	305 137 908	399 560 485	-	399 560 485	(94 422 577)
19	Versement forfaitaire sur les salaires	98 401 294	-	98 401 294	179 165 969	-	179 165 969	(80 764 675)
20	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
21	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
22	Retenue à la source sur les loyers	-	-	-	79 410 000	(79 410 000)	-	-
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	-	-	-	28 498 563	-	28 498 563	(28 498 563)
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
25	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
26	Amendes et pénalités fiscales	-	-	-	-	-	-	-
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	-	-	-	-	-	-	-
28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	-	-	-	-	-	-	-
29	Amendes et pénalités douanières	-	-	-	-	-	-	-
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	-	-	-	-	-	-	-
31	Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
32	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
33	Taxe sur Consommation de bauxite	-	-	-	-	-	-	-
34	Loyers des infrastructures minières	-	-	-	-	-	-	-
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
36	Redevances portuaires	-	-	-	-	-	-	-
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-
38	Droits de suite	-	-	-	-	-	-	-
39	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
40	Produit de cession des droits miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
41	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
42	Cotisations sociales	105 570 000	-	105 570 000	133 704 750	-	133 704 750	(28 134 750)
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres paievements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Paievements infranationaux		18 250 866	-	18 250 866	18 250 866	-	18 250 866	-
45	Redevance superficielle	18 250 866	-	18 250 866	18 250 866	-	18 250 866	-
46	Autres paievements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paievements		8 474 816 570,00	-	8 474 816 570,00	5 741 467 851,00	-	5 741 467 851,00	2 733 348 719,00

Annexe 11 - Détail des revenus budgétaires par société extractive

R : Société retenue dans le périmètre de conciliation.

U : société retenue pour une déclaration Unilatérale de l'Etat.

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	1 163 392 411 698	R
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	1 006 573 866 679	R
SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	664 438 457 481	R
SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	298 674 080 317	R
COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	235 137 676 955	R
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	109 392 797 018	R
COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	54 093 089 954	R
WEST AFRICAN CEMENT SA	43 716 562 578	R
SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	39 946 951 289	R
SOCIETE BAUXITE KIMBO SA.U	37 840 385 483	R
COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	26 331 766 707	R
SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	25 954 054 248	R
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	20 712 392 157	R
GUINEA ALUMINA CORPORATION	17 154 392 838	R
CASSIDY GOLD GUINEE SA	12 440 628 432	R
SOCIETE BEL AIR MINING SA	9 487 196 425	R
SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	8 605 374 580	R
SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	7 426 696 850	R
SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	7 187 300 567	R
ALAME	7 016 638 853	R
SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	6 497 822 700	R
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	5 589 512 235	R
SOMIAG	3 633 265 665	R
SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	1 897 907 161	R
AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	801 451 474	R
UNITED MINING SUPPLY	258 877 037 685	U
SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	192 043 267 792	U
SOCIETE FLUOR GUINEA.INC SUCC	49 095 407 379	U
SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	13 494 240 918	U
NITROKEMINE GUINEE	9 905 176 297	U
MOOLMAN MINING GUINEA	8 946 419 912	U
NITROKEMFOR GUINEE	8 366 526 135	U
ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL (OSDG)	8 350 998 109	U
SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	5 705 924 775	U
GEOPROSPECTS LIMITED SUCCURSALE GUINEE	5 667 832 229	U
SOCIETE HUAYA SARL	4 708 506 671	U
SIMFER S.A.	4 033 121 724	U
ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	3 945 103 214	U
TOUMNYNE SARL	3 789 483 616	U
GUI-CO-PRES BTP SA	2 709 776 306	U
RUSSKY ALUMINY LTD	2 062 737 491	U
SOCIETE AECI GUINEE	1 972 377 902	U
SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL (AMS)	1 868 684 352	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	1 646 856 970	U
SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)	1 582 730 494	U
AMG SARL	1 535 995 093	U
MARKET	1 369 725 951	U
SOCIETE EGEC MINING SARL	1 243 399 692	U
SOCIETE SODEXO FACILITY MANAGEMENT SERVICES SA	1 205 477 928	U
MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (MES)	1 087 288 092	U
SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES DE BAUXITE SARL UNIPERS	1 038 973 103	U
STE SOGEA SATOM	985 398 184	U
SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS	919 034 351	U
SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	864 946 339	U
LIONSTAR	769 936 157	U
FELLA	767 404 746	U
SOCIETE ARANDA RESOURCES - SA	740 938 066	U
SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA (S B G)	713 736 187	U
RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	713 636 354	U
SOCIETE GUITER MINING-SA	709 797 751	U
SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	705 527 130	U
Alpha Project	693 717 138	U
SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD	630 025 343	U
SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP	626 583 318	U
SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	624 929 911	U
COMPTOIR KENANE VICTOR	615 117 878	U
SOCIETE ALCOA-GUINEE	605 995 120	U
SOCIETE B M E - GUINEE - SARL	503 727 694	U
CRCC WEST AFRICA LTD SARL	479 799 773	U
BZDIAMOND	472 121 518	U
ELITEGROUP	450 223 830	U
SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	396 625 088	U
Vianix	389 167 697	U
AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL	385 915 854	U
SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	357 233 407	U
ETABLISSEMENTS KOITA TIDIANE ET FRERES	355 000 000	U
SOCIETE SODEXO GUINEE SA	294 366 112	U
IDC	285 635 378	U
SOCIETE SAHELIEENNE D'ELECTRICITE & TRAVAUX SARL	266 030 117	U
SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	221 899 726	U
ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	221 645 918	U
SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	211 489 453	U
RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	200 724 172	U
DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GUINEA	195 588 870	U
KEBO TECNOVIA GUINEE-SA	179 682 162	U
SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU	172 855 710	U
VEP GROUPE SARL	166 808 701	U
SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE & SERVICES EN GUINEE SARLU	163 636 005	U
SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	151 717 185	U
FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT	150 155 050	U
SOCIETE WASSOLON MINING SARL	145 442 827	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE GUIETER CARRIERE SARL	142 113 824	U
SOCIETE G ET P	140 391 261	U
SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	138 125 040	U
SOCIETE SHANGAI PU ZEN SARLU	124 506 430	U
SOCIETE TAIBA GRANULATS SARL	123 995 275	U
SOCIETE WAD SARL	121 621 500	U
CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	115 540 287	U
SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	109 306 287	U
ASP ENERGY AND MINING GUINEE SARL	106 658 500	U
SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	104 328 306	U
SOCIETE GLOBAL MINING SERVICE	103 776 843	U
SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	96 311 400	U
SOCIETE WEILY MINING - SA	95 597 407	U
SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	94 463 119	U
ETABLISSEMENTS MARIAMA DALANDA BARRY	94 294 251	U
DRAGON CITY INTERNATIONAL INVESTMENT	91 396 961	U
SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS	90 000 000	U
ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL	90 000 000	U
SOCIETE DJOMA GROUP - SA	89 141 250	U
STE MAG SARL	88 264 648	U
SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	84 731 028	U
DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	82 702 500	U
SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS	78 562 304	U
SOCIETE EURASIENNE DE COMMERCE SARL	76 127 360	U
SOCIETE KING FISHER RESOURCES SARLUNIPERS	75 000 000	U
SOCIETE ESSENTIAL RESSOURCES SARLU	75 000 000	U
SOCIETE PCJL SARL	71 998 576	U
SOCIETE CWF SARL	70 419 979	U
TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA	69 220 639	U
GENTA GUINEA RESSOURCES SA	69 075 792	U
SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	60 802 070	U
SOCIETE CASPIAN OIL & GAS/BURNEY GOLD GUINEE SARL	60 763 500	U
SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL	57 498 855	U
SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA	57 451 006	U
LY BAILA	56 550 400	U
PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE A BUTS MULTIPLES DE FOMI	53 507 877	U
SOCIETE AMINE MINING SARL	53 082 351	U
SOCIETE BLY GUINEA SA	52 030 982	U
SOCIETE DIA CARRIERE-SODIA-CAR (SARLU)	50 436 000	U
SOCAMI SA	50 000 000	U
GLOBAL METAL TRADIN	50 000 000	U
SISAG SARL	50 000 000	U
NEFIGUI	50 000 000	U
GMEX SARL	50 000 000	U
SOCIETE SMIAGT	50 000 000	U
ROYAL CUT DIAMOND	50 000 000	U
STEINVERSIONNES	50 000 000	U
MAZERCO SARL	50 000 000	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
AGRO	50 000 000	U
ROYAL GOLD	50 000 000	U
SENDUGOU	50 000 000	U
CAURIS PRECIOUS	50 000 000	U
SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARL	50 000 000	U
PRATICE GUINEE	50 000 000	U
HANUL SARLU	50 000 000	U
SABAYIKS SA	50 000 000	U
DOUKOURE TRUST	50 000 000	U
WILBEN TRADE	50 000 000	U
VP TRADING SARL	50 000 000	U
JAUNE PUR SARLU	50 000 000	U
HFGLOBAL	50 000 000	U
SOCIETE XIANJIANG TBEA GROUP CO.LTD	49 439 782	U
UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL	47 880 000	U
SOCIETE NIMBA GOLD SARL	47 695 523	U
HYSPEC AFRICA LIMITED GUINEE SARL UNIPERSONNELLE	47 058 681	U
SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	46 585 000	U
SOCIETE GEOLOGIE MINIERE SARL UNIP	44 100 000	U
GROUPEMENT LES PRESTATIONS GIE	41 027 323	U
SOCIETE SAMA RESOURCES	39 360 519	U
SOCIETE FEBI ITC SARL	38 951 654	U
FORWARD AFRICA RESOURCES SA	38 056 682	U
FIRST GROUP	38 050 000	U
SOCIETE PHOENIX GBT	36 667 050	U
SOCIETE ETABLISSEMENT COS- SARL	36 378 624	U
SOCIETE WARABA GOLD GUINEE SAUNIPERS	35 070 483	U
STE SABLE WASSOU	34 433 306	U
SOCIETE HYDROMIN INTL	32 846 300	U
SOCIETE HARMONY SERVICES GUINEE - SARL	32 671 162	U
SOCIETE NB MINING GUINEE SARL	32 564 043	U
SOCIETE HANN ET COMPAGNIE SA	31 995 000	U
SOCIETE VETRO GUINEA RESOURCES SA	31 305 792	U
SOCIETE AOW GUINEE SARL	30 000 000	U
SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION	29 295 000	U
SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA (SOGEM SA)	28 677 500	U
Maurice Karam	27 036 000	U
Kaba Ismael	27 013 430	U
FRASCEIAVITO	27 013 430	U
Santoro Donato	27 013 430	U
SOCIETE CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	26 653 690	U
SOCIETE ORBEX BULLION SA	25 500 000	U
ETS TEBER	25 000 000	U
ETABLISSEMENTS SO SIM	25 000 000	U
CLASSIC WINNER	25 000 000	U
GUINEE OR	25 000 000	U
BARAMA NEGOCE	25 000 000	U
DJIKINE GOLD	25 000 000	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
NKMINING	25 000 000	U
TABARA GOLD	25 000 000	U
FAON GOLD STRANDING	25 000 000	U
ORDIAMEX	25 000 000	U
ALTAMA GUINEE	25 000 000	U
AFRICA GOLD	25 000 000	U
AMADIX GUINEA	25 000 000	U
SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU	24 373 948	U
SOCIETE ZHEN GYUAN INTERNATIONAL SARL	24 020 000	U
SOCIETE 2CE CONSTRUCTION SARL	23 918 900	U
SOCIETE FUBU MINING SARL	22 204 000	U
SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	22 071 672	U
SOCIETE AWAL GUINEE SARL	20 429 382	U
SOCIETE FINIYAH RESSOURCES SAU	20 340 000	U
SOCIETE KINDIA MINING COMPAGNY SARL	20 316 877	U
SOCIETE TELIMELE BAUXITE RESSOURCES SARL	20 250 000	U
SOCIETE SOREX SA	20 225 000	U
SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	20 091 323	U
SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	20 089 500	U
SOGEC	20 021 704	U
SOCIETE KABALABA MINING SARL	20 000 000	U
MORO SANGARE	18 500 281	U
SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	18 000 000	U
SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	17 849 464	U
SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC)	17 842 634	U
SOCIETE NOUGA -SARL	17 700 000	U
STE NOUR EZZEDINE	16 938 078	U
ABOUBACAR ALIMOU	16 566 708	U
SOCIETE MACI MANING SARL	16 504 171	U
SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	16 492 288	U
H Aidara	16 000 000	U
SOCIETE ENMAA INVESTMENT & TRADE SA	15 000 000	U
SOCIETE AFRIKANESS-SARL	15 000 000	U
WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	15 000 000	U
SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE -BOURE- SARLU	15 000 000	U
ENTREPRISE ADELE CAMARA & FRERES	15 000 000	U
SOCIETE GUINEENE DE TRANSPORT ET TERRASSEMENT MINIER-SARLU	15 000 000	U
SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA MINING CORPORATION - SA	15 000 000	U
SOCIETE CISSE HASSAWIE SARL	15 000 000	U
SOCIETE TIFAMA COORPORATION SARL	15 000 000	U
HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	15 000 000	U
SOCIETE TORO GOLD LIMITED	14 810 708	U
SOCIETE GRANITOR SARL	13 592 749	U
SOCIETE GROUPEMENT BEGEC-TRAVAUX-GIE	13 575 175	U
SHADYWAGEN	13 506 000	U
MUSTAFA SYLLA	13 500 000	U
DAOUDA CISSE FELLA	13 500 000	U
HAMID BERETE	13 500 000	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE SALAMI GROUP SARL	12 930 750	U
SOCIETE HONGXING MINING GUINEE SARL	12 925 000	U
ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO	12 000 000	U
SOCIETE BARRY ET SONS COMPANY SARL	11 974 910	U
SOCIETE KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENT ET TP	11 868 590	U
SOCIETE GR RESSOURCES	11 485 715	U
SOCIETE C C ENERGY MINERALS SARLU	10 783 514	U
SOCIETE MINIERE DE DRAGAGE-SOMIDRA SARL	10 642 728	U
SOCIETE MINIRE NAFADJI SMN SARL	10 612 500	U
SOCIETE TM HOLDING SA	10 580 000	U
SOCIETE DYNAMIC MINING CORPORATION - SARL	10 000 000	U
SOCIETE MARLEX-SARLUNIP	10 000 000	U
AMADOU CAMARA	10 000 000	U
MAZERBOURG JACQUE	10 000 000	U
SOCIETE ETECO MINING SARL	9 860 152	U
SOCIETE SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	9 185 000	U
SOCIETE HORIZON ROYAL MINING SA	8 866 457	U
SOCIETE ALJAN GUINEE SARL	8 850 000	U
SOCIETE SAFF NATURAL RESOURCES SARL	8 821 001	U
SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA	8 711 590	U
BOUBACAR DIALLO	8 000 000	U
IBRAHIMA DIALLO	8 000 000	U
SOCIETE METALS AND MINERALS TRADING SARL	7 856 946	U
SOCIETE SOLID ROCK MINING AND EXPLORATION GUINEA SARL	7 222 300	U
SOCIETE BASE METAL GUINEA SARLU	6 999 400	U
SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	6 965 150	U
SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	6 820 000	U
STE SOFAMAG SARL	5 909 205	U
LAMINE DIABATE	5 500 000	U
SOCIETE SAGAR GOLD MINING SAL	5 443 500	U
SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARLU	5 430 000	U
SOCIETE ETABLISSEMENTS CONDE KARIFA SARLU	5 416 439	U
SOCIETE VETRO GOLD SARL	5 405 000	U
SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUGOU SARL	5 394 576	U
SOCIETE ID GOLD MINING SA	5 386 791	U
SOCIETE ABK VENTURES SARL	5 373 578	U
SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	5 366 404	U
SOCIETE DALABA MINING COMPANY SARL	5 344 340	U
SOCIETE AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU	5 286 000	U
MKD	5 086 368	U
SOCIETE JAVALON GUINEE SARL	5 064 412	U
ARSENIADISCHARALA	5 000 000	U
CHARLES OTASOWIE	5 000 000	U
RITESHVADUVENDU	5 000 000	U
FUKUDAKOTARO	5 000 000	U
DAOUDA CAMARA	5 000 000	U
VALIYAKATUASHAR	5 000 000	U
EVENSTCLAIR	5 000 000	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SEKOU TOURE	5 000 000	U
KOUROUMA MORY	5 000 000	U
AKAR ALY	5 000 000	U
CHALIYAKADAVATYMA	5 000 000	U
SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION & DE DEVELOPPEMENT SA	5 000 000	U
ISSIAGA SACKO	5 000 000	U
TOURE OUMAR BABARA	5 000 000	U
HABIB SYLLA	5 000 000	U
MALKAHALON	5 000 000	U
FINDICKDARMUS	5 000 000	U
DIALLO ABDOURAMANE	5 000 000	U
MOHAMED L DIALLO	5 000 000	U
SERVAL JEROME	5 000 000	U
MOHAMED DOUKOURE	5 000 000	U
SOCIETE PROJEO SARL UNIPERS	5 000 000	U
ATOUMANESY	5 000 000	U
DIALLO OUSMANE	5 000 000	U
FODE MADOU CAMARA	5 000 000	U
MARIAMA SANGUIANA	5 000 000	U
JEAN LOZACHMEUR	5 000 000	U
TASSY FOFANA	5 000 000	U
AMADOU DIOUM	5 000 000	U
BEMBA KABINET	5 000 000	U
HABIB TOURE	5 000 000	U
SIDIKI CONDE	5 000 000	U
ALY BADRA	5 000 000	U
MOHAMED DJIKINE	5 000 000	U
HIDEHARUASHIMOTO	5 000 000	U
PEREZRAFAEL	5 000 000	U
YOUSSOUPHA NDAW	5 000 000	U
GEORGE VALERA	5 000 000	U
MOHAMED DIABY	5 000 000	U
GAGANSRIVASTAVA	5 000 000	U
SOCIETE DAVID DIAMANTS SARL	4 887 792	U
SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE DES MINES SARL	4 820 000	U
SOCIETE ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	4 077 453	U
SOCIETE GUINEE MINING & TP SARL	3 837 934	U
SOCIETE VENUS SARL	3 640 000	U
SOCIETE SPECTRUM HOLDING LIMITE	3 506 869	U
SOCIETE ARGO MINING SARLU	3 102 730	U
SOCIETE GROUP D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SINO-G	3 050 900	U
MOUSSA TOUNKARA	3 000 000	U
ALPHA DIABY	3 000 000	U
MAMOUDOU SANOH	3 000 000	U
IBRAHIMA CAMARA	3 000 000	U
DOUSSOU CAMARA	3 000 000	U
CELLA GUIRASSY	3 000 000	U
AMARA SOUMAORO	3 000 000	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
ALIOU DIALLO	3 000 000	U
MOUSTAPHA KEMO	3 000 000	U
MOHAMED SALIM	3 000 000	U
Abdallah Mohamed	3 000 000	U
MAMOUDOU TRAORE	3 000 000	U
MOUSSA KOUROUMA	3 000 000	U
ELHADJ SEKOU FOFANA	3 000 000	U
CONDE SORY	3 000 000	U
MOHAME D SAVANE	3 000 000	U
HASSAN DAYE K	3 000 000	U
ELH MOHAMED CISSE	3 000 000	U
HAWA DIARE	3 000 000	U
FACELY KEITA	3 000 000	U
Kallo Ahmadou	3 000 000	U
HOUSSEINATOU CONDE	3 000 000	U
SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	2 890 000	U
SOCIETE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES CARRIERES-SA	2 889 820	U
SOCIETE FTA GUINEE SARLU	2 841 000	U
SOCIETE EVEREST CONSULTING GROUP	2 800 000	U
SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE	2 718 669	U
SOCIETE GOLDEN SUN SIGUIRI SA	2 543 000	U
GOURESSY MOHAMED	2 500 000	U
SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	2 473 900	U
STE ROSSMO SARL	2 430 846	U
SOCIETE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION BATIMENT & TP -SA	2 287 277	U
E/SE CONSTRUCTION DEVELOP. GUINEE	2 286 030	U
STE GUINEENNE DE CONSTRUTION B R NTLE	1 857 060	U
SOCIETE NESI DAN'S SARL	1 548 780	U
SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS	1 521 500	U
SOCIETE BERETE INERNATIONAL COMMERCE	1 313 310	U
SOCIETE TRUE CORPORATION CO.LTD SARL	1 262 000	U
SOCIETE GROUP DURAC SARL	979 589	U
SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	937 792	U
SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA	937 792	U
SOCIETE LARIAND MINING	700 000	U
SOCIETE ACI SARL	700 000	U
MORIBA CONDE	500 000	U
AMADOU SYLLA	500 000	U
LANCINE CAMARA	500 000	U
MAMADOU TRAORE	500 000	U
SOCIETE DIAOUNE ET FRERE SARL	395 000	U
SOCIETELY BAILA SARL	200 193	U
Sow Habib	200 000	U
Sow Sanou	200 000	U
Total	4 435 964 535 720	

Annexe 12 - Détail des revenus budgétaires par flux de paiement

Flux de Paiement	Déclaration des sociétés du périmètre	Déclaration unilatérale	Total
Impôt sur les sociétés	656 704 760 760	36 178 950 644	692 883 711 404
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	653 053 547 795	-	653 053 547 795
Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	632 927 595 414	-	632 927 595 414
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	322 484 287 064	261 444 947 826	583 929 234 890
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	438 519 945 180	-	438 519 945 180
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	180 784 835 104	201 129 271 091	381 914 106 195
Droits fixes (CPDM)	223 382 670 951	-	223 382 670 951
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	188 816 974 170	-	188 816 974 170
Retenues à la Source	153 688 696 764	22 357 647 794	176 046 344 558
Retenues sur les salaires	96 950 075 656	45 636 846 521	142 586 922 177
Versement forfaitaire sur les salaires	74 019 991 466	25 147 684 331	99 167 675 797
Droits fixes (FIM)	60 109 306 772	15 288 372 866	75 397 679 638
Dividendes	60 855 843 994	-	60 855 843 994
Amendes et pénalités douanières	34 037 387 629	350 000 000	34 387 387 629
Bonus de signature	27 047 041 775	-	27 047 041 775
Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	2 970 664 148	1 470 304 139	4 440 968 287
Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	4 146 821 078	4 146 821 078
Amendes et pénalités fiscales	2 425 305 577	657 736 408	3 083 041 985
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	15 078 005	2 361 729 087	2 376 807 092
Taxe sur contrat d'assurance	2 257 198 632	58 811 019	2 316 009 651
Taxe d'apprentissage	442 466 446	1 785 404 661	2 227 871 107
Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	1 967 204 200	1 967 204 200
Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	1 870 000 000	1 870 000 000
Taxe sur Consommation de bauxite	1 127 636 250	-	1 127 636 250
Taxe sur les substances de carrières (FIM)	858 269 021	170 123 711	1 028 392 732
Contribution Foncière Unique (CFU)	402 751 180	-	402 751 180
Retenue à la source sur les loyers	60 350 591	-	60 350 591
Total	3 813 942 680 344	622 021 855 376	4 435 964 535 720

Annexe 13 - Détail des paiements des entreprises par société extractive

R : Société retenue dans le périmètre de conciliation.

U : société retenue pour une déclaration Unilatérale de l'Etat.

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA (SMB)	1 194 480 552 340,00	R
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	1 124 043 438 506,00	R
SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE S.A (SAG)	707 071 829 255,00	R
SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	311 960 990 827,00	R
COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA	237 554 630 236,00	R
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	109 502 950 172,00	R
COMPAGNIE DE BAUXITE DE KINDIA (CBK)	73 835 541 945,00	R
WEST AFRICAN CEMENT SA	43 989 236 790,00	R
SOCIETE SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	40 293 255 289,00	R
SOCIETE BAUXITE KIMBO SA.U	38 295 474 483,00	R
COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	28 635 801 707,00	R
SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	26 193 140 306,00	R
AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)	22 827 415 313,00	R
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	20 712 392 157,00	R
GUINEA ALUMINA CORPORATION	19 225 755 287,00	R
CASSIDY GOLD GUINEE SA	14 131 871 783,00	R
SOCIETE BEL AIR MINING SA	13 853 485 236,00	R
SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	9 260 101 225,00	R
SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	7 550 426 938,00	R
SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	7 403 883 863,00	R
SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL	6 593 028 394,00	R
ALAME	5 979 012 822,00	R
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA	5 723 216 985,00	R
SOMIAG	3 760 477 310,00	R
SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	1 914 060 961,00	R
UNITED MINING SUPPLY	258 877 037 685,00	U
SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	192 043 267 792,00	U
SOCIETE FLUOR GUINEA.INC SUCC	49 095 407 379,00	U
SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	13 553 561 940,00	U
NITROKEMINE GUINEE	9 905 176 297,00	U
MOOLMAN MINING GUINEA	8 946 419 912,00	U
NITROKEMFOR GUINEE	8 366 526 135,00	U
ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL	8 350 998 109,00	U
SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	5 705 924 775,00	U
TOUMNYNE SARL	5 676 284 199,00	U
GEOPROSPECTS LIMITED SUCCURSALE GUINEE	5 667 832 229,00	U
ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	4 833 993 913,00	U
SOCIETE HUAYA SARL	4 708 506 671,00	U
SIMFER S.A.	4 112 776 375,00	U
GUI-CO-PRES BTP SA	2 720 036 306,00	U
AMG SARL	2 567 704 069,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
RUSSKY ALUMINY LTD	2 168 958 731,00	U
SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA (S B G)	2 045 146 105,00	U
SOCIETE AECI GUINEE	1 972 377 902,00	U
SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL (AMS)	1 868 684 352,00	U
SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	1 646 856 970,00	U
SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)	1 582 730 494,00	U
MARKET	1 369 725 951,00	U
SOCIETE EGENC MINING SARL	1 284 203 230,00	U
SOCIETE SODEXO FACILITY MANAGEMENT SERVICES SA	1 205 477 928,00	U
MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (MES)	1 087 288 092,00	U
SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES DE BAUXITE SARL UNIPERS	1 038 973 103,00	U
SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS	1 033 675 189,00	U
STE SOGEA SATOM	985 398 184,00	U
SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	864 946 339,00	U
GUINEE OR	830 893 870,00	U
LIONSTAR	769 936 157,00	U
FELLA	767 404 746,00	U
SOCIETE ARANDA RESOURCES - SA	740 938 066,00	U
SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	729 527 130,00	U
RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	713 636 354,00	U
SOCIETE GUITER MINING-SA	709 797 751,00	U
Alpha Project	698 032 338,00	U
SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP	650 009 636,00	U
SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD	630 025 343,00	U
SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	624 929 911,00	U
COMPTOIR KENANE VICTOR	615 117 878,00	U
SOCIETE ALCOA-GUINEE	605 995 120,00	U
SOCIETE B M E - GUINEE - SARL	503 727 694,00	U
CRCC WEST AFRICA LTD SARL	479 799 773,00	U
BZDIAMOND	472 121 518,00	U
ELITEGROUP	450 223 830,00	U
SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	429 565 178,00	U
SOCIETE TAIBA GRANULATS SARL	417 198 453,00	U
LB	402 570 300,00	U
Vianix	394 369 697,00	U
AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL	385 915 854,00	U
SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	357 233 407,00	U
ETABLISSEMENTS KOITA TIDIANE ET FRERES	355 000 000,00	U
SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	338 428 753,00	U
SOCIETE NOUGA -SARL	323 920 800,00	U
SOCIETE SODEXO GUINEE SA	294 366 112,00	U
KT&F	292 635 900,00	U
IDC	285 635 378,00	U
SOCIETE SAHELIEENNE D'ELECTRICITE & TRAVAUX SARL	266 030 117,00	U
ETABLISSEMENTS SO SIM	252 157 300,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	241 282 647,00	U
ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	221 645 918,00	U
SOCIETE XIANJIANG TBEA GROUP CO.LTD	206 501 678,00	U
RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	200 724 172,00	U
SOCIETE ORBEX BULLION SA	200 210 100,00	U
SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU	196 075 710,00	U
DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GUINEA	195 588 870,00	U
VEP GROUPE SARL	192 556 701,00	U
SOCIETE WEILY MINING - SA	186 896 153,00	U
KEBO TECNOVIA GUINEE-SA	179 682 162,00	U
PHOENIX	176 893 500,00	U
SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	167 783 937,00	U
SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE & SERVICES EN GUINEE SARLU	163 636 005,00	U
FAON GOLD STRANDING	155 653 600,00	U
FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT	150 155 050,00	U
SOCIETE WASSOLON MINING SARL	145 442 827,00	U
SOCIETE GUIETER CARRIERE SARL	142 113 824,00	U
SOCIETE G ET P	140 391 261,00	U
SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	138 125 040,00	U
SOCIETE ZHEN GYUAN INTERNATIONAL SARL	137 717 900,00	U
SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	136 606 087,00	U
SOCIETE JAVALON GUINEE SARL	136 177 751,00	U
SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	127 049 035,00	U
SOCIETE SHANGAI PU ZEN SARLU	124 506 430,00	U
SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS	123 170 616,00	U
SOCIETE AWAL GUINEE SARL	121 690 408,00	U
SOCIETE WAD SARL	121 621 500,00	U
CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	115 540 287,00	U
SOCIETE DJOMA GROUP - SA	107 258 399,00	U
ASP ENERGY AND MINING GUINEE SARL	106 658 500,00	U
SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	104 328 306,00	U
SOCIETE GLOBAL MINING SERVICE	103 776 843,00	U
SOGEC	100 288 288,00	U
SOCIETE TORO GOLD LIMITED	99 710 537,00	U
SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	99 587 119,00	U
SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	96 311 400,00	U
FABOU	96 093 600,00	U
ETABLISSEMENTS MARIAMA DALANDA BARRY	94 294 251,00	U
DRAGON CITY INTERNATIONAL INVESTMENT	91 396 961,00	U
SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS	90 000 000,00	U
ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL	90 000 000,00	U
STE MAG SARL	88 264 648,00	U
GENTA GUINEA RESSOURCES SA	85 145 033,00	U
SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	84 731 028,00	U
DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	82 702 500,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE CWF SARL	79 249 579,00	U
SOCIETE EURASIENNE DE COMMERCE SARL	76 127 360,00	U
SOCIETE ESSENTIAL RESSOURCES SARLU	75 000 000,00	U
SOCIETE KING FISHER RESSOURCES SARLUNIPERS	75 000 000,00	U
SOCIETE SOREX SA	73 869 835,00	U
SOCIETE MAVCARD BAUXITE-SA	73 540 000,00	U
SOCIETE PCJL SARL	72 169 876,00	U
SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU	71 460 512,00	U
TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA	69 220 639,00	U
SOCIETE TELIMELE BAUXITE RESSOURCES SARL	67 071 277,00	U
SOCIETE FAKO RESSOURCES SAR	66 763 800,00	U
GUINEE RESSOURCE	66 708 510,00	U
SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	66 585 000,00	U
SOCIETE FINIYAH RESSOURCES SAU	65 530 000,00	U
SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	65 081 853,00	U
SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	64 933 324,00	U
SOCIETE PIG MINING GUINEE SARL	64 748 395,00	U
SOCIETE SAMA RESSOURCES	64 611 039,00	U
BARAMA NEGOCE	64 171 300,00	U
CLASSIC WINNER	63 632 500,00	U
SOCIETE SMIAGT	63 199 400,00	U
SOCIETE NIMBA GOLD SARL	62 463 923,00	U
NEFIGUI	61 386 500,00	U
SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA (SOGEM SA)	61 256 905,00	U
SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	60 802 070,00	U
SOCIETE CASPIAN OIL & GAS/BURNEY GOLD GUINEE SARL	60 763 500,00	U
SOCIETE VETRO GUINEA RESSOURCES SA	58 542 532,00	U
SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL	57 498 855,00	U
SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA	57 451 006,00	U
AGRO	56 806 700,00	U
SOCIETE SARMIN BAUXITE GUINEE SARLU	56 578 000,00	U
LY BAILA	56 550 400,00	U
PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE A BUTS MULTIPLES DE FOMI	53 507 877,00	U
SOCIETE AMINE MINING SARL	53 082 351,00	U
SOCIETE BLY GUINEA SA	52 030 982,00	U
SOCIETE AXIS MINERALS RESSOURCES SA	51 813 085,00	U
JAUNE PUR SARLU	51 599 600,00	U
SOCAMI SA	51 502 400,00	U
ROYAL CUT DIAMOND	50 903 000,00	U
GMEX SARL	50 607 500,00	U
SOCIETE DIA CARRIERE-SODIA-CAR (SARLU)	50 436 000,00	U
MAZERCO SARL	50 339 600,00	U
GLOBAL METAL TRADIN	50 248 700,00	U
CAURIS PRECIOUS	50 000 000,00	U
STEINVERSIONNES	50 000 000,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
VP TRADING SARL	50 000 000,00	U
SISAG SARL	50 000 000,00	U
SABAYIKS SA	50 000 000,00	U
PRATICE GUINEE	50 000 000,00	U
WILBEN TRADE	50 000 000,00	U
ROYAL GOLD	50 000 000,00	U
HFGLOBAL	50 000 000,00	U
SENDUGOU	50 000 000,00	U
DOUKOURE TRUST	50 000 000,00	U
SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARL	50 000 000,00	U
HANUL SARLU	50 000 000,00	U
SOCIETE KANFING MINING SAS	47 960 900,00	U
UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL	47 880 000,00	U
HYSPEC AFRICA LIMITED GUINEE SARL UNIPERSONNELLE	47 058 681,00	U
FIRST GROUP	45 758 200,00	U
SOCIETE GEOLOGIE MINIERE SARL UNIP	44 100 000,00	U
SOCIETE HYDROMIN INTL	43 389 443,00	U
SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	41 130 000,00	U
GROUPEMENT LES PRESTATIONS GIE	41 027 323,00	U
TABARA GOLD	40 479 700,00	U
SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	39 223 979,00	U
SOCIETE FEBI ITC SARL	38 951 654,00	U
SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	38 679 496,00	U
FORWARD AFRICA RESOURCES SA	38 056 682,00	U
SOCIETE PHOENIX GBT	36 667 050,00	U
SOCIETE ETABLISSEMENT COS- SARL	36 378 624,00	U
SOCIETE WOULA NATURAL RESSOURCES	36 146 026,00	U
SOCIETE WARABA GOLD GUINEE SAUNIPERS	35 070 483,00	U
STE SABLE WASSOU	34 433 306,00	U
SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	34 112 362,00	U
SOCIETE KEBO ENERGY SA	34 013 485,00	U
AFRICA GOLD	33 752 800,00	U
SOCIETE BRIGHTSTONES MINING GUINEA SARL	32 980 796,00	U
SOCIETE HARMONY SERVICES GUINEE - SARL	32 671 162,00	U
SOCIETE NB MINING GUINEE SARL	32 564 043,00	U
SOCIETE HANN ET COMPAGNIE SA	31 995 000,00	U
SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	31 571 672,00	U
SOCIETE AOW GUINEE SARL	30 300 900,00	U
SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION	29 295 000,00	U
SOCIETE SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	29 036 822,00	U
SOCIETE TAHE GOLD-SARL	28 442 383,00	U
Maurice Karam	27 036 000,00	U
Santoro Donato	27 013 430,00	U
FRASCEIAVITO	27 013 430,00	U
Kaba Ismael	27 013 430,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
ORDIAMEX	26 842 300,00	U
SOCIETE CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	26 653 690,00	U
ALTAMA GUINEE	25 625 200,00	U
SOCIETE SELLA MINING SARL	25 344 373,00	U
DJIKINE GOLD	25 000 000,00	U
AMADEX GUINEA	25 000 000,00	U
ETS TEBER	25 000 000,00	U
NKMINING	25 000 000,00	U
SOCIETE ETECO MINING SARL	24 484 830,00	U
SOCIETE 2CE CONSTRUCTION SARL	23 918 900,00	U
SOCIETE HORIZON ROYAL MINING SA	23 670 857,00	U
SOCIETE FUBU MINING SARL	22 204 000,00	U
DAHAB GUINEE	21 856 500,00	U
SOCIETE DAVID DIAMANTS SARL	21 753 983,00	U
SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	21 406 718,00	U
SOCIETE KINDIA MINING COMPAGNY SARL	20 316 877,00	U
SOCIETE HGMC	20 220 000,00	U
SOCIETE VETRO GOLD SARL	20 139 580,00	U
SOCIETE KABALABA MINING SARL	20 000 000,00	U
SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	19 291 500,00	U
SOCIETE MANAGUINEE SA	19 222 200,00	U
MORO SANGARE	18 500 281,00	U
SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	18 000 000,00	U
SOCIETE ALJAN GUINEE SARL	17 850 000,00	U
SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	17 849 464,00	U
SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC)	17 842 634,00	U
SOCIETE AFRIC INVESTMENT GUINEE SARLU	17 353 800,00	U
SOCIETE ZHONG JIANG SARL	17 295 000,00	U
SOCIETE NEW JAPAN MINING SARL	17 019 450,00	U
SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	16 992 011,00	U
STE NOUR EZZEDINE	16 938 078,00	U
ABOUBACAR ALIMOU	16 566 708,00	U
SOCIETE MACI MANING SARL	16 504 171,00	U
SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	16 492 288,00	U
H Aidara	16 000 000,00	U
SOCIETE RRMS MINING Ltd	15 889 100,00	U
SOCIETE GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	15 657 055,00	U
SOCIETE ZUNGPU (DOLORITE)	15 639 380,00	U
SOCIETE BARRY ET SONS COMPANY SARL	15 522 310,00	U
SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE -BOURE- SARLU	15 000 000,00	U
SOCIETE AFRIKANESS-SARL	15 000 000,00	U
WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	15 000 000,00	U
SOCIETE GUINEENE DE TRANSPORT ET TERRASSEMENT MINIER-SARLU	15 000 000,00	U
SOCIETE ENMAA INVESTMENT & TRADE SA	15 000 000,00	U
SOCIETE CISSE HASSAWIE SARL	15 000 000,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA MINING CORPORATION - SA	15 000 000,00	U
SOCIETE TIFAMA COORPORATION SARL	15 000 000,00	U
ENTREPRISE ADELE CAMARA & FRERES	15 000 000,00	U
HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	15 000 000,00	U
SOCIETE ABK VENTURES SARL	14 333 078,00	U
SOCIETE COMPAGNIE FRANCE GUINEE SARLU	13 781 450,00	U
JAMIL EZZEDINE SARL	13 760 000,00	U
SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL	13 685 570,00	U
SOCIETE GRANITOR SARL	13 592 749,00	U
SOCIETE GROUPEMENT BEGEC-TRAVAUX-GIE	13 575 175,00	U
SHADYWAGEN	13 506 000,00	U
DAOUDA CISSE FELLA	13 500 000,00	U
MUSTAFA SYLLA	13 500 000,00	U
HAMID BERETE	13 500 000,00	U
AFRICA NAURUM	13 269 600,00	U
SOCIETE KAKANDE ALUMINA GUINEE SAU	13 050 153,00	U
SOCIETE SALAMI GROUP SARL	12 930 750,00	U
SOCIETE HONGXING MINING GUINEE SARL	12 925 000,00	U
ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO	12 000 000,00	U
SOCIETE KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENT ET TP	11 868 590,00	U
SOCIETE GR RESSOURCES	11 485 715,00	U
SOCIETE COMANA MINIG SARLU	11 469 034,00	U
SOCIETE ORGUI SARLU	11 340 000,00	U
SOCIETE TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	11 272 700,00	U
SOCIETE PEAK GUINEA SARL	11 221 948,00	U
SOCIETE UNIVERSAL MINING	11 114 882,00	U
SOCIETE C ENERGY MINERALS SARLU	10 783 514,00	U
SOCIETE MINIERE DE DRAGAGE-SOMIDRA SARL	10 642 728,00	U
SOCIETE MINIRE NAFADJI SMN SARL	10 612 500,00	U
SOCIETE TM HOLDING SA	10 580 000,00	U
SOCIETE TMK MINING SA	10 228 148,00	U
SOCIETE SPECTRUM HOLDING LIMITE	10 153 972,00	U
SOCIETE HOPEWELL RESOURCES SA	10 043 550,00	U
SOCIETE MARLEX-SARLUNIP	10 000 000,00	U
MAZERBOURG JACQUE	10 000 000,00	U
SOCIETE DYNAMIC MINING CORPORATION - SARL	10 000 000,00	U
AMADOU CAMARA	10 000 000,00	U
SOCIETE TRUSTACO GOLD SARLU	9 990 000,00	U
SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	9 460 500,00	U
SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL	9 360 000,00	U
SOCIETE IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL	9 000 000,00	U
SOCIETE CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA-SARL	8 974 790,00	U
SOCIETE SAFF NATURAL RESOURCES SARL	8 821 001,00	U
SOCIETE DARMIL GUINEE SARLU	8 803 541,00	U
SOCIETE VICTORIA RESSOURCES SAU	8 727 287,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA	8 711 590,00	U
SOCIETE PAN AFRICAN DIAMONDS GUINEE SARLU	8 700 000,00	U
SOCIETE KAKANDE MINING COMPANY (KMC)SAU	8 636 054,00	U
SOCIETE ECIJKD	8 363 400,00	U
SOCIETE PINNACLE MINING SA	8 284 185,00	U
IBRAHIMA DIALLO	8 000 000,00	U
BOUBACAR DIALLO	8 000 000,00	U
SOCIETE GROUP GUINEA INVESTMENT SA	7 910 000,00	U
SOCIETE METALS AND MINERALS TRADING SARL	7 856 946,00	U
GOLDEN GOLD GUINEA	7 706 400,00	U
XCELL SECURITY	7 518 000,00	U
SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	7 457 392,00	U
SOCIETE MAKONGO & AFRICAN PARTNERS SARL	7 248 700,00	U
SOCIETE SOLID ROCK MINING AND EXPLORATION GUINEA SARL	7 222 300,00	U
SOCIETE BASE METAL GUINEA SARLU	6 999 400,00	U
SOCIETE BFG CONSULTING SARL	6 939 000,00	U
SOCIETE RAMA HOLDING SARL	6 740 680,00	U
PPPL GOLD	6 655 200,00	U
SOCIETE SUPER MAN BUSINESS COMPANY SARLU	6 651 900,00	U
SOCIETE CHINA GEO ENGINEERING CORPORATION GUINEE SA	6 532 500,00	U
SOCIETE BATAGON MINNING GUINEA SA	6 480 000,00	U
SOCIETE ZHONG CHUAN SARLU	6 439 188,00	U
GUINEE MINING	6 400 800,00	U
SOCIETE G & P SARLU	6 397 100,00	U
SOCIETE MINIERE DE KANTOUMANA SARL	6 043 706,00	U
SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE DES MINES SARL	6 033 560,00	U
SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA	5 987 792,00	U
STE SOFAMAG SARL	5 909 205,00	U
SOCIETE GOLDEN GUINEA RESOURCES	5 780 000,00	U
SOCIETE JIANGYAN_MINE SARLU	5 653 000,00	U
SOCIETE GUINEA BAUXITE MINING AND TRADING COMPANY	5 524 034,00	U
LAMINE DIABATE	5 500 000,00	U
SOCIETE SAGAR GOLD MINING SAL	5 443 500,00	U
SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARLU	5 430 000,00	U
SOCIETE ETABLISSEMENTS CONDE KARIFA SARLU	5 416 439,00	U
SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	5 395 740,00	U
SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUGOU SARL	5 394 576,00	U
SOCIETE ID GOLD MINING SA	5 386 791,00	U
SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	5 366 404,00	U
SOCIETE DALABA MINING COMPANY SARL	5 344 340,00	U
SOCIETE AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU	5 286 000,00	U
SOCIETE T.CONNECT GROUP SARL	5 208 300,00	U
SOCIETE ORDINAIRE SARL	5 176 396,00	U
MKD	5 086 368,00	U
M BUSINESS	5 034 000,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
TOURE OUMAR BABARA	5 000 000,00	U
DAOUDA CAMARA	5 000 000,00	U
RITESHVADUVENDU	5 000 000,00	U
SOCIETE PROJEO SARL UNIPERS	5 000 000,00	U
MOHAMED DIABY	5 000 000,00	U
MOHAMED L DIALLO	5 000 000,00	U
FINDICKDARMUS	5 000 000,00	U
CHALIYAKADAVATYMA	5 000 000,00	U
AMADOU DIOUM	5 000 000,00	U
MOHAMED DOUKOURE	5 000 000,00	U
TASSY FOFANA	5 000 000,00	U
JEAN LOZACHMEUR	5 000 000,00	U
FODE MADOU CAMARA	5 000 000,00	U
BEMBA KABINET	5 000 000,00	U
AKAR ALY	5 000 000,00	U
DIALLO ABDOURAMANE	5 000 000,00	U
EVENSSTCLAIR	5 000 000,00	U
SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION & DE DEVELOPPEMENT SA	5 000 000,00	U
ALY BADRA	5 000 000,00	U
YOUSSOUPHA NDAW	5 000 000,00	U
SEKOU TOURE	5 000 000,00	U
GEORGE VALERA	5 000 000,00	U
MARIAMA SANGUIANA	5 000 000,00	U
ARSENIADISCHARALA	5 000 000,00	U
ATOUMANESY	5 000 000,00	U
CHARLES OTASOWIE	5 000 000,00	U
KOUROUMA MORY	5 000 000,00	U
MALKAHALON	5 000 000,00	U
ISSIAGA SACKO	5 000 000,00	U
DIALLO OUSMANE	5 000 000,00	U
PEREZRAFAEL	5 000 000,00	U
HABIB SYLLA	5 000 000,00	U
VALIYAKATUASHAR	5 000 000,00	U
HABIB TOURE	5 000 000,00	U
SERVAL JEROME	5 000 000,00	U
FUKUDAKOTARO	5 000 000,00	U
MOHAMED DJIKINE	5 000 000,00	U
HIDEHARUASHIMOTO	5 000 000,00	U
GAGANSRIVASTAVA	5 000 000,00	U
SIDIKI CONDE	5 000 000,00	U
SOCIETE GUINNERA SARL	4 784 067,00	U
SOCIETE AFRICAN RESSOURCES GROUP LIMITED SARL	4 540 000,00	U
SOCIETE QIXING GUINEE SA	4 290 882,00	U
SOCIETE DAUMINE -SARL	4 290 000,00	U
SOCIETE NESI DAN'S SARL	4 122 780,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
SOCIETE ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	4 077 453,00	U
SOCIETE GUINEE MINING & TP SARL	3 837 934,00	U
SOCIETE MBS GOLD GUINEE SUCC	3 661 877,00	U
SOCIETE VENUS SARL	3 640 000,00	U
SOCIETE KEDALA MINING EXPLORATION SARLU	3 543 300,00	U
SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	3 461 416,00	U
SOCIETE TRUE CORPORATION CO.LTD SARL	3 360 000,00	U
SOCIETE ARGO MINING SARLU	3 102 730,00	U
SOCIETE GROUP D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SINO-G	3 050 900,00	U
MOHAMED SALIM	3 000 000,00	U
ELHADJ SEKOU FOFANA	3 000 000,00	U
AMARA SOUMAORO	3 000 000,00	U
MOUSTAPHA KEMO	3 000 000,00	U
IBRAHIMA CAMARA	3 000 000,00	U
CONDE SORY	3 000 000,00	U
MOUSSA TOUNKARA	3 000 000,00	U
HOUSSEINATOU CONDE	3 000 000,00	U
DOUSSOU CAMARA	3 000 000,00	U
Kallo Ahmadou	3 000 000,00	U
Abdallah Mohamed	3 000 000,00	U
MOHAME D SAVANE	3 000 000,00	U
HAWA DIARE	3 000 000,00	U
MAMOUDOU SANOH	3 000 000,00	U
HASSAN DAYE K	3 000 000,00	U
ELH MOHAMED CISSE	3 000 000,00	U
CELLA GUIRASSY	3 000 000,00	U
FACELY KEITA	3 000 000,00	U
MOUSSA KOUROUMA	3 000 000,00	U
ALPHA DIABY	3 000 000,00	U
ALIOU DIALLO	3 000 000,00	U
MAMOUDOU TRAORE	3 000 000,00	U
SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	2 890 000,00	U
SOCIETE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES CARRIERES-SA	2 889 820,00	U
SOCIETE FTA GUINEE SARLU	2 841 000,00	U
SOCIETE EVEREST CONSULTING GROUP	2 800 000,00	U
SOCIETE AFRICA DIAMOND & MINING SARLU	2 784 128,00	U
SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE	2 718 669,00	U
SOCIETE AFRICANESS SARL	2 700 000,00	U
SOCIETE GOLDEN SUN SIGUIRI SA	2 543 000,00	U
GOURESSY MOHAMED	2 500 000,00	U
SOCIETE PLAN AFRICA HOLDING GUINEA SARL	2 477 569,00	U
SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	2 473 900,00	U
SOCIETE RESSOURCES MANDALA	2 457 910,00	U
STE ROSSMO SARL	2 430 846,00	U
SOCIETE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION BATIMENT & TP -SA	2 287 277,00	U

Société	Montant en GNF	Périmètre
E/SE CONSTRUCTION DEVELOP. GUINEE	2 286 030,00	U
SOCIETE DE FABRICATION DE GRAVIER SARLU	2 000 000,00	U
ETS DIAKITE &FOFANA	1 939 800,00	U
STE GUINEENNE DE CONSTRUCTION B R NTLE	1 857 060,00	U
SOCIETE DOKO GOLD MINING	1 800 000,00	U
SOCIETE GBMTC	1 700 000,00	U
SOCIETE ABRO CONSULTANT MINING ASSOCIATION SARLU	1 621 205,00	U
SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS	1 521 500,00	U
SOCIETE D'INNOVATION MINIERE DE GUINEE SARL (SIMGUI-SRAL)	1 485 000,00	U
SOCIETE BERETE INERNATIONAL COMMERCE	1 313 310,00	U
SOCIETE GUIMAB SERVICE SARL	1 120 000,00	U
SOCIETE GROUP DURAC SARL	979 589,00	U
SOCIETE DNIPRO SARL	960 000,00	U
SOCIETE IKATA INDUSTRIES SARL	926 000,00	U
SOCIETE ACI SARL	700 000,00	U
SOCIETE LARIAND MINING	700 000,00	U
AFRICAN LAND RESSOURCES	608 700,00	U
MORIBA CONDE	500 000,00	U
AMADOU SYLLA	500 000,00	U
MAMADOU TRAORE	500 000,00	U
LANCINE CAMARA	500 000,00	U
KADE SANOH INTER BUSINESS	441 300,00	U
SOCIETE DIAOUNE ET FRERE SARL	395 000,00	U
SOCIETELY BAILA SARL	200 193,00	U
Sow Sanou	200 000,00	U
Sow Habib	200 000,00	U
SOCIETE YELLOW GROUND INTERNATIONAL SA	189 750,00	U
SOCIETE WAMA SARL	91 800,00	U
Total	4 708 647 819 123	

Annexe 14 - Détail des paiements des entreprises par flux de paiement

Flux de Paiement	Déclaration des sociétés du périmètre	Déclaration unilatérale	Total
Impôt sur les sociétés	656 704 760 760	36 178 950 644	692 883 711 404
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses	653 053 547 795	-	653 053 547 795
Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses	632 927 595 414	-	632 927 595 414
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	322 484 287 064	261 444 947 826	583 929 234 890
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers	438 519 945 180	-	438 519 945 180
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	180 784 835 104	201 129 271 091	381 914 106 195
Droits fixes	223 382 670 951	-	223 382 670 951
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux	188 816 974 170	-	188 816 974 170
Retenues à la Source	153 688 696 764	22 357 647 794	176 046 344 558
Retenues sur les salaires	96 950 075 656	45 636 846 521	142 586 922 177
Paiements sociaux	101 823 423 050	-	101 823 423 050
Versement forfaitaire sur les salaires	74 019 991 466	25 147 684 331	99 167 675 797
Loyers des infrastructures minières	90 505 829 697	-	90 505 829 697
Droits fixes (FIM)	60 109 306 772	15 288 372 866	75 397 679 638
Dividendes	60 855 843 994	-	60 855 843 994
Cotisations sociales	37 062 208 400	-	37 062 208 400
Amendes et pénalités douanières	32 695 992 884	350 000 000	33 045 992 884
Bonus de signature	27 047 041 775	-	27 047 041 775
Dépenses quasi fiscales	21 264 833 837	-	21 264 833 837
Redevance superficielle	3 529 720 104	6 916 891 954	10 446 612 058
Paiements environnementaux	6 015 692 500	-	6 015 692 500
Taxe sur les substances de carrières (DNM / DPM)	2 970 664 148	1 470 304 139	4 440 968 287
Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	4 146 821 078	4 146 821 078
Amendes et pénalités fiscales	2 425 305 577	657 736 408	3 083 041 985
Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	3 030 301 080	3 030 301 080
Droits de suite	2 564 450 077	-	2 564 450 077
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	15 078 005	2 361 729 087	2 376 807 092
Taxe sur contrat d'assurance	2 257 198 632	58 811 019	2 316 009 651
Taxe d'apprentissage	442 466 446	1 785 404 661	2 227 871 107
Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	1 967 204 200	1 967 204 200
Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	1 870 000 000	1 870 000 000
Redevances portuaires	1 311 327 449	-	1 311 327 449
Taxe sur Consommation de bauxite	1 127 636 250	-	1 127 636 250
Taxe sur les substances de carrières (FIM)	858 269 021	170 123 711	1 028 392 732
Contribution Foncière Unique (CFU)	402 751 180	-	402 751 180
Retenue à la source sur les loyers	60 350 591	-	60 350 591
Total	4 076 678 770 713	631 969 048 410	4 708 647 819 123

Annexe 15 - Détail de la déclaration Unilatérale de l'Etat

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
1	UNITED MINING SUPPLY	-	-	242 157 473 420	16 719 564 265	-	-	258 877 037 685
2	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	-	-	-	192 043 267 792	-	-	192 043 267 792
3	SOCIETE FLUOR GUINEA.INC SUCC	-	-	-	49 095 407 379	-	-	49 095 407 379
4	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	-	-	33 166 321	30 429 000	13 430 645 597	59 321 022	13 553 561 940
5	NITROKEMINE GUINEE	-	-	3 258 758 137	6 646 418 160	-	-	9 905 176 297
6	MOOLMAN MINING GUINEA	-	-	929 335 261	8 017 084 651	-	-	8 946 419 912
7	NITROKEMFOR GUINEE	-	-	1 380 369 887	6 986 156 248	-	-	8 366 526 135
8	ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL (OSDG)	-	-	146 440 740	8 204 557 369	-	-	8 350 998 109
9	SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	-	-	552 381 617	5 153 543 158	-	-	5 705 924 775
10	GEOPROSPECTS LIMITED SUCCURSALE GUINEE	-	-	312 193 874	5 355 638 355	-	-	5 667 832 229
11	ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	-	-	-	3 945 103 214	-	888 890 699	4 833 993 913
12	SOCIETE HUAYA SARL	-	-	4 265 704 576	442 802 095	-	-	4 708 506 671
13	SIMFER S.A.	-	-	18 665 530	4 014 456 194	-	79 654 651	4 112 776 375
14	TOUMNYNE SARL	-	-	3 949 200	3 785 534 416	-	-	3 789 483 616
15	GUI-CO-PRES BTP SA	-	-	1 743 462 562	966 313 744	-	10 260 000	2 720 036 306
16	AMG SARL	-	-	330 571 874	801 089 301	404 333 918	1 031 708 976	2 567 704 069
17	RUSSKY ALUMINY LTD	-	-	629 126 362	1 433 611 129	-	106 221 240	2 168 958 731
18	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA (S B G)	-	-	31 881 770	681 854 417	-	1 331 409 918	2 045 146 105
19	SOCIETE AECI GUINEE	-	-	198 916 334	1 773 461 568	-	-	1 972 377 902
20	SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL (AMS)	-	-	134 064 373	1 734 619 979	-	-	1 868 684 352
21	SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	-	-	502 771 313	1 144 085 657	-	-	1 646 856 970
22	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)	-	-	223 485 601	1 359 244 893	-	-	1 582 730 494
23	MARKET	-	1 369 725 951	-	-	-	-	1 369 725 951
24	SOCIETE EGEN MINING SARL	-	-	-	1 118 391 301	125 008 391	40 803 538	1 284 203 230
25	SOCIETE SODEXO FACILITY MANAGEMENT SERVICES SA	-	-	-	1 205 477 928	-	-	1 205 477 928
26	MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (MES)	-	-	1 087 288 092	-	-	-	1 087 288 092
27	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES DE BAUXITE SARL UNIPERS	-	-	-	1 038 973 103	-	-	1 038 973 103

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
28	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS	-	-	-	919 034 351	-	114 640 838	1 033 675 189
29	STE SOGEA SATOM	-	-	-	-	985 398 184	-	985 398 184
30	SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	-	-	560 719 504	304 226 835	-	-	864 946 339
31	GUINEE OR	805 893 870	25 000 000	-	-	-	-	830 893 870
32	LIONSTAR	-	769 936 157	-	-	-	-	769 936 157
33	FELLA	-	767 404 746	-	-	-	-	767 404 746
34	SOCIETE ARANDA RESOURCES - SA	-	-	740 938 066	-	-	-	740 938 066
35	SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	-	-	185 907 886	519 619 244	-	24 000 000	729 527 130
36	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	-	-	-	713 636 354	-	-	713 636 354
37	SOCIETE GUI TER MINING-SA	-	-	-	709 797 751	-	-	709 797 751
38	Alpha Project	4 315 200	693 717 138	-	-	-	-	698 032 338
39	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP	-	-	-	573 344 188	53 239 130	23 426 318	650 009 636
40	SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD	-	-	-	630 025 343	-	-	630 025 343
41	SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	-	-	338 752 354	286 177 557	-	-	624 929 911
42	COMPTOIR KENANE VICTOR	-	597 954 878	-	17 163 000	-	-	615 117 878
43	SOCIETE ALCOA-GUINEE	-	-	-	605 995 120	-	-	605 995 120
44	SOCIETE B M E - GUINEE - SARL	-	-	-	503 727 694	-	-	503 727 694
45	CRCC WEST AFRICA LTD SARL	-	-	-	479 799 773	-	-	479 799 773
46	BZDIAMOND	-	472 121 518	-	-	-	-	472 121 518
47	ELITEGROUP	-	450 223 830	-	-	-	-	450 223 830
48	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	-	-	-	396 625 088	-	32 940 090	429 565 178
49	SOCIETE TAIBA GRANULATS SARL	-	-	800 114	107 773 022	15 422 139	293 203 178	417 198 453
50	LB	402 570 300	-	-	-	-	-	402 570 300
51	Vianix	5 202 000	389 167 697	-	-	-	-	394 369 697
52	AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL	-	-	363 011 854	22 904 000	-	-	385 915 854
53	SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	-	-	-	357 233 407	-	-	357 233 407
54	ETABLISSEMENTS KOITA TIDIANE ET FRERES	-	5 000 000	350 000 000	-	-	-	355 000 000
55	SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	126 939 300	-	142 658 143	68 831 310	-	-	338 428 753
56	SOCIETE NOUGA -SARL	306 220 800	-	-	17 700 000	-	-	323 920 800
57	SOCIETE SODEXO GUINEE SA	-	-	-	294 366 112	-	-	294 366 112
58	KT&F	292 635 900	-	-	-	-	-	292 635 900

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
59	IDC	-	285 635 378	-	-	-	-	285 635 378
60	SOCIETE SAHELIENNE D'ELECTRICITE & TRAVAUX SARL	-	-	-	266 030 117	-	-	266 030 117
61	ETABLISSEMENTS SO SIM	227 157 300	25 000 000	-	-	-	-	252 157 300
62	SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	-	-	191 899 726	30 000 000	-	19 382 921	241 282 647
63	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	-	-	4 999 077	75 378 978	141 267 863	-	221 645 918
64	SOCIETE XIANJIANG TBEA GROUP CO.LTD	-	-	-	-	49 439 782	157 061 896	206 501 678
65	RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	-	-	-	200 724 172	-	-	200 724 172
66	SOCIETE ORBEX BULLION SA	174 710 100	-	1 500 000	24 000 000	-	-	200 210 100
67	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU	-	-	-	114 582 635	58 273 075	23 220 000	196 075 710
68	DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GUINEA	-	-	195 588 870	-	-	-	195 588 870
69	VEP GROUPE SARL	-	-	46 150 201	120 658 500	-	25 748 000	192 556 701
70	SOCIETE WEILY MINING - SA	-	-	-	95 597 407	-	91 298 746	186 896 153
71	KEBO TECNOVIA GUINEE-SA	-	-	-	179 682 162	-	-	179 682 162
72	PHOENIX	176 893 500	-	-	-	-	-	176 893 500
73	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	-	-	151 717 185	-	-	16 066 752	167 783 937
74	SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE & SERVICES EN GUINEE SARLU	-	-	52 616 330	111 019 675	-	-	163 636 005
75	FAON GOLD STRANDING	130 653 600	25 000 000	-	-	-	-	155 653 600
76	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT	-	-	-	150 155 050	-	-	150 155 050
77	SOCIETE WASSOLON MINING SARL	-	137 502 338	-	-	7 940 489	-	145 442 827
78	SOCIETE GUITER CARRIERE SARL	-	-	-	139 243 824	2 870 000	-	142 113 824
79	SOCIETE G ET P	-	-	140 391 261	-	-	-	140 391 261
80	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	-	25 000 000	-	108 139 540	4 985 500	-	138 125 040
81	SOCIETE ZHEN GYUAN INTERNATIONAL SARL	-	-	-	-	24 020 000	113 697 900	137 717 900
82	SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	-	-	-	25 080 000	84 226 287	27 299 800	136 606 087
83	SOCIETE JAVALON GUINEE SARL	-	-	-	-	5 064 412	131 113 339	136 177 751
84	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	-	-	-	6 820 000	-	120 229 035	127 049 035
85	SOCIETE SHANGAI PU ZEN SARLU	-	-	-	-	124 506 430	-	124 506 430
86	SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS	-	-	-	78 562 304	-	44 608 312	123 170 616
87	SOCIETE AWAL GUINEE SARL	-	-	-	-	20 429 382	101 261 026	121 690 408
88	SOCIETE WAD SARL	-	-	-	-	121 621 500	-	121 621 500

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
89	CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	-	-	-	115 540 287	-	-	115 540 287
90	SOCIETE DJOMA GROUP - SA	-	-	-	89 141 250	-	18 117 149	107 258 399
91	ASP ENERGY AND MINING GUINEE SARL	-	-	-	106 658 500	-	-	106 658 500
92	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	-	-	59 985 306	-	44 343 000	-	104 328 306
93	SOCIETE GLOBAL MINING SERVICE	-	-	-	103 776 843	-	-	103 776 843
94	SOGEC	-	-	-	-	20 021 704	80 266 584	100 288 288
95	SOCIETE TORO GOLD LIMITED	-	-	-	-	14 810 708	84 899 829	99 710 537
96	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	-	-	7 135 913	80 640 350	6 686 856	5 124 000	99 587 119
97	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	-	-	-	96 311 400	-	-	96 311 400
98	FABOU	96 093 600	-	-	-	-	-	96 093 600
99	ETABLISSEMENTS MARIAMA DALANDA BARRY	-	-	-	94 294 251	-	-	94 294 251
100	DRAGON CITY INTERNATIONAL INVESTMENT	-	-	59 397 461	31 999 500	-	-	91 396 961
101	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL	-	-	-	90 000 000	-	-	90 000 000
102	SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS	-	-	-	90 000 000	-	-	90 000 000
103	STE MAG SARL	-	-	-	-	88 264 648	-	88 264 648
104	GENTA GUINEA RESSOURCES SA	-	-	-	69 075 792	-	16 069 241	85 145 033
105	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	-	-	-	84 731 028	-	-	84 731 028
106	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	-	-	-	82 702 500	-	-	82 702 500
107	SOCIETE CWF SARL	-	-	-	-	70 419 979	8 829 600	79 249 579
108	SOCIETE EURASIENNE DE COMMERCE SARL	-	-	-	-	76 127 360	-	76 127 360
109	SOCIETE ESSENTIAL RESSOURCES SARLU	-	-	-	75 000 000	-	-	75 000 000
110	SOCIETE KING FISHER RESSOURCES SARLUNIPERS	-	-	-	75 000 000	-	-	75 000 000
111	SOCIETE SOREX SA	-	-	-	-	20 225 000	53 644 835	73 869 835
112	SOCIETE MAVCARD BAUXITE-SA	-	-	-	-	-	73 540 000	73 540 000
113	SOCIETE PCJL SARL	171 300	-	53 782 076	18 216 500	-	-	72 169 876
114	SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SOMALU	-	-	-	24 373 948	-	47 086 564	71 460 512
115	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA	-	-	-	69 220 639	-	-	69 220 639
116	SOCIETE TELIMELE BAUXITE RESSOURCES SARL	-	-	-	-	20 250 000	46 821 277	67 071 277
117	SOCIETE FAKO RESSOURCES SAR	-	-	-	-	-	66 763 800	66 763 800
118	GUINEE RESSOURCE	66 708 510	-	-	-	-	-	66 708 510
119	SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	-	-	-	-	46 585 000	20 000 000	66 585 000

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
120	SOCIETE FINIYAH RESSOURCES SAU	-	-	-	-	20 340 000	45 190 000	65 530 000
121	SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	-	-	-	-	20 091 323	44 990 530	65 081 853
122	SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	-	-	-	-	20 089 500	44 843 824	64 933 324
123	SOCIETE PIG MINING GUINEE SARL	-	-	-	-	-	64 748 395	64 748 395
124	SOCIETE SAMA RESSOURCES	-	-	19 426 098	-	19 934 421	25 250 520	64 611 039
125	BARAMA NEGOCE	39 171 300	25 000 000	-	-	-	-	64 171 300
126	CLASSIC WINNER	38 632 500	25 000 000	-	-	-	-	63 632 500
127	SOCIETE SMIAGT	13 199 400	50 000 000	-	-	-	-	63 199 400
128	SOCIETE NIMBA GOLD SARL	-	-	-	47 695 523	-	14 768 400	62 463 923
129	NEFIGUI	11 386 500	50 000 000	-	-	-	-	61 386 500
130	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA (SOGEM SA)	-	-	-	28 677 500	-	32 579 405	61 256 905
131	SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	-	-	60 802 070	-	-	-	60 802 070
132	SOCIETE CASPIAN OIL & GAS/BURNEY GOLD GUINEE SARL	-	-	-	-	60 763 500	-	60 763 500
133	SOCIETE VETRO GUINEA RESSOURCES SA	-	-	-	31 305 792	-	27 236 740	58 542 532
134	SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL	-	-	-	57 498 855	-	-	57 498 855
135	SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA	-	-	-	57 451 006	-	-	57 451 006
136	AGRO	6 806 700	50 000 000	-	-	-	-	56 806 700
137	SOCIETE SARMIN BAUXITE GUINEE SARLU	-	-	-	-	-	56 578 000	56 578 000
138	LY BAILA	-	25 000 000	-	31 550 400	-	-	56 550 400
139	PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE A BUTS MULTIPLES DE FOMI	-	-	-	53 507 877	-	-	53 507 877
140	SOCIETE AMINE MINING SARL	-	-	-	-	53 082 351	-	53 082 351
141	SOCIETE BLY GUINEA SA	-	-	-	52 030 982	-	-	52 030 982
142	SOCIETE AXIS MINERALS RESSOURCES SA	-	-	-	-	-	51 813 085	51 813 085
143	JAUNE PUR SARLU	1 599 600	50 000 000	-	-	-	-	51 599 600
144	SOCAMI SA	1 502 400	50 000 000	-	-	-	-	51 502 400
145	ROYAL CUT DIAMOND	903 000	50 000 000	-	-	-	-	50 903 000
146	GMEX SARL	607 500	50 000 000	-	-	-	-	50 607 500
147	SOCIETE DIA CARRIERE-SODIA-CAR (SARLU)	-	-	-	-	50 436 000	-	50 436 000
148	MAZERCO SARL	339 600	50 000 000	-	-	-	-	50 339 600
149	GLOBAL METAL TRADIN	248 700	50 000 000	-	-	-	-	50 248 700

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
150	CAURIS PRECIOUS	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
151	DOUKOURE TRUST	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
152	HANUL SARLU	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
153	HFGLOBAL	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
154	PRATICE GUINEE	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
155	ROYAL GOLD	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
156	SABAYIKS SA	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
157	SENDUGOU	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
158	SISAG SARL	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
159	SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARL	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
160	STEINVERSIONNES	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
161	VP TRADING SARL	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
162	WILBEN TRADE	-	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
163	SOCIETE KANFING MINING SAS	-	-	-	-	-	47 960 900	47 960 900
164	UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL	-	-	-	47 880 000	-	-	47 880 000
165	HYSPEC AFRICA LIMITED GUINEE SARL UNIPERSONNELLE	-	-	47 058 681	-	-	-	47 058 681
166	FIRST GROUP	7 708 200	25 000 000	-	13 050 000	-	-	45 758 200
167	SOCIETE GEOLOGIE MINIERE SARL UNIP	-	-	-	44 100 000	-	-	44 100 000
168	SOCIETE HYDROMIN INTL	-	-	-	-	32 846 300	10 543 143	43 389 443
169	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU	-	-	-	-	-	41 130 000	41 130 000
170	GROUPEMENT LES PRESTATIONS GIE	-	-	-	41 027 323	-	-	41 027 323
171	TABARA GOLD	15 479 700	25 000 000	-	-	-	-	40 479 700
172	SOCIETE KANTEX GUINEE SARL	-	-	-	-	-	39 223 979	39 223 979
173	SOCIETE FEBI ITC SARL	-	-	-	-	38 951 654	-	38 951 654
174	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	-	-	-	-	-	38 679 496	38 679 496
175	FORWARD AFRICA RESOURCES SA	-	-	-	38 056 682	-	-	38 056 682
176	SOCIETE PHOENIX GBT	-	-	30 216 050	-	6 451 000	-	36 667 050
177	SOCIETE ETABLISSEMENT COS- SARL	-	-	-	-	36 378 624	-	36 378 624
178	SOCIETE WOULA NATURAL RESSOURCES	-	-	-	-	-	36 146 026	36 146 026
179	SOCIETE WARABA GOLD GUINEE SAUNIPERS	-	-	-	35 070 483	-	-	35 070 483
180	STE SABLE WASSOU	-	-	-	-	34 433 306	-	34 433 306

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
181	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	-	-	-	6 965 150	-	27 147 212	34 112 362
182	SOCIETE KEBO ENERGY SA	-	-	-	-	-	34 013 485	34 013 485
183	AFRICA GOLD	8 752 800	25 000 000	-	-	-	-	33 752 800
184	SOCIETE BRIGHTSTONES MINING GUINEA SARL	-	-	-	-	-	32 980 796	32 980 796
185	SOCIETE HARMONY SERVICES GUINEE - SARL	-	-	-	32 671 162	-	-	32 671 162
186	SOCIETE NB MINING GUINEE SARL	-	-	-	32 564 043	-	-	32 564 043
187	SOCIETE HANN ET COMPAGNIE SA	-	-	-	-	31 995 000	-	31 995 000
188	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	-	-	-	22 071 672	-	9 500 000	31 571 672
189	SOCIETE AOW GUINEE SARL	300 900	25 000 000	-	5 000 000	-	-	30 300 900
190	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION	-	-	-	-	29 295 000	-	29 295 000
191	SOCIETE SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	-	-	-	-	9 185 000	19 851 822	29 036 822
192	SOCIETE TAHE GOLD-SARL	-	-	-	-	-	28 442 383	28 442 383
193	Maurice Karam	-	27 036 000	-	-	-	-	27 036 000
194	FRASCEIAVITO	-	27 013 430	-	-	-	-	27 013 430
195	Kaba Ismael	-	27 013 430	-	-	-	-	27 013 430
196	Santoro Donato	-	27 013 430	-	-	-	-	27 013 430
197	ORDIAMEX	1 842 300	25 000 000	-	-	-	-	26 842 300
198	SOCIETE CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	-	-	-	-	26 653 690	-	26 653 690
199	ALTAMA GUINEE	625 200	25 000 000	-	-	-	-	25 625 200
200	SOCIETE SELLA MINING SARL	-	-	-	-	-	25 344 373	25 344 373
201	AMADIX GUINEA	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
202	DJIKINE GOLD	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
203	ETS TEBER	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
204	NKMINING	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
205	SOCIETE ETECO MINING SARL	-	-	-	-	9 860 152	14 624 678	24 484 830
206	SOCIETE 2CE CONSTRUCTION SARL	-	-	-	-	23 918 900	-	23 918 900
207	SOCIETE HORIZON ROYAL MINING SA	-	-	-	-	8 866 457	14 804 400	23 670 857
208	SOCIETE FUBU MINING SARL	-	-	-	-	22 204 000	-	22 204 000
209	DAHAB GUINEE	21 856 500	-	-	-	-	-	21 856 500
210	SOCIETE DAVID DIAMANTS SARL	-	-	-	-	4 887 792	16 866 191	21 753 983
211	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	-	-	-	-	-	21 406 718	21 406 718

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
212	SOCIETE KINDIA MINING COMPAGNY SARL	-	-	-	-	20 316 877	-	20 316 877
213	SOCIETE HGMC	-	-	-	-	-	20 220 000	20 220 000
214	SOCIETE VETRO GOLD SARL	-	-	-	-	5 405 000	14 734 580	20 139 580
215	SOCIETE KABALABA MINING SARL	-	-	-	20 000 000	-	-	20 000 000
216	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	-	-	-	-	-	19 291 500	19 291 500
217	SOCIETE MANAGUINEE SA	-	-	-	-	-	19 222 200	19 222 200
218	MORO SANGARE	-	18 500 281	-	-	-	-	18 500 281
219	SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	-	-	-	18 000 000	-	-	18 000 000
220	SOCIETE ALJAN GUINEE SARL	-	-	-	-	8 850 000	9 000 000	17 850 000
221	SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	-	-	13 758 214	4 091 250	-	-	17 849 464
222	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC)	-	-	17 842 634	-	-	-	17 842 634
223	SOCIETE AFRIC INVESTMENT GUINEE SARLU	-	-	-	-	-	17 353 800	17 353 800
224	SOCIETE ZHONG JIANG SARL	-	-	-	-	-	17 295 000	17 295 000
225	SOCIETE NEW JAPAN MINING SARL	-	-	-	-	-	17 019 450	17 019 450
226	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	-	-	-	-	-	16 992 011	16 992 011
227	STE NOUR EZZEDINE	-	-	-	-	16 938 078	-	16 938 078
228	ABOUBACAR ALIMOU	-	16 566 708	-	-	-	-	16 566 708
229	SOCIETE MACI MANING SARL	-	-	-	-	16 504 171	-	16 504 171
230	SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	-	-	-	16 492 288	-	-	16 492 288
231	HADARA	-	16 000 000	-	-	-	-	16 000 000
232	SOCIETE RRMS MINING Ltd	-	-	-	-	-	15 889 100	15 889 100
233	SOCIETE GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	-	-	-	-	-	15 657 055	15 657 055
234	SOCIETE ZUNGPU (DOLORITE)	-	-	-	-	-	15 639 380	15 639 380
235	SOCIETE BARRY ET SONS COMPANY SARL	-	-	-	-	11 974 910	3 547 400	15 522 310
236	SOCITE GUINEENE DE TRANSPORT ET TERRASSEMENT MINIER-SARLU	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
237	ENTREPRISE ADELE CAMARA & FRERES	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
238	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
239	SOCIETE AFRIKANESS-SARL	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
240	SOCIETE CISSE HASSAWIE SARL	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
241	SOCIETE ENMAA INVESTMENT & TRADE SA	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
242	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE -BOURE- SARLU	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
243	SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA MINING CORPORATION - SA	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
244	SOCIETE TIFAMA COORPORATION SARL	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
245	WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000
246	SOCIETE ABK VENTURES SARL	-	-	-	-	5 373 578	8 959 500	14 333 078
247	SOCIETE COMPAGNIE FRANCE GUINEE SARLU	-	-	-	-	-	13 781 450	13 781 450
248	JAMIL EZZEDINE SARL	-	-	-	-	-	13 760 000	13 760 000
249	SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL	-	-	-	-	-	13 685 570	13 685 570
250	SOCIETE GRANITOR SARL	-	-	-	-	13 592 749	-	13 592 749
251	SOCIETE GROUPEMENT BEGEC-TRAVAUX-GIE	-	-	-	-	13 575 175	-	13 575 175
252	SHADYWAGEN	-	13 506 000	-	-	-	-	13 506 000
253	DAOUDA CISSE FELLA	-	13 500 000	-	-	-	-	13 500 000
254	HAMID BERETE	-	13 500 000	-	-	-	-	13 500 000
255	MUSTAFA SYLLA	-	13 500 000	-	-	-	-	13 500 000
256	AFRICA NAURUM	13 269 600	-	-	-	-	-	13 269 600
257	SOCIETE KAKANDE ALUMINA GUINEE SAU	-	-	-	-	-	13 050 153	13 050 153
258	SOCIETE SALAMI GROUP SARL	-	-	-	-	12 930 750	-	12 930 750
259	SOCIETE HONGXING MINING GUINEE SARL	-	-	-	12 925 000	-	-	12 925 000
260	ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO	-	-	-	12 000 000	-	-	12 000 000
261	SOCIETE KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENT ET TP	-	-	-	-	11 868 590	-	11 868 590
262	SOCIETE GR RESSOURCES	-	-	11 485 715	-	-	-	11 485 715
263	SOCIETE COMANA MINIG SARLU	-	-	-	-	-	11 469 034	11 469 034
264	SOCIETE ORGUI SARLU	-	-	-	-	-	11 340 000	11 340 000
265	SOCIETE TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	-	-	-	-	-	11 272 700	11 272 700
266	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	-	-	-	-	-	11 221 948	11 221 948
267	SOCIETE UNIVERSAL MINING	-	-	-	-	-	11 114 882	11 114 882
268	SOCIETE C ENERGY MINERALS SARLU	-	-	-	-	10 783 514	-	10 783 514
269	SOCIETE MINIERE DE DRAGAGE-SOMIDRA SARL	-	-	-	-	10 642 728	-	10 642 728
270	SOCIETE MINIRE NAFADJI SMN SARL	-	-	-	-	10 612 500	-	10 612 500
271	SOCIETE TM HOLDING SA	-	-	-	10 580 000	-	-	10 580 000
272	SOCIETE TMK MINING SA	-	-	-	-	-	10 228 148	10 228 148

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
273	SOCIETE SPECTRUM HOLDING LIMITE	-	-	-	-	3 506 869	6 647 103	10 153 972
274	SOCIETE HOPEWELL RESOURCES SA	-	-	-	-	-	10 043 550	10 043 550
275	AMADOU CAMARA	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000
276	MAZERBOURG JACQUE	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000
277	SOCIETE DYNAMIC MINING CORPORATION - SARL	-	-	-	10 000 000	-	-	10 000 000
278	SOCIETE MARLEX-SARLUNIP	-	-	-	10 000 000	-	-	10 000 000
279	SOCIETE TRUSTACO GOLD SARLU	-	-	-	-	-	9 990 000	9 990 000
280	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	-	-	-	-	-	9 460 500	9 460 500
281	SOCIETE MGWA-GOLDEN FRANK SARL	-	-	-	-	-	9 360 000	9 360 000
282	SOCIETE IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL	-	-	-	-	-	9 000 000	9 000 000
283	SOCIETE CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA-SARL	-	-	-	-	-	8 974 790	8 974 790
284	SOCIETE SAFF NATURAL RESOURCES SARL	-	-	-	-	8 821 001	-	8 821 001
285	SOCIETE DARMIL GUINEE SARLU	-	-	-	-	-	8 803 541	8 803 541
286	SOCIETE VICTORIA RESSOURCES SAU	-	-	-	-	-	8 727 287	8 727 287
287	SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA	-	-	-	8 711 590	-	-	8 711 590
288	SOCIETE PAN AFRICAN DIAMONDS GUINEE SARLU	-	-	-	-	-	8 700 000	8 700 000
289	SOCIETE KAKANDE MINING COMPANY (KMC)SAU	-	-	-	-	-	8 636 054	8 636 054
290	SOCIETE ECIJKD	-	-	-	-	-	8 363 400	8 363 400
291	SOCIETE PINNACLE MINING SA	-	-	-	-	-	8 284 185	8 284 185
292	BOUBACAR DIALLO	-	8 000 000	-	-	-	-	8 000 000
293	IBRAHIMA DIALLO	-	8 000 000	-	-	-	-	8 000 000
294	SOCIETE GROUP GUINEA INVESTMENT SA	-	-	-	-	-	7 910 000	7 910 000
295	SOCIETE METALS AND MINERALS TRADING SARL	-	-	-	-	7 856 946	-	7 856 946
296	GOLDEN GOLD GUINEA	7 706 400	-	-	-	-	-	7 706 400
297	XCELL SECURITY	7 518 000	-	-	-	-	-	7 518 000
298	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	-	-	-	937 792	-	6 519 600	7 457 392
299	SOCIETE MAKONGO & AFRICAN PARTNERS SARL	-	-	-	-	-	7 248 700	7 248 700
300	SOCIETE SOLID ROCK MINING AND EXPLORATION GUINEA SARL	-	-	-	-	7 222 300	-	7 222 300
301	SOCIETE BASE METAL GUINEA SARLU	-	-	-	-	6 999 400	-	6 999 400
302	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	-	-	-	-	-	6 939 000	6 939 000
303	SOCIETE RAMA HOLDING SARL	-	-	-	-	-	6 740 680	6 740 680

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
304	PPPL GOLD	6 655 200	-	-	-	-	-	6 655 200
305	SOCIETE SUPER MAN BUSINESS COMPANY SARLU	-	-	-	-	-	6 651 900	6 651 900
306	SOCIETE CHINA GEO ENGINEERING CORPORATION GUINEE SA	-	-	-	-	-	6 532 500	6 532 500
307	SOCIETE BATAGON MINNING GUINEA SA	-	-	-	-	-	6 480 000	6 480 000
308	SOCIETE ZHONG CHUAN SARLU	-	-	-	-	-	6 439 188	6 439 188
309	GUINEE MINING	-	-	-	-	-	6 400 800	6 400 800
310	SOCIETE G & P SARLU	-	-	-	-	-	6 397 100	6 397 100
311	SOCIETE MINIERE DE KANTOUMANA SARL	-	-	-	-	-	6 043 706	6 043 706
312	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE DES MINES SARL	-	-	-	-	4 820 000	1 213 560	6 033 560
313	SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA	-	-	-	937 792	-	5 050 000	5 987 792
314	STE SOFAMAG SARL	-	-	-	-	5 909 205	-	5 909 205
315	SOCIETE GOLDEN GUINEA RESOURCES	-	-	-	-	-	5 780 000	5 780 000
316	SOCIETE JIANGYAN_MINE SARLU	-	-	-	-	-	5 653 000	5 653 000
317	SOCIETE GUINEA BAUXITE MINING AND TRADING COMPANY	-	-	-	-	-	5 524 034	5 524 034
318	LAMINE DIABATE	-	5 500 000	-	-	-	-	5 500 000
319	SOCIETE SAGAR GOLD MINING SAL	-	-	-	-	5 443 500	-	5 443 500
320	SOCIETE GROUP INTERNATIONAL SARLU	-	-	-	-	5 430 000	-	5 430 000
321	SOCIETE ETABLISSEMENTS CONDE KARIFA SARLU	-	-	-	-	5 416 439	-	5 416 439
322	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	-	-	-	-	-	5 395 740	5 395 740
323	SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUYOU SARL	-	-	-	-	5 394 576	-	5 394 576
324	SOCIETE ID GOLD MINING SA	-	-	-	-	5 386 791	-	5 386 791
325	SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	-	-	-	-	5 366 404	-	5 366 404
326	SOCIETE DALABA MINING COMPANY SARL	-	-	-	-	5 344 340	-	5 344 340
327	SOCIETE AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU	-	-	-	-	5 286 000	-	5 286 000
328	SOCIETE T.CONNECT GROUP SARL	-	-	-	-	-	5 208 300	5 208 300
329	SOCIETE ORDINAIRE SARL	-	-	-	-	-	5 176 396	5 176 396
330	MKD	-	5 086 368	-	-	-	-	5 086 368
331	M BUSINESS	5 034 000	-	-	-	-	-	5 034 000
332	AKAR ALY	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
333	ALY BADRA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
334	AMADOU DIOUM	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
335	ARSENIADISCHARALA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
336	ATOUMANESY	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
337	BEMBA KABINET	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
338	CHALIYAKADAVATYMA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
339	CHARLES OTASOWIE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
340	DAOUDA CAMARA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
341	DIALLO ABDOURAMANE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
342	DIALLO OUSMANE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
343	EVENSSTCLAIR	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
344	FINDICKDARMUS	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
345	FODE MADOU CAMARA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
346	FUKUDAKOTARO	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
347	GAGANSRIVASTAVA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
348	GEORGE VALERA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
349	HABIB SYLLA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
350	HABIB TOURE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
351	HIDEHARUASHIMOTO	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
352	ISSIAGA SACKO	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
353	JEAN LOZACHMEUR	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
354	KOUROUMA MORY	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
355	MALKAHALON	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
356	MARIAMA SANGUIANA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
357	MOHAMED DIABY	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
358	MOHAMED DJIKINE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
359	MOHAMED DOUKOURE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
360	MOHAMED L DIALLO	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
361	PEREZRAFAEL	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
362	RITESHVADUVENDU	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
363	SEKOU TOURE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
364	SERVAL JEROME	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
365	SIDIKI CONDE	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
366	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION & DE DEVELOPPEMENT SA	-	-	-	5 000 000	-	-	5 000 000
367	SOCIETE PROJEO SARL UNIPERS	-	-	-	5 000 000	-	-	5 000 000
368	TASSY FOFANA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
369	TOURE OUMAR BABARA	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
370	VALIYAKATUASHAR	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
371	YOUSSOUPHA NDAW	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
372	SOCIETE GUINNERA SARL	-	-	-	-	-	4 784 067	4 784 067
373	SOCIETE AFRICAN RESSOURCES GROUP LIMITED SARL	-	-	-	-	-	4 540 000	4 540 000
374	SOCIETE QIXING GUINEE SA	-	-	-	-	-	4 290 882	4 290 882
375	SOCIETE DAUMINE -SARL	-	-	-	-	-	4 290 000	4 290 000
376	SOCIETE NESI DAN'S SARL	-	-	-	-	1 548 780	2 574 000	4 122 780
377	SOCIETE ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	-	-	-	-	4 077 453	-	4 077 453
378	SOCIETE GUINEE MINING & TP SARL	-	-	-	-	3 837 934	-	3 837 934
379	SOCIETE MBS GOLD GUINEE SUCC	-	-	-	-	-	3 661 877	3 661 877
380	SOCIETE VENUS SARL	-	-	-	-	3 640 000	-	3 640 000
381	SOCIETE KEDALA MINING EXPLORATION SARLU	-	-	-	-	-	3 543 300	3 543 300
382	SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	-	-	-	-	-	3 461 416	3 461 416
383	SOCIETE TRUE CORPORATION CO.LTD SARL	-	-	-	-	1 262 000	2 098 000	3 360 000
384	SOCIETE ARGO MINING SARLU	-	-	-	-	3 102 730	-	3 102 730
385	SOCIETE GROUP D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SINO-G	-	-	-	-	3 050 900	-	3 050 900
386	Abdallah Mohamed	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
387	ALIOU DIALLO	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
388	ALPHA DIABY	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
389	AMARA SOUMAORO	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
390	CELLA GUIRASSY	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
391	CONDE SORY	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
392	DOUSSOU CAMARA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
393	ELH MOHAMED CISSE	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
394	ELHADJ SEKOU FOFANA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
395	FACELY KEITA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
396	HASSAN DAYE K	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
397	HAWA DIARE	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
398	HOUSSEINATOU CONDE	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
399	IBRAHIMA CAMARA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
400	Kallo Ahmadou	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
401	MAMOUDOU SANOH	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
402	MAMOUDOU TRAORE	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
403	MOHAME D SAVANE	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
404	MOHAMED SALIM	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
405	MOUSSA KOUROUMA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
406	MOUSSA TOUNKARA	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
407	MOUSTAPHA KEMO	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
408	SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	-	-	-	-	2 890 000	-	2 890 000
409	SOCIETE INTERNATIONALE D'EXPLOITATION DES CARRIERES-SA	-	-	2 000 000	-	889 820	-	2 889 820
410	SOCIETE FTA GUINEE SARLU	-	-	-	-	2 841 000	-	2 841 000
411	SOCIETE EVEREST CONSULTING GROUP	-	-	2 800 000	-	-	-	2 800 000
412	SOCIETE AFRICA DIAMOND & MINING SARLU	-	-	-	-	-	2 784 128	2 784 128
413	SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE	-	-	-	-	2 718 669	-	2 718 669
414	SOCIETE AFRICANESS SARL	-	-	-	-	-	2 700 000	2 700 000
415	SOCIETE GOLDEN SUN SIGUIRI SA	-	-	-	-	2 543 000	-	2 543 000
416	GOURESSY MOHAMED	-	2 500 000	-	-	-	-	2 500 000
417	SOCIETE PLAN AFRICA HOLDING GUINEA SARL	-	-	-	-	-	2 477 569	2 477 569
418	SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	-	-	-	-	2 473 900	-	2 473 900
419	SOCIETE RESSOURCES MANDALA	-	-	-	-	-	2 457 910	2 457 910
420	STE ROSSMO SARL	-	-	-	-	2 430 846	-	2 430 846
421	SOCIETE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION BATIMENT & TP -SA	-	-	-	2 287 277	-	-	2 287 277
422	E/SE CONSTRUCTION DEVELOP. GUINEE	-	-	-	-	2 286 030	-	2 286 030
423	SOCIETE DE FABRICATION DE GRAVIER SARLU	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000
424	ETS DIAKITE &FOFANA	1 939 800	-	-	-	-	-	1 939 800
425	STE GUINEENNE DE CONSTRUCTION B R NTLE	-	-	-	-	1 857 060	-	1 857 060

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
426	SOCIETE DOKO GOLD MINING	-	-	-	-	-	1 800 000	1 800 000
427	SOCIETE GBMTC	-	-	-	-	-	1 700 000	1 700 000
428	SOCIETE ABRO CONSULTANT MINING ASSOCIATION SARLU	-	-	-	-	-	1 621 205	1 621 205
429	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS	-	-	-	1 521 500	-	-	1 521 500
430	SOCIETE D'INNOVATION MINIERE DE GUINEE SARL (SIMGUI-SRAL)	-	-	-	-	-	1 485 000	1 485 000
431	SOCIETE BERETE INERNATIONAL COMMERCE	-	-	-	-	1 313 310	-	1 313 310
432	SOCIETE GUIMAB SERVICE SARL	-	-	-	-	-	1 120 000	1 120 000
433	SOCIETE GROUP DURAC SARL	-	-	-	-	979 589	-	979 589
434	SOCIETE DNIPRO SARL	-	-	-	-	-	960 000	960 000
435	SOCIETE IKATA INDUSTRIES SARL	-	-	-	-	-	926 000	926 000
436	SOCIETE ACI SARL	-	-	700 000	-	-	-	700 000
437	SOCIETE LARIAND MINING	-	-	700 000	-	-	-	700 000
438	AFRICAN LAND RESSOURCES	608 700	-	-	-	-	-	608 700
439	AMADOU SYLLA	-	500 000	-	-	-	-	500 000
440	LANCINE CAMARA	-	500 000	-	-	-	-	500 000
441	MAMADOU TRAORE	-	500 000	-	-	-	-	500 000
442	MORIBA CONDE	-	500 000	-	-	-	-	500 000
443	KADE SANOH INTER BUSINESS	441 300	-	-	-	-	-	441 300
444	SOCIETE DIAOUNE ET FRERE SARL	-	-	-	-	395 000	-	395 000
445	SOCIETELY BAILA SARL	-	-	200 193	-	-	-	200 193
446	Sow Habib	-	200 000	-	-	-	-	200 000
447	Sow Sanou	-	200 000	-	-	-	-	200 000
448	SOCIETE YELLOW GROUND INTERNATIONAL SA	-	-	-	-	-	189 750	189 750
449	SOCIETE WAMA SARL	-	-	-	-	-	91 800	91 800
450	STE COLAS AFRIQUE	-	-	-	-	-	-	-
451	FORTUNE CONCESSION	-	-	-	-	-	-	-
452	WEST AFRICA EXPLORATION-SA	-	-	-	-	-	-	-
453	SOCIETE SUND AND SAND MINING AND METALS GUINEA SA	-	-	-	-	-	-	-
454	SOCIETE AG MINING - SARL	-	-	-	-	-	-	-
455	SOCIETE ENTREPRISE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	-	-	-	-	-	-	-

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
456	SOCIETE ENACOF MINING SARLU (*)	-	-	-	-	-	-	-
457	SOCIETE MDS SARL (*)	-	-	-	-	-	-	-
458	SOCIETE HORIZON ROYAL GOLD SA (*)	-	-	-	-	-	-	-
459	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE ET DES METAUX SARL (*)	-	-	-	-	-	-	-
460	SOCIETE FIRST GOLD - SA (*)	-	-	-	-	-	-	-
461	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET D'EXP MINIERE (*)	-	-	-	-	-	-	-
462	PEAK (*)	-	-	-	-	-	-	-
463	SOCIETE INTERNATIONAL MINING SARL (*)	-	-	-	-	-	-	-
464	SOCIETE VENTURES SARL (*)	-	-	-	-	-	-	-
465	SOCIETE GUINEA SARL (*)	-	-	-	-	-	-	-
466	ETS SOSIM (*)	-	-	-	-	-	-	-
467	GROUP (*)	-	-	-	-	-	-	-
468	FELLA SANDANFARA (*)	-	-	-	-	-	-	-
469	CLASSIC WINNER (*)	-	-	-	-	-	-	-
470	KLIGERBZ (*)	-	-	-	-	-	-	-
471	ALPHA GOLD CORPORAT (*)	-	-	-	-	-	-	-
472	GUINEA MINING (*)	-	-	-	-	-	-	-
473	AOW (*)	-	-	-	-	-	-	-
474	INVESTNERE (*)	-	-	-	-	-	-	-
475	STESENDOUGOU (*)	-	-	-	-	-	-	-
476	MELISDIONISIUS (*)	-	-	-	-	-	-	-
477	DERAIYAABDULISABH (*)	-	-	-	-	-	-	-
478	Haidara Mohamed (*)	-	-	-	-	-	-	-
479	MAMADI CONDE (*)	-	-	-	-	-	-	-
480	AMARA CAMARA (*)	-	-	-	-	-	-	-
481	MAZERBOURG (*)	-	-	-	-	-	-	-
482	SANGARE MORO (*)	-	-	-	-	-	-	-
483	HENRI QUEFELIX (*)	-	-	-	-	-	-	-
484	PERZANDRES (*)	-	-	-	-	-	-	-
485	MANUELURTADO (*)	-	-	-	-	-	-	-
486	AHMAD DAOUDA WEHBI (*)	-	-	-	-	-	-	-

N°	Société	BCRG	BNE	DGD	DNI	FIM	Collectivités locales	Total général
487	MOHAMED MUNIR (*)	-	-	-	-	-	-	-
488	MOHAMED CAMARA (*)	-	-	-	-	-	-	-
489	HAMJUNGHO (*)	-	-	-	-	-	-	-
490	TIMOTHIMCLAREN (*)	-	-	-	-	-	-	-
491	IBRAHIMA SANTIA (*)	-	-	-	-	-	-	-
492	DIABATE LAMINE (*)	-	-	-	-	-	-	-
493	ALPHA YAYA DIALLO (*)	-	-	-	-	-	-	-
494	CORRECTION (*)	-	-	-	-	-	-	-
495	GUINEENNE DE NEGOCE (*)	-	-	-	-	-	-	-
496	SANO FATOUMATA (*)	-	-	-	-	-	-	-
497	LION (*)	-	-	-	-	-	-	-
498	MARKET BIS (*)	-	-	-	-	-	-	-
499	IJ (*)	-	-	-	-	-	-	-
500	ALPHA2 SYLLA (*)	-	-	-	-	-	-	-
501	RUIPEDROTORRINHAS (*)	-	-	-	-	-	-	-
502	SOW ABOUBACAR (*)	-	-	-	-	-	-	-
503	H Aidara Moulaye (*)	-	-	-	-	-	-	-
504	MOHAMED CISSE (*)	-	-	-	-	-	-	-
505	SIDIKSGROUPE (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total		3 030 301 080	7 984 025 278	261 794 947 826	335 314 081 556	16 928 800 716	6 916 891 954	631 969 048 410

(*) Déclaration néant.

Annexe 16 - Formulaire de déclaration 2018

Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives

Dénomination officielle complète de l'entreprise	
Date et lieu de création	
Montant du Capital Social (GNF)	
Numéro d'Identification fiscale (NIF)	
Adresse de contact (adresse officielle pour les entités juridiques)	
L'entreprise est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une entreprise cotée en bourse ? <input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non	

Activité principale	
Activité secondaire	



Effectif 2018			Nationaux	Non Nationaux	Masse salariale en milliards GNF
	<i>Hommes</i>	Permanents			
<i>Hommes</i>	Contratuels				
<i>Femmes</i>	Permanents				
<i>Femmes</i>	Contratuels				

Permis et autorisations actifs en 2018	Code/Ref	Type	Ressources	Superficie en [unité]	Lieu

Liste des soutraitants miniers	Nom de la société	Numéro d'Identification fiscale (NIF)	Pays de résidence	Activités soustraitées

Nom du commissaires aux comptes / auditeur	
--	--

Les états financiers de 2018 ont-ils fait l'objet d'un audit? (oui/non)

(Si oui, merci de joindre les Etats financiers certifiés ou d'indiquer le lien s'ils sont disponibles en ligne)



Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)				
Numéro d'Identification Unique (NIU)				
Production	Type de produit	Volume	Unité de production	Valeur de la production
	1			
	2			
	3			
Exportation	Type de produit	Quantité exportée	Unité	Valeur des exportations
	1			
	2			
	3			
Formulaire préparé par			Fonction	
Adresse email			Tél.	



Taxes	Nomenclature des flux	Payé à	Paiements / Recettes (*)		Commentaires
			GNF	USD	
	Flux de paiements en numéraire				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			
2	Droits fixes	CPDM			
3	Droits fixes	FIM			
4	Taxe sur les substances de carrières	DNM / DPM			
5	Taxe sur les substances de carrières	FIM			
6	Pénalités liées aux infractions minières	DNM			
7	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	BCRG			
8	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	BCRG / DGD			
9	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	BCRG / DGD			
10	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE			
11	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE			
12	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	BNE			
13	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	BNE			



14	Impôt sur les sociétés	DNI			
15	Taxes sur l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)	DNI			
16	Retenues à la Source	DNI			
17	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	DNI			
18	Retenues sur les salaires	DNI			
19	Versement forfaitaire sur les salaires	DNI			
20	Taxe d'apprentissage	DNI			
21	Taxe sur contrat d'assurance	DNI			
22	Retenue à la source sur les loyers	DNI			
23	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	DNI			
24	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			
25	Produits d'enregistrement	DNI			
26	Amendes et pénalités fiscales	DNI			
27	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)	DGD			

28	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	DGD			
29	Amendes et pénalités douanières	DGD			
30	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	DNTCP			
31	Dividendes	DNTCP			
32	Impôt sur la plus-value sur cession	DNTCP			
33	Taxe sur Consommation de bauxite	DNTCP			
34	Loyers des infrastructures minières	ANAIM			
35	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	ANAIM			
36	Redevances portuaires	ANAIM			
37	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	SOGUIPAMI			
38	Droits de suite	SOGUIPAMI			
39	Royalties / redevances	SOGUIPAMI			
40	Produit de cession des droits miniers (+)	SOGUIPAMI			
41	Prestations aéroport Siguri	DGD			
42	Cotisations sociales	CNSS			
43	Contribution à la formation professionnel et apprentissage (+)	ONFPP			
44	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	Toutes			
Total flux de paiements en numéraire			-	-	



Paielements infranationaux					
45	Redevance superficiare	Collectivités			
46	Autres paielements infranationaux	Collectivités			
Total paielements infranationaux			-	-	
Paielements sociaux					
47	Contribution au développement local	Collectivités			
48	Contribution FODEL	CAGF			
49	Paielements sociaux volontaires	N/A			
50	Autres paielements sociaux obligatoires	N/A			
Dépenses des entreprises d'Etat					
51	Dépenses quasi fiscales	N/A			
Dépenses Environnementale					
52	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	N/A			
53	Autres dépenses environnementales (dépenses de défrichement,...)	N/A			
Total autres paielements			-	-	
Transferts					
54	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	DNTCP/ANAFIC/Collectivités locales			
55	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) « Article 165 du Code Minier »	DNTCP/FIM			
56	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	N/A			
57	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004)	ANAIM/FIM			
58	Autres transferts	N/A			
Total des transferts infranationaux			-	-	



Ce formulaire est destiné à toutes les entités déclarantes

DETAIL DES PAIEMENTS / RECETTES

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	
--	--

Date de paiement	Flux/Taxe	Montant GNf	Montant USD	N° du reçu / quittance / liquidation	Payé à / Reçu de	Projet (permis)	Commentaires
Total (1)		-	-	-			

(1) Le total doit correspondre aux montants déclarés dans le 2. Formulaire de déclaration.



Ce formulaire est destiné aux Entreprises extractives, à la DGD, à la BCRG et au BNE

**DETAIL DES EXPORTATIONS /
VENTES**

Période couverte : 1er janvier
au 31 décembre 2018

N° / Ref. Expédition / Cargaison	Date d'expédition / Cargaison	Substance exportée	Permis/P rojet	Poids / Volume	Unité [à renseigner]	Qualité (Concentra tion)	Prix unitaire (USD)	Valeur totale (en USD)	Valeur totale (en GNF)	Entité acheteuse	Pays du destinataire de l'expédition/la cargaison
								0	0	0	

Ce formulaire est destiné aux entreprises extractives, BNE, BCRG et à la Direction Nationale des Mines

**DETAIL DE LA
PRODUCTION**

Période couverte : 1er janvier au 31
décembre 2018

Date/mois de production	Substance	Type/qualité du Produit	Permis/ projet	unité	Quantité	Valeur (USD)	Valeur (GNF)
				Total		-	-



Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives

DETAIL DE LA STRUCTURE DU CAPITAL DES ENTREPRISES EXTRACTIVES

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Actionnariat au 31/12/2018		Nom / Entité	% Participation	Nationalité de l'Entité	L'entité est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une entreprise cotée en bourse ? (oui/non)	Place boursière	Lien URL
Participation publique (Etat - Puissance publique)	1	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A
Participation publique (Etat-Entreprise publiques)	1			N/A	N/A	N/A	N/A
	2			N/A	N/A	N/A	N/A
% participation des Entités privées/Personnes physiques	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
				0%	Le total doit être de 100%		

Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives

FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA PROPRIETE REELLE

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Définition de la propriété réelle

Conformément à l'Exigence 2.5.f.i de la Norme ITIE « Un (Les) propriétaire(s) réel(s) d'une entreprise est (sont) la (ou les) personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) ou exerce(nt) en dernier ressort le droit de propriété ou le contrôle de l'entité juridique. ». Suite à l'Exigence 2.5.f.ii et conformément à la décision du Groupe multipartite, un propriétaire réel est :

<Bénéficiaire effectif> : la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une entité juridique, de par la possession ou le contrôle direct ou indirect d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur. Un pourcentage de 5% ou plus des actions ou de droits de vote est une preuve de propriété ou de contrôle par participation et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte. Les entreprises cotées en bourse, y compris leurs filiales en propriété exclusive, ne sont pas tenues de divulguer les informations concernant leur(s) propriétaire(s) réel(s). Dès lors, les entreprises cotées en bourse ou leurs filiales exclusives ne sont pas tenues de remplir ce formulaire".

Conformément à l'Exigence 2.5.f.ii de la Norme ITIE la définition du "propriétaire(s) réel(s)" devra également préciser les obligations de déclaration pour "les personnes politiquement exposées (PPE)", conformément à la décision du Groupe multipartite, une PPE :

"Les personnes de nationalité guinéenne ou étrangère qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger, par exemple, les chefs d'État ou de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques".

IBDO

Identité du propriétaire réel (1)			
Nom complet de la personne tel qu'il apparaît sur la carte d'identité		<Texte>	
Personne politiquement exposée (PPE)		Oui / Non	
Raison de cette désignation PPE		<Texte>	
S'applique du		<JJ-MM-AAAA>	
Au		<JJ-MM-AAAA>	
Date de naissance		<JJ-MM-AAAA>	
Numéro d'identité nationale		Texte	
Nationalité		<Texte>	
Pays de résidence		<Texte>	
Adresse de résidence		<Texte>	
Adresse professionnelle		<Texte>	
Autres coordonnées		<Texte>	



Information sur la manière dont la propriété est détenue ou la façon dont le contrôle est exercé sur l'entreprise									
Actions directes	Oui / Non	Nombre d'actions	<nombre>	% des actions	<nombre>				
Droits de vote directs	Oui / Non	Nombre de voix	<nombre>	% des voix	<nombre>				
Actions indirectes	Oui / Non	Nombre d'actions indirectes	<nombre>	% des actions indirectes	<nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<texte>	Numéro d'identification unique	<nombre>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<nombre>
Droits de vote indirects	Oui / Non	Nombre de voix indirectes	<nombre>	% des voix indirectes	<nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<texte>	Numéro d'identification unique	<nombre>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<nombre>
Autres moyens	Oui / Non	Explication quant à l'exercice des droits							
Date d'acquisition des intérêts		<JJ-MM-AAAA>							



Ce formulaire est destiné uniquement à la SOUGUIPAM et la Direction Nationale du Patrimoine De l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP)

DETAIL DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT DANS LES ENTREPRISES EXTRACTIVES

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Entreprises Extractives	% Participation au 31/12/2017	% Participation au 31/12/2018	En cas de changement du % participation			Engagements attachés à la participation		
			Nature de la transaction (A remplir uniquement en cas de variation entre 2017 et 2018)	Valeur de la transaction	Modalités de paiements (comptant ou autre à préciser)	Acquereur (A remplir uniquement en cas de cession)	Y'a-t-il un engagement de couvrir une partie des dépenses/coût du projet ?	Les termes attachés à la participation

Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives

DETAIL DES PAIEMENTS SOCIAUX VOLONTAIRES

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
			Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018
Total			0		0

(Annexer les convention si applicable)

Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives/collectivités locales

**DETAIL DES PAIEMENTS
SOCIAUX OBLIGATOIRES**

Période couverte : 1er janvier au 31
décembre 2018

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paiements en numéraire	Paievements en nature (sous forme de projet)		Ref juridique / contractuelle
			Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
Total			0			0

(Annexer les convention si applicable)

Ce formulaire est destiné uniquement à la SOGUIPAMI, l'ANAIM et l'ONAP

**DEPENSES QUASI
FISCALES**

Période couverte : 1er janvier au 31
décembre 2018

A. DEPENSES QUASI FISCALES : *Exemples de dépenses à reporter : "paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions ou pour le service de la dette nationale"*

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paiements en numéraire	Paievements en nature (sous forme de projet)		Autres données sur la dépense
			Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2018	
Total			0			0



Ce formulaire est destiné uniquement à la DNTCP

**DETAIL DES TRANSFERTS
INFRANATIONAUX**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Taxes / droits transférés	Date du transfert	Nom de la Collectivité locale	Région de la Collectivité locale	Cadre juridique	Montant Transféré GNF	Commentaires
Total					0	

(Annexer l'état de répartition si applicable)

Ce formulaire est destiné uniquement aux Sociétés extractives, l'ANAIM, la SOGUIPAMI et la DNTCP

**DETAIL PROJETS
D'INFRASTRUCTURES ET ACCORDS
DE TROC**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Description du projet / travaux	Lieu du projet / Travaux	Engagements			Cadre juridique de la transaction (Réf de la convention, Arrêté, décret, etc..)
		Total budget de l'engagement / travaux	Valeur des engagements / travaux encourus du 01/01/2018 au 31/12/2018	Valeur cumulée des engagements / travaux encourus au 31/12/2018	
Total		0	0	0	



Ce formulaire est destiné aux Entreprises minières, DNTCP, ANAIM, SOGUIPAMI et ONAP

Prêts / Garanties / Subventions / avances accordés à des entités opérant dans le secteur extractif ou accordés par compensation des revenus du secteur extractif

Période couverte : 1er janvier au
31 décembre 2018

Bénéficiaire (Nom de l'entité)	Montant (valeur) du prêt / garantie / Subvention	Montant GNF	Termes de la Transaction					Montant remboursé durant la période au 01/01/2018 au 31/12/2018	Autres commentaires
			Date d'octroi	Période de rembourse ment	% d'intérêt	Encours non remboursé au 31/12/2018			
Total	0	0					0	0	



Ce formulaire est destiné uniquement à la SOGUIPAMI

Les déclarations relatives aux « Premières ventes » c'est à dire la vente de la part de l'Etat dans le production minière

Période couverte : 1er janvier au 31
décembre 2018

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?			3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?					
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales			Informations centrales					
Nom du vendeur	Teneur et qualité (par exemple, API) – divulgations par cargaison uniquement	Date de la vente (date du connaissance - divulgation par cargaison uniquement)	Projet/permissions de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Incoterms - (FOB par exemple)	Port de chargement, terminal ou dépôt	Volumes vendus (en tonne)	Revenus perçus	Informations tarifaires : Prix de vente officiel	Informations tarifaires : Option tarifaire	Type de contrat (à terme par exemple)	Destination/Pays
SOGUIPAMI														
SOGUIPAMI														
SOGUIPAMI														
SOGUIPAMI														
SOGUIPAMI														

Ce formulaire est destiné à l'ANAIM

Redevances portuaires

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Date / Mois	Nom Transporteur	Type redevance	Taux/Tarif unitaire (en GNF)	Taux/Tarif unitaire (en USD)	Redavances encaissées (en GNF)	Redavances encaissées (en USD)
					0	0

Ce formulaire est destiné à l'ANAIM

Loyers des infrastructures minières

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2018

Date / Mois	Société extractive	Volume transporté (en tonne)	taux/Tarif unitaire (en GNF)	taux/Tarif unitaire (en USD)	Revenus encaissés (en GNF)	Revenus encaissés (en USD)
					0	0

Annexe 17 - Détail des paiements au titre de la redevance superficielle par collectivité

Collectivité	Société	Montant en GNF
Boffa	BEL AIR MINING	102 044 306
	SMB	852 493
	SPIC	191 234 000
Total Boffa		294 130 799
Boké	AMR	62 775 694
	CDM	300 084 948
	GDM	5 786 058
	SMB	952 676 535
Total Boké		1 321 323 235
Coyah	HUAYU	6 186 300
	SOMIAG	21 300 000
Total Coyah		27 486 300
Dubréka	ALAME	12 000 000
	HUAYU	9 967 500
	SBK	193 605 000
Total Dubréka		215 572 500
Fria	RUSAL FRIGUIA	260 964 000
Total Fria		260 964 000
Kérouané	SOGUIPAMI	891 918
Total Kérouané		891 918
Kindia	CBK	643 050 125
	SBK	520 000
	WAC	116 310 615
Total Kindia		759 880 740
Kissidougou	SOGUIPAMI	2 815 200
Total Kissidougou		2 815 200
Kouroussa	CGG	19 836 486
Total Kouroussa		19 836 486
Lola	SMFG	35 109 132
Total Lola		35 109 132
Mandiana	SMM	18 250 866
Total Mandiana		18 250 866
Nzérékoré	CDM	2 000 000
	SMFG	32 780 906
Total Nzérékoré		34 780 906
Siguiri	SAG	18 999 848
	SMD	144 500 000
	SOGUIPAMI	22 706 770
Total Siguiri		186 206 618
Télimélé	GUINEA EVERGREEN	216 583 296
	SMB	17 698 974
	SPIC	136 440 000
Total Télimélé		370 722 270
Total paiements des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement (1)		3 547 970 970

Collectivité	Société	Montant en GNF
Boffa		86 391 482
Boké		241 030 229
Coyah		54 867 200
Dinguiraye		55 915 157
Dubréka		1 734 764 079
Fria		78 620 305
Gaoual		1 084 372 886
Kankan		60 052 132
Kérouané	Sociétés retenues pour une déclaration unilatérale de l'Etat	111 242 098
Kindia		841 278 806
Kissidougou		31 277 193
Kouroussa		87 757 497
Mali, Iélouma, labé, Koubia, tougué		209 066 136
Mamou		286 471 185
Mandiana		311 313 931
Nzérékoré, Macenta, Lola		37 002 230
Siguiri		629 098 169
Télimélé		976 371 239
Total paiements des sociétés retenues pour une déclaration unilatérale (2)		6 916 891 954
Total Général = (1) + (2)		10 464 862 924

Annexe 18 - Revenus provenant des sous-traitants miniers en 2018

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
1	UNITED MINING SUPPLY	-	242 157 473 420	16 719 564 265	-	258 877 037 685
2	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	-	-	192 043 267 792	-	192 043 267 792
3	SOCIETE FLUOR GUINEA.INC SUCC	-	-	49 095 407 379	-	49 095 407 379
4	NITROKEMINE GUINEE	-	3 258 758 137	6 646 418 160	-	9 905 176 297
5	MOOLMAN MINING GUINEA	-	929 335 261	8 017 084 651	-	8 946 419 912
6	NITROKEMFOR GUINEE	-	1 380 369 887	6 986 156 248	-	8 366 526 135
7	SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	-	552 381 617	5 153 543 158	-	5 705 924 775
8	GEOPROSPECTS LIMITED SUCCURSALE GUINEE	-	312 193 874	5 355 638 355	-	5 667 832 229
9	SOCIETE HUAYA SARL	-	4 265 704 576	-	-	4 265 704 576
10	ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	-	-	3 945 103 214	-	3 945 103 214
11	TOUMNYNE SARL	-	3 949 200	3 785 534 416	-	3 789 483 616
12	CO-PRES	-	1 743 462 562	966 313 744	-	2 709 776 306
13	SOCIETE AECI GUINEE	-	198 916 334	1 773 461 568	-	1 972 377 902
14	RUSSKY ALUMINY LTD	-	-	1 433 611 129	-	1 433 611 129
15	MARKET	1 369 725 951	-	-	-	1 369 725 951
16	SOCIETE SODEXO FACILITY MANAGEMENT SERVICES SA	-	-	1 205 477 928	-	1 205 477 928
17	AMG SARL	-	330 571 874	801 089 301	-	1 131 661 175
18	SOCIETE EGEN MINING SARL	-	-	1 118 391 301	-	1 118 391 301
19	MINES EQUIPEMENTS ET SERVICES SARL (MES)	-	1 087 288 092	-	-	1 087 288 092
20	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES DE BAUXITE SARL UNIPERS	-	-	1 038 973 103	-	1 038 973 103
21	STE SOGEA SATOM	-	-	-	985 398 184	985 398 184
22	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS	-	-	919 034 351	-	919 034 351
23	SOCIETE ARANDA RESOURCES - SA	-	740 938 066	-	-	740 938 066
24	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	-	-	713 636 354	-	713 636 354
25	SOCIETE GUITER MINING-SA	-	-	709 797 751	-	709 797 751
26	Alpha Project	668 717 138	-	-	-	668 717 138
27	SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD	-	-	630 025 343	-	630 025 343
28	SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	-	338 752 354	286 177 557	-	624 929 911
29	SOCIETE ALCOA-GUINEE	-	-	605 995 120	-	605 995 120
30	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP	-	-	573 344 188	-	573 344 188

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
31	SOCIETE B M E - GUINEE - SARL	-	-	503 727 694	-	503 727 694
32	SOCIETE BELZONE HOLDINGS Pty Ltd	-	502 771 313	-	-	502 771 313
33	CRCC WEST AFRICA LTD SARL	-	-	479 799 773	-	479 799 773
34	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	-	-	396 625 088	-	396 625 088
35	SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	-	-	357 233 407	-	357 233 407
36	Vianix	339 167 697	-	-	-	339 167 697
37	SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	-	-	304 226 835	-	304 226 835
38	SOCIETE SODEXO GUINEE SA	-	-	294 366 112	-	294 366 112
39	IDC	285 635 378	-	-	-	285 635 378
40	SOCIETE SAHELIENNE D'ELECTRICITE & TRAVAUX SARL	-	-	266 030 117	-	266 030 117
41	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL (ESS)	-	223 485 601	-	-	223 485 601
42	SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	-	142 658 143	68 831 310	-	211 489 453
43	RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	-	-	200 724 172	-	200 724 172
44	DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GUINEA	-	195 588 870	-	-	195 588 870
45	SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	-	191 899 726	-	-	191 899 726
46	SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	-	185 907 886	-	-	185 907 886
47	KEBO TECNOVIA GUINEE-SA	-	-	179 682 162	-	179 682 162
48	VEP GROUPE SARL	-	46 150 201	120 658 500	-	166 808 701
49	SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE & SERVICES EN GUINEE SARLU	-	52 616 330	111 019 675	-	163 636 005
50	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	-	151 717 185	-	-	151 717 185
51	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT	-	-	150 155 050	-	150 155 050
52	ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL (OSDG)	-	146 440 740	-	-	146 440 740
53	SOCIETE G ET P	-	140 391 261	-	-	140 391 261
54	SOCIETE GUITER CARRIERE SARL	-	-	139 243 824	-	139 243 824
55	SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL (AMS)	-	134 064 373	-	-	134 064 373
56	CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	-	-	115 540 287	-	115 540 287
57	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU	-	-	114 582 635	-	114 582 635
58	FELLA	112 575 000	-	-	-	112 575 000
59	SOCIETE TAIBA GRANULATS SARL	-	800 114	107 773 022	-	108 573 136
60	ASP ENERGY AND MINING GUINEE SARL	-	-	106 658 500	-	106 658 500

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
61	SOCIETE GLOBAL MINING SERVICE	-	-	103 776 843	-	103 776 843
62	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	-	-	96 311 400	-	96 311 400
63	SOCIETE WEILY MINING - SA	-	-	95 597 407	-	95 597 407
64	ETABLISSEMENTS MARIAMA DALANDA BARRY	-	-	94 294 251	-	94 294 251
65	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL	-	-	90 000 000	-	90 000 000
66	SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS	-	-	90 000 000	-	90 000 000
67	SOCIETE DJOMA GROUP - SA	-	-	89 141 250	-	89 141 250
68	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	-	-	84 731 028	-	84 731 028
69	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	-	-	82 702 500	-	82 702 500
70	SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS	-	-	78 562 304	-	78 562 304
71	SOCIETE ESSENTIAL RESSOURCES SARLU	-	-	75 000 000	-	75 000 000
72	SOCIETE KING FISHER RESOURCES SARLUNIPERS	-	-	75 000 000	-	75 000 000
73	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA	-	-	69 220 639	-	69 220 639
74	GENTA GUINEA RESSOURCES SA	-	-	69 075 792	-	69 075 792
75	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	-	33 166 321	30 429 000	-	63 595 321
76	SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	-	60 802 070	-	-	60 802 070
77	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	-	59 985 306	-	-	59 985 306
78	DRAGON CITY INTERNATIONAL INVESTMENT	-	59 397 461	-	-	59 397 461
79	SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL	-	-	57 498 855	-	57 498 855
80	SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA	-	-	57 451 006	-	57 451 006
81	PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE A BUTS MULTIPLES DE FOMI	-	-	53 507 877	-	53 507 877
82	SOCIETE BLY GUINEA SA	-	-	52 030 982	-	52 030 982
83	SISAG SARL	50 000 000	-	-	-	50 000 000
84	HANUL SARLU	50 000 000	-	-	-	50 000 000
85	GMEX SARL	50 000 000	-	-	-	50 000 000
86	SOCAMI SA	50 000 000	-	-	-	50 000 000
87	SABAYIKS SA	50 000 000	-	-	-	50 000 000
88	JAUNE PUR SARLU	50 000 000	-	-	-	50 000 000
89	UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL	-	-	47 880 000	-	47 880 000
90	SOCIETE NIMBA GOLD SARL	-	-	47 695 523	-	47 695 523
91	HYSPEC AFRICA LIMITED GUINEE SARL UNIPERSONNELLE	-	47 058 681	-	-	47 058 681

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
92	SOCIETE GEOLOGIE MINIERE SARL UNIP	-	-	44 100 000	-	44 100 000
93	GROUPEMENT LES PRESTATIONS GIE	-	-	41 027 323	-	41 027 323
94	SOCIETE WARABA GOLD GUINEE SAUNIPERS	-	-	35 070 483	-	35 070 483
95	STE SABLE WASSOU	-	-	-	34 433 306	34 433 306
96	SOCIETE HARMONY SERVICES GUINEE - SARL	-	-	32 671 162	-	32 671 162
97	SOCIETE NB MINING GUINEE SARL	-	-	32 564 043	-	32 564 043
98	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA (S B G)	-	31 881 770	-	-	31 881 770
99	Maurice Karam	27 036 000	-	-	-	27 036 000
100	Santoro Donato	27 013 430	-	-	-	27 013 430
101	Kaba Ismael	27 013 430	-	-	-	27 013 430
102	SOCIETE ORBEX BULLION SA	-	1 500 000	24 000 000	-	25 500 000
103	SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	-	-	25 080 000	-	25 080 000
104	GUINEE OR	25 000 000	-	-	-	25 000 000
105	BARAMA NEGOCE	25 000 000	-	-	-	25 000 000
106	AFRICA GOLD	25 000 000	-	-	-	25 000 000
107	DJIKINE GOLD	25 000 000	-	-	-	25 000 000
108	LY BAILA	25 000 000	-	-	-	25 000 000
109	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	-	-	22 071 672	-	22 071 672
110	SOCIETE KABALABA MINING SARL	-	-	20 000 000	-	20 000 000
111	SOCIETE SAMA RESOURCES	-	19 426 098	-	-	19 426 098
112	SIMFER S.A.	-	18 665 530	-	-	18 665 530
113	SOCIETE PCJL SARL	-	-	18 216 500	-	18 216 500
114	SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	-	-	18 000 000	-	18 000 000
115	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON (OSC)	-	17 842 634	-	-	17 842 634
116	SOCIETE NOUGA -SARL	-	-	17 700 000	-	17 700 000
117	COMPTOIR KENANE VICTOR	-	-	17 163 000	-	17 163 000
118	STE NOUR EZZEDINE	-	-	-	16 938 078	16 938 078
119	SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	-	-	16 492 288	-	16 492 288
120	SOCIETE TIFAMA COOPERATION SARL	-	-	15 000 000	-	15 000 000
121	WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	-	-	15 000 000	-	15 000 000
122	ENTREPRISE ADELE CAMARA & FRERES	-	-	15 000 000	-	15 000 000

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
123	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE -BOURE- SARLU	-	-	15 000 000	-	15 000 000
124	SOCITE GUINEENE DE TRANSPORT ET TERRASSEMENT MINIER-SARLU	-	-	15 000 000	-	15 000 000
125	SOCIETE AFRIKANESS-SARL	-	-	15 000 000	-	15 000 000
126	SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA MINING CORPORATION - SA	-	-	15 000 000	-	15 000 000
127	SOCIETE CISSE HASSAWIE SARL	-	-	15 000 000	-	15 000 000
128	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	-	-	15 000 000	-	15 000 000
129	SOCIETE ENMAA INVESTMENT & TRADE SA	-	-	15 000 000	-	15 000 000
130	SOCIETE SPACE EXPLORATION TECHNOLOGY SARLU	-	13 758 214	-	-	13 758 214
131	FIRST GROUP	-	-	13 050 000	-	13 050 000
132	SOCIETE HONGXING MINING GUINEE SARL	-	-	12 925 000	-	12 925 000
133	ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO	-	-	12 000 000	-	12 000 000
134	SOCIETE GR RESSOURCES	-	11 485 715	-	-	11 485 715
135	SOCIETE PHOENIX GBT	-	10 593 881	-	-	10 593 881
136	SOCIETE TM HOLDING SA	-	-	10 580 000	-	10 580 000
137	SOCIETE MARLEX-SARLUNIP	-	-	10 000 000	-	10 000 000
138	SOCIETE DYNAMIC MINING CORPORATION - SARL	-	-	10 000 000	-	10 000 000
139	SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA	-	-	8 711 590	-	8 711 590
140	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARLU	-	7 135 913	-	-	7 135 913
141	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	-	-	6 820 000	-	6 820 000
142	H Aidara	6 000 000	-	-	-	6 000 000
143	STE SOFAMAG SARL	-	-	-	5 909 205	5 909 205
144	MKD	5 086 368	-	-	-	5 086 368
145	SOCIETE AOW GUINEE SARL	-	-	5 000 000	-	5 000 000
146	DIALLO OUSMANE	5 000 000	-	-	-	5 000 000
147	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION & DE DEVELOPPEMENT SA	-	-	5 000 000	-	5 000 000
148	SOCIETE PROJEO SARL UNIPERS	-	-	5 000 000	-	5 000 000
149	DAOUDA CAMARA	5 000 000	-	-	-	5 000 000
150	KOUROUMA MORY	5 000 000	-	-	-	5 000 000
151	AKAR ALY	5 000 000	-	-	-	5 000 000
152	MORO SANGARE	5 000 000	-	-	-	5 000 000
153	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	-	4 999 077	-	-	4 999 077

N°	Sous-traitant minier	BNE	DGD	DNI	FIM	Total général
154	Abdallah Mohamed	3 000 000	-	-	-	3 000 000
155	Kallo Ahmadou	3 000 000	-	-	-	3 000 000
156	SOCIETE EVEREST CONSULTING GROUP	-	2 800 000	-	-	2 800 000
157	LAMINE DIABATE	2 500 000	-	-	-	2 500 000
158	STE ROSSMO SARL	-	-	-	2 430 846	2 430 846
159	SOCIETE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION BATIMENT & TP -SA	-	-	2 287 277	-	2 287 277
160	SOCIETE INTERNATIONALE D'EXPLOITATION DES CARRIERES-SA	-	2 000 000	-	-	2 000 000
161	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS	-	-	1 521 500	-	1 521 500
162	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA	-	-	937 792	-	937 792
163	SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA	-	-	937 792	-	937 792
164	SOCIETE LARIAND MINING	-	700 000	-	-	700 000
165	SOCIETE ACI SARL	-	700 000	-	-	700 000
166	SOCIETELY BAILA SARL	-	200 193	-	-	200 193
167	Sow Habib	200 000	-	-	-	200 000
168	Sow Sanou	200 000	-	-	-	200 000
	Total	3 326 870 392	259 818 685 861	316 698 758 618	1 045 109 619	580 889 424 490

Annexe 19 - Etat des permis octroyés et renouvelés en 2018

Etat des Octrois :

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
1	22396	SOREX SA	RCCM/GC-KAL/0750A/2003	033868K	14/09/2016	A2018/5247/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/06/2018	24/07/2018	23/07/2021	498.7757 km ²
2	22383	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	RCCM/GC-KAL/055.689A/2014	021425V	04/08/2015	A2018/4871/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	08/06/2018	14/06/2018	13/06/2021	99.5814 km ²
3	22326	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	RCCM/GC-KAL/055.689A/2014	021425V	04/08/2015	A2018/1839/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	20/03/2018	23/03/2018	22/03/2021	161.1401 km ²
4	22215	CASSIDY GOLD GUINEE SA	RCCM/GC-KAL/078.149/2016	983553900	28/03/2011	A2018/6498/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/08/2017	01/10/2018	30/09/2021	99.9004 km ²
5	22460	SOGUIPAMI SA	RCCM/GC-KAL/037.480A/2011	009120F	13/12/2011	A2018/7600/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Nickel	25/09/2018	19/10/2018	18/10/2021	91.4159 km ²
6	22307	SOGUIPAMI SA	RCCM/GC-KAL/037.480A/2011	009120F	13/12/2011	A2018/1843/MMG/SGG	PR-I (Diamant et Pierres Gemmes)	Diamant	23/02/2018	23/03/2018	22/03/2021	40.9455 km ²
7	22382	SOCIETE AFRIC INVESTMENT GUINEE SARLU	RCCM/GC-KAL/073.507B/2017	039368B	22/03/2017	A2018/4899/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	07/06/2018	22/06/2018	21/06/2021	97.8667 km ²
8	22510	SAFF NATURAL RESSOURCES	RCCM/GC-KAL/072.682B/2017	038155M	09/02/2017	A2018/8088/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	23/11/2018	30/12/2018	29/12/2021	216.6229 km ²
9	22522	CC ENERGY MINERALS SARLU	RCCM/GN.KAL.2018B.088 188	056393A	22/11/2018	A2018/8208/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Graphite	30/11/2018	14/12/2018	13/12/2021	98.4495 km ²
10	22523	CC ENERGY MINERALS SARLU	RCCM/GN.KAL.2018B.088 188	056393A	22/11/2018	A2018/8209/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Graphite	30/11/2018	14/12/2018	13/12/2021	95.9478 km ²
11	22524	CC ENERGY MINERALS SARLU	RCCM/GN.KAL.2018B.088 188	056393A	22/11/2018	A2018/8210/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Nickel	30/11/2018	14/12/2018	13/12/2021	99.8380 km ²
12	22525	CC ENERGY MINERALS SARLU	RCCM/GN.KAL.2018B.088 188	056393A	22/11/2018	A2018/8211/MMG/SGG	PR-I (Autre Substances)	Nickel	30/11/2018	14/12/2018	13/12/2021	99.9816 km ²
13	22305	SEKE GOLD MINING SA	RCCM/GC.KAL.2018.B.081080	048287B	31/01/2018	A2018/1834/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/02/2018	23/03/2018	22/03/2021	54.0451 km ²
14	22334	SOCIETE FEBI ITC SARL	RCCM/GC-KAL/049.834A/2014	006417Z	04/02/2010	A2018/3444/MMG/SGG	AECPM	Granite	05/04/2018	23/04/2018	22/04/2020	5.7692 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
15	22369	SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTEMENT SARLU	RCCM/GC-KAL/077.477B/2017	044011L	21/08/2017	A2018/4590/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	23/05/2018	07/06/2018	06/06/2021	495.7659 km ²
16	22452	SOCIETE DNIPRO SARL	RCCM/GC-KAL/051.636A/2014	015722Y	02/04/2014	A2018/6499/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	07/09/2018	01/10/2018	30/09/2021	10.7022 km ²
17	22446	SHENG RONG MINNING DEVELOPPEMENT SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.081	048589R	08/02/2018	A2018/5739/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	28/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	220.5418 km ²
18	22322	SODIA -CAR-SARL	RCCM/GC-KAL/078.605B/2017	045388k	16/10/2017	A2018/3257/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	07/03/2018	11/04/2018	10/04/2020	7.4724 km ²
19	22531	METALS & MINERAL TRADING SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.087676	055847W	31/10/2018	A/2018/8317/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	12/12/2018	28/12/2018	27/12/2021	44.7850 km ²
20	22504	METALS & MINERAL TRADING SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.087676	055847W	31/10/2018	A/2018/8248/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	15/11/2018	20/12/2018	19/12/2021	99.5556 km ²
21	22451	SOCIETE KANFING MINING SAS	RCCM/GN.KAL.2018.B.081894	049200E	27/02/2018	A2018/5738/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	30/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	491.4092 km ²
22	22401	SOCIETE KANFING MINING SAS	RCCM/GN.KAL.2018.B.081894	049200E	27/02/2018	A2018/5337/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	05/07/2018	10/08/2018	09/08/2021	40.5483 km ²
23	22448	BAUXITE KIMBO SAU	RCCM/GC-KAL./074.979B/2017	041085Z	16/05/2017	D2018/280/PRG/SGG	CM	Bauxite	29/08/2018	19/11/2018	18/11/2043	347.2040 km ²
24	22449	BAUXITE KIMBO SAU	RCCM/GC-KAL./074.979B/2017	041085Z	16/05/2017	D2018/281/PRG/SGG	CM	Bauxite	29/08/2018	19/11/2018	18/11/2043	491.4332 km ²
25	22361	SOCIETE CISSE - HASSAWIE - SARL	RCCM/GC-KAL/056.874A/2014	019821J	13/01/2015	A2018/4399/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	17/05/2018	05/06/2018	04/06/2020	1.8181 km ²
26	22364	FTA GUINEE SARLU	RCCM/GC-KAL/069.893B/2016	034748A	10/10/2016	A2018/5398/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	22/05/2018	14/08/2018	13/08/2021	50.7723 km ²
27	22533	SOCIETE GROUPE DURAC SARL	RRCM/GC-KAL/034.275/2011	018167X	16/09/2014	A/2018/8280/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	12/12/2018	20/12/2018	19/12/2021	18.0171 km ²
28	22389	SALAMI GROUP-SARL	RCCM/GC-KAL.2018.093.384	050837X	23/04/2018	A2018/5249/MMG/SGG	AECPM	Granite	13/06/2018	24/07/2018	23/07/2020	1.9159 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
29	22492	GROUPE INTERNATIONALE SARLU	RCCM/GC-KAL/080.875B/2018	047998V	23/01/2018	A2018/7850/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/10/2018	15/11/2018	14/11/2021	99.9912 km ²
30	22472	KABALABA MINING SARL	RCCM/GC-KAL/023.941/2009	015077Q	27/02/2014	A2018/7857/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/10/2018	16/11/2018	15/11/2021	42.2029 km ²
31	22340	BARRY & SONS COMPANY SARL	RCCM/GC-KAL/079.646B/2017	046597D	23/11/2017	A2018/3443/MMG/SGG	AECPM	Granite	10/04/2018	23/04/2018	22/04/2020	1.7737 km ²
32	22366	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	Nc	Nc	A2017/4395/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	99.7220 km ²
33	22367	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	Nc	Nc	A2018/4395/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	99.7194 km ²
34	22293	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	Nc	Nc	A2018/083/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	08/01/2018	23/01/2018	22/01/2021	476.5613 km ²
35	22294	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	Nc	Nc	A2018/085/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	08/01/2018	23/01/2018	22/01/2021	478.0135 km ²
36	22336	SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	RCCM/GN-KAL.2018B.082517	049962N	26/03/2018	A2018/4178/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/10/2017	15/05/2018	14/05/2021	65.0132 km ²
37	22109	SOCIETE S.I.E.C-SA	RCCM/GC-KAL/047.375A/2013	013764J	23/09/2013	A2018/1844/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	22/03/2017	23/03/2018	22/03/2020	0.1322 km ²
38	22450	SOCIETE BAUXITE ANGOLA GUINEE S.A	RCCM/GC-KAL/035.299A/2011	008488K	11/07/2011	A2018/5737/MMG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	184.4789 km ²
39	22304	HANN & COMPAGNIE SA	RCCM/GC-KAL/08188A/2005	002213D	16/03/2017	A2018/3258/MMG/SGG	AECPM	Granite	20/02/2018	11/04/2018	10/04/2020	4.7399 km ²
40	22354	SOCIETE MANAGUINEE SA	RCCM/GC-KAL/065.811B/2016	030181U	23/05/2016	A2018/4396/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	76.9002 km ²
41	22353	SOCIETE MANAGUINEE SA	RCCM/GC-KAL/065.811B/2016	030181U	23/05/2016	A2018/4397/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	70.1308 km ²
42	22355	SOCIETE MANAGUINEE SA	RCCM/GC-KAL/065.811B/2016	030181U	23/05/2016	A2018/4398/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	40.5810 km ²
43	22049	WEST AFRICAN DEVELOPMENT	RCCM/GC-KAL/048.097A/2013	Nc	Nc	D2018/244/PRG/SGG	PE-ID	Or	09/12/2016	10/10/2018	09/10/2023	1.7932 km ²
44	22048	WEST AFRICAN DEVELOPMENT	RCCM/GC-KAL/048.097A/2013	Nc	Nc	D2018/245/PRG/SGG	PE-ID	Or	09/12/2016	10/10/2018	09/10/2023	2.9161 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
45	22373	ZHENGYUAN INTERNATIONAL SARL	RCCM/GCN.KAL.2018.092532	050728M	18/04/2018	A2018/4902/MMG/SGG	AECPM	Granite	30/05/2018	22/06/2018	21/06/2020	3.5200 km ²
46	22309	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	RCCM/GC-KAL/078.957B/2017	Nc	Nc	A2018/3442/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	01/03/2018	23/04/2018	22/04/2021	73.0273 km ²
47	22453	SOLID ROCK MINING & EXPLORATION GUINEA SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.085166	052979P	09/07/2018	A2018/6495/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/09/2018	28/09/2018	27/09/2021	89.5900 km ²
48	22290	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU	RCCM/GC-KAL/076.275B/2007	Nc	Nc	D2018/010/PRG/SGG	CM	Bauxite	27/12/2017	19/01/2018	18/01/2043	159.0445 km ²
49	22519	DIAOUNE & FRERES SARL	RCCM/GC-KAL/033.118A/2011	001879G	13/09/2015	A2018/8152/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	29/11/2018	07/12/2018	06/12/2021	7.2841 km ²
50	22398	VENUS SARL	RCCM/GC-KAL/062.097A/2015	Nc	Nc	A2018/5344/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	03/07/2018	14/08/2018	13/08/2021	66.6158 km ²
51	22370	SOCIETE MINIERE DE KISSIDOUGOU SARL	RCCM/GC-KAL/078.605B/2017	045687N	26/10/2017	A2018/4901/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/05/2018	22/06/2018	21/06/2021	99.8545 km ²
52	22471	ARGO MINING SARLU	RCCM/GN.KAL.2018.B.085214	053019Z	12/07/2018	A2018/7628/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/10/2018	24/10/2018	23/10/2021	57.5422 km ²
53	22281	SOCIETE GUINEENNE DES MINES	RCCM/GC-KAL/070.324/2016	Nc	Nc	D2018/002/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	11/12/2017	08/01/2018	07/01/2033	124.4100 km ²
54	22284	HORIZON ROYAL GOLD SA	RCCM/GC-KAL/077.794B/2017	Nc	Nc	A2018/1846/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/12/2017	23/03/2018	22/03/2021	80.1275 km ²
55	22442	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	RCCM/GC-KAL/040.439A/2012	015449X	17/03/2014	A2018/5734/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	99.9732 km ²
56	22491	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	RCCM/GC.KAL/044.654A/2013	027847K	26/02/2016	A2018/7851/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/10/2018	14/11/2018	13/11/2021	99.9586 km ²
57	22292	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	RCCM/GC.KAL/044.654A/2013	027847K	26/02/2016	A2018/084/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	04/01/2018	23/01/2018	22/01/2021	99.2258 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
58	22352	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	RCCM/GC-KAL-M2/070.651/2016	020667J	24/06/2015	A2018/4900/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	04/05/2018	22/06/2018	21/06/2021	92.3306 km ²
59	22441	GRANITOR SARL	GN.KAL.2018B.081 802	049104Z	23/02/2018	A2018/5735/MMG/SGG	AECPM	Granite	16/08/2018	12/09/2018	11/09/2020	2.0016 km ²
60	22405	JAVALON GUINEA SARL	RCCM/GC/KAL/036.187A/2011	Nc	Nc	A/2018/5399/MMG	PR-I (Or)	Or	12/07/2018	14/08/2018	13/08/2021	93.7703 km ²
61	22308	2CE CONSTRUCTION SARL	RCCM/GC-KAL/037.681A/2011/2011	029023T	30/03/2016	A2018/1841/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	26/02/2018	23/03/2018	22/03/2020	3.0031 km ²
62	22337	SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	RCCM/GN.KAL.2018.B.082 518	049964P	26/03/2018	A2018/4589/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	05/04/2018	07/06/2018	06/06/2021	496.0562 km ²
63	22415	SPECTRUM HOLDING LIMITED	FL-0002.540.875-3	Nc	Nc	A2018/5336/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/07/2018	10/08/2018	09/08/2021	64.8240 km ²
64	22356	FINIYA RESSOURCES - SAU	RCCM/GC-KAL/035.432A/2011	051329Q	09/05/2018	A2018/5254/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	15/05/2018	24/07/2018	23/07/2021	499.2406 km ²
65	22299	NESI DAN'S SARL	RCCM/GC-KAL/047.358A/2013	046806C	04/12/2017	A2018/1097/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/01/2018	14/03/2018	13/03/2021	28.6014 km ²
66	22484	GOLDEN SUN SIGUIRI SA	RCCM/GN.KAL.2018.B.0887 044	055131E	04/10/2018	A2018/7843/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/10/2018	14/11/2018	13/11/2021	46.8620 km ²
67	22371	GUITER MINING -SA	RCCM/GC-KAL/047.256A/2013	Nc	Nc	A2018/8089/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/05/2018	30/11/2018	29/11/2021	52.7342 km ²
68	22502	DALABA MINING COMPANY SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.0.87 559	055714M	29/10/2018	A2018/8090/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	14/11/2018	30/11/2018	29/11/2021	98.3814 km ²
69	22193	HUAYU SARLU	RCCM/GC-KAL/036.999/2011	009321E	13/02/2012	A2018/3603/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	08/08/2017	03/05/2018	02/05/2020	5.0213 km ²
70	22418	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	RCCM/GCKRY/01958A/2003	002633V	05/12/2006	A2018/5396/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	01/08/2018	14/08/2018	13/08/2021	20.0443 km ²
71	22419	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	RCCM/GCKRY/01958A/2003	002633V	05/12/2006	A2018/5397/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	01/08/2018	14/08/2018	13/08/2021	68.7726 km ²
72	22310	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	RCCM/GC-KAL/017.749A/2007	035527M	12/09/2007	A2018/3441/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	01/03/2018	23/04/2018	22/04/2021	90.4111 km ²
73	22520	KINDIA MINING COMPANY SARL	RCCM/GN.KAL.2018B.086 743	054790G	20/09/2018	A2018/8151/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/11/2018	07/12/2018	06/12/2021	498.4808 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
74	22289	SOCIETE TELEMELE BAUXITE RESSOURCE SARL	RCCM/GC-KAL/2017.B.079780	Nc	Nc	A2018/007/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	27/12/2017	28/11/2018	27/11/2021	499.8973 km ²
75	22297	ABK VENTURES SARL	RCCM/GC.KAL/077.479B/2017	Nc	Nc	A2018/1832/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/01/2018	23/03/2018	22/03/2021	96.5037 km ²
76	22324	HONG XING MINING GUINEE SARL	RCCM/GC-KAL/072.839B/2017	Nc	Nc	D/2018/286/PRG/SGG	PE-SI	Or	19/03/2018	04/12/2018	03/12/2023	15.9956 km ²
77	22443	ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	RCCM/GC-KAL/028.106AA/2010	348199407	10/05/2011	A2018/5740/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/08/2018	05/01/2018	04/01/2021	75.4473 km ²
78	22335	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	RCCM/GC-KAL/031.529A/2011	016565X	03/06/2014	A2018/3440/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	05/04/2018	23/04/2018	22/04/2021	23.1798 km ²
79	22374	ALJAN GUINEE SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.082697	050097J	29/03/2018	A2018/5250/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	30/05/2018	24/07/2018	23/07/2021	30.6186 km ²
80	22421	ALJAN GUINEE SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.082697	050097J	29/03/2018	A/2018/6500/MMG	PR-I (Or)	Or	03/08/2018	01/10/2018	30/09/2021	99.8727 km ²
81	22388	CHALCO GUINEA COMPANY SA	RCCM/GN.KAL.15/05/GN.KAL.2018.B.083993	Nc	Nc	D/2018/106/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	11/06/2018	09/07/2018	08/07/2033	653.5551 km ²
82	22387	CHALCO GUINEA COMPANY SA	RCCM/GN.KAL.15/05/GN.KAL.2018.B.083993	Nc	Nc	D/2018/105/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	11/06/2018	09/07/2018	08/07/2033	594.6099 km ²
83	22488	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL	RCCM/GN-KAL.2018.B.086749	054784K	29/09/2018	A2018/7860/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/10/2018	16/11/2018	15/11/2020	5.0497 km ²
84	22489	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL	RCCM/GN-KAL.2018.B.086749	054784K	29/09/2018	A2018/7859/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/10/2018	16/11/2018	15/11/2020	4.9495 km ²
85	22505	SAGAR GOLD MINING SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.087509	055699R	26/10/2018	A2018/8043/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	16/11/2018	29/11/2018	28/11/2021	95.5044 km ²
86	22532	SOCIETE ATLANTIS MINING SARLU	RCCM/GN.KAL.2018.B.082969	050407T	09/04/2018	A2018/8342/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	12/12/2018	31/12/2018	30/12/2021	426.5722 km ²
87	22325	SOCIETE MINIERE DE DIOMA SARLU	RCCM/GC-KAL/075.324B/2017	041473H	26/05/2017	A2018/6501/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	19/03/2018	01/10/2018	30/09/2021	95.5994 km ²
88	22346	BERETE INTERNATIONAL COMMERCE &	RCCM/GC-KAL/039.625A/2012	021676M	22/04/2015	A2018/4392/MMG/SGG	PR-I (Or)	Diamant	23/04/2018	05/06/2018	04/06/2021	24.3462 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
		INDUSTRIE SARLU										
89	22406	CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	RCCM/GC--KAL/075.773	041975A	08/06/2017	A2018/5252/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	12/07/2018	24/07/2018	23/07/2020	3.9291 km ²
90	22348	MGWA-GOLDEN FRANK SARL	RCCM/GC.KAL/0.18.441A/2008	009131V	16/12/2011	D/2018/269/PRG/SGG	PE-SI	Or	25/04/2018	02/11/2018	01/11/2023	7.5177 km ²
91	22368	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET D'EXPLOITATION MINIERE SARL	RCCM/GC.KAL.2 017.B.080 410	047446G	04/01/2018	A/2018/4393/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	23/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	91.9048 km ²
92	22350	KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENTS & TRAVAUX PUBLICS SA	RCCM/GC.KAL/0 033.114A/2011	007903H	30/03/2011	A2018/4177/MMG/SGG	AECPM	Granite	27/04/2018	15/05/2018	14/05/2020	1.7580 km ²
93	22493	BASE METAL GUINEA SARLU	RCCM/GC-KAL/079.203B/2 017	046066M	07/11/2017	A2018/7963/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Titane	07/11/2018	23/11/2018	22/11/2021	100.0000 km ²
94	22494	BASE METAL GUINEA SARLU	RCCM/GC-KAL/079.203B/2 017	046066M	07/11/2017	A2018/7964/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Nickel	07/11/2018	23/11/2018	22/11/2021	98.7860 km ²
95	22495	BASE METAL GUINEA SARLU	RCCM/GC-KAL/079.203B/2 017	046066M	07/11/2017	A2018/7965/MMG/SGG	PR-I (Métaux de Base)	Vanadium	07/11/2018	23/11/2018	22/11/2021	59.4287 km ²
96	22349	PHOENIX GBT SARL	RCCM/GC-KAL/075.174B/2 017	041263T	19/05/2017	D/2018/287/PRG/SGG	PE-SI	Or	26/04/2018	04/12/2018	03/12/2023	0.5281 km ²
97	22447	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION & DE GESTION IMMOBILIERE JKD/MULTIPRE STATIONS SARL	RCCM/GC-KAL/076.398B/2 017	042754m	04/07/2017	A2018/5668/MMG/SGG	AECPM	Granite	29/08/2018	11/09/2018	10/09/2020	4.1817 km ²
98	22476	ETS.C.K.SARLU	RCCM/GC-KAL/079.047B.2 017	013977W	01/11/2013	A/2018/7856/MMG	PR-I (Or)	Or	10/10/2018	16/11/2018	15/11/2021	99.8046 km ²
99	22416	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	RCCM/GC-KAL/030.255A/2 010	163384514	31/01/2011	D2018/150/MMG/SGG	CM	Bauxite	25/07/2018	10/08/2018	09/08/2043	124.8749 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
100	22461	HUNG SHENG FEI GROUP SA	RCCM/GC-KAL.2018.B.083852	051885M	10/05/2018	A2018/7966/MMG/SGG	AECPM	Granite	25/09/2018	23/11/2018	22/11/2020	6.8480 km ²
101	22530	ETS.EGUICOM SARL	RCCM/GC-KAL-M2/50.336/2013	016308Z	13/05/2014	A/2018/8281/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/12/2018	24/12/2018	23/12/2021	98.6530 km ²
102	22345	MACI MINING SARL	RCCM/GC.KAL/049.204A/2013	025156H	22/10/2015	D/2018/268/PRG/SGG	PE-SI	Or	23/04/2018	02/11/2018	01/11/2023	1.3520 km ²
103	22303	BEGEC TRAVAUX GIE	RCCM/GC.KAL/012.810A/2006	120190319	13/09/2010	A2018/1840/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	15/02/2018	23/03/2018	22/03/2020	2.0137 km ²
104	22342	VETRO GOLD SARL	RCCM/GC.KAL.2018.B.080542	047651X	09/01/2018	A2018/5343/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	12/04/2018	10/08/2018	09/08/2021	99.9998 km ²
105	22503	SOLID ROCK MINING & EXPLORATION GUINEA	RCCM/GN.KAL.2018.B.0885166	052979P	09/07/2018	A/2018/8247/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	15/11/2018	20/12/2018	19/12/2021	43.6960 km ²
106	22262	GUINEE MINING & TP SARL	RCCM/GC-KAL/076.075B/2017	042374Q	20/06/2017	A2017/3256/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	10/11/2017	11/04/2018	10/04/2021	71.1152 km ²
107	22343	TRUE CORPORATION CO.LTD-SARL	RCCM/GC.KAL/079.283B/2017	046178A	10/11/2017	A2018/3479/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	17/04/2018	24/04/2018	23/04/2021	23.3090 km ²
108	22285	HORIZON ROYAL MINING SA	RCCM/GC-KAL/077.794B/2017	Nc	Nc	A2018/1845/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	20/12/2017	23/03/2018	22/03/2021	84.3614 km ²
109	22477	GRANUM MINING SARL	RCCM/GC-KAL./055.918A/2014	019026Z	07/11/2014	A2018/7629/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	12/10/2018	24/10/2018	23/10/2020	2.0036 km ²
110	22347	AMINE MINING SARL	RCCM/GC.KAL/066.061B/2016	030527Y	02/06/2016	A/2018/3602/MMG/SGG	AECPM	Granite	25/04/2018	03/05/2018	02/05/2020	7.8620 km ²
111	22393	SOCIETE CWF - SARL	RCCM/GC-KAL/080.863B/2018	047996F	23/01/2018	A2018/5248/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	19/06/2018	24/07/2018	23/07/2020	1.1042 km ²
112	22457	SOCIETE CWF - SARL	RCCM/GC-KAL/080.863B/2018	047996F	23/01/2018	A2018/7598/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	20/09/2018	19/10/2018	18/10/2020	4.8855 km ²
113	22306	SOCIETE CWF - SARL	RCCM/GC-KAL/080.863B/2018	047996F	23/01/2018	A2018/1842/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/02/2018	23/03/2018	22/03/2020	4.4148 km ²
114	22417	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	RCCM/GC-KAL/030.255A/2010	163384514	31/01/2011	A2018/149/MMG/SGG	CM	Bauxite	25/07/2018	10/08/2018	09/08/2043	757.7357 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
115	22440	DOUM SARLU	RCCM/GC-KAL/077.201B/2017	043680J	08/08/2017	A2018/5736/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	09/08/2018	12/09/2018	11/09/2020	2.0009 km ²
116	22516	ENACOF MINING SARLU	RCCM/GN.KAL.2018B.086 859	054915C	25/09/2018	A2018/8153/MMG/SGG	PR-I (Bauxite)	Bauxite	27/11/2018	07/12/2018	06/12/2021	215.2898 km ²
117	22372	FUBU MINING SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.082775	050217E	03/04/2018	A2018/7596/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	24/05/2018	19/10/2018	18/10/2021	78.9676 km ²
118	22456	FUBU MINING SARL	RCCM/GN.KAL.2018.B.082775	050217E	03/04/2018	A2018/7597	PR-I (Bauxite)	Bauxite	14/09/2018	19/10/2018	18/10/2021	440.3708 km ²
119	22518	ASHAPURA GUINEA RESOURCES	RCCM/GC-KAL/067.996B/2016	032916J	18/08/2016	A2018/8131	PR-I (Bauxite)	Bauxite	29/11/2018	04/12/2018	03/12/2021	432.3426 km ²
120	22302	ID GOLD MINING SA	RCCM/GN.KAL.2019.B.091 424	045058M	04/10/2017	A2018/1358/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	12/02/2018	15/03/2018	14/03/2021	99.7617 km ²
121	22286	ETECO MINING SARL	RCCM/GC.KAL.2017.B.080046	Nc	Nc	A2018/004/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2017	08/01/2018	07/01/2021	91.3936 km ²
122	22287	ETECO MINING SARL	RCCM/GC.KAL.2017.B.080046	Nc	Nc	A2018/005/MMG/SGG	PR-I (Or)	Or	21/12/2017	08/01/2018	07/01/2021	90.9873 km ²
123	22397	EURASIENNE DE COMMERCE SARL	RCCM/GN.KAL.15/05/GN.KAL.2018.B.084 622	052279G	11/06/2018	A2018/5253/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	03/07/2018	24/07/2018	23/07/2020	11.2807 km ²

Etat des renouvellements :

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
1	22413	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	RCCM/GC-KAL/058.443A/2015	021143R	15/04/2018	AT/2018/0015/MMG/DNM	AECT	Granite	20/07/2018	20/07/2018	19/01/2019	3.8815 km ²
2	22417	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD	RCCM/GC-KAL/030.255A/2010	163384514	31/01/2011	D2018/149/MMG/SGG	CM	Bauxite	25/07/2018	10/08/2018	09/08/2043	757.7357 km ²
3	22395	SOCIETE LIONS HEAD RESOURCES SARL	RCCM/GC-KAL/036.570A/2011	022686C	29/06/2015	D2018/270/PRG/SGG	PE-SI	Or	19/06/2018	02/11/2018	01/11/2023	15.9109 km ²
4	22455	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	RCCM/GC-KAL/058.443A/2015	021143R	15/04/2018	D2018/266/PRG/SGG	PE-I	Bauxite	13/09/2018	02/11/2018	01/11/2033	175.5074 km ²
5	22404	GROUP D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SINO-GUINEEN SA	RCCM/GN.KAL.2018.B.081 413	048670G	09/02/2018	A2018/5401/MMG	PR-I (Or)	Or	09/07/2018	14/08/2018	13/08/2021	56.5581 km ²
6	22481	SHANGHAI PU-ZHEN-SARLU	RCCM/GC-KAL/077.473B/2017	044017T	21/08/2017	A/2018/7862/MMG/SGG	AECPM	Granite	18/10/2018	16/11/2018	15/11/2020	10.0039 km ²
7	22526	SOCIETE ORDINAIRE SARL	RCCM/GC-KAL/044.298A/2013	052271Y	11/06/2018	A/2018/8282/MMG/SGG	AECPM	Granite	06/12/2018	24/12/2018	23/12/2020	10.0084 km ²
8	22341	FAKEIT BUSINESS SARL	RCCM/GC.KAL/036.373A/2011	047993P	23/01/2018	A2018/7858/MMG	PR-I (Or)	Or	11/04/2018	16/11/2018	15/11/2021	77.6453 km ²
9	22400	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT INDUSTRIEL EN GUINEE	RCCM/GN.KAL.2018.B.083 152	050674M	17/04/2018	A2018/5345/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	05/07/2018	10/08/2018	09/08/2020	9.9769 km ²
10	22535	ETABLISSEMENT COMMERCIAL COURTAGE EQUIPEMENT GENERAL	RCCM/GN.KAL.2018.A.088 010	056252Q	15/11/2018	A2018/8341/MMG	PR-I (Or)	Or	19/12/2018	31/12/2018	30/12/2021	99.7850 km ²
11	22480	SOCIETE DE GESTION ET DE CONSTRUCTION GUINEENNE SARLU	RCCM/GN.KAL.2018.093.999	023899D	07/06/2018	A2018/5863/MMG/SGG	AECPM	Granite	17/10/2018	14/01/2018	13/01/2020	2.9870 km ²

N°	Code	Société	Code d'Enregistrement	Numéro d'Identification Fiscale	Date NIF	N° Secrétariat Général du Gouvernement	Type	Substance	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	Superficie
12	22321	ZONE ARTISANALE DE DOKO	Nc	Nc	Nc	A2018/1516/MMG/SGG	AZ	Or	05/03/2018	20/03/2018	19/03/2023	138.7997 Ha
13	22333	ZONE ARTISANALE DE BANKO	Nc	Nc	Nc	A2018/3259/MMG/SGG	AZ	Or	28/03/2018	11/04/2018	10/04/2023	597.6065 Ha
14	22351	ZONE ARTISANALE DE MORIBAYA - KANKAN	Nc	Nc	Nc	A2018/4401/MMG/SGG	AZ	Or	03/05/2018	05/06/2018	04/06/2023	1534.4596 Ha

Annexe 20 - Répartition théorique des revenus miniers locaux par collectivités

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
	GUINEE	10 287 525	253 515 056 529
	Région de Boké	1 259 075	31 027 333 571
	Préfecture de Boffa	247 147	6 090 433 382
20101	Boffa-centre	31 560	777 731 785
20102	Colia	41 573	1 024 481 733
20103	Doupro	24 901	613 634 321
20104	Koba-tatema	59 448	1 464 974 625
20105	Lisso	13 670	336 869 249
20106	Mankountan	19 948	491 577 746
20107	Tamita	16 620	409 565 978
20108	Tougnifili	39 427	971 597 944
	Préfecture de Boké	523 199	12 893 171 493
20201	Bintimodiya	30 021	739 806 271
20202	Boke-Centre	71 421	1 760 024 773
20203	Dabiss	34 749	856 318 181
20204	Kamsar	131 835	3 248 804 496
20205	Kanfarande	34 185	842 419 553
20206	Kolaboui	66 823	1 646 716 448
20207	Malapouyah	11 948	294 434 074
20208	Sangaredi	88 906	2 190 906 911
20209	Sansale	13 812	340 368 549
20210	Tanene	39 499	973 372 237
	Préfecture de Fria	112 454	2 771 199 309
20301	Baguinet	16 104	396 850 211
20302	Banguingny	10 077	248 327 098
20303	Fria-Centre	71 639	1 765 396 938
20304	Tormelin	14 634	360 625 062
	Préfecture de Gaoual	225 194	5 549 446 503
20401	Foulamory	11 824	291 378 347
20402	Gaoual-Centre	23 929	589 681 365
20403	Kakony	37 961	935 471 366
20404	Koumbia	54 000	1 330 719 785
20405	Kounsitel	21 446	528 492 898
20406	Malanta	16 488	406 313 108
20407	Touba	30 349	747 889 162
20408	Wendou M'bour	29 197	719 500 473
	Préfecture de Koundara	151 081	3 723 082 885
20501	Guingan	16 627	409 738 479
20502	Kamaby	18 763	462 375 839
20503	Koundara-Centre	31 695	781 058 585
20504	Sambailo	18 166	447 663 993
20505	Sareboido	38 980	960 582 541
20506	Termesse	17 760	437 658 951
20507	Youkounkoun	9 090	224 004 497
	Région de Faranah	1 094 585	26 973 813 250
	Préfecture Dabola	210 707	5 192 443 957
30101	Arfamous-saya	19 212	473 440 528
30102	Banko	27 466	676 843 511
30103	Bissikrima	33 315	820 980 178
30104	Dabola-centre	44 745	1 102 649 199
30105	Dogomet	32 279	795 450 073

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
30106	Kankama	15 468	381 177 289
30107	Kindoye	7 424	182 949 327
30108	Konindou	11 648	287 041 186
30109	N'Dema	19 150	471 912 664
	Préfecture de Dinguiraye	228 468	5 630 127 551
30201	Banora	39 347	969 626 507
30202	Dialakoro	17 312	426 618 906
30203	Diatifere	39 155	964 895 059
30204	Dinguiraye-centre	54 836	1 351 321 298
30205	Gagnakali	14 720	362 744 356
30206	Kalinko	37 191	916 496 287
30207	Lansanya	10 593	261 042 864
30208	Selouma	15 314	377 382 274
	Préfecture de Faranah	325 893	8 030 967 829
30301	Banian	42 617	1 050 208 983
30302	Beindou	19 346	476 742 684
30303	Faranah-centre	90 642	2 233 687 087
30304	Gnaleah	17 033	419 743 520
30305	Heremako-non	15 214	374 917 978
30306	Kobikoro	16 180	398 723 076
30307	Maréla	37 977	935 865 653
30308	Passayah	23 106	569 400 210
30309	Sandéniah	20 447	503 874 582
30310	Songoyah	15 507	382 138 365
30311	Tindo	5 847	144 087 381
30312	Tiro	21 977	541 578 309
	Préfecture Kissidougou	329 517	8 120 273 913
30401	Albadariah	19 618	483 445 569
30402	Banama	10 286	253 477 476
30403	Bardou	11 302	278 514 722
30404	Beindou	17 159	422 848 533
30405	Fermesadou	22 743	560 454 816
30406	Firawa (Yomadou)	13 209	325 508 845
30407	Gbangbadou	16 132	397 540 214
30408	Kissidougou Centre	119 604	2 947 396 465
30409	Koundiatou	17 473	430 586 422
30410	Manfran	16 253	400 522 012
30411	Sangardo	25 528	629 085 457
30412	Yende-Millimou	23 605	581 697 047
30413	Yombiro	16 605	409 196 334
	Région de Kankan	2 281 223	56 216 084 802
	Préfecture de Kankan	548 563	13 518 215 504
40101	Balandougou	30 678	755 996 695
40102	Bate-nafadji	55 800	1 375 077 111
40103	Boula	18 263	450 054 360
40104	Gberedou-Baranama	20 672	509 419 248
40105	Kankan-centre	224 777	5 539 170 390
40106	Karifamoriyah	28 833	710 530 436
40107	Koumban	24 598	606 167 505
40108	Mamourou-dou	17 089	421 123 526
40109	Missamana	20 895	514 914 628
40110	Moribayah	16 727	412 202 775
40111	Sabadou-Baranama	27 040	666 345 611

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
40112	Tinti-Oulen	24 997	616 000 045
40113	Tokounou	38 194	941 213 175
	Préfecture de Kérouané	241 432	5 949 598 871
40201	Banankoro	77 473	1 909 163 961
40202	Damaro	31 869	785 346 460
40203	Kereouane centre	42 234	1 040 770 729
40204	Komodou	25 109	618 760 057
40205	Kounsankoro	8 042	198 178 676
40206	Linko	13 475	332 063 872
40207	Sibiribaro	19 682	485 022 719
40208	Soromaya	23 548	580 292 398
	Préfecture de Kouroussa	312 231	7 694 295 724
40301	Babila	18 374	452 789 728
40302	Balato	19 082	470 236 943
40303	Banfele	28 675	706 636 849
40304	Baro	18 006	443 721 119
40305	Cissela	48 556	1 196 563 516
40306	Douako	27 240	671 274 202
40307	Doura	21 712	535 047 925
40308	Kiniero	25 942	639 287 642
40309	Komola-Koura	16 330	402 419 520
40310	Koumana	14 895	367 056 874
40311	Kouroussa centre	45 830	1 129 386 810
40312	Sanguiana	27 589	679 874 595
	Préfecture de Mandiana	390 804	9 630 566 939
40401	Balandougouba	33 371	822 360 184
40402	Dialakoro	73 348	1 807 511 755
40403	Faralako	27 859	686 528 194
40404	Kantoumani-na	13 623	335 711 030
40405	Kinieran	44 063	1 085 842 701
40406	Kondianakoro	36 648	903 115 161
40407	Koundian	37 636	927 462 404
40408	Mandiana-centre	26 429	651 288 763
40409	Morodou	33 074	815 041 225
40410	Niantania	16 835	414 864 214
40411	Saladou	21 226	523 071 447
40412	Sansando	26 692	657 769 861
	Préfecture de Siguiri	788 193	19 423 407 763
40501	Bankon	21 245	523 539 663
40502	Doko	90 425	2 228 339 565
40503	Franwalia	34 052	839 142 039
40504	Kiniebakoura	33 343	821 670 181
40505	Kintinian	145 179	3 577 640 141
40506	Malea	31 954	787 441 111
40507	Naboun	29 487	726 646 931
40508	Niagassola	35 633	878 102 557
40509	Niandankoro	27 751	683 866 755
40510	Norassoba	46 692	1 150 629 040
40511	Nounkounkan	14 978	369 102 240
40512	Siguir-centre	213 527	5 261 937 101
40513	Siguirini	63 927	1 575 350 438
	Région de Kindia	1 813 979	44 701 810 078
	Préfecture de Télémélé	330 731	8 150 190 465

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
50101	Bourouwal	29 560	728 445 867
50102	Daramagnaky	38 655	952 573 579
50103	Gougoudje	12 552	309 318 421
50104	Koba	10 980	270 579 690
50105	Kollet	24 652	607 498 225
50106	Konsotamy	15 099	372 084 038
50107	Missira	50 814	1 252 207 317
50108	Santou	16 091	396 529 853
50109	Sarekaly	17 289	426 052 118
50110	Sinta	23 980	590 938 156
50111	Sogolon	29 842	735 395 182
50112	Tarihoye	17 048	420 113 165
50113	Telimele centre	28 713	707 573 281
50114	Thionthian	15 456	380 881 574
	Préfecture de Dubréka	383 810	9 458 214 084
50201	Badi	12 390	305 326 262
50202	Dubreka-centre	198 153	4 883 076 250
50203	Falessade	12 811	315 700 947
50204	Khorira	29 670	731 156 593
50205	Ouassou	18 202	448 551 139
50206	Tanene	55 898	1 377 492 121
50207	Tondon	56 686	1 396 910 772
	Préfecture de Kindia	510 624	12 583 286 284
50301	Bangouyah	61 566	1 517 168 412
50302	Damanka-nyah	29 652	730 713 020
50303	Friguiagbe	39 540	974 382 598
50304	Kindia centre	198 270	4 885 959 476
50305	Kolente	36 425	897 619 781
50306	Madina Oula	27 117	668 243 119
50307	Mambiya	30 828	759 693 139
50308	Molota	14 086	347 120 720
50309	Samayah	24 769	610 381 451
50310	Sougueta	48 371	1 192 004 569
	Préfecture de Forécariah	282 341	6 957 717 680
50401	Alassoya	17 237	424 770 684
50402	Benty	28 073	691 801 787
50403	Farmoriah	38 455	947 644 987
50404	Forecareah Centre	23 571	580 859 186
50405	Kaback	23 371	575 930 594
50406	Kakossa	10 922	269 150 398
50407	Kallia	22 419	552 470 497
50408	Maferenya	50 810	1 252 108 746
50409	Moussaya	44 045	1 085 399 128
50410	Sikhourou	23 438	577 581 672
	Préfecture de Coyah	306 473	7 552 401 566
50501	Coyah centre	57 670	1 421 159 444
50502	Kouriya	11 644	286 942 614
50503	Maneah	194 684	4 797 589 825
50504	Wonkifong	42 475	1 046 709 682
	Région de Labé	1 154 299	28 445 342 902
	Préfecture de Mali	334 532	8 243 858 352
60101	Balaki	13 449	331 423 155
60102	Donghol Sigon	29 341	723 049 059

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
60103	Dougountou-ny	42 456	1 046 241 466
60104	Fougou	23 420	577 138 099
60105	Gayah	15 313	377 357 631
60106	Hidayatou	14 181	349 461 801
60107	Lebekere	13 582	334 700 669
60108	Madina Wora	34 969	861 739 632
60109	Mali centre	46 309	1 141 190 787
60110	Salambande	17 927	441 774 326
60111	Telire	21 063	519 054 645
60112	Touba	21 795	537 093 291
60113	Yembereng	40 727	1 003 633 790
	Préfecture de Labé	369 653	9 109 343 714
60201	Dalein	20 629	508 359 601
60202	Daralabe	10 571	260 500 719
60203	Diari	16 319	402 148 448
60204	Dionfo	14 587	359 466 843
60205	Garambe	10 956	269 988 259
60206	Hafia	16 864	415 578 860
60207	Kaalan	11 881	292 782 996
60208	Kouramangui	16 866	415 628 146
60209	Labé centre	164 509	4 053 988 538
60210	Noussy	15 969	393 523 412
60211	Popodara	28 916	712 575 802
60212	Sannoun	23 779	585 984 921
60213	Tountouroun	17 807	438 817 170
	Préfecture de Lélouma	189 482	4 669 397 152
60301	Balaya	11 880	292 758 353
60302	Djountou	20 856	513 953 552
60303	Herico	21 047	518 660 358
60304	Korbe	8 681	213 925 527
60305	Lafou	23 480	578 616 677
60306	Lelouma centre	16 835	414 864 214
60307	Linsansaran	12 062	297 243 371
60308	Manda	9 219	227 183 439
60309	Parawol	16 939	417 427 082
60310	Sagale	17 860	440 123 247
60311	Tyanguel-Bori	30 623	754 641 333
	Préfecture de Tougué	144 575	3 562 755 794
60401	Fatako	11 324	279 056 867
60402	Fello Koundoua	9 220	227 208 082
60403	Kansangui	10 124	249 485 317
60404	Kolangui	8 477	208 898 363
60405	Kollet	20 233	498 600 989
60406	Konah	15 914	392 168 049
60407	Kouratongo	13 066	321 984 902
60408	Koyin	16 250	400 448 083
60409	Tangaly	8 682	213 950 170
60410	Tougue centre	31 285	770 954 972
	Préfecture de Koubia	116 057	2 859 987 890
60501	Fafaya	23 501	579 134 179
60502	Gadha Woundou	8 101	199 632 611
60503	Koubia centre	25 464	627 508 307
60504	Matakaou	18 843	464 347 276

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
60505	Missira	12 953	319 200 248
60506	Pilimini	27 195	670 165 269
	Région de Mamou	849 605	20 936 781 160
	Préfecture de Pita	323 330	7 967 807 925
70101	Bantignel	16 324	402 271 662
70102	Bourouwal Tappe	11 331	279 229 368
70103	Dongol Touma	27 418	675 660 649
70104	Gongore	19 523	481 104 488
70105	Ley-Miro	22 539	555 427 652
70106	Maci	25 566	630 021 889
70107	Ninguelande	30 092	741 555 921
70108	Pita centre	32 165	792 640 775
70109	Sangareah	43 234	1 065 413 688
70110	Sintaly	10 557	260 155 718
70111	Timbi-Madina	60 478	1 490 356 873
70112	Timbi-Touny	24 103	593 969 240
	Préfecture de Mamou	370 861	9 139 112 408
70201	Bouliwel	24 291	598 602 116
70202	Dounet	35 520	875 317 903
70203	Gongoret	10 154	250 224 605
70204	Kegneko	22 259	548 527 624
70205	Konkoure	15 168	373 784 402
70206	Mamou centre	96 447	2 376 739 464
70207	Nyagara	14 331	353 158 245
70208	Oure Kaba	36 907	909 497 687
70209	Poredaka	25 771	635 073 696
70210	Saramous-saya	27 007	665 532 393
70211	Soyah	26 502	653 087 699
70212	Teguereya	10 816	266 538 244
70213	Timbo	15 546	383 099 440
70214	Tolo	10 142	249 928 890
	Préfecture de Dalaba	155 414	3 829 860 826
70301	Bodié	10 431	257 050 705
70302	Dalaba centre	28 108	692 664 291
70303	Ditinn	15 206	374 720 834
70304	Kaalan	8 171	201 357 618
70305	Kankalabe	18 561	457 397 962
70306	Kebali	13 425	330 831 724
70307	Koba	19 632	483 790 571
70308	Mafara	9 518	234 551 684
70309	Mitty	15 980	393 794 484
70310	Mombeyah	16 382	403 700 954
	Région de N'Zérékoré	1 834 759	45 213 890 766
	Préfecture de Yomou	132 959	3 276 503 182
80101	Banié	13 748	338 791 400
80102	Bheta	12 272	302 418 393
80103	Bignamou	17 286	425 978 189
80104	Bowé	16 628	409 763 122
80105	Diécké	36 992	911 592 338
80106	Péla	18 467	455 081 523
80107	Yomou centre	17 566	432 878 217
	Préfecture de Lola	199 577	4 918 167 823
80201	Bossou	11 497	283 320 099

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
80202	Foumbadou	22 197	546 999 760
80203	Gama Berema	19 136	471 567 663
80204	Guéassou	24 250	597 591 755
80205	Kokota	16 996	418 831 731
80206	Laine	18 972	467 526 218
80207	Lola centre	55 833	1 375 890 328
80208	N'Zoo	17 516	431 646 069
80209	Tounkarata	13 180	324 794 199
	Préfecture de Beyla	379 335	9 347 936 843
80301	Beyla centre	37 442	922 681 670
80302	Boola	26 223	646 212 313
80303	Diarraguerela	13 192	325 089 915
80304	Diassadou	19 685	485 096 647
80305	Fouala	19 333	476 422 326
80306	Gbackédou	26 144	644 265 519
80307	Gbéssoba	41 148	1 014 008 476
80308	Karala	12 581	310 033 067
80309	Koumandou	15 251	375 829 767
80310	Mousadou	18 192	448 304 710
80311	Nionsomo-ridou	18 179	447 984 351
80312	Samana	28 211	695 202 516
80313	Sinko	93 185	2 296 354 132
80314	Sokourala	10 569	260 451 433
	Préfecture de N'Zérékoré	461 139	11 363 829 459
80401	Bounouma	25 579	630 342 248
80402	Gouécké	22 290	549 291 556
80403	Kobéla	17 680	435 687 515
80404	Koropara	22 144	545 693 684
80405	Koulé	22 012	542 440 813
80406	N'Zérékoré centre	226 876	5 590 895 960
80407	Palé	11 778	290 244 771
80408	Samoé	43 544	1 073 053 006
80409	Soulouma	25 224	621 593 997
80410	Womey	14 921	367 697 591
80411	Yalenzou	29 091	716 888 320
	Préfecture de Macenta	323 900	7 981 854 412
80501	Balizia	17 091	421 172 812
80502	Binikala	20 575	507 028 881
80503	Bofossou	16 057	395 691 992
80504	Daro	16 920	416 958 866
80505	Fassankoni	16 161	398 254 860
80506	Kouankan	35 161	866 471 081
80507	Koyama	29 097	717 036 177
80508	Macenta centre	76 483	1 884 767 431
80509	N'Zébéla	18 925	466 367 999
80510	Orémaï	10 472	258 061 066
80511	Panziazou	9 818	241 944 571
80512	Semgbédou	16 012	394 583 059
80513	Sérédou	23 556	580 489 542
80514	Vasérédou	9 988	246 133 874
80515	Watanka	7 584	186 892 201
	Préfecture de Guéckédou	337 849	8 325 599 047
80601	Bolodou	15 871	391 108 402

Code	Collectivités locales	Population	Répartition en fonction de la population
		2018	2018
80602	Fangamadou	28 500	702 324 331
80603	Guéckédou centre	77 552	1 911 110 754
80604	Guëndembou	36 534	900 305 863
80605	Kassadou	23 122	569 794 497
80606	Koundou	32 896	810 654 778
80607	Nongoa	17 402	428 836 772
80608	Ouendé Kénéma	35 707	879 926 136
80609	Tékoulo	35 738	880 690 068
80610	Terméssadou Djibo	34 527	850 847 445

Annexe 21 - Réconciliation des paiements au titre de la redevance superficielle.

Société	Montant GNF déclarations sociétés minières	Montant GNF déclaration des collectivités locales	Ecart
SOGUIPAMI	26 413 888	26 413 888	-
SMB	1 053 960 108	971 228 002	82 732 106
SAG	19 000 648	18 999 848	800
SMD	195 500 000	144 500 000	51 000 000
CDM	Néant	302 084 948	(302 084 948)
CBK	309 661 920	643 050 125	(333 388 205)
SPIC	1 351 177 600	327 674 000	1 023 503 600
WAC	130 938 013	116 310 615	14 627 398
SBK	1 033 624 000	455 089 000	578 535 000
SAF	842 467 146	-	842 467 146
GUINEA EVERGREEN	216 583 296	216 583 296	-
CGG	19 836 486	19 836 486	-
BEL AIR MINING	131 215 836	102 044 306	29 171 530
SMFG	67 890 038	67 890 038	-
HUAYU	16 153 800	16 153 800	-
ALAME	Néant	12 000 000	(12 000 000)
AMR	99 092 156	62 775 694	36 316 462
GDM	84 881 679	5 786 058	79 095 621
SOMIAG	21 300 000	21 300 000	-
SMM	18 250 866	18 250 866	-
Total	5 637 947 480	3 547 970 970	2 089 976 510

Annexe 22 - Correspondance du MMG relative à la compensation du crédit de TVA de la SMD.



MINISTRE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE

CABINET

N° 003 /MMG/CAB/SAJ/2018

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 03 JAN 2019

Le Ministre

A

Monsieur le Directeur Général
de la Société Minière de
Dingiraye (SMD-S.A)

-Conakry-

Objet : Accusé de réception.



Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N°170 en date du 18 décembre 2018, relatif au paiement du solde du bonus de signature par compensation de votre Crédit de TVA suite à la signature de l'Avenant N°3 à la Convention de Base signée entre la République Guinée et votre Société.

A cet effet, l'administration minière prend acte du paiement des Deux millions de dollars américains (2 000 000 USD) équivalent du reliquat des Cinq millions de dollars américains (5 000 000 USD) par compensation de votre crédit TVA comme prévu à l'article XXVIII dudit Avenant.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

P/ Le Ministre / P.O
Le Secrétaire Général

Saadou NIMAGA

Annexe 23 - Formulaire de demande de titres miniers et autorisations



**MINISTÈRE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le

.....
**CENTRE DE PROMOTION ET DE
DEVELOPPEMENT MINIERS (CPDM)**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TITRES MINIERS ET AUTORISATIONS

I. DONNÉES DU REQUÉRANT		
Personne physique		
Prénom:	Nom :	CIN ¹ :
Adresse:		
Téléphone:	Fax :	E-mail :
Personne morale		
Nom:		N° d'immatriculation:
Adresse:		
Téléphone:	Fax :	E-mail:
Mandataire (le cas échéant)		
Prénom:	Nom :	PASSEPORT/CIN :
Adresse:		
Téléphone:	Fax :	E-mail:

II. DONNÉES DE LA DEMANDE	
Substance :	CODE NUMÉRIQUE:
Superficie :/Longueur.....	
Localité(s):	
Montant à investir sur les trois premières années ² :	
Type de demande :	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis de recherche Industrielle	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis de recherche semi - industrielle	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis d'exploitation industrielle	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis d'exploitation semi - industrielle	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis d'exploitation de carrières	
<input type="checkbox"/> Octroi de permis d'exploitation par dragage	
<input type="checkbox"/> Octroi de concession minière	
<input type="checkbox"/> Octroi d'autorisation de reconnaissance des substances minières ou de carrières	
<input type="checkbox"/> Octroi d'autorisation de recherches de carrières	
<input type="checkbox"/> Octroi d'autorisation d'exploitation artisanale de substances minières ou de carrières	

¹ Numéro de la carte d'identité nationale ou du passeport.

² Montant minimum égal à deux mille (2 000) dollars US/lm²/an

(En cas de nécessité, utiliser des feuilles additionnelles)

III. DOCUMENTS ATTACHES A CE FORMULAIRE

- Demande signée contenant les coordonnées du polygone demandé
- Attestation du paiement des frais d'instruction
- **Pièces d'identité (pour les personnes physiques)**
 - Carte d'identité
 - Passeport
- Certificat d'immatriculation (pour les personnes morales)
- Document accreditif du pouvoir de représentation (le cas échéant)
- **Preuve des capacités techniques disponibles**
 - Moyens techniques disponible
 - Diplômes professionnels des experts (le cas échéant)
 - Expériences en projets de recherches ou d'exploitation similaires (le cas échéant)
 - Autres :
- **Preuve de capacité financière**
 - Attestations bancaires
 - Etats financiers certifiés au moins du dernier exercice comptable
 - Preuves de financement mobilisé sur des projets antérieurs ou en cours
- Programme des travaux et engagement financier

IV. DONNÉES DE LA PRESENTATION

- Jour :
- Heure :
- Minute :

Signature du requérant

**Signature et cachet du
Responsable du Registre**



**MINISTÈRE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE**

**COMITE TECHNIQUE
DES TITRES MINIERES**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, la date

SESSION N°

**FICHE ANALYTIQUE DE LA DEMANDE D'OCTROI
DE PERMIS DE RECHERCHE MINIERE**

Nom de la Société :

Sup :

Substance :

Lieu :

N° d'Ordre	CONSTITUTION DE DOSSIERS	oui	non	Observation
1	Attestation de paiement des frais d'instruction	X		
2	Demande adressée à Monsieur le Ministre des Mines	X		
3	Statut de la personne physique ou morale	X		
4	Enregistrement au registre du commerce /Carte d'identité/Passeport	X		
CAPACITE TECHNIQUE				
5	Moyens techniques disponible	X		
6	Diplôme professionnels des experts (le cas échéant)	X		
7	Expériences en projets de recherche ou d'exploitation (le cas échéant)	X		
CAPACITE FINANCIERE				
8	Attestations bancaires	X		
9	Etats financiers certifiés au moins du dernier exercice comptable	X		
10	Preuve de financement mobilisé sur des projets antérieurs ou en cours	X		
11	Programme des travaux et engagement financier	X		

Conclusion : Le Comité, après examen du dossier, constate que les conditions d'octroi sont remplies et recommande l'octroi du permis sollicité par la société.

INCIDENCE FINANCIERE

N° l'ordre	Nom de la société	Substance	Superficie, Km2	Préfecture(s)	Niveau d'évolution	Incidences du projet		
						Investissements projeté en USD	Droits fixes en USD	Taxes Superficiare en USD
1					Octroi			

Membres du comité

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| 1- M Mohamed Lamine SY SAVANE, CPDM | 4- M Abdoulaye DIALLO, SAJ |
| 2- M Vaféré COULIBALY, DNM | 5- M Aboubacar II CAMARA, IG |
| 3- M Faya Bernard LENO, DNG | 6- M Raphael GNAMBALAMOU |

www.mines.gov.gn - BP :295, Immeuble OFAB - Bvd du Commerce-Conakry, République de Guinée

BDO Tunisie Consulting
Immeuble Ennour 3^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - TUNISIA
Tél +216 71 754 903
Fax +216 71 753 153
www.bdo.com.tn